



HAL
open science

Variation et variétés morphosyntaxiques du français parlé au Gabon

Magali Italia

► **To cite this version:**

Magali Italia. Variation et variétés morphosyntaxiques du français parlé au Gabon. Linguistique. Université de Provence - Aix-Marseille I, 2011. Français. NNT : . tel-00787612

HAL Id: tel-00787612

<https://theses.hal.science/tel-00787612>

Submitted on 13 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À Jacqueline C.

Variation et variétés morphosyntaxiques du français parlé au Gabon

La thèse consiste en une comparaison entre deux types de français parlé par des locuteurs gabonais ayant le français comme langue seconde (d'ailleurs unique langue officielle du Gabon) : des locuteurs âgés et peu ou non scolarisés et des jeunes gens entre 17 et 25 ans, avec un niveau scolaire de troisième. La différence du nombre d'années de scolarisation des locuteurs induirait des compétences différentes en langue française. Le niveau sociolinguistique conditionnerait le niveau linguistique des locuteurs, ce qui les classerait dans des catégories clivées et imperméables, aux pôles inférieur et médian, selon la répartition sociolinguistique des locuteurs communément admise. Cette comparaison étudiée à partir de la morphologie du verbe et de l'utilisation du matériau morphologique à travers les concepts de personne, d'époque et d'aspect va permettre de vérifier cette hypothèse. Elle mettra également en avant les différentes variétés de français en présence, rendra compte du degré de la variation du français pour chaque locuteur et tentera d'établir des liens linguistiques entre les locuteurs sur le continuum linguistique.

Variation and morphosyntactic varieties of French spoken to the Gabon

The thesis consists of a comparison between two types of French spoken by native speakers of Gabon with French as a Second Language (besides sole official language of Gabon): older speakers and little or no education and young people between 17 and 25 with a third grade level. The difference in the number of years of schooling of the speakers would induce different skills in French. Sociolinguistic level would imply the language level of the speakers, which the classification into cleaved and hermetic, the lower and middle poles, according to sociolinguistic distribution of the speakers generally accepted. This comparison study from the morphology of the verb and the use of the material through morphological concepts of person, period and aspect will help to verify this hypothesis. It will also highlight the different varieties of French presence, will report on the degree of variation in French for each speaker and attempt to link language between speakers of the linguistic continuum.

Mots-clés : Gabon, variété, variation, français parlé, verbe, morphosyntaxe, formes anomales, formes standard, continuum, scolarisation, fréquence, personne sujet, époque, aspect, périphrases verbales, structures sérielles, basilecte, mésolecte.

Key-words: Gabon, variety, variation, spoken French, verb, morphosyntax, anomalous forms, standard forms, continuum, education, frequency, person subject, period, aspect, verbal circumlocutions, serial structures, basilecte, mesolecte.

Formation doctorale: Cognition, Langage, Éducation
UFR Lettres, Arts, Communication et Sciences du Langage (L.A.C.S.)
29, Avenue Robert Schuman – 13 621 Aix-en-Provence Cedex 1

Laboratoire Parole et Langage
UMR 6057

REMERCIEMENTS

- À M. Ambroise Queffélec, notre directeur de thèse, qui par son soutien indéfectible nous a permis de mener à bien cette thèse, semée d'embûches.
- à Mme. Sybille Kriegel qui a su, par sa disponibilité, ses conseils et son enthousiasme nous guider dans notre travail. Merci d'avoir accepté de codiriger une thèse en fin d'écriture.
- À mes collègues africains pour leur soutien et leurs encouragements.
- À Bertrand et à Célestin pour leur aide, leur recherche et leur participation pour trouver les enquêtés. Sans eux, rien n'aurait été possible.
- À mes amis gabonais pour leur précieuses informations sur le fang et leur compréhension des transcriptions, notamment Maixant.
- Aux enquêtés pour leur participation et leur enthousiasme.
- À ma famille et à mes amis pour leur patience et leurs remarques souvent pertinentes.
- À Jullien, pour sa compréhension et sa patience.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	16
1. Motivation du sujet.....	17
2. Objectifs et démarches.....	18
3. Questions de recherche.....	20
4. Organisation du travail.....	21
Partie I : Cadre sociolinguistique et conceptuel.....	22
Chapitre I : Cadre théorique.....	23
1. La norme.....	23
2. La variation panlectale.....	26
2.1. Facteurs extrasystémiques.....	30
2.1.1. Modèle social ou pression normative.....	31
2.1.2. Contact linguistique.....	31
2.1.3. Mode d'acquisition et d'apprentissage.....	32
2.1.4. La production langagière.....	32
2.1.5. L'oralité.....	33
2.2. Facteurs intersystémiques.....	34
2.3. Facteurs intrasystémiques.....	34
3. La fonctionnalisation de la langue.....	34
4. La théorie du continuum.....	37
Chapitre II : Problématique.....	39
1. Définition et délimitation du sujet.....	39
2. Objectifs de l'étude.....	42
3. Hypothèses.....	46
Chapitre III : Parcours sociolinguistique du Gabon.....	48
1. Présentation du Gabon.....	49
2. Le français et le plurilinguisme.....	53
2.1. Le français.....	53
2.1.1. L'influence de l'urbanisation.....	55
2.1.2. Comparaison avec d'autres pays francophones.....	57
2.1.3. Classification des locuteurs.....	61
2.1.4. Appropriation du français.....	63
2.2. Les langues ethniques.....	65
2.3. Oyem, capitale provinciale du Woleu-Ntem.....	67
2.4. La diglossie.....	68
Conclusion.....	71
Chapitre IV : État de la recherche au Gabon.....	73
1. Travaux d'orientation sociolinguistique.....	73
1.1. Moussirou Mouyama.....	73
1.2. Bagouendi Bagère-Bonnot.....	74
2. Travaux d'orientation lexicale.....	76
3. Travaux d'orientation didactique.....	77

4. Études sur les villes provinciales.....	78
Conclusion.....	80
Chapitre V : Méthodologie.....	81
1. Constitution et transcription du corpus.....	81
1.1. Lieu de l'enquête.....	81
1.2. Sélection des informateurs.....	82
1.3. Les enquêtés.....	82
1.4. Méthodologie des enregistrements.....	84
1.5. Transcription du corpus.....	85
2. Les locuteurs.....	87
2.1. Présentation des enquêté(e)s.....	87
2.2. Insécurité linguistique.....	90
3. Méthodologie de traitement des données.....	91
3.1. Taxinomie.....	91
3.2. Modèles grammaticaux et terminologiques.....	92
3.2.1. Description morphologique de Touratier.....	92
3.2.2. Autorégulation des formes verbales.....	93
3.2.3. Analyse pragmatique de la référence temporelle.....	94
3.2.4. Aspect ou temps intérieur.....	95
3.2.5. Morphologie statique et dynamique.....	96
3.3. Élaboration de cadres méthodologiques.....	97
3.3.1. Performances morphologiques des locuteurs.....	97
3.3.2. Indices d'optimisation et de diversification.....	97
Partie II : Le matériau morphologique.....	100
Chapitre VI : Classification verbale.....	104
1. Verbes présents dans les corpus.....	104
1.1. Classe de verbes.....	104
1.2. Occurrences verbales.....	106
1.3. Répartition par nombre de formes verbales.....	110
1.3.1. Verbes en /-e/.....	110
1.3.2. Indices d'optimisation et de diversification.....	111
2. Verbes à haute fréquence.....	112
2.1. Répartition globale.....	112
2.1.1. Verbes à fréquence maximale et à très haute fréquence.....	116
2.1.2. Classement fréquentiel.....	116
2.2. Répartition par groupe de locuteurs.....	117
2.2.1. Classification par nombre de formes verbales.....	117
2.2.1.1. Verbes en /-e/.....	119
2.2.1.2. Comparaison interne.....	119
2.2.2. Répartition par nombre d'occurrences.....	121
2.2.3. Particularités de chaque groupe de locuteurs.....	123
Conclusion.....	124
Chapitre VII : Formes standard.....	126
1. Dénomination.....	127
2. Les verbes en /-e/.....	130
2.1. Distribution selon des locuteurs.....	130

2.2. Performances morphologiques minimales.....	131
2.3. Performances morphologiques réduites.....	132
2.4. Performances morphologiques étendues.....	133
2.5. Variation phonologique.....	133
3. Les « autres verbes ».....	136
3.1. Catégorisation formelle.....	137
3.2. Performances morphologiques minimales.....	138
3.2.1. Radical nu.....	138
3.2.2. Formes en /-r/.....	139
3.2.2.1. Radical nu + /-r/.....	140
3.2.2.2. Radical nu + C+ /-ir/ ou /-r/.....	140
3.2.2.3. Radical 2 + /-ir/ et radical nu + /-ir/.....	142
3.2.3. Formes en /-e/.....	144
3.2.3.1. Radical 2 + /-e/ ou /-ε/.....	144
3.2.3.2. Radical nu + C + /-e/ ou /-ε/.....	145
3.2.3.3. Radical nu + /-e/.....	147
3.2.3.4. Radical nu + C + /-ir/ + /-e/.....	147
3.2.4. Formes participiales.....	148
3.2.4.1. Radical 6.....	148
3.2.4.2. Radical nu + C+ /-i/ ou /-y/.....	150
3.2.4.3. Radical 2 + /-y/.....	153
3.2.4.4. Radical nu + /-ã/.....	153
3.2.5. Formes irrégulières.....	154
3.2.5.1. Radical nu + C.....	154
3.2.5.2. Radical 3.....	156
3.2.6. <i>Aller, être et avoir</i>	157
Synthèse partielle.....	162
3.3. Performances morphologiques réduites.....	164
3.3.1. Terminaison de la personne 4.....	164
3.3.1.1. Radical nu + /-õ/ et Radical nu + C + /-õ/.....	164
3.3.1.2. Radical 2 + /-õ/.....	165
3.3.1.3. <i>Aller, être et avoir</i>	165
3.3.2. /-r/ + terminaison.....	166
3.3.3. Formes rares.....	168
3.3.3.1. Forme adjective.....	169
3.3.3.2. Forme infinitive.....	169
3.3.3.3. Personne 6 irrégulière du présent morphologique.....	170
3.3.3.4. Formes du Subjonctif et en /-ã/.....	170
Synthèse partielle.....	171
3.4. Performances morphologiques étendues.....	172
3.4.1. Subjonctif.....	173
3.4.2. Marque /-r/ du futur morphologique et marque de personne en /-õ/.....	174
3.4.3. Formes en /-ã/ et adjectives.....	176
3.4.4. <i>Falloir</i>	178
3.4.5. Personne 6 irrégulières du présent morphologique.....	180
Synthèse partielle.....	181
Conclusion.....	181

Chapitre VIII : Formes anormales.....	189
1. Domaine phonétique.....	189
1.1. Apparition d'un phonème.....	189
1.1.1. Apparition des sifflantes /s/ et /z/.....	189
1.1.2. Apparition de la semi-consonne /j/.....	190
1.1.3. Apparition de la consonne sonore /v/.....	191
1.2. Amuïssement.....	191
1.2.1. Amuïssement du /a/.....	192
1.2.2. Amuïssement du /t/.....	192
1.2.3. Amuïssement du /r/.....	193
1.3. Substitution phonétique.....	193
1.3.1. Substitution entre une suite et un phonème.....	193
1.3.2. Substitution consonantique.....	195
1.3.2.1. Consonnes.....	195
1.3.2.2. Voyelles.....	198
Synthèse partielle.....	200
2. Domaine lexical.....	201
2.1. Changement de catégorie grammaticale.....	201
2.2. Création lexicale.....	203
2.2.1. Création verbale.....	203
2.2.2. Création à partir d'un substantif.....	204
Synthèse partielle.....	206
3. Domaine morphématique.....	207
3.1. Absence de marque formelle.....	207
3.2. Morphologie problématique.....	208
3.3. Substitution verbale.....	211
3.4. Substitution formelle.....	211
3.4.1. Substitution des terminaisons.....	211
3.4.2. Substitution de radical.....	214
3.4.2.1. Imparfait morphologique.....	214
3.4.2.2. Subjonctif.....	216
Synthèse partielle.....	217
Conclusion.....	219

Partie III : Utilisation du matériau morphologique.....224

Chapitre IX : Concept de personne.....	225
1. Expression de la personne 4.....	227
1.1. <i>Nous</i> + forme standard (en /-õ/ ou en /-m/).....	228
1.2. Pronom personnel sujet + radical nu.....	229
1.2.1. <i>On</i> inclusif.....	229
1.2.2. <i>Nous</i> + radical nu vs <i>Nous on</i> + radical nu.....	232
1.3. Autres expressions de la P4.....	236
1.3.1. <i>Vous</i>	236
1.3.2. Formes inattendues.....	236
2. Expression de la personne 5.....	237
2.1. <i>Vous</i> + radical nu.....	239
2.2. <i>Vous</i> + forme standard.....	240
2.3. Variantes libres.....	242
3. Expression de la personne 6.....	244

3.1. Formes standard vs autres formes.....	245
3.2. <i>On</i> exclusif.....	248
4. Extension de la forme de P3.....	250
4.1. [i]/[il].....	250
4.1.1. Conséquences de la neutralisation.....	252
4.1.1.1. Non-accord.....	252
4.1.1.2. Alignement.....	253
4.1.1.3. Grammaticalisation.....	254
4.1.2. Double marquage.....	255
4.1.3. Généralisation de la neutralisation.....	262
4.1.4. Sujet Ø.....	270
4.2 <i>Qui</i>	275
4.2.1. Régularisation par <i>qui</i> sujet.....	276
4.2.2. Dispositifs en <i>qui</i> sujet.....	277
4.3. Postposition du sujet.....	280
4.4. <i>Se</i> pronominal.....	281
5. Synthèse.....	286
5.1. Nombres d'occurrences des personnes pluriel.....	286
5.2. Singularité des verbes à haute fréquence.....	288
Conclusion.....	291

Chapitre X : Concept d'époque.....296

1. Contours du concept d'époque.....	297
1.1. Recherches antérieures sur les français de la périphérie.....	297
1.2. Répartition des tiroirs.....	300
1.2.1. Tiroirs communs à tous les locuteurs.....	300
1.2.2. Tiroirs communs aux locuteurs peu et moyennement scolarisés...302	
1.2.3. Tiroirs employés par les locuteurs moyennement scolarisés.....303	
1.3. Concomitance tiroir – référence temporelle.....	304
1.4. Cadre méthodologique du repérage énonciatif et temporel.....	306
2. Expression de l'époque passée.....	309
2.1. Emploi standard des tiroirs.....	309
2.1.1. L'imparfait morphologique.....	310
2.1.1.1. Valeur anaphorique de l'imparfait.....	311
2.1.1.2. Valeur narrative de l'imparfait.....	314
2.1.1.3. Valeur progressive de l'imparfait.....	317
2.1.2. Le passé composé.....	318
2.1.2.1. Valeur accomplie du passé.....	319
2.1.2.2. Alternance passé composé/ imparfait.....	320
2.1.3. Présent de narration.....	321
2.1.4. Marque de l'antériorité dans le passé.....	322
2.1.4.1. Passé composé.....	322
2.1.4.2. Plus-que-parfait.....	324
2.1.5. Formes rares.....	325
Synthèse partielle.....	326
2.2. Emploi non standard des tiroirs.....	327
2.2.1. Temps personnels et temporels.....	327
2.2.1.1. Présent morphologique ou temps zéro.....	327
2.2.1.2. Plus-que-parfait.....	333
2.2.2. Formes non personnelles et non temporelles.....	335

2.2.2.1. Formes infinitives.....	335
2.2.2.2. Formes adjectivales.....	337
2.2.3. Confusion des auxiliaires.....	339
Synthèse partielle.....	343
3. Expression de l'époque présente.....	344
3.1. Emploi standard du présent morphologique.....	345
3.1.1. Présent momentané ou déictique.....	345
3.1.2. Présent étendu ou actuel.....	347
3.1.3. Présent dit gnomique.....	348
3.2. Autres tiroirs.....	348
3.2.1. Présent accompli ou composé.....	349
3.2.2. Imparfait morphologique.....	350
3.2.3. Le tiroir du futur.....	351
3.3. Subjonctif.....	351
Synthèse partielle.....	359
4. Expression de l'époque future.....	360
4.1. Futur périphrastique vs Futur simple.....	361
4.1.1. Fréquence.....	361
4.1.2. Opposition théorique expression analytique – expression synthétique.....	364
4.1.3. Prédominance du futur périphrastique.....	365
4.2. Valeurs standard du futur périphrastique.....	367
4.2.1. Expression de la postériorité.....	367
4.2.2. Expression de l'antériorité.....	370
4.2.3. Expression du commentaire.....	371
4.2.4. Valeurs modales.....	372
Synthèse partielle.....	373
4.3. Valeurs du futur simple morphologique.....	374
4.3.1. Emploi du futur statif.....	374
4.3.2. Valeurs de base.....	375
4.3.3. Valeurs modales.....	377
Synthèse partielle.....	379
4.4. Concurrence entre les deux futurs.....	380
4.4.1. Hypothèse de la spécialisation fonctionnelle.....	380
4.4.2. Hypothèse de la concurrence.....	381
4.4.2.1. Concurrence temporelle.....	382
4.4.2.2. Concurrence modale.....	383
4.5. Injonction.....	384
4.6. Hypothèse.....	386
4.7. Occurrences problématiques.....	389
4.8. Temps composé et futur.....	390
Synthèse partielle.....	391
5. Concordance des temps dans le discours rapporté.....	392
Synthèse partielle.....	399
Conclusion.....	399
Récapitulatif de la répartition des emplois standard et non standard des tiroirs selon les époques.....	403

Chapitre XI : Concept d'aspect.....	406
1. Cadre théorique.....	406
2. Présent morphologique vs imparfait morphologique.....	408
2.1. Présent du locuteur.....	408
2.2. Présent temps relatif.....	409
2.3. Substitution aspectuelle.....	411
Synthèse partielle.....	413
3. Modes non personnels et non temporels.....	414
3.1. Non accompli.....	415
3.1.1. Forme infinitive.....	415
3.1.2. Forme adjectivale.....	415
3.1.3. Forme adverbiale.....	419
3.2. Accompli.....	421
3.2.1. Forme adjectivale.....	421
3.2.2. Forme infinitive composée.....	426
Synthèse partielle.....	428
4. Périphrases verbales.....	429
4.1. Fréquence d'emploi des périphrases verbales.....	430
4.2. Accompli.....	432
4.3. Inaccompli.....	439
4.3.1. Présent.....	440
4.3.2. Infinitif.....	451
4.3.3. Imparfait.....	454
4.3.4. Autres tiroirs.....	457
4.4. Occurrences non standard.....	458
4.4.1. Absence de la préposition.....	459
4.4.2. Absence de la copule.....	460
4.4.3. Occurrences problématiques.....	462
Synthèse partielle.....	463
5. Constructions sérielles.....	465
5.1. Traits théoriques.....	466
5.2. Séries verbales à trois verbes.....	467
5.3. Séries verbales à deux verbes.....	472
Conclusion.....	477
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	481
1. Théorie du continuum.....	482
2. Critère de différenciation des locuteurs.....	487
3. Les facteurs de la variation.....	488
4. Domaines touchés par la variation.....	489
5. Faits linguistiques propres à chaque variété.....	494
6. Pour conclure ?.....	496
Bibliographie.....	498
Annexes.....	Volume 2 (312 p.)

INTRODUCTION GENERALE

1. MOTIVATION DU SUJET

Bien que la littérature sur le français parlé du Gabon se développe depuis les années 1990, à la suite du sociolinguiste Moussirou-Mouyama, elle ne recouvre pas la totalité des disciplines de la linguistique. L'appréhension d'une langue s'effectue à travers la complémentarité de différentes disciplines : la sociolinguistique, la lexicologie, la phonologie et la morphosyntaxe. Cette dernière apparaît comme peu étudiée par rapport aux autres disciplines, notamment la sociolinguistique et la lexicologie. La diversification des travaux et leur multiplication permettront de mieux cerner et comprendre le fonctionnement d'une langue particulière à un moment précis de son évolution. La classification du français du Gabon en fonction de son status et de son corpus (grille de Chaudenson¹) fait de ce pays l'un des plus francophones de l'Afrique Subsaharienne. La proximité entre le français de France et celui du Gabon pourrait être une justification du peu de travaux portant sur ce pays. Par contraste la littérature sur le français en Côte d'Ivoire est plus abondante en raison de l'état avancé de l'évolution et du processus de vernacularisation du français, qui pose des problèmes de « délimitation des frontières linguistiques² ».

La situation du Gabon est complexe. Ce pays plurilingue ne possède aucune langue ethnique suffisamment importante pour devenir un véhiculaire ; par conséquent, le français est la seule langue officielle et ne subit la concurrence d'aucune langue nationale. Le rôle de langue véhiculaire, laissé vacant, se voit rempli par le français. Au Gabon, il n'apparaît plus comme langue étrangère mais fonctionne comme langue seconde. Les récents travaux en lexicologie (Boucher, Lafage ; 2000) montrent une évolution du français parlé du Gabon : la véhicularisation du français est certaine et en progrès. Il reste maintenant à déterminer si cette véhicularisation s'est étendue aux autres domaines de la langue, notamment la morphosyntaxe, bien qu'elle évolue plus lentement que le lexique. En effet, la syntaxe est la dernière à subir des changements dans le processus d'appropriation d'une langue.

¹ Chaudenson, Robert ; Rakotomalala, Dorothee (2004) *Situations linguistiques de la Francophonie - État des lieux*, Réseau Observation du français et des langues nationales, Agence Universitaire de la Francophonie, 324 p. Le Gabon : p. 127-130.

² p. 3 in Simo Nguemkam-Souop, Adeline Larissa (2009) *La variation du français au Cameroun Approche sociolinguistique et syntaxique*, Thèse de doctorat, Université de Provence, 395 p.

L'étude de la morphosyntaxe du français parlé nous a paru un angle d'attaque intéressant dans la problématique sur la variation d'une langue. Elle permettra de réfléchir et de vérifier la pertinence de la répartition généralement admise des locuteurs en trois catégories, basilectaux, mésolectaux et acrolectaux, selon leur niveau sociolinguistique, répartition qui a des conséquences sur le niveau linguistique. Cette tripartition est admise sans pour autant faire l'objet de vérification. Notre ambition est de mettre à l'épreuve cette théorie sur notre terrain particulier : le Gabon.

2. OBJECTIFS ET DEMARCHE

La compréhension de la variation du français parlé dans la recherche actuelle s'organise essentiellement autour des axes de la sociolinguistique, comme les images et les représentations d'une langue donnée. Nous avons voulu changer d'angle de vue en prenant comme domaine d'étude la morphosyntaxe. Par ce biais, nous tenterons de définir quelques spécificités éventuelles de la variété du français du Gabon.

Comme nous l'avons dit, notre objectif est de tester la théorie de la compétence linguistique des locuteurs en fonction de leur niveau de langue : pôle supérieur, l'acrolecte, pôle médian, le mésolecte et pôle inférieur, le basilecte. Cette tripartition lie explicitement le niveau sociolinguistique (confondu avec le niveau d'études) et le niveau linguistique des locuteurs. L'objet de notre étude porte uniquement sur les pôles inférieur et médian car c'est entre ces deux niveaux que plusieurs français s'interpénètrent : le français informel et le français scolaire³. La variation se manifeste entre le pôle inférieur et le pôle intermédiaire où la norme n'est pas totalement fixée. La confrontation de deux niveaux linguistiques, ou de deux variétés supposées de langue, s'effectue à travers la comparaison interne des productions de deux types de locuteurs : les uns âgés et peu ou non scolarisés et les autres, jeunes adultes moyennement scolarisés. Cette comparaison interne permet d'établir s'il y a de réelles différences de français induites par l'âge et le niveau de scolarisation. Elle s'efforce d'éviter tout jugement normatif sur le type de variétés pratiquées par les locuteurs du pôle inférieur et médian.

³ Il s'agit de notre terminologie pour définir la variété de français apprise par le biais de l'apprentissage scolaire, de manière formelle.

Le choix du lieu de l'enquête s'est porté sur la ville d'Oyem, chef-lieu de la neuvième et dernière province du nord du pays, le Woleu-Ntem. Cette province présente l'avantage d'être la seule ethniquement et linguistiquement homogène. En effet, une seule ethnie, les Fangs, l'habite et leur langue, éponyme de celui de leur ethnie, le fang, possède un statut de vernaculaire pour le groupe et de véhiculaire régional. Ce fait est unique dans ce pays. Cet élément permet d'éliminer la langue maternelle comme variable potentielle dans la classification des locuteurs. Parce que nos informateurs sont tous originaires d'Oyem et Fangs, la seule variable qui les différencie est leur âge. Celui-ci induit leur niveau de scolarisation car les personnes âgées sont pour des raisons historiques peu scolarisés contrairement aux jeunes adultes. La réduction des variables évite ainsi trop d'éparpillement dans la classification des enquêtés. Il nous a semblé également intéressant de sortir de la capitale, Libreville, afin de nous confronter à une autre réalité linguistique, plus homogène. Nos corpus sont en nombre restreint, huit. Ce support réduit se justifie par le travail précis et approfondi mené sur leur production verbale.

Un autre de nos objectifs est de tester le degré de variation dans chaque variété grâce à une analyse comparative centrée sur le verbe, sa morphologie et sa syntaxe : élément incontournable dans la production de séquences et sujet à la variation en raison de sa complexité.

Le paramètre de la variation et la présence supposée de deux variétés linguistiques dans nos corpus oraux étudiés à travers la morphosyntaxe justifient l'intitulé de notre thèse :

Variation et variétés morphosyntaxiques du français parlé au Gabon.

L'articulation du travail organisé en deux temps rendra compte du matériau morphologique à disposition de chaque locuteur et de son utilisation d'un point de vue syntaxique. Cette description établit des hiérarchies entre les locuteurs. La bipartition, certes arbitraire, démontrera sa pertinence ou son absence de pertinence, ainsi que ses limites par sa confrontation avec cette description.

3. QUESTIONS DE RECHERCHE

Les questions de recherche s'articulent autour de deux pôles : l'un sociolinguistique, l'autre morphosyntaxique. Elles nous ont permis d'orienter nos travaux descriptifs dans un cadre théorique qui nous semble adéquat.

D'un point de vue sociolinguistique, nous formulons les questions suivantes :

- La variation est-elle présente dans le français parlé des locuteurs ? Si oui, à quel degré et comment ?
- Quels sont les domaines de la variation ?
- Nos corpus présentent-ils une, deux ou plusieurs variétés de français ?
- La bipartition sociolinguistique basilecte / mésolecte est-elle pertinente ?
- La variation dépend-elle du niveau scolaire ? La variation a-t-elle des conséquences, des implications dans l'utilisation de la langue française ?
- N'y a-t-il pas un autre paramètre, en dehors du niveau de scolarisation, qui permet de classer les locuteurs ?
- Y a-t-il un continuum entre les locuteurs ?

Dans l'axe morphosyntaxique, nous formulons les questions qui suivent :

- Existe-t-il des éléments morphosyntaxiques qui permettent de différencier les locuteurs ?
- Y en a-t-il qui relèvent exclusivement du pôle inférieur et d'autres, du pôle médian ?
- Les locuteurs les moins scolarisés ne possèdent-ils pas moins de matériau morphologique que les locuteurs moyennement scolarisés ? Leur utilisation ne relève-t-elle pas d'un système syntaxique rudimentaire, simplifié et fonctionnalisé ?
- Les locuteurs moyennement scolarisés emploient-ils une langue proche de la norme ?
- La véhicularisation de la langue a-t-elle engendré une autonomisation du français par rapport à celui de France ?
- Comment les locuteurs les moins scolarisés, parce qu'ils possèdent moins de matériau morphologique, font-ils pour exprimer les catégories verbales obligatoires (personne, époque, aspect) avec des énoncés décryptables par l'interlocuteur ?

4. ORGANISATION DU TRAVAIL

Les questions de recherche ont permis d'organiser la thèse en trois parties dans une démarche onomasiologique qui partira du quantitatif pour établir du qualitatif.

La première partie présente le Gabon et sa situation sociolinguistique pour mettre en évidence l'histoire et la place particulière qu'y occupe le français en contexte plurilingue. Viendront ensuite l'état de la recherche sur le Gabon ainsi que la définition de la problématique qui délimite le champ des investigations. Le cadre théorique et la méthodologie clôturent cette partie. L'absence d'un modèle unique de description et la complexité du matériau morphologique étudié nous ont conduit à utiliser différentes méthodes de traitement des données.

La seconde partie, traite du matériau morphologique à la disposition de chaque locuteur. Que les formes soient standard ou anormales, nous tendons à l'exhaustivité dans les relevés des productions verbales pour tous les locuteurs. Notre approche syntaxique permet de mieux appréhender l'étendue des compétences morphologiques de chacun. Cette analyse quantitative permet d'établir des différences qualitatives entre les locuteurs analyse et donc de réfléchir à la pertinence de leur classement bipartite.

La troisième partie, syntaxique, analyse l'utilisation du matériau morphologique à travers des catégories telles que celle de la personne, du temps et de l'aspect. Nous nous efforcerons de rendre compte de la manière dont les locuteurs les expriment dans leurs productions. L'absence de modèle d'analyse grammaticale adapté aux différents français d'Afrique nous a contraint à sélectionner des méthodes spécifiques et propres à chaque catégorie. L'interprétation des résultats obtenus confronte la théorie de la bipartition des locuteurs à une situation concrète, et vise à préciser la compréhension du processus de la variation à travers le prisme du verbe.

**PARTIE I : CADRE SOCIOLINGUISTIQUE ET
CONCEPTUEL**

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

Le continent africain propose le plus grand nombre de locuteurs francophones à travers le monde. La littérature scientifique parle en général du français en Afrique. Le déterminant singulier qui actualise le substantif « français » traite du phénomène dans sa globalité. Il ne saurait cacher la diversité des situations linguistiques propres à chaque pays. En effet, dans chacun d'entre eux, le français subit des changements sociolinguistiques et linguistiques relevant de la variation. Avant d'aborder la question centrale de la variation, et pour mieux la cerner, besoin est de définir la norme du français. La variation est à la source des différentes variétés de français qui cohabitent dans chaque pays.

1. LA NORME

Gadet (2003 : 126) définit la norme comme un « effet de la standardisation qui incite à sacrifier la forme de langue préconisée comme la meilleure façon de parler et surtout d'écrire ». Cette définition sous-entend que la norme correspond aux règles qui régissent les codes de la langue écrite sans faire de distinction avec le français oral. Les structuralistes ont réduit la norme « à une fausse conscience ou à une idéologie linguistique confondue avec le prisme » (Baggioni in Moreau ; 1997 : 218) ; ce qui revient à une « conception de la langue comme un objet homogène, abstrait de ses conditions de production historique et sociale, [accompagné par l'] exclusion du sujet énonciateur, envisagé comme un locuteur sans identité » (ibid.).

La norme se confond avec le bon usage, ce que confirme Simo Nguemkam-Souop (2009 : 60) : « la norme a longtemps été perçue comme un ensemble de règles qui reflètent le bon usage. On la trouve dans les dictionnaires et les ouvrages de grammaire qui se chargent de légiférer les usages (...). La parole ainsi visée est idéale. Cette perception métalinguistique homogénéisante qui fait de la langue un objet clos est une pure fiction ».

Ainsi la norme, dans une perspective de langue parfaite, ne serait que pur fantasme. Toujours selon Simo Nguemkam-Souop (2009 : 60), à la suite de Bronckart (1988 : 110) cette conception de la norme « adopte un discours classificatoire et hiérarchisant » « qui aboutit à une morale de la langue. Lorsque la norme n'est pas respectée, les jugements

portés sur le locuteur en infraction dépassent très souvent le cadre d'une évaluation linguistique et affectent parfois sa personnalité » (Bronckart ; 1988 : 126).

La norme telle qu'envisagée ci-dessus n'apparaît que comme une abstraction, une pure fiction, provoquant des préjugés sur ceux qui ne l'emploient pas correctement. Cette conception peu conforme à la réalité du terrain et exempte de toute considération sociale a poussé les linguistes et les sociolinguistes à l'envisager sous un angle différent. Dans l'optique sociolinguistique, les chercheurs ont pu définir la norme en fonction des pratiques linguistiques. Ce pluriel retranscrit la diversité des situations de productions langagières. Cette prise de conscience a alors engendré la conception non pas d'une norme, mais de plusieurs normes.

- Normes objectives : elles « correspondent aux habitudes linguistiques partagées par les membres d'une communauté (...). Ce sont les règles qui sous-tendent les comportements linguistiques » (Baggioni in Moreau ; 1997 : 218). « Même si elles sont implicites, et si aucun impératif d'imposition n'accompagne leur intégration, l'acquisition de ces normes suppose qu'une certaine pression sociale s'exerce sur l'individu en sorte que son langage se conforme aux pratiques du groupe » (ibid. : 219).
- Normes descriptives : « décrivent les normes de fonctionnement, qu'elles rendent donc explicites. Elle ne peuvent être considérées comme descriptives que dans la mesure où elles se bornent à enregistrer les faits, sans associer de jugement de valeur à la description, sans hiérarchiser les normes de fonctionnement concurrentes » (ibid. : 219).
- Normes prescriptives : elles « identifient un ensemble de normes de fonctionnement, une variété de langue, comme étant le modèle à rejoindre, comme étant la norme. Elles hiérarchisent donc les normes de fonctionnement concurrentes, même si elles prennent souvent les apparences des normes descriptives. (...) Bien que les critères sous-jacents à la hiérarchisation soient présentés parfois comme internes à la langue (...), ils sont le plus souvent externes, les formes valorisées se caractérisant essentiellement par une plus grande fréquence d'emploi dans un groupe social déterminé, identifié de manière variable selon les communautés et selon les circonstances » (ibid. : 219-220).
- Normes évaluatives ou subjectives : elles « se situent sur le terrain des attitudes et des représentations. Elle entretiennent avec les normes prescriptives des rapports

complexes, les conditionnant partiellement et étant pour partie déterminées par elles » (ibid. : 222).

- Normes fantasmées : « les membres de la communauté linguistique se forment un ensemble de conceptions sur la langue et son fonctionnement social, qui ne présentent parfois qu'une faible zone d'adhérence avec le réel. Individuelles ou collectives (...), elles peuvent se greffer sur les quatre types de normes précédentes ». Moreau explicite sa définition en ramenant ce concept au terrain francophone : « un secteur important des normes fantasmées concerne la manière dont les membres de la communauté conçoivent ce qu'est la norme, la part que prennent les grammairiens et les autres institutions normatives dans sa définition, et les groupes sociaux qui la détiennent. On peut ainsi mettre parfois en évidence, dans certaines communautés – c'est le cas pour la francophonie -, qu'une proportion importante de locuteurs se représentent la norme comme un ensemble abstrait et inaccessible de prescriptions et d'interdits, qu'ils ne voient s'incarner dans l'usage de personne et par rapport auquel tout le monde se trouve donc nécessairement en défaut » (ibid. : 222-223).

Nous voyons que les aspects sociaux et communautaires ont des incidences sur la conception des normes. L'organisation des faits linguistiques ne peut être indépendante de la population qui pratique la langue. Les normes influencent obligatoirement la langue que les locuteurs utilisent. La réalité du pays où elle est pratiquée est également un facteur important à prendre en considération.

Comme le souligne à juste titre Simo Nguemkam-Souop (2009 : 63), les Africains se réfèrent à une norme prescriptive du français (la langue officielle) qui, parce qu'elle n'est pas pratiquée par la population dans la vie quotidienne, est devenue une norme fantasmée. Par cette conception même d'idéal, cette norme ne sera jamais atteinte. En revanche, parce que n'ayant pas par tradition comme en France, la culture (ou le culte) de l'écrit, le français a pu subir des modifications plus ou moins importantes selon les pays, ce qui a permis « une meilleure reconnaissance sociale ».

La différence entre la langue idéale et la langue pratiquée par les Africains crée une zone de variabilité qui permet de décider quelle variété de langue employer selon le contexte.

2. LA VARIATION PANLECTALE

Pour saisir la définition de la variation, nous nous appuyons sur Moreau (1997 : 283) : « aucune langue ne se présente comme un ensemble unique de règles. Toutes connaissent de multiples variétés ou lectes » ; puis sur Gadet (2003 : 127) : la variation est un « élément de la variabilité des langues, mise à profit par les locuteurs dans l'expression d'une identité locale ou sociale, ou pour s'adapter à l'activité en cours ».

La variation désigne l'ensemble des changements linguistiques adaptés en fonction du contexte social. En effet, les différents contextes sociaux qui s'offrent à chaque locuteur constituent des « facteurs de diversification » (Gadet ; 2003 : 17).

Nous retrouvons comme types de variation possible :

- la variation diachronique : « liée au temps ; elle permet de contraster les traits selon qu'ils sont perçus comme plus ou moins anciens ou récents ».
- la variation diatopique : « joue sur l'axe géographique ».
- la variation diastratique : « explique les différences entre les usages pratiqués par les diverses classes sociales ».
- la variation diaphasique : « lorsqu'on observe une différenciation des usages selon les situations de discours ; ainsi la production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coule-t-elle en des registres ou des styles différents » (Moreau ; 1997 : 284).

Cette répartition de la variation s'inspire de Coseriu (1969) qui utilise trois dimensions de la variation (diatopique, diastratique et diaphasique) pour étudier chaque système de langue.

La langue n'apparaît pas comme un ensemble de règles exemptes de toute influence extérieure ; d'où la vacuité de la conception de la norme fantasmée. Parce qu'elle est vivante, une langue subit automatiquement des modifications par adaptation au milieu, à l'image de chaque être humain. Cette acclimatation sociale, ou variation, se compose de variétés, c'est-à-dire de « représentation du groupement d'usages variables d'un groupe, reflétant plus ou moins les usages reconnus par les membres de la communauté » (Gadet ; 2003 : 127).

En Afrique, la variation du français et son adaptation au milieu socioculturel du pays concerné ont abouti à la création d'une ou de plusieurs variétés de français régies

par une norme endogène et distincte de celle définie par la norme prescriptive. Manessy (in Moreau ; 1997 : 223-224) la décrit ainsi :

« Sur le plan sociolinguistique, cette norme n'est que la représentation consciente, éventuellement formalisée par des gens dont la compétence en matière de langage est reconnue (les anciens, les rhéteurs, les grammairiens), de l'usage courant admis par l'ensemble des locuteurs comme ordinaire, comme neutre, ne donnant pas lieu à des jugements de grammaticalité ou d'adéquation, usage que tous tiennent pour naturel hors des circonstances où les choix de langage deviennent significatifs. Sur le plan linguistique, cet usage se caractérise par la mise en relief d'un certain nombre de traits phoniques (élocution, prononciation), morphophonologiques (en français, les liaisons), morphologiques (type de flexions), syntaxiques (par exemple, règles d'accord et de concordance) et sémantiques (rigueur dans la désignation, tri des connotations), souvent objectivement secondaires parce que d'un rendement fonctionnel limité. Il va de soi qu'une telle norme est « endogène », puisque construite à tout moment par la communauté qui l'emploie ; elle n'en relève pas moins pour celle-ci de la nature des choses et sa « normalité » lui confère une sorte de transcendance. Le qualificatif serait donc superflu s'il n'existait des situations où cette transcendance supposée se trouve contredite par la présence d'une entité normative. Cela se produit lorsque des populations acceptent pour référence un parler importé, historiquement et structurellement apparenté à la langue ordinaire, mais tenu pour source et archétype de celle-ci. »

Le terme « endogène » sous-entend un conflit entre la norme officielle prescriptive et la norme locale. L'exemple de « la francophonie (...) permet de discerner la dialectique par laquelle une norme externe, mais admise en raison de son contenu symbolique et politique, entre en opposition avec une norme interne affleurant à la conscience de ses usagers. Il faut, semble-t-il, une situation sociale, économique et culturelle telle qu'un groupe constitué de locuteurs, unis par des intérêts communs et se reconnaissant pour détenteurs légitimes de la norme locale, perçoive l'écart qui la sépare de la norme importée et s'approprie la première comme marque d'identité. Ce qui est communément conçu en termes d'imperfection, de licence ou d'approximation et justifié par les exigences de la compétence communicationnelle (dans la mesure où, souvent, elle n'implique pas le strict respect des contraintes normatives), se trouve dès lors revendiqué comme la manifestation d'une personnalité sociale particulière » (ibid. ; 224).

En Afrique, chacune des deux normes tient une place particulière.

« La norme importée, « exogène », est considérée comme convenable aux usages officiels ou « formels » de la langue ; le système social en vigueur dans les Etats africains est tel en effet que la maîtrise de la langue de la colonisation y est tenue pour indice d'aptitude à l'exercice des fonctions de pouvoir et de responsabilité ; cette forme linguistique est donc la seule enseignée et supposée être la seule parlée. Cependant, pour une bonne part de la classe moyenne urbaine (fonctionnaires, employés, commerçants, hommes d'affaires, membres de professions libérales, intellectuels), le français est langue de communication courante, mais un français marqué, sur le plan du discours surtout, par des habitudes qui ne doivent rien à l'enseignement scolaire et qui lui confèrent, au sentiment des usagers, une incontestable africanité. Le qualificatif *endogène* est ici pleinement justifié en ce qu'il décrit à la fois un état de fait et la représentation qu'en ont ceux qui y participent. Les particularismes en cause sont propres à une strate sociale consciente de son statut (à mi-chemin entre l'élite et le vulgaire), en pleine expansion, qui en affirme la légitimité ; ils constituent donc indubitablement une norme : leur mise en œuvre sanctionne l'appartenance du locuteur au groupe qui s'en réclame et leur omission l'en exclut » (ibid. ; 225).

La norme endogène provoque une stabilité et une unité autour d'un phénomène linguistique. Cette variété du quotidien tend à créer un sentiment de cohésion nationale, une identité et une conscience collectives qui unissent tous les locuteurs autour d'un consensus général. Elle ne peut exister que si la langue subit le processus de véhicularisation qui consiste à adopter une langue moyen de communication « entre locuteurs ou groupes de locuteurs n'ayant pas la même première langue » (Calvet in Moreau ; 1997 : 289). Le processus de véhicularisation d'une langue, à la fois fonctionnel et formel, tend à la modifier.

La variété d'une langue sous-entend des registres différents, ou une variation diaphasique. Elle est conçue « comme le produit de la variation sociolinguistique » avec une origine sociale (Bavoux ; 1997 : 200). Chaque variété d'une langue s'écarte plus ou moins de la variété normative. À partir de cette échelle de valeurs, différents niveaux ont été créés qui se définissent chacun en fonction de leurs écarts par rapport à la norme prescrite.

- La variété basilectale : « ce terme qualifie la variété la plus éloignée du pôle défini comme supérieur » (Chaudenson in Moreau ; 1997 : 60).
- La variété acrolectale : « variété la plus proche du pôle défini comme supérieur » (ibid. :19). Elle s'apparente à la norme prescriptive.

Chaudenson (ibid. : 20) explique que « la distinction entre acrolecte et basilecte peut affecter l'ensemble du système (phonétique, lexicale, morphosyntaxe) ; elle n'empêche pas l'intercompréhension entre les locuteurs des deux variétés, mais fournit des marqueurs et/ou indicateurs dont le rôle sociolinguistique est essentiel ».

- La variété mésolectale : « terme formé par analogie avec acrolecte et basilecte, désigne les productions souvent interférentielles, qui se classent dans la zone intermédiaire entre les deux variétés désignées par ces termes » (ibid. : 210).

Beniamino (in Moreau ; 1997 : 127) précise cette définition en indiquant que « l'essentiel des productions linguistiques ne se situent pas à chacun des pôles (...), (acrolecte vs basilecte) mais au contraire s'organise selon un spectre continu de productions « intermédiaires », difficiles à catégoriser linguistiquement, qui constituent le mésolecte, c'est-à-dire l'espace interlectal régi par le contact entre deux langues ».

Chacune de ces variétés relève d'un phénomène social, la variation diaphasique. Elles sont induites par le niveau de connaissances, de maîtrise et de performances de la langue par le locuteur. En contexte africain, où le français est une langue exogène, bien que véhicularisée dans la plupart des pays, il s'acquiert essentiellement par le biais de l'apprentissage scolaire et formel, du moins pour la variété normative. Ainsi chaque variété est en relation avec un niveau d'études.

Le niveau acrolectal correspond à un niveau de langue employé par des locuteurs lettrés, ayant fait des études supérieures. Le niveau intermédiaire mésolectal correspond quant à lui à un niveau moyen de scolarisation : niveau 3^{ème} des collèges et lycées. Enfin, le niveau basilectal, le plus bas, est celui des analphabètes ou des peu scolarisés relevant non d'un apprentissage formel, mais d'une acquisition informelle : « sur le tas⁴ », par reproduction mécanique de ce que produisent les locuteurs scolarisés ou ayant été scolarisés. Ils n'ont pas ou peu accès à l'écrit et restent dans l'oralité, l'écoute et la compréhension même limitées de ce qu'ils entendent, alors que les deux premiers

⁴ C'est nous qui notons l'expression entre guillemets car elle appartient au registre de l'oral.

niveaux, grâce à l'apprentissage formel, sont supposés maîtriser l'écrit et ont été confrontés à la norme prescriptive du français.

Chaudenson, Mougeon et Béniak (1993) ont fondé leurs hypothèses théoriques de la variation à partir de celle du français zéro FØ, «constitué par l'ensemble des variables présentées par la langue française qui, selon les temps et les lieux, seront réalisées par des variantes diverses » (6). Ce français zéro s'inscrit comme point de départ de la variation panlectale, « une théorie générale de la variation et du changement linguistiques » (ibid.). La variation n'affecte que des « aires de variabilité » qui correspondent à des points de « faiblesse » ou de « fragilité » du système linguistique français amenant à des changements de la langue. D'autre part, la langue se constitue de « zones d'invariances » où « le noyau dur du système, (...) éventuellement atteint (...) lorsque se produisent des phénomènes sociolinguistiques importants affectant sérieusement les conditions de transmission et d'usage du français (impliquant, en général, le contact linguistique et des situations de communication exolingues) ».

Selon nous, cette définition peut parfaitement s'appliquer au contexte africain en raison de la véhicularisation du français, langue exolingue, et du contact avec les langues ethniques présentes dans chaque pays.

La variation panlectale permet d'expliquer et de comprendre l'évolution du français selon la conjonction de différents facteurs d'origines diverses : les facteurs extra-, intra- et intersystémiques.

2.1. FACTEURS EXTRASYSTÉMIQUES

Les facteurs extrasystémiques établissent un lien de causalité directe entre la société et la langue. Ces facteurs composés de variables sociales conditionnent les changements linguistiques tels que « pression normative, degré d'exposition et de sensibilité à cette norme, situation de contact linguistique, statut de la langue, mode d'appropriation, changement technologique, culturel, économique » (Chaudenson, Mougeon, Béniak ; 1993 : 15-16) .

Ces facteurs extralinguistiques vont conditionner la variation de la langue. Notre étude se focalisera sur la morphosyntaxe mais pour comprendre l'étendue de la variation dans le français parlé par les enquêtés, nous devons prendre en considération certains facteurs sociaux qui seront à l'origine de tel ou tel comportement langagier.

2.1.1. Modèle social ou pression normative

Le modèle social explique l'imitation du français employé par la classe sociale dominante alors que la pression normative relève de la norme prescrite et surtout fantasmée par les communautés francophones. Cette pression est selon Chaudenson, Mougeon et Béniak (1993 : 17) « le principal élément de freinage voire d'annulation des forces qui déterminent les tendances autorégulatrices⁵ du système. C'est lorsque cette pression se relâche, voire disparaît, que ces tendances se manifestent avec le plus d'évidence et que la variation touche les points faibles de la structure du français ».

Le relâchement de cette pression est la conséquence :

- soit « de l'affaiblissement ou disparition de l'action exercée par la superstructure socioculturelle » ; il s'agit de l'école, des médias et des organes officiels de l'État. »
- « soit de l'affaiblissement de la cohésion du ou des modèle(s) linguistique(s) en usage dans le groupe » (ibid.).
- soit les deux.

Ceci se vérifie dans les sociétés francophones où le français véhicularisé reflète l'usage endogène qui ne s'aligne pas sur la norme prescrite. La véhicularisation d'une langue prouve le relâchement de la pression normative sur la population et laisse libre cours à la variation.

2.1.2. Contact linguistique

En Afrique francophone, le contact linguistique concerne des pays plurilingues qui comportent des langues de substrat. Il s'agit de « toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d'un individu » (Hmers in Moreau ; 1997 : 94). Dans le détail, les situations de contact apparaissent plus complexes. L'impact linguistique des langues ethniques ou de substrat sur le français dépend de la position octroyée à ces dernières dans chaque pays. Un vernaculaire reconnu comme langue nationale et véhicularisé aura plus d'influence sur le français qu'un vernaculaire limité à une communication intra-ethnique et minoré. En raison de la

⁵ Les restructurations dépendent des facteurs intrasystémiques que nous verrons plus loin.

diversité linguistique de chaque pays, le contact linguistique n'engendre pas la même variation sur le français.

2.1.3. Mode d'acquisition et d'apprentissage

L'apprentissage d'une langue relève d'un contexte institutionnel et formel comme l'école alors que l'acquisition relève quant à elle, d'un mode non scolaire et non formel, dit en milieu naturel.

Pour les Français, l'acquisition correspond à celle de la langue maternelle alors qu'en Afrique francophone, ce même mot désigne une réalité différente. La plupart des locuteurs africains ne possèdent pas le français comme langue première. Pour ceux qui ne passent pas par le biais de la scolarisation, l'acquisition du français s'opère « sur le tas », en milieu naturel, par reproduction mécanique du français pratiqué par des locuteurs considérés comme lettrés⁶.

Une autre difficulté se pose pour l'apprentissage formel du français. En Afrique francophone, le français, langue d'enseignement et matière d'enseignement, est enseigné souvent comme la langue première des élèves. Malheureusement, possédant une langue autre que le français comme langue première, les élèves sont confrontés à l'entrée à l'école au français qui est parfois pour eux une langue exogène surtout dans des régions rurales. D'autre part, il y a souvent un décalage entre le français normé matière d'enseignement et le français pratiqué par les populations en raison de sa véhicularisation.

Le facteur du mode d'acquisition ou d'apprentissage est lié à la variable du niveau de scolarisation. En effet, tous deux auront des conséquences sur la qualité du français pratiqué par le locuteur ; ce que nous verrons plus loin.

2.1.4. La production langagière

La production langagière en français dépend du degré d'exposition du locuteur à cette langue et à ses variétés. Il faut se demander si le locuteur l'utilise dans la totalité de ses productions, si elle se partage équitablement avec une autre langue, si le français est employé occasionnellement au profit d'une autre langue ou si cette autre langue constitue la majorité des productions langagières.

⁶ En Afrique, les lettrés sont ceux qui ont suivi un cursus scolaire.

La production langagière se mesure également à la « fréquence » et à l' « importance de l'utilisation » d'une langue ainsi que « les domaines d'utilisation du français et les variétés de français qui leur sont associées (français standard à l'école, vernaculaire au foyer, etc.) » (Chaudenson, Mougeon, Béniak ; 1993 : 21).

2.1.5. L'oralité

A la suite de Moseng Knutsen (2007), nous rajoutons ce facteur car la spécificité du français en Afrique est d'être avant tout une langue orale. Les travaux du GARS⁷ sur le français parlé en France ont démontré les différences entre l'oral et l'écrit. L'organisation du discours change et la pression normative n'apparaît pas identique puisqu'elle se fait plus discrète à l'oral.

Selon Hazaël-Massieux (1993 : 372) quatre traits fondamentaux caractérisent la situation d'oralité :

- la référence constante à la situation, impliquant une certaine organisation du discours et de son contenu ;
- la redondance, dont les manifestations sont souvent grammaticalisées ;
- la fonction grammaticale de l'intonation, servant d'indicateur pour l'identification des grandes unités du discours ;
- l'absence de pression normative ayant pour conséquence une restructuration du système allant vers la suppression des règles perçues comme redondantes (neutralisation des oppositions de genre et de nombre, généralisations des paradigmes flexionnels, etc.).

En Afrique francophone, le français véhicularisé relève de l'oral, celui pratiqué dans la vie quotidienne, au marché, dans les administrations et institutions formelles et en communication inter-ethnique. Ce français oral emporte l'adhésion des locuteurs qui le reconnaissent parfois comme une langue endogène. Ainsi se pose la question de la reconnaissance du français endogène, parfois très éloigné du français prescriptif, et de la variété à enseigner. Seules les Autorités de chaque pays pourront y répondre ou résoudre ce dilemme.

⁷ Groupe Aixois de Recherche Scientifique.

2.2. LES FACTEURS INTERSYSTÉMIQUES

Ce facteur se définit par les phénomènes d'interférences dans un contexte de contact linguistique. Cela peut se traduire par « l'emprunt lexical jusqu'à des modifications plus ou moins importantes du sens de mots ou morphèmes français » (Chaudenson, Mougeon, Béniak ; 1993 : 16). Le transfert intersystémique peut « correspondre ou non à un besoin d'autorégulation du système français » (ibid. : 31). Ne maîtrisant pas les langues de substrats africaines ni leurs règles de fonctionnement, nous ne nous aventurerons pas à comparer les deux modes de fonctionnement (langue française et ethnique) et à élaborer des hypothèses sur les facteurs intersystémiques. D'ailleurs leur influence paraît parfois contestée et les phénomènes que ces facteurs expliqueraient se voient aujourd'hui justifiés par d'autres facteurs.

2.3. FACTEURS INTRASYSTÉMIQUES

Ils relèvent « avant tout des processus autorégulateurs (restructuration à caractère présumé optimalisant) » (ibid. : 16). Les processus s'illustrent notamment par l'extension de domaines d'usage où les génériques remplacent les mots sémantiquement spécifiques, la disparition de morphèmes sémantiquement vides (comme les prépositions grammaticales : *à*, *de*), la régularisation formelle (par exemple, la généralisation de l'auxiliaire *avoir* au détriment de *être*). Les prépositions subissent des changements linguistiques en fonction de leur pertinence sémantique et les verbes constituent une zone d'incertitude et de variation du français. Ces éléments constituent les zones de variabilité sujettes à la variation « favorisée par certaines faiblesses ou lacunes structurales dans le système lui-même » (Moseng Knutsen ; 2007 : 19).

Ce modèle théorique des processus de régularisation de la langue par sa restructuration et sa simplification constituera la toile de fond de notre étude morphosyntaxique.

Le concept globalisant de Chaudenson, Mougeon et Béniak (1993) est illustré par la fonctionnalisation de Manessy.

3. LA FONCTIONNALISATION DE LA LANGUE

Manessy pose comme cadre théorique à l'origine de la variation de la langue et en amont de la fonctionnalisation, la simplification externe. Elle correspond à « la diminution du nombre des manifestations externes des mécanismes grammaticaux et l'amélioration de leur rendement fonctionnel. Cette simplification nous paraît procéder à

la fois de la suppression des contraintes que fait peser la tradition sur l'usage quotidien, et de l'adaptation de l'outil linguistique à une tâche précise et limitée : la transmission de l'information » (Manessy ; 1995 : 23). S'y rattachent :

- « la régularisation, c'est-à-dire l'extension analogique des règles à tous les cas où elles peuvent s'appliquer » (ibid. : 24) ;
- « la suppression, partielle ou totale, de la redondance ; celle-ci n'est fonctionnelle que dans la mesure où elle compense une transmission imparfaite du message » (ibid. : 24).
- La simplification des systèmes d'accords.

Ainsi, « la libération des contraintes de la tradition » permet la fonctionnalisation de la langue (ibid. : 24). Elle se définit comme « l'ensemble des modifications que subit une langue du fait qu'elle est employée par des interlocuteurs qui l'utilisent, les uns et les autres, comme langue seconde, [c'est-à-dire en fonction véhiculaire]. [...] A l'intérieur de ce cadre, la langue assume, de façon presque exclusive, la fonction de communication, sans que se pose le problème du choix des registres; [...] [elle est ainsi] réduite à un seul niveau. La référence au bon usage s'estompe : les interlocuteurs se soucient moins de bien parler que de se bien comprendre ». (ibid. : 22). C'est également « un ensemble de processus qui tendent à en accroître l'efficacité communicationnelle, au moindre coût pour le locuteur comme pour l'auditeur » (Manessy, 1994 : 80). Cette efficacité communicationnelle comprend « l'ensemble des mécanismes évolutifs qui tendent à adapter la langue à sa fonction de communication dénotative en la débarrassant de contraintes inutiles (comme celles par exemple qui pèsent en français sur l'emploi des modes et des temps), en étendant le champ d'application des règles (...), en régularisant les flexions (« *j'alla, tu allas, il alla* »), en supprimant les redondances grammaticales » (Manessy ; 1994 : 222).

La fonctionnalisation se manifeste selon différents procédés :

- a) « par la tendance à assigner à tout rapport syntaxique et à toute catégorie grammaticale une marque explicite, et plus généralement à tout monème un signifiant particulier de forme stable » (Manessy ; 1995 : 24).
- b) « par la substitution fréquente, et corrélatrice à la tendance ci-dessus évoquée, de l'expression analytique à l'expression synthétique » (ibid.).

c) « par la limitation du nombre et de la complexité des types d'énoncés : tout comme le linguiste au début de son enquête, les usagers d'une variété véhiculaire tendent à n'employer qu'un petit nombre de structures syntaxiques simples dont le sens n'est modifié que par commutation d'éléments de contenu différent, mais de fonction identique. Si le schéma disponible ne permet pas de transmettre le message avec une suffisante exactitude, on procèdera, plutôt que de le compliquer, par juxtaposition d'énoncés simples » ; ou par linéarité de la production langagière avec des périphrases, un ordre des mots invariable (ibid. : 25).

La conjonction de ces processus aboutit à « simplifier la tâche du locuteur et de l'auditeur dans l'encodage et le décodage du message » (ibid.). Dans un but de communication, « les procédés évoqués confèrent une prééminence absolue au lexique sur tout autre mode d'expression et le lexique est ce qu'il y a de plus facile à acquérir et à manier avec efficacité dans une situation sans ambiguïté » (ibid.).

La fonctionnalisation de Manessy se rapproche de la variation panlectale puisque les mêmes faits langagiers sont remarqués ainsi que des facteurs intrasystémiques. Plus la langue s'éloignera du pôle supérieur ou de l'acrolecte, plus elle subira la variation impliquant les différents facteurs systémiques et la fonctionnalisation de la langue. Nous voyons donc que les facteurs extrasystémiques (mode d'apprentissage ou d'acquisition et la production langagière) ont des conséquences sur les facteurs intrasystémiques.

Les processus de changements linguistique, qu'ils relèvent de facteurs intrasystémiques ou de la fonctionnalisation de la langue, ne doivent pas susciter l'idée d'une langue simpliste munie d'un fonctionnement rudimentaire et décomplexifié. Les changements interviennent « sur un point d'un sous-système » en le simplifiant, mais par « contrecoups » affecteront « d'autres points de ce même sous-système » (Chaudenson, Mougeon, Béniak ; 1993 : 16). En effet, si un élément de l'énoncé se décharge d'une information grammaticale, celle-ci doit être prise en charge par un autre élément du cotexte modifiant ainsi l'organisation de ce même énoncé et créant un mode d'organisation de l'information indépendante du français de référence.

4. LA THÉORIE DU CONTINUUM

Pour définir le continuum linguistique, nous choisissons l'explication de Chaudenson (in Moreau ; 1997 : 100) : « le mot a été utilisé pour désigner l'ensemble des productions linguistiques qui se situent entre deux pôles, l'acrolecte et le basilecte, et qui ne relèvent pas strictement de l'un ou de l'autre, dans la mesure où un énoncé du mésolecte peut comporter des traits acrolectaux, mais aussi des variantes intermédiaires ».

La notion de continuum apparaît pendant l'entre-deux guerres sous la plume de créolistes spécialistes de l'Océan Pacifique pour tenter de caractériser la situation hawaïenne. Ils analysent « tout un système dialectal continu, dans lequel un réseau de variétés intermédiaires devient de plus en plus important, entre l'anglais standard peu attesté dans la bouche des autochtones, et le créole originel quasiment disparu » (Prudent ; 1999 : 104). Selon cette conception, le « locuteur ne représente pas un point dans le continuum, mais contrôle un pan, un éventail du système qui lui permet d'ajuster son discours vers le haut (anglais) ou vers le bas (créole) » (ibid. : 104). Tous ces travaux vont déboucher en 1973 sur l'article fondamental de Bickerton⁸, contribuant ainsi au succès et à une large diffusion de la notion de continuum.

Cette notion a été ensuite reprise par les spécialistes des créoles à base de langue française (Chaudenson) et par les spécialistes de français en Afrique (Manessy, Lafage). Dumont et Maurer (1995 : 154) expliquent « que le concept de continuum est mobilisé pour décrire des situations relativement différentes, tantôt pour montrer la continuité du français avec certaines langues africaines, tantôt pour décrire les seuls usages en français comme étant continus ».

Théorie élaborée par des sociolinguistes, elle comporte une face sociale où chaque lecte (basi-, méso-, acro-) est associée à un niveau linguistique : le basilecte correspond au pôle le plus éloigné de la norme de référence et donc au pôle le plus dévalorisé alors que l'acrolecte, quant à lui, est le pôle le plus proche de la norme et la variété la plus prestigieuse de la langue. Moseng Knutsen met en avant cette « co-articulation du continuum » et lui reproche d'être représentée en « trois strates dont les variantes sont par la suite qualifiées de variantes sociales » (2007 : 38) induites par le

⁸ Bickerton, Derek (1973) « The nature of a creole continuum » in *Language* 49, n° 3, pp. 640-669.

niveau de scolarisation. Le continuum sert de point de départ de la classification sociologique des locuteurs pour en déterminer le type de variante linguistique qu'ils utilisent. L'arbitraire de cette notion sous-entend des systèmes homogènes alors que la variation provoque d'un point de vue linguistique des variétés qu'il est parfois difficile de classer dans un tiroir sociologique prédéterminé. « La dynamique de la variation » (Gadet ; 2003 : 15) brise les frontières supposées rigides et homogènes de la classification sociale des locuteurs pour représenter la langue telle qu'elle est réellement, hétérogène, nourrie de différentes variétés de langue.

La théorie du continuum s'inscrit non pas à l'opposé de la tripartition des locuteurs mais dans sa continuité. En effet, le continuum se construit à partir de cette tripartition pour fournir des outils méthodologiques préalables de classification et de description des locuteurs. Cette tripartition est remise en question, mais elle fournit « des repères, même si ceux-ci sont réducteurs et simplificateurs face à la complexité de la situation donnée » (Moseng Knutsen ; 2007 : 37).

CHAPITRE II : PROBLEMATIQUE

Après ces précisions théoriques sur des questions qui nous paraissaient importantes, nous nous recentrons sur le pourquoi de notre thèse en définissant et en limitant notre sujet afin d'énoncer la problématique. Cela nous permet ensuite d'établir les objectifs ainsi que les hypothèses qui ont guidé notre travail. Nous fermons ce chapitre par l'état des recherches concernant notre domaine d'étude.

1. DEFINITION ET DELIMITATION DU SUJET

Nous nous sommes intéressée au français parlé d'Afrique dans tout ce qu'il peut présenter d'original et de particulier. Nous avons donc recherché ce qui pourrait être la cause de la variation.

Les travaux en sociolinguistique sur le français d'Afrique présupposent généralement, comme l'a relevé Bagouendi-Bagère Bonnot (2007), que le niveau d'études conditionne le niveau de langue en français. La recherche de la norme implique une aura de prestige qui rejaillit sur son utilisateur. En revanche, plus le locuteur s'éloignera de la norme, plus il sera considéré comme peu ou non scolarisé. Cette répartition niveau de langue – niveau de scolarisation est à la base de la tripartition sociolinguistique des locuteurs. Cette description qui lie le linguistique au social devient un corollaire à la théorie de la variation.

En effet, la variation du français en Afrique est un fait avéré, étudié, justifié ; l'ouvrage de Boucher et Lafage (2000) sur le lexique français du Gabon atteste par exemple de la variation lexicale dans ce pays. Pour leur inventaire, elles ont voulu sélectionner comme informateurs des locuteurs ne relevant pas exclusivement « d'un certain niveau de scolarité » (XXV), c'est-à-dire des diplômés de l'enseignement supérieur. Cette catégorie ne constitue qu'une minorité de la population alors que des profils professionnels, rarement diplômés, indispensables pour l'économie, détiennent un rôle important dans la véhicularisation du français. La collecte des données vise toutes les couches sociales de la population et « tous les Gabonais francophones » (ibid.) ; ce qui permet de mieux rendre compte de l'étendu de la variation. Si tous les profils de locuteurs sont recherchés, cela sous-entend également tous types de maîtrise et de pratique de la langue française.

L'absence de distinction dans l'enquête de niveaux différents de scolarisation est soulignée par les auteurs.

Le besoin de précision est expliqué par F. Gadet (2003 : 14) :

« Les usagers prennent en compte la variation en se la représentant à travers des variétés, qu'ils ne nomment que rarement : ainsi, français familier, populaire, canadien, des jeunes... sont plutôt des termes experts, ou de la reprise publique. C'est pourtant bien ces classifications ordinaires qu'épouse la notion de variété, donnée comme une évidence alors qu'il s'agit d'une idéalisation. Elle suppose que les traits variables convergent en un tout cohérent et contribuent à constituer des objets énumérables. »

Le découpage en variétés draine des présupposés. En effet, « la notion de variété ne permet pas de s'affranchir de l'idée de langue homogène, car elle aboutit à représenter la langue selon un certain nombre de variétés, à leur tour homogène » (ibid. : 14). Ceci revient à dire que « le découpage en types de variation laisserait entendre une discontinuité » (ibid. : 15). Grâce à cette discontinuité, tout auditeur serait dans la capacité de reconnaître chaque variété et de l'étiqueter en tant que langue familière, courante ou soutenue, ce qui relève de la variation diaphasique.

L'évaluation des variétés se fonde sur ce que « les humains portent des jugements sur eux-mêmes et sur leurs semblables, leur apparence physique, les comportements, les vêtements, et bien entendu les façons de parler. Ces jugements s'organisent dans des représentations et des attitudes idéologiques, qui débouchent sur des hiérarchies et des discriminations (...) L'évaluation, la hiérarchisation, le prestige ou la stigmatisation dont un idiome fait l'objet, serai[en]t alors intrinsèque[s] à la langue, préexistante[s] à la standardisation ; d'ailleurs les langues peu ou pas standardisées donnent aussi lieu à des jugements de la part des locuteurs » (ibid. : 15).

Selon l'analyse précédente, la variation se constituerait de variétés homogènes possédant des frontières imperméables sans subir ou exercer d'influence sur les autres variétés, chacune étant aisément identifiable. Par ailleurs à chaque variété correspondrait un niveau de connaissances et de maîtrise particulières du français, à savoir le niveau

d'études. Dans l'imagination populaire, un lettré « parlerait comme un livre », alors qu'un analphabète étranger parlerait le français « petit nègre »⁹.

Ainsi chaque production langagière relève d'une certaine variété et d'un certain niveau de langue, et peut donc être attribuable à d'un certain niveau d'études.

Le niveau de langue et le niveau d'études semblent intrinsèquement liés, c'est d'ailleurs cette répartition qu'avancent Boucher et Lafage (2000 : XXIII) dans leur inventaire du lexique français du Gabon. « Trois grandes catégories d'utilisateurs du français » sont recensés : les basilectaux, des locuteurs peu ou non scolarisés, les mésolectaux, niveau du collège et du lycée, et les acrolectaux, des diplômés de l'enseignement supérieur ; c'est-à-dire trois niveaux de langue et d'études.

Cette tripartition qui lie le sociolinguistique (la variation sociale) au linguistique est communément admise, utilisée pour classer les locuteurs, mais également souvent remise en question car sujette à caution (Gadet ; 2003). Elle est même parfois jugée inadéquate (Simo Nguemkam-Souop ; 2009).

Seulement rares sont les travaux sur le français en Afrique qui interrogent son manque éventuel de pertinence et remettent en question son utilisation. Malgré son caractère a priori, elle présente des avantages. Cette classification suit un raisonnement humain dont le besoin est de tout classer. Sa facilité d'utilisation permet de catégoriser, d'étiqueter rapidement les locuteurs et d'opérer des distinctions entre eux. Cette tripartition laisse sous-entendre un certain niveau de langue. Ainsi le chercheur s'attendra à se confronter à un type de langue particulière ainsi qu'à des degrés divers de la variation.

Bien que critiquée, elle a le mérite d'exister, à défaut d'être prouvée.

Elle enferme les locuteurs dans des stéréotypes sociaux, langagiers et cloisonne les différents niveaux de langue, sans laisser supposer des liens ou des influences entre chaque niveau de langue. Elle considère que, quel que soit le pays étudié et sans prendre en considération sa réalité sociolinguistique, à chaque niveau de scolarisation correspond un niveau de compétences langagières. Elle nourrit un présupposé sur la correspondance entre uniquement niveau de scolarisation et niveau de langue, laissant libre cours aux préjugés véhiculés sur les compétences linguistiques. Elle donne l'image d'une variation figée, de variétés de langue sclérosées calquées sur des stéréotypes. Notre analyse

⁹ C'est nous qui mettons ces expressions entre guillemets en connaissant leur caractère populaire.

montrera au contraire des productions issues de la convergence de plusieurs modes d'organisation du discours mélangeant des variétés basilectales, mésolectales et intermédiaires, rendant parfois difficile leur classification selon la tripartition. Celle-ci devient inadéquate pour rendre compte de la productivité des locuteurs.

De cette réflexion se dégage la problématique de notre thèse.

Si elle est généralement admise pour sa commodité de présentation des faits observés, cette répartition des locuteurs n'a pas vraiment été vérifiée. Notre étude va s'efforcer, sinon de vérifier, du moins de mettre à l'épreuve la validité de la corrélation établie entre niveau de scolarisation et compétence langagière en français, en particulier pour les pôles inférieurs ou médians de la tripartition.

La tripartition des locuteurs n'est pas systématiquement évoquée dans les travaux. Leur niveau de scolarisation apparaît en revanche comme une variable incontournable dans les classifications (Moseng Knutsen, 2007 ; Derbal, 1980 ; Hattiger, 1991 ; Mougeon, Béniak, 1995). Chaque recherche doit justifier la raison du recueil de tel ou tel corpus particulier en expliquant le choix d'un niveau scolaire et non d'un autre. L'importance de cette variable est capitale dans l'appréhension des corpus.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Notre objectif théorique est donc de réfléchir et de vérifier la pertinence de la répartition sociolinguistique des locuteurs et les conséquences qu'elle peut avoir sur les productions langagières. Nous verrons si le degré de scolarité crée des variétés homogènes et aisément identifiables.

Nous testerons deux niveaux de langues, le pôle inférieur (basilecte) et le pôle médian (mésolecte). Parce que le plus éloigné de la norme, le pôle inférieur est le niveau le plus sujet à la variation et donc aux changements linguistiques, et, le pôle médian situé entre deux pôles extrêmes, apparaît comme une zone soumise à leur double influence.

Nous avons vu que la perception de la variation et de la tripartition des locuteurs s'effectuaient à travers le prisme de la sociolinguistique. Notre but est de changer l'angle de l'analyse afin de compléter ces concepts. Nous nous fonderons sur une étude linguistique qui confrontera les résultats obtenus aux présupposés véhiculés par les

différents niveaux de scolarisation. Il est possible également d'établir un parallèle avec les résultats d'autres travaux sur le français en Afrique ou en Amérique du Nord.

Si nous remettons en question la pertinence de la tripartition, nous remettons en question également la démarche de classification des locuteurs. En effet, le niveau d'études conditionne ou présuppose le niveau de la langue française pratiquée par le locuteur. Le chercheur s'attend alors à trouver dans les productions langagières certains faits de langue propres au niveau scolaire du locuteur. Nous ne voulons pas qu'un concept ou qu'une répartition sociolinguistique, somme toute assez schématique, conditionne nos attentes en termes de résultats. Nous étudierons chaque variété, tout en connaissant le niveau scolaire de chaque locuteur, les unes par rapport aux autres sans préjugés linguistiques. Ainsi nous partirons de variétés de langue et non du concept de la tripartition pour ne pas nous enfermer dans une classification hermétique.

Nous ne remettons pas en question le niveau d'études des enquêtés, puisque cela est impossible en raison du caractère historique et irrévocable de leur parcours scolaire. En revanche, le niveau linguistique mérite toute notre attention. L'étiquetage en basilectaux ou mésolectaux nous semble rapide, et lié à une vision schématique de la variation. Nous nous focalisons alors sur l'analyse linguistique pour tester la pertinence de la répartition des locuteurs. Nous avons décidé de choisir le verbe comme objet focal de notre étude d'un point de vue morphologique et syntaxique. Le niveau morphosyntaxique contrairement au lexique est le dernier à être touché par la variation puisque celle-ci ne concerne pas la forme de la langue mais ses structures les plus profondes (Gadet ; 2003 : 43). Elle peut remettre alors en question son mode de fonctionnement et de construction car la morphosyntaxe régit le système d'organisation du discours. En effet, le verbe appartient à l'une des « zones d'invariances qui forment, si l'on veut, le noyau dur du système [qui] ne sont éventuellement atteintes que lorsque se produisent des phénomènes sociolinguistiques importants affectant sérieusement les conditions de transmission et d'usage (impliquant, en général, le contact linguistique et de situations de communication « exolingue ») » (Chaudenson, Mougeon, Béniak ; 1993 : 7) : « de par son caractère plus structural et grammatical, [le verbe] est (...) plus à l'abri de l'influence des facteurs » de la variation (ibid. : 11).

Le verbe français relève de la catégorie du discours la plus difficile à maîtriser et à manier en raison de la richesse de ses paradigmes, de l'imprévisibilité élevée de ses formes (surtout pour les verbes de haute fréquence) et de la complexité de sa combinatoire. Comme le relève Manessy (1994 : 146), l'obligation dans la variété standard de soumettre le signifiant « à des variations de formes constitue une difficulté importante pour ceux des informateurs qui n'ont pas subi le dressage scolaire ». Les locuteurs peu ou non scolarisés qui n'ont pas de contact avec l'écrit doivent être ceux qui rencontrent le plus de difficultés, car, comme le rappelle Cl. Blanche-Benveniste (2005, 78), c'est entre la morphologie verbale de l'écrit et celle de l'oral que « le français écrit et le français parlé diffèrent le plus ».

Chaudenson, Mougeon et Béniak (1993 : 88) surenchérisent sur la difficulté de l'analyse verbale :

« Le système verbal français est complexe ; une bonne part de l'histoire du français parlé est constituée par les efforts des locuteurs pour modifier ce système (...). Entrer dans l'ensemble des faits, même sans aller au détail, serait une tâche immense ».

Cette tâche apparemment titanesque ne fait d'ailleurs pas l'objet d'un ouvrage entier. Des chercheurs l'ont traité à l'intérieur d'une étude plus globalisante sur des modes de fonctionnement plus généraux, touchés également par la variation (Chaudenson, Mougeon et Béniak, 1993 ; Moseng Knutsen, 2007 ; Ngo Ngok-Graux, 2010). Ainsi aucune étude ne s'est encore attelée à analyser la morphologie et la syntaxe du verbe dans des productions langagières orales dans la variation française en Afrique.

En effet, comme le soulignait déjà Simo Nguemkam-Souop (2009 : 3) dans l'introduction de sa thèse, « la consultation de la littérature scientifique permet assez rapidement de se rendre compte que la morphosyntaxe demeure le parent pauvre des recherches sur le français en Afrique. Les premiers travaux de description interne d'envergure datent des années deux mille (Ploog, 2002 ; A. Boutin, 2002 ; Jabet, 2005 ; Moseng Knutsen, 2007). »

En raison de cette pénurie de recherches, nous avons opté pour la morphosyntaxe car beaucoup reste à faire et à analyser, d'où notre ambition de combler, du moins en partie, cette lacune.

Les objectifs empiriques se dessinent et se focalisent autour d'une description du français pratiqué par une population donnée à travers un corpus oral¹⁰. Nous avons décidé d'étudier le verbe d'après un axe morphologique en établissant l'inventaire des formes produites par chaque locuteur sélectionné. Dans un second temps, l'analyse de l'utilisation de ce matériau morphologique permettra de voir comment sont exprimés des concepts tels que ceux de la personne, de l'époque et de l'aspect. Cette analyse morphosyntaxique du verbe vise à contribuer à la discussion sur la pertinence de la répartition sociolinguistique des locuteurs, ainsi que sur la variation du français en Afrique et sur la typologie de ses variétés. Nous évaluerons l'importance des facteurs extralinguistiques dans nos réflexions sur la variation.

La morphologie verbale, par sa complexité, nécessite un apprentissage formel, même sommaire. En effet, l'irrégularité des formes, des radicaux notamment pour les verbes à haute fréquence, pour chaque temps, chaque mode et la conjugaison font du verbe la classe grammaticale « qui présente le nombre de formes différentes le plus important » (Arrivé, Gadet, Galmiche ; 1986 : 679-670). L'étendue de la palette morphologique disponible et employée par les locuteurs rendra compte de leur richesse formelle et de ce qui peut relever de l'apprentissage et/ou de l'acquisition. Le relevé des formes verbales sera aussi le moyen de vérifier s'il y a des verbes autres que français ou venant de forme non attestées en français standard. Dans certains pays francophones, la complexité de la morphologie verbale a engendré un phénomène de régularisation formelle sous l'influence de facteurs intrasystémiques (Manessy, 1994 ; Chaudenson, Mougeon et Béniak, 1993). Nous confronterons nos résultats à ceux déjà constatés et tenterons de savoir si ce facteur intrasystémique en est l'une des explications.

Dans l'étude de l'utilisation morphologique, nous comprenons l'expression des concepts de personne, d'époque et d'aspect. Chaque concept est rendu par une forme propre qui participe également à la difficulté d'emploi des verbes puisque cela contribue aux changements formels. Alors que tout est parfaitement codifié par le français normé, nous verrons si la variation a affecté ces concepts et si oui, comment ils sont exprimés.

¹⁰ cf. le chapitre 5 pour une description détaillée du corpus.

Nous nous efforcerons dans la mesure du possible, d'étudier les formes verbales et leur utilisation en dehors de toute considération « fautive » ou « d'écarts »¹¹. La véhicularisation du français en Afrique postule la variation et des variétés différentes de français. Pour apprécier ce phénomène sans jugement de valeur, nous essayerons de comprendre l'organisation ou les réorganisations des séquences sous le prisme de sa véhicularisation et de son indépendance vis-à-vis du français prescriptif. Toutefois, nous prendrons en compte ce qui ressort de la variété standard et de la variété endogène et jusqu'où ce français endogène s'est autonomisé. La comparaison avec d'autres pays francophones mettra en perspective nos résultats et permettra de constater s'il y a des similitudes, des degrés d'influence de la variation et de tester l'originalité de nos corpus. Ainsi nous pourrons confronter nos résultats avec les faits de langue attendus pour chaque niveau de scolarisation et de vérifier la pertinence de la répartition sociolinguistique des locuteurs. Si celle-ci se révèle inadéquate, nous essayerons de définir un autre indice qui pourra distinguer éventuellement les locuteurs. Notre dernier objectif est d'aboutir à une analyse qualitative en nous fondant sur une approche quantitative de nos corpus qui repose sur un relevé, un comptage et une classification systématiques des formes verbales. Cette approche nous permettra de déterminer si des éléments morphosyntaxiques différencient les locuteurs, et si certains d'entre eux relèvent effectivement du pôle inférieur et d'autres du pôle médian.

3. HYPOTHESES

Les hypothèses qui ont fondé notre travail sont les suivantes :

- 1) Nous partons d'une part d'une intuition personnelle et d'autre part du postulat, arbitraire, selon lequel les locuteurs que nous étudierons, parce que présentant des profils scolaires différents, produisent des séquences plus ou moins marquées par des déficiences morphologiques et syntaxiques. En effet, les locuteurs relevant du pôle inférieur, par leur manque ou absence d'apprentissage formel, devraient employer un français basilectal avec un matériau morphologique réduit alors que les locuteurs relevant du pôle médian sont supposés utiliser un français proche de la norme grâce à leurs années de scolarisation.
- 2) La distribution sociolinguistique des locuteurs en basilectaux et mésolectaux qui repose sur une distinction de niveaux scolaires devrait avoir des répercussions sur

¹¹ C'est nous qui ajoutons les guillemets.

la qualité du français. Le nombre d'outils morphosyntaxiques et le degré de sophistication vont de pair avec le nombre d'années de scolarisation. La richesse morphologique devrait être donc plus importante dans le français des locuteurs mésolectaux que dans celui des locuteurs basilectaux.

- 3) Selon nos hypothèses, la classification des locuteurs en deux catégories sociolinguistiques distinctes comme les basilectaux et les mésolectaux devrait instaurer une dichotomie entre eux. Des caractéristiques langagières spécifiques réelles ou supposées seraient dévolues à chacun d'eux. Nous aurions un cloisonnement entre chaque variété les rendant aisément identifiables.
- 4) L'hypothèse de la fonctionnalisation de la langue évoquée par Manessy (1994 ; 1995) accompagnée de phénomènes comme la simplification externe sous-entend que sans scolarisation et apprentissage formel, le locuteur produira des performances restreintes même en parlant le français acquis par reproduction mécanique. Les locuteurs peuvent s'exprimer mais leur français n'aura qu'une valeur communicative au détriment de réelles performances morphosyntaxiques. Les basilectaux sont limités dans la construction des productions et se débrouillent pour parler le français.
- 5) Nous prenons comme pierre de touche de notre analyse le verbe car nous supposons que relevant d'une catégorie grammaticale difficile à maîtriser et à manier, il sera soumis à la variation. Cette zone de fragilité par le prisme de la fonctionnalisation de la langue, devrait subir de nombreuses modifications formelles et répondre à un autre mode de fonctionnement que celui décrit dans les grammaires traditionnelles. Reste à déterminer quel(s) domaine(s) du système verbal est/sont le(s) plus touché(s) par la variation.

Nous mettrons à l'épreuve ces hypothèses avec en toile de fond la problématique de la pertinence de la répartition sociolinguistique des locuteurs. Les questions de recherche nous guideront dans notre analyse focalisée sur le verbe et articulée autour de deux axes, l'un morphologique et l'autre syntaxique.

CHAPITRE III : PARCOURS SOCIO-LINGUISTIQUE

Carte administrative du Gabon :



Province	Capitale	Superficie	Population (2002)
Estuaire	Libreville	20 740	597,2
Haut-Ogooué	Franceville/Masuku	36 547	134,5
Moyen-Ogooué	Lambaréné	18 535	54,6
N'gounié	Moulija	37 750	100,3
Nyanga	Tchibanga	21 285	50,8
Ogooué-Ivindo	Makokou	46 075	63,0
Ogooué-Lolo	Koulamoutou	25 380	56,6
Ogooué-Maritime	Port-Gentil	22 890	126,2
Woleu-N'tem	Oyem	38 465	125,4
TOTAL	Libreville	267 667	1 308,6

Carte 1. Tableau n°1.

1. PRESENTATION DU GABON

Situé en Afrique Équatoriale et ancienne colonie française, le Gabon est un petit pays d'une superficie de 267 667 km² traversé par l'équateur. Il borde l'Océan Atlantique (plus de 800 km) à l'ouest, possède des frontières communes avec le Cameroun au nord, la Guinée Équatoriale au nord-ouest, et le Congo-Brazzaville pour le reste des frontières (sud et est). C'est l'un des plus petits pays d'Afrique centrale après le Rwanda, le Burundi et la Guinée Équatoriale. La forêt équatoriale occupe environ 85% de la superficie du territoire.

Des navigateurs portugais ont découvert le Gabon en 1474 en abordant ses côtes mais ne s'y sont pas installés. En revanche, au XVI^{ème} siècle d'autres Européens réussissent à s'établir au Gabon et y organisent la traite des esclaves jusqu'au XIX^{ème} siècle, en 1839 date de l'abolition de l'esclavage. Cette année-là, un traité d'alliance est signé entre la France, représentée par l'officier de marine Bouët-Willaumez, et le roi Denis de l'ethnie des Mponkwé qui le place sous la protection de la France, lui et la province de l'Estuaire, région côtière où se situe Libreville. En 1842, un second traité autorise la France à venir s'installer à l'emplacement de l'actuelle capitale Libreville. Les Français entrent dans les terres après les traités de 1843 et 1846. Ils prennent alors possession du Gabon qui en 1886 devient une colonie française. De 1888 à 1904, le Gabon fusionne avec le Congo puis en 1911, est intégré à l'A.E.F. (Afrique Équatoriale Française).

La loi du 23 juin 1953 permet à la colonie du Gabon de devenir autonome. La République Gabonaise est proclamée le 28 novembre 1958 et le Gabon, dans ses frontières actuelles, devient indépendant le 17 juillet 1960, journée instituée depuis comme celle de la fête nationale.

Le Gabon est partagé en neuf provinces, organisation territoriale adoptée en 1984. Le régime politique est une république ouverte au multipartisme depuis 1990 avec une nouvelle constitution. Le pays connaît une grande stabilité politique puisqu'il a été gouverné uniquement par trois présidents depuis son indépendance : Léon M'Ba de 1961 à 1967, Omar Bongo de 1967 à 2009 année de sa mort, enfin son fils Ali Bongo Odimba depuis 2009.

Le revenu national brut RNB du Gabon est l'un des plus élevés de l'Afrique Noire Francophone : 7 370 dollars (USA) contre 1 170 dollars pour le Cameroun, 1 830 dollars pour le Congo, 1060 dollars pour la Côte d'Ivoire ou 1070 dollars pour le Sénégal. Il se situe ainsi au-dessus de la plupart des pays de l'Afrique noire francophone.

Ce petit pays d'Afrique Centrale est sous-peuplé. Sa population comptabilise seulement 1 545 255 habitants¹². Sa situation démographique est « relativement complexe » (Boucher, Lafage ; 2000 : XII) puisqu'il faut distinguer entre les Gabonais et les étrangers qui constituent 15,2% de la population. Ils viennent de pays aussi divers que la Guinée Équatoriale, le Congo, le Nigeria, le Cameroun, le Mali, le Bénin, le Niger. La population de 1 545 255 habitants se répartie comme suit :

- 0 – 14 ans : 42,20 % ;
- 15 – 64 ans : 53,90 % ;
- 65 ans et plus : 3,90 %.

Cette population est relativement jeune. Elle se concentre essentiellement dans les grandes villes puisque 80 % de la population est urbaine. La densité représente 5,3 hab./km², en raison du faible nombre d'habitants dans le pays, ce qui est peu comparée à d'autres pays africains : Cameroun 41,4 hab./km², RDC 30,5 hab./km², Côte d'Ivoire 66,6 hab./km², Sénégal 64,4 hab./km², Bénin 82,8 hab./km², Burkina Faso 61,1 hab./km². La densité de population du Gabon peut être rapprochée de celle du Congo 12,4 hab./km², de la Centrafrique 7,9 hab./km², ou du Mali 11,4 hab./km² ; la Mauritanie a en revanche une densité inférieure à celle du Gabon : 3,2 hab./km²¹³. Elle apparaît très en deçà des autres pays africains.

La population autochtone se répartit en deux grands groupes : les Pygmées et les Bantous.

Les Pygmées sont les premiers habitants du Gabon mais ne constituent que 1 % de la population. Les populations bantoues gabonaises utilisent une cinquantaine de langues, issues de la famille linguistique Niger-Congo « estimée à 1 436 langues et parlée par 400

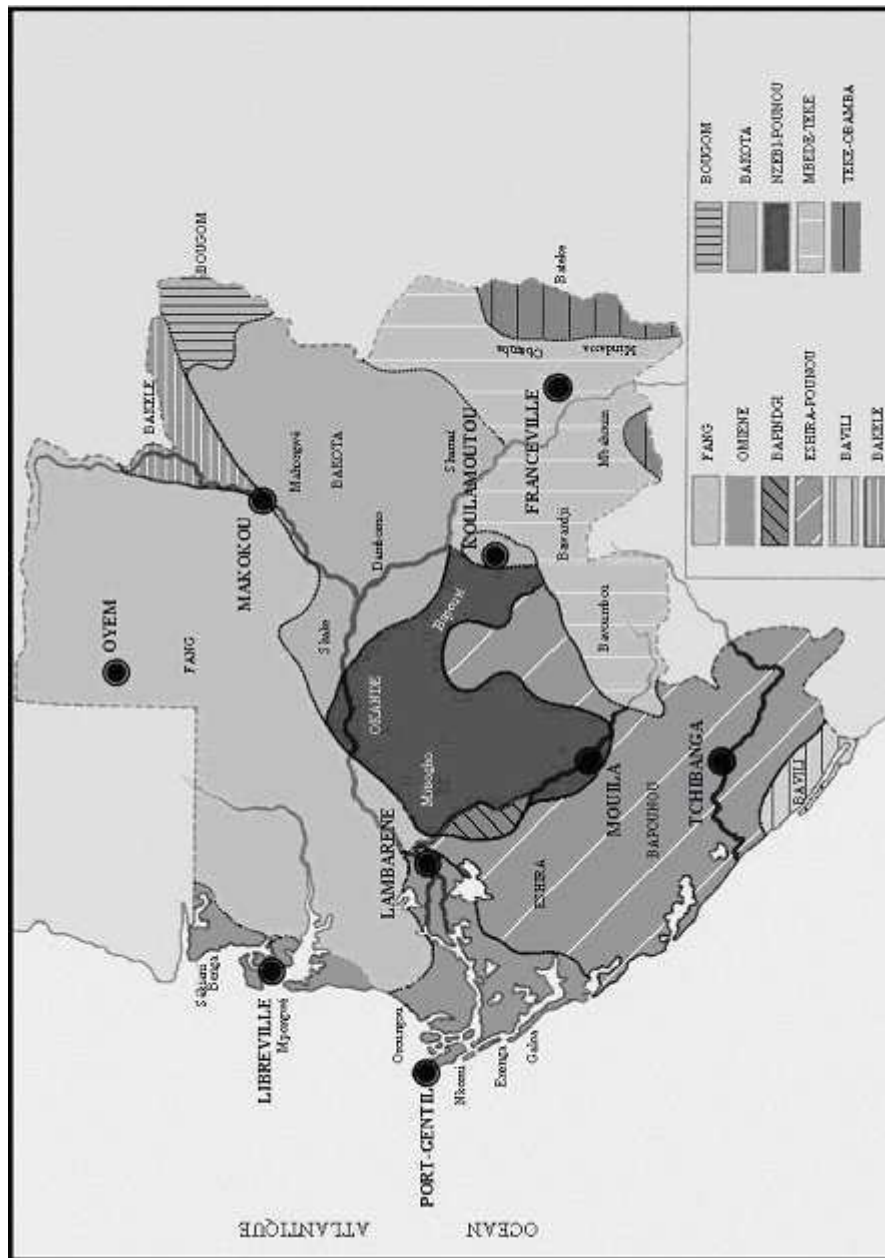
¹² Les chiffres sont ceux du site officiel de la présidence du Gabon : <http://www.presidentalibongo.com/histoire-chiffres-cles/les-chiffres-cles/les-chiffres-cles-demographie>

¹³ Statistiques sur la densité en Afrique ont été relevé sur le site suivant : <http://www.statistiques-mondiales.com/afrique.htm>

millions de locuteurs. Les langues bantoues se distinguent par leur système de classification nominale (c'est-à-dire par l'expression de l'alternance singulier/pluriel à l'aide des affixes surtout les préfixes de classe) et par leur système tonal basé sur des oppositions de registres » (Bagouendi-Bagère Bonnot ; 2007 : 50). Cette cinquantaine de langues se regroupent en « une dizaine de sous-groupes linguistiques en raison de leurs parentés structurelles » (Boucher, Lafage ; 2000 : XIII). Nous apportons une nuance aux propos de Bagouendi-Bagère. Si les langues bantoues du Gabon relèvent de langues à tons, ce n'est pas le cas de toutes les langues bantoues recensées notamment par le WALS. Le site du WALS¹⁴ regroupe ces langues dans la famille du Niger-Congo, venant de la sous famille Benue-Congo genre bantoïd. Cette dernière sous-catégorie comptabilise 162 langues, sachant qu'il en manque, par exemple le fang, langue du nord du Gabon mais dont des variantes sont recensées par le site comme le bulu et l'éwondo, langues parlées au Cameroun.

Carte des ethnies du Gabon :

¹⁴ WALS : World Atlas of Language Structures: <http://wals.info/languoid/genus/bantoid>



Carte 2.

Répartition ethnique :

GROUPES ETHNIQUES	DEMOGRAPHIE
Fang	258 601
Shira-Pounou	241 954
Nzabi-Douma	113 656
Mbédé-Téké	82 890
Kota-Kélé	71 351
Miééné	48 767
Okanda-Tsogho	32 793
Pygmées	3 534
<i>Naturalisés</i>	3 239
Total des Gabonais	856 785
Étrangers	153 490
TOTAL	1 010 275

Sources : RGPH, 1993 : 1

Tableau 2.

Aucune langue ethnique n'est pratiquée par la majorité de la population. Ce phénomène empêche l'une d'entre elles de s'imposer en tant que véhiculaire. La province du nord du pays, le Woleu-Ntem se distingue des huit autres provinces car elle est la seule à être mono ethnique et monolingue.

2. LE FRANÇAIS ET LE PLURILINGUISME

2.1. LE FRANÇAIS

Le français est l'unique langue officielle du Gabon.

Les langues ethniques ne possèdent aucun statut officiel en raison de la faible part de la population parlant chacune d'elle. Aucune d'elle n'apparaît suffisamment développée pour obtenir une reconnaissance et un statut officiel en tant que langue nationale. En l'absence d'une langue ethnique de diffusion nationale, le français apparaît comme la seule langue à pouvoir remplir ce rôle. Le français domine toute autre langue par sa reconnaissance officielle et il est l'unique langue :

- « du pouvoir politique ;
 - du pouvoir financier et économique, dans les structures de grande dimension ;
 - du pouvoir par l'écrit : système scolaire, presse écrite, correspondance, relations dans l'entreprise ou entre administrations, maîtrise de la technologie moderne. »
- (Moussirou-Mouyama, De Samie ; 1993 : 608).

Pour marquer son statut élevé, Boucher et Lafage (2000 : XVIII) comparent l'importance officielle du français « à celle qu'il a dans un pays où il est langue maternelle de la population ».

En plus de son statut officiel exclusif, le français est devenu le véhiculaire au Gabon.

Moussirou-Mouyama et De Samie (1993 : 608) résument la situation ainsi : « le français joue un rôle de langue véhiculaire écrasante, au-delà même de son statut de langue officielle ». Le corpus du français se révèle important. Boucher et Lafage (2000 : XX) expliquent les raisons de ce corpus élevé :

- « Scolarisation totale en français, pour la quasi-totalité des jeunes générations,
- Urbanisation intense qui impose pour l'intercommunication l'usage d'un véhiculaire adapté à la modernité,
- Absence de langue gabonaise à rôle véhiculaire national,
- Présence d'un certain nombre d'étrangers, certes moins nombreux mais souvent plus scolarisés qu'autrefois et plus ouverts à l'utilisation d'une langue de grande communication comme le français qu'à l'apprentissage d'une langue locale à diffusion restreinte,
- Culte de la modernité et désir d'ouverture vers les technologies les plus avancées, pour l'instant surtout accessibles en français.

L'appropriation de la langue française par les Gabonais ne peut qu'être très importante ». Une autre explication est avancée par Moussirou-Mouyama et De Samie (1993 : 611). « La langue française lamine les différences entre les nombreuses communautés ethno-linguistiques qui la composent pour s'imposer comme langue véhiculaire ».

Mba-Nkoghe¹⁵ distingue deux types de communication en français, « la communication institutionnalisée et la communication individualisée » qu'il définit ainsi :

« Le français est utilisé comme langue de communication individualisée pour tous les locuteurs francophones résidant au Gabon (Français, Belges-Wallons, Canadiens-francophones, Suisses-francophones) et langue de communication inter-ethnique (langue de communication entre les différentes ethnies gabonaises et étrangères). Très souvent, le français est la langue de première acquisition pour

¹⁵ MBA-NKOGHE, J. « Place et utilité des langues gabonaises dans l'activité nationale » in *Message* n°5, Libreville, Ministère de l'Éducation nationale.

certains enfants gabonais (...). Par son statut de langue de communication institutionnalisée et par son caractère de langue de communication individualisée, le français apparaît comme la langue « gagne-pain » qui assure la survie de l'individu, langue d'accès au bien-être social (réel ou supposé), langue d'ouverture culturelle accès à la lecture étrangère, notamment française). »

2.1.1. L'influence de l'urbanisation

L'urbanisation intense du pays – 86% selon l'Unicef, 80% selon le site de la présidence du Gabon – brasse toutes les ethnies du Gabon ainsi que les étrangers présents sur son sol, et s'accompagne d'un fort plurilinguisme¹⁶. En l'absence d'une langue ethnique autochtone de diffusion nationale, la ville favorise l'expansion du « français qui profite de la diversité linguistique dans un désert démographique et de l'urbanisation déséquilibrée du Gabon » (Moussirou-Mouyama; 2000 : 49).

Moussirou-Mouyama (ibid.) indique que « 30% des enfants de couples linguistiquement mixtes ont le français pour langue première » en zone urbaine en 2000. Ce chiffre a augmenté puisque Bagouendi-Bagère Bonnot (2007 : 65) avance celui de 41% en 2007, soit plus de 300 000 habitants. Moussirou-Mouyama (ibid.) définit le français comme :

« langue à la fois *hyper-centrale* (langue de l'État et de l'ouverture de l'État au monde extérieur) et *centrale* (langue de l'école, de la rue et du marché, bref du commerce quotidien des hommes) ; mais (...) les populations en ont fait aussi *une langue de la périphérie* (langue de la rue, des matitis, de la convivialité urbaine et de la famille), l'indigénéisation renvoyant vers le système hyper-central et central des morceaux de sa propre périphérie. (...) Le français apparaît comme une véritable langue de partage. »

Le français a dépassé la fonction de pur véhiculaire en possédant « une fonction grégaire¹⁷ car, en l'absence d'une langue nationale africaine, l'unité nationale se fonde sur la pratique du français » (Bagouendi-Bagère Bonnot ; 2007 : 59).

¹⁶ Nous entendons par plurilinguisme, « les diverses langues au sein d'un ensemble national donc d'un État » selon la définition de Chaudenson (2000 : 25).

¹⁷ Nous utilisons le terme de grégaire selon la définition de L.-J. Calvet (1999 : 79) « non pas [avec] la nuance péjorative qu'il connote généralement en français (...) mais plutôt [avec] l'idée de connivence : une langue grégaire est une langue de petit groupe, qui limite donc la communication à quelques-uns et dont la forme est marquée par cette volonté de limitation ».

Le phénomène de l'urbanisation importante du pays n'est pas étranger à l'utilisation du français en tant que véhiculaire. Selon Calvet (1994),

« la ville est la quintessence du plurilinguisme, un pays tendra d'autant plus vers l'unification linguistique qu'il y aura un taux d'urbanisation élevé. Les solutions linguistiques que la ville apporte à la communication sociale ont toutes les chances de s'imposer à l'ensemble du pays : telle une pompe, la ville aspire du plurilinguisme et recrache du monolinguisme, et elle joue un rôle fondamental dans l'avenir linguistique de la région ou de l'État ».

L'urbanisation engendre des conséquences sur le plurilinguisme urbain. « La cité est en effet le point de convergence de nombreuses langues (...), et par leur coexistence même ces langues posent un problème de communication que la pratique sociale résout de diverses façons : adoption d'une des langues en présence comme langue véhiculaire (...). Or la domination par les locuteurs de cette (ou de ces) langue(s) urbaine(s) est l'un des signes de l'intégration à la ville, en même temps que le choix collectif de cette (ces) langue(s) préfigure l'avenir linguistique du pays. (...) La ville apparaît comme un facteur d'unification linguistique » (Calvet ; 1994 : 135-136). L'urbanisation transforme la société en ce qu'elle change le statut des langues en présence. La langue véhiculaire, en l'occurrence le français, devient un instrument de communication référentielle, symbole de neutralité, d'objectivité, d'intégration à la ville et d'unification du pays.

La ville est censée apporter « un bien-être, un épanouissement aussi bien dans leur mode de vie que dans leur relation avec la société » (Bagouendi-Bagère Bonnot ; 2007 : 67). Le français efface les inégalités sociales, gomme les défaillances linguistiques dans la langue ethnique et fait oublier l'appartenance ethnique. Il met tous les locuteurs, gabonais ou non, sur le même pied d'égalité. Son caractère exogène favorise la neutralisation et l'appartenance linguistiques. L'usage d'une langue ethnique stigmatise son utilisateur comme appartenant à un groupe ethnique précis et génère des tensions entre locuteurs d'ethnies différentes, telles que « le mépris de l'autre, pour des raisons d'incompréhension, de méfiance de peur de l'autre » (ibid : 51).

2.1.2. Comparaison avec d'autres pays francophones

Pour situer le Gabon dans l'aire francophone, nous nous fonderons sur deux études : la première relève du status et du corpus du français élaboré par Chaudenson pour tous les pays francophones ; la seconde est celle de l'Unicef, établie entre 2004 et 2009. Chacune des deux présentent l'avantage d'avoir utilisé une méthode d'enquête identique pour chaque pays, ce qui permet une comparaison équitable. Les deux mises en parallèle vont nous aider à mieux comprendre l'état du français au Gabon.

Selon la grille de Chaudenson et en comparaison avec un nombre restreint de pays francophones, nous constatons que le Gabon possède le status et le corpus les plus élevés.

STATUS du français	Gabon	Burkina faso	Cameroun	Centrafrique	Congo
Officialité /12	12	12	6	6	12
Usages institutionnalisés /20 :	16	15	11	14	17
- Textes officiels /4	4	4	2,5	4	4
- Textes administratifs nationaux /4	4	4	2,5	4	4
- Justice /4	3	3	2,5	3	3
- Administration locale /4	3	3	2,5	2	3
- Religion /4	2	1	1	1	3
Éducation /30 :	30	29	15	30	30
- Primaire /10	10	9	5	10	10
- Secondaire /10	10	10	5	10	10
- Supérieur /10	10	10	5	10	10
Moyens de communication de masse /25 :	23	19,7	15	21,5	21
- Presse écrite /5	5	5	3	5	5
- Radio /5	4	3	3	3	3
- Télévision /5	4	4	3	4	4
- Cinéma /5	5	4,7	3	4,75	5
- Édition /5	5	3	3	4,75	4
Possibilités économiques et représentations sociales /20	18	15	17	20	15
TOTAL STATUS /100	93,4	84,6	60,7	85,8	89,7

STATUS du français	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Officialité /12	12	12	12	12	12
Usages institutionnalisés /20 :	16	14	14,5	14,5	19
- Textes officiels /4	4	4	3	4	4
- Textes administratifs nationaux /4	4	4	4	4	4
- Justice /4	3	2,5	3	3	4
- Administration locale /4	3	2,5	4	3	4
- Religion /4	2	1	0,5	0,5	3
Éducation /30 :	28	25,5	28,4	27	28
- Primaire /10	9	10	8,9	8	9
- Secondaire /10	10	7	9,5	10	9
- Supérieur /10	9	8,5	10	9	10
Moyens de communication de masse /25 :	20	12	14	14,2	21,1
- Presse écrite /5	5	3	4	3,7	3,4
- Radio /5	4	1	0,5	1,7	3,2
- Télévision /5	4	2	2	2,2	4,5
- Cinéma /5	4	3	4	4	5
- Édition /5	4	3	3,5	2,5	5
Possibilités économiques et représentations sociales /20	20	18	13	17	17
TOTAL STATUS /100	89,7	76,1	76,5	79,2	90,7

Tableau n°3.

Le statut officiel du français est très important dans la plupart des pays francophones. Les données du status « montre pour le Gabon les résultats les plus élevés de la zone concernée » (Queffélec ; 1991 : 87-110) bien que certains pays talonnent de près le Gabon. L'officialité laisse peu de place aux langues ethniques.

Contrairement au status, le corpus montre un visage différent de la pratique du français. L'institutionnalisation d'une langue ne suffit pas à l'imposer comme langue

officielle. Dans certains pays, le corpus du français est très faible et se voit concurrencer par des langues ethniques qui proposent un corpus supérieur à celui du français :

- Gabon : français : 49/100 Vs langues ethniques : 72,5/100 ;
- Burkina Faso : français : 7/100 Vs mooré : 45/100 ;
- Cameroun : français : 21,5/100 Vs langues ethniques : 53,3/100 ;
- Centrafrique : français : 15/100 Vs sango : 55/100 ;
- Congo : français : 41/100 Vs kituba : 26,2/100, lingala : 27,5/100 ;
- Côte d'Ivoire : français : 37/100 Vs langues ethniques : 61,6/100 ;
- Mali : français : 6,6/100 Vs bambara : 63,1/100 ;
- Niger : français : 4,1/100 Vs hausa : 58/100 ;
- Togo : français : 17/100 Vs langues ethniques : 49,1/100 ;

ou quasiment équivalent :

- Sénégal : français : 50,2/100 Vs wolof : 60/100.

Le profil du Gabon se rapprocherait de celui du Sénégal. Le corpus élevé des langues ethniques laisserait supposer qu'elles pourraient supplanter le français et devenir véhiculaires, au moins pour l'une d'entre elles. Il n'en est rien car la grande diversité des langues ethniques et leur manque de locuteurs en nombre majoritaire empêchent la véhicularisation de l'une d'entre elles. Dans la plupart des pays africains, une langue ethnique domine les autres langues alors qu'au Gabon, c'est l'addition de toutes qui permet d'obtenir un corpus aussi élevé. Dans le détail, les données par répartition ethnique montreraient qu'aucune d'entre elles ne pourrait avoir seule un corpus équivalent ou supérieur à celui du français.

Le corpus du français est lié à l'importance de la scolarisation de la population dispensée en français car souvent l'école apparaît comme le seul lieu d'apprentissage du français. La faiblesse de la présence du français est donc corrélée aux taux de scolarisation de chaque pays. Selon les chiffres de RGPH de 1993, il y avait 90 % de scolarisés parmi les 6-14 ans.

Dans la quasi-totalité des pays africains francophones, les langues en présence dans un pays se retrouvent regroupées en trois catégories :

- 1 : langues vernaculaires : moyen de communication quotidienne intra ethnique ;

- 2 : langues véhiculaires (1 ou 2) : moyen de communication publique, dans la rue ;
- 3 : langue officielle (1 ou 2) : moyen de communication publique officielle, administrative.

Chaque pays possède plusieurs langues vernaculaires. Les langues véhiculaires sont dans la plupart des cas des langues ethniques africaines qui jouissent d'une importante majorité comme le wolof au Sénégal, le sango en Centrafrique et le bambara au Mali. Le français remplit le rôle de langue officielle et dépasse rarement ce cadre pour s'imposer et s'implanter dans la rue en tant que langue véhiculaire : ce que montre le corpus de certains pays africains.

D'après les données statistiques de l'Unicef, le Gabon présente le taux de scolarisation/fréquentation de l'école primaire (94%) et les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes de 15 à 24 ans (98% et 96%) les plus élevés d'Afrique Noire. Au secondaire, les taux de fréquentation des hommes et des femmes (34% et 36%) le placent dans le peloton de tête derrière le Cameroun, le Congo et le Togo.

- Taux nets de scolarisation/fréquentation à l'école primaire, 2005-2009 : Gabon : 94% ; Cameroun : 88% ; Congo : 86% ; Togo : 79% ;
- Taux d'alphabétisation des hommes de 15 à 24 ans, 2004-2008 : Gabon : 98% ; Cameroun : 88% ; Congo : 87% ; Togo : 87% ;
- Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans, 2004-2008 : Gabon : 96% ; Cameroun : 84% ; Congo : 78% ; Togo : 80% ;
- Taux de fréquentation dans le secondaire 2005-2009, net, Hommes : Gabon : 34% ; Cameroun : 45% ; Congo : 39% ; Togo : 45% ;
- Taux de fréquentation dans le secondaire 2005-2009, net, Femmes : Gabon : 36% ; Cameroun : 42% ; Congo : 40% ; Togo : 32%.

Ce qui différencie le Gabon des trois pays comparés est l'absence d'une langue véhiculaire africaine. Ces données sont à mettre en parallèle avec la véhicularisation /vernacularisation du français d'après le corpus élaboré par Chaudenson. Au Gabon, son indice est de 13/20 alors qu'au Cameroun, il est de 6/20 et au Togo aucune donnée n'est disponible. Le Congo, où le taux d'alphabétisation est également élevé (87% pour les hommes et 78% pour les femmes), ne présente qu'un résultat de 8/20 pour la véhicularisation /vernacularisation du français. Le passage par l'école n'apparaît pas

comme la seule condition nécessaire à la diffusion du français. Selon ces résultats, la véhicularisation du français dépend non seulement de la scolarisation de la population, mais également de la capacité du français à entretenir le rôle de véhiculaire.

Nous comparons le taux d'alphabétisation au Gabon des hommes et des femmes de 15 à 24 ans de 2005 à 2009, 98% pour les hommes et 96% pour les femmes, avec le résultat obtenu par le PNUD en 1992 qui indique 62%. Nous constatons des chiffres en nette augmentation. « L'école n'est donc pas le seul lieu de l'appropriation linguistique du français, comme c'est le cas dans les états d'Afrique qui ont des langues nationales qui peuvent faire office en même temps de langues véhiculaires. C'est d'ailleurs ce qui explique et justifie la valeur importante attribuée pour la véhicularisation du français, indépendamment de son apprentissage dans le contexte éducatif. On pourrait dire en simplifiant quelque peu que le français au Gabon tend à se vernaculariser en zone urbaine et à se véhiculariser ailleurs » (Moussounda Ibouanga in Chaudenson, Rakotomalala ; 2004 : 129).

En effet, bien que le taux de scolarisation soit élevé, la déperdition des élèves en fin de cycle primaire semble importante : le taux de survie en dernière année n'est que de 56%. Au secondaire, ce phénomène se poursuit puisque seulement 34% des garçons et 36% des filles fréquentent le collège et le lycée contre 94% au primaire ; des chiffres bien inférieurs à celui du taux de survie en dernière année de l'école primaire.

A côté des médias, seules l'école et la qualité de l'enseignement peuvent transmettre un français normé. A l'inverse, l'absence ou le peu de scolarisation auront des incidences sur les compétences linguistiques des locuteurs.

2.1.3. Classification des locuteurs

Les variétés de français ont été distinguées par Couvert (1984) selon le niveau de scolarisation des locuteurs d'après une répartition en six groupes qui s'appuie sur la démographie notamment scolaire :

- N0 : non scolarisés dont certains peuvent être francophones,
- N1 : francophones (2 années d'enseignement primaire caractérisant en principe une oralité simple, l'écoute et la compréhension de la radio, la capacité de répondre à des questions usuelles),

- N2 : (enseignement primaire complet de bonne qualité, donnant la capacité de lire un journal et de maîtriser une écriture simple),
- N3 : (enseignement jusqu'à la fin de la 3^{ème}, permettant de lire des ouvrages simples et de comprendre un film en français),
- N4 : (niveau baccalauréat qui assure la pratique aisée d'un français correct et d'une certaine domination de la langue utilisée),
- N5 : (niveau études supérieures).

Cette classification reprise par Boucher et Lafage (2000 : XXI), puis par Bagouendi Bagère-Bonnot (2007 : 58) s'appuie « sur la démographie, notamment de l'institution scolaire, en 1980 » dans la recherche sur le français au Gabon (Boucher, Lafage ; 2000 : XXI). Auparavant, « aucune enquête portant sur un échantillon témoin statistiquement représentatif de l'ensemble de la population n'a encore été tentée afin de permettre de rendre compte de la réalité langagière » (ibid. : XXI). Bien que critiquable et problématique, cette classification permet de « fournir quelques éléments de réflexion sur la francophonie africaine et gabonaise en particulier » même si elle ne différencie pas les compétences actives des compétences passives des locuteurs (ibid. : XXI).

Nous mettrons en perspective les chiffres de Couvert de 1984 (enquête menée par l'IRAF, Institut de Recherche sur l'Avenir du Français, en Afrique francophone) et ceux calculés à partir des données du RGPH de 1993 selon les six catégories de locuteurs :

	Couvert : 1984	RGPH : 1993
	Effectif de francophones : 566 861 personnes	Effectif de francophones : 594 389 personnes
N0	209 068 personnes soit 36,88% ¹⁸	166 538 soit 28,01%
N1 + N2	N1 = 183 373 soit 32,35% ¹⁹ N2 = 131 807 soit 23,25% ²⁰	183 143 soit 30,81%
N3	26 112 soit 4,61% ²¹	150 060 soit 25,24%
N4	11 510 soit 2,03% ²²	50 169 soit 8,44%
N5	4 991 soit 0,88% ²³	18 357 soit 3,08%

¹⁸ Le chiffre le plus faible de l'ensemble des enquêtes africaines.

¹⁹ Le chiffre le plus élevé de l'ensemble des enquêtes africaines.

²⁰ Seconde position après le Congo.

²¹ Idem.

²² Idem.

²³ Idem.

Tableau n°4.

Le pourcentage des locuteurs scolarisés même sommairement a augmenté alors que celui des non scolarisés a diminué.

D'un point de vue sociolinguistique, trois grands groupes de locuteurs apparaissent.

Le premier concernant les catégories N0, N1 et N2 comprend des locuteurs souvent âgés non scolarisés ayant appris le français sur le tas, ou très peu scolarisés qui utilisent un français approximatif et instable relevant du basilecte.

Le second groupe représenté par des locuteurs moyennement scolarisés (N3 et N4) emploie un français de type mésolectal, capable également selon les contextes « de recourir à quelques formes de français basilectal plus ou moins stéréotypées » (Boucher, Lafage ; 2000 : XXIII).

Le dernier correspond à des locuteurs diplômés de l'enseignement supérieur qui utilisent un français proche de celui de la France, sans pour autant exclure dans leurs pratiques des traces la variété mésolectale.

Selon la grille de Chaudenson, il y « a une forte proportion de locuteurs de niveau 1-2 qui (...) sont de vrais francophones » (33%) (Moussounda Ibouanga in Chaudenson, Rakotomalala ; 2004 : 129). Sa remarque est confirmée d'un point de vue statistique par les données du RGPH de 1993 (30,81%).

2.1.4. Appropriation du français

Le français langue exogène s'impose comme véhiculaire, surtout dans les centres urbains car il est le moyen de communication interethnique et fonctionne comme langue seconde. Mais par l'expansion du français « sa véhicularisation a abouti à une situation de vernacularisation » (Boucher ; 2001 : 76) puisqu'il s'est introduit à l'intérieur des foyers et est devenu une langue domestique. Manessy (1993 : 413-414) décrit ce processus ainsi :

« à côté du français officiel conforme à l'idéal scolaire et réservé au style soutenu, [se développe] un parler commun qui (...) n'éveille dans son emploi courant aucune catégorisation hiérarchique. Il est en revanche volontiers perçu comme un attribut de la nationalité. (...) [La] manière de parler [des locuteurs], par les traits même qui l'opposent en standard, devient une des expressions de leur spécificité ;

elle comporte donc des apports des variétés dépréciées, retenues comme témoins de l'authenticité socioculturelle ».

Les différentes études sur le lexique du français du Gabon (Boucher, Lafage 2000 ; Boucher 2001 ; Bagouendi Bagère 2000) révèlent une variation. Le lexique est le premier témoin de son appropriation par les locuteurs gabonais ainsi que de sa vernacularisation.

Le processus de vernacularisation du français suit celui de sa véhicularisation dans les centres urbains. Comme nous l'avons vu, la langue véhiculaire s'emploie comme un moyen de communication entre locuteurs ou groupes de locuteurs possédant une langue première différente. La vernacularisation selon Calvet suit deux processus distincts. Celle du français au Gabon s'apparente au premier et en partie au second.

Sa vernacularisation d'après le premier processus, l'appropriation, fait de cette langue « étrangère, une langue locale » (Calvet in Moreau ; 1997 : 292). En raison de ces phénomènes et parce que « bien ancré aujourd'hui dans la société gabonaise », Pambou (2003 : 56) décrit le français comme « une langue gabonaise » empreinte d'une « couleur gabonaise ». Cela prouve son intégration dans le répertoire linguistique gabonais et sa fonction identitaire dans ce pays.

Le second processus de la vernacularisation, la dévéhicularisation est « le fait pour une langue non domestique de devenir domestique » ou grégaire. Cela signifie qu'« une langue véhiculaire devient langue première » (Calvet in Moreau ; 1997 : 292-293). Calvet (ibid.) définit l'émergence de ce processus sur plusieurs générations ainsi : « la vernacularisation est-elle directement liée à la disparition de certaines langues ou du moins à une modification sensible de leur statut. Le brassage de populations consécutif à l'urbanisation rend d'abord nécessaire l'émergence d'une langue véhiculaire, qui devient ensuite parfois la première langue acquise par les générations suivantes ».

Les chiffres avancés par Moussirou Mouyama en 2000 pour les couples mixtes en villes (30% des enfants possèdent le français comme langue de première acquisition) tendent à accréditer le processus de dévéhicularisation du français dans les villes. Ce phénomène reste urbain car le français demeure essentiellement véhiculaire en zone rurale.

Une étude du LASCIDYL²⁴ vient confirmer le statut du français comme langue gabonaise. Sur 860 enquêtés, 267 personnes déclarent avoir le français comme langue de première acquisition, sur 25 marchés analysés, le français est présent à 98,6% et 25% des personnes interrogées sur 1 060 considèrent le français comme une langue gabonaise. La langue utilisée au marché est « un bon révélateur de la gestion du plurilinguisme que peut constituer la pratique sociale » (Calvet ; 1999 : 108). Certaines langues véhiculaires s’y affirment et parfois dépassent le simple cadre du commerce. « Car ces langues qui s’imposent en ce lieu et en cette fonction peuvent être celles qui, dans l’ensemble de la société, sont les langues véhiculaires de demain » (ibid.). Calvet (1994) insiste sur le fait que le facteur économique joue un rôle important dans les stratégies de communication et dans la gestion *in vivo* des problèmes liés au plurilinguisme. La langue qui jouit du prestige de l’argent est celle qui prévaudra dans les échanges commerciaux. Les marchés sont donc des témoins privilégiés et importants dans le processus de véhicularisation d’une langue.

2.2. LES LANGUES ETHNIQUES

La situation des langues ethniques au Gabon paraît paradoxale. En effet, elles possèdent un des corpus les plus élevés en Afrique francophone et pourtant aucune d’entre elles ne s’est imposée en tant que véhiculaire contrairement au wolof au Sénégal ou au bambara au Mali. L’explication se trouve dans la position d’exclusivité qu’occupe le français. Les langues ethniques résistent mal à ce phénomène.

Parce qu’ignorées, minorées et non reconnues par les autorités du pays, elles bénéficient d’une image peu valorisante : le français langue de l’écrit, du savoir et de la promotion sociale s’oppose aux langues ethniques non écrites. Ceci engendre leur mise à l’écart du pouvoir, de la réussite socio-économique et de la reconnaissance.

Les langues locales s’utilisent toutefois dans certains secteurs de la vie publique :

- radio ;
- cultes africains ;
- rites populaires ;
- certaines manifestations de la culture autochtone ;

ainsi que dans la vie privée, en famille et comme langue de communication intra-ethnique.

²⁴ Moussirou-Mouyama, Auguste ; 2000 : 49.

Le constat semble sans appel. « Elles sont employées comme langues exclusives de la tradition. (...) Leurs valeurs traditionnelles demeurent le seul rempart contre le sens unificateur de la langue française dont l'expansion n'est que la forme linguistique d'une expansion matérielle et symbolique à caractère essentiellement politique. Le bilinguisme social qui s'ensuit est inégalitaire, la langue française opérant sur un champ d'exclusion » (Moussirou Mouyama, De Samie ; 1993 : 609-610).

Elles ne contribuent nullement à la promotion sociale des individus, ce qui justifie l'abandon de l'acquisition de ces langues comme langue première dans les centres urbains.

En revanche, les villages, à l'opposé des villes, représentent les garants de la tradition où la langue ethnique correspond à la langue de communication privilégiée puisqu'elle a une « fonction identitaire » (Calvet ; 1993). Selon Bagouendi Bagère Bonnot (2007 : 52), elle « assume une fonction grégaire » et se définit comme « une langue socialisante (...) [qui] au sein de chaque groupe (...) est le ciment, le lien entre les générations. Le partage d'un code identique renforce la fonction identitaire très forte parmi les membres de cette communauté ».

Ce dernier rempart est menacé par l'appel des villes synonymes d'une vie meilleure.

La politique linguistique veut s'afficher comme le défenseur des langues locales par des décrets comme l'article 2 de la Constitution du 23 juillet 1995 : « La république gabonaise adopte le français comme langue officielle de travail. En outre, elle œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales ».

Ce décret ne différencie pas les langues ethniques les unes des autres. L'article les mentionne seulement et les amalgame sans opérer de distinction entre elles. Nous savons que toutes les langues ne proposent pas le même nombre de locuteurs : entre les 32 ou 36% de locuteurs fangs et les moins de 1% de locuteurs baka (les Pygmées), il y a des dizaines de langues avec un nombre variable de locuteurs et des localisations géographiques propres. Cette complexité n'est nullement envisagée dans ce décret qui finalement se contente d'évoquer leur existence.

La promotion des langues passe obligatoirement par une valorisation sociale ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Pour ce faire, ces langues doivent être écrites, tout comme le français. Le passage à l'écrit nécessite l'élaboration d'une orthographe

adéquate et une description morphologique et syntaxique des langues gabonaises, démarche qui n'a été que partiellement faite. Ce passage permet d'envisager une reconnaissance légale, une présence institutionnalisée dans les textes et lieux officiels, et une possible introduction en milieu scolaire comme langue ou matière d'enseignement, notamment dans les provinces monolingues comme le Woleu-Ntem ou dans celles où une langue ethnique s'est imposée comme langue véhiculaire. Ces propositions, ainsi que d'autres, élaborées ensuite en décret, ont été soumises au gouvernement par une commission interministérielle en 1999 qui a réfléchi « sur la loi d'orientation nationale de l'éducation dans le dessein d'accorder une place basique à la pratique des langues africaines » (Dodo-Bouguendza ; 1999 : 182). Malheureusement si la volonté de promouvoir les langues locales s'exprime, ces déclarations ne sont pas suivies d'actes dans l'Education nationale. Le gouvernement gabonais se distingue par sa méfiance à l'égard de ces réformes linguistiques.

La fondation Raponda-Walker fondée en 1993 milite pour une reconnaissance officielle des langues ethniques et pour leur introduction dans l'enseignement. Mais son action reste confidentielle face à l'absence de volonté de l'état gabonais.

Entre les langues en présence au Gabon s'établit un rapport d'inégalité, institutionnalisé par le choix du français comme langue officielle et par la faible reconnaissance légale des langues ethniques. Cette inégalité engendre un rapport de domination d'une culture sur une autre, d'une langue sur une autre, selon le phénomène de glottophagie défini par Calvet (in Moreau ; 1997 : 155).

L'inégalité linguistique instaurée au détriment des langues gabonaises ne se ressent pas dans la province du Woleu-Ntem, seule province exclusivement monolingue du pays qui a pour capitale la ville d'Oyem.

2.3. OYEM, CAPITALE PROVINCIALE DU WOLEU-NTEM

La neuvième et dernière province du Gabon a pour capitale la ville d'Oyem, 21 000 habitants, d'où sont originaires les enquêtés. Cette ville est la quatrième du pays en terme démographique après la capitale Libreville (500 000 habitants), Port-Gentil (164 000 habitants) et Franceville (75 000 habitants).

Le peuplement de la ville est relativement récent tout comme celui de la province. Les Fangs s'y sont installés dans les années 1810 ; il s'agit d'ailleurs de la dernière vague de migration et de peuplement du Gabon par les ethnies actuelles. Les Fangs sont arrivés du Cameroun en passant par la Guinée Équatoriale : ces deux pays comptabilisent des Fangs parmi leurs ethnies. Au Cameroun, les Fangs s'apparentent aux Boulous et aux Ewondos. Le développement de la ville d'Oyem va en faire un comptoir allemand en 1903. En 1915, Oyem qui appartient au Neu Kameroun et donc à l'empire allemand est repris par les Français lors de la bataille de Mimbeng.

La région du Woleu-Ntem, tout comme la ville d'Oyem, est principalement habitée par les Fangs mais comprend également une communauté d'éleveurs et de commerçants haoussas, de culture et de religion musulmane, alors que la religion dominante de la province est le Christianisme. Quelle que soit leur origine ethnique, les habitants communiquent et échangent en langue fang, langue vernaculaire qui apparaît comme la langue véhiculaire. Cette spécificité fait de cette province la seule à être monolingue au Gabon, ce qui la différencie des autres provinces. Le phénomène de conservation et de protection de la langue ethnique par les Fangs leur vaut d'être considérés comme des conservateurs.

2.4. LA DIGLOSSIE

D'après la classification des locuteurs de français, à chaque niveau d'études est associé un niveau linguistique. Trois groupes sont établis : les basilectaux, les mésolactaux et les acrolectaux. Cette tripartition différencie des niveaux de langues divers pour une même langue. Il s'agit de la diglossie, phénomène social, définie par Ferguson (1959) comme étant le rapport stable entre deux variétés linguistiques, l'une dite haute, l'autre basse, généralement apparentées. Elle « met donc en présence deux variétés d'une langue dont l'une est valorisée, « normée », véhicule d'une littérature reconnue, mais parlée par une minorité, et dont l'autre est péjorée mais parlée par le plus grand nombre » (Calvet ; 1999 : 44-45). En 1967, Fishman modifie la conception de Ferguson : « d'une part, il insiste beaucoup moins sur la présence de deux codes (il peut y en avoir plus) (...). D'autre part, il pose que la diglossie existe dès qu'il y a une différence fonctionnelle entre deux langues, quel que soit le degré de différence, du plus subtil au plus radical : la relation génétique entre les deux formes n'est pas une obligation » (ibid. ; 45).

A travers ces définitions, le paysage linguistique des locuteurs se met en place. Plusieurs diglossies existent au Gabon. La première correspond à la définition de Ferguson puisque différentes variétés de français coexistent, ce que Pambou (2003 : 49) nomme « double diglossie ». La variété haute correspond au français standard de France et la variété basse à l'usage particulier du français au Gabon. Cette affirmation sous-entend l'existence d'une variété locale en parallèle du français normé ; confirmée par les travaux sur le lexique du français au Gabon.

La seconde diglossie oppose le français et les langues ethniques. D'un point de vue sociétal, le français représente la variété haute car elle est l'unique langue officielle et la seule garante de la promotion sociale. Les langues ethniques relèvent de la variété basse parce qu'elles sont dévalorisées d'un point de vue légal. La troisième diglossie concerne les langues ethniques elles-mêmes. Les anciens, souvent analphabètes, maîtrisent parfaitement leur idiome (variété haute) alors que les jeunes plus tournés vers le français, possèdent la langue de leurs parents de manière plus ou moins approximative (variété basse).

Un quatrième cas de figure existe mais il n'est pas pris en compte. Les enfants, surtout en ville, qui ne possèdent que le français sont considérés comme des monolingues alors que la réalité se révèle plus complexe. En effet, bien que ne parlant pas la langue de leur parents et n'étant pas considérés comme des locuteurs de ces langues, les jeunes la comprennent. Cette compréhension fait d'eux des auditeurs et non des locuteurs ; ils sont passifs et non actifs. En raison de cette compréhension et de leur attitude passive, ils ne peuvent être comptabilisés comme de vrais monolingues.

Le Gabon se distingue de la plupart des pays africains dans la place que tient le français au sein de la société civile. A l'instar de la Côte d'Ivoire, le français s'est vernacularisé mais ce pays possède des langues ethniques à fonction véhiculaire en concurrence du français. Pour le Gabon, les fonctions véhiculaire et officielle se confondent car le français occupe ces deux rôles. La fonction officielle relève de la gestion *in vitro* de la politique linguistique par l'Etat où le français est le véhiculaire de l'officialité alors que l'émergence des langues véhiculaires « relève de la gestion *in vivo* du plurilinguisme, de la pratique sociale des locuteurs » (Calvet ; 1993 : 454). La langue officielle est imposée alors que la langue véhiculaire de la rue s'impose naturellement sans obligation ni pression.

Comme nous l'avons déjà signalé, une double diglossie véhiculaire opère au Gabon : la variété haute (langue officielle) *vs* la variété basse (langue véhiculaire) ou le mélange de l'*in vitro* et de l'*in vivo*. Calvet (ibid. ; 455) écrit que « ce qui apparaît dans les rares situations dans lesquelles le français joue un rôle véhiculaire en variété basse » engendre « des phénomènes de simplification » ou « de régularisation ». Ceci aboutit à « une forme assez éloignée de la langue standard » comme pour le français d'Abidjan. Il conclut que « ce type de diglossie (...) entre une forme véhiculaire officielle et une forme véhiculaire populaire de la même langue pourrait-elle être un frein à la promotion d'une langue locale » ; phrase prophétique qui se vérifie pour la situation gabonaise où le français semble avoir un bel avenir contrairement aux langues ethniques.

Les processus de véhicularisation et de vernacularisation du français posent le problème de sa variété. En effet, « les langues véhiculaires africaines ont tendance à se simplifier, à se régulariser, le facteur urbain jouant un rôle flagrant, non plus dans l'avenir linguistique du pays mais dans l'avenir des langues elles-mêmes » (Calvet ; 1994 : 154). La vernacularisation agit également dans la différenciation entre le français variété haute et le français approprié par les Gabonais. Le français déjà véhicularisé se distingue comme l'a noté Manessy (1993 : 409) « du français officiel à fortes connotations hiérarchiques, [cette langue] est d'autre part socialement neutre, ouverte aux interférences des langues locales et apte à manifester des liens d'intimité et de solidarité ». Le français approprié par la population urbaine subit des modifications formelles, notamment de régularisation. La question légitime à se poser est de définir quelles modifications et jusqu'où. Quel est l'état d'avancée de la variation du français au Gabon ? Est-il aussi vernacularisé que celui d'Abidjan ?

Dans tous les cas, cette variété véhicularisée emporte l'adhésion de toute une population et établit un consensus entre les locuteurs. Elle est également la langue de l'enseignement employée par les instituteurs²⁵. Cette variété propose une large diffusion jusque dans les lieux formels que sont les salles de classe.

Le rôle et la place écrasants du français au Gabon ne doit pas effacer une situation linguistique complexe. Bagouendi Bagère Bonnot (2007 : 71) conclut sur la coexistence

²⁵ Au Gabon, le concours d'instituteurs nécessite l'obtention du baccalauréat.

des langues ainsi : « toutefois la domination du français n'engendre aucune protestation franche de la part des populations. Elle n'exclut pas non plus des attitudes de conservatisme au niveau individuel. Cependant la domination est effective dans les usages puisqu'elle engendre une évolution du monolinguisme chez les jeunes Gabonais ».

Conclusion

Le français au Gabon connaît une situation atypique. Son status et son corpus sont parmi les plus élevés de l'Afrique francophone ; ils peuvent être comparés à ceux du français au Sénégal. Tout comme dans ce dernier, le corpus des langues ethniques gabonaises est élevé. Pourtant, la réalité linguistique du Gabon ne s'apparente pas à celle du Sénégal, également plurilingue. La fonction véhiculaire y est remplie essentiellement par le wolof alors qu'au Gabon, bien que les langues ethniques bénéficient d'un corpus important, le français occupe le rôle de véhiculaire, d'où l'apparition d'un paradoxe.

Aucune langue ethnique n'est représentée de manière majoritaire pour s'imposer nationalement comme véhiculaire car nombreuses, elles ne sont parlées chacune que par une petite part de la population. Cette absence de diffusion nationale de l'une ou plusieurs d'entre elles a empêché leur reconnaissance légale, contrairement au français qui évolue en position d'exclusivité et d'exclusion favorisant ainsi sa véhicularisation.

La véhicularisation du français est liée à différents facteurs :

- économiques : langue de l'argent, des marchés, des échanges commerciaux ;
- politiques : l'Etat n'a officialisé que le français favorisant sa diffusion et minore les langues ethniques qui ne possèdent aucun statut légal ni reconnaissance sociale d'où leur absence de prestige et de diffusion ;
- idéologiques : ce facteur découle du précédent, la langue reconnue officiellement est prestigieuse, symbole de la réussite sociale et de la reconnaissance vs les langues ethniques sont péjorées et minorées, ce qui ne contribue pas à leur expansion ;
- sociologiques : l'urbanisation « catalyse l'émergence de langues d'intégration à la ville » (Calvet in Moreau ; 1997 : 290) qui agit comme une pompe aspirant le plurilinguisme pour générer du monolinguisme ; et un taux de scolarisation élevé avec une école qui s'opère exclusivement en langue française accompagné d'un nombre de francophones important.

Ces phénomènes se traduisent par une variation du français, confirmé par sa vernacularisation en ville. Le français, langue exogène, est ainsi devenu une langue gabonaise qui tend à devenir la langue première en milieu urbain. Ces processus ont créé une variété distincte du français normé. Elle emporte l'adhésion des locuteurs, établit une égalité entre eux en dépassant les clivages ethniques et symbolise une unification linguistique et nationale.

Une diglossie existe entre le français officiel, variété haute, et le français véhicularisé ou langue gabonaise, variété basse. Il reste alors à s'interroger sur le degré de variation du français.

Par cette situation atypique et parfois paradoxale, la question du français au Gabon mérite d'être étudiée, analysée et comparée à d'autres pays francophones pour mieux appréhender son évolution.

CHAPITRE IV : ÉTAT DE LA RECHERCHE AU GABON

Lors de nos recherches, nous avons constaté que le Gabon reste un pays peu étudié par rapport au nombre de travaux concernant la Côte d'Ivoire ou le Cameroun. Peu connu, il s'apparente cependant à l'un des pays les plus francophones car le nombre de locuteurs de français est l'un des plus élevés d'Afrique. Dans les travaux recensés depuis les années 1980, les domaines de la sociolinguistique et du lexique arrivent en tête. Ils ont permis de découvrir et de comprendre la situation du français dans le pays. La plupart de ces travaux se fondent sur des enquêtes de terrain élaborées dans la capitale, Libreville. Ville intéressante dans l'analyse du plurilinguisme urbain et de ses conséquences, elle n'en demeure pas moins à part dans le paysage linguistique gabonais. Les autres villes du pays brassent moins d'ethnies diverses et donc moins de plurilinguisme, ce qui permet à certaines langues ethniques locales de cohabiter à côté du français, pouvant parfois devenir véhiculaire(s). Des travaux manquent sur ces phénomènes ainsi que dans des domaines tels que la morphosyntaxe.

1. TRAVAUX D'ORIENTATION SOCIOLINGUISTIQUE

Le Gabon étant considéré comme très francophone, les présupposés concernant le peu de variation du français sont certainement les raisons des quelques études sur ce pays. Le vide s'est comblé grâce notamment aux travaux en sociolinguistique, notamment ceux de Moussirou Mouyama qui depuis les années 1980 ont permis de mieux cerner la situation de ce pays.

1.1. MOUSSIROU MOUYAMA

La thèse de Moussirou Mouyama (1984) traite de la distribution du français et des langues ethniques auprès d'une population exclusivement masculine, grâce à un questionnaire écrit. Cette passation implique que les enquêtés savaient lire et écrire, et qu'ils ont été scolarisés ou qu'ils l'étaient au moment du recueil des données. À cette époque, le français ne tenait pas encore un rôle monopolistique et laissait encore la place à l'utilisation des langues ethniques.

L'auteur redéfinit la situation sociolinguistique du Gabon en 1993 en collaboration avec De Samie. Il constate l'avancée du français et le recul des langues ethniques dans un

processus de véhicularisation du français. Le français occupe une position omnipotente, exclusive face aux langues locales.

L'enquête de 1984 a été complétée en 2004 par Rebecca Mitchell qui a effectué un travail de sociolinguistique auprès de Librevillois sélectionnés en fonction de deux variables : l'ethnie et le niveau d'études. Les trois ethnies majoritaires au Gabon ont été retenues (Fang, Punu et Nzébi) et les niveaux d'études sont également au nombre de trois : 6^{ème}, terminales, adultes ayant achevé leurs études supérieures. Pour chaque niveau d'études, les trois ethnies sont représentées. Les résultats comparés à ceux de Moussirou Mouyama (1984) montrent un changement net de la distribution des langues. Le français occupe tous les terrains de la communication, formelle et informelle, en excluant les langues ethniques. Selon Mitchell, l'utilisation du français est liée à la réussite scolaire, professionnelle et économique ainsi qu'à la mondialisation. Les plus jeunes enquêtés sont tous nés pour la plupart à Libreville et possèdent le français comme langue première, contrairement aux plus âgés. Les autres facteurs de l'omnipotence du français concernent l'absence d'une langue ethnique véhiculaire et la haute fréquence des mariages mixtes à Libreville, foyers dans lesquels le français est la langue familiale. La perception d'une variété endogène du français ne va pas de soi pour tous les enquêtés. La plupart perçoivent leur français comme le plus proche de la norme de toute l'Afrique francophone ; dans le détail cependant les plus scolarisés admettent l'existence d'une variété endogène mais en cernent mal les contours. Ceci prouve le besoin de définir ce français endogène, que ce soit d'un point de vue syntaxique, morphologique, phonologique ou sémantique.

1.2. BAGOUENDI BAGÈRE-BONNOT

Dans cette lignée, Bagouendi Bagère-Bonnot (2007) a rédigé sa thèse de doctorat sur les usages et représentations du français au Gabon. À partir d'une enquête menée à Libreville dans trois établissements scolaires auprès de 402 élèves puis auprès d'adultes (13). Son étude permet de comprendre l'attitude de jeunes scolarisés face aux langues ethniques et au français. Les jeunes Librevillois ont conscience de la toute puissance du français qui bénéficie d'une aura très positive. Unique langue officielle, elle est la seule à représenter la réussite sociale et la connaissance. Elle est considérée comme une langue de communication nationale et internationale. Langue d'une stratégie de maintien ou d'insertion sociale, chaque variété se voit connotée d'un rang social ; en effet, plus la

variété s'écarte de la norme, plus le locuteur sera jugé analphabète et considéré comme n'ayant pas réussi socio-économiquement. La domination du français, exclusive, montre son usage intensif parmi la population des jeunes Librevillois, concurrencé par aucune langue ethnique. Ces dernières voient leur nombre de locuteurs urbains reculer et pâtissent d'attitudes plutôt négatives. Réduites au cadre privée et/ou familial et à la communication intra-ethnique, elles sont en net recul dans les familles aisées, qui privilégient le français comme langue de communication quotidienne afin de favoriser la réussite sociale de leurs enfants. Il est d'ailleurs la langue première de 10% des enquêtés. La pratique des langues ethniques se réduit à un usage familial essentiellement en zone rurale et en relation avec les traditions. À Libreville, près de la moitié des enquêtés avouent maîtriser approximativement voire pas du tout leur langue ethnique. Cette perte de la langue de la tradition ne rend pas leurs attitudes plus concernées. À l'abandon de cette identité socioculturelle ancestrale, les enquêtés répondent par la mise en place de nouvelles valeurs culturelles véhiculées par le français qui influence les valeurs intégratives et pragmatiques dans la société. En revanche, des attitudes de conservatisme linguistique et culturel subsistent, contribuant à contraster les résultats obtenus. Le constat de la domination du français et de son adoption par la population urbaine autorise à dire que les représentations de cette langue opèrent un changement à la fois linguistique et identitaire. La société urbaine a intériorisé les diverses dimensions qui entourent le français et le rendent indispensable dans le paysage gabonais.

L'étude sociolinguistique se limite à la capitale Libreville. Pourtant son auteur l'oppose à la province du Woleu-Ntem qui est la seule à être monolingue et à avoir des locuteurs conservateurs des traditions, de la culture ancestrale et de la langue, le fang, à la fois vernaculaire et véhiculaire de la province. Le choix de Libreville s'est imposé comme étant le reflet ethnique et linguistique du pays puisqu'elle brasse toute la population gabonaise ainsi que les étrangers.

Tous les travaux de sociolinguistique, quels que soient les enquêtés, s'accordent pour affirmer la toute puissance du français. Son extension linguistique concerne tous les champs de la vie, aussi bien les lieux formels, comme l'administration, que les lieux informels, comme la maison, la rue et les marchés. La baisse d'emploi des langues ethniques redessine le paysage linguistique, culturel et identitaire. En effet, le français

prend le relais des valeurs ancestrales pour instaurer une culture qui répond aux besoins créés par la modernisation de la société et la mondialisation. Une variété endogène émerge mais se détache apparemment peu de la norme du français de France en raison de la représentation prestigieuse véhiculée par ce français.

Ces enquêtes n'envisagent que des locuteurs vivant à Libreville et leurs auteurs soulignent les limites de leur enquête en avouant que leurs échantillons restreints de locuteurs ne peuvent en aucun cas être représentatifs de tous les Gabonais. De plus, la capitale, bien que brassant toutes les ethnies du pays et les étrangers présents sur son sol, ne propose pas le même profil linguistique que les capitales provinciales ou les villages. Les villages, garants des traditions ancestrales, sont les derniers bastions des langues ethniques. Quant aux capitales provinciales, la plupart possèdent deux langues ethniques de grande diffusion qui deviennent les véhiculaires urbains et locaux.

2. ETUDES D'ORIENTATION LEXICALE

Selon Gadet (2003 : 84), outre la phonologie, « le lexique est l'aspect le plus saillant pour évaluer un discours comme non standard (...). Cette caractéristique fait tendre le français vers la diglossie ».

Ainsi la variation du français fait naître un lexique propre aux locuteurs concernés qui est à l'origine de nombreux travaux pour tenter de définir les contours de ce lexique.

L'ouvrage de Boucher et Lafage (2000) traite justement de cette variation lexicale. Suite à la publication d'un livre de l'IFA dans les années 1980, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire*, et à l'absence du Gabon dans cette recherche, Suzanne Lafage a tenté de pallier ce manque par son recueil *Le lexique français du Gabon – entre tradition et modernité*, en collaboration avec des étudiants de l'université de Paris III - Sorbonne Nouvelle, dont Karine Boucher. Cette entreprise d'inventaire s'est appuyée sur des mémoires de maîtrise d'étudiants français ou gabonais : Boutin-Dousset, Thibaudier, Alves, Artigues, Boucher, Ntsaga-Oyouomi, Bagouendi Bagère.

Lafage et Boucher ont eu l'objectif de « faire un état des lieux, une sorte de portrait du lexique français adapté au Gabon » (XXIV). Leur perspective est différentielle. Elle n'ont répertorié que « les usages lexicaux locaux qui sont absents du français de référence ou qui présentent des divergences par rapport à lui » (XXV). Il ne s'agit pas

« d'une nomenclature à visée normative. L'inventaire est purement descriptif » (ibid.). Elles ont décrit le lexique français du Gabon sans jugement de faute ou de non standard. L'enquête s'est effectuée grâce au dépouillement de nombreux ouvrages sur le Gabon tels que des œuvres littéraires ou non, scientifiques, la presse locale pour l'écrit. Pour l'oral, le corpus est constitué d'enregistrements d'émissions télévisées ou radiodiffusées, de discours ou de conversations divers et de textes trouvés sur des sites web gabonais. Pour ne pas limiter l'enquête à une classe socio-économique particulière, les locuteurs ont été sélectionnés parmi toutes les couches sociales dont certaines « catégories socioprofessionnelles fondamentales pour l'économie du pays (...), détentrices également d'un rôle spécifique dans l'appropriation et la démocratisation locales du français » (XXVI). Les citadins âgés de 15 à 30 ans ont été plus particulièrement interrogés parce que cette tranche d'âge est « pratiquement entièrement francophone avec, parfois, le français comme langue première et quasi-exclusive » (XXXII).

Cet inventaire qui regroupe environ 2500 entrées principales ne peut pas « être considéré comme achevé ou exhaustif » (XXXVIII) mais a le mérite d'être l'un des premiers sinon le premier avec autant d'entrées. Il permet d'accréditer la thèse de particularités lexicales du français au Gabon.

3. ÉTUDES D'ORIENTATION DIDACTIQUE

La thèse de Jean Aimé Pambou (2003) s'appuie sur une étude de l'utilisation des prépositions par des apprenants gabonais, du CM2 à la Terminale, pour tirer des conclusions sur la didactique du français, et plus particulièrement sur celle des prépositions en français langue seconde au Gabon. Son hypothèse initiale est que les constructions prépositionnelles qui n'entrent pas dans le cadre de la norme, relèvent d'une variété de français qu'il a appelée « lecte des apprenants ».

Les corpus, aussi bien oraux qu'écrits, ont été constitués à partir d'enquêtes où les apprenants devaient répondre à des questions précises qui les invitaient à s'exprimer longuement, essentiellement par le biais de récits. Tout cela a été effectué dans cinq provinces sur neuf.

L'analyse du corpus aboutit à un nombre important de constructions prépositionnelles particulières. L'explication des écarts s'oriente à la fois vers des mécanismes intralinguistiques – surgénéralisation, hypercorrection, évolution diachronique, restructuration, dérivation lexicale, assimilation régressive, influence de la situation sur

la parole – et extralinguistiques – usage populaire du français où il s'impose à tous les locuteurs.

La requalification de la notion de préposition fut nécessaire au regard de la grammaire descriptive puisqu'elle ne correspondait plus tout à fait ni à son étymologie, ni à sa morphologie, ni à sa sémantique, ni à sa syntaxe décrites habituellement dans les grammaires traditionnelles.

Le bilan est contrasté. D'une part l'analyse n'a pas permis de répondre à toutes les hypothèses émises. D'autre part, les résultats apparaissent différents en fonction de la province de recueil du corpus, du caractère écrit ou oral des productions, du niveau de scolarisation. Plus les enquêtés sont scolarisés, moins leurs constructions prépositionnelles sont hasardeuses, facilitant leur lecture et leur compréhension.

L'hypothèse initiale a été confirmée : l'existence d'un lecte des apprenants est confirmé car les enquêtés utilisent une diversité de constructions prépositionnelles semblables quel que soit leur niveau d'études. De plus, les mêmes mécanismes intra et extralinguistiques se retrouvent dans l'explication des constructions particulières. Les analyses débouchent sur la mise en évidence de variations géographiques qui pourraient permettre une conception « plurinormaliste » de la langue française. Ceci aiderait les apprenants à faire le lien entre la variété apprise à l'école et celle qu'ils entendent à l'extérieur des salles de classe, et à atténuer l'insécurité linguistique.

Cette thèse a le mérite de dépasser le cadre de la capitale pour envisager aussi les autres villes du pays. Elle prouve que chaque ville ou province possède un aspect linguistique particulier.

4. ÉTUDES SUR DES VILLES PROVINCIALES

Deux thèses s'intéressent à une autre ville que Libreville : les villes provinciales n'en sont pas moins intéressantes avec un profil linguistique parfois différent.

La thèse de Virginie Ompoussa (2008) sur *Les particularités lexicales dans le français scolaire au Gabon : le cas de la ville de Port-Gentil*, a pour objectif de confronter l'enseignement-apprentissage du lexique français à l'usage des particularités lexicales chez les apprenants partagés entre norme scolaire et norme endogène du français. Le corpus est composé de productions essentiellement orales. Le français langue étrangère et coloniale est devenu langue gabonaise suite à son appropriation par la

population. Ce phénomène a eu pour conséquence de créer des particularités lexicales. Les apprenants se servent à la fois de leurs connaissances scolaires et de leur plurilinguisme. La construction de certains verbes mélange une base de n'importe quelle langue (ethnique ou française) et lui attribue un suffixe /-e/ ; marque des verbes du 1^{er} groupe en français. Le plurilinguisme introduit des termes non français dans les particularités lexicales. Mais ces particularités ou créations n'apparaissent pas dans l'enseignement-apprentissage du français, notamment dans les manuels scolaires.

Ompoussa préconise d'un point de vue didactique, comme Pambou, de prendre en compte la dualité linguistique et culturelle des apprenants au niveau de l'enseignement-apprentissage du lexique. En établissant cette passerelle entre français gabonais et français standard, les apprenants dissocieraient mieux les différents contextes d'usage des deux types de français.

La thèse de Firmin Moussounda Ibouanga (2006), *Les Molvilois et leurs langues : dynamiques linguistiques à Mouila 1900 à nos jours*, traite de la problématique de la dynamique et de l'écologie des langues à Mouila jamais étudiée jusqu'alors. Moussounda Ibouanga permet d'ouvrir le champ de réflexion et d'investigation, tout comme Ompoussa, à d'autres villes que Libreville.

Mouila, capitale provinciale, brasse différentes ethnies qui cohabitent en bonne entente. L'un des buts est de saisir la ville de Mouila comme un espace pluriethnique et multi dialectal. La thèse tente de définir les pratiques orales et représentations ou comportements par rapport au langage des habitants de Mouila. Cette ville présente des faits distincts de ceux de Libreville, d'où son intérêt. Bien que le français soit devenu la langue véhiculaire, les langues ethniques continuent d'exister au sein des familles et même dans les lieux publics de brassage du plurilinguisme. Malgré la présence des langues ethniques, le français reste la langue d'intégration.

La thèse veut saisir *in vivo* l'hétérogénéité des pratiques et des situations linguistiques, décrire la dynamique du français au contact de langues ethniques analysées selon leurs variations intra-ethniques. La collecte d'information a abouti à une analyse des représentations sur les pratiques linguistiques et à un inventaire lexical des particularismes.

Conclusion

Mitchell (2004 : 177) établit un constat sur les travaux de linguistique élaborés au Gabon, constat encore valable aujourd'hui : « la plupart des études sur le français gabonais sont des mémoires qui traitent de lexique ou de phonologie et qui d'ailleurs ne sont pas disponibles hors du Gabon ». D'où la difficulté d'établir un état des lieux exhaustif sur la situation linguistique au Gabon.

Les travaux de recherche en linguistique française sur le Gabon n'englobent pas tous les domaines. La sociolinguistique et le lexique en constituaient la grande majorité. Ils portent plus sur Libreville, lieu de brassage ethnique et linguistique, que sur d'autres villes gabonaises, qui ne présentent pas un visage linguistique aussi diversifié. La linguistique urbaine a beaucoup influencé les études sur la capitale. La définition des contours sociolinguistiques du Gabon était nécessaire pour la compréhension de la situation de ce pays. C'est justement grâce à ces travaux que de jeunes chercheurs ont désiré étudier d'autres villes, notamment des capitales provinciales comme Port-Gentil ou Mouila. Le Gabon ne se limite pas à Libreville, qui ne représente pas non plus les autres villes gabonaises. Parce qu'elles brassent moins de diversité ethnique, leur situation linguistique se distingue de celle de Libreville. Ces profils, une fois analysés, permettront une compréhension et une lecture de la situation linguistique du Gabon plus complète.

CHAPITRE V : METHODOLOGIE

Ce chapitre méthodologique présente le cadre des outils qui ont aidé à la constitution et à la transcription des corpus, puis établit le profil des locuteurs à enregistrer. D'autre part, pour traiter les différentes données en notre possession, nous avons opté pour un cadre méthodologique propre à chaque concept analysé ; cadre qui nous paraissait congruent. Le défi de cette thèse était de trouver une méthodologie convenant à l'étude morphosyntaxique du verbe en français hors de France. Aucune n'est totalement adaptée à nos ambitions d'où le choix de plusieurs méthodologies, même si certaines n'ont pas été conçues pour le français périphérique. Des aménagements ont dû être apportés pour correspondre à ce français « gabonisé ».

1. CONSTITUTION ET TRANSCRIPTION DU CORPUS

1.1. LIEU DE L'ENQUÊTE

A travers l'état de la recherche sur le Gabon, nous avons constaté que la plupart des travaux avaient pour toile de fond la capitale Libreville. Seule une minorité d'études portent sur d'autres villes du pays : Mouila et Port-Gentil. Toutes deux capitales provinciales, elles connaissent une situation linguistique de plurilinguisme, Mouila présente deux langues vernaculaires qui tendent à devenir les véhiculaires et Port-Gentil, capitale économique du pays, brasse toutes les ethnies ainsi que les étrangers ; sa situation n'est pas sans rappeler celle de Libreville. Sur neuf capitales provinciales, seulement trois semblent avoir été étudiées.

Pourtant les ouvrages mentionnent, dans la plupart des cas, la province du Woleu-Ntem et sa capitale Oyem comme présentant un profil atypique dans le paysage sociolinguistique gabonais. Seule province monolingue, elle se différencie des autres par la présence d'un seul vernaculaire, devenu véhiculaire, au sein de la population. Cette langue, le fang, dépasse par son corpus celui du français car même les non Fangs la parlent.

Souvent mentionnée, mais jamais étudiée, la ville d'Oyem nous a semblé un terrain d'études intéressant pour confronter les différentes productions langagières.

Bien que le fang ne possède aucun statut légal, il est la langue de communication intra- et inter-ethnique. Il dépasse largement le cadre familial et celui du village

traditionnel, garant de l'héritage des ancêtres, pour être pratiqué dans la vie quotidienne, au marché, dans la rue, entre amis, dans les commerces ainsi que dans les administrations. Le fang est omniprésent remplaçant le français en tant que véhiculaire. Par leurs attitudes linguistiques, les Fangs ont été étiquetés de conservateurs, jaloux de préserver leur langue et leur culture.

1.2. SÉLECTION DES INFORMATEURS

Notre thèse réside en une comparaison interne entre deux niveaux de langue française à l'oral.

Le choix du corpus s'est opéré de manière dichotomique puisque deux profils différents de locuteurs étaient nécessaires. Les locuteurs du pôle inférieur correspondent à des locuteurs peu ou non scolarisés et le pôle médian est représenté par des locuteurs moyennement scolarisés.

Nous avons décidé de trouver un minimum de critères de variation afin de limiter les facteurs extrasystémiques de la variation et la variation elle-même. Les personnes âgées représentent les locuteurs peu ou non scolarisés et les jeunes adultes, les moyennement scolarisés. À côté du paramètre scolaire, l'âge est la seconde variable de différenciation entre les locuteurs. Mais ces deux variables se recoupent partiellement car historiquement les personnes âgées sont moins allées à l'école que la jeunesse, pratiquement scolarisée en totalité d'après les chiffres du PNUD et de l'Unicef. Les locuteurs sont tous originaires d'Oyem, de l'ethnie fang et possèdent le fang comme langue première et l'utilisent comme vernaculaire, le français apparaît comme leur langue seconde.

Puisque la province du Woleu-Ntem propose comme langue véhiculaire, la langue vernaculaire, nous avons pu éliminer possession d'une langue première différente comme variable. Nous avons également neutralisé comme variables, celles de la ville d'origine et de la langue substratique. Tous les locuteurs ont été confrontés soit dans leur milieu professionnel, soit par le biais de l'école, à la langue française. Ils ont été dans l'obligation de se familiariser avec elle et de la pratiquer.

Ainsi seules deux variables distinguent les locuteurs, celle de l'âge et celle du niveau de scolarisation, sachant que la première a des incidences sur la seconde.

1.3. LES ENQUÊTÉS

Pour recueillir des corpus oraux, besoin était de les enregistrer.

Les personnes âgées préfèrent vivre dans leur village loin du tumulte urbain alors que les jeunes gens choisissent de rester en ville afin de pouvoir se fréquenter et sortir pour s'amuser. L'accès aux jeunes gens paraissait assez aisé d'autant plus que les liens amicaux se tissent facilement. Entourée de deux jeunes gens de confiance, nous leur avons fait part de notre projet d'enregistrer des personnes en train de parler français.

Ils me mirent en garde sur les difficultés à approcher les personnes âgées, les Vieux²⁶, vivant dans leur village, souvent reculé. Pour y accéder, il faut connaître au moins une personne de ce village pour y être introduit et être présenté aux Vieux. La palabre, ou négociation, peut alors débiter.

D'autres difficultés nous attendaient. En effet, en tant que française et blanche, nous sommes perçue comme garante de la norme française. Demander à des personnes âgées de parler une langue qu'ils maîtrisent mal afin de l'étudier et de la juger alors que nous étions nous-mêmes la représentation vivante du « bon français des Blancs »²⁷ constituait une impolitesse inconcevable envers des personnes aussi respectées que les Vieux. Ceux-ci auraient eu l'impression que nous mettions en avant leurs lacunes et déficiences langagières. De plus, une femme, selon la tradition, ne peut exiger une telle requête puisqu'elle n'a pas de pouvoir de décision et reste un être mineur vis-à-vis de l'homme. Nous, en tant que femme, nous ne pouvions nous poser en égale des personnes âgées. Cela aurait été un manque de respect envers leurs valeurs socio-culturelles. Il est également à noter que les palabres se déroulent exclusivement entre hommes. D'autre part, ne parlant pas fang, les négociations nous étaient difficiles.

Les difficultés s'accumulant, les enquêtes nous semblaient compromises.

Les deux jeunes gens qui nous ont avertie des problèmes d'accès aux personnes âgées, ont accepté de faire les démarches à notre place de prises de contact avec d'éventuels locuteurs en raison de leurs connaissances de la ville, de ses habitants, de ses villages environnants. Après maintes excursions dans des villages, ils ont réussi à trouver des âgées qui acceptaient d'être enregistrées.

Afin d'éviter tout manque de respect, besoin a été de ne pas leur exposer la vraie raison des enregistrements. Les jeunes Gabonais ont expliqué que nous faisons une

²⁶ Ce terme n'est en rien péjoratif ; dans la bouche des Gabonais, ce mot prend une connotation de profond respect, emprunt de sagesse.

²⁷ C'est nous qui notons les guillemets.

enquête sur la culture fang et qu'eux seuls étaient les garants des traditions ancestrales. Mais ne parlant pas fang, ils devaient s'exprimer en français pour que nous puissions les comprendre. Flattés par l'intérêt d'une étrangère pour leur culture, ils ont accepté de faire l'effort de parler en français. La seule condition était que nous n'intervenions pas durant les enregistrements pour éviter de les perturber. Les enregistrements ne se sont pas déroulés en une seule fois. De nombreuses coupures ont été effectuées afin que les locuteurs réfléchissent à ce qu'ils allaient raconter et puissent demander conseil à leur entourage sur les thèmes les plus intéressants à aborder.

Quant aux enregistrements des jeunes adultes, la démarche fut plus simple. Les deux jeunes Gabonais ont accepté de nous aider à la condition d'être eux-mêmes enregistrés. Ils ont ensuite interrogé leurs amis en notre absence, de manière informelle pour que la parole soit plus spontanée et moins surveillée.

Le corpus est construit car il s'agit d'une demande particulière, que le locuteur parle seul au moins une quarantaine de minutes sans l'intervention, si possible, d'une tierce personne. Les sujets des enregistrements sont définis à l'avance : des récits de vie ou l'histoire des traditions culturelles des Fangs.

1.4. MÉTHODOLOGIE DES ENREGISTREMENTS

Nous avons opté pour la méthodologie du GARS. Elle consiste à enregistrer une personne au moins trente minutes sans interruption durant un monologue. Les linguistes du GARS partent du principe que chaque locuteur fera attention à l'aspect formel de ses séquences orales durant les dix à quinze premières minutes, ensuite, plus axé sur le fond et les idées à transmettre, le locuteur se relâchera en faisant baisser la pression normative. Chaque enregistrement dure de trente-cinq minutes (un locuteur) à une heure quinze minutes (un locuteur) sachant que la plupart d'entre eux durent quarante-cinq minutes (six locuteurs). Nous avons en tout six heures trente minutes d'enregistrement. Cela paraît peu au regard de dizaines d'heures d'enregistrement des enquêtes sociolinguistiques. La modestie du corpus se justifie par la volonté de produire un travail scrupuleux et une analyse méthodique, précise et pointue de toutes les formes verbales (en tout 10 484). Pour éviter d'avoir trop de verbes à étudier, nous nous sommes limitée à

ce corpus réduit. Un travail approfondi, méticuleux, rigoureux et exigeant nécessite peu de corpus sous peine de se noyer sous trop d'informations.

1.5. TRANSCRIPTION DU CORPUS

La transcription du corpus fut problématique car aucune méthodologie de transcription n'a été élaborée jusqu'à présent pour des productions de français parlé par des étrangers, notamment par des personnes s'exprimant en un français approximatif et sujet à variation.

Nous voulions un modèle de transcription qui nous évitait d'ajouter la ponctuation. La structure de l'oral diffère de l'écrit et décider à la place du locuteur avec quel type de ponctuation il structurerait son discours, nous a semblé arbitraire. « Les signes de ponctuation (...) donnent un découpage à priori en syntagmes ou en phrases, ce qui préjuge de l'analyse à faire » (Blanche-Benveniste ; 1990 : 63). La transcription devait éviter de refléter une quelconque « analyse intuitive des données plutôt que les données elles-mêmes » (ibid. : 159). La notation devait « séparer clairement le niveau de l'observation et celui de l'interprétation » (ibid.).

Nous avons opté pour le modèle du GARS qui transcrit l'oral sans ponctuation faisant de la production langagière une chaîne continue que seul l'arrêt de l'enregistrement vient clore.

Nous avons choisi une transcription de type orthographique, comme celle utilisée par le GARS. Malheureusement, nous avons été confrontée à diverses difficultés lors des transcriptions. Le GARS préconise de tout écrire en français standard et les éléments ayant subi une variation formelle ou phonologique doivent être ajoutés en note de bas de page avec une écriture phonologisante. Nous avons testé ce protocole. Mais la variation était telle que plus de la moitié de la page de transcription était occupée par les notes de bas de page rendant ainsi difficile et lassante la lecture du corpus en raison des va-et-vient entre la transcription et les notes de bas de page.

Les locuteurs emploient de temps en temps des mots fangs. Comment les transcrire ? Les intellectuels gabonais ne sont pas d'accord sur la manière d'écrire les langues ethniques, notamment sur l'orthographe des mots, et aucun alphabet officiel n'existe. Était-ce à nous de résoudre ce problème de spécialistes ? Nous avons voulu contourner cette difficulté.

Une autre, importante, s'est présentée à nous : celle de la transcription des verbes, essentiellement dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés. Comment écrire des formes non attestées sans prendre le parti de telle ou telle option grammaticale et morphologique ? Comment interpréter des formes verbales comme *nous mange* ou *vous conné* ? La transcription de type orthographique oblige à choisir une interprétation, qui reste arbitraire et peut se révéler dangereuse. L'interprétation, que nous voulions éviter pour rester dans l'observation, conditionne la vision que nous pouvons avoir de cette forme à des choix formels et réducteurs. Ceux-ci empêchent par la suite d'envisager d'autres possibilités formelles d'explication que celle conditionnée par la transcription orthographique. Si nous avons pris le parti d'écrire ces formes verbales selon le français normé et d'ajouter en note de bas de page, la véritable forme et prononciation, cela aurait établi une comparaison normative entre la forme standard attendue et celle issue de la variation. Ce parti pris sous-entendrait une faute ou un écart de la part du locuteur concerné, le stigmatisant ainsi d'un jugement de valeur dépréciatif, voire négatif. Pour éviter toute opinion défavorable au locuteur et à ses productions et afin de les apprécier pour ce qu'elles ont d'original et de particulier dans le contexte de la variation, nous avons écarté cette option dans le modèle de transcription du GARS.

Pour une facilité de lecture, une absence d'interprétation formelle et grammaticale, nous avons choisi d'insérer les éléments précédemment cités qui posaient des difficultés de transcription à l'intérieur du corpus sous la forme phonologisante. Par exemple :

- [nu mǎʒ] sous la forme phonologisante nous évite de choisir entre *nous mange*, *nous manges* ou *nous mangent* ;
- [vu kɔne] évitera un choix à faire entre *vous connez*, *vous conné*, *vous connés*, *vous conner*, *vous connaît*, *vous connais*, *vous connaient*, etc..
- Un mot fang comme [abula] s'écrit-il à la française avec « ou », *aboula*, ou avec un « u » qui se prononce [u], *abula* ?

L'écriture de type phonologisante contourne ces questions et neutralise l'interprétation formelle et réductrice des formes problématiques.

Le corpus n'est sujet à aucun emprunt ni à aucune alternance codique. Les seuls mots fangs présents dans les productions sont donnés à titre d'information pour indiquer l'équivalent d'un mot français ou expression française. L'un des locuteurs peu scolarisés, René, s'exprime en fang avec une autre personne que l'interlocutrice française. Il

demande à un Fang présent sur le lieu de l'enregistrement un mot français qu'il a oublié en le désignant par sa périphrase ; ce mot est *réserve* (d'animaux).

L'absence d'alternance codique peut s'expliquer en raison de la présence d'un interlocuteur non fang, à savoir l'enquêtrice. Le locuteur soucieux de bien se faire comprendre par l'enquêtrice évite toute intrusion de la langue fang qui ne pourrait être comprise par cette dernière.

2. LES LOCUTEURS

Ils sont au nombre de huit ; quatre dans le groupe des locuteurs peu ou non scolarisés et quatre dans celui des locuteurs moyennement scolarisés. Chaque groupe comporte trois hommes et une femme. Les deux sexes sont représentés et il y a le même nombre d'hommes et de femme entre chaque groupe. Nous rappelons que les huit locuteurs possèdent le fang comme langue première.

2.1. PRÉSENTATION DES ENQUÊTÉ(E)S

Nous les avons classés en fonction de leur niveau scolaire et de leur âge.

- Les locuteurs peu ou non scolarisés :

→ Simon et Hélène : 60 ans et entre 65 et 70 ans, jamais scolarisés ; ils représentent un niveau scolaire N0 : non scolarisés mais francophones ;

→ Paul : âgé de plus de 75 ans, scolarisé durant quatre années, deux pour le CP²⁸, une pour le CE1 et une pour le CE2 ; il relève du niveau N1 : francophone caractérisé par un cycle primaire inachevé, se réduisant à environ deux années ;

→ René : environ 57 ans, scolarisé jusqu'au CM2 (six années de scolarisation) ; ayant obtenu son CEP (certificat d'études primaires), il appartient au niveau N2 : enseignement primaire complet.

Tous ont dû acquérir le français pour des raisons professionnelles :

→ Simon : ancien chauffeur, a côtoyé des personnes parlant d'autres langues que le fang ;

→ Hélène : a épousé un député exerçant au temps de la décolonisation et par sa fonction d'épouse de député a dû pratiquer le français face aux collègues de travail de son mari ;

→ Paul : ancien marmiton ;

²⁸ Au Gabon, comme dans d'autres pays d'Afrique francophone, le CP dure deux ans, CP1 et CP2.

→ René : ancien homme à tout faire à l'hôpital de Libreville où le français est le véhiculaire.

Ils sont aujourd'hui à la retraite et vivent retirés dans leur village respectif où la langue fang sert de vernaculaire. Le français n'apparaît qu'au travers des médias (télévision, radio, journaux). Leur acquisition du français, essentiellement en milieu naturel, s'est effectuée loin de tout français prescriptif, au contact d'un français issu de la variation du français endogène.

- Les locuteurs moyennement scolarisés :

→ Bertrand, Célestin et Prisca : tous âgés de 19 ans, ils ont terminé le cycle du collège en obtenant leur BEPC et entrent en seconde générale ; niveau N3 – enseignement jusqu'à la fin de la 3^{ème} ;

→ Prosper : 27 ans, après le collège a suivi un cycle d'études au lycée technique. Il est devenu cultivateur ; niveau N4 – baccalauréat.

Tous ont appris le français grâce à l'école, en milieu formel et institutionnalisé où le français est utilisé comme médium d'enseignement et est également matière d'enseignement en tant que français prescriptif.

Les locuteurs peu ou non scolarisés relèvent de la catégorie des basilectaux selon la tripartition alors que les moyennement scolarisés entrent dans la définition des mésolectaux.

Par cette description des locuteurs, nous voyons que la variable de l'âge a des incidences sur celle du niveau de scolarisation : plus les locuteurs sont âgés moins ils ont été scolarisés et inversement. Cela met également en évidence les différences entre mode d'acquisition et d'apprentissage du français, opposant une exposition à un type de variété du français propre à chaque groupe de locuteurs. L'exposition en milieu informel met en contact les locuteurs avec une variété de français issue de la variation alors que l'exposition en milieu formel confronte les locuteurs au français prescriptif. Ces derniers sont mis en relation avec au moins deux variétés de français contrairement aux locuteurs peu ou non scolarisés qui n'entendent qu'une variété de français, celle de la rue ou véhicularisée. Toutefois, ils peuvent être confrontés au français normé par le biais des médias ou par le contact avec des personnes maîtrisant cette variété de français.

Néanmoins, cette dernière confrontation apparaît moins intense que celle des locuteurs moyennement scolarisés avec le français normé.

Les facteurs extrasystémiques interviennent dans la qualité de la production langagière des locuteurs. Par rapport à cette même production langagière, il est important de prendre en considération la fréquence, l'importance, les domaines d'utilisation du français et les variétés employées. Trois situations de communication importantes ressortent des domaines d'utilisation du français : la famille, l'école et la communauté. L'école ne concerne pas les locuteurs peu ou non scolarisés au moment des enregistrements en raison de leur âge.

- Famille : locuteurs peu ou non scolarisés et moyennement scolarisés : l'essentiel de la production langagière en langue fang ;
- Ecole : peu ou non scolarisés : - ; moyennement scolarisés : l'essentiel de la production langagière en langue française ;
- Communauté : peu ou non scolarisés : l'essentiel de la production langagière se fait en langue fang ; moyennement scolarisés : une production langagière qui se partage entre le français et le fang, mais l'essentiel de la production langagière est en langue fang ; cette production dépend du comportement linguistique de la personne et de son entourage.

Le facteur extralinguistique de la scolarisation est important dans la confrontation avec la langue française, sa variété prescriptive et son utilisation.

Le français, parce qu'il est employé de temps en temps avec la communauté par les locuteurs moyennement scolarisés, apparaît comme une langue familière. Ils auront d'autant plus de facilité à l'employer que leurs connaissances dans leur langue maternelle sont lacunaires. Le français véhicularisé relève du français endogène. Il appartient à leur patrimoine linguistique et ils le considèrent comme une langue endogène.

Cette confrontation avec le français n'est pas valable pour les locuteurs peu ou non scolarisés. Le français reste une langue exogène, d'ailleurs ils n'éprouvent pas le besoin de l'employer car au village, seule la langue ethnique est utilisée. Le village, rempart contre l'intrusion de la société moderne et la mondialisation, conserve ses valeurs et ses traditions ancestrales par le biais de la langue substratique, le fang.

2.2. INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE

Nous ne nous attarderons pas sur ce concept sociolinguistique. Comme nous l'avons déjà signalé, l'âge des locuteurs a des conséquences sur le niveau de scolarisation des locuteurs ainsi que sur leurs connaissances, leur pratique du français et sur leur exposition à cette langue et à ses différentes variétés. Les locuteurs moyennement scolarisés, confrontés à la norme endogène et exogène du français, sont les plus susceptibles de ressentir de l'insécurité linguistique.

Selon Calvet (1993 : 50), « il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle, plus prestigieux mais qu'ils ne pratiquent pas ». L'exposition à différentes variétés de français, dont l'endogène et le prescriptif, plongerait « les locuteurs dans une situation d'insécurité linguistique [en] mesur[ant] la distance entre la norme dont ils ont hérité et la norme dominant le marché linguistique » (Francard in Moreau ; 1997 : 172).

Francard (ibid. : 173) lie ce phénomène au « taux de scolarisation » des locuteurs. « L'instruction scolaire, dans le monde francophone, accroîtrait l'insécurité linguistique en développant à la fois la perception des variétés linguistiques régionales et leur dépréciation au profit d'un modèle mythique inaccessible ».

En revanche, le sentiment de sécurité linguistique concerne le fait que « pour des raisons sociales et variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme *la* norme » (Calvet in Bagouendi Bagère-Bonnot ; 2007 : 44).

Calvet et Francard se rejoignent dans le concept de sécurité linguistique en affirmant que le locuteur pense pratiquer le français normé. Francard (in Moreau ; 1997 : 172) enrichit cette définition et la nuance en ajoutant que des locuteurs non détenteurs de la norme n'ont pas encore conscience de l'écart de leur variété de français avec le français prescriptif ; ce qui inclut les locuteurs analphabètes. « L'état de sécurité linguistique (...) caractérise les locuteurs qui estiment que leurs pratiques linguistiques coïncident avec les pratiques légitimes, soit parce qu'ils sont effectivement les détenteurs de la légitimité, soit parce qu'ils n'ont pas conscience de la distance qui les sépare de cette légitimité ».

L'insécurité linguistique est largement étudiée à propos du français hors de France. Bagouendi Bagère-Bonnot (2007 : 45) résume la situation sur ce phénomène en Afrique francophone ainsi : « l'idée d'une norme de référence ou d'une seule variété légitime à

laquelle doivent se soumettre toutes les aires francophones provoque probablement des rapports de force s'exprimant par des assertions sur la langue (formes légitimes, formes vulgaires, argotiques, endogènes, etc.) car parallèlement d'autres variétés du français existent. En Afrique la norme ou la pression normative qu'elle génère serait au centre des manifestations de l'insécurité linguistique ».

Nous verrons si nos analyses morphosyntaxiques confirment ou infirment l'insécurité linguistique parmi les locuteurs moyennement scolarisés et si les locuteurs peu ou non scolarisés éprouvent au contraire un sentiment de sécurité linguistique.

3. MÉTHODOLOGIE DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Notre démarche est essentiellement empirique et sémasiologique.

Comme nous l'avons déjà écrit, les travaux en morphosyntaxe verbale sur le français d'Afrique sont peu nombreux. En raison de leur nombre limité, aucune méthodologie propre n'a été élaborée dans le but de traiter des formes verbales. Nous nous sommes donc heurtée à une difficulté car s'est posée la question de savoir comment organiser les formes verbales du corpus.

Nous nous sommes donc adaptée et avons choisi un modèle grammatical et terminologique congruent à l'objet étudié.

Avant de sélectionner une méthodologie propre à chaque sujet, besoin a été d'établir des relevés systématiques et des classements des formes verbales en amont des analyses.

3.1. TAXINOMIE

Comme notre travail porte sur le verbe, nous avons procédé à un relevé exhaustif et systématique des formes verbales pour chaque locuteur. Afin de rendre ces listes pertinentes, nous avons effectué différents types de classement. Pour un même objet, élaborer plusieurs classements a permis d'envisager cet objet sous divers angles par une lecture plus approfondie et plus large.

Par exemple, par locuteur, le relevé systématique de toutes les formes verbales a abouti à la liste, par groupe de verbes et par ordre alphabétique, des verbes où sont indiqués également le nombre de formes et d'occurrences employées dans la production du

locuteur concerné. Les relevés nous ont permis d'apprécier les performances formelles de chacun.

Dans un relevé plus complet par locuteur et par verbe, nous avons listé tous les sujets envisagés pour chaque forme verbale. Ceci nous a permis de constater la distribution sujets/formes verbales et la corrélation entre les premiers et les terminaisons verbales. Nous avons pu constater quels verbes présentaient différents sujets et ceux qui proposaient une palette réduite ainsi que l'accord sujet-verbe. Avec les mêmes informations, un classement différent, toujours par verbes, selon les formes et le sujet utilisé, nous a donné une vision autre. La répartition par temps grammaticaux, lorsque les formes sont reconnaissables, nous fait reconnaître l'étendue de l'éventail grammatical produit par chaque locuteur. La difficulté est apparue avec les formes anormales qui ont nécessité, pour certaines, un classement à part.

Pour traiter le chapitre sur le concept de personne, nous avons suivi le même procédé. Sachant que le présent morphologique et l'imparfait morphologique sont les deux seuls temps grammaticaux présents dans tous les corpus et les plus nombreux, nous les avons choisis comme temps témoins pour une comparaison équitable. Nous avons effectué un relevé exhaustif et systématique des personnes du pluriel de ces deux temps en les classant par type de sujets. Cette procédure a mis en avant les verbes qui présentaient des formes du pluriel en adéquation avec le sujet exprimé et l'étendue de cette adéquation.

Afin de poursuivre notre analyse, nous avons procédé à un traitement quantitatif des données. Chaque classement a été suivi d'un comptage systématique et parfois de statistiques. Cette étude quantitative qui débouche sur une analyse qualitative apporte des arguments aux explications avancées et permet d'accréditer ou non une hypothèse.

3.2. MODÈLES GRAMMATICaux ET TERMINOLOGIQUES

Pour chaque chapitre, nous avons sélectionné un modèle particulier qui nous a semblé congruent.

3.2.1. Description morphologique de Touratier

Dans le chapitre sur la description du matériau morphologique, nous avons choisi le modèle de Touratier (1996) qui analyse les formes verbales à partir d'une description morphologique et morphématique. Selon lui, les grammaires traditionnelles semblent

considérer la conjugaison comme des catégories sémantiques alors qu'il faudrait les considérer « avant tout comme des catégories morphologiques » (ibid. : 11).

Il répartit les verbes non en 3 mais en 2 groupes : les verbes en /-e/ et les « Autres Verbes ». Ces « Autres Verbes » recourent tous ceux qui n'entrent pas dans la première catégorie et qui sont pour beaucoup irréguliers.

Sa description morphologique décompose le verbe en radical et marques formelles. Le verbe est affecté de marques de temps, d'aspect, de personne et de nombre. L'auteur voit comment ces marques sont exprimées pour chaque temps grammatical et avec quel radical. Cette description s'attache au découpage purement morphologique du verbe, sans entrer dans des considérations sémantiques de chaque temps. Ce choix nous a paru pertinent. Certaines formes ne correspondent à aucune forme attestée et vouloir les faire entrer dans des catégories sémantiques pré-établies nous a semblé manquer d'objectivité. Le corpus présente des formes verbales qui peuvent prendre une valeur temporelle propre à chaque contexte, d'où l'impossibilité de les catégoriser selon des valeurs sémantiques générales.

3.2.2. Autorégulation des formes verbales

L'outil méthodologique qui a servi à analyser le concept de personne relève de la variation panlectale et plus précisément d'un facteur intrasystémique, l'autorégulation. Elle consiste par exemple dans la conjugaison à régulariser toutes les formes sur le modèle des personnes du singulier. Les marques des personnes du pluriel et les radicaux irréguliers disparaissent. L'alignement des formes du pluriel sur celles du singulier constitue une part de la théorie de la simplification de la langue.

Mougeon et Béniak (1995) ont constaté cette simplification dans le français ontarien mais n'attribuent pas obligatoirement ce phénomène à la simple théorie de l'alignement. Des facteurs extrasystémiques interviennent comme une mauvaise maîtrise de la langue et un emploi rare du français, provoquant des « tendances simplificatrices » (ibid. : 54) qui, sur du long terme, aboutiraient à l'autorégulation de la langue. Thibaut (1991) conteste cette hypothèse et postule pour l'influence du facteur intrasystémique suite au relâchement de la pression normative. Notre but n'est pas de trancher le débat ni de prendre position, mais il existe, et un même fait peut recevoir différentes explications et justifications possibles, aussi valables les unes que les autres.

3.2.3. Analyse pragmatique de la référence temporelle

L'analyse du concept de temps, l'un des plus difficiles de la grammaire française, a nécessité la distinction entre la forme verbale (le temps grammatical) et le temps exprimé selon le cotexte séquentiel (temps verbal). Contrairement à ce qu'indique la conjugaison traditionnelle, le même temps grammatical ne véhicule pas systématiquement le même temps grammatical. Il nous a fallu trouver une méthodologie adaptée à notre corpus, à chaque situation séquentielle particulière. L'analyse pragmatique de la référence temporelle (Moeschler ; 1998) répondait à ce critère. Elle envisage chaque temps grammatical non selon une évolution chronologique, figée et instaurée en fonction du moment présent de l'énonciation, mais en fonction du regard du locuteur posé sur sa production langagière. Le moment de la référence temporelle n'apparaît plus strictement lié au moment de l'énonciation, mais fluctue en même temps que le regard du locuteur sur l'événement raconté. L'action peut s'être déroulée dans un passé révolu et être exprimée par un temps grammatical non dévolu traditionnellement à l'époque du passé. Si le locuteur regarde cet événement comme s'il se déroulait devant ses yeux au moment de la prise de parole, c'est ce regard qui équivaut au moment présent et qui prévaudra dans le choix du temps grammatical.

Trois éléments sont à prendre en compte : le moment de l'énonciation S, le moment de référenciation R, et l'événement raconté E. Les trois peuvent être distincts. S correspond au moment présent de la prise de parole d'un point de vue chronologique ; c'est la seule période indépendante de la volonté du locuteur. Il peut raconter un événement E qui a déjà eu lieu, le moment R peut également se situer dans l'époque passée, mais si le regard du locuteur le considère comme le moment présent, c'est ce moment présent qui définira les temps grammaticaux qui seront utilisés. Si E est antérieur à R, le temps grammatical exprimera l'antériorité, un passé révolu ou un passé qui a des conséquences au moment R. S'il est simultané à R, il sera au présent morphologique. L'interprétation des temps grammaticaux peut ne pas toujours être « en accord avec la situation d'énonciation » (Moeschler ; 203). Les lectures temporelles consistent « à identifier [R] au moment de l'énonciation [S] » (ibid.) ce qui ne peut être systématiquement le cas dans notre corpus. Le présent morphologique exprime régulièrement les époques passées, explicitées par des compléments circonstanciels de temps qui ôtent toute ambiguïté de référence temporelle du temps grammatical employé.

La grammaire traditionnelle ne permet pas d'analyser nos occurrences. Le cotexte est également pris en compte dans l'interprétation de la référence temporelle, à travers les compléments de temps qui positionnent R sur l'axe chronologique.

Bien que cette méthodologie soit conçue pour analyser du français de France, elle nous a semblé adéquate pour notre corpus. Beaucoup de temps grammaticaux sont difficilement identifiables et l'analyse pragmatique nous permet de nous adapter à chaque cotexte particulier. Elle se fonde sur les séquences elles-mêmes puisque la démarche est empirique et n'enferme pas chaque temps dans une signification conceptuelle et temporelle pré-établie et figée. La flexibilité de la pragmatique nous a aidée à comprendre les formes verbales produites dans notre corpus.

3.2.4. Aspect ou temps intérieur

Nous nous sommes appuyée dans le chapitre sur le concept d'aspect sur la théorie de Guillaume. Selon lui, « le français compte deux aspects, simple et composé » (1970 : 11).

L'aspect correspond à « un temps intérieur » (ibid. :15) ou temps interne. Selon Guillaume (1970 : 15), « cette idée de temps que le mot emporte avec soi, qui fait partie intégrante de sa signification, c'est le temps (...) qui peut se définir : le temps intérieur à l'image du mot. (...) La présence du temps (...) est particulièrement sensible dans le verbe, qui lui doit ce qu'on pourrait appeler (...) l'impression de mobilité progressive qui en est inséparable ».

Il s'agit de la manière dont est considéré l'événement décrit par le verbe, de manière accomplie (temps composé) ou inaccompli (temps simple) selon la forme composée ou simple du verbe. La forme simple, comme *marcher*, « représente le verbe en tension » (ibid. : 20), c'est-à-dire en cours d'accomplissement, une action « en devenir » (ibid. : 17) alors que la forme composée « en donne une image morte : ce qui subsiste après que la tension en est échappée » (ibid. : 18), c'est-à-dire après son accomplissement.

Nous nous limiterons à l'opposition formelle temps simple / temps composé en l'étudiant d'un point de vue morphologique. Nous dissociions les niveaux sémantiques et morphologiques pour nous focaliser sur ce dernier. Les débats sur la question de l'aspect sont âpres et les terminologies différentes selon les auteurs. Nous ne trancherons pas sur ce débat et tenterons d'éviter la polémique en nous limitant à la dichotomie accompli / inaccompli.

3.2.5. Morphologie statique et dynamique

Dans l'analyse du matériau morphologique, nous avons choisi d'utiliser la morphologie dynamique et la morphologie statique afin d'expliquer certaines formes anomales (Kilani-Schoch, Dressler ; 2004 : 422-425).

La première correspond à un processus d'élaboration personnelle, formelle et phonologique selon des modèles verbaux déjà connus. Cette « productivité » est « la capacité d'application (...) de catégories, de règles et de classes à de nouvelles formes » (ibid. : 422). Ce modèle dynamique comprend des « règles de réalisation générale [qui] introduisent des marqueurs superstables et connaissent peu d'exceptions (par exemple les règles de suffixation des désinences de personne/nombre, du futur, de l'imparfait). À celles-ci s'ajoutent les règles allomorphiques – par exemple les règles de formation de l'infinitif, du participe passé » (ibid. : 423-424). La morphologie dynamique se fonde sur des règles pour la réalisation de formes flexionnelles et constitue un mécanisme grammatical de production.

Par exemple, la forme [muri] peut s'aligner sur la forme du participe passé du verbe *partir* [parti] avec une terminaison en /-i/. Les deux infinitifs sont en *-ir*, ce qui a permis au locuteur d'envisager une similitude entre les deux verbes dans la forme du participe passé.

La seconde morphologie relève de l'apprentissage formel puisqu'elle consiste à la mémorisation des formes verbales, notamment les formes irrégulières non prévisibles qui, sans le biais d'un apprentissage scolaire, ne peuvent être sues. Elle représente le maintien de la pression normative et du conservatisme. « Les objets de la morphologie statique sont les formes flexionnelles entières, non analysables. La compositionnalité n'entre donc pas en ligne de compte. La morphologie statique ne comporte pas de règles et la notion de classe flexionnelle n'est pas aussi pertinente qu'en morphologie dynamique » (ibid. : 424).

Le manque de connaissances formelles est à l'origine de la morphologie dynamique et concerne les locuteurs les moins scolarisés alors que la seconde devrait être la seule employée par les locuteurs moyennement scolarisés.

3.3. ÉLABORATION DE CADRES MÉTHODOLOGIQUES

Dans le cadre de notre thèse, nous avons élaboré deux méthodologies que nous retrouverons tout au long des analyses.

3.3.1. Performances morphologiques des locuteurs

Les performances des locuteurs conformément à l'hypothèse de la tripartition sociolinguistique devraient être classées en deux catégories distinctes : l'une basilecte, l'autre mésolecte. Les analyses n'ont pas démontré deux, mais trois niveaux de performance, avec un niveau intermédiaire entre le pôle inférieur et le pôle médian.

Cela implique qu'entre la variété basse et la variété mésolectale de la langue française se situent des variétés fluctuant entre l'un ou l'autre pôle, créant ainsi une continuité entre les différentes variétés en présence.

Pour distinguer chacune des trois performances, nous les avons intitulées :

- Performances morphologiques minimales : elles incluent systématiquement les deux locuteurs non scolarisés, Simon et Hélène ; parce qu'analphabètes, leurs performances nous ont semblé relever d'un savoir minimum pour parler français et être considérés francophones. L'adjectif *minimal* signifie absence de scolarisation ; le niveau inférieur correspondrait à une personne non francophone.
- Performances morphologiques réduites : elles correspondent au niveau intermédiaire entre pôle inférieur et pôle médian. Les réalisations formelles ne sont jamais produites par les deux locuteurs non scolarisés mais seulement par le locuteur René, scolarisé jusqu'au CM2, quelquefois par le locuteur peu scolarisé Paul (CE2), et par les locuteurs moyennement scolarisés. La scolarisation de René fut réduite ainsi que ses connaissances formelles sur la langue française.
- Performances morphologiques étendues : les formes verbales sont produites exclusivement par les locuteurs moyennement scolarisés. Elles correspondent à un niveau moyen de scolarisation, d'où le pôle médian que les locuteurs représentent. Les performances sont plus importantes que celles des deux autres catégories d'où le terme *étendu* ; d'autant plus que ces locuteurs proposent la palette morphologique la plus large. Elle n'est certes pas maximale, ce qui relèverait d'un niveau acrolectal (études supérieures), mais indique un degré élevé d'apprentissage de la langue française.

3.3.2. Indices d'optimisation et de diversification

Les indices d'optimisation et de diversification ont été élaborés afin de conceptualiser l'utilisation des formes verbales pour chaque groupe de locuteurs, notamment pour expliquer la production de formes anormales.

L'indice d'optimisation concerne des locuteurs aux connaissances formelles limitées. Dans un contexte gabonais, où le français n'est pas la langue maternelle des locuteurs, cet indice va de pair avec l'absence ou le peu de scolarisation qui sous-entend l'affaiblissement de la pression normative, voire son inexistence. Il part du postulat que les locuteurs possèdent un potentiel formel assez retreint. Par le biais de la fonctionnalisation de la langue, ce concept permettrait un rendement maximal avec un matériau formel minimal. Par ce processus cognitif, universel et permanent lié à l'activité de langage, il y a adéquation des moyens linguistiques mis en œuvre dans l'efficacité communicative immédiate. La fonction de communication l'emporte sur les considérations formelles. Le nombre limité de formes verbales va engendrer la perte de toute référence temporelle, de nombre et de personne : l'absence de flexion verbale entraîne sa grammaticalisation (Chaudenson ; 2003 : 337). Toute référence étant abolie, la forme grammaticale va se voir attribuer diverses distributions cotextuelles. C'est le co(n)texte qui permettra l'interprétation, la compréhension des informations non dévolues à la forme verbale et qui identifiera l'époque, la personne et le nombre. La signification du verbe devient essentiellement pragmatique. Une forme peut avoir plusieurs distributions et plusieurs emplois temporels. Cela permet aux locuteurs de n'utiliser que quelques formes par verbe, voire une seule forme qui peut se figer.

Manessy (1994 : 163-164) a constaté ce phénomène en français parlé d'Afrique noire par la frange basilectale des locuteurs. Il le nomme « multifonctionnalité » (1994 : 164) et le définit ainsi : « tout se passe comme si dans bon nombre de cas le locuteur n'utilisait qu'un seul et même lexème (...) qui doit sa fonction prédicative au cadre syntaxique où il est inséré plus qu'à une valence qui lui serait propre. (...) Une telle multifonctionnalité (...) implique seulement que les lexèmes, dans les formes basilectales du français africain, jouissent de potentialités syntaxiques plus étendues qu'ils n'en ont dans les variétés proches de la norme » (ibid. : 163-164).

Ce processus de réduction formelle accompagnée d'une extension fonctionnelle et syntaxique a été observé dans divers français parlés par des non natifs de nationalités et de langues premières différentes (Afrique noire, monde créolophone). Il provient de la variation du français due à un facteur intrasystémique.

En revanche, l'indice de diversification, qui s'oppose au précédent, concerne les locuteurs lettrés et va de pair avec le degré de scolarisation. Cet indice signale la capacité de diversification verbale et formelle à disposition des locuteurs : un même verbe peut présenter plusieurs formes différentes. Chaque forme verbale possède, d'un point de vue formel, une valeur propre, une référence temporelle, de nombre et de personne. Par cet indice, les locuteurs proposent une gamme verbale et morphologique plus large que celle des peu ou non scolarisés, ce qui symbolise leur richesse formelle. Elle s'apparente au conservatisme qui lutte contre les mécanismes de la fonctionnalisation par le maintien de la pression d'une norme prestigieuse.

PARTIE II : LE MATÉRIAU MORPHOLOGIQUE

La comparaison entre les deux catégories de locuteurs s'établit en fonction de ce que chaque locuteur, ou groupe de locuteurs, utilise comme matériau morphologique verbal pour construire les séquences.

Le degré de scolarisation, présumé discriminant, permet de différencier deux groupes de locuteurs. Chacun possède des caractéristiques spécifiques, réelles ou supposées.

L'hypothèse de travail suppose une opposition dichotomique entre les deux groupes de locuteurs en raison de leur niveau scolaire et de leur mode différent d'apprentissage ou d'acquisition du français en tant que langue seconde. Il devrait s'opérer nettement une distinction dans le matériau morphologique à disposition. Les locuteurs qui n'ont pas ou peu été scolarisés devraient produire des énoncés qui présentent des déficiences dans l'outillage morphologique du verbe. Le corollaire induit que ces mêmes locuteurs vont se « débrouiller ». Il devrait se produire une variation morphologique, corollaire d'une fonctionnalisation de la langue, au sens où l'entend Manessy, « soit un ensemble de processus qui tendent à en accroître l'efficacité communicationnelle, au moindre coût pour le locuteur comme pour l'auditeur » (1994 : 80). Cette fonctionnalisation comprend « l'ensemble de mécanismes évolutifs qui tendent à adapter la langue à sa fonction communicative dénotative en la débarrassant de contraintes inutiles (comme celles par exemple qui pèsent en français sur l'emploi des modes et des temps), en étendant le champ d'application des règles (...), en régularisant les flexions (...), en supprimant les redondances grammaticales » (ibid. 222) « dans un but d'efficacité immédiate » (ibid. 171). Cette évolution s'accompagne du principe d'univocité défini par Hjelmslev : « Ces langues ne distinguent ni les déclinaisons, ni les conjugaisons ; à chaque morphème correspond un seul formant ; dans la chaîne parlée, chaque morphème a son formant à lui ; il n'y a pas fusion de plusieurs morphèmes dans un seul et même formant » (1938 : 285). « La construction ne dépend pas du système de la langue (...), et elle s'effectue dans le sens d'une plus grande conformité au principe d'univocité (univocité paradigmatique [manque de déclinaisons et de conjugaisons différentes] ; univocité syntagmatique [chaque morphème a son expression à lui] (...)). Le processus en cause est (...) [le suivant :] le sujet apprenant une langue étrangère construit successivement pour transmettre de manière de plus en plus efficace ses « intentions sémantiques » aux locuteurs de la langue apprise, systèmes autonomes en ce qu'ils sont « indépendants de la

langue-source et de la langue cible et [que] leur analyse ne peut être effectuée qu'en fonction de leurs propres éléments » (Lafage, 1985 : 422). « Il ne semble pas d'autre part y avoir de différence de nature entre les structures linguistiques qui apparaissent lors des premières tentatives d'apprentissage d'une langue étrangère et celles qui caractérisent les variétés véhiculaires des langues africaines et du français » (Manessy ; 1994 : 106).

Dans les formes employées par les locuteurs peu ou non scolarisés, « qu'il s'agisse de l'inventaire des paradigmes ou de la flexion verbale, ces variétés sont plus simples, ou moins élaborées, que ne l'est le français standard. Elles mettent en jeu des formes moins nombreuses et les contraintes qui pèsent sur l'emploi de celles-ci sont moins strictes » (Manessy ; 1994 : 164). Dans un but de communication et d'intercompréhension, la langue n'exige « qu'un très faible degré d'élaboration » (ibid. : 165).

Le rendement de chaque forme verbale est alors optimisée, contrairement pratiques aux locuteurs moyennement scolarisés qui, eux, emploient plus de formes. Ces derniers devraient posséder un matériau morphologique plus complexe et plus élaboré. Cette élaboration est à mettre en parallèle avec l'apprentissage formel qu'ils ont reçu et leur confrontation avec l'écrit imposé par l'école.

D'un point de vue de la classification verbale, nous organiserons les verbes en deux groupes pour éviter une trop grande dispersion et pour permettre une meilleure lecture de l'éventail morphologique disponible par groupe de locuteurs.

D'après le présumé qui sous-tend cette partie, la classification verbale standard s'élaborera en deux temps. Le premier concernera les locuteurs peu ou non scolarisés. En effet, en raison de leur faible niveau scolaire, voire inexistant pour deux d'entre eux, ils possèdent tous un matériau morphologique réduit, ou minimal. Par opposition, l'éventail morphologique concernant les locuteurs moyennement scolarisés devrait au contraire être beaucoup plus important et élaboré que celui des locuteurs peu ou non scolarisés.

Une difficulté s'est posée d'un point de vue terminologique. Utiliser la terminologie grammaticale traditionnelle pour définir les différentes formes en présence peut supposer la notion de faute s'il n'y a pas adéquation entre la morphologie et le temps exprimé. Ainsi, une autre terminologie nous a semblé souhaitable, celle qui ne prend en compte que la forme du paradigme sans aucune idée de temps sous-jacente.

L'analyse du matériau morphologique distinguera entre les formes standard et les formes anomales puisque le faible niveau de scolarisation de certains locuteurs laisse supposer la production de formes non-standard. Le matériau disponible et le nombre d'occurrences verbales permettront de distinguer certains verbes qui reviendront régulièrement dans les productions. Une hiérarchie entre les verbes présents dans les corpus s'établira ainsi qu'un classement selon leur fréquence.

Cette partie sur l'analyse du matériau morphologique s'inscrit dans le cadre de notre problématique car à partir d'une analyse quantitative et qualitative sur le verbe et ses formes, standards ou anomales, nous tenterons d'apporter des éléments de réponse sur la pertinence de la répartition sociolinguistique des locuteurs en fonction de leur niveau scolaire. Selon le présupposé de cette répartition, les locuteurs peu ou non scolarisés devraient employer un nombre de verbes et de formes verbales en quantité restreinte sous l'influence de la fonctionnalisation de la langue. Les locuteurs moyennement scolarisés quant à eux devraient présenter un éventail plus large que les locuteurs peu ou non scolarisés sans trace formelle de la fonctionnalisation. La confrontation entre le présupposé et les analyses quantitatives et qualitatives permettra de valider ou non la répartition des locuteurs.

CHAPITRE VI : CLASSIFICATION VERBALE

1. VERBES PRÉSENTS DANS LES CORPUS

Une analyse focalisée sur le verbe nécessite de lister tous ceux présents dans le corpus et de les étudier sous différents angles afin d'en tirer des informations complémentaires qui viendront nourrir notre réflexion sur la pertinence de la répétition des locuteurs par une distinction entre eux. Elle nous indiquera également si selon l'hypothèse initiale, les locuteurs peu ou non scolarisés possèdent un potentiel morphologique réduit par rapport aux locuteurs moyennement scolarisés.

1.1. CLASSE DE VERBES

Le classement des verbes s'effectue en fonction de leur forme infinitive supposée.

Nous n'utiliserons pas sur la classification de Dubois qui s'appuie exclusivement sur « la variation des bases verbales (...) [qui prend] comme critères le nombre et la forme des radicaux qui servent de support aux diverses désinences » (Dubois ; 1967 : 59). Cette classification ne sépare pas les verbes en /e/ des autres verbes, et, prend en compte toutes les formes verbales alors que les corpus ne les exploitent pas toutes. Le classement doit donc s'établir en fonction des paradigmes présents dans les corpus. La classification selon le nombre de bases de chaque verbe de Jacqueline Pinchon et de Bernard Coute (1981) distingue elle aussi les verbes en /e/ et tous les autres verbes.

Nous avons donc choisi de distinguer deux classes de conjugaisons, à savoir la première comportant les verbes en /e/ et la seconde, la conjugaison en /r/ ou « l'autre conjugaison » (Plénat ; 1981²⁹).

« Le premier groupe est formé de tous les verbes dont l'infinitif présent est comme dans *chanter* » (Touratier ; 1996 : 15), « en [e], transcrit graphiquement *-er* » (ibid. : 20). Cette conjugaison « qui semble bien unifiée, correspond très exactement au premier groupe des grammaires scolaires (...). La première conjugaison est celle des lexèmes verbaux sans allomorphes (ou à une seule base) qui ont premièrement, au singulier de l'indicatif présent, des désinences personnelles identiques à celles du

²⁹ PLÉNAT, Marc (1981) *L' « autre » conjugaison ou de la régularité des verbes irréguliers*, in *Cahier de grammaire* n°3, 1981, Toulouse, éd. Centre de sociolinguistique et de dialectologie sociale, 304 p.

subjonctif présent (c'est-à-dire à l'écrit *-e*, *-es* et *-e*, mais à l'oral \emptyset , /z/ et \emptyset), et deuxièmement un passé simple en *-a* et un infinitif en *-e/* » (ibid. : 28).

Les grammaires traditionnelles distinguent ensuite deux autres groupes formels de conjugaison. Mais « il n'y a aucune raison véritable de distinguer le deuxième groupe [avec des verbes « comme *finir*, qui ont un infinitif en *-ir* et un imparfait en *-issait* » (ibid. : 15)] du troisième » « qui comprend tous les autres verbes » (ibid. : 28). Il est donc possible de ramener ces deux derniers groupes à un seul. « La différence, en effet entre *finir*, *je finis*, *nous finissons*, *finissant* et *sortir*, *je sors*, *nous sortons*, *sortant* n'a absolument rien de décisif, puisque dans les deux cas on a apparemment une [base] courte et [une base longue]. La différence entre ces deux verbes serait seulement à chercher du côté de l'infinitif, du futur et du conditionnel, qui semblent présenter la [base longue] dans le cas du verbe *sortir*, et la [base] courte dans celui du verbe *finir*. On caractérisera cette seconde conjugaison par le fait d'avoir – sauf exception –, au singulier de l'indicatif présent, des désinences personnelles identiques à celles de l'imparfait (c'est-à-dire à l'écrit *-s*, *-s* et *-t*, mais à l'oral /z)/, /z)/ et /t)/ et de ne pas avoir un passé simple en *-a-* et un infinitif en */e/*, c'est-à-dire d'avoir un passé simple en *-i-* ou en *-u-*, et un infinitif en *-ir*, en *-oir* ou en *-re* » (ibid. : 28-29). « La morphologie est, malgré les apparences, la même pour le deuxième et le troisième groupe » (ibid. : 15). Le groupe des « autres verbes³⁰ » comprend « la classe des verbes dont l'infinitif comporte un [r] phonique et qui est représenté par un des trois allomorphes [ir], [r] et [war] transcrits graphiquement *-ir*, *-re* et *-oir* » (ibid. ; 1996 : 20), comme *finir*, *sortir*, *mourir*, *venir*, *tenir*, puis *entendre*, *prendre*, *faire*, *connaître*, *battre*, *mettre*, *suivre*, et *savoir*, *voir*, *pouvoir*, *falloir*. « La répartition [des trois allomorphes] est conditionnée phonologiquement et se laisse décrire dans les termes d'une distribution complémentaire qui justifie que l'on puisse parler d'un morphème unique » (Gardes-Tamine ; 1998 : 67). Dans ce second groupe, nous distinguerons également un deuxième sous-groupe : celui des verbes irréguliers, à la fois verbe et auxiliaire, *avoir*, *être* et *aller*.

³⁰ C'est nous qui notons les guillemets pour distinguer ce groupe de verbes des verbes en */e/*. Dans le reste de la thèse, nous mettrons cette expression systématiquement entre guillemets pour signifier qu'il s'agit du second groupe de verbes établi.

1.2. OCCURRENCES VERBALES

Une distinction par groupe de verbes et par groupe de locuteurs permettra une vue d'ensemble de l'éventail morphologique du verbe et de son emploi selon chaque groupe.

Les corpus comportent 593 verbes, soit 440 verbes en /-e/, (74,20%) et 153 « autres verbes » (25,80%).

Les verbes sont répartis comme suit : les locuteurs peu ou non scolarisés produisent 199 verbes en /-e/ contre 77 « autres verbes », les corpus des locuteurs moyennement scolarisés emploient quant à eux 357 verbes en /-e/ contre 134 « autres verbes » ; soit un total de 276 verbes pour le premier groupe de locuteurs contre 491 verbes pour le second groupe de locuteurs.

La différence donne un résultat comptable de 215 entre le nombre total de verbes de chaque groupe de locuteurs. Cette différence peut s'expliquer par le nombre d'années de scolarisation et le mode d'apprentissage et/ou d'acquisition de la langue française. En effet, le premier n'ayant eu que peu d'années de scolarisation, voire aucune pour deux d'entre eux (contre un niveau BEPC ou troisième pour le second groupe) n'a pu acquérir un nombre élevé de verbes, d'où leur nombre restreint.

La différence entre les deux groupes de locuteurs est nettement visible dans le nombre de verbes en /-e/ utilisés : les locuteurs moyennement scolarisés présentent 158 verbes en /-e/ supplémentaires par rapport aux locuteurs peu ou non scolarisés, contre une différence de 57 verbes en faveur des locuteurs moyennement scolarisés pour les « autres verbes ». Il semblerait que l'apprentissage scolaire permette un emploi plus importante et plus riche des verbes, notamment ceux en /-e/.

Le nombre d'occurrences verbales des locuteurs peu ou non scolarisés s'élève à 1461 pour les verbes en /-e/ et à 3702 pour les « autres verbes ». Les locuteurs moyennement scolarisés comptabilisent 1390 occurrences pour les verbes en /-e/ et 3937 pour les « autres verbes ». En ne prenant en considération que le nombre total d'occurrences verbales de chaque groupe de verbes par types de locuteurs, d'un point de vue quantitatif cet élément manque de pertinence car les résultats des deux groupes sont quasiment identiques. Les « autres verbes » représentent un verbe sur quatre mais comptabilisent environ 73% des occurrences totales des deux corpus.

Verbes	Locuteurs peu ou non scolarisés		Locuteurs moyennement scolarisés		Total	
	Nombre d'occurrences	%	Nombre d'occurrences	%	Nombre d'occurrences	%
En /-e/	1461	13,93%	1390	13,25%	2851	27,18%
« Autres verbes »	3702	35,29%	3937	37,53%	7639	72,82%
Total	5163	49,22%	5327	50,78%	10490	100%

Tableau n°5.

Paradoxalement, bien que le nombre des « autres verbes » affiche un résultat nettement inférieur à celui des verbes en /-e/ (153 *vs* 440 ou 25,80% *vs* 74,20%), ils comptabilisent le plus grand nombre d'occurrences, quel que soit le groupe de locuteurs.

Lorsque nous approfondissons l'étude des verbes, nous nous apercevons que chaque verbe en /-e/ n'est employé qu'occasionnellement avec un nombre d'occurrences et de formes assez restreint. A l'inverse, les « autres verbes », bien qu'en nombre réduit, proposent un rendement plus important et récurrent dans les corpus, avec un nombre de formes pour chaque verbe supérieur à celui des verbes en /-e/. Ainsi, la diversité des verbes en /-e/ s'accompagne d'un nombre de formes limité (un maximum de cinq formes par verbe) alors que les « autres verbes » offrent un éventail lexical réduit mais avec un nombre de formes élevé (jusqu'à vingt-et-une formes par verbe).

Le nombre d'occurrences de chaque groupe verbal apparaît inversement proportionnel au nombre de verbes de chaque groupe.

Nous pouvons en déduire que malgré leur irrégularité, les « autres verbes » sont connus et utilisés par tous les locuteurs, même par les moins scolarisés. Ces verbes ont été acquis par imitation, de manière informelle. Ils constituent donc des éléments récurrents et incontournables de la langue française, d'où l'écart réduit entre le nombre des « autres verbes » de chaque locuteur. Le peu de formes proposées par les verbes en /-e/ et leur nombre restreint d'occurrences ne les incluent pas dans ceux considérés comme récurrents dans la langue française. Parce que n'appartenant pas à cette classification, il est possible de mettre en parallèle leur nombre élevé et le niveau de scolarisation des locuteurs ; ceci expliquerait l'écart quantitatif entre les deux groupes de locuteurs.

Les 593 verbes comprennent tous les verbes pronominaux³¹ qui sont tous comptabilisés. Ils sont au nombre de 96, soit 71 verbes en /-e/ et 25 « autres verbes ». Il existe quelques doublons, certains utilisés à la fois à la voix active et à la voix pronominale : 56 verbes doublons dont 36 en /-e/ et 20 « autres verbes ». Seulement 40 verbes ne sont employés qu'à la voix pronominale, 35 en /-e/ et 5 « autres verbes ». Nous avons pris le parti de tous les comptabiliser, doublon ou non. Nous justifions ce choix puisque dans la troisième partie de notre travail, une sous-partie parlera de la différence de traitement de la déclinaison du pronom réfléchi selon les locuteurs. Cette analyse méritait une différenciation de ces verbes d'avec leur doublon de la voix active pour permettre un traitement à part. D'autre part, à l'oral, le pronom, un segment qui fait partie intégrante de la forme verbale, non détachable, modifie ainsi cette forme et la distingue de son doublon non pronominalisé. La notion de pronominalisation et la déclinaison du pronom réfléchi peuvent apparaître comme des éléments discriminants pour les locuteurs. Il nous a donc semblé pertinent de les compter et de les considérer comme des verbes indépendants et non comme des doublons.

Dans le détail, voici le nombre de verbes utilisés par chaque locuteur :

4. les locuteurs peu ou non scolarisés :

Verbes		Locuteurs peu ou non scolarisés							
		Simon		Hélène		Paul		René	
		Nb. Vb.	Occ.	Nb. Vb.	Occ.	Nb. Vb.	Occ.	Nb. Vb.	Occ.
Vb. en /-e/		67	238	51	220	49	324	137	632
« Autres verbes »		33	575	34	667	32	802	59	1647
Vb. pronominaux	En /-e/	6	9	2	21	1	1	9	16
	« autres verbes »	2	3	-	-	1	3	5	5
Total		108	825	87	908	83	1130	210	2300

Tableau n°6.

³¹ Nous définissons les verbes pronominaux d'après Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 : 571-572) :

« Certains verbes présentent dans leur conjugaison deux traits spécifiques :

- la présence, devant le verbe simple ou l'auxiliaire, d'un pronom personnel conjoint utilisé comme complément. Ce pronom, dit réfléchi, est coréférentiel au syntagme nominal sujet, et le complément *se*, visent la même personne.
- L'utilisation exclusive, aux temps composés, de l'auxiliaire *être*, quelle que soit la fonction du pronom réfléchi : objet, datif. »

- les locuteurs moyennement scolarisés :

Verbes		Locuteurs moyennement scolarisés							
		Bertrand		Célestin		Prisca		Prosper	
		Nb. Vb.	Occ.	Nb. Vb.	Occ	Nb. Vb.	Occ	Nb. Vb.	Occ
Vb. en /-e/		110	305	131	294	112	442	98	218
« Autres verbes »		60	970	60	995	63	1227	50	664
Vb. pronominaux	En /-e/	23	39	15	20	23	42	19	30
	« autres verbes »	10	22	8	11	8	20	10	28
Total		203	1336	214	1320	206	1731	177	940

Tableau n°7.

La première constatation permet d'élaborer deux groupes identiques de locuteurs pour les verbes en /-e/ et les « autres verbes ». Le premier réunit Simon, Hélène et Paul, le second René, locuteur peu scolarisé, et les quatre locuteurs moyennement scolarisés. Le nombre de verbes en /-e/ pour le premier groupe est inférieur à 100 alors que celui du second tourne autour de 110. La remarque est similaire pour les « autres verbes » : le premier propose une trentaine de verbes alors que le second, environ 60. Pour les deux classes de verbe, les trois locuteurs les moins scolarisés utilisent la moitié du nombre de ceux des autres locuteurs. Un bémol toutefois, bien que le locuteur Prosper s'apparente aux autres locuteurs moyennement scolarisés, il produit un nombre de verbes inférieur à ceux de son groupe.

Pour les verbes pronominaux, nous constatons deux groupes de locuteurs répartis différemment que précédemment : les quatre locuteurs peu ou non scolarisés d'un côté, de l'autre les locuteurs moyennement scolarisés. Les peu ou non scolarisés utilisent peu de verbes pronominaux, entre un et neuf. Les locuteurs moyennement scolarisés en emploient également peu au regard du nombre de verbes des autres groupes mais leur nombre est plus important que celui des peu ou non scolarisés.

A travers ces quelques données quantitatives, nous nous apercevons de la flexibilité d'un locuteur peu scolarisé, René. Il peut s'apparenter aussi bien aux locuteurs les moins scolarisés qu'aux locuteurs moyennement scolarisés. Il fluctue entre différentes variétés de langue selon les variables. La classification des locuteurs selon leur niveau scolaire n'apparaît plus aussi cloisonnée, du moins en partie. Nous verrons si la suite confirme cette fêlure.

1.3. RÉPARTITION PAR NOMBRE DE FORMES VERBALES

Le tableau ci-dessous démontre la différence du nombre de formes par groupe de verbe.

Verbes en /-e/ Nombre de verbes	Nombre de formes produites par verbe	« Autres verbes » Nombres de verbes
273	1	62
121	2	38
30	3	18
15	4	8
1	5	7
-	6	4
-	7	3
-	8	2
-	9	4
-	10	2
-	11	1
-	12	1
-	14	1
-	16	1
-	21	1
440	-	153

Tableau n°8.

1.3.1. Verbes en /-e/

Nous remarquons que, bien qu'en nombre important, la palette de verbes en /-e/ est restreinte comparée à ce dont dispose la langue française.

Les verbes en /-e/, les plus nombreux, offrent une palette restreinte de formes différentes. Leur régularité peut expliquer leur nombre limité de formes, mais cela semble insuffisant. Les locuteurs peu ou non scolarisés les emploient le plus souvent avec deux formes. En revanche, les « autres verbes » présentent un large éventail de formes et un nombre d'occurrences plus important.

Les verbes en /-e/, bien que moins nombreux dans le corpus des locuteurs peu ou non scolarisés par rapport à ceux dans celui des locuteurs moyennement scolarisés, proposent un meilleur rendement³² et une plus grande utilisation. La quantité importante des verbes en /-e/ dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés ne débouche pas sur un éventail étendu d'occurrences et de formes. Leur rendement apparaît très restreint. Ces locuteurs peuvent ne pas éprouver la nécessité de les sur-utiliser pour masquer le manque de lexique en français contrairement aux locuteurs peu ou non scolarisés.

D'un point de vue quantitatif, les locuteurs moyennement scolarisés démontrent une capacité de diversification verbale et formelle que ne possèdent pas les autres locuteurs. Cet indice de diversification se retrouve intrinsèquement lié au niveau de scolarisation et au degré d'apprentissage.

Tout comme pour les verbes en /-e/, le rendement des « autres verbes » chez les locuteurs peu ou non scolarisés est élevé, plus que chez les locuteurs moyennement scolarisés. Les locuteurs peu ou non scolarisés optimisent chaque verbe et chaque forme. Cet indice d'optimisation vient s'opposer à la capacité de diversification des locuteurs moyennement scolarisés. Chacun de ces éléments devient un critère d'évaluation du niveau de scolarisation des locuteurs.

1.3.2. Indices d'optimisation et de diversification

Ces outils méthodologiques élaborés pour cette étude nous permettront de différencier les locuteurs entre eux et d'expliquer leurs pratiques.

Selon l'indice d'optimisation, avec un potentiel morphologique minimal ou réduit, chaque forme verbale va être utilisée dans différents cas, sans nécessairement avoir à chaque fois la même valeur. Cette forme perd alors toute référence temporelle, de nombre et de personne, et devient une forme grammaticale possédant diverses distributions. Seul le contexte ou cotexte donne ces informations et identifient l'époque, la personne.

³² Le rendement verbal correspond au nombre d'occurrences divisé par le nombre de verbes, ce qui aboutit au nombre d'utilisation de chaque verbe.

Locuteurs peu ou pas scolarisés : verbes en /-e/, 1461 : 199 = 7,34 ; « autres verbes », 3702 : 77 = 48,08
Locuteurs moyennement scolarisés : verbes en /-e/, 1390 : 357 = 3,89 ; « autres verbes », 3931 : 134 = 29,33.

Plus le résultat de la division est élevé, plus le verbe est utilisé.

L'indice de diversification, opposé à l'indice d'optimisation, concerne des locuteurs scolarisés. Il produit la capacité de diversification verbale et formelle. Avec un large éventail de verbes et de formes, un verbe peut présenter plusieurs formes différentes. Chaque forme possède intrinsèquement une référence temporelle, de nombre et de personne.

Grâce aux informations précédentes, nous avons déjà pu voir apparaître quelques différences entre les locuteurs, même si elles ne sont pas systématiques. La répartition des locuteurs selon leur niveau scolaire induit des pratiques orales diverses. Nous verrons par la suite si cette distinction reste valable et cloisonne les locuteurs, même si elle a déjà laissé voir sa première faille.

2. VERBES À HAUTE FRÉQUENCE

A travers l'étude de la morphologie verbale, certains verbes reviennent régulièrement dans les occurrences. Ils apparaissent comme incontournables dans l'usage de la langue française en raison de leur nombre élevé de formes différentes et/ou de leur nombre important d'occurrences. La typologie de ces verbes à haute fréquence peut s'effectuer selon différents critères : nombre de formes verbales ou nombre d'occurrences.

A partir de l'étude des verbes à haute fréquence, nous verrons si la distinction sociolinguistique entre les locuteurs opère et si elle confirme l'hypothèse d'un potentiel morphologique réduit des locuteurs peu ou non scolarisés à travers une répartition globale sans distinction de locuteurs puis selon une répartition des locuteurs.

2.1. RÉPARTITION GLOBALE

L'éventail de formes disponibles par types de verbes montre un net déséquilibre entre les deux classes de verbes³³.

Selon le nombre de formes par verbe, les « autres verbes » vont proposer un éventail beaucoup plus large que celui des verbes en /-e/, notamment en raison de leur irrégularité. La répartition entre les différentes formes proposées est plus hétérogène pour les « autres verbes » que pour les verbes en /-e/, où plus de la moitié ne présente qu'une seule forme et la quasi-totalité, une à deux formes.

³³ (cf. tableau « répartition par nombre de formes verbales » supra)

Les verbes en /-e/ présentent un maximum de cinq formes par verbe mais seulement deux d'entre eux se distinguent. Le radical nu et le radical nu + /e/, essentiellement utilisés par les locuteurs peu ou non scolarisés. Le nombre de verbes en /-e/, important, n'inclut pas un éventail morphologique élevé. A l'inverse, malgré leur nombre réduit, les « autres verbes » offrent une palette morphologique assez large, en partie en raison de leur irrégularité. Certains de ces verbes, comme *être* ou *avoir*, à la fois verbes et auxiliaires, construisent les temps composés, ou, comme les modaux ponctuent régulièrement les séquences. Incontournables dans la langue française, tous les locuteurs les connaissent et les utilisent. Nul besoin d'un passage obligatoire par l'école et d'un apprentissage formel. Les locuteurs peu ou non scolarisés ont acquis ces formes par imitation de locuteurs lettrés ; l'irrégularité des verbes ne semble pas un obstacle totalement infranchissable ; mais jusqu'à un certain point.

Il est difficile de classer les 593 verbes des corpus sans que la lecture n'en soit fastidieuse, voire impossible. La pertinence disparaîtrait et aucun trait saillant ne les distinguerait. Pour surmonter cette difficulté, nous avons dû définir arbitrairement des critères discriminants de sélection pour distinguer les verbes à haute fréquence et ne traiter que ces derniers. Les formes verbales différentes allant de une à vingt-et-une formes, nous avons retenu les verbes présentant cinq formes ou plus. Ce nombre de cinq permet selon nous de différencier les verbes proposant un nombre moyen d'occurrences et les autres ayant peu d'occurrences.

Classement en fonction du nombre de formes verbales :

Verbes	Nombre de formes verbales différentes	Nombre d'occurrences verbales
1 - <i>être</i>	21	1869
2 - <i>pouvoir</i>	16	349
3 - <i>faire</i>	14	621
4 - <i>avoir</i>	12	1532
5 - <i>aller</i>	11	491
6 - <i>devoir</i>	10	180
7 - <i>venir</i>	10	175
8 - <i>vouloir</i>	9	165
9 - <i>voir</i>	9	222
10 - <i>savoir</i>	9	96
11 - <i>prendre</i>	9	85
12 - <i>dire</i>	8	381
13 - <i>vivre</i>	8	90
14 - <i>falloir</i>	7	168
15 - <i>partir</i>	7	103
16 - <i>apprendre</i>	7	93
17 - <i>connaître</i>	6	83
18 - <i>mettre</i>	6	61
19 - <i>mourir</i>	6	63
20 - <i>souffrir</i>	6	22
21 - <i>rester</i>	5	58
22 - <i>sortir</i>	5	49
23 - <i>comprendre</i>	5	24
24 - <i>entendre</i>	5	17
25 - <i>revenir</i>	5	17
26 - <i>suivre</i>	5	15
27 - <i>subir</i>	5	14

Tableau n°9.

Corollairement un classement d'après le nombre d'occurrences permet de donner un autre angle de vue. Nous avons créé des catégories de fréquence verbale selon le nombre d'occurrences pour permettre une meilleure lecture de l'éventail numérique qu'offrent les verbes relevés. Nous avons sélectionné les verbes présentant plus de soixante-dix occurrences : on obtient ainsi une vingtaine de verbes.

Classement en fonction du nombre d'occurrences verbales :

Verbes	Nombre d'occurrences verbales	Nombre de formes verbales différentes	Classification selon la fréquence (oc. : occurrences)
1 - <i>être</i>	1869	21	Plus de 1000 oc. : fréquence maximale
2 - <i>avoir</i>	1532	12	
3 - <i>faire</i>	621	14	Entre 1000 et 500 oc. : très haute fréquence
4 - <i>aller</i>	491	11	Entre 500 et 300 oc. : haute fréquence
5 - <i>dire</i>	381	8	
6 - <i>pouvoir</i>	349	16	
7 - <i>voir</i>	222	9	Entre 300 et 100 oc. : fréquence moyenne
8 - <i>donner</i>	192	4	
9 - <i>devoir</i>	180	10	
10 - <i>venir</i>	175	10	
11 - <i>falloir</i>	168	7	
12 - <i>vouloir</i>	165	9	
13 - <i>parler</i>	110	3	
14 - <i>partir</i>	103	7	Entre 100 et 50 oc. : fréquence réduite
15 - <i>savoir</i>	96	9	
16 - <i>travailler</i>	95	4	
17 - <i>apprendre</i>	93	7	
18 - <i>vivre</i>	90	8	
19 - <i>prendre</i>	85	9	
20 - <i>connaître</i>	83	6	
21 - <i>aimer</i>	77	4	
22 - <i>appeler</i>	75	4	

Tableau n°10.

2.1.1. Verbes à fréquence maximale et à très haute fréquence

Le classement par ordre décroissant des verbes en fonction du nombre de formes différentes ne coïncide pas totalement avec celui reposant sur le nombre d'occurrences. Le verbe *être* arrive en tête dans les deux classements. A la fois par le nombre de formes différentes et par le nombre d'occurrences, il se place très largement au-dessus des autres verbes. Il est le verbe indispensable. De la seconde à la sixième place, les deux tableaux affichent les mêmes verbes, à une exception près et dans un ordre quelque peu différent puisque *pouvoir* se voit rétrogradé en sixième place dans le tableau des occurrences alors qu'il occupe la troisième position dans le tableau des formes verbales. Dans la seconde liste, le verbe *dire* trône en cinquième place avec 381 occurrences alors qu'il n'apparaît que douzième dans la première avec huit formes. En sixième position dans la première liste, *devoir* a laissé la place dans la seconde liste au verbe *pouvoir* et se voit rétrogradé en neuvième place.

Dans les deux classements, les verbes sont quasiment les mêmes, bien que dans des ordres différents. Les verbes *être, avoir, faire, aller, dire, pouvoir, devoir, voir* et *venir* se distinguent. *Avoir* apparaît soit au quatrième rang, soit en seconde position. Contrairement à *être*, son nombre élevé d'occurrences n'inclut pas un nombre important de formes verbales.

La nouveauté dans la deuxième liste est l'apparition de cinq verbes en /-e/ en huitième, treizième, seizième, vingt-et-unième et vingt-deuxième position alors que dans la première liste, seul le verbe *rester* se classe parmi dans les derniers. Leur régularité ne leur permet pas une aussi grande diversité formelle que les « autres verbes », d'où leur faible représentation dans l'une ou l'autre des listes. Le classement par nombre d'occurrences leur offre la possibilité de se hisser parmi les verbes les plus récurrents.

Nous constatons par ces deux classements les verbes qui semblent être incontournables dans la langue française parlée par des Gabonais grâce à l'indice de fréquence.

2.1.2. Classement fréquentiel

D'après le nombre d'occurrences, les verbes peuvent être classés en différentes catégories fréquentielles :

- 1° plus de 1000 occurrences : verbes à fréquence maximale, *être* et *avoir* ;

- 2° de 1000 à 500 occurrences : verbe à très haute fréquence, *faire* ;
- 3° de 500 à 300 occurrences : verbes à haute fréquence, *aller, dire, pouvoir* ;
- 4° de 300 à 100 occurrences : verbes à fréquence moyenne, *voir, donner, devoir, venir, falloir, vouloir, parler, partir* ;
- 5° de 100 à 50 occurrences : verbes à fréquence réduite ;
- 6° moins de 50 occurrences : verbes à fréquence minimale.

Sur la totalité des 593 verbes, peu finalement se démarquent car rapidement le fossé se creuse entre *être, avoir* et les autres verbes du tableau.

Les classements des verbes par nombre de formes différentes et par nombre d'occurrences n'opèrent pas de distinction entre les deux groupes de locuteurs. Ces classements permettent une vision globale de la répartition verbale. Un classement plus détaillé par groupe de locuteurs permettra de confirmer ce qui a été observé précédemment ou de faire émerger une fois de plus des distinctions significatives qui viendront nourrir la réflexion sur la pertinence de la répartition des locuteurs.

2.2. RÉPARTITION PAR GROUPE DE LOCUTEURS

D'autres types de classement peuvent s'opérer, notamment en distinguant les deux groupes de locuteurs et en les comparant. Cette classification verbale établie selon le niveau scolaire donnera une vision de pratiques orales différentes. Elle permettra peut-être de juger de la pertinence de la répartition dichotomique des locuteurs avec un éventail morphologique différent pour chaque groupe de locuteurs.

2.2.1. Classification par nombre de formes verbales

En prenant en compte le même nombre de formes verbales pour chacun des deux groupes de locuteurs, à savoir jusqu'à quatre formes, nous avons voulu obtenir une vingtaine de verbes pour au moins l'un des deux groupes.

Locuteurs peu ou non scolarisés		Locuteurs moyennement scolarisés	
Verbes	Nombre de formes différentes	Verbes	Nombre de formes différentes
1 - <i>être</i>	16	1 - <i>être</i>	19
2 - <i>avoir</i>	11	2 - <i>pouvoir</i>	13
3 - <i>faire</i>	11	3 - <i>avoir</i>	12
4 - <i>venir</i>	9	4 - <i>faire</i>	10
5 - <i>voir</i>	9	5 - <i>aller</i>	9
6 - <i>pouvoir</i>	7	6 - <i>devoir</i>	9
7 - <i>savoir</i>	6	7 - <i>vouloir</i>	9
8 - <i>partir</i>	5	8 - <i>dire</i>	8
9 - <i>vivre</i>	5	9 - <i>vivre</i>	8
10 - <i>vouloir</i>	5	10 - <i>apprendre</i>	7
11 - <i>aller</i>	4	11 - <i>savoir</i>	7
12 - <i>apprendre</i>	4	12 - <i>venir</i>	6
13 - <i>connaître</i>	4	13 - <i>voir</i>	6
14 - <i>devoir</i>	4	14 - <i>connaître</i>	5
15 - <i>dire</i>	4	15 - <i>comprendre</i>	5
16 - <i>entendre</i>	4	16 - <i>falloir</i>	5
17 - <i>mettre</i>	4	17 - <i>revenir</i>	5
18 - <i>planter</i>	4	18 - <i>sortir</i>	5
19 - <i>rester</i>	4	19 - <i>subir</i>	5
20 - <i>souffrir</i>	4	20 - <i>aimer</i>	4
21 - <i>tuer</i>	4	21 - <i>appeler</i>	4
-	-	22 - <i>charger</i>	4
-	-	23 - <i>devenir</i>	4
-	-	24 - <i>donner</i>	4
-	-	25 - <i>essuyer</i>	4
-	-	26 - <i>s'habiller</i>	4
-	-	27 - <i>maintenir</i>	4
-	-	28 - <i>mettre</i>	4
-	-	29 - <i>partir</i>	4

-	-	30 - <i>passer</i>	4
-	-	31 - <i>respecter</i>	4
-	-	32 - <i>souffrir</i>	4
-	-	33 - <i>suivre</i>	4
-	-	34 - <i>travailler</i>	4

Tableau n°11.

Les locuteurs peu ou non scolarisés présentent vingt-et-un verbes qui possèdent jusqu'à quatre formes différentes alors que pour le même nombre de formes, les locuteurs moyennement scolarisés proposent trente-quatre verbes. Comme nous pouvions nous y attendre, ces derniers se diversifient le plus au niveau formel. Leur niveau scolaire l'explique et le justifie.

2.2.1.1. Verbes en /-e/

Les verbes en /-e/ se trouvent en fin de liste quel que soit le groupe de locuteurs : trois pour les locuteurs peu ou non scolarisés contre neuf pour les moyennement scolarisés. Comme nous l'avons déjà constaté, le nombre de verbes en /-e/ dépend du niveau de scolarisation : les deux sont corrélés ; plus il y a de verbes en /-e/, plus le niveau s'élève. Aucun de ces verbes ne présente plus de quatre formes différentes. La diversification formelle ne s'opère pas. Il ne s'agit pas d'une question de niveau scolaire ou de mode d'apprentissage ou d'acquisition de la langue française mais d'un trait intrinsèque à ces verbes : ils ne se prêtent pas à la diversification à cause d'une plus grande régularité formelle que les « autres verbes ». En effet, dans le classement général par nombre de formes proposées par types de verbes, les verbes en /-e/ n'offrent pas plus de cinq formes quel que soit les corpus.

2.2.1.2. Comparaison interne

Sur les quinze premiers verbes de chaque groupe, quatorze sont communs : *être*, *avoir*, *faire*, *pouvoir*, *aller*, *venir*, *voir*, *devoir*, *vouloir*, *savoir*, *vivre*, *dire*, *connaître* et *apprendre*. Une parenté forte s'établit entre les deux classements.

Le verbe *partir* en huitième position dans celui des locuteurs peu ou non scolarisés n'apparaît qu'en vingt-neuvième place dans celui des locuteurs moyennement scolarisés.

Quant au verbe *comprendre*, en quinzième position dans le classement des locuteurs moyennement scolarisés, il est absent de celui des locuteurs peu ou non scolarisés.

La suite des verbes, à partir du seizième rang, présente peu de ressemblances. Seul le verbe *mettre* est présent dans les deux classements, en dix-septième position dans celui des locuteurs peu ou non scolarisés alors qu'il se classe en vingt-huitième position dans celui des locuteurs moyennement scolarisés.

Ce double classement permet de mettre en lumière un consensus d'un point de vue formel entre les deux groupes de locuteurs. Les verbes en tête de liste sont, à une exception près, identiques. La seule différence réside dans l'ordre du classement. La seconde partie des verbes ne présente plus de consensus. Ce consensus s'efface pour laisser apparaître des verbes relevant de sociolectes, définis en fonction de l'âge et du niveau de scolarisation.

Le nombre de formes verbales des locuteurs peu ou non scolarisés apparaît souvent inférieur à celui des locuteurs moyennement scolarisés. Cet écart s'explique par la différence de niveau scolaire des groupes de locuteurs. Les locuteurs moyennement scolarisés, parce que scolarisés jusqu'en troisième, maîtrisent et utilisent plus de formes verbales que des locuteurs peu ou non scolarisés. Parfois l'écart se réduit.

Certains verbes présentent à peu près le même nombre de formes dans les deux groupes de locuteurs : *avoir* : 11 formes pour les peu ou non scolarisés contre 12 pour les moyennement scolarisés ; *être* : 16 contre 19 ; *savoir* : 6 contre 7 ; *vivre* : 5 contre 8 ; *connaître* : 4 contre 5. Parfois le nombre de formes peut passer du simple au double : *pouvoir* : 7 contre 13 ; *vouloir* : 5 contre 9 ; *aller* : 4 contre 9 ; *apprendre* : 4 contre 7 ; *devoir* : 4 contre 9 ; *dire* : 4 contre 8.

Seuls quatre verbes comptabilisent plus de formes dans le corpus des locuteurs peu ou non scolarisés que dans celui des locuteurs moyennement scolarisés : *faire* : 11 contre 10 ; *partir* : 5 contre 4 ; *venir* : 9 contre 6 ; *voir* : 9 contre 6.

Contrairement à ce que laissait entendre Manessy (1994), les verbes ne se limitent pas tous à une ou deux formes pour les locuteurs peu ou non scolarisés. Les verbes cités ci-dessus se distinguent par leur diversité formelle, certes restreinte en comparaison avec toutes les formes disponibles pour chaque verbe. Cette diversité peut donc étonner dans le corpus des locuteurs peu ou non scolarisés, surtout pour ceux d'entre eux ne sont jamais passés par le biais de l'école. L'explication se trouve dans la haute fréquence de

ces verbes à l'oral. Ces locuteurs imitent des locuteurs lettrés et acquièrent les formes les plus utilisées. Ce phénomène explique à son tour que peu de verbes présentent un éventail morphologique étendu ; seulement une vingtaine de verbes sortent du lot sur une totalité de 593 verbes.

Malgré ces points de convergence, des divergences apparaissent entre les locuteurs de niveau scolaire différent. L'éventail morphologique pour chaque verbe est plus restreint pour les locuteurs peu ou non scolarisés qui proposent également moins de verbes que les locuteurs moyennement scolarisés. Les performances de ces derniers sont plus importantes grâce notamment à l'apprentissage scolaire.

2.2.2. Répartition par nombre d'occurrences

Comme pour le précédent classement, nous avons décidé de sélectionner les vingt-trois premiers verbes dans chaque groupe de locuteurs : la dispersion observée est importante. Le nombre d'occurrences est divisé par vingt ou trente selon le groupe de locuteurs entre le premier de la liste et le dernier.

Locuteurs peu ou non scolarisés		Locuteurs moyennement scolarisés	
Verbes	Nombre d'occurrences	Verbes	Nombre d'occurrences
1 - <i>être</i>	859	1 - <i>être</i>	1010
2 - <i>avoir</i>	736	2 - <i>avoir</i>	796
3 - <i>faire</i>	356	3 - <i>faire</i>	265
4 - <i>aller</i>	233	4 - <i>aller</i>	258
5 - <i>dire</i>	180	5 - <i>dire</i>	201
6 - <i>pouvoir</i>	157	6 - <i>pouvoir</i>	192
7 - <i>venir</i>	139	7 - <i>devoir</i>	129
8 - <i>voir</i>	135	8 - <i>vouloir</i>	99
9 - <i>donner</i>	128	9 - <i>falloir</i>	87
10 - <i>partir</i>	84	10 - <i>voir</i>	87
11 - <i>falloir</i>	81	11 - <i>aimer</i>	74
12 - <i>connaître</i>	71	12 - <i>apprendre</i>	74
13 - <i>vouloir</i>	66	13 - <i>donner</i>	64
14 - <i>marier</i>	63	14 - <i>savoir</i>	63
15 - <i>mourir</i>	62	15 - <i>parler</i>	56
16 - <i>appeler</i>	60	16 - <i>travailler</i>	55
17 - <i>vivre</i>	52	17 - <i>croire</i>	53
18 - <i>devoir</i>	51	18 - <i>penser</i>	41
19 - <i>prendre</i>	51	19 - <i>sortir</i>	39
20 - <i>chercher</i>	46	20 - <i>vivre</i>	38
21 - <i>mettre</i>	46	21 - <i>venir</i>	36
22 - <i>manger</i>	40	22 - <i>prendre</i>	34
23 - <i>travailler</i>	40	23 - <i>trouver</i>	31

Tableau n°12.

Les six premiers verbes, dans les deux classements, sont identiques, seul le nombre d'occurrences diffère. Plus encore que dans le tableau précédent, une similitude s'établit entre les deux groupes de locuteurs. Quel que soit leur niveau de scolarisation, les mêmes verbes, indispensables à la construction des séquences en langue française, apparaissent en tête de liste.

Parmi ces six verbes, nous retrouvons *être* et *avoir*, à la fois verbe et auxiliaire, le verbe vicairé ou pro-verbe *faire*, *aller* qui sert à construire le futur périphrastique, le modal *pouvoir*, et *dire* qui introduit le discours rapporté, très présent dans les corpus. Les modaux *devoir* et *vouloir* ne présentent pas la même distribution dans les deux classements. Les locuteurs peu ou non scolarisés les emploient peu contrairement aux locuteurs moyennement scolarisés : *devoir* se classe en septième position avec 129 occurrences dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés alors qu'il occupe la dix-huitième position avec 51 occurrences pour les locuteurs peu ou non scolarisés; *vouloir* occupe chez les premiers le huitième rang avec 99 occurrences alors qu'il se trouve au treizième rang avec 66 occurrences chez les seconds. Inversement, Le verbe *venir*, important pour les locuteurs peu ou non scolarisés (septième place avec 139 occurrences) occupe seulement la vingt-et-unième place (36 occurrences) chez les locuteurs moyennement scolarisés, soit un nombre d'occurrences quatre fois plus élevé chez les locuteurs peu ou non scolarisés. Certains verbes apparaissent donc plus importants dans une catégorie particulière de locuteurs. Comme nous l'avons vu précédemment, dans le classement par groupe de locuteurs et par nombre de formes verbales différentes, ces verbes apparaissent caractéristiques de sociolectes. Cela sous-entend que la répartition des locuteurs selon leur niveau de scolarisation est pertinente pour ce classement.

2.2.3. Particularités de chaque groupe de locuteurs

Les verbes qui suivent les six premiers de chaque liste ne coïncident plus. Sur les dix-sept verbes restants, seulement neuf verbes sont présents chez les deux groupes de locuteurs (environ un verbe sur deux), *devoir*, *vouloir*, *falloir*, *voir*, *donner*, *travailler*, *vivre*, *venir* et *prendre*. Seul le verbe *falloir* présente à peu près le même nombre d'occurrences dans les deux listes : 81 occurrences dans la première et 87 dans la seconde. Pour le reste, les écarts d'occurrences sont plus ou moins importants et le rang des verbes change d'une liste à l'autre.

Une fois les verbes incontournables identifiés, quel que soit le niveau scolaire et le niveau de français des locuteurs, chaque groupe de locuteurs dispose de verbes privilégiés. Un sociolecte apparaît ayant comme critère discriminant le niveau de scolarisation et le mode d'apprentissage/acquisition du français. Le classement par nombre de formes verbales différentes met à jour plus de convergences entre les verbes

employés par chaque groupe de locuteurs que le classement établi selon le nombre d'occurrences.

Dans les deux classements, l'éventail du nombre d'occurrences semble très large, de 859 à 40 occurrences pour les locuteurs peu ou non scolarisés et de 1010 à 31 occurrences pour les moyennement scolarisés. Nous passons d'un verbe d'une fréquence maximale, *être* (1010 occurrences) à des verbes ayant des fréquences réduites (31 ou 40 occurrences). Dans cet éventail d'une vingtaine de verbes, c'est-à-dire un éventail très restreint face au nombre total de verbes dans les corpus, 593, peu se distinguent. Le reste des verbes, ou la quasi-totalité, présente entre une et trois formes verbales différentes et entre une et une trentaine d'occurrences. Nous pouvons en conclure que beaucoup de verbes sont employés, mais avec une fréquence réduite.

Malgré le nombre limité de verbes dans les classements, leur hiérarchisation rend compte de l'importance de certains d'entre eux.

Dans le classement des locuteurs peu ou non scolarisés, la catégorie des verbes à fréquence maximale manque (plus de 1000 occurrences), comme celle des verbes à haute fréquence (entre 300 et 500 occurrences) dans celui des locuteurs moyennement scolarisés. D'ailleurs, le classement passe d'un verbe à 796 occurrences (*avoir*, verbe à très haute fréquence) à un verbe avec 265 occurrences (*faire*, verbe à fréquence moyenne). La catégorie intermédiaire n'existe pas alors qu'elle est représentée par le verbe *faire*, 356 occurrences, chez les locuteurs peu ou non scolarisés. Malgré ce verbe, d'après la répartition par groupe de locuteurs la catégorie de verbes à très haute fréquence semble peu pertinente. En revanche, elle permet, par son absence, de distinguer les différences de fréquence entre les verbes et d'opérer une nette séparation entre les verbes indispensables et les autres. Une autre distinction apparaît, celle des différences de traitement des verbes par chaque groupe de locuteurs.

Conclusion

Ces différents types de classements des verbes (par nombre d'occurrences ou par nombre de formes verbales) en distinguant les deux groupes de locuteurs, discriminent les « autres verbes » avec un large éventail morphologique et un nombre important d'occurrences. De ces derniers émergent certains verbes qui se définissent comme

incontournables dans la langue française. Cette liste identique pour les deux groupes de locuteurs souligne leur caractère indispensable.

Le nombre élevé de formes pour ces verbes ne semble pas un indice de scolarisation. Les locuteurs peu ou non scolarisés n'ont pu les apprendre par le biais de l'école mais par imitation de locuteurs lettrés ou moyennement lettrés. L'indice de fréquence des occurrences n'apparaît pas comme un moyen de discrimination des locuteurs mais comme un facteur de convergence.

L'hypothèse initiale supposait que les locuteurs peu ou non scolarisés possèdent un potentiel morphologique réduit par rapport aux autres locuteurs et qu'ils l'utilisent de manière différente. Nos enquêtes démontrent que, quantitativement, le nombre de leurs occurrences verbales reste comparable à celui des locuteurs moyennement scolarisés. D'un point de vue formel, au contraire, leur potentiel apparaît plus pauvre. Ils vont donc utiliser autrement les outils à leur disposition pour véhiculer les mêmes informations que les locuteurs moyennement scolarisés. Ainsi, ils produisent autant d'informations avec moins de matériau morphologique. La différence entre les deux groupes de locuteurs risque donc d'être surtout qualitative.

CHAPITRE VII : FORMES STANDARD³⁴

³⁴ La conjugaison des verbes ou morphologie verbale fang n'est pas comparable à celle du français. Il n'y a qu'une seule forme par valeur temporelle, modale ou aspectuelle, accompagnée obligatoirement par le pronom clitique sujet. La conjugaison fang se définit par l'absence de déclinaison formelle et de marques de personne : une forme unique pour une morphologie particulière. C'est autour de la forme simple ou du radical verbal que se construisent toutes les formes verbales par adjonction d'affixes, marques formelles temporelles, d'aspect, de voix, de modalité.

La conjugaison verbale se décompose en sept formes.

La première, forme simple, s'emploie pour cinq temps : le présent, le passé proche, le passé indéterminé, le futur immédiat et le futur incertain.

Le présent se construit ainsi : pronom clitique sujet + forme simple ou radical verbal : Exemple : *parler* : *e akobe* (« e » marque de l'infinitif) : *m'akobe* (je parle) ; *w'akobe* (tu parles) ; *a akobe* (il/elle parle) ; *bi akobe* (nous parlons) ; *min'akobe* (vous parlez) ; *b'akobe* (ils/elles parlent)

Les autres temps, quant à eux, se construisent par l'adjonction d'affixes selon un schéma défini : pronom clitique sujet + préfixe verbal + radical verbal.

Les préfixes ou marques temporelles antéposées sont les suivantes :

- le passé proche : préfixe *va* ; *me v'akobe*, *o v'akobe*, *a v'akobe*, *bi v'akobe*, *mi v'akobe*, *be v'akobe* (je viens de parler)
- le passé indéterminé : préfixe */g/* ; *me g'akobe*, *o g'akobe*, *a g'akobe*, *bi g'akobe*, *mi g'akobe*, *be g'akobe* (j'ai parlé)
- le futur immédiat : */e/* ; *m'ékobe*, *w'ékobe*, *a ekobe*, *bi ekobe*, *min ekobe*, *b'ékobe* (je vais parler)
- le futur incertain : */jə/* ; *ma yekobe*, *wa yekobe*, *a yekobe*, *bi yekobe*, *mi yekobe*, *ba yekobe* (je parlerai un jour)

Sur les six formes restantes, cinq se construisent avec un affixe ajouté à la base verbale : un préfixe et quatre post-fixes. La dernière forme, celle de l'impératif, présente l'élision de la voyelle initiale ; exemple : *kob ma*, avec inversion du pronom clitique sujet.

Nous pouvons distinguer pour les cinq formes construites avec un affixe :

- la forme en *ya* : radical verbal + */ja/*, exprime une action qui a commencé, se prolonge, s'est prolongée ou se prolongera, ou que l'action est complètement accomplie ; *m'akobeya*, *w'akobeya*, *a akobeya*, *bi akobeya*, *min akobeya*, *b'akobeya* (j'ai parlé et je continue à parler, j'ai déjà parlé).
- la forme en *ban* : radical verbal + */ban/*, représente la voix passive : elle peut être considérée comme un verbe dérivé d'un autre verbe et non comme une forme conjuguée d'un autre temps car elle peut être conjuguée comme un verbe simple à tous les temps ; il faut distinguer *e adziban* : être mangé de *e adzi*, manger ; *ôwôn a adziban* : l'arachide est mangée.
- la forme en *an* : radical verbal + */an/*, forme réciproque ou pronominale du verbe ; se comportant comme des verbes ordinaires, ces formes se conjuguent à tous les temps ; *bi akoban* : nous nous parlons.
- la forme en */e/* ou */i/* : radical verbal + */e/* ou */i/*, forme qui exprime la condition ou l'incertitude pour les verbes monosyllabiques employés avec les mots *ngé* (= si), *ané* (= si) ou *za* (= de peur que) ; *ngé wa woui* : si tu meurs (*e wou* : mourir).
- la forme nasale en *m*, *n* : */m/* ou */n/* + radical verbal ; la nasalisation exprime une action commencée qui se poursuit encore pour les verbes d'état, cela se traduit par *déjà* ; pour les verbes d'action, ce préfixe exprime une condition, une défense ou une obligation morale.
- La forme en */k/* : radical verbal + répétition de la dernière voyelle de la base verbale + */k/*, ou, radical verbal + */k/* ; cette forme marque l'impératif présent : *e ke* (*aller* à l'infinitif) devient *kelek* (*va !* personne 2), *enkelek*, *enkelané*, *enke* ou *enkeané* (*allons !* personne 4), *kelan* ou *kengan* (*allez !* personne 5), l'impératif futur : *ô nyonôk* (*tu prendras !*), *a nyonôk* (*il prendra !*), *mi nyonôk* (*vous prendrez !*), *be nyonôk* (*ils prendront !*) – les premières personnes du singulier et du pluriel ne sont pas concernées par cette conjugaison -, le souhait.

EYINGA ESSAM, Moïse, YANES, Serge (1987) *Dictionnaire boulou-français français-boulou avec grammaire*, Sangmelima, éd. P. Monti, pp. 44-67.

Le système des affixes n'est pas sans rappeler le système verbal des créoles. Le créole de Guadeloupe insère un affixe ou marque temporelle antéposée entre le pronom clitique sujet et le radical verbal. La marque du passé est *te*, celle du futur *ké*, celle du conditionnel *té ké*. Le créole d'Haïti se construit sur le même modèle : passé *té*, futur *ava*, conditionnel *t a* ; ainsi que celui de Maurice : passé *ti*, futur *a* ou *pu*, conditionnel *ti a* ou *ti pu*.

L'analyse quantitative a révélé des convergences entre les locuteurs ne permettant pas de les distinguer. L'analyse qualitative formelle des verbes en /-e/ et des « autres verbes » rendra compte plus précisément des divergences entre les locuteurs et établira une distinction entre eux. Cette analyse apportera des éléments de réponse à la problématique sur la pertinence de la répartition des locuteurs selon leur niveau d'études et nous indiquera si les locuteurs peu ou non scolarisés proposent un éventail morphologique moindre que les locuteurs moyennement scolarisés.

1. DÉNOMINATION

Dans la langue française, il est de tradition de lier morphologie et expression d'un temps puisque selon Guillaume, dans « la grammaire traditionnelle, lorsqu'elle traite du temps, ce à quoi elle est tenue au chapitre du verbe, [...] le propre du verbe est d'être sous-tendu de temps » (1970 : 7).

Mais l'étude du français, parlé par des locuteurs non-natifs, parfois non scolarisés, laisse émettre l'hypothèse que le lien entre morphologie et valeur temporelle peut être non pertinent. Chez les locuteurs peu ou non scolarisés, selon Manessy « dans la majorité des cas, le choix de la forme verbale est aléatoire et (...) les énoncés conformes à la norme sont le fruit d'un hasard heureux plutôt que d'un scrupule grammatical » (1994 : 163). Le besoin de se démarquer de la grammaire traditionnelle en ce qui concerne la conjugaison apparaît plus que nécessaire. Cela permet plus d'objectivité et empêche de faire correspondre des formes verbales à un étiquetage temporel. Ce lien, intrinsèque, disparaît et ces formes sont évaluées dans un cadre particulier, celui du nord du Gabon, sans autre objectif que de déterminer le matériau morphologique et ses différentes compositions à disposition des locuteurs, sans sous-entendu temporel.

Parallèlement, un autre besoin s'impose, celui d'un changement de nomenclature. La désignation de la morphologie verbale ne peut plus se fonder sur la dénomination des temps, ce qui reviendrait à (re)lier intrinsèquement, formes et valeurs temporelles. Chaque type de formes sera nommé selon sa classification, suivie de l'adjectif « morphologique » pour indiquer que nous considérons la forme et non sa valeur temporelle.

Le présent morphologique de l'indicatif constitue la forme la plus utilisée dans les corpus ; l'essentiel du matériau morphologique appartient à cette forme. A l'oral, ce paradigme ne possède pas de désinence. De plus, ce « temps fondamental est caractérisé par l'absence de marques temporelles » (Pouradier Duteil ; 19 : 47). Seules les P4 et P5 se voient ajouter une marque de personne. Mais cette forme, ou « prétendu temps est dépourvu de tout morphème temporel et ne contient que deux unités significatives minimales, à savoir un lexème verbal et un morphème personnel. Il s'agirait donc d'une forme non temporelle » (Touratier ; 1996 : 7). Selon le même auteur, parce que le présent morphologique est dépourvu de toute valeur temporelle, c'est la situation énonciative ou un ou plusieurs éléments du contexte, ou co-texte, qui confère à cette forme sa valeur temporelle. Il est donc « dépourvu de signifié propre » (ibid. ; 1996 : 96). Sa vacuité temporelle en fait une forme purement grammaticale. Cette neutralité peut expliquer son emploi important dans les corpus. Pour traduire cette neutralité, cette forme sera nommée « radical nu » puisque selon Martinet, le « présent qu'est l'absence de temps spécifié, correspond à la forme nue du monème verbal » (1979 : 11-12). De plus, ce radical non segmentable sert à construire d'autres formes plus complexes à l'aide de suffixes. Il fonctionne comme le radical commun pour la plupart des constructions des formes verbales. Il « est le signifiant d'un morphème lexical qui est un verbe, le morphème étant une unité minimale de première articulation, soit une unité significative indécomposable en unités significatives plus petites, ou la plus petite unité » (Touratier ; 1996 : 20).

D'autres formes sont sollicitées dans les corpus. Elles présentent toutes un radical différent du radical nu, tel que celui, irrégulier, des personnes 4 et 5 au présent morphologique, appelé « radical 2 » :

exemples : [vən-], [mur-], [prən-], [fəz-], [sav-], [pʊv-], [vʌl-], [dəv] ;

- puis, le radical, irrégulier, de la personne 6 au présent morphologique, ou radical

3 :

exemples : [fɔ̃], [pœv], [vjən], [prən] ;

- le radical 4 du futur morphologique :

exemples : [fə-r-], [pu-r-], [vɛ-r-] ;

- le radical 5 du subjonctif dit présent :

exemples : [fas-], [saʃ-], [pʊis-] ;

- la forme adjectivale du verbe ou radical 6 :

exemples : [kɔny], [pri], [sy], [vy], [mi], [mɔr].

« Pour faire la morphologie verbale d'une langue (...), il faut d'abord « inventorier toutes les formes des différents verbes et identifier, dans chacune d'elles, toutes les séquences de phonèmes indépendantes de leur environnement, comme le disent les distributionnalistes (...), c'est-à-dire toutes [les suites constituées d'un ou de plusieurs phonèmes] qui peuvent en principe commuter dans un environnement donné et dont l'environnement peut aussi commuter » (ibid. ; 1983 : 261). Les suites de phonèmes ainsi identifiés représentent ce qu'on pourrait appeler des segments morphologiques de la langue étudiée » (ibid. ; 1996 : 59).

2. LES VERBES EN /-E/

Nous distinguons les verbes en /-e/ et les « autres verbes » pour une analyse plus rigoureuse et plus précise.

Comme il a été énoncé précédemment, les corpus comptent 440 verbes en /-e/ : 199 (qui totalisent 1461 occurrences) pour les locuteurs peu ou non scolarisés, et, 357 (avec 1390 occurrences) pour les moyennement scolarisés.

D'après ces chiffres élevés, il est possible de supposer que ces verbes, parce que réguliers et ayant un modèle unique de formation et donc faciles d'utilisation, présentent plus de formes que les autres verbes. Contrairement à ce que nous aurions pu présupposer, ils possèdent en fait peu de formes distinctes : neuf formes différentes au maximum.

La distribution verbale selon les locuteurs testera la répartition a priori stable des locuteurs selon leur niveau de scolarisation. Elle laissera apparaître des failles et d'autres classements possibles pour les locuteurs.

2.1. DISTRIBUTION SELON LES LOCUTEURS

Forme de base	Suffixes	Locuteurs peu ou non scolarisés				Locuteurs moyennement scolarisés				Total	
		S ³⁵	H	Paul	R	B	C	Pri	Pro		
Radical nu	∅	140	37	135	228	116	79	134	54	923	
	[e]	93	200	180	397	219	231	259	188	1767	
	[ɔ̃]	-	-	-	13	2	1	13	1	30	
	[ã]	-	-	-	1	3	1	11	2	18	
	[je]	-	-	-	1	-	-	-	-	1	
	[jɔ̃]	-	-	-	-	-	-	1	-	1	
	[ər]	[e]	-	-	-	-	2	-	58	-	60
		[a]	-	-	-	-	2	1	3	2	8
[ɔ̃]		-	-	-	-	-	-	1	-	1	
Total		233	237	315	640	344	313	480	247	2809	

Tableau n°13.

Le tableau montre une distinction entre les deux groupes de locuteurs : sur les neuf formes possibles, les locuteurs peu ou non scolarisés en produisent cinq alors que les locuteurs moyennement scolarisés en utilisent huit.

³⁵ Le prénom des locuteurs est indiqué par la première lettre du prénom, sauf pour les trois locuteurs dont le prénom commence par un *p*, pour éviter la confusion : S : Simon, H : Hélène, R : René, B : Bertrand, C : Célestin, Pri : Prisca, Pro : Prosper.

Cependant les locuteurs peu ou non scolarisés ne proposent pas tous le même nombre de formes. Simon, Hélène et Paul utilisent seulement deux formes alors que le locuteur René en emploie cinq. Cette différence peut se justifier par leur niveau de scolarisation³⁶. René se démarque donc des trois autres locuteurs de son groupe.

Notre tableau montre que le classement des locuteurs en deux groupes perd en pertinence. La dichotomie supposée entre eux ne fonctionne pas et ne reflète pas la réalité car le tableau fait apparaître les limites de cette opposition. L'hypothèse initiale, arbitraire, qui organisait les locuteurs en deux groupes sociologiques et linguistiques différents se révèle inadéquate en ce qui concerne le matériau morphologique. L'élaboration de trois niveaux de performances distinguerait mieux les productions morphologiques de chacun :

1° Les locuteurs peu ou non scolarisés Simon, Hélène et Paul ;

2° Le locuteur peu scolarisé René ;

3° Les quatre locuteurs moyennement scolarisés.

2.2. PERFORMANCES MORPHOLOGIQUES MINIMALES

Les performances morphologiques minimales appartiennent aux trois locuteurs les moins scolarisés, Simon, Hélène et Paul. Comme elles sont également présentes chez les cinq autres informateurs, Elles paraissent communes à tous les locuteurs quel que soit leur niveau de scolarisation. Le système verbal minimal ne comporterait que deux formes. Deux suffixations ou terminaisons viennent s'ajouter au radical nu : \emptyset et /e/.

Exemples : radical nu + \emptyset : [dɔn], [dɔmɑ̃d], [marʃ] et [prepar] ;

radical nu + /e/ : [dɔne], [dɔmɑ̃de], [marʃe] et [prepare].

La suite radical nu + /e/ est appelée la forme aoristique du verbe ou aoriste par Manessy, « une forme (...) non fléchie dérivée de l'infinitif » (1994 : 141) et « atemporelle » (1994 : 173). Elle apparaît dans plusieurs contextes où la distinction formelle ne s'opère pas. Elle est relevée chez les analphabètes tunisiens, par Derbal³⁷. Il indique que la forme « /ε/ 1°, 2°, 3° sing. et 3° pluriel de l'imparfait, et /e/ du passé composé ne sont pas faciles à distinguer dans le parler de l'analphabète. Non seulement leur réalisation phonique est la même, l'analphabète ne faisant pas, comme beaucoup d'unilingues

³⁶ Simon et Hélène n'ont jamais été scolarisés, Paul a quatre ans de scolarisation, CP1, CP2, CE1, CE2, et René, six ans, CP1, CP2, CE1, CE2, CM1, CM2.

³⁷ *Le Français parlé par les analphabètes tunisiens - Analyse des unités significatives et des stratégies linguistiques* ; Thèse de doctorat sous la direction de M Gendre Yves, Université de Tunis, 1980, 211 pages.

français, la différence entre les deux, mais également sur le plan du signifié temporel la confusion persiste » (1980 : 97). Nous constatons une parenté entre les analphabètes africains puisqu'ils utilisent les mêmes formes grammaticales.

Chez les trois locuteurs les moins scolarisés, les verbes en /-e/ présentent des formes quasi invariables. D'autre part, ces formes grammaticales, définies en tant que radical nu et aoriste, ne possèdent aucune valeur temporelle. L'une symbolise la neutralité temporelle et l'autre se définit comme une forme figée sans distinction formelle. Les absences de référence temporelle, ou l'atemporalité, permettent une rentabilité maximum à ces locuteurs peu ou non scolarisés puisque la situation énonciative ou le cotexte leur confère la valeur temporelle. Il y a donc répartition de l'information. Ces formes sont-elles employées indifféremment les unes des autres par ces locuteurs ? Le chapitre sur le concept d'époque tentera d'y répondre.

La quasi invariabilité des verbes en /-e/ pour les trois locuteurs les moins scolarisés tendrait à prouver qu'il s'agirait d'un seul lexème, le radical nu, doté d'allomorphes, \emptyset et /e/.

Les locuteurs moyennement scolarisés utilisent également ces formes mais leur emploi semble moins aléatoire que celui des locuteurs peu ou non scolarisés. Il semble se conformer à la valeur temporelle attendue.

2.3. PERFORMANCES MORPHOLOGIQUES RÉDUITES

Le niveau formel intermédiaire, correspondant aux formes employées par le locuteur peu scolarisé René et les locuteurs moyennement scolarisés, comporte, toujours à partir du radical nu, trois terminaisons ou suffixes différents : /-õ/, /-ã/, et /-je/. La première est celle de la personne 4 au présent morphologique, la seconde appartient à celle du participe présent morphologique et /-je/ relèverait quant à elle de la personne 5 de l'imparfait morphologique. Remarquons cependant que seul le locuteur peu scolarisé René l'emploie lors d'une occurrence unique. Affirmer qu'il maîtrise cette flexion paraît discutable car le contexte permet d'en douter.

Il y a peu de formes recensées pour ces performances comme pour les précédentes. En revanche, les locuteurs moyennement scolarisés proposent un éventail morphologique plus large.

2.4. PERFORMANCES MORPHOLOGIQUES ÉTENDUES

Le troisième niveau de performances qui correspondrait uniquement aux locuteurs moyennement scolarisés, comporte deux séries de terminaisons ou postfixes :

1° radical nu + /-jĩ /, marque de la personne 4 de l'imparfait morphologique,

2° radical nu + [ər] + postfixes /-e/, /-a/, /-ĩ/.

La dernière structure correspond au futur morphologique : radical nu + marque du futur morphologique [ər] + désinence de personne.

Selon cette classification des verbes en /-e/, l'emploi du futur morphologique semblerait être un indice de scolarisation. En effet seuls les quatre locuteurs moyennement scolarisés l'utilisent, notamment celle en /-e/, qui correspond à la fois à un futur simple morphologique (personne 1) et au conditionnel présent morphologique (personnes du singulier et personne 6).

En résumé, pour les trois locuteurs les moins scolarisés, les deux formes utilisées sont grammaticales. La neutralité temporelle de ces formes permet une utilisation optimale et simplifiée : le critère d'optimisation permet de repérer les locuteurs peu ou non scolarisés.

Plus les locuteurs ont fréquenté l'école, plus leurs formes s'imprègnent d'une référence temporelle. Apparaissent alors des marques de personnes telles que celle de la personne 4/-ĩ/, et des formes qui associent valeur temporelle et morphologie pour exprimer temps définis dans les grammaires traditionnelles, comme le futur simple ou le conditionnel présent.

Le locuteur de niveau scolaire intermédiaire, René, présente des formes grammaticales et des formes identiques à celles employées par les locuteurs moyennement scolarisés.

La forme verbale (temps grammatical) et la valeur temporelle (temps verbal) sont intrinsèquement liées dans les productions de locuteurs scolarisés alors que l'absence de scolarisation en fait deux éléments distincts dans les séquences.

2.5. VARIATION PHONOLOGIQUE

Les locuteurs peu ou non scolarisés utilisent seulement deux formes, sauf le locuteur peu scolarisé René qui possède trois terminaisons supplémentaires. Certains verbes en /-e/ présentent une réalisation différente et apparemment des radicaux différents, tels que [apəl] – [apəl-e], [lɛv] – [lɛv-e], [ɛm] – [ɛm-e].

Cette « différence phonique [/ɛ/- /e/ - /ə/] n'a (...) rien de morphologique, mais appartient plutôt au système phonologique du français, puisqu'elle n'est nullement limitée à la catégorie grammaticale des verbes. (...) Il existe dans le système phonologique français une règle dite de neutralisation qui fait disparaître les oppositions phonologique entre les phonèmes /e/, /ɛ/ et /ə/ en syllabe finale fermée» (Touratier ; 1996 : 23). Les phonèmes de la pénultième syllabe /e/ et /ə/ reçoivent « une réalisation phonétique ouverte [ɛ] en syllabe finale fermée, [alors que] partout ailleurs la réalisation phonétique [est] [e] » (ibid. : 25) ou [ə]. Ce phénomène morphologique constitue une réalité phonématique où le verbe possède un seul radical, et non une variation formelle composée de deux allomorphes. « La conjugaison en [e] a donc la particularité morphologique d'avoir, malgré les apparences [orthographiques et phonétiques], le signifiant de ses lexèmes verbaux invariant » (ibid. : 24).

Les locuteurs peu ou non scolarisés respectent cette règle de phonétique dans l'usage de chacune de ces variantes combinatoires phonologiques ou allophones.

Cette explication vaut aussi pour des formes telles que [ãvwa] et [ãvwaj]. « Les séquences phoniques [wa] et [waj] [sont] deux réalisations phonétiques (ou allophones) d'une même diphtongue ou d'un même groupe biphonématique /ua/ » (ibid. : 23). Dans les verbes en /-je/, il n'y a pas deux radicaux, l'un court en [wa] et l'autre long en [waj]. Cette différence phonique /j/ est phonologique car « les deux segments phonétiques [wa] et [waj] [sont] deux allophones, c'est-à-dire deux réalisations phonétiques différentes d'une même réalité phonique fonctionnelle, à savoir le phonème /wa/, qui, normalement, se réalise phonétiquement [wa], mais qui, devant une voyelle, présente une variante [waj] » (ibid. : 19).

Nous pouvons d'établir un premier constat à partir de l'étude des verbes en /-e/ utilisés par les locuteurs. La bi-partition que nous avons proposée semble inadéquate. En effet, trois niveaux de compétences se distinguent et non deux.

Les formes communes à tous ne sont qu'au nombre de deux : radical nu et aoriste. Seules ces deux formes sont présentes dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés. Le quatrième locuteur peu scolarisé, René, se détache de ce groupe en utilisant d'autres formes, également présentes dans les corpus des locuteurs moyennement solarisés. Ces formes sont constituées du radical nu et de terminaisons, ou suffixes différents de \emptyset et de

/-e/. Les locuteurs moyennement scolarisés, quant à eux, utilisent en plus le radical nu + [ər] + /-e/, /-a/ et /-ɔ̃/. Cela revient à employer le radical nu avec la marque formelle consonantique du futur morphologique plus une marque de personne. Les locuteurs peu ou non scolarisés construisent leur radical avec un seul suffixe alors que les locuteurs moyennement scolarisés peuvent construire leur radical avec une suite de deux suffixes.

Nous pouvons en déduire que l'absence ou quasi absence de scolarisation se traduit par l'emploi de formes réduites grammaticalisées, comme le radical nu et l'aoriste. Le niveau intermédiaire (environ six ans de scolarisation) se manifeste par l'usage de terminaisons supplémentaires, notamment celle de la personne 4 en /-ɔ̃/ et le niveau moyen par la forme dite du futur morphologique.

Deux types de critères se font jour pour catégoriser les locuteurs en fonction de leur niveau de langue. Tout d'abord le critère formel, chaque suffixe identifie un niveau de compétences. Ensuite, les critères ou indices d'optimisation et de diversification : plus la morphologie verbale se réduit, plus le rendement formel s'optimise.

Selon Pouradier Duteil (1997), la morphologie des temps s'élabore autour de trois formes fondamentales : celles du présent, du futur et du passé simple. Les locuteurs peu ou non scolarisés possèdent à la première forme fondamentale et les locuteurs moyennement scolarisés la première et la seconde forme fondamentale. Chaque forme fondamentale correspond à un niveau particulier en langue française :

1° Présent : niveau minimal en langue française

2° Futur : niveau moyen en langue française

3° Passé simple : niveau élevé en langue française

Le niveau de langue de chaque locuteur correspond à l'utilisation des temps dits fondamentaux. Seule la catégorie du locuteur peu scolarisé René n'est pas représentée.

La répartition dichotomique des locuteurs n'est plus pertinente au regard des trois performances morphologiques établies d'après l'analyse qualitative et formelle des verbes en /-e/. Leur cloisonnement qui avait commencé à montrer ses failles apparaît maintenant inadéquat. Le locuteur peu scolarisé René semble être le lien entre les trois locuteurs les moins scolarisés et les locuteurs moyennement scolarisés en proposant des performances à mi-chemin entre les deux pôles linguistiques. Par ce lien, un continuum

est établi entre les différents locuteurs et plus précisément entre les variétés en présence dans le corpus. Ce lien fluctue en fonction des variables car il a montré sa mobilité en se rapprochant soit des locuteurs les moins scolarisés soit des locuteurs moyennement scolarisés. Il ne reste donc pas figé entre les deux pôles.

3. LES « AUTRES VERBES »

Comme nous l'avons déjà signalé, les « autres verbes » apparaissent peu nombreux par rapport aux verbes en /-e/ : 153 Vs 440. Les quatre locuteurs peu ou non scolarisés emploient seulement 77 verbes sur les 153 « autres verbes » recensés, c'est-à-dire la moitié du nombre total, alors que les locuteurs moyennement scolarisés en utilisent 134.

Par ailleurs, les deux groupes de locuteurs comptabilisent un nombre important d'occurrences : 3702 pour les peu ou non scolarisés et 3931 pour les moyennement scolarisés. D'un point de vue quantitatif, nous pouvons supposer que l'emploi des « autres verbes », moins nombreux, s'accompagne d'un emploi réduit. Leur nombre d'occurrences démontre le contraire car leur rendement se révèle élevé. Ils présentent plus de formes que les verbes en /-e/. Cela s'explique car ces verbes, dits irréguliers, proposent plusieurs radicaux là où les verbes en /-e/ n'en possèdent qu'un, par exemple au présent morphologique de l'indicatif, un seul radical pour les verbes en /-e/ contre deux voire trois pour les « autres verbes ».

Tout comme pour les verbes en /-e/, nous vérifierons si certaines terminaisons ou certains radicaux sont spécifiques des locuteurs scolarisés ; si oui, lesquels ?

En ce qui concerne la morphologie des verbes en /-e/, la pertinence de la dichotomie initiale, qui partage les locuteurs, a montré ses limites. En est-il de même pour les « autres verbes » ?

Les « autres verbes » ont été répartis selon les radicaux utilisés dans les corpus qui démontrent un éventail morphologique plus large que celui des verbes en /-e/. L'étude nous permettra de déterminer l'étendue morphologique du potentiel de chaque locuteur. La répartition des occurrences par locuteurs et par formes induit également une classification en trois groupes des locuteurs faisant ainsi voler en éclats la répartition dichotomique entre les locuteurs et instaurant un continuum entre eux.

3.1. CATÉGORISATION FORMELLE

La classification des formes verbales par locuteurs montre une opposition entre les locuteurs peu ou non scolarisés et les locuteurs moyennement scolarisés. En effet, sur les vingt-quatre formes construites à partir du radical nu, seulement onze sont communes à tous les locuteurs³⁸ :

- Radical nu + \emptyset : [par], [di], [vjɛ̃], [fɛ], [prɑ̃], [kɔnɛ], [krwa], [pø], [dwa]
- Radical nu + /e/ : [vwa-je]
- Radical nu + /ɑ̃/ : [sufr-ɑ̃]
- Radical nu + /r/ : [fini-r], [fɛ-r], [vwa-r]
- Radical nu + /ir/ : [sufr-ir]
- Radical nu + C³⁹ + \emptyset : [par-t], [di-z], [atɑ̃-d], [fɛ-t],
- Radical nu + C + /i/ : [par-t-i], [sɔr-t-i]
- Radical nu + C + /e/ : [par-t-e], [ɑ̃tɑ̃-d-e], [kɔne-s-e]
- Radical nu + C + /y/ : [ɑ̃tɑ̃-d-y], [pɛr-d-y]
- Radical nu + C + /r/ : [prɑ̃-d-r], [pɛr-d-r], [mɛ-t-r], [vi-v-r], [kɔnɛ-t-r]
- Radical nu + C + /ir/ : [par-t-ir], [sɔr-t-ir], [dɔr-m-ir]

A l'examen de la répartition de ces formes, le locuteur peu scolarisé René se détache une fois encore des trois autres locuteurs de son groupe. Il propose six formes supplémentaires qu'il partage également avec les locuteurs moyennement scolarisés :

- Radical nu + /i/ : [akœj-i]
- Radical nu + /ɔ̃/ : [vwaj-ɔ̃]
- Radical nu + /r/ + /a/ : [fini-r-a]
- Radical nu + C + /ɔ̃/ : [di-z-ɔ̃], [ɑ̃tɑ̃-d-ɔ̃], [vi-v-ɔ̃], [kɔnɛ-s-ɔ̃]
- Radical nu + C + /r/ + /a/ : [vjɛ̃-d-r-a], [fo-d-r-a]
- Radical nu + C + /r/ + /ɛ/ : [vjɛ̃-d-r-ɛ]

Quant aux locuteurs moyennement scolarisés, ils utilisent les six autres formes restantes :

- Radical nu + /r/ + /ɛ/ : [di-r-ɛ]
- Radical nu + /r/ + /ɔ̃/ : [di-r-ɔ̃]
- Radical nu + C + /ɑ̃/ : [ʃwazi-s-ɑ̃], [par-t-ɑ̃], [di-z-ɑ̃]

³⁸ Une forme est présente uniquement dans le corpus du locuteur non scolarisé Simon : radical nu + C + /ir/ + /ɛ/. Elle n'est pas comptabilisée dans les formes communes à tous les locuteurs.

³⁹ « C » correspond à une consonne venue se glisser entre le radical nu et la terminaison.

- Radical nu + C + /jɔ̃/ : [vi-v- jɔ̃]
- Radical nu + C + /r/ + /ɔ̃/ : [rã-d-r-ɔ̃], [prã-d-r-ɔ̃]
- Radical nu + C + /ir/ + /a/ : [rəsã-t-ir-a]

Dans cette classification, trois types de désinences se distinguent :

1° un seul suffixe après le radical nu : \emptyset , /e/, /ir/, /i/, /ã/, /ɔ̃/;

2° le radical nu suivi d'un /r/ et de la terminaison : \emptyset , /ɛ/, /a/, /ɔ̃/;

3° enfin, plus complexe, une série de suffixes composée à partir d'une consonne ; cette série peut compter jusqu'à trois suffixes dont la consonne :

- Radical nu + C + \emptyset , /ɔ̃/, /ã/, /i/, /e/, /y/, /jɔ̃/ ;
- Radical nu + C + /r/ + \emptyset , /a/, /ɛ/, /ɔ̃/ ;
- Radical nu + C + /ir/ + \emptyset , /a/, /ɛ/.

La répartition formelle nous permet de reprendre celle qui a divisé les locuteurs en trois catégories selon leurs performances morphologiques : minimales, réduites et étendues, dans la répartition des verbes en /-e/. En effet, nous assistons à nouveau à une répartition des formes verbales selon trois niveaux de compétences : des formes produites par tous les locuteurs (performances morphologiques minimales), des formes utilisées uniquement par le locuteur peu scolarisé René et les quatre locuteurs moyennement scolarisés (performances morphologiques réduites) et, enfin, des formes employées exclusivement par ces derniers (performances morphologiques étendues). A présent, nous allons établir la liste exhaustive des formes verbales recensées pour chaque performance afin de voir l'étendue de l'éventail formel pour chaque variété de langue.

3.2. PERFORMANCES MORPHOLOGIQUES MINIMALES

Les performances morphologiques minimales correspondent aux formes communes à tous les locuteurs, quel que soit leur niveau de scolarisation. Nous vérifierons ainsi l'hypothèse initiale qui sous-entendait un potentiel formel réduit pour cette variété de langue pratiquée notamment par les locuteurs les moins scolarisés.

3.2.1. Radical nu

Le radical nu, rappelons le, est le radical utilisé pour la formation du présent morphologique aux personnes du singulier, qui « est le cas non marqué du système »

(Manessy ; 1994 : 185). Le radical nu des « autres verbes » se compare à celui des verbes en /-e/.

Ce radical produit à lui seul 1636 occurrences dans l'ensemble des corpus. Ce résultat apparaît bien supérieur au nombre d'occurrences du radical nu des verbes en /-e/, à savoir 923 occurrences, mais il est légèrement inférieur au résultat du radical nu + /e/ des verbes en /-e/, 1767 occurrences. Ces trois résultats, les plus élevés, appartiennent aux trois formes les plus importantes du corpus, tous locuteurs et groupes de locuteurs confondus.

Le radical nu produit le nombre d'occurrences le plus élevé pour chaque locuteur parmi toutes les formes utilisées pour construire les « autres verbes ». Les locuteurs emploient vingt-trois formes construites à partir de ce radical, d'où son importance. Cette morphologie génère le plus grand nombre d'occurrences verbales des « autres verbes ». Les formes verbales construites à partir du radical nu comptabilisent un nombre d'occurrences (2867) nettement supérieur à celui des autres formes.

Le radical nu, des verbes en /-e/ et des « autres verbes », constitue le socle de la conjugaison de la langue française.

Le locuteur peu scolarisé René produit 431 occurrences de radical nu, nombre très au-dessus de celui des autres locuteurs (les résultats oscillent entre 123 et 269 occurrences), tout comme le nombre de ses occurrences construites à partir du radical nu, 712 occurrences, alors que la production des autres locuteurs varie entre 236 et 421 occurrences. Il se distingue des locuteurs de son groupe mais également des moyennement scolarisés. Sa surproduction prouve qu'il maîtrise une importante gamme morphologique.

3.2.2. Formes en /-r/

Cette construction concerne 591 occurrences pour 36 verbes qui ne sont pas distribués également dans tous les corpus. Les quatre corpus des locuteurs peu ou non scolarisés comportent seulement neuf verbes; huit sont communs au locuteur peu scolarisé René et aux locuteurs moyennement scolarisés. Les dix-neuf verbes restants ne se trouvent que dans le corpus de ces derniers.

3.2.2.1. Radical nu + /-r/

La forme radical nu + /-r/ correspond à celle en [ir] de verbes comme *construire*, *inscrire*, *finir*, *trahir*, en [r] (*faire*, *connaître* et *mettre*), et en [war] (*voir*, *boire* et *asseoir*).

Les formes communes aux huit corpus sont au nombre de trois : *dire*, *faire* et *voir*. Ils proposent d'ailleurs un nombre important d'occurrences : *dire*, 155 occurrences (50 pour les peu ou non scolarisés et 105 pour les moyennement scolarisés) ; *faire*, 245 occurrences (120 pour les peu ou non scolarisés et 125 pour les moyennement scolarisés) ; *voir*, 77 occurrences (41 pour les peu ou non scolarisés et 36 pour les moyennement scolarisés).

Le locuteur peu scolarisé, René, produit 158 occurrences, un nombre une fois de plus supérieur à celui des autres locuteurs. Sa surproduction comparable à celle du radical nu l'isole dans son groupe de locuteurs. Il produit les mêmes formes que les trois autres locuteurs peu ou non scolarisés, mais souvent en nombre plus important, ce qui le détache de son groupe. Sans pouvoir être comparé aux locuteurs moyennement scolarisés, il dénote dans son groupe par le nombre de ses occurrences et l'emploi plus important de verbes et de formes verbales. Il se rapproche des moyennement scolarisés en utilisant certaines des formes verbales présentes dans leur corpus sans offrir toutefois la même diversité morphologique. Ce locuteur établit un pont entre les locuteurs non scolarisés et les locuteurs moyennement scolarisés. Son niveau scolaire (CM2) permet une jonction entre les deux pôles du continuum linguistique.

3.2.2.2. Radical nu + C + /r/ ou /ir/

Le modèle radical nu + C + /ir/ présente 47 occurrences. Les six verbes concernés se scindent en deux groupes : celui des verbes employés par les locuteurs peu ou non scolarisés, *dormir*, *partir* et *sortir* ; et celui des trois verbes utilisés uniquement par les locuteurs moyennement scolarisés, *mentir*, *servir* et *se servir*⁴⁰.

⁴⁰ Nombres d'occurrences par formes verbales et par locuteurs :

- *partir* : Simon 3, Hélène 2, Paul 7 – Bertrand 4, Célestin 1, Prisca 1
- *sortir* : Simon 1, René 1 – Célestin 6, Prisca 12, Prosper 1
- *dormir* : Paul 1, René 4
- *mentir* : Bertrand 1, Prisca 1
- *servir* : Prisca 1
- *se servir* : Prisca 1.

Les formes *partir* et *sortir*, également présentes dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés, sont les deux seules produites par les deux locuteurs les moins scolarisés, Simon et Hélène. D'autre part, *dormir* ne se rencontre que dans les corpus des locuteurs peu scolarisés, Paul et René.

Le locuteur peu scolarisé Paul, scolarisé jusqu'au CE2, se rapproche du locuteur intermédiaire René. Jusqu'à présent, sa pratique linguistique l'assimilait aux locuteurs non scolarisés Simon et Hélène. Il semblerait qu'il puisse, lui aussi, s'intercaler entre le niveau zéro de scolarisation et le niveau intermédiaire représenté par le locuteur René.

Tout comme dans la série précédente, les vingt-trois formes construites d'après le modèle radical nu + C + /r/ se scindent en deux groupes : l'un commun aux deux catégories de locuteurs, l'autre utilisé uniquement par les locuteurs moyennement scolarisés.

La distribution du premier groupe présente des divergences. En effet, les quatre locuteurs peu ou non scolarisés n'emploient pas tous, toutes les formes verbales. Sur les douze formes verbales de ce groupe, seulement quatre se trouvent dans les corpus de Simon, Hélène, Paul et René : *battre*, *défendre*, *mettre* et *prendre* ; certaines sont uniquement présentes dans les corpus de Paul et René : *apprendre*, *comprendre*, *suivre* et *vivre* ; d'autres enfin sont spécifiques du corpus de René : *connaître*, *entendre*, *perdre* et *vendre*. Cette distribution permet d'établir trois niveaux différents à l'intérieur du groupe des locuteurs peu ou non scolarisés. Paul apparaît comme le locuteur intermédiaire qui établit la jonction entre les deux locuteurs non scolarisés, Simon et Hélène, et le locuteur le plus scolarisé du groupe René, qui constitue à son tour le niveau intermédiaire entre son groupe et celui des locuteurs moyennement scolarisés.

Les locuteurs moyennement scolarisés offrent une plus grande richesse lexicale que les locuteurs peu ou pas scolarisés : vingt-deux formes verbales contre les douze précédemment citées. Les formes particulières aux locuteurs moyennement scolarisés ne présentent qu'un nombre restreint d'occurrences, une à quatre par locuteur (on les trouve chez un seul locuteur), contrairement aux formes verbales présentes dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés. Bien que peu nombreuses elles présentent chacune un nombre élevé d'occurrences. En changeant de groupe, la tendance semble donc s'inverser.

Le nombre de formes verbales et d'occurrences est le suivant par locuteurs :

1° Locuteurs peu ou non scolarisés :

- Simon : 3 formes verbales / 10 occurrences
- Hélène : 2 formes verbales / 2 occurrences
- Paul : 6 formes verbales / 15 occurrences
- René : 11 formes verbales / 36 occurrences

2° Locuteurs moyennement scolarisés :

- Bertrand : 6 formes verbales / 10 occurrences
- Célestin : 11 formes verbales / 23 occurrences
- Prisca : 11 formes verbales / 90 occurrences
- Prosper : 10 formes verbales / 28 occurrences

Simon et Hélène forment un ensemble qui semble homogène. Le nombre de formes verbales employées par le locuteur René le rapproche des locuteurs moyennement scolarisés Célestin, Prisca et Prosper, alors que l'usage du locuteur Paul est identique à celui du locuteur Bertrand.

Les locuteurs moyennement scolarisés proposent plus de formes verbales que les deux locuteurs non scolarisés Simon et Hélène. Pour cette morphologie, le niveau de scolarisation est donc un indice de diversification.

Le nombre de verbes par locuteurs vient appuyer l'hypothèse que le locuteur peu scolarisé Paul se rapproche d'un point de vue linguistique du locuteur intermédiaire René qui s'apparente une fois de plus aux locuteurs moyennement scolarisés.

Le locuteur Paul par certaines pratiques langagières devient un témoin intermédiaire à l'intérieur de son propre groupe, faisant la jonction entre le niveau de locuteurs non scolarisés et celui d'un locuteur peu scolarisé qui à son tour établit la jonction entre deux groupes de locuteurs. La distinction initiale des locuteurs postulée apparaît donc plus superficielle car elle ne rend pas toujours compte de la réalité ; les bornes des catégorisations linguistiques deviennent plus que fluctuantes et perméables que ne le laissait entendre l'hypothèse initiale.

3.2.2.3. Radical 2 + /ir/ et radical nu + /ir/

Ce radical sert à construire les personnes « irrégulières » 4 et 5 du présent morphologique, telles que [vən-], [prən-], [sav-], [fəz-], [vul-].

La forme radical 2 + /ir/ concerne neuf verbes et 76 occurrences dont 48 proviennent des locuteurs peu ou non scolarisés et 28, des locuteurs moyennement scolarisés.

Dans le détail, comme précédemment, l'analyse permet de différencier les locuteurs. Nous distinguons encore trois groupes de locuteurs : Simon et Hélène, puis Paul et René, enfin les locuteurs moyennement scolarisés. Les deux premiers locuteurs non scolarisés ne proposent que peu de verbes : deux pour Simon (*tenir*, 1 occurrence et *venir*, 3 occurrences), un pour Hélène (*venir*, 9 occurrences). Ces deux verbes se retrouvent chez les locuteurs peu scolarisés, Paul et René (*tenir*, une occurrence pour chacun et *venir*, respectivement 5 et 11 occurrences). Ils emploient également deux autres verbes (*devenir*, 1 et 5 occurrences, *mourir*, 1 et 10 occurrences). Ces deux verbes apparaissent aussi dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés. Ces derniers se partagent par contre les cinq verbes restants : *entretenir*, *maintenir*, *revenir*, *subvenir* et *soutenir*.

Dans ces emplois, le locuteur peu scolarisé René ne se rapproche pas des locuteurs moyennement scolarisés mais se détache tout de même des locuteurs non scolarisés Simon et Hélène. Quant au locuteur peu scolarisé Paul, il s'apparente à René en utilisant le même nombre de verbes, à savoir quatre.

Tout comme pour la forme radical nu + C + /r/, le locuteur Paul s'identifie au locuteur intermédiaire René par le nombre de verbes, mais par son nombre d'occurrences reste proche des locuteurs non scolarisés Simon et Hélène (Simon, 4 occurrences, Hélène, 9 occurrences, Paul, 8 occurrences, René, 27 occurrences) mais également des locuteurs moyennement scolarisés (Bertrand, 4 occurrences, Célestin, 8 occurrences, Prisca, 7 occurrences, Prosper, 9 occurrences). Le nombre d'occurrences n'apparaît alors pas pertinent dans la taxinomie des locuteurs, excepté pour le locuteur peu scolarisé René qui, comme souvent, propose le nombre le plus élevé d'occurrences.

Cinq verbes se partagent les neuf occurrences de la structure radical nu + /ir/ :

- *souffrir* : Simon, 1 occurrence ; Hélène, 1 occurrence – Célestin, 1 occurrences ; Prisca, 2 occurrences ;
- *couvrir* : Simon, 1 occurrence ;
- *offrir* : René, 1 occurrence ;
- *accueillir* : Prosper, 1 occurrence ;

- *découvrir* : Célestin, 1 occurrence.

Cette structure propose peu de verbes et d'occurrences et ne donne pas d'informations supplémentaires sur les locuteurs. Le verbe *souffrir* se distingue puisqu'employé par quatre locuteurs et le seul à être présent dans plusieurs corpus.

3.2.3. Formes en /-e/

Ces formes comptabilisent 274 occurrences réparties entre quatre formes différentes ayant toutes comme terminaison le phonème /-e/.

3.2.3.1. Radical 2 + /-e/ ou /-ε/

En plus de former les personnes 4 et 5 irrégulières au présent morphologique, ce radical sert également pour l'imparfait morphologique comme [däv-], [puv-], *devoir* et *pouvoir* pour les verbes en [war], [tən-], de *tenir* pour les verbes en [ir], [prən-], de *prendre* pour les verbes en [r].

Dans la plupart des occurrences, ce radical apparaît avec des personnes 1, 3 ou 6 de l'imparfait morphologique (136 occurrences sur les 166 occurrences recensées), d'où la terminaison en /-ε/. Les 30 occurrences restantes concernent des personnes 5. Chaque locuteur en produit : Simon, 1 occurrence sur 34, Hélène 4 sur 8, Paul 4 sur 14, René 4 sur 21 – Bertrand 8 sur 26, Célestin 2 sur 30, Prisca 1 sur 15, Prosper 6 sur 18.

Le locuteur non scolarisé Simon tente de formuler une personne 5 à l'imparfait morphologique avec le verbe *faire* sur le modèle du radical de la personne 4, [fəz-], tout comme [vən-ɔ̃ / vən-e] :

- (1) Simon : actuellement - tu [di] à-à mon à mon à mon à mon enfant que oh - on [par] en brousse-euh il [di] oh - tu [krwa ʒε] les moyens de [dale] encore en brousse de de [fər] tout ce que - euh vous [fəzε] avant

Parmi les personnes 5, se trouvent des formes d'impératif uniquement employées par des locuteurs moyennement scolarisés : *venez*, Bertrand, 1 occurrence, Célestin 1 occurrence ; *prenez*, Célestin 1 occurrence.

La locutrice non scolarisée Hélène produit quatre personnes 5 : [vu vule] (3 occurrences) et [vu kɔ̃prəne] (1 occurrence) ; ses quatre occurrences restantes sont des imparfaits morphologiques (3) et un temps composé.

Concernant la distribution des verbes, *vouloir* est le seul présent dans tous les corpus ; ensuite suivent de près *savoir* (seul le corpus de Simon ne contient pas cette forme), *venir* (Simon et Hélène ne l'emploient pas) et *pouvoir* (présent dans les corpus de René et des locuteurs moyennement scolarisés). Cette répartition semble établir une hiérarchie dans les locuteurs. Les locuteurs moyennement scolarisés sont les plus productifs, suivi par le locuteur peu scolarisé René qui s'assimile à eux pour un verbe (*pouvoir*) enfin le locuteur peu scolarisé Paul qui pour deux verbes (*savoir* et *venir*) glisse d'une catégorie à l'autre en se rapprochant de René par sa pratique. L'absence de la forme [save] dans le corpus du locuteur non scolarisé Simon permet-elle d'émettre l'hypothèse que ce même locuteur posséderait la palette morphologique la plus pauvre et que la locutrice non scolarisée Hélène deviendrait épisodiquement une jonction entre différents niveaux ? Il n'est pas aisé de l'affirmer. En revanche, une hypothèse plus judicieuse stipulerait qu'un locuteur jamais scolarisé peut produire des formes inattendues ; formes qui seraient plus coutumières aux locuteurs scolarisés en raison de la difficulté de la forme. Cette production peut s'expliquer soit par le fruit du hasard ([save] n'est réalisé qu'une seule fois dans le corpus d'Hélène), soit par le contact de personnes scolarisées qui aurait permis l'assimilation d'une forme appartenant à un verbe à haute fréquence. En comparaison, la forme [kɔ̃prəne] (également une seule occurrence dans son corpus) n'appartient pas à un verbe à haute fréquence.

Les personnes 5 sont peu employées en raison du type même d'enregistrement : le récit de vie sous forme de monologue ne laisse guère la place à l'interaction avec d'autres locuteurs.

3.2.3.2. Radical + C + /-e/ ou /-ɛ/

Les 69 occurrences relevant de la construction radical nu + C + /-e/ ou /-ɛ/ concernent les verbes en [r] et en [ir].

Dans les corpus des quatre locuteurs moyennement scolarisés, ces formes ne présentent aucune ambiguïté. Elles correspondent soit à des personnes 5 du présent morphologique soit à de l'imparfait morphologique. Leur emploi associe la forme à leur valeur temporelle.

(2) Prosper : je suis venu - - rester avec mon mon vieux père au village qui était déjà fatigué et - - et partant - vous **saisissez** ce que je veux certainement dire par-euh le mot partant

(3) Célestin : donc-euh - là-bas dans cette école j'ai fait - - mon c.m.un - mon c.m.deux - et l'année qui **suivait** je suis allé en sixième

Les formes du locuteur peu scolarisé René correspondent à cette pratique.

En revanche, pour les deux locuteurs non scolarisés, Simon et Hélène, l'analyse se révèle plus difficile. La terminaison verbale ne correspond pas à la personne sujet. La valeur temporelle semble être celle du passé :

(4) Simon : en ce moment-là - on [navɛ] pas de-euh - de - de pointes - et tout - nous ne [**kɔ̃nɛsɛ**] même pas de ce qu'on [kluɛ] le - de la maison ///

La terminaison est celle de l'imparfait des personnes 1, 2, 3 et 6 mais non de la personne 4, qui aurait dû être [-jɔ̃].

Certains exemples d'Hélène ne présentent a priori aucune déviance :

(5) Hélène : avant - - si son père - de mon père [ɛmɔr] - - les petits enfants du village ils ne [**kɔ̃nɛsɛ**] pas sa tombe

Est-ce le fruit d'une distribution hasardeuse ou d'un emploi correct de cette forme ? La question de la distribution devient pertinente car cette même forme se retrouve dans des énoncés qui apparaissent anormaux :

(6) Hélène : oui - maintenant - - il [nɛ] pas beaucoup - - mais - - j'[ɛpɑ̃s] - beaucoup les choses [apɛrɔdy] - chez nous - les garçons les petites filles ils ne [**kɔ̃nɛsɛ**] pas - ces choses-là - nous ne [**kɔ̃nɛsɛ**] pas l'école

D'après le sens contextuel de la séquence, la première forme de [**kɔ̃nɛsɛ**] correspond à la valeur temporelle du présent, et la seconde forme n'a pas la bonne terminaison de personne, comme dans l'exemple de Simon.

Le critère d'optimisation dans ces exemples permet une explication et une justification de leur utilisation. La forme employée importe peu, puisqu'elle ne comporte pas nécessairement l'indication de personne et une valeur temporelle propre. La forme verbale indique le sémantisme du verbe et le co-texte définit la valeur temporelle à conférer à cette forme, ainsi que le rang personnel.

Manessy postule une distribution hasardeuse qui peut parfois tomber juste mais qui souvent ne relève que d'une coïncidence heureuse et non d'un choix volontaire de la

forme attendue. Qu'en penser ? Opter pour un choix fortuit ou au contraire penser à une volonté d'employer les formes justes ? La réponse n'est pas aussi tranchée que cela et elle peut se situer à mi-chemin entre les deux extrêmes, oscillant d'un pôle à l'autre selon le matériau morphologique à disposition. L'étude d'autres matériaux morphologiques apportera quelques éléments de réponse.

3.2.3.3. Radical nu + /-e/

Sur les 38 occurrences de la forme radical nu + /-e/, 37 sont réparties sur trois verbes, deux en [war], *croire* et *voir*, et un en [ir], *fuir*. Tous les trois proposent un /j/ entre le radical et la terminaison : [krwaj-e], [vwaj-e] et [fɥij-e].

Nous n'avons pas différencié ces verbes de ceux qui ne proposent pas cette particularité phonématique car comme pour les verbes en /-e/, /j/ est une variation phonologique et non morphologique. Il serait donc abusif de parler de deux allomorphes.

L'occurrence restante concerne un verbe en [ir], *souffrir*.

(7) Prisca : c'est ce que je voyais comme les femmes **souffraient** et moi en tant que femme ça me fait vraiment très mal

3.2.3.4. Radical nu + C + /-ir/ + /-e/

Cette morphologie concerne une seule occurrence produite par le locuteur non scolarisé Simon.

(8) Simon : après on [ʃɛrʃ] aussi - le peau de viande - en brousse - on [vjɛmɛtr] - ça dans le [ʃolej] - quand [sɛbinissʃɛfiniʃse] après - on [prənɛ] ça - on [**kuvrir**] ça en haut - [sɛ] ça qu'on on-on [tap] ça là - on [fɛ] le tambour

La marque formelle /r/ suivie d'une terminaison correspond à celle du futur morphologique. Cette morphologie n'apparaît pas chez les trois locuteurs les moins scolarisés, Simon, Hélène et Paul. Son usage serait l'indice d'une scolarisation et d'un apprentissage formel de la langue ; donc sa présence dans le corpus de ce locuteur non scolarisé peut laisser perplexe.

Plusieurs explications se dessinent. La première stipulerait que cette forme, bien que standard, est le résultat d'un pur hasard, une forme aléatoire qui correspondrait par coïncidence avec une forme standard. La seconde indiquerait que Simon a construit cette forme selon un modèle d'après la morphologie dynamique. Il connaît le schéma radical nu + /ir/ puisqu'il a employé les formes *souffrir* et *couvrir*. Il aurait pu reprendre la forme

couvrir et lui ajouter la terminaison /e/, terminaison qui revient souvent dans les formes verbales (radical nu + /e/ : 66 occurrences ; radical nu + C + /e/ ou /ɛ/ : 1 occurrence ; radical 2 + /e/ : 34 occurrences). Le choix de cette terminaison pourrait relever du hasard.

3.2.4. Formes participiales

Les formes participiales comptabilisent 206 occurrences réparties entre quatre constructions différentes.

3.2.4.1. Radical 6

Le radical 6 recense toutes les formes adjectives des verbes (six verbes et 80 occurrences), dont le radical ne présente aucune similitude avec les radicaux déjà rencontrés dans les corpus.

Cette forme est appelée traditionnellement participe passé. « Le participe passé se distingue des [autres formes] (...) par l'absence de marques personnelles » (Touratier ; 1996 : 50). Cette appellation nous interpelle car elle « identifie abusivement deux réalités morphologiques différentes : une authentique marque morphologique, parfaitement indépendante, lorsque le prétendu participe passé est employé seul, et un morceau de marque morphologique, qui a toujours besoin d'un autre élément formel pour constituer une marque morphologique de français. On se trouve peut-être devant la même réalité phonétique et graphique ; mais linguistiquement, il s'agit de deux réalités morphologiques différentes » (ibid., 51).

Plusieurs modèles de construction existent dont celui du passé simple :

(9) Simon : avant - quand ta mère - il [a] - il [a] enceinte - il [a] - il [**ami**] -l'enfant au monde

(10) Paul : et puis il [**apri**] ma sœur euh ma tante

(11) Paul : je ne [pø] pas [kɔ̃te] les années - [pasə ʒɛrɛstə] ici là je [sɥi veky] là [ʒɛfɛ] tout

Comme nous l'avons déjà signalé, la morphologie du passé simple n'est pas employée par les locuteurs peu ou non scolarisés, à l'exception de la forme [fy]. Il semble peu probable que ces locuteurs connaissent ces formes en dehors de l'utilisation qu'ils en font, c'est-à-dire sous la forme adjectivale.

D'autre part, certaines formes n'existent que pour le participe. Ces verbes possèdent un radical qui « présente au « participe passé » une variante (qui n'est peut-être que phonologique) » (ibid. : 51). Par exemple [mɔr] diffère de [mur] et de [mœr] par le changement de voyelle.

(12) Hélène : et le type [ɛmɔr] on [adɔne] la nourriture - - la nourriture - le - et quelque chose de l'argent

La forme [vy] constitue également une de celle qui n'est comparable à aucune autre.

(13) René : il [ɛ] bon [davwar] que tel pays - [a] tant d'habitants comme [ʒɛvy] quelque part

Certaines formes adjectives possèdent à l'oral une consonne latente à la forme du masculin, qui apparaît suivie d'un /ə/ muet lorsqu'elles sont accordées au genre féminin ; c'est le cas de [mɔr-t].

(14) Paul : [ʒɛmarje] - trois femmes - - dans ces trois femmes-là - - [ilija] un - qui [ɛ] d'abord [mɔrtə] - - la première

Bien qu'irrégulières, parfois uniques et construites sans logique cohérente, ces formes sont connues et employées par les locuteurs peu ou non scolarisés, notamment par les deux locuteurs non scolarisés, Simon et Hélène. Ils utilisent peu ces formes (en tout cas moins que les locuteurs moyennement scolarisés). Elles ont été acquises de manière informelle par au moins deux des locuteurs (les deux jamais scolarisés), c'est-à-dire par imitation.

Sur les six formes adjectives présentes dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés, [mi], [mɔr], [mɔrtə], [pri], [veky] et [vy], trois n'apparaissent pas dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés ([mi], [mɔr] et [mɔrtə]). Les trois autres ne se rencontrent que dans les productions de deux locuteurs, Célestin et Prisca : deux formes pour chacun avec respectivement 5 occurrences et 6 occurrences ([pri] : Célestin 1 occurrence ; [veky] : Prisca 1 occurrence ; [vy] : Célestin 4 occurrences, Prisca 5 occurrences).

Si l'on s'en tient à leur niveau scolaire (BEPC), il est peu probable qu'ils ne maîtrisent pas ces formes. L'absence de la forme [mɔr] dans leur corpus s'explique aisément car ils racontent leur vie de collégien ou leur travail et le thème de la mort n'est pas leur

préoccupation première contrairement aux locuteurs peu ou non scolarisés, plus concernés par ce sujet.

Nous remarquons que [mɔr] et [vy] sont présents dans les corpus des quatre locuteurs peu ou non scolarisés (Simon 8 et 2 occurrences, Hélène 14 et 5 occurrences, Paul 1 et 8 occurrences, René 5 et 3 occurrences), [mi] dans trois corpus sur quatre (Simon 13 occurrences, Hélène 1 occurrence et Paul 1 occurrence), alors que [mɔrtə], [pri] et [veky] se retrouvent dans celui de Paul avec 4, 3 et 1 occurrences.

3.2.4.2. Radical nu + C + /-i/ ou /-y/

Ces deux formes concernent la forme adjectivale des verbes en [ir] et des verbes en [r].

Traditionnellement, cette forme du verbe, comme nous venons de le voir précédemment, est comparable à celle de son passé simple morphologique dépourvu de marques.

Dans notre cas, certains verbes « ont une marque de participe passé identique à leur marque de passé simple » (ibid., 52). Il s'agit de cinq verbes en [ir] et d'un en [r].

Dans ce cas, le radical se termine par une dentale sourde /t/ :

- *parti* : Simon 1 occurrence, Hélène 3 occurrences, Paul 7 occurrences – Bertrand 10 occurrences
- *sorti* : Simon 2 occurrences, René 2 occurrences – Célestin 4 occurrences, Prisca 1 occurrence
- *ressorti* : Célestin 1 occurrence
- *reparti* : Célestin 1 occurrence

par une nasale bilabiale *endormi*, utilisé par René, 1 occurrence (qui est le seul locuteur peu scolarisé à employer une autre forme que celle en /-ti/);

et par une labio-dentale sonore : *suivi*; présente uniquement dans les corpus de deux locuteurs moyennement scolarisés, Célestin 3 occurrences, Prosper 1 occurrence.

Les deux verbes en [ir], *partir* et *sortir*, sont les deux formes communes à tous les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés.

Le plus souvent, les verbes possèdent une forme adjectivale différente de la forme du passé simple morphologique. Cela concerne huit verbes en [r].

Dans la forme radical nu + C + /-y/, le radical ne varie pas. Il se différencie du passé simple par la voyelle finale : au passé simple morphologique, le verbe prend la marque /i/, alors que la forme adjectivale comporte la marque /y/.

Les formes adjectivales peuvent être classées en deux catégories. La première concerne des formes terminées par une dentale sonore /d/, précédée d'une part d'une voyelle nasale :

- *fendu* : Simon 2 occurrences
- *défendu* : Hélène 1 occurrence
- *entendu* : Hélène 5 occurrences ; René 2 occurrences – Célestin 2 occurrences
- *rendu* : Prosper 1 occurrence
- *vendu* : Hélène 2 occurrences

d'autre part, d'une consonne dorso-vélaire :

- *perdu* : Hélène 4 occurrences ; René 2 occurrences – Bertrand 1 occurrence ; Célestin 4 occurrences

La seconde catégorie réfère aux verbes se terminant par une consonne occlusive non voisée :

- *battu* : Bertrand 1 occurrence
- *abattu* : Prosper 1 occurrence

Dans les corpus, les quatre locuteurs peu ou non scolarisés n'emploient la forme adjectivale en /-y/ que pour les verbes en [-dr] tels que *entendre*, alors que les locuteurs moyennement scolarisés l'emploient également pour les verbes en [-tr]. Une fois de plus, l'éventail morphologique des locuteurs moyennement scolarisés se révèle plus important mais le nombre d'occurrences est inférieur à celui des locuteurs peu ou non scolarisés : 18 vs 10. La quantité n'implique pas la diversité puisque les deux notions s'opposent à nouveau ici.

Une partie des formes adjectivales du verbe se construit sur le modèle du passé simple morphologique. Ainsi Pouradier Duteil remarque que « trois temps, peu ou pas marqués, indépendants les uns des autres, permettent de former les autres temps » (1997 : 44). Parmi ces trois temps fondamentaux, se trouve le passé simple morphologique qui rassemble « le groupe morphologique du passé » auquel a été « ajouté le participe passé, qui pour certains verbes, est apparenté à ce groupe » (ibid. ; 59).

Ce fait sous-entendrait qu'il faille maîtriser le passé simple morphologique pour construire la forme adjectivale de certains verbes. Rien n'est moins sûr.

En examinant le relevé exhaustif de toutes les formes verbales produites par les locuteurs peu ou non scolarisés, nous recensons une seule forme de passé simple, celle du verbe *être*, [fy] (une occurrence pour Paul et deux pour René). L'hypothèse selon laquelle il faut maîtriser cette morphologie ne semble pas validée dans notre étude. Les formes sont connues indépendamment de leur modèle de construction. L'absence du passé simple morphologique dans leur corpus n'a rien d'étonnant. En effet, cette morphologie considérée comme un temps de l'écrit est rarement employé à l'oral. D'autre part, sa conjugaison n'a pas « du moins apparemment, de règles simples et générales pour prédire la forme exacte de la marque de passé simple [des autres verbes] (...) ». Mais chaque verbe n'en a pas moins une et une seule forme de passé simple ; et il serait parfaitement possible d'établir un algorithme pour assigner automatiquement la bonne marque de passé simple à chaque verbe français. Il y a donc une règle, mais celle-ci n'est pas régulière, si l'on peut dire, car elle ne correspond pas à un principe simple ni logiquement cohérent » (Touratier ; 1996 : 45). La difficulté de sa conjugaison et sa rareté à l'oral expliquent son absence dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés. Absente de la langue parlée, ils n'ont pu l'apprendre par imitation. Bien que certaines formes adjectivales correspondent à la forme du passé simple morphologique, elles ne sont pas utilisées en tant que telles dans les corpus des quatre locuteurs peu ou non scolarisés même si l'époque de référence de l'énonciation est le passé.

Les nombreuses formes adjectivales relèvent de constructions courantes à l'oral. Les temps composés, notamment le passé composé morphologique, représentent des temps grammaticaux récurrents dans les corpus.

L'utilisation importante d'un temps particulier par les locuteurs les moins scolarisés, Simon et Hélène, signifie qu'ils le maîtrisent et l'emploient couramment. Ils ont appris la langue française par imitation de personnes scolarisées ou lettrées. Ils reproduisent plus facilement ce qu'ils ont régulièrement entendu et ce qui leur paraît habituel et familier. Cela explique la présence importante des formes adjectivales et leur diversité formelle.

3.2.4.3. Radical 2 + /-y/

Les verbes suivants possèdent une forme qui est propre à la forme adjectivale du verbe par l'adjonction du phonème final /-y/. Nous comptabilisons six verbes en [-ənir] et un en [-war] pour 60 occurrences :

- *venu* : Simon 2 occurrences ; Hélène 6 occurrences ; Paul 13 occurrences ; René 9 occurrences – Bertrand 1 occurrence ; Célestin 2 occurrences ; Prisca 2 occurrences ; Prosper 2 occurrences
- *tenu* : René 2 occurrences
- *devenu* : Bertrand 3 occurrences ; Prisca 4 occurrences
- *revenu* : Célestin 4 occurrences ; Prisca 1 occurrence
- *soutenu* : Prisca 1 occurrence
- *entretenu* : Prosper 1 occurrence
- *voulu* : Bertrand 1 occurrence ; Célestin 5 occurrences ; Prosper 1 occurrence

Les huit locuteurs utilisent la forme *venu* alors que les six autres formes ne se retrouvent pas dans les corpus des trois locuteurs les moins scolarisés, Simon, Hélène et Paul. Sur ces six formes, une relève du locuteur peu scolarisé René et les cinq dernières, des locuteurs moyennement scolarisés. Est-ce la forme *venu* qui est connue par les locuteurs les moins scolarisés ou le modèle de construction ? Le seul élément de réponse réside dans la connaissance et la pratique de la terminaison en /-y/ pour construire la forme adjectivale du verbe *venir*. Cette terminaison est également employée par ces locuteurs dans la structure radical nu + C + /-y/, terminaison qui ne se limite pas à la forme *venu*.

3.2.4.4. Radical nu + /-ã/

Cette forme ne propose que trois occurrences dont deux sont présents dans le corpus de la locutrice non scolarisée Hélène :

- (15) Hélène : si le garçon [ɛmɔr] sa femme plus - [sufɾã] beau - beaucoup - beaucoup - m-un peu [deferã] - entre les /les, ø/ femmes - et - les dames - [sɛdeferã] - les d-si les dames [ɛmɔr] - là euh son mari - [ɛmpø] - pas comme - homme - [sɛ] comme ça - - [sapɛlakus - **sufɾã** - akus - sapɛl] là [akus]

Leur présence dans le corpus de cette locutrice peut étonner. En effet, les quelques formes verbales ayant comme terminaison /-ã/ ne relèvent pas de productions de locuteurs non scolarisés et ne sont pas considérées comme appartenant aux performances morphologiques minimales. Elles relèveraient plutôt de performances dues à la scolarisation et à l'apprentissage formel de la langue française. La forme verbale en /-ã/ ne se définit pas comme une forme fondamentale de la conjugaison. Les tendances et les classifications décrites n'excluent pas la production de formes d'un niveau autre que celui du locuteur ; c'est tout ce qui fait la difficulté d'un tel relevé.

3.2.5. Formes irrégulières

La personne 6 comprend 166 occurrences réparties sur deux structures différentes de toutes celles vues jusqu'à présent.

3.2.5.1. Radical nu + C

Les consonnes C concernées sont /d/ (exemple [vã-d], [pɛr-d], /t/, [ba-t], [mɛ-t], [par-t]), /s/ ([fini-s], [kɔnɛ-s]), /z/ ([di-z], /m/, [dɔr-m]), et /v/ ([vi-v], [dwa-v]). A partir de ce suffixe, C, va se construire une très grande diversité de formes : sept formes différentes dans les performances morphologiques minimales, soit un total de 486 occurrences, sur les 557 occurrences comptabilisées pour toutes les formes découlant de ce suffixe.

La plupart des formes pluriel (90 occurrences) concerne essentiellement des personnes 6 (75 occurrences) du présent morphologique.

(16) René : qu'est-ce que les Français [atãd darãʒɛ] ce pays qu'on [apɛl] le Gabon

10 occurrences concernent la personne 5 du verbe *faire* : [fɛ-t]

(17) René : quand vous [fɛt] ses affaires - [sɛ] nécessaire à lui - - [sɛ] très nécessaire

Nous distinguons également 3 occurrences de personne au singulier relevant du subjonctif dit présent :

(18) Prosper : donc j'ai des commandes aussi - euh avec-euh certains particuliers qui voudraient - que j'**embellisse**-euh - leur-euh - - leur terrain - - surtout avec des roses et des - des roses et des chives

Il existe par ailleurs une forme adjective, accordée au féminin (2 occurrences) :

(19) Prisca : que ferons-nous pour les femmes de demain - les femmes du troisième millénaire - les femmes qui - qui ont passé tout leur temps à être **restreintes** entre elles

Les exemples montrent que tous les locuteurs possèdent le même modèle de construction alors que le détail précise les différences entre chaque groupe de locuteurs dans leur exploitation. Cette forme constitue pour la plupart celle de la personne 6 du présent morphologique mais pour des locuteurs passés par le biais de l'école, elle concerne également celle du verbe *faire* à la personne 5. Une fois de plus, le locuteur peu scolarisé René se détache des trois autres locuteurs de son groupe pour se rapprocher des locuteurs moyennement scolarisés. Ces derniers l'utilisent en plus avec des personnes au singulier, (à la forme du subjonctif dit présent). Le mode subjonctif permet dans ces exemples de faire la distinction entre les deux groupes de locuteurs. Il devient un facteur discriminant qui opère une discrimination entre les locuteurs par son utilisation ou son absence dans des occurrences exempts d'ambiguïté comme pour des personnes au singulier.

Le locuteur Paul produit cette structure avec une personne au singulier pour exprimer le subjonctif dit présent :

(20) Paul : tu [di] que je [sɥi] très content - mon mari - mais les autres-là [ʒevulɛ] qu'on [**partə**]

Ce locuteur a connu quatre années de scolarisation ; il s'agit chez lui soit d'une réminiscence de son apprentissage scolaire, soit d'une forme acquise par imitation, soit d'une forme produite au hasard correspondant à une forme réelle par pure coïncidence. Cette structure ne se rencontrant qu'une seule fois dans son corpus, il est difficile d'affirmer qu'il connaisse le subjonctif dit présent. Malgré le niveau faible en français de certains locuteurs, il peut y avoir dans leur production des formes verbales relevant d'un niveau supérieur sans que cela remette pour autant en question leurs performances morphologiques.

Ces exemples démontrent que la forme n'établit pas de distinction entre les locuteurs, distinction qui va s'opérer par la manière dont elle est utilisée. Le critère de diversification permet aux formes verbales de garder leur valeur modale et/ou temporelle

qui se voit octroyer différentes possibilités d'exploitation. Ce critère s'oppose à celui d'optimisation qui vide la forme verbale de sa valeur temporelle.

En revanche, l'exploitation de cette forme par les deux locuteurs non scolarisés relèvent plus d'une distribution hasardeuse que d'une véritable connaissance de leur usage :

(21) Simon : euh on [prã] aussi les bambous - on [fãd] comme ça

(22) Hélène : tout ce la population [a - adi] on [adɔne] un seul [k] euh - une seul homme - vous [diz] comme ça

Dans l'exemple de Simon, le verbe [fãd] a pour sujet le pronom personnel indéfini *on*, il aurait dû s'accorder avec la personne 3 du singulier. Quant à l'exemple d'Hélène, il est plus problématique. En effet, le verbe [diz] s'accorde soit avec la personne 3 *une seul homme*, soit avec la personne 5, *vous*. Le contexte énonciatif ne permet pas de trancher. Quelle que soit la personne sujet, la forme verbale n'est accordée à aucune des deux personnes sujet potentielles.

3.2.5.2. Radical 3

Les 76 occurrences comptabilisées pour le radical 3 dans les performances morphologiques minimales se répartissent sur deux verbes : [fɔ̃], 51 occurrences, et [vjɛn], 25 occurrences.

Employées par tous les locuteurs, ces deux formes se répartissent comme suit dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés : [fɔ̃], René (15 occurrences), Simon (1 occurrence), et, [vjɛn], René (20 occurrences), Paul (1 occurrence).

(23) Simon : actuellement - ils [fɔ̃] seulement que importe-importe quoi - - à leur(s) commandement(s) - on ne [sɛ] même pas où - ce commandement-là - le doit où ça ça [sɔr]

(24) Paul : quand ils [vjɛn] ils [marʃ] sur les Africains dans les bateaux

Avec une seule occurrence répertoriée pour les locuteurs peu ou non scolarisés, Simon et Paul, est-il possible d'affirmer que l'emploi d'une forme entraîne nécessairement une réelle connaissance du paradigme ? La question reste en suspend. Est-ce dû au hasard, à l'imitation ou à une vraie maîtrise ? En revanche, le nombre d'occurrences de ces formes dans le corpus du locuteur peu scolarisé René ne permet pas de douter de sa maîtrise et le rapproche une fois de plus des locuteurs moyennement scolarisés.

3.2.6. *Aller, être et avoir*

Le verbe *aller* présente quatre formes communes à tous les locuteurs : [vɛ], [va], [vɔ̃] et [alɛ]. Ce verbe, qui sert également d'auxiliaire dans la construction du futur périphrastique, apparaît au vu du nombre de ces occurrences comme un verbe à haute fréquence :

Bases	Locuteurs peu ou non scolarisés				Locuteurs moyennement scolarisés				Total
	Simon	Hélène	Paul	René	Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper	
[ve]	4	1	2	8	9	9	4	12	49
[va]	12	2	16	76	27	26	22	12	193
[vɔ̃]	2	2	1	15	11	6	2	-	39
[alɛ]	23	3	15	51	34	48	21	8	203
Total	41	8	34	150	81	89	49	32	484

Tableau n°14.

L'utilisation importante des personnes singulier s'explique. Dans un récit de vie *je, il(s)/elle(s)* sont indispensables. La présence de la personne 6 [vɔ̃] dans sept corpus sur huit (dont ceux des trois locuteurs les moins scolarisés) peut surprendre. La personne 6, lorsque sa forme diffère de celle du singulier, propose un nombre d'occurrences limité, voire aucune occurrence, en raison de son irrégularité, notamment dans les corpus des locuteurs non scolarisés. Or ces derniers emploient la forme [vɔ̃] (quoiqu'en nombre restreint) malgré la difficulté liée à son irrégularité.

Précédemment, nous nous sommes interrogés sur la présence de la forme [fɔ̃] dans le corpus du locuteur non scolarisé Simon. Cette forme n'avait qu'une seule occurrence dans les corpus des trois locuteurs les moins scolarisés. Ce n'est pas tant le nombre d'occurrences qui différencie ces deux formes mais la présence de [vɔ̃] dans les quatre corpus des locuteurs peu ou non scolarisés Ceci donne une légitimité à cette forme verbale qu'une forme comme [fɔ̃] ne peut avoir, du moins dans ce contexte.

[alɛ] apparaît avec plusieurs distributions :

- personne 5 conjuguée au présent morphologique dans un futur périphrastique :
(25) René : si vous [truve] la brousse seulement [ja] pas des hommes comment vous [alerãtre] vous [ave] euh le euh vous euh-vous-vous [alerãtre abite] dans quelle-quelle maison
- Imparfait morphologique au singulier :
(26) Célestin : donc-euh pour faire nos besoins naturels on **allait** partout dans le l'é-euh dans l'établissement

- passé composé morphologique :

(27) Hélène : actuellement - on [a] - l'hôpital on [a] quoi-on [a] - pour moi - é-je ne [sɥi] pas [ale] mes enfants à l'hôpital - j'[ɛdɔne] seulement que coutume

- forme infinitive :

(28) Simon : on [apɛl] - les choses-là [lekwala] - - [sɛ] ça que - on [amɛn] - pour [ale] euh - [prezãte] - mes beaux-pères - que voilà le marchandise que je j'[ɛ] je [vjɛ̃] je [vjɛ̃] vous [dɔnesetɛ] comme-euh - comme l'or

Les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés comptabilisent plus de la moitié des formes des verbes *être* et *avoir* : *être*, 10 formes sur 16 ; *avoir*, 8 sur 12.

Leur nombre élevé d'occurrences dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés s'explique par leur importance en tant que verbe et auxiliaire ; ils sont dans l'apprentissage du français parmi les premiers verbes enseignés. Parce que très employés dans la langue orale, les locuteurs peu ou non scolarisés les ont acquis par reproduction grâce à leur fréquence maximale.

Formes recueillies dans les deux types de corpus :

Etre :

Bases	Suffixes	Locuteurs peu ou non scolarisés				Locuteurs moyennement scolarisés				Total
		S	H	Paul	R	B	C	Pri	Pro	
[sɥi]		2	12	34	24	22	39	45	24	202
[ɛ]		129	146	80	195	144	135	108	70	1007
[sɔm]		-	1	-	14	5	2	24	-	46
[ɛt]		-	-	4	6	15	4	2	-	31
[sɔ̃]		4	17	6	44	24	32	41	25	193
[et]	[ɛ]	38	4	29	25	30	28	34	11	199
	[e]	-	-	1	1	5	5	18	10	40
[sər]	[ɛ]	-	-	4	1	-	-	1	-	6
	[a]	3	-	1	16	-	2	2	4	28
[fy]		-	-	1	2	2	-	-	-	5
Total		176	180	160	328	247	247	275	144	1757

Tableau n°15.

Avoir :

Bases	Suffixes	Locuteurs peu ou non scolarisés				Locuteurs moyennement scolarisés				Total
		S	H	Paul	R	B	C	Pri	Pro	
[ɛ]		3	25	48	46	60	51	52	51	336
[a]		19	148	82	136	75	92	78	38	668
[ɔ̃]		2	-	4	32	19	14	28	20	119
[av]	[ɔ̃]	-	9	2	25	4	3	16	2	61
	[e]	-	4	7	2	4	2	4	4	27
	[ɛ]	24	2	64	5	26	40	11	3	175
	[war]	-	-	4	18	17	11	11	9	70
[ora]		-	-	3	4	1	-	4	3	15
[y]		-	-	6	1	13	11	8	4	43
Total		48	188	220	269	219	224	212	134	1514

Tableau n°16.

Des questions se posent car nous avons remarqué que les quatre locuteurs peu ou non scolarisés présentaient des disparités au niveau de l'utilisation de la morphologie verbale.

Les locuteurs Simon et Hélène n'ont jamais été scolarisés, par conséquent leur français a été acquis par imitation. Paul, scolarisé jusqu'au C.E.2, peut avoir gardé certaines traces de l'apprentissage formel du français qu'il a connu. Le locuteur René a bénéficié de six années de scolarité sanctionnées par l'obtention du certificat d'études, ce qui laisse supposer un meilleur niveau en français que les trois autres locuteurs de son groupe.

La compréhension des écarts à l'intérieur d'un même groupe nécessite ce rappel. La répartition des formes présentes dans ces corpus montre que certaines d'entre elles se trouvent dans les corpus des quatre locuteurs peu ou non scolarisés, ou au moins dans trois corpus sur quatre et que d'autres ne sont attestés que chez Paul et/ou René comme les formes [sərə] et [fy]. Ces deux derniers locuteurs semblent constituer à une sous-catégorie.

D'autre part, si la forme [səra] est employée par le locuteur non scolarisé Simon en plus des locuteurs Paul et René. Le radical du futur morphologique, irrégulier, n'est pas utilisé par ce locuteur pour les « autres verbes ». Seul *être* possède cette forme dans son corpus ; preuve supplémentaire que *être* est un verbe à fréquence maximale et que son acquisition relève de l'imitation.

Une autre interrogation concerne la forme [sɔm], présente dans le corpus du locuteur peu scolarisé René (14 occurrences) mais aussi dans celui de la locutrice non scolarisée Hélène (1 occurrence). Avec une seule occurrence pour les trois locuteurs les moins scolarisés, est-il légitime de considérer cette forme comme appartenant aux performances morphologiques minimales ? Est-ce un hasard ou une vraie connaissance ? Le même cas de figure se présente pour le verbe *avoir*. En effet, des formes se trouvent dans les quatre corpus des locuteurs peu ou non scolarisés, ou dans trois corpus sur quatre, ce qui justifie leur classement dans les performances morphologiques minimales. D'autres ne se rencontrent que dans les corpus de Paul et de René telles [avwar], [ora] et [y]. Puisque ces formes sont produites par les deux seuls locuteurs scolarisés, même sommairement, de leur groupe, ne pouvons-nous pas les considérer comme la marque d'une scolarisation ou d'un début de scolarisation de niveau primaire ? Cela introduirait une nuance supplémentaire à l'intérieur d'un groupe hétérogène.

Selon Thibault, la présence de la forme [vɔ̃] se justifie dans les corpus de locuteurs peu ou non scolarisés. « Une hiérarchie se dessine selon la fréquence des formes verbales dans le discours. Pour les verbes : *avoir*, *être* et *aller* qui sont les plus fréquents, les formes *ont*, *sont* et *vont* se maintiennent fermement avec des taux d'utilisation » très élevés. En revanche, « des verbes moins utilisés subissent des neutralisations » (1991 : 84).

Cela confirme deux faits observables dans nos corpus, le second découlant du premier : parce que le verbe *aller* correspond à un verbe à très haute fréquence, la forme [vɔ̃] est présente dans tous les corpus. Ce raisonnement est également valable pour les formes [ɔ̃] et [sɔ̃].

Contrairement à des faits observés en Côte d'Ivoire ou en Amérique du Nord, le verbe *aller* ne se régularise pas au profit d'un seul paradigme [va]. Chaudenson remarque en français du Missouri que « *aller* présente le (...) phénomène [du radical unique] pour l'indicatif présent où *va* tend à se généraliser (...), ex. : *j'vas* ; *vou va* ; ex. *deux d'nous aut va aller* ; *vous va payer ça* (pluriel) » (1993 :83). Chantefort, en parlant du français québécois, écrit que le simple examen du système verbal fait « ressortir toutes les caractéristiques d'une simplification : (...) [celle] du paradigme verbal avec alignement : [3va, tava, iva, nu, ɔ̃ va, iva] *vous allez* est limité quand on s'adresse à plusieurs interlocuteurs » (1976 : 31).

Moseng Knutsen le signale également pour le français abidjanais : « chez certains locuteurs de scolarité faible ou nulle, la régularisation de la conjugaison des auxiliaires *avoir*, *être* et *aller* donne, pour les temps composés, une régularité absolue (forme d'auxiliaire unique + forme impersonnelle du verbe principale)

Ex 204 *quand il sera nuit [...] je m'en va dormir, c'est tout* (A8)

205 *non, je va pas accepter* (A1) » (2007 : 222).

Pour Thibault, « la recherche de la régularité [...] correspond à une simplification » (1991 : 82). Elle se traduit par « la réduction des paradigmes flexionnels [qui] est un trait caractéristique de la langue basilectale » des locuteurs (ibid. : 223).

Bien que les locuteurs gabonais peu ou non scolarisés soient du même niveau scolaire que les locuteurs abidjanais ou d'Amérique du Nord et qu'ils aient acquis le français de manière informelle, nous ne constatons pas les mêmes faits. La simplification ou régularisation évoque un processus de pidginisation⁴¹ de la langue française qui ne se produit pas dans le français parlé de nos locuteurs. En effet, *aller*, *être* et *avoir* possèdent plusieurs formes. Les niveaux scolaires sont comparables, pas les faits de langue. La catégorisation pré-établie des locuteurs peu ou non scolarisés, qui les assimilerait à celle des locuteurs « basilectaux »⁴² américains ou abidjanais d'après leur niveau sociologique, ne rend pas compte du niveau linguistique des locuteurs gabonais. Ainsi l'étiquetage, arbitraire, en locuteurs « basilectaux » n'est pas pertinent car il ne reflète pas toutes les réalités linguistiques. Puisque les locuteurs peu ou non scolarisés n'entrent pas, du moins dans ce cas, dans le cadre « basilecte », nous devons supposer l'existence d'un continuum linguistique.

⁴¹ Nous entendons par pidginisation : « la pidginisation consiste à donner la prééminence, sur les acquis de la tradition, à une reconstruction du système grammatical déterminé par les exigences de la fonction référentielle du langage et fondée sur des processus internes de structuration communs à tous les hommes » (Manessy ; 1995 : 35). Il s'agit de la « réduction de la forme interne de la langue, avec convergence, habituellement accompagnée d'une simplification de la forme externe » (ibid. : 102). Ou « l'ensemble des modifications que subit une langue du fait qu'elle est employée par des interlocuteurs qui l'utilisent, les uns et les autres, comme langue seconde, (...) sans que se pose le problème des choix des registres [car] (...) réduite à un seul niveau ; la référence au bon usage s'estompe » (ibid. : 22).

⁴² Les termes « basilecte », « basilectaux » sont écrits entre «... » pour indiquer que nous connaissons la polémique construite autour d'eux, mais nous ne voulons pas entrer dans ce débat et les utilisons par facilité.

Synthèse partielle

Les formes verbales présentent dans le corpus des deux groupes de locuteurs que nous venons d'étudier relèvent des performances morphologiques minimales, ou d'un niveau zéro de scolarisation.

Le radical le plus utilisé est le radical nu. Il comptabilise, avec ses composés, 2867 occurrences. Le simple radical nu totalise à lui seul 1685 occurrences, c'est-à-dire un peu plus de la moitié des 2867 occurrences. Les 1231 occurrences restantes se répartissent entre vingt-trois formes différentes. Les autres radicaux ne comptabilisent pas autant d'occurrences.

Le radical nu présente également le plus grand nombre de formes dérivées car il sert de base de formation de la plupart des formes utilisées. Ce radical, cas non marqué du système, peut à partir de suffixes ou post-fixes, prendre toutes les valeurs voulues. Par sa neutralité et l'absence de toute référence temporelle, il permet une grande liberté et une facilité d'utilisation. Sa neutralité formelle est l'une des raisons de l'importance de son emploi. Il en est de même pour le radical nu des verbes en /-e/ et ses composés qui totalisent 2809 occurrences.

Sans post-fixe, cette forme peut apparaître dans n'importe quel contexte énonciatif et se voir conférer une valeur temporelle par le co-texte. Il s'agit d'une forme verbale grammaticalisée et fonctionnalisée. Ce radical, forme la plus utilisée par chaque locuteur, est un indice d'optimisation énonciatif.

Les autres radicaux comptabilisent un nombre d'occurrences bien moins important car ces mêmes radicaux, contrairement au radical nu, ne sont pas neutralisés et possèdent une référence intrinsèque. Ceci leur confère une utilisation plus restreinte, plus contraignante et donc moins aisée et moins nombreuse.

Des formes comme le radical nu + /ã/, [fõ], [sɔm] ou [səra] apparaissent dans les corpus de locuteurs peu ou non scolarisés. Les trois premières formes sont produites une seule fois par les locuteurs les moins scolarisés. Il est légitime de se demander s'ils connaissent effectivement ces formes ou s'il s'agit d'un pur hasard car une seule occurrence peut laisser perplexe sur la réelle performance du locuteur au sujet de ladite forme. En revanche, il semblerait que le locuteur non scolarisé Simon connaisse la forme [səra] employé trois fois. Elle est inattendue car le futur morphologique n'entre pas dans

le cadre des performances minimales relevées. Au contraire, il relèverait d'un apprentissage formel que n'a pas connu ce locuteur. Il faut chercher ailleurs l'explication de son utilisation. Le nombre d'occurrences du verbe *être* semble la fournir. Ce verbe, avec un total de 1869 occurrences, est le plus employé dans les corpus. Sa fréquence maximale et le nombre élevé de formes à disposition dans les corpus permettent de supposer qu'un locuteur non scolarisé comme Simon imite le français de locuteurs ayant appris le français dans un cadre formel par le biais de l'école. Il aurait acquis de manière informelle les formes les plus utilisées à l'oral, entre autres celle du futur morphologique. Son emploi ne s'explique pas par des souvenirs scolaires mais par la fréquence importante de ce verbe à l'oral. Ainsi l'absence de scolarisation n'empêche pas la production de formes qui semblent être le symbole ou l'apanage de la scolarisation.

Le locuteur peu scolarisé Paul apparaît comme un locuteur intermédiaire entre les deux locuteurs non scolarisés, Simon et Hélène, d'une part, et le locuteur, René, le plus scolarisé de ce groupe d'autre part. Il apparaît surtout comme tel dans l'emploi des verbes à très haute fréquence, comme *être* et *avoir* : certainement des réminiscences de sa brève scolarité.

Parmi les trois locuteurs les moins scolarisés, nous pouvons nous interroger sur les formes employées uniquement par le locuteur peu scolarisé Paul : sont-elles connues de lui seul ou également par les deux locuteurs non scolarisés, même s'ils ne les utilisent pas ? Dans l'absolu, il serait tentant d'émettre l'hypothèse que seul le locuteur peu scolarisé Paul, parmi les trois locuteurs les moins scolarisés, les connaît. Cela permettrait d'apporter une preuve supplémentaire au fait qu'il établit le lien entre le niveau de locuteurs non scolarisés et le niveau d'un locuteur peu scolarisé comme René. Malheureusement les corpus n'apportent aucune réponse définitive et affirmer ce qui vient d'être énoncé reste spéculatif.

Comme nous venons de le démontrer, la répartition sociolinguistique des locuteurs manque de pertinence. Le cloisonnement entre les catégories des locuteurs et leur variété semble avoir disparu au profit d'un continuum. Ce continuum part des deux locuteurs non scolarisés, Simon et Hélène, jusqu'aux locuteurs moyennement scolarisés avec entre eux pour établir des ponts, les deux locuteurs peu scolarisés, Paul et René. Ces deux derniers sont les plus fluctuants sur le continuum rendant difficile leur

catégorisation. Si les locuteurs emploient les mêmes formes, l'analyse détaillée de leur utilisation établit une distinction entre eux montrant un usage restreint pour les locuteurs peu ou non scolarisés ce qui n'est pas le cas pour les locuteurs moyennement scolarisés. Le niveau de scolarisation apparaît encore comme un facteur discriminant.

3.3. PERFORMANCES MORPHOLOGIQUES RÉDUITES

Les performances montrent l'existence d'une adéquation entre la forme verbale et sa référence temporelle et normative.

Nous avons remarqué que le locuteur peu scolarisé René utilisait plus de formes verbales que les trois autres locuteurs de son groupe. Sans pour autant disposer des mêmes performances morphologiques que les locuteurs moyennement scolarisés, il s'en rapproche et se détache des trois autres locuteurs peu ou non scolarisés. Il semble à priori constituer le niveau intermédiaire entre des performances minimales, mais mixtes, et des performances étendues. Sur le continuum linguistique, il lie les deux variétés de langue.

D'après le nombre d'occurrences, les plus nombreuses sont celles construites avec la terminaison de la personne 4. L'autre morphologie productive concerne les structures morphologiques présentant un /r/ à la suite du radical, suivi d'une terminaison. Le dernier groupe est constitué de formes rares.

3.3.1. Terminaison de la personne 4

Les formes comportant la terminaison de la personne 4 en /- $\tilde{\text{o}}$ / comptabilisent 141 occurrences réparties sur plusieurs constructions.

3.3.1.1. Radical nu + /- $\tilde{\text{o}}$ /; radical nu + C + /- $\tilde{\text{o}}$ /

Le niveau intermédiaire se reconnaît par la pratique de formes et de terminaisons bien distinctes. Il s'agit notamment de la personne 4 au présent morphologique qui recense 40 occurrences pour le locuteur peu scolarisé René :

- Radical nu + /- $\tilde{\text{o}}$ /: [vwaj- $\tilde{\text{o}}$] 14 occurrences;
- Radical nu + C + /- $\tilde{\text{o}}$ /: [di-z- $\tilde{\text{o}}$] 5 occurrences; [ãtã-d- $\tilde{\text{o}}$] 1 occurrence; [kɔnɛ-s- $\tilde{\text{o}}$] 4 occurrences; [vi-v- $\tilde{\text{o}}$] 16 occurrences.

Une fois de plus, le nombre d'occurrences produites par le locuteur peu scolarisé, René, dépasse celui des quatre locuteurs moyennement scolarisés (40 occurrences contre 13

pour le locuteur Bertrand, 7 pour le locuteur Célestin, 5 pour la locutrice Prisca et 0 pour le locuteur Prosper) :

- Bertrand : [di-z-õ] 12 occurrences; [par-t-õ] 1 occurrence ;
- Célestin : [vwaj-õ] 1 occurrence; [di-z-õ] 2 occurrences; [sybi-s-õ] 3 occurrences; [vi-v-õ] 1 occurrence;
- Prisca: [sufr-õ] 1 occurrence; [vwaj-õ] 2 occurrences; [vi-v-õ] 2 occurrences.

Il surproduit la personne 4. La maîtrise de cette forme n'entraîne-t-elle pas sa surproduction ?

3.3.1.2. Radical 2 + /-õ/

Nous retrouvons la terminaison de la personne 4 après le radical 2 :

- René : [aprən-õ] 1 occurrence; [fəz-õ] 4 occurrences; [mur-õ] 3 occurrences; [puv-õ] 7 occurrences; [sav-õ] 1 occurrence; [vul-õ] 1 occurrence.

Le locuteur peu scolarisé René produit 17 occurrences contre 39 pour les locuteurs moyennement scolarisés. Ces derniers emploient quasiment les mêmes verbes que le locuteur René avec la terminaison de la personne 4 au présent morphologique :

- Bertrand: [dəv-õ] 2 occurrences;
- Célestin: [aprən-õ] 1 occurrence; [dəv-õ] 1 occurrence; [fəz-õ] 1 occurrence; [sav-õ] 1 occurrence;
- Prisca: [dəv-õ] 23 occurrences; [dəv-õ] 1 occurrence; [mētən-õ] 1 occurrence; [puv-õ] 2 occurrences; [sav-õ] 1 occurrence; [vul-õ] 2 occurrences;
- Prosper: [puv-õ] 2 occurrences; [vən-õ] 1 occurrence.

3.3.1.3. *Aller, être et avoir*

Seul René, parmi les quatre locuteurs peu ou non scolarisés, utilise la forme [al-õ].

(29) nous [alõ vivr] comment

Pour ce verbe important de la langue, nous aurions pu supposer que cette forme étant également produite par les trois locuteurs les moins scolarisés, acquise non par apprentissage mais par imitation. René en produit autant que chacun des locuteurs moyennement scolarisés (3 occurrences contre 3 pour Bertrand, 4 pour Célestin, 5 pour Prisca et 1 pour Prosper).

Les deux dernières formes et occurrences restantes employées par René ne concernent pas le présent morphologique, mais toujours la personne 4 :

- Nous [etj- $\tilde{\text{o}}$] :

(30) et cependant la France [ε] nos grands frères - - nous [etj $\tilde{\text{o}}$ $\tilde{\text{a}}$ ε.ɲ ε] par la France -

- après les Allemands

- Nous [or- $\tilde{\text{o}}$] :

(31) nous [or $\tilde{\text{o}}$] une satisfaction [d o ne] par la France

Ces formes relèvent respectivement de l'imparfait morphologique du verbe *être* et du futur morphologique du verbe *avoir*. Pour ces deux formes, seul le locuteur moyennement scolarisé Bertrand les emploie lors d'une unique occurrence pour chacune d'entre elles. Bien que ces verbes présentent tous les deux les nombres les plus élevés d'occurrences, ces formes ne se trouvent pas dans les corpus des trois locuteurs les moins scolarisés. Est-ce par méconnaissance ou parce que le contexte ne se prêtait pas à leur exploitation ? La fréquence maximale de ces verbes pouvait laisser supposer que les locuteurs les moins scolarisés connaissent ces formes. Mais l'absence dans les corpus ne signifie pas ignorance.

3.3.2. /-r/ + terminaison

Cette construction présente quatre schémas différents que se répartissent 79 occurrences, dont 25 relèvent du locuteur peu scolarisé René.

L'adjonction d'un /r/ après le radical, et d'une terminaison obligatoire relève de performances morphologiques réduites. Cette connaissance nécessite un apprentissage formel par le biais de l'école. L'ajout de /r/ est la marque du futur morphologique. Selon Pouradier Duteuil, « le futur est caractérisé par la présence à toutes les personnes d'une terminaison comportant une marque de temps consonantique : /r/ et une marque de personne vocalique : /e/ (1^e et 5^e), /a/ (2^e et 3^e), / $\tilde{\text{o}}$ / (4^e et 6^e pers.) » (1997 : 54).

Les terminaisons concernent essentiellement les phonèmes suivants : /ε/ et /a/.

Le premier radical concerné par ces suffixes est le radical nu :

- radical nu + /r/ + /a/ :

René [fini-r-a] 1 occurrence

Prisca [fini-r-a] 1 occurrence

Prosper [di-r-a] 1 occurrence

- radical nu + C + /r/ + /ε/ :

René [vjẽ-d-r-ε] 1 occurrence

Célestin [fo-d-r-ε] 2 occurrence

Prosper [kõprã-d-r-ε] 1 occurrence, [prã-d-r-ε] 1 occurrence, [fo-d-r-ε] 1 occurrence

- radical nu + C + /r/ + /a/ :

René [vjẽ-d-r-a] 2 occurrences, [fo-d-r-a] 1 occurrence

Prosper [sɥi-v-r-a] 2 occurrences, [vi-v-r-a] 1 occurrence

Les modèles de construction formelle deviennent complexes puisqu'ils nécessitent entre deux et trois phonèmes après le radical nu.

Le radical 2 + /r/ + /ε/ constitue la deuxième forme en /r/ + terminaison. « Le conditionnel est un temps dérivé caractérisé par deux marques de temps. Il emprunte son radical et la première marque de temps (/r/) au futur, la seconde marque de temps à l'imparfait. Cette marque est, comme à l'imparfait, /ε/ pour les personnes 1, 2, 3, 6 et /j/ pour les personnes 4 et 5 qui portent en outre la marque de personnes /õ/ ou /e/ » (ibid. : 55-56).

La forme [døv-r-ε] n'est utilisée que par trois locuteurs et de manière sporadique : René 1 occurrence ; Bertrand 1 occurrence ; Célestin 5 occurrences.

Les formes irrégulières du futur morphologique entrent dans la construction formelle comportant comme suffixes /r/ + terminaison :

- René : [fərə] 1 occurrence, [fəra] 3 occurrences, [vudrε] 11 occurrences, [verε] 1 occurrence, [vera] 2 occurrences
- Bertrand : [vera] 1 occurrence
- Prisca : [fərə] 1 occurrence, [vudrε] 5 occurrences, [vera] 1 occurrence
- Prosper : [fəra] 2 occurrences, [vudrε] 27 occurrences

Comme nous l'avons déjà souligné, la forme en /-r/ + terminaisons du futur morphologique ou du conditionnel morphologique indique une scolarisation. Cela se révèle d'autant plus vrai lorsque la forme est irrégulière. Le locuteur Paul, pourtant scolarisé jusqu'au CE2, ne l'emploie pas. Cette forme marque un certain niveau de scolarisation : la fin du primaire.

Un bémol toutefois, le locuteur peu scolarisé René ne produit que des formes avec deux terminaisons différentes /ɛ/ et /a/. Elles correspondent aux personnes du singulier. Ce locuteur ne construit pas ces verbes aux personnes 4, 5 ou 6.

Ses occurrences se répartissent entre trois verbes : *faire*, *voir* et *vouloir*. Le verbe *vouloir* propose une seule terminaison, celle en /-ɛ/, alors que les deux autres verbes présentent les deux terminaisons /-a/ et /-ɛ/. *Voir* et *vouloir* ne comptabilisent que peu d'occurrences pour ces formes, aussi bien chez René que chez les locuteurs moyennement scolarisés contrairement à la forme [vudrɛ] qui regroupe le nombre d'occurrences le plus élevé par locuteurs. Cette forme ne constitue pas un futur morphologique mais correspond à un conditionnel morphologique. Son exploitation importante peut s'expliquer par le fait qu'elle fait référence à la première personne du singulier, c'est-à-dire au locuteur lui-même.

Les trois verbes apparaissent également comme des verbes incontournables de la langue française. En effet, *faire* avec 621 occurrences se positionne comme un verbe à très haute fréquence, *voir* et *vouloir* avec respectivement 222 occurrences et 165 occurrences comme des verbes à fréquence moyenne. Leur importance peut également expliquer la présence de formes irrégulières chez le locuteur peu scolarisé René.

Pour le verbe *avoir*, une seule forme est relevée : [orɔ̃] répartie comme suit : [nuzorɔ̃] René 1 occurrence ; Bertrand 1 occurrence.

La forme [orɔ̃] a déjà été signalée précédemment puisqu'elle correspond à une personne 4. Sa place dans cette partie se justifie puisqu'il s'agit d'un futur morphologique, celui du verbe *avoir*. Ce verbe est le seul à proposer une autre terminaison de futur morphologique que celles en /-ɛ/ et /-a/. De plus, elle correspond à l'unique forme de personne 4 du futur morphologique classée dans les performances morphologiques réduites. Au regard du nombre total de formes et d'occurrences du verbe *avoir* recensées dans les corpus, 1532 occurrences pour 12 formes, il se classe dans la catégorie des verbes à fréquence maximale, ce qui explique l'utilisation de la personne 4 au futur morphologique.

3.3.3. Formes rares

Les formes ci-dessous semblent isolées car elles ne proposent qu'un nombre restreint d'occurrences.

3.3.3.1. Forme adjective

Sur les quatre formes adjectives recensées, trois s'alignent sur les différentes constructions de la forme adjective des « autres verbes », avec une terminaison soit en /-i/, comme [akœji], [apri], soit en /-y/, comme [ly] ; alors que la forme [sufɛr], venant du verbe [sufri] dont le radical [sufri-] se termine par un /-r/, présente une variante en [-fɛr] au participe comme les autres verbes en /-fr/ ou en /-vr/.

Radical nu + /-i/ :

- [akœji] : René : 1 occurrence
- [rækœji] : Célestin : 1 occurrence

Forme propre à la forme adjective :

- [apri] : René : 1 occurrence – Bertrand : 2 occurrences ; Prisca : 1 occurrence
- [ly] : René : 1 occurrence – Prisca : 2 occurrences
- [sufɛr] : René : 1 occurrence

Le verbe *apprendre* est celui qui propose le plus de formes différentes et le plus grand nombre d'occurrences : 93 occurrences pour sept formes, il s'agit d'un verbe à fréquence réduite ; quant au verbe *lire*, avec seulement 9 occurrences pour trois formes différentes, il se classe parmi les verbes à fréquence minimale. Ces verbes peuvent être des contre-exemples ou des exceptions à l'hypothèse qui associe une fréquence élevée d'un verbe et l'étendue de ses formes. Mais leur emploi, essentiellement avec un auxiliaire dans les temps composés, relève d'une des constructions verbales les plus présentes dans le corpus. L'importance des temps composés dans la langue française justifie l'utilisation de cette morphologie propre à la forme adjective et non la fréquence du verbe.

3.3.3.2. Forme infinitive

Les 109 occurrences de la forme infinitive, dont 15 appartiennent au locuteur René, se répartissent entre les verbes en [war] et *être*.

Radical 2 + [war] :

- [rəsəwɔr] : René 2 occurrences – Célestin 1 occurrence
- [savwɔr] : René 8 occurrences – Bertrand 1 occurrence ; Célestin 3 occurrences ; Prisca 6 occurrences ; Prosper 1 occurrence
- [puvwɔr] : Célestin 2 occurrences ; Prisca 3 occurrences ; Prosper 3 occurrences
- [vulwɔr] : René 1 occurrence – Prisca 2 occurrences ; Prosper 4 occurrences

[ɛtr] : René 4 occurrences – Bertrand 8 occurrences ; Célestin 10 occurrences ; Prisca 46 occurrences ; Prosper 4 occurrences

A partir du radical 2, ces verbes se retrouvent également avec d'autres terminaisons, comme celle de la personne 4 en /-õ/, par exemple [sav-õ] (1 occurrence) et [vul-õ] (1 occurrence) dans le corpus de René. La notion de diversification de l'éventail morphologique commence à être pertinente à partir d'un certain niveau de scolarisation, dans notre cas, le niveau CM2 ou certificat d'études.

3.3.3.3. Personne 6 irrégulière du présent morphologique

Les formes [fõ] et [vjɛn] sont employées respectivement par les locuteurs peu ou non scolarisés Simon et Paul, en plus du locuteur René. Ce dernier, parmi les personnes 6 irrégulières recensées du présent morphologique des autres verbes, en utilise une autre lors de 3 occurrences : la forme [pœv] :

(32) René : quand [ja] le chômage - est-ce que - tous ces choses-toutes ces choses-là [pœv fɛr] non non

Ce verbe revient régulièrement dans les séquences. Il possède dans la totalité des corpus 16 formes différentes et 349 occurrences. Il se classe en deuxième position en tant que verbe avec une fréquence importante, après *être*.

Les quatre locuteurs moyennement scolarisés l'emploient avec un nombre d'occurrences comparable à celui du locuteur intermédiaire René :

Bertrand : 3 occurrences ; Célestin 2 occurrences ; Prisca : 5 occurrences ; Prosper : 3 occurrences.

Parce que le verbe *pouvoir* apparaît comme un verbe à haute fréquence, nous nous étonnons de ne pas rencontrer d'occurrences de la personne 6 du présent morphologique dans les corpus des trois locuteurs les moins scolarisés, ou du moins dans celui du locuteur peu scolarisé Paul, comme les formes [fõ] et [võ]. Bien qu'irrégulière, elle aurait pu être acquise par imitation de locuteurs scolarisés.

3.3.3.4. Formes du subjonctif et en /-ã/

Le subjonctif du verbe *être*, [swa], est présente dans le corpus des quatre locuteurs moyennement scolarisés : Bertrand : 3 occurrences ; Célestin : 1 occurrence ; Prisca : 4 occurrences ; Prosper : 1 occurrence, ainsi que dans celui du locuteur peu scolarisé René : 7 occurrences.

(33) René : nous on [prefɛr] que les Français - nous [kɔmãd] euh [swa] nos présidents

La fréquence maximale de ce verbe explique l'emploi de cette forme : 21 formes et 1869 occurrences.

C'est la seule forme verbale standard propre à la conjugaison du subjonctif que le locuteur René utilise. L'utilisation de cette forme s'explique par la fréquence importante de ce verbe à l'oral.

La forme en /-ã/ ne concerne qu'un seul verbe, *avoir*. La fréquence maximale du verbe (1532 formes réparties sur 12 formes) justifie la présence de la forme en /-ã/ dans le corpus de René (10 occurrences).

(34) René : [nejã] pas les moyens [kɛstypøfɛr]

Seule Prisca, parmi les quatre locuteurs moyennement scolarisés, emploie cette forme (1 occurrence).

Synthèse partielle

L'utilisation des radicaux nu et 2 n'apparaissent pas comme des critères discriminants. En revanche la discrimination s'opère par la manière dont sont exploités ces radicaux. Les trois locuteurs les moins scolarisés connaissent et utilisent le radical nu, le radical nu + C, le radical nu + C + /r/, le radical nu + /r/ et le radical 2, mais leurs corpus ne présentent pas autant de formes variées, de diversification que celui du locuteur peu scolarisé René. L'adjonction de certaines terminaisons de personnes ainsi que l'utilisation d'une forme telle que le futur morphologique indiqueraient une scolarisation et un apprentissage formel même sommaire. Les terminaisons, pour l'essentiel, différencient le niveau des locuteurs.

Parmi toutes les formes recensées dans le corpus de René, les terminaisons de la personne 4 sont significatives des performances morphologiques réduites et concentrent le plus grand nombre d'occurrences (62 occurrences). Vient ensuite la construction d'un radical suivi d'un /r/, marque du futur morphologique, et d'une terminaison.

Les locuteurs moyennement scolarisés utilisent en nombre important la personne 4 et les formes en /r/ + terminaison.

En nous focalisant uniquement sur René, les deux constructions significatives des performances morphologiques réduites, qui s'acquièrent par le biais d'un apprentissage

formel, constituent celles de la personne 4 et les post-fixes /r/ + /a/ et /ε/. Le radical nu et le radical 2 comptabilisent le plus grand nombre d'occurrences : 82 occurrences pour le premier dont 46 appartiennent au locuteur René et 100 occurrences pour le second dont 29 pour ce même locuteur.

L'emploi de formes irrégulières peut se justifier par l'importance de ces verbes dans la langue et par leur fréquence. Nous constatons une corrélation entre une haute fréquence verbale et un éventail morphologique varié, même si cette corrélation n'engendre pas de systématisme. L'indice de fréquence d'un verbe devient un élément discriminant qui permet de justifier la présence de formes irrégulières dans des variétés de langue situées loin du pôle normatif. Le locuteur peu scolarisé René se détache des autres locuteurs de son groupe mais nous remarquons qu'il n'emploie pas les formes verbales de la manière que les locuteurs moyennement scolarisés. L'indice de scolarisation discrimine René des autres locuteurs scolarisés car l'usage de ces derniers propose une gamme plus importante. Parce que détaché du groupe des locuteurs les moins scolarisés sans pour autant présenter la même diversité formelle que les moyennement scolarisés, il symbolise le lien, la jonction entre les deux autres niveaux de langue sur le continuum linguistique.

3.4. PERFORMANCES MORPHOLOGIQUES ÉTENDUES

Les performances morphologiques étendues relèvent uniquement des locuteurs moyennement scolarisés qui représentent le pôle médian sur le continuum linguistique. Plus nombreuses que les formes relevant des performances morphologiques réduites, elles comptabilisent chacune un nombre d'occurrences par formes moins important que celui des locuteurs peu ou non scolarisés. Les occurrences se dispersent plus et se concentrent moins sur un nombre restreint de formes. Les locuteurs n'emploient pas obligatoirement toutes les formes recensées dans les performances morphologiques étendues contrairement à ce que nous avons pu constater pour les formes morphologiques minimales. Ces performances étendues correspondent à un niveau moyen de scolarisation (niveau troisième générale et BEPC). Elles concernent des formes de subjonctif dit présent, des formes comportant la marque du futur morphologique et une marque de personne en /-ṣ/, des formes en /-ã/ et adjectives, puis le verbe *falloir*.

Ces formes relevant d'un certain niveau de scolarisation, et donc apprises dans un milieu formel, ne peuvent être présentes que dans les productions langagières de

locuteurs moyennement scolarisés. Le facteur scolaire apparaît ici comme le seul élément discriminant qui évince par conséquent ceux qui ne possèdent pas le même niveau de scolarisation.

3.4.1. Subjonctif

La forme du subjonctif se détache nettement dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés, parce qu'elle fait défaut dans ceux des locuteurs peu ou non scolarisés. Elle s'identifie par sa différence avec le présent morphologique de l'Indicatif. En effet, « le subjonctif entraîne pour certains radicaux l'apparition d'un thème propre » (Touratier ; 1996 : 46).

Dans les corpus, cinq verbes sont concernés par la forme irrégulière du subjonctif :

Base	Suffixes	Locuteurs moyennement scolarisés				Total
		Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper	
[aj]		-	2	1	-	3
[fas]	∅	-	1	2	3	6
[saʃ]	∅	-	-	3	-	3
[pɥis]	∅	3	4	43	1	51
	[je]	-	-	5	-	5
	[jɔ̃]	-	-	15	-	15
[swa]	[jɔ̃]	-	-	1	-	1
Total		3	7	70	4	84

Tableau n°17.

Ces verbes sont irréguliers et possèdent plusieurs radicaux :

- *aller* : 6 radicaux ;
- *faire* : 6 radicaux ;
- *savoir* : 4 radicaux ;
- *pouvoir* : 5 radicaux ;
- *être* : 7 radicaux.

Lorsque les verbes présentent trop de radicaux, les linguistes les classent dans la catégorie des verbes irréguliers comme *être*, *faire* ou *aller*.

Certains allomorphes de verbes irréguliers, selon Joëlle Gardes-Tamine « ne sont pas prévisibles, comme la forme [saʃ], *sache*, du verbe *savoir*, dont la forme ordinaire est *sav-* [sav] » (1998 : 70). « En général, il faut apprendre la ou les différentes irrégularités en question en même temps que le lexème verbal. En effet, il n'y a que le verbe *savoir*

qui présente un subjonctif du type *que je sache*, que le verbe *pouvoir* qui présente un subjonctif du type *que je puisse* » (Touratier ; 1996 : 28).

Touratier et Gardes-Tamine soulignent l'irrégularité de certains verbes notamment pour le subjonctif et la difficulté de cette morphologie. L'imprévisibilité et le côté unique des formes de ce mode nécessitent obligatoirement un apprentissage formel.

Sur les 84 occurrences recensées, seulement 21 concernent des personnes 4 et 5 (16 personnes 4 et 5 personnes 5), le tout réparti sur deux verbes *pouvoir* et *être*. Nous devons également préciser que seule Prisca, locutrice moyennement scolarisée, produit ces occurrences puisque les autres locuteurs n'élaborent ni personne 4 ni personne 5.

(35) Prisca : et moi j'aimerais tellement - que un jour - mes parents puissent être avec moi - pour que nous **puissions** parler - on parle on rigole - comme il faut

(36) Prisca : seulement on s'est dit que parce que - le faire que nous **soyons** auprès de nos grands-parents ça ne nous empêche pas de groover - de danser

Plus les verbes possèdent une fréquence élevée, plus leur conjugaison est irrégulière.

3.4.2. Marque /-r/ du futur morphologique et marque de personne en /-ʒ/

Tout comme le locuteur intermédiaire René, les locuteurs moyennement scolarisés emploient le radical du verbe suivi de la marque /-r/ du futur morphologique ainsi que les terminaisons /ɛ/ et /a/.

Ils utilisent cette construction avec d'autres verbes que ceux employés par René, avec plusieurs radicaux :

- radical nu + C + /r/ + /a/ : Prisca : [rəs̄tira] 1 occurrence ;
- radical nu + /r/ + /ɛ/ : Prisca, [dirɛ] 1 occurrence ; Prosper : [dirɛ] 8 occurrences ;
- radical 2 + /r/ + /a/ : Prisca : [rəsəvra] 1 occurrence ;
- [purɛ] : Bertrand 2 occurrences ; Célestin 2 occurrences ; Prisca 2 occurrences ; Prosper 1 occurrence ;
- [pura] : Bertrand 1 occurrence ; Prisca 1 occurrence ;
- [vudra] : Prisca 1 occurrence ;
- [irɛ] : Bertrand 2 occurrences ;
- [orɛ] : Célestin 1 occurrence ; Prosper 4 occurrences.

Le locuteur peu scolarisé René exploite la marque /r/ ainsi que les terminaisons /ɛ/ et /a/. Son corpus ne fournit sans doute pas un catalogue exhaustif des formes qu'il connaît et utilise. Affirmer que ce locuteur ne possède pas ces constructions se révèle difficile car il les emploie pour d'autres verbes, certains avec des fréquences élevées comme les verbes cités ci-dessus.

En revanche, le locuteur peu scolarisé René produit une seule occurrence de terminaison en /ɔ̃/ pour la personne 6, pour le verbe à fréquence maximale *avoir*. Il a pu l'acquérir par imitation de locuteurs scolarisés ou lettrés. Les locuteurs moyennement scolarisés proposent des occurrences plus variées :

- radical nu + C + /r/ + /ɔ̃/ : Prisca [prɑ̃drɔ̃] 1 occurrence; Prosper [rɑ̃drɔ̃] 1 occurrence;
- radical nu + /r/ + /ɔ̃/ : Célestin [dirɔ̃] 1 occurrence;
- radical 2 + /r/ + /ɔ̃/ : Prisca [rəsəvrɔ̃] 1 occurrence;
- [fərɔ̃] : Prisca 3 occurrences;
- [purɔ̃] : Prisca 1 occurrence;
- [vudrɔ̃] : Prosper 1 occurrence
- [irɔ̃] : Bertrand 1 occurrence;
- [sərɔ̃] : Célestin 1 occurrence; Prosper 1 occurrence.

La terminaison /ɔ̃/ de la personne 4 et de la personne 6 traduit un niveau moyen de scolarisation.

Concernant la personne 4, une nouvelle terminaison apparaît avec une fréquence réduite (uniquement 19 occurrences) mais assez significative pour être relevée.

Il s'agit de la terminaison en [-jɔ̃] de l'imparfait morphologique :

- radical nu + C + /jɔ̃/ : Prisca [vivjɔ̃] 1 occurrence ;
- radical 2 + /jɔ̃/ : Prisca [dəvjɔ̃] 1 occurrence ;

et du conditionnel présent morphologique :

- radical 2 + /r/ + /jɔ̃/ : Bertrand [dəvrjɔ̃] 1 occurrence ;

sans oublier les exemples déjà cités :

- [pɥisjɔ̃] : Prisca 15 occurrences ;
- [swajɔ̃] : Prisca 1 occurrence.

Tout comme les locuteurs moyennement scolarisés, les quatre locuteurs peu ou non scolarisés emploient les constructions suivantes : radical nu + C, radical 2 et radical 2 + /r/. Mais ils ne leur adjoignent pas la terminaison /jɔ̃/. Elle correspond à la marque de personne 4 à l'imparfait morphologique, terminaison qui se retrouve également aux personnes 4 du conditionnel présent morphologique et du subjonctif dit présent. Deux locuteurs moyennement scolarisés (Célestin et Prosper) n'emploient pas cette terminaison. Faut-il pour autant les comparer aux locuteurs peu ou non scolarisés et en déduire qu'ils ne la connaissent pas ?

Toutefois René produit les formes [etjɔ̃] (1 occurrence) et [orɔ̃] (1 occurrence). Faut-il alors affirmer que ce locuteur peu scolarisé maîtrise la terminaison /jɔ̃/ de l'imparfait morphologique à la personne 4 ainsi que toutes les personnes du verbe *avoir* au futur morphologique ? Chacune des occurrences n'étant produite qu'une seule fois, nous ne pouvons en faire une règle générale. De plus, les formes appartenant à des verbes à fréquence maximale, *être* et *avoir*, il est possible que ce locuteur les ait acquises par imitation ou que ses productions relèvent de souvenirs scolaires. Quoiqu'il en soit, l'apprentissage scolaire a permis aux locuteurs moyennement scolarisés de proposer des formes verbales variées avec des terminaisons qui semblent difficiles puisqu'absentes du corpus des autres locuteurs.

3.4.3. Formes en /-ã/ et adjectives

Les corpus proposent deux types de participes, ceux en /-ã/ et ceux dits passés.

Le participe en /-ã/ « n'est (...) constitué que du radical verbal et de la marque de participe » (Touratier ; 1996 : 50). Il « se forme toujours très régulièrement en ajoutant la marque /ã/ au radical de la 4^e personne du présent » morphologique (Pouradier Duteil ; 1997 : 51), c'est-à-dire « la forme de base du radical » (Touratier ; 1996 : 50).

- radical nu + C + /ã/ : Bertrand : [dizã] 2 occurrences ; Célestin [refleʃisã] 1 occurrence, [partã] 1 occurrence ; Prisca [ʃwazisã] 1 occurrence, [sɔrtã] 1 occurrence ; Prosper : [dizã] 1 occurrence, [partã] 1 occurrence ;
- radical 2 + /ã/ : Célestin [fəzã] 2 occurrences ; Prisca : [fəzã] 2 occurrences ; Prosper : [rəvənã] 1 occurrence, [aprənã] 1 occurrence, [puvã] 2 occurrences.

Cette construction comporte peu d'exceptions, l'une d'entre elles se rencontre dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés :

[etã] : Bertrand 8 occurrences ; Célestin 2 occurrences ; Prosper 4 occurrences.

L'une de ces exceptions, la forme [ejã] du verbe *avoir* est produite 10 fois dans le corpus du locuteur peu scolarisé René, où nous pouvons reconnaître le radical de la forme du subjonctif dit présent [e-].

Les corpus proposent des verbes dont le participe passé ou forme adjectivale se termine par le phonème /y/ et présente une morphologie propre qui ne se rencontre pas dans d'autres formes ou constructions utilisées dans les corpus.

Formes	Locuteurs moyennement scolarisés				Total
	Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper	
[kɔny]	1	-	-	-	1
[kry]	1	-	-	-	1
[desy]	2	-	-	-	2
[dy]	4	1	-	-	5
[ely]	-	1	-	-	1
[emy]	-	-	2	-	2
[ply]	-	1	-	-	1
[py]	2	-	-	2	4
[rɔkɔny]	3	1	-	-	4
[sy]	-	1	1	-	2
Total	13	5	3	2	23

Tableau n°18.

« Certains verbes ont un participe passé identique au passé simple, à ce détail près qu'il ajoute à la marque de passé simple un *s* latent (...). Il s'agit surtout de ceux qui ont un passé simple en -Vci-, à savoir : » (Touratier ; 1996 : 53).

Formes	Locuteurs moyennement scolarisés				Total
	Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper	
[admiz]	-	-	1	-	1
[asi]	-	-	-	1	1
[kɔpri]	1	-	-	-	1
[pɛrmi]	-	-	-	1	1
[rɔpri]	-	3	-	-	3
[sumi]	-	1	-	-	1
[syɾpri]	-	-	-	1	1
Total	1	4	1	3	9

Tableau n°19.

Ce *s* latent ne s'entend à l'oral que lorsque la forme adjectivale est accordée au genre du féminin : terminaison en [-izə]. D'ailleurs parmi ce groupe de verbes la marque du féminin [admizə] se manifeste lors d'une unique occurrence.

(37) Prisca : et puis - - l'année scolaire au primaire ça a été c'était ch-chouette vraiment - puisque j'ai pas refait j'étais toute tout le temps **admise** ça me faisait tellement plaisir

Parce que comparables aux formes du passé simple morphologique, celles-ci se définissent comme régulières. Les corpus des locuteurs moyennement scolarisés ne comportent pas de formes au passé simple morphologique. Leur distribution se limite au seul emploi de la forme adjectivale.

Il existe également comme nous l'avons déjà signalé des formes adjectivales différentes du passé simple morphologique. Dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés, cette forme irrégulière absente chez les locuteurs peu ou non scolarisés, concerne une seule occurrence : [dekuvɛr], Célestin. Construits sur le même modèle que [dekuvɛr], [sufɛr] a été analysé dans les performances morphologiques réduites, et [mɔʀ] – [mɔʀt], dans les performances morphologiques minimales.

(38) Célestin : pour découvrir tel ou tel médicament - - il a fallu par exemple que - les pays - les ceux-là qui **ont découvert** ce médicament investissent - pour celui-là

3.4.4. Falloir

Ce verbe défectif présente un radical dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés, le radical nu [fo] : Simon, 6 occurrences ; Hélène 12 occurrences ; Paul 27 occurrences ; René 33 occurrences. Il peut également être construit avec des suffixes, mais seul le locuteur René produit cette forme : radical nu + C + /-r/ + /-a/, [fodra], 1 occurrence.

Les locuteurs moyennement scolarisés utilisent les formes citées ci-dessus, radical nu et radical nu + C + /-r/ suivi non du phonème /a/ mais du phonème /ɛ/. En outre, ils possèdent un radical supplémentaire : [fal-].

Sur la base de ce radical, ils emploient les suffixes suivants :

Base	Suffixes	Locuteurs moyennement scolarisés				Total
		Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper	
[fal]	[y]	-	3	-	-	3
	[e]	8	2	1	-	11
	[war]	-	-	-	2	2
Total		8	5	1	2	16

Tableau n°20.

Selon Le Goffic (1997 : 75) « à partir de *il faut* s'est créé l'infinitif *falloir*, sur le modèle de *il vaut, valoir* ».

Toujours sous l'influence de *valoir*, le thème de la forme adjectivale s'est fixé sur le timbre /y/, tout comme *valu* ; le radical de l'imparfait morphologique reste *fall-* auquel s'ajoute la terminaison /ε/.

Le Goffic (ibid.) stipule que « cette morphologie complexe est bien dominée compte tenu de la très grande fréquence de ce verbe, à tous les temps ». L'analyse quantitative de ce verbe dans nos corpus infirme ses propos. Il compare ce radical à celui du verbe *valoir*, en le prenant comme modèle. Ce verbe ne présente que deux formes dans les corpus, [vo] et [val]. En effet, la seconde forme s'aligne sur celle de [fal-] mais elle n'est produite qu'une fois par le peu scolarisé René, alors que la forme [vo] est utilisée uniquement par deux locuteurs moyennement scolarisés, une fois chacun : Bertrand 1 occurrence ; Célestin 1 occurrence.

René utilise le radical [val-] dans son corpus mais non [fal-]. Il n'est pas certain qu'il ait fait le rapprochement entre les deux verbes et leurs formes, en prenant l'un pour le modèle de l'autre.

Aucun corpus ne recense toutes les formes, ou du moins tous les radicaux. Si ce verbe avait possédé une très haute fréquence, plusieurs formes verbales différentes auraient pu certainement apparaître dans les corpus des trois locuteurs les moins scolarisés. Même si ce verbe présente une certaine fréquence (168 occurrences) et 7 formes différentes (3 présentes dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés et 5 dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés), son nombre d'occurrences n'égale pas ceux des verbes à haute fréquence, comme *pouvoir*, 349, *aller*, 491, ou à très haute fréquence comme *faire*, 621 occurrences. Il se classe dans la catégorie des verbes à fréquence moyenne, tout comme *vouloir*, 165 occurrences, *devoir*, 180, et *venir*, 175. Sa fréquence réduite peut expliquer l'absence de certaines formes dans le corpus des locuteurs peu ou non scolarisés.

3.4.5. Personnes 6 irrégulières du présent morphologique

Quelques personnes 6 irrégulières du présent morphologique se rencontrent. Les locuteurs peu ou non scolarisés emploient deux formes, [fɔ̃] et [vjɛn]. Parmi les trois locuteurs les moins scolarisés, seul un utilise chaque forme. Le locuteur intermédiaire René possède une autre forme [pœv]. Enfin, quatre formes ne se trouvent que dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés : trois formes en [-ɛn], [apɾɛn], [mɛ̃tjɛn] et [prɛn], et une en /-ə/, [vœl]. Aucun des quatre locuteurs n'utilise les quatre formes. En revanche la forme [prɛn] se trouve dans trois corpus sur quatre.

Formes verbales	Locuteurs moyennement scolarisés				Total
	Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper	
[apɾɛn]	-	-	4	-	4
[mɛ̃tjɛn]	-	1	-	-	1
[prɛn]	-	1	2	1	4
[vœl]	-	-	10	9	19
Total	0	2	16	10	28

Tableau n°21.

Le verbe *maintenir* présente quatre formes pour quatre personnes et n'est utilisée que par deux locuteurs moyennement scolarisés : Célestin et Prisca. Ne se positionnant pas comme un verbe à haute fréquence, son absence des corpus des locuteurs peu ou non scolarisés s'explique par une fréquence très faible (4 occurrences).

Apprendre et *prendre* se classent comme des verbes à fréquence réduite : 93 occurrences et 7 formes pour le premier verbe, et, 85 occurrences avec 9 formes pour le second. Les locuteurs peu ou non scolarisés maîtrisent le radical nu de chacun des deux verbes, mais aussi pour certains le radical 2 : [apɾɛn-], René 1 occurrences ; [prɛn-], Simon 2 occurrences, Paul 1 occurrence.

Une hiérarchie et une gradation semblent se dessiner dans l'utilisation des formes et radicaux. Le radical nu, base de la morphologie verbale, n'incarne aucune marque, temporelle, personnelle, ne spécifie aucun niveau scolaire particulier. En revanche, le radical 2 est porteur de davantage de discrimination. Le radical 2 de verbes à haute fréquence est connu et employé de tous bien que son usage ne se révèle pas systématique. En revanche le radical 2 des autres verbes, problématique car irrégulier, nécessite un

apprentissage formel. Quant au radical 3 (celui requis pour construire les personnes 6 irrégulières du présent morphologique), il implique (sauf pour les verbes à haute fréquence) une scolarisation moyenne ou réduite.

L'absence de la forme [vœl] dans les corpus des quatre locuteurs peu ou non scolarisés se justifie difficilement. En effet, bien que n'ayant que 165 occurrences et classé dans la catégorie des verbes à fréquence moyenne, ce verbe important dans la langue française sert à la fois de verbe et de modalisateur. Les formes présentant le radical nu et le radical 2 sont dans chaque corpus des locuteurs peu ou non scolarisés. Ainsi son absence, comme celle de la forme [pœv] dans les corpus des trois locuteurs les moins scolarisés surprend.

Synthèse partielle

Comme cette sous-partie l'a montré, l'indice de fréquence d'un verbe suffit à justifier la présence ou l'absence de certaines de ses formes considérées comme irrégulières et donc difficiles à deviner dans les productions langagières de tous les locuteurs. Les performances morphologiques étendues cloisonnent les locuteurs dans une pratique de la langue non accessible à des locuteurs de niveau scolaire inférieur ou inexistant. La seule passerelle qui pourrait être établie serait que certains radicaux sont employés par les autres locuteurs mais ce qui distingue les locuteurs moyennement scolarisés est l'utilisation de certaines terminaisons et la distribution des formes verbales. Ces deux éléments, discriminants, fondés sur le niveau de scolarisation permettent aux locuteurs moyennement scolarisés de proposer un éventail formel plus important que les autres locuteurs.

Conclusion

L'étendue du matériau morphologique disponible apparaît, comme attendu, différente selon le groupe de locuteurs. Le groupe des locuteurs moyennement scolarisés propose un éventail formel bien plus large que celui des locuteurs peu ou non scolarisés.

Les trois locuteurs les moins scolarisés utilisent deux formes pour les verbes en /-e/ alors que les locuteurs moyennement scolarisés en actualisent huit.

Le matériau morphologique à disposition pour les « autres verbes » est plus complexe en raison de leur irrégularité. La plupart des formes verbales se construisent autour de deux radicaux importants. L'emploi de ces radicaux ne différencie pas les groupes de

locuteurs, radicaux d'ailleurs utilisés par tous. Ces éléments suffixés classent les locuteurs en fonction de leur degré de connaissance de la langue française.

Les radicaux irréguliers, ceux de la personne 6 du présent morphologique, des futurs irréguliers, des subjonctifs dit présent, certaines formes adjectives des verbes, quelques formes des verbes *falloir*, *aller*, *avoir* et *être* indiquent également un certain degré de scolarisation et d'apprentissage de la langue française.

Les formes irrégulières présentes dans les corpus des locuteurs les moins scolarisés, notamment dans ceux des deux locuteurs jamais scolarisés (Simon et Hélène), ne signalent pas une quelconque scolarisation mais sont le reflet de la haute fréquence de ces verbes acquis par imitation de locuteurs plus scolarisés qu'eux.

La bi-partition des locuteurs établie en fonction de leur degré de scolarisation repose sur un présupposé implicite qui postule que les deux groupes de locuteurs sociolinguistiquement différents avaient des productions morphologiques spécifiques. La comparaison de leur pratique mettrait alors en lumière une dichotomie nette. Notre étude de la morphologie verbale montre que des nuances dans cette dichotomie sont toutefois à apporter. Chaque groupe de locuteurs possède des caractéristiques spécifiques mais la séparation en deux groupes de locuteurs affiche une porosité qui rend caduque le présupposé initial. En effet, un locuteur comme René, scolarisé jusqu'au CM2, navigue sur le continuum linguistique qui relie les deux groupes. Il apparaît alors comme le jalon intermédiaire entre les locuteurs non scolarisés ou très peu et des locuteurs moyennement scolarisés. De là, un classement en trois catégories de performances morphologiques a émergé : des performances minimales, présentes dans tous les corpus, des performances réduites produites par le locuteur intermédiaire, René, et les locuteurs moyennement scolarisés, puis des performances morphologiques étendues qui n'appartiennent qu'aux locuteurs moyennement scolarisés.

A l'intérieur même du groupe des locuteurs peu ou non scolarisés, entre les deux locuteurs jamais scolarisés, Simon et Hélène, et le locuteur intermédiaire René, se situe le locuteur Paul (scolarisé 4 ans). Il apparaît parfois se détacher des deux premiers locuteurs, Simon et Hélène, et se rapprocher du dernier, René. Tout comme ce dernier positionné entre les deux groupes de locuteurs, Paul occupe une place intermédiaire entre les locuteurs de son propre groupe, celle qui lie les deux locuteurs jamais scolarisés au locuteur le plus scolarisé, René.

La répartition en deux groupes effectuée d'un point de vue sociologique qui sous-entend leur niveau linguistique paraît moins pertinente que l'hypothèse de départ ne le laissait présager.

A l'examen des différentes performances morphologiques, deux indices ont vu le jour : l'indice d'optimisation et l'indice de diversification, chacun étant dévolu à un groupe de locuteurs. Les indices sémasiologiques permettent de définir quel type de compétences linguistiques les locuteurs possèdent :

Verbes	Radicaux	Suffixes								
		Performances morphologiques minimales			Performances morphologiques réduites			Performances morphologiques étendues		
		Degré de complexification			Degré de complexification			Degré de complexification		
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Verbes en /-e/	Radical nu	∅ /-e/			/-õ/ /-ã/ [je]			[jõ] [ør] /-e/ /-a/ /-õ/		
Autres verbes	Radical nu	/-e/ [-ir] /-r/ C ø /-i/ /-e/ /-ε/ /-y/ /-r/ [-ir]			/-i/ /-õ/ /-r/ C /-õ/ /-r/ /-ε/	/-a/ /-a/ /-ε/	/-r/ C /-r/ /-a/	/-ε/ /-õ/ /-ã/ [jõ] /-r/ /-ir/	/-õ/ /-a/	
	Radical 2 (P4 et 5 présent morpho.)	/-e/ /-y/ /-ir/			/-õ/ [war] /-r/	/-ε/	/-r/	[jõ] /-ã/ /-r/	/-a/ /-õ/ [jõ]	
	Radical 3 (P6 irrégulières présent morphologique)	[fõ] [vjɛn]			[pœv]			[apɾɛn] [mɛ̃tʃɛn] [pɾɛn] [vœl]		
	Radical 4	-			[fœr-/ /-a/			[pur-]	/-õ/	

	(futurs morphologiques irréguliers)		vudr- / ver-]	/-ε/				
	Radical 5 (Subjonctifs irréguliers)	-	-			[fas- / saʃ- / pɥis]	ø [-je] [-jɔ̃]	
	Radical 6 (formes adjectives)	[mi] [mɔr] [mɔrt] [pri] [veky] [vy]	[apri] [ly] [sufɛr]			[admiz] [asi] [kɔ̃pri] [kɔny] [kry] [dekuvɛr] [desy] [dy] [ely] [emy] [pɛrmi] [ply] [py] [rɛkɔny] [rɛpri] [sumi] [sy] [syɾpri]		

Tableau n°22.

Compétences linguistiques selon les performances morphologiques pour des verbes irréguliers :

Verbes	Performances morphologiques minimales	Performances morphologiques réduites	Performances morphologiques étendues
<i>Falloir</i>	[fo] [fo] + /-d/+ /-r/ + /-ε/ + /-a/	-	[fal-] + /-y/ + /-e/ + [-war]
<i>Aller</i>	[ve] [va] [võ] [al-] + /-e/	[al-] + /-õ/	[ir-] + /-ε/ + /-õ/ [aj]
<i>Être</i>	[sɥi] [ε] [sɔm] [εt] [sõ] [et-] + /-e/ + /-ε/ [sər-] + /-ε/ + /-a/ [fy]	[et-] + [-jõ] [swa] [εtr]	[et-] + /-ã/ [sər-] + /-õ / [swa-] + [-jõ]
<i>Avoir</i>	[ε] [a] [õ] [av-] + /-e/ + /-ε/ + /-õ/		

	+ [-war] [or-] + /-a/ [y]	[or-] + /-õ/ [ejã]	[or-] + /-ε/
--	---------------------------------	---------------------------	--------------

Tableau n°23.

Les tableaux récapitulent toutes les structures formelles standard des verbes présents dans les corpus. Leur classement s'effectue en fonction du niveau scolaire ou des performances morphologiques des locuteurs. Les performances morphologiques réduites comprennent les performances morphologiques minimales incluses toutes deux dans les performances morphologiques étendus.

Ces tableaux permettent de visualiser le niveau linguistique de chaque locuteur en fonction des formes verbales produites. Toutefois, un locuteur lettré ou scolarisé peut employer des formes relevant de performances morphologiques minimales sans que cela ne minimise son niveau linguistique en français puisque les performances morphologiques minimales sont partagées par tous les locuteurs. Un locuteur scolarisé navigue sur le continuum linguistique en passant d'un niveau de langue à l'autre alors qu'un locuteur non scolarisé ne possèdera qu'un seul niveau de langue. L'instabilité linguistique concerne les locuteurs scolarisés et non les analphabètes. Le locuteur peu scolarisé et intermédiaire René en est la meilleure illustration. Il doit la fluctuation de sa pratique au peu d'années d'étude qu'il a suivies. Ses connaissances ne sont pas assez assurées. A partir de chaque niveau de performances morphologiques se dégage le profil d'un locuteur prototypique.

La fréquence d'un verbe, si elle est importante, produira des formes irrégulières non prévisibles dans les productions langagières de locuteurs peu ou non scolarisés grâce à la reproduction mécanique de locuteurs lettrés. La fréquence devient un indice discriminant permettant de justifier ou non la présence de telle ou telle forme dans une variété dite « basilectale ».

Un autre élément oppose les locuteurs de niveau scolaire différent : les locuteurs peu ou non scolarisés possèdent une palette formelle moindre que les locuteurs moyennement scolarisés. Ces derniers emploient avec un rendement plus important les quelques formes à leur disposition alors que les moyennement scolarisés proposent un

éventail beaucoup plus large mais avec une fréquence réduite. La variété formelle ne nécessite pas un usage intensif contrairement à une palette morphologique réduite qui en raison de son peu de formes à disposition se voit obliger de proposer un rendement maximal. La différence entre les variétés en présence s'établit selon le critère de scolarisation qui garde ainsi sa pertinence.

Le postulat qui reposait sur des niveaux de langues (basilecte, mésolecte) cloisonnés et imperméables ne tient pas à la vue des résultats sur l'analyse qualitative de l'éventail morphologique du matériau morphologique par locuteurs. L'analyse quantitative n'avait pas permis de distinguer clairement les locuteurs entre eux ni d'apporter des éléments probants de réponse à notre problématique. Nous nous apercevons qu'il n'y a pas deux mais trois voire quatre niveaux de langues. Les deux extrêmes sont représentés d'une part pour le pôle inférieur par les deux locuteurs non scolarisés, Simon et Hélène, d'autre part pour le pôle médian par les quatre locuteurs moyennement scolarisés. Au milieu, les deux locuteurs peu scolarisés, Paul et René fluctuent entre les deux pôles en fonction de leurs productions. René établit la jonction et représente la zone d'interférences entre les deux pôles inférieur et médian. De manière plus discrète, Paul est le pôle intermédiaire entre les deux locuteurs non scolarisés et le peu scolarisé René. Mais aucun des deux n'est statique, au contraire, ils naviguent d'un bord à l'autre des pôles en s'assimilant soit au pôle inférieur soit au niveau intermédiaire pour Paul, soit à la variété mésolectale pour René. Ces deux locuteurs sont dans une zone d'interférences qui rend impossible leur stabilité langagière. Ceci nous amène à la théorie du continuum linguistique qui s'intègre dans une dynamique des variétés. Selon Gadet (2003 : 16), « la rapidité et la fluidité du passage d'une dominance à une autre est aussi signe qu'il n'y a pas de frontières rigides, et que les distinctions ne sont qu'une première approche qui ne s'attarde pas à l'intrication ».

CHAPITRE VIII : FORMES ANOMALES

Pour cerner les formes anormales, nous nous appuyerons sur l'approche de Ploog qui définit le non standard comme : « la somme des traits non compatibles avec les principes d'une grammaire standard mais relevés dans le discours » (2002 : 79).

Parmi les 10 490 formes verbales comptabilisées, certaines présentent en effet une singularité, ou une particularité, telle qu'elles ne sont pas recensées dans la conjugaison standard (normative) des verbes français. Ces formes aberrantes ou anormales sont au nombre de 79, ce qui est somme toute, très peu.

Pourquoi donc les relever et les étudier ?

D'une part elles existent dans le corpus ; d'autre part, elles prouvent même à petite échelle que le système verbal français n'est pas totalement maîtrisé, notamment par les locuteurs peu ou non scolarisés. Elles prouvent l'influence de la variation et montreront les degrés de cette influence selon les groupes de locuteurs. Nous verrons la fréquence de chacune par locuteur et si le degré de scolarisation est un rempart suffisant contre leur usage.

Notre typologie de ces formes s'articule autour de trois axes : la première concerne la phonétique, la seconde, la lexicologie et la troisième, la morphologie. En effet, dans la variation linguistique, « les phénomènes variables les plus saillants relèvent du phonique (...) et du lexical, moins de la morphologie » (Gadet ; 2003 : 43).

1. DOMAINE PHONÉTIQUE

L'explication des phénomènes phonétiques se situe dans une logique de « double économie⁴³, dans l'articulation comme dans l'interprétation du signal sonore » (Manessy ; 1995 : 64).

1.1. APPARITION D'UN PHONÈME

1.1.1. Apparition des sifflante /s/ et /z/

Le phonème /s/ apparaît en fin de mot après la voyelle finale /ε/ dans les deux premières occurrences, et après la consonne /l/ dans la dernière :

⁴³ L'économie linguistique stipule que « toute langue tend à établir un équilibre entre les besoins de communication et les moyens formels et fonctionnels mis à contribution pour y parvenir. En d'autres termes, une langue tend à être économique en ce sens que ses utilisateurs s'efforcent de communiquer un maximum d'informations avec un minimum d'efforts physiques et intellectuels » (RYAN ; 2010 : 423).

(39) René : [arɛsrɛste] sous le soleil - pour lui [vɔte] quelqu'un - pour [lese] personne - en bonne place - [alevivr] à [fɛr] ses affaires dans sa famille

(40) Simon : ils [ʃɛrʃœ] - un petit chose-é qui [ɛ] en brousse - on [kɔmɑ̃s] à [plije] ça-euh - [sɛs] comme on [fɛ] - ce qu'on [pe] - au marché là

(41) Simon : après - le tambour - on [kup] aussi - un long morceau de bois - après - on [ʃɛrʃ] aussi - un long - un long bois-euh-m-fer [sɛ] ça on [kɔmɑ̃s] a-s - euh - [fɑ̃dy] dedans - tout jusqu'à en bas - on [ʃɛrʃœ] le feuille - on [mi] le [k]-les affaires dedans - on [kɔmɑ̃s] à [brurle] - ça [bruls] comme ça - bien [sɔrti]

Le phonème /s/ suit une consonne dans l'exemple (41), ce qui ne facilite pas la prononciation.

Dans l'occurrence suivante de la locutrice moyennement scolarisée Prisca, l'apparition de la sifflante /z/ en fin de verbe a des conséquences sur la voyelle qui la précède. La forme standard [ve] offre en syllabe ouverte, une consonne fermée, mais l'apparition d'une consonne en fin de syllabe a ouvert la voyelle /e/ en /ɛ/ :

(42) Prisca : si les gens acceptaient d'être remplacés - et non pas les mêmes personnes ou bien - et non pas les mêmes personnes ou bien - à en changeant de bureau - non je [vɛz] dans ce tel bureau - ou bien tournons autour du pot non

1.1.2. Apparition de la semi-consonne /j/

Deux verbes présentent cette particularité : *tuer* et *se prostituer*.

Entre les phonèmes /y/ et /e/, l'ajout de la semi-consonne /j/ permet une liaison plus aisée entre les deux voyelles.

(43) Hélène : on [a] euh [tyje] - le cochon du village

(44) Hélène : [i] ne [pø] pas Biéré ne [pø] pas [tyje]

(45) René : [sɛ] un grand type qui [ɛ] près de lui - qui [pøʃɛrʃe] à lui [tyje]

(46) René : même ils [vjɛn] chez nous - ils [vjɛn] que par hélicoptère-euh - il ne [pø] pas b-euh [vənir] en voiture qui [va] le [tyje]

(47) René : une jeune Américaine qu'on [atyje] ici - - vraiment

(48) Prisca : tu dois te comporter - à une femme normale - pour ne pas pour que-pour qu'on ne dise pas de toi que non - mais la fille-là - on l'a vue quelque part - en train de - de [səprɔstityje]

La morphologie de ces formes verbales s'alignent sur celle des verbes comme *envoier*, *essui-essuyer* ou *voi-voyons*. Malgré les apparences, les segments [yje] et /ye/ sont « deux réalisations phonétiques différentes d'une même réalité phonique fonctionnelle. (...) [Il ne s'agit pas d'] un problème de variation grammaticale mais [d'] un problème de prononciation. En français, en effet le phonème /wa/ (...) ne peut que se prononcer [waj] (...) quand il se trouve devant une voyelle » (Touratier ; 1996 : 19). Calqué sur ce modèle, l'ajout de la semi-consonne permet le contournement d'une difficulté phonologique d'articulation entre deux phonèmes, à savoir /y/ et /e/, et une fluidité de prononciation.

1.1.3. Apparition de la consonne sonore /v/

L'apparition de la constrictive fricative labio-dentale sonore /v/ en fin de verbe se produit chez la locutrice moyennement scolarisée Prisca :

(49) j'aimerais que les femmes [swavə] un peu plus actives sur ce plan-là

Cette occurrence est isolée et peut sembler non pertinente car elle emploie à quatre reprises la forme standard [swa] :

(50) elles font tout pour que tout le monde soit - à l'aise

L'occurrence [swavə] semble être calquée sur le modèle *doi-doivent* et n'est pas sans rappeler la forme [krwavə] produite en français hexagonal.

1.2. AMUISSEMENT

Manessy relevait déjà en 1995 l'amuissement de phonèmes surtout dans les syllabes CVC⁴⁴. La dernière consonne disparaît alors que dans nos occurrences le phonème se trouve aussi bien en position initiale qu'en milieu de mot. Il explique que « l'amuissement est fréquent non seulement lorsque le débit est très rapide, mais aussi dans des mots hors contexte » (ibid. : 65). Dans notre cas, les débits de parole ne peuvent être rapides en raison de la mauvaise maîtrise de la langue française par les locuteurs les moins scolarisés. En revanche, l'obligation de parler français pour ces locuteurs les positionne dans une situation artificielle ou hors contexte habituel qui a des conséquences sur la qualité de la variété pratiquée.

⁴⁴ V signifie voyelle et C, consonne.

1.2.1. Amuïssement du /a/

Cette disparition, ou aphérèse portant sur la perte de la syllabe initiale, concerne deux verbes commençant par un /a/ utilisés par le même locuteur non scolarisé Simon :

(51) je [fɛ] le trou - - a-avec je [pɑs] le [jan] - l'autre [iramɑs - itir] aussi - le bois - [sɛ] au milieu - on [taʃ] le - ce bois-là - - [sɛ] ça qu'on [fɔzɛ] le mur

(52) en ce moment-là - - euh leur aussi - il [trap] aussi - la poulet - [ivjɛ̃] me [dɔne]

1.2.2. Amuïssement du /t/

La chute du /t/ ne s'observe que sur un seul verbe, *rester* ; dans les productions d'un seul locuteur peu scolarisé, Paul :

(53) j'[ɛfɛ] - j'[ɛrɛse] - à l'école j'[avɛkite] - et en mille neuf cent - trente-huit - - donc j'[avɛkite] en mille neuf cent trente-huit - à l'école

(54) je vous [dɔn] mais - vous [alevwar - - pasø] le r-r-temps - que vous [averɛse] - chez euh chez euh à-à votre père

(55) si tu [ɛmarje] à une femme - une femme-là si vous le [vwa] que - vous [dɔn] des enfants - beaucoup comme ça je [rɛs]

(56) si tu [rɛs] - - avec votre mari - mais toi-même tu [prije] le dieu - hein il [fo] que - je [dwaavwar] les enfants avec mon mari ah mon dieu pardon mais tard - tu [ora]

(57) cette femme-là [ariv] si-si elle [rɛsø] - tranquille sans [fɛr] des histoires - sans [marʃe] - sans [fɛr] quelque chose - tu [ora]

En ancien français, le /t/ final a eu tendance à s'effacer. Serait-ce la même logique phonétique qui a régi son amuïssement ? Ou, s'agit-il juste d'une erreur de prononciation, ou d'un relâchement articulaire qui rendrait difficile la suite de deux consonnes /s/ et /t/ ?

Est-ce l'influence de la pidginisation qui tend « à une syllabation optimale où alternent régulièrement les segments vocaliques et consonantiques » (Manessy ; 1995 : 65) ? Cette alternance se justifie car « un tel agencement permet une réalisation aussi nette que possible des contrastes significatifs et il facilite probablement l'identification des unités distinctives » (ibid.).

D'autre part, selon Gadet (1989 : 65), le schéma canonique des mots français est l'alternance de voyelle et de consonne. « Pour les segments qui ne répondent pas à ce schéma canonique, certaines procédures tendent à le rétablir (...) : éviter les blocs de consonnes ». De plus, comme elle le souligne (ibid. : 102), en fin de mot lorsque se trouvent deux consonnes, le groupe se simplifie en une consonne par la chute de la consonne finale en l'occurrence le phonème /t/. Cette variation est soumise à un conditionnement « phonologique » (ibid. : 103).

Quelle que soit l'explication de ce phénomène phonétique, un trait commun ressort de toutes celles avancées, la simplification de la prononciation. Cela rejoint le principe d'économie évoquée par Manessy (1995 : 65) qui englobe les différentes théories évoquées.

1.2.3. Amuïssement du /r/

Le verbe *recevoir* se voit réaliser sous la forme [swa]. Il comporte une aphérèse :

(58) René : je ne [swa] rien jusqu'à aujourd'hui

Le débit de ce locuteur peu scolarisé étant important et rapide, il se peut qu'il ait « avalé » la syllabe initiale [rə] et qu'elle en soit devenue inaudible. L'absence d'accentuation de cette syllabe peut également expliquer sa chute.

Dans l'exemple :

(59) Paul, peu scolarisé : je [sɥiparti] à Bitam - en mille neuf cent quarante - pourquoi [fɛr] - pour [ʃaʃe] le travail

Le /r/ s'amuit alors qu'il précède et suit la même consonne chuintante /ʃ/. Le phonème ne présente pas la même réalisation articulatoire que le phonème /ʃ/. Pour éviter tout effort et par facilité articulatoire, le phonème /r/ s'amuit.

Nous retrouvons ici l'alternance vocalique (Manessy ; 1995 : 65) qui tend à une syllabation optimale par la succession voyelle-consonne-voyelle. Une simplification s'est opérée par la chute de la première consonne dans la suite consonantique /rʃ/.

1.3. SUBSTITUTION PHONÉTIQUE

1.3.1. Substitution entre une suite et un phonème

La semi consonne + la voyelle : w + a, se simplifie et se ferme en /o/ :

(60) René : vous-mêmes vous [vjẽde **eksplote**] - mais [nejã] pas des hommes - ça ne [pø] pas [ale]

La suite [wa] disparaît pour laisser la place à une voyelle plus fermée /o/. La seconde suite concerne le verbe **voir** : la forme [vy] devient [vɥij] :

(61) Simon : avant - quand [iparø] - un autre village il [aē] - il [avɥij] une femme - d'[ale] se [marje] - [imarʒø] - tout nu seulement que le pagne [desi]

Le phonème /y/ s'efface au profit de la suite /ɥi/ puis s'ajoute la semi-consonne /j/ en fin de mot.

(62) Simon : après - - quand on lui - [mætr] dans le trou - - on on [fɥi] d'abord euh - le trou-là - - on [mi] le les écorces - en bas

Dans la forme [fɥi] de l'exemple ci-dessus, la suite /ɥi/ remplace le phonème /ε/. Mais une autre explication semble valable. [fɥi] remplacerait la forme verbale [afuje].

En revanche, dans l'exemple suivant, cette même suite /ɥi/ disparaît de la forme verbale :

(63) René : nous [alɔ̃ʃɛrʃɛ] les moyens de [sɥiside] maintenant et laisse la place au phonème /u/ par simplification de la suite et fermeture.

Une simplification s'est opérée ; simplification qui demande un moindre effort d'articulation que la prononciation de /ɥi/. Mais dans un autre exemple de ce locuteur, la forme normative [sɥiside] est employée. Il peut s'agir d'une erreur de prononciation.

Dans les occurrences suivantes, la suite /ɥi/ est remplacée par un seul phonème /œ/ ou /y/ :

(64) Prisca : j'aimerais qu'elles puissent vraiment - apprendre à évoluer normalement - elle peut se faire comme les femmes - européennes - comme les femmes asiatiques - elles [pœs] évoluer - apprendre à faire des métiers comme pour les hommes

(65) les hommes veulent seulement - que ce sont les femmes - qui [pys] être auprès des enfants - qui puissent leur donner à manger à boire - - à leur apprendre l'éducation

(66) j'aimerais vraiment que les femmes afri-africaines - puissent parler - puissent vraiment changer leurs manières - elles [pys] évoluer

La forme [pɥis] s'aligne sur la forme [pœv], toutes deux des personnes 6 et des présents de modes différents, avec un amalgame entre /v/ et /s/ et une simplification de /ɥi/ en /œ/.

Les deux autres formes [pys] subissent une simplification de la suite /ɥi/ en /y/ ainsi qu'une fermeture.

1.3.2. Substitution consonantique

1.3.2.1. Consonnes

Dans trois occurrences réparties sur deux verbes, *pouvoir* et *enlever*, un des phonèmes a été remplacé par le phonème /f/. La première forme concerne une consonne initiale :

(67) Simon : toi-même tu [fɔfabrike] - importe quelle qualité-é - de marmite

Le phonème /p/, consonne occlusive bilabiale sourde, s'est transformé en /f/, consonne constrictive labiodentale sourde. Un changement du point d'articulation s'est opéré par assimilation régressive du [f] de *fabriquer* sur [p] de *peux* ; car « quand deux consonnes se suivent, c'est généralement la deuxième qui modifie la première » (Gadet ; 1989 : 68).

Dans la seconde occurrence, la consonne est finale :

(68) Simon : on [lɛs] un petit trou - on [ɑ̃lev] aussi - le machin-là - on [ɑ̃lɛfɑ̃lɛfɑ̃lev] après - on [ʃɛrʃ] le - le le machin de - de vélo-là - le pompe de vélo

Le phonème /v/⁴⁵ final, consonne labiodentale constrictive fricative sonore, a subi un assourdissement pour laisser la place au phonème /f/. Ce phénomène peut s'expliquer par le débit rapide du locuteur. Ajouté à la répétition de la forme verbale, ces phénomènes ont provoqué un relâchement articulatoire, ce qui a entraîné l'assourdissement du phonème /v/ en phonème /f/.

La locutrice moyennement scolarisée Prisca remplace le phonème /s/ par le phonème /v/ dans la forme [pɥiv]. Comme dans l'occurrence avec la forme [pœs], elle a interverti les formes [pɥis] et [pœv] qui sont toutes deux des personnes 6 et des présents :

(69) Prisca : qu'ils qu'ils changent de personnel - qu'ils changent le monde - qu'ils [pɥiv] remplacer d'autres personnes à la place d'eux - qu'ils [pɥiv] être évolués qu'ils laissent aussi les jeunes travailler

La forme [marje] a elle-aussi subi un assourdissement :

⁴⁵ Cette consonne existe en fang : exemple [ve] qui signifie *où*, comme dans [w'ake ve] ? où vas-tu ?.

(70) Paul : [dɔ̃ - sɛ] comme ça - nous [zavɔ̃parje] nous - nous [zavɔ̃ - marje] - les femmes

En effet, le phonème d'origine /m/, consonne nasale occlusive bilabiale sonore, s'est assourdi en /p/, consonne occlusive bilabiale.

La forme [marʃ]⁴⁶ contrairement aux deux formes précédentes a subi une sonorisation de la consonne finale pour devenir /ʒ/ :

(71) Simon : un autre village il [aɛ̃] - il [avɥij] une femme - d'[ale] se [marje] - [imarʒø] - tout nu seulement que le pagne [desi]

Le phonème /ʒ/, consonne constrictive post-alvéolaire sonore a remplacé le phonème /ʃ/, consonne sourde également constrictive post-alvéolaire. La difficulté de prononciation du son [ʃ] s'explique par son absence de la langue fang, le locuteur a donc choisi un phonème le plus approchant du son manquant.

La forme initiale [ale] comporte un changement de consonne et devient [arɛs], forme déjà rencontrée puisqu'elle a subi un ajout de phonème. Le phonème /r/, consonne constrictive dorso-vélaire sonore a remplacé le phonème /l/, consonne constrictive apico-alvéolaire sonore, par un changement du point d'articulation qui se trouve plus en arrière dans la bouche.

Sur le même modèle que celui de la forme [arɛs], toujours dans le corpus du locuteur peu scolarisé René, la forme [avarize] connaît un changement phonologique identique :

(72) René : toi ton enfant [nɛ] pas - euh ce [nɛ] pas un grand maître ou quelqu'un ou quoi - qui [va] te - qui [vatavari]-/eh ; ah/ - [avarize] - euh le crédit qu'on t'[adɔne]

Ce locuteur emploie systématiquement cette forme à la place de [avalize], jamais présente dans son corpus.

Pour les deux formes, [arɛs] et [avarize], les phonèmes /l/ et /r/ ne se définissent que par un seul trait distinctif, latéral pour /l/ et vibrant pour /r/. Ce trait distinctif suffit à les opposer à tous les autres phonèmes du système. Ces deux phonèmes, isolés, se retrouvent en compétition et interchangeables.

Les trois exemples suivants proposent une suite de mêmes consonnes : /ʒ/ et /ʃ/.

⁴⁶ Le son [ʃ] n'existe pas en langue fang, en revanche *j* existe mais il se prononce [dj].

La consonne chuintante /ʒ/ constrictive fricative sonore post-alvéolaire est suivie de la chuintante /ʃ/ sourde, également constrictive fricative post-alvéolaire.

(73) Paul : quand il [par] la femme [di] oui - [ʒ ʃ ɥi] content de toi

(74) Paul : comme je [sɥivəny] - avant d'[ale] à Libreville - j'[ɛmarje] - la deuxième femme - et-et [ʒ ʃ ɥiparti] - à Libreville avec lui

(75) René : [ʒ ʃ e] pas pourquoi les Guinéens [kit] chez eux - de [vəɲir] chez nous - [alɛlave] les slips de l'autre - - pour [avwar] huit mille francs sept mille franc

La chuintante /ʃ/ remplace la sifflante /s/ constrictive fricative prédorso-alvéolaire sourde. Un relâchement articuloire a dû s'opérer. Par ce processus, la chuintante post-alvéolaire /ʃ/ s'est alignée sur la consonne /ʒ/ elle-même post-alvéolaire, à la place de la sifflante prédorso-alvéolaire qui demande un effort articuloire supplémentaire. En effet, le seul trait distinctif entre les deux phonèmes /ʃ/et /ʒ/ est le trait [± sonore] alors qu'entre /s/ et /ʒ/, en plus du trait distinctif [± sonore], vient s'ajouter la distinction prédorso-alvéolaire/post-alvéolaire. La diminution des traits distinctifs entraîne un relâchement articuloire.

Dans les occurrences suivantes, la sifflante /s/ est remplacé par la chuintante /ʃ/ :

(76) Simon : même pour [fɛr] le - la cuisine - on [fəzɛ] on [par] en brousse - on [kup] le bambou - on [kup] le le morceau le morceau - pour [taje] - on [vjɛ metr] ça-hein - dans le soleil quand ça [səra fe fe] - après - on [fɛ] le lit - dans la cuisine

(77) Simon : on [fəze] avant - le - pour [fɛr] le savon - - on [prɑ̃] le - le machin qu'on [ɑ̃lɛv] le le banane-là - le peau de banane-là - on [fɛ] ça [ʃeʃe] - après on [grije] ça - [sɛ] ça qu'on [fəze] - le savon - - oui - avant

Le phonème initial /ʃ/, consonne constrictive post-alvéolaire sourde a remplacé la consonne /s/, constrictive prédorso-alvéolaire sourde. La langue change de point d'articulation, elle ne produit plus de phonème avec l'avant de son dos contre les alvéoles mais s'articule entre la zone des alvéoles et le milieu du palais dur. Ce changement est minime. La chuintante /ʃ/ qui suit peut avoir influencé ce changement de phonème. Pour éviter à la langue tout changement articuloire, la consonne initiale s'est alignée sur la seconde, d'autant plus aisément que les voyelles qui suivent chacune des consonnes sont identiques, à savoir /e/. Cette voyelle fermée ne demande pas d'effort et de changement articuloire importants. La proximité articuloire des deux consonnes

/ʃ/ et /s/ et la répétition de la voyelle fermée /e/ ont concouru à remplacer la consonne initiale par la chuintante.

Par économie phonétique et pour rester dans des phonèmes approchant, nous assistons à l'assimilation régressive de la consonne intermédiaire. Le phonème sourd /ʃ/, standard, influence la consonne précédente, le /s/ également sourd avec le même mode d'articulation, pour qu'il ait le même lieu d'articulation en le prépalatalisant (Gadet ; 1989 : 99).

Dans l'occurrence suivante, /s/ est devenu le phonème /ʃ/ :

(78) Simon : actuellement - euh - - tu ne [pø] pas [marʃe] - nu corps - avant - ton père te [vwa] - tu [marʃ] comme ça - seulement que le bâton - qui vous [ʃʷi - - m] ///

Nous pouvons nous étonner de la présence du phonème [ʃ] car, comme nous venons de le voir, il n'existe pas en langue fang. C'est d'ailleurs ce dernier locuteur (Simon) qui l'avait remplacé par le phonème [ʒ]. L'absence d'un phonème dans la langue maternelle n'empêche donc pas sa présence dans la langue française.

1.3.2.2. Voyelles

Les changements concernent aussi les voyelles.

Dans la première occurrence :

(79) Prisca : cette personne-là va vous - comment dire cette personne-là va vous - - [minimize]- ne ve-ne ressen-ne ressentira pour vous que - rien du tout

Le phonème /i/ a subi une labialisation et est devenue le phonème /y/.

Cet exemple concerne la locutrice moyennement scolarisée Prisca, déjà auteur des formes [swavə], [pœs], [pys] et [pʷiv]. Comme nous le voyons, les formes anormales ne sont pas limitées aux corpus des locuteurs peu ou non scolarisés.

La voyelle initiale /ɛ/ de la forme [ʃɛrʃe] a laissé la place au phonème /a/. Nous avons déjà rencontré et commenté l'amuissement du /r/ en fin de première syllabe. La chute de /r/ a entraîné l'ouverture du phonème /ɛ/ en /a/ :

(80) Paul : je [sʷiparti] à Bitam - en mille neuf cent quarante - pourquoi [fɛr] - pour [ʃaʃe] le travail

Dans le français parlé acadien de la Nouvelle-Ecosse au Canada (Ryan ; 2010), des processus d'économie et de régularité se manifestent dans le système verbal comme la « neutralisation de l'opposition /e≠ε≠a/ devant /-r/ : Une économie phonologique accrue par rapport au français standard résulte aussi de la neutralisation qui touche les trois phonèmes vocaliques antérieures écartées /e - ε- a/, suivis du phonème consonantique /-r/. Cette consonne ouvrante provoque une suspension des oppositions entre ces trois voyelles au profit de la voyelle ouverte /a/. Cette tendance archaïsante très répandue dans le parler à l'étude se manifeste dans les lexèmes verbaux typiques comme : chercher [ʃarʃe] » (ibid. : 427).

Il est vrai que l'occurrence de Simon ne comporte plus la consonne /r/. Cela ne signifie pas pour autant qu'avant son amuïssement, elle n'a pas eu d'influence sur le degré d'ouverture de la voyelle le précédant.

Les cinq dernières formes concernent la fermeture d'une voyelle. Dans le système vocalique français, les voyelles ouvertes et les nasales sont des phonèmes instables. En revanche, les voyelles fermées bénéficient de stabilité. Les locuteurs peu ou non scolarisés recherchent la stabilité du système phonétique par la fermeture de certains phonèmes vocaliques.

(81) Hélène il [a] avec il [aprije - **fufε**] mon du bien parce que mon ma femme -
[εpart]

(82) Hélène : on [adi] que - [**ifudi**] - les gens que vous [avefε] les - les bonnes
amies en cachette il [fodi] tout

[fo] apparaît dans cet exemple sous la forme [fu]. La voyelle déjà fermée /o/ se ferme un peu plus pour devenir /u/.

Dans l'exemple suivant :

(83) Simon : - on [fε] le plantation - - [nɔr] mère - il [**paraleplēte**] - - les ignames
la voyelle nasale /*ẽ*/ a remplacé une autre voyelle nasale /*ã*/. Ce changement de voyelle nasale s'est opéré par la fermeture du phonème /*ã*/.

Une autre fermeture concerne le verbe *creuser* :

(84) Simon : on [prɑ̃] le - - le [matʃɛt] - - la la route-là - [sɛ] là qu'on [fəzɛ] - -
on-on [kreɛ] - on [**kreze**] ça avec-euh - avec la main

Le phonème /ø/ subit une légère fermeture pour devenir le phonème /e/.

Les dernières occurrences concernent *brûler* chez le locuteur non scolarisé :

(85) Simon : on [ʃɛrʃœ] le feuille - on [mi] le [k]-les affaires dedans - on
[kɑmɑ̃s] à [**brurle**] - ça [**bruls**] comme ça - bien [sɔrti] - -

(86) Simon : après on [grije] ça dans les feuilles - quand on [ɑ̃lev] ce - ce machin-
là quand [sɛ] déjà [**brurle**] - on [mi] ça - dans une as-assiette -

Le verbe *brûler* ne présente aucune forme normée dans son corpus. Dans les deux exemples, le phonème /y/ a disparu pour laisser la place à un autre phonème labialisé /u/. Ce changement s'est peut-être opéré par la fermeture du phonème /y/ en /u/ mais dans leur langue maternelle, le Fang, le phonème /y/ n'existe pas. En revanche, /u/ est bien présent. Sans pour autant l'affirmer de manière définitive, il est possible de supposer que la langue de substrat a influencé la production de ces deux formes à la place de [bryl] et [bryle].

Synthèse partielle

Les altérations phonétiques des formes verbales sont le fait des locuteurs peu ou non scolarisés, à l'exception de sept occurrences appartenant à la locutrice moyennement scolarisée Prisca. Simon est celui qui en propose le plus : 16 occurrences ; Hélène : 4 ; Paul : 9 ; René : 8 ; Prisca : 7. Bien qu'en nombre très restreint, les changements prouvent à petite échelle que le système phonétique du français n'est pas encore tout à fait stable chez ces locuteurs et qu'il présente des zones de fragilité. Quelques altérations phonétiques recherchent justement la stabilité. Le changement engendre une variation phonétique même si elle est minime. Nous constatons également ces variations chez le locuteur peu scolarisé René. Précédemment, nous nous sommes aperçus que ce locuteur à bien des égards se rapprochait des locuteurs moyennement scolarisés pour apparaître comme un locuteur intermédiaire entre les deux groupes de locuteurs. Or, ici, il ne se démarque pas des trois autres locuteurs peu ou non scolarisés mais s'aligne sur eux. Sa pratique prouve sa capacité à naviguer d'un niveau de compétences à l'autre sur le

continuum linguistique, sans pour autant rester figé dans un statut particulier : celui de locuteur peu scolarisé, de locuteur intermédiaire ; il devient un locuteur fluctuant.

Quant à Simon, qui propose le nombre le plus élevé d'altérations phonétiques, c'est le locuteur le plus sujet à la variation phonétique, d'où une plus grande instabilité linguistique.

Ces écarts phonétiques peuvent s'expliquer par le principe du relâchement articulaire sous-tendu par la facilité de prononciation, recherchée par les locuteurs ainsi qu'une production phonologique qui réclame un effort minimum. De plus, une connaissance mal maîtrisée et lacunaire de la langue française favorise l'émission de formes anormales. La tendance fondamentale à l'économie, déjà rencontrée dans des variétés véhiculaires en Afrique, comme le swahili de Nairobi ou le bulu du Cameroun (Manessy ; 1995 : 64), ou en Nouvelle-Écosse au Canada dans le français acadien (Ryan ; 2010), cherche « un minimum d'efforts physiques et intellectuels » (ibid. ; 423) notamment dans la structure orale et phonétique des variétés secondes. Sur les 39 formes verbales qui présentent des écarts phonétiques avec la forme standard, seulement 7 appartiennent à un locuteur moyennement scolarisé, le reste étant le fait des quatre locuteurs peu ou non scolarisés. Grâce aux notions de trait distinctif, d'économie phonétique, d'assimilation régressive, d'alternance consonne-voyelle et la recherche de stabilité phonétique, nous avons pu appréhender les changements phonétiques intervenus dans la forme verbale.

2. DOMAINE LEXICAL

Le lexique verbal est également touché par les formes anormales. Cette variation relève des néologismes. Les locuteurs emploient des substantifs à la place des verbes ou créent de nouveaux verbes.

2.1. CHANGEMENT DE CATÉGORIE GRAMMATICALE

Les formes suivantes existent en tant que substantif en français de France mais par le phénomène de néologismes, changent de catégorie grammaticale pour devenir des verbes.

Le locuteur non scolarisé Simon utilise la forme [desɑ̃t] à la place de [desɑ̃] :

(87) et [fo] aussi [fabrike] aussi - une chose qui [pørule] comme le machine -
comme le vélo - [ififɛ] le volant - euh où [ja] le machin comme ça - ça ne

[marʃipus] ça avec le pied - - et [isapelepatin] - - et [imarʃ] - seulement que où [sətruv] le - la descente - [sɛ] là où - lui-même - il [mɔ̃t] tout - pour [ale]-euh - **[desɑ̃t]** en bas - - quand il [truv] aussi une autre colline-euh euh euh en haut - il **[desɑ̃t]** - il [mɔ̃tavɛ] ça - à à la main comme ça [iti] - quand il [truv] aussi une autre [kɔlɔn - sɛ] là qu'il [mɔ̃t] et il **[desɑ̃]** encore - [ipar] aussi en - jusqu'à où-où il [parlearive] où qu'il [par] ///

[desɑ̃t] remplace la forme infinitive du verbe *descendre*. Puis il confond la forme du substantif avec le radical nu. Il produit également la forme [desɑ̃] avec le même pronom personnel sujet *il*.

Dans une autre occurrence, avec le pronom sujet *on* :

(88) euh avant - - on [mizɛ] on [mɛ] on [mi] quelqu'un - comme ça - comme il [ɛvəny] - on [prɑ̃] les écorces - on [mi] en bas - on [prɑ̃] euh quelque-euh même le [tilœ] simple-euh - quelque chose comme ça - on [mi] - en haut - on **[desɑ̃]** le la terre - - quand on [fin**idesɑ̃d**] la terre comme ça - - [sɛfini] on [fɛrm] - -

En revanche, la forme standard fait défaut dans son corpus. Il n'est donc pas certain qu'il la maîtrise puisque dans cette même séquence à la place de la forme infinitive se trouve celle-ci : [desɑ̃d] ; en concurrence avec la forme [desɑ̃t] de l'occurrence précédente. Cette utilisation de deux formes non standard de l'infinitif est l'indice de ses lacunes linguistiques.

Les deux dernières occurrences se rencontrent dans le corpus du locuteur peu scolarisé Paul uniquement pour des verbes en /-e/ :

(89) Paul : si la femme - [fy**akuʃəmɑ̃**] - ils [vulɛ] seulement que le garçon

Le substantif [akuʃəmɑ̃] remplace la forme aoristique [akuʃe]. Il s'agit de la seule occurrence concernant ce verbe dans son corpus. Il en est de même pour le verbe suivant :

(90) Paul : en ce temps-là - [javɛ] des camions et - des voitures - quelques voitures on [pø**trɑ̃spɔr**] le gouverneur - général de-de [vənir] - à partir – Douala

[trɑ̃spɔr] est utilisé à la place de [trɑ̃spɔrte], forme également aoristique.

Sur les quatre occurrences recensées, trois concernent la forme aoristique et une la forme en /-r/ du verbe. La particularité du verbe à la forme infinitive est « de ne connaître de marques ni de personne, ni de nombre, ni de temps » (Arrivé, Gadet, Galmiche ; 1986 : 334). Sur le plan morphologique, l'infinitif présente certaines caractéristiques du nom : il

n'a pas de variations de personne et n'actualise pas le procès. Du point de vue syntaxique, la forme infinitive est susceptible d'assumer toutes les fonctions du nom : sujet, attribut, apposition » (ibid. 336-337).

L'infinitif qui, par ses caractéristiques particulières, peut être relié à la fois au verbe et au nom, est également appelé la forme nominale du verbe. Dans la tradition grammaticale, un lien morphologique et syntaxique existe entre l'infinitif et le nom. L'interchangeabilité des deux formes s'effectue dans un sens : l'infinitif peut être employé comme un nom.

Les deux locuteurs peu ou non scolarisés ont inversé le processus : d'un nom, ils ont fait un infinitif.

Dans la première occurrence, [desãt] remplace le radical nu [desã] dans le corpus du locuteur non scolarisé Simon. La démarche de substituer un nom au verbe se généralise, selon l'indice d'optimisation, aux autres formes verbales même si elles possèdent des valeurs temporelles, de nombre ou de personne. Le changement de catégorie grammaticale d'un mot est également attesté en français au Gabon (Boucher, Lafage, 2000 ; Ompoussa, 2008) à l'origine de nombreux néologismes.

2.2. CRÉATION LEXICALE

La création lexicale intervient dans la production de formes anormales. Certains verbes laissent perplexe quant à leur création, d'autres sont créés à partir d'un substantif.

2.2.1. Création verbale

Les trois occurrences suivantes ont créé des verbes anormaux :

(91) Simon : hein-il [ataʃø] - le paquet ce que j'[ε] à [kãse] là - et ce qu'on [ʒεr] en brousse - [sε] ce qui [vamamare] - pour que je [dwamã ʒe - - m]

(92) René : ce [nε] pas la terre que nous [pjetõ] là qu'on [apɛl] le pays

(93) Prisca : ma première fois d'aller à l'école - c'était bien beau - j'étais joyeuse et tout - mais là-bas j'étais un peu brimée par les filles - tellement qu'elles me [‘arsəløz] - de leur donner de l'argent tout le temps

A l'exception de la forme aoristique [amare], les deux autres formes verbales portent des marques de personnes. [pjetõ] correspond à une personne 4 (terminaison de personne /-õ/ et au pronom sujet antéposé *nous*), alors que la forme [‘arsəløz] semble être accordée

au féminin par sa terminaison [-øz] sur le modèle *chanteur-euse*, *heureux-euse* et par référence au sujet féminin. Est-ce une forme adjectivale ou nominale ?

La construction de l'énoncé suggère plutôt une forme verbale qui exprimerait un passé à travers un imparfait.

Est-ce un nouveau verbe par changement de catégorie grammaticale, une erreur de prononciation, un amalgame entre le verbe et une forme nominale en *-euse* supposée ?

La question reste en suspend car il est difficile de retenir l'une ou l'autre de ces possibilités. Cela est d'autant plus complexe qu'aucune autre occurrence se rattachant à cette forme n'est présente dans le corpus de la locutrice moyennement scolarisée.

Le verbe [amare] est problématique car son sémantisme reste obscur : sa signification est difficilement compréhensible et identifiable ; son origine morphologique l'est tout autant.

Quant à la forme verbale [pjɛtɔ̃], elle peut venir soit du verbe *piétiner* qui aurait subi une troncation du segment [-in] soit d'un verbe construit à partir des substantifs de la même famille, *pied* et *piéton*. Le premier sert de radical et la consonne /t/ du second permet, après ajout au premier, de construire un verbe en /-e/. La thèse d'Ompoussa (2008 : 184) atteste cette forme où le substantif *pied* devient le verbe *pieter* par dérivation suffixale grâce à l'ajout de la marque verbale *-er* : « *mais comme tu m'accompagnes c'est on va piéter*⁴⁷ ».

Pour gloser l'exemple, la forme [pjɛtɔ̃] a le sens de « marcher ».

2.2.2. Création à partir d'un substantif

Les verbes suivants ont été créés à partir d'un substantif qui existe et est recensé dans tout dictionnaire. Les substantifs se sont vus adjoindre un suffixe, en l'occurrence le phonème /e/, pour les transformer en verbe. Chaque exemple propose un verbe en /-e/. Ce suffixe sert généralement à former des verbes lorsque la base est un substantif, comme c'est le cas dans nos exemples. Nous sommes en présence de néologie formelle par dérivation suffixale en *-er*. Selon Ompoussa (2008 : 157), « la nature du suffixe indique le plus souvent le genre grammatical du mot dérivé », d'où l'absence d'ambiguïté grammaticale sur la nature des néologismes ci-dessous.

Sur les quatre verbes concernés, trois proviennent de substantifs qui se terminent par une consonne ou une semi-consonne :

⁴⁷ Cet exemple est emprunté à Ompoussa, 2008.

- brousse/ [bruse]* :
 - (94) Hélène : les gens du village ne [pø] pas - [bruse] de la route - seulement que la manœuvre
 - (95) Prosper : ensuite-euh vient le - le défrichage - qui sera réalisé manuellement avec-euh des machettes - - euh surtout il s'agira de de [bruse] - déliant et - d'abattre les
- broussaille/ [brusaje]* :
 - (96) Paul : qu'est-ce que mon père [avfɛtravaje] - pour [fɛ] la plantation [brusaje] - pour que pour que les enfants - [nuri]
- convoitise/[kɔ̃vwatize]* :
 - (97) Célestin : ils cherchent à - à [kɔ̃vwatize] les filles qui sont dans la salle

Il est à noter que la seule forme anormale relevée dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés, Célestin et Prosper, se trouve dans ces exemples. Cette forme anormale se révèle être une création lexicale.

Trois remarques sont à formuler. La première concerne la forme [bruse]*. Elle est présente dans deux corpus, celui de la locutrice non scolarisée Hélène et celui du locuteur moyennement scolarisé Prosper. Est-ce une coïncidence ? Par manque de lexique, la création verbale de la locutrice Hélène peut s'expliquer et se justifier. Nous pouvons nous demander si cette forme également employée par un locuteur scolarisé jusqu'en troisième relève du hasard. Il est possible de s'interroger sur la validité de cette forme verbale. Peut-être est-ce un gabonisme⁴⁸ ? Une forme qui peut paraître anormale en français de France mais qui appartient au français du Gabon.

La seconde est que la forme [brusaje]* fait écho à celle de [bruse] car les deux actions revêtent la même réalité. Ce verbe peut laisser perplexe car il faut se demander s'il est le résultat d'une néologie formelle, à savoir le substantif *broussaille* suivi du suffixe verbal /-e/ ; ou, celui d'un changement phonologique. En effet, en français de référence, le verbe *débroussailler* existe et est répertorié dans les dictionnaires. Il aurait alors subi une troncature de la première syllabe [de].

La troisième remarque concerne le verbe [kɔ̃vwatize]*. Construit à partir du substantif *convoitise*, il fait concurrence au verbe « standard » *convoiter*. Le locuteur moyennement

⁴⁸ [bruse] n'a pas été recensé dans l'ouvrage de Boucher et Lafage (2000) sur *Le lexique français du Gabon*.

scolarisé, Célestin, connaît-il la forme verbale *convoiter* ? La présence de [kɔ̃vwatize]* rend légitime ce questionnement, d'ailleurs la forme standard n'est pas employée dans son corpus. A sa décharge, le tandem *convoitise*/[kɔ̃vwatize]* paraît plus simple et logique que le tandem *convoitise*/ *convoiter*.

La dernière occurrence provient d'un substantif terminé par une voyelle et relève toujours d'une néologie formelle par dérivation suffixale en -er :

- jalousie/[ʒaluzje]* :

(98) Hélène : ce temps-là - on ne [pø] pas [fɛr] la politique - pour le - [ʒaluzje] - à quelqu'un rien

Le verbe [ʒaluzje]* paraît créé à partir du substantif *jalousie*. Or le verbe *jalouser* existe. La locutrice le maîtrise-t-elle ? Au regard de son niveau scolaire (jamais scolarisée), il est possible de supposer que non mais qu'elle possède dans son lexique le substantif *jalousie*, mot qui suffit pour créer un verbe dérivé.

La dernière création lexicale est le fait de la locutrice moyennement scolarisée Prisca :

(99) j'aimerais que beaucoup de femmes plus plus -[saktivite] - sur le plan scolaire - apprendre des métiers

La néologie ne correspond pas aux modes de formation des occurrences précédentes. Elle concerne le changement d'une catégorie grammaticale à une autre : le morphème, de substantif, est transformé en verbe. Le substantif déjà terminé par le phonème /e/ n'a pas besoin de se voir ajouter le suffixe verbal /e/ et est donc pris en l'état comme un verbe.

Synthèse partielle

Sur les 11 formes verbales recensées, 6 sont des infinitifs en /-e/ et toutes relèvent de créations lexicales. La terminaison /-e/ semble être le suffixe privilégié pour créer des verbes. Cela se justifie par le fait que la conjugaison des verbes en /-e/ est plus aisée à manier que celle des « autres verbes ». Il y a moins d'irrégularités et de radicaux à maîtriser. La langue va au plus simple et la néologie verbale suit le principe de l'alignement sur la conjugaison des verbes en /-e/. Toutes les variétés de français tendent à choisir un radical verbal unique et des terminaisons aisées à utiliser, propres à ces verbes. Chaudenson le souligne (1993 : 94-95) et donne une suite de verbes créés sur ce

modèle ; en créole français : *voulé* (= *vouloir*), *batté* (= *battre*) ; en créole et dans l'Ouest africain, *moulé* (= *moudre*) ; en Afrique francophone, *grèver* (= *faire la grève*), *enceinter* ; en France, le verbe *solutionner* tend à remplacer *résoudre*, verbe irrégulier moins simple à conjuguer à cause d'un nombre plus élevé de radicaux verbaux.

Bien que les formes soient anormales, la création lexicale, comme il a été démontré, est régie par des règles définies dans les grammaires traditionnelles. Elle est rarement le fruit du hasard. La plupart des locuteurs moyennement scolarisés inscrivent leurs formes anormales dans un cadre de néologie formelle attestée par des ouvrages scientifiques (Boucher, Lafage, 2000 ; Ompoussa, 2008) qui justifient l'appropriation de la langue française par la population gabonaise en étudiant les gabonismes. Pour le français de France, ces néologies sont considérées comme des formes non standards alors qu'au Gabon, la plupart de ces néologies appartiennent au français véhicularisé.

Cela peut paraître paradoxal car des locuteurs peu ou non scolarisés qui maîtrisent la langue française, langue seconde, de manière partielle, obéissent à des normes pré-établies pour créer du lexique. Le paradoxe se situe dans la confrontation entre le faible niveau de français de certains locuteurs et leur intuition linguistique dans cette même langue.

L'indice d'optimisation permet aux locuteurs les plus faibles en français de maîtriser un minimum de lexique pour ensuite, par dérivation, en créer et combler ainsi leurs lacunes.

3. DOMAINE MORPHÉMATIQUE

Après la phonologie et le lexique, les traits les plus saillants de la variation linguistique, la morphologie subit à son tour des changements et propose des formes anormales. Elles apparaissent à travers de mauvaises constructions formelles et des confusions entre les différents morphèmes verbaux.

3.1. ABSENCE DE MARQUE FORMELLE

Dans la forme de la personne 4 employée par un locuteur moyennement scolarisé :

(100) Bertrand : or nous qui [et³] occupés durant l'examen - on était obligé - on était obligé - - de se concentrer d'abord sur l'examen - et le travail après le verbe *être* est à l'imparfait morphologique mais la marque formelle /j/ propre aux personnes 4 et 5 est absente.

Ce segment, ainsi que celui en /ɛ/ pour les personnes 1, 2, 3 et 6, « sont des variantes morphématiques, et l'on considère le segment /i/ comme l'allomorphe qui est entraîné par un contexte positivement défini, et le segment /ɛ/ comme l'allomorphe de base. Pour André Martinet, ce conditionnement est de nature morphématique : c'est la présence du morphème de 4^{ème} ou de 5^{ème} personne. On parle alors d'une variation morphématique à conditionnement proprement morphématique. Pour Karel Van den Eynde et Claire Blanche-Benvéniste, ce conditionnement est de nature purement phonétique : c'est la présence d'une voyelle. On parle alors d'une variation morphématique à conditionnement phonique » (in Touratier ; 1996 : 36). Selon Touratier, les deux explications sont valables car aucune des deux n'est fautive.

Cette analyse prouve que le segment /i/ est un élément purement formel, indispensable à la construction et à la reconnaissance des personnes 4 et 5 de l'imparfait morphologique. Le locuteur moyennement scolarisé Bertrand n'utilise alors que le radical verbal dévolu à cette construction [et-]. Le co-texte permet, en plus du radical, d'identifier la valeur morphologique de cette forme.

Dans son corpus, en parallèle de cette forme anormale, la forme standard est utilisée. Toutes deux ne sont employées qu'une seule fois chacune.

L'erreur formelle semble étonnante de la part d'un locuteur scolarisé jusqu'en troisième. En effet, le verbe *être*, verbe à fréquence maximale, est maîtrisé par les locuteurs scolarisés. De plus, la forme de l'imparfait est une de celles les plus employées et connues, d'où notre étonnement face à cette forme anormale. En prenant en considération son niveau de scolarisation et le fait qu'il utilise aussi la forme standard, nous pouvons mettre cette forme sur le compte d'une erreur morphologique.

3.2. MORPHOLOGIE PROBLÉMATIQUE

(101) Simon : en ce moment-là - - on [fəzɛ - - ɛ]-avant que je [vamarje - - sɛ] M.
 qui [vaapəlee] - leur(s) frère(s) il [di] - mon enfant-là - il [ɛdwa] de - - de [ʃɛrʃɛ]
 la femme - je [dwa] lui [fɛrmarje]

La forme [ɛdwa] est difficilement analysable. Plusieurs possibilités sont envisageables. La première est que le verbe utilisé est *devoir*, possibilité suggérée par une des formes suivantes [dwa]. La forme /ɛ/ serait une amorce d'un autre verbe non repris, et la proposition *de* serait en trop puisque *devoir* est un modal qui construit directement le verbe, en l'occurrence le verbe *chercher*.

L'autre possibilité concernerait une locution comportant *droit*. Il y aurait alors eu confusion entre les formes [dwa] et *droit*. L'expression serait *il est en droit de* ou *il a le droit de*. Dans la première, il manquerait la préposition *en* et dans la seconde, les verbes *avoir* et *être* (a/ɛ) auraient été échangés et l'article *le* aurait disparu. La seconde possibilité est moins satisfaisante car la forme *je dois* induit implicitement qu'il s'agit du verbe *devoir*.

La présence du phonème [e] devant un verbe ou un adjectif avec une personne 1 est recensée en français acadien de Moncton et dans une région fortement francophone au Nouveau-Brunswick (Péronnet ; 2005). Son analyse fait ressortir deux hypothèses. La première stipule que « l'auxiliaire *avoir* [est] utilisé en remplacement de la copule *être* » (ibid. ; 99) ; la seconde, s'aligne sur le « processus d'autorégularisation (...) des désinences verbales du verbe *être*, (...) sur le modèle des deux (...) personnes du singulier, *es* et *est*, toutes deux prononcées [e] » (ibid. ; 100). L'auteur semble préférer l'explication se fondant sur la variation panlectale car la première hypothèse « s'est révélée sans fondement » (ibid. ; 101). Selon cette analyse, le locuteur Simon aurait voulu employer la forme [ady] remplacée par la généralisation de la forme [e] devant un verbe, quelle que soit la personne sujet, sans se demander finalement s'il s'agit de *être* ou de *avoir*, et de la forme du radical nu [dwa] à la place de la forme adjectivale [dy]. En parallèle de la généralisation de la forme [e] à toutes les personnes, nous pouvons supposer également la généralisation de l'emploi de *être* en lieu et place de *avoir*.

Dans le corpus du locuteur peu scolarisé, René, l'absence de marque formelle concerne le futur morphologique /r/ :

(102) René : vous-mêmes vous [vjẽde* eksplote*] - mais [nejã] pas des hommes
- ça ne [pø] pas [ale]

Le radical nécessaire à la formation du futur morphologique ainsi que la terminaison de la personne 5 /-e/ sont présents mais la marque /r/ du futur a disparu.

La construction radical futur + marque /r/ du futur + terminaison se retrouve pourtant dans 3 occurrences dans le corpus de René :

(103) René : moi je le [di] - ici on [vjẽdre] ici comme ils [sõ] l'habitude de [dirale atrapatrape] type euh tel monsieur pour [ale lasasine]

(104) René : quand [ja] plus de personnes ce [nɛ] pas la brousse-là que vous [vjẽdra kɔmãde] - est-ce que vous [vjẽdra kɔmãde] seulement la brousse

Dans le premier exemple (102), il s'agit de la forme du conditionnel, dans les deux suivants (103, 104), la terminaison ne correspond pas à celle de la personne 5 alors que dans l'exemple « vous [vjẽde]* », la terminaison est en adéquation avec la personne sujet, la personne 5.

Bien qu'ayant un niveau de scolarisation jusqu'au CM2 et présentant des similitudes avec les locuteurs moyennement scolarisés dans l'emploi de la morphologie verbale, il n'en est pas pour autant exempt de variations formelles. Son système est instable car il oscille entre deux pôles, celui des performances morphologiques minimales et celui des performances morphologiques étendues. Ses performances ne sont pas assez assurées.

Selon Kilani-Scoch et Dressler (2004 : 424), « pour la réalisation de formes flexionnelles, la tâche de dérivation proprement dite revient aux règles exclusivement. Celles-ci produisent les formes flexionnelles d'un paradigme. Les règles commencent toujours la dérivation des formes flexionnelles à partir de la forme de base », c'est-à-dire le radical nu.

D'autre part, « les affinités phonologiques favorisent les analogies » (ibid. ; 425). Le locuteur utilise la forme de base, puis selon un modèle phonologiquement comparable élabore la flexion verbale. La forme *viendez devrait « être refait(e) à partir de *viend-re sur le modèle *vend- ven-d-re vend-ez* ». Ce « modèle morphologique est donc à la fois un modèle morphématique avec compositionnalité et calcul (...) [ou] morphologie dynamique [qui] comprend l'analyse en morphèmes⁴⁹ et l'application de règles sur ces morphèmes » (ibid. ; 425).

[vjẽde]* relèverait d'une composition morphématique malheureuse mais qui serait le signe d'une démarche de productivité générale et dynamique d'élaboration et de construction verbale. Elle s'oppose à la morphologie statique qui « suppose le stockage des mots-formes flexionnels entiers dans les entrées lexicales » (ibid. ; 425). Il ne s'agit ni d'élaboration formelle ni de réflexion mais uniquement d' « un modèle de type « lexicaliste » par mémorisation » de formes qui « produit surtout des analogies isolées » (ibid. ; 425). Ceci explique la superposition de formes concurrentes dans les énoncés et la compétition de ces deux formes dans la performance.

⁴⁹ Selon le type de flexion, en racine, base ou radical, thème ou suffixe.

3.3. SUBSTITUTION VERBALE

(105) René : voilà le terrain que nous [sɔm] là - [jɛpeje] ce terrain - à cent cinquante mille francs - moi-même je [sɥi] se [debruje] - de [plãte]

Le locuteur peu scolarisé René emploie une forme [sɥi] à la place d'une autre [se] du verbe *savoir*. Nous sommes en présence d'une confusion formelle et d'une substitution verbale mais le co-texte permet de rétablir la bonne forme grâce au sens de la séquence.

3.4. SUBSTITUTION⁵⁰ FORMELLE

La substitution formelle verbale se rencontre exclusivement dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés. Elle porte sur les terminaisons puis sur les radicaux.

3.4.1. Substitution des terminaisons

Une substitution de la marque formelle de l'infinitif touche deux verbes que les locuteurs affectent d'un infinitif en /-e/.

(106) Simon : seulement les marmites-là - ce [nete] pas comme maintenant - - pour [metroε] - la nourriture dedans - ce [ε] un m-peu difficile - pour [buje] - qu'on [mãʒ]

La forme standard est *bouillir*. Il s'est opéré un échange ou une confusion entre les terminaisons /-ir/ et /-e/.

Le locuteur non scolarisé Simon devait maîtriser le radical nu [bu]. Pour obtenir la forme infinitive, il lui a ajouté la terminaison /-e/ qui en fait un verbe en /-e/, plus facile à conjuguer en raison de sa régularité. Le phonème /j/ permet d'éviter un hiatus entre les phonèmes /u/ et /e/.

Le second verbe est utilisé par le locuteur peu scolarisé, René.

(107) René : nous nous-mêmes nous ne [puvɔ̃] pas [ʃwazir] notre président [sɛ] la France qui [fɛʃwaje] - et qui [mɛ] le président en place

La forme [ʃwaje] équivaut à celle de *choisir*. En parallèle de cette forme, ce locuteur emploie les formes standards de ce verbe [ʃwazi] et [ʃwazir], présentes dans la même séquence. En revanche, leur distribution est aléatoire. Elles sont employées indistinctement l'une à la place de l'autre. La forme [ʃwazir] est utilisée cinq fois, trois fois comme une forme infinitive et deux fois dans un temps composé. Sur les deux

⁵⁰ « On remplace un élément d'un plan de la langue (signifiant ou signifié) par un autre élément du même plan. Il y a substitution si la modification n'entraîne aucun changement sur l'autre plan » (Arrivé, Gadet, Galmiche ; 1986 : 645).

occurrences de [ʃwazi], une correspond à une forme infinitive et la seconde à une forme adjective dans un temps composé. Il semble qu'elles soient interchangeables.

Quelle que soit leur distribution, la forme [ʃwazi(r)] est connue par ce locuteur. L'occurrence [ʃwaje], parce qu'isolée, n'est peut-être qu'une erreur formelle. Il est possible de supposer qu'elle a été construite à partir du substantif *choix* auquel vient se suffixer la terminaison infinitive verbale /-e/ ; terminaison dévolue à la création de verbes. Pour éviter une suite de deux séquences vocaliques /wa/ et /e/ qui provoquerait un hiatus, la semi-consonne /j/ apparaît. Comme il a été vu jusqu'à présent, le rôle phonétique de la semi-consonne, située généralement entre deux voyelles, est de faciliter la prononciation en les liant de manière plus fluide.

Une deuxième série de substitution de terminaisons apparaît dans les corpus de locuteurs peu ou non scolarisés. Elle concerne la forme adjective des « autres verbes ». Pour la plupart de ces verbes, la terminaison de leur forme adjective est soit en /-y/ soit en /-i/, à l'exception de verbes comme *découvrir* et *mourir* qui font *découvert* et *mort*. La distribution des terminaisons peut sembler quelquefois aléatoire.

La forme [vəny] devient [vəni] dans le corpus de la locutrice Hélène :

(108) Hélène : je ne [sɛ] pas quand mon mari - il [ɛvəny] - avant - que deux jours
trois jours il [aapəle] les gens - quand il [ɛvəny] - nous [avɔ̃vəni] - assemblée -
nous [avɔ̃fɛ] comme ça comme ça tous ces lois

Elle fait concurrence aux six formes standard [vəny] présentes dans son corpus, dont deux dans la même séquence ci-dessus.

Parallèlement, les formes suivantes entrent en concurrence avec la forme standard. La forme [vi] dans un temps composé côtoient à deux reprises la forme attendue [vy] dans son corpus :

(109) Hélène : coutume [sɛ] comment - - j'[ɛvi] - une - marmite à [prepare] quand
j'[ɛe - ekɔ̃nɛ] les choses - les marmites à [prepare] avec la terre

(110) Hélène : après ça - j'[ɛvi] - mes parents - ils [ɛfɛ] - les quelques jouets le
soir - pendant la lumière et le - au moment de l-la lumière - [sapɛlabãg] avec les
pieds

(111) Hélène : [sɛ] vous-mêmes vous [garde] bien - j'[ɛvy] ça les les les parents
ils [ɛfɛ] ça - quelques femmes - au village - avant - -

(112) Hélène : les - les députés - ils [sɔ̃parti] assemblée ils [adəmãde] la population - ce que il [vø - - se] ça que - j'['ɛvy] la politique d'avant

Dans la conjugaison du verbe *voir*, la forme [vi]* correspond à celle du passé simple morphologique aux personnes du singulier. Comme il a été démontré précédemment, la morphologie de cette conjugaison n'est pas maîtrisée par des locuteurs peu ou non scolarisés car elle est le signe d'un niveau de scolarisation élevé. Par rapport au niveau zéro de scolarisation de la locutrice Hélène, cette forme apparaît comme anormale.

Pour reprendre la question laissée en suspend dans le chapitre sur les formes standard et la forme adjectivale du verbe, à savoir si les locuteurs les moins scolarisés, Simon et Hélène, connaissent la forme [vøny] ou le mode de formation radical 2 + /-y/, ces exemples peuvent nous éclairer. La substitution /-y/, /-i/ semble parfois relever du hasard. Les terminaisons indiquent la forme adjectivale du verbe. Par rapport au nombre d'occurrences, la forme standard fait référence alors que la forme anormale semble accidentelle. L'emploi, et par conséquent la connaissance, des formes standard n'empêche pas l'utilisation de formes anormales concurrentes. La forme adjectivale des « autres verbes » porte généralement comme désinence soit un /i/, comme *parti*, *fini*, *pris*, soit /y/, comme *venu*, *bu*, *vu*. Ces locuteurs connaissent ces deux modèles, leurs occurrences l'attestent, mais ne savent pas obligatoirement quelle désinence va avec quel verbe, d'où des distributions parfois heureuses, parfois hasardeuses. Cela tendrait à prouver que le système de la langue française n'est pas bien fixé chez les locuteurs peu ou non scolarisés.

Toujours dans le corpus de cette locutrice, le verbe *cuire* propose deux formes adjectivales : [ky] et [kɥi], l'une anormale et l'autre standard, employée chacune une seule fois :

(113) Hélène : ces marmites-là - on [aky] - si on [afɛ] les mets - indigènes - - ça-ça [sapɛlvjɔk - sapɛlvjɔk] oui - si on [afɛ] ça - on [akɥi] tous les choses pour le [mãʒe] - les épinards - le manioc - tous ces [soz]

La suite phonétique [ɥi] a disparu au profit du phonème /y/. Comme nous l'avons vu, la distribution des terminaisons en /y/ ou en /i/ semble aléatoire. En effet, si elles sont identifiées comme terminaisons de la forme adjectivale du verbe employée dans les temps composés, le phonème choisi importe peu puisque la forme verbale sera

automatiquement reconnue et étiquetée comme adjective. Les terminaisons /y/ et /i/ deviennent des indices grammaticaux et formels.

L'irrégularité des formes des « autres verbes » et la méconnaissance de leur conjugaison par des locuteurs peu ou non scolarisés ont permis d'élaborer des stratégies pour combler les lacunes grammaticales.

Dans le corpus du locuteur René, la forme [muri], présente dans trois occurrences, est employée en tant forme infinitive du verbe.

(114) René : moi je [mɔ̃fu] je [nɛ] pas peur de [muri] - compte tenu de mon âge d'aujourd'hui - je [nɛ] pas peur de [murir] moi

[muri] est construit sur le radical 2 des personnes 4 et 5 du présent morphologique, radical également employé dans la forme infinitive [mur-]. Le suffixe /-i/ se compare à celui de la forme adjective de certains autres verbes comme [fini] et [parti]. Y a-t-il eu permutation entre les formes infinitives et adjectives ? Dans la morphologie des verbes en /-e/, les deux formes ne se distinguent pas à l'oral, d'où une possible confusion entre les classes de verbes. La forme anormale cohabite avec la forme standard, ce qui prouve l'instabilité de sa pratique malgré ses connaissances scolaires. Ou peut-être y a-t-il eu un amuïssement du /r/ et cette forme s'emploie-t-elle à la place de la forme adjective du verbe comme cela a été recensé en acadien de la nouvelle-Écosse au Canada (Ryan ; 2010 : 423) ? Il aurait fallu d'autres occurrences pour pouvoir se prononcer.

3.4.2. Substitution de radical

3.4.2.1. Imparfait morphologique

Sur le modèle de radical nu + C + /-e/, le locuteur non scolarisé Simon construit l'imparfait morphologique des verbes *faire* et *prendre*, qui normalement recourent au radical 2 des personnes 4 du présent morphologique de ces deux verbes : [fəz-] et [prən-]

- [fɛ] + /s/ + /-ɛ/ :

(115) Simon : et - - quand ma mère - il [par] dans le champ - en brousse - - il [lɛs] le concombre - que je [dwakase] ça - - [ifo] que j'[aapɛl] - mes camarades comme ça - je lui [di - vjɛ̃] me - [ede] - de me [fini] ça - bon on [fɛsɛ]* ça-a - par terre comme ça - on [napɛlməben]

- [fɛ] + /z/ + /-ɛ/ :

(116) Simon : après - notre-euh - le temps de [nɔrt] père - ce [nɛ] pas nous qui /[avɛvi, avɛvy]/ ça - on [fɛzɛ]* - on [prɑ̃] le - - le [matʃɛt] - - la la route-là - [sɛ] là qu'on [fəzɛ] - - on-on [kreɛ] - on [krezeɛ] ça avec-euh - avec la main - la route que vous [vwaje] là

(117) Simon : bon // dans notre temps - avant - dans [nɔr] père - ils nous [zavɛmi] au monde - - [ɛfɛzɛ]* - en ce moment-là - il [navɛ] pas encore le - le blanc - - on [netɛ] seulement que - le noir le noir

- [prɑ̃] + /d/ + /-ɛ/ :

(118) Simon : l'huile de - l'huile de palmes - on [fəzɛ] le on [prɑ̃dɛ]* - le - le le machin qui [ɛ] dedans là - après on [grije] ça dans les feuilles

Il s'est aligné sur la construction formelle de certains autres verbes, tels que connaître : [kɔnɛ] + /s/ + /-ɛ/ ; partir : [par] + /t/ + /-ɛ/ ; pour obtenir [prɑ̃] + /d/ + /ɛ/.

Il a intégré les consonnes /s/ et /z/, utilisées dans la conjugaison du verbe *faire*, et /d/, de l'infinitif du verbe *prendre*.

Ces occurrences côtoient les formes standard de ces deux verbes :

- radical 2 + /-ɛ/ :

(119) Simon : [nɔr] père - [ifəzɛ] le Biéré - maintenant - le Biéré [ɛfuty]

(120) Simon : euh son fils il [a] - il [alɛsɛ] les enfants - - on [prənɛ] seulement que - quelque [soz] - tout ça là - on [lɛs] avec-euh ses enfants - on [di] que il [alɛsɛ] les enfants on ne [pø] pas euh [fɛr] du mal

Pour le verbe *faire*, ou pour le verbe *prendre*, des formes différentes, standard et anomales, dotées de la même valeur morphologique se rencontrent dans le corpus de ce locuteur. Cela prouve une fois de plus l'instabilité de son système morphologique verbal, la difficulté à construire des formes verbales et à choisir le radical adéquat.

Un autre radical est sollicité pour l'imparfait morphologique du verbe *mettre* :

(121) Simon : avant on [navɛ] pas de - qu'on [mi] quelqu'un dans le - cercueil - oui - euh avant - - on [mizɛ] on [mɛ] on [mi] quelqu'un - comme ça - comme il [ɛvɔny]

Il s'agit du radical [mi] présent dans la forme adjectivale du verbe. Ce radical sous-entend une valeur sémantique de passé par la valeur accomplie de la forme adjectivale, ce qui peut justifier son emploi dans cette construction. La consonne /z/ est la consonne finale de la

forme adjectivale de ce verbe lorsqu'elle est accordée au féminin et la terminaison /-ε/ est toujours celle de l'imparfait morphologique.

Contrairement aux verbes précédents, la forme standard [metε] ne se rencontre pas dans le corpus du locuteur non scolarisé Simon. En revanche, la forme [mi] est employée d'une part dans des temps composés du passé, d'autre part dans des temps simples à valeur de présent et surtout d'imparfait.

Dans le cas du verbe *mettre*, deux formes se font concurrence, une anormale [mizε] et une standard [mi], qui selon la conjugaison normative ne sont pas dévolues à l'imparfait. Deux formes à valeur de passé cohabitent pour exprimer un passé. Cette distribution prouve que le radical choisi obéit à une logique sémantique.

Pour construire une morphologie particulière, le locuteur possède un ou des schémas pré-établis et sollicite l'un d'entre eux ou même plusieurs à cet effet. Finalement, l'anomalie, bien qu'aléatoire, obéit à des règles.

3.4.2.2 Subjonctif

Cela ne concerne que deux verbes, *prendre* et *pouvoir*, et deux locuteurs peu scolarisés, Paul pour le premier et René pour le second.

Dans l'occurrence suivante, le locuteur Paul peu scolarisé emploie la forme [prãd]* à la place de [pren], radical propre au subjonctif dit présent :

(122) Paul : bon je [vule] te [marje] - je ne [vø] pas que - je te [prãd]* comme le bon ami non

La présence du phonème /d/ démontre que le locuteur estime que le radical nu [prã] n'est pas approprié mais son corpus ne propose aucune forme de subjonctif. Il est donc difficile d'affirmer qu'il connaît ou non le radical [pren-]. La morphologie du radical nu [prã] peut se comparer à celle du subjonctif des verbes en [-ir] comme *finir*, [fini-s-] ou en [-r] comme *connaître* [kɔnε-s-]. Ils se construisent avec le radical nu + C, consonne qui apparaît dans certaines formes. Le locuteur Paul rajoute donc la consonne /d/, de la forme infinitive, forme qu'il utilise et qui se construit à partir du radical nu. Il lui enlève le phonème /r/ puisqu'il n'a besoin que d'une seule consonne. Il s'aligne sur un modèle aisément imitable car le radical nu est la forme qui comptabilise le plus d'occurrences pour chacun des locuteurs. Elle est facilement à disposition car bien maîtrisée. Tout comme pour la forme [vjẽde], la forme [prãd] s'élabore selon une morphologie

dynamique, à partir du radical nu, puis s'aligne sur le modèle phonologique de *ven-d-r*, *ven-d*, *ven-d-e* selon les mêmes règles de construction.

Le radical du subjonctif du verbe *pouvoir* [pɥis-] n'est pas présent dans le corpus de locuteur peu scolarisé René. Nous ne pouvons pas savoir s'il le connaît ou non. Mais les formes utilisées s'en rapprochent :

(123) René : les Français [dwa] vraiment - [fɛr] tout [pusiblə] de bien [kɔ̃dɥir]
nos présidents de [surveje] nos présidents - pour qu'ils ne - [pɥiz]* vraiment -
[arɔ̃ʒe] dans leur euh leur pays -pour qu'ils [pɥiz]* vraiment [fɛr] une organi-or-
organisation - plutôt - à [fɛr] des choses nécessaires

(124) René : ils [nɔ̃] qu'à nous [zacɔ̃rde] à [dɔ̃ne] les crédits sans l'avarice pour
que nous [pysɔ̃* fɛr] l'agriculture comme les autres pays voisins

L'emploi de la terminaison de la personne 4 /-ɔ̃/ est respectée ainsi que celle des autres personnes ; l'anomalie concerne seulement le radical.

Dans le premier exemple (123), la consonne sifflante constrictive prédorso-alvéolaire /z/ a remplacé la consonne sifflante constrictive prédorso-alvéolaire. Le seul trait distinctif qui les différencie est le trait \pm sonore ; en effet, /s/ est une sifflante sourde alors que /z/ est une sifflante sonore.

Dans le dernier exemple (124), deux changements ont été opérés. Le premier concerne la disposition de la suite /ɥi/ remplacé par la consonne /y/ qui demande un moindre effort articulaire. Cette fermeture de la voyelle permet une meilleure stabilité du système phonétique. Le second concerne l'amoussissement du /j/ de la terminaison de la personne 4 : [jɔ̃] devient /ɔ̃/.

Ce locuteur doit certainement avoir des réminiscences de ce qu'il a appris à l'école, à savoir le Subjonctif dit présent du verbe *pouvoir*. Ses connaissances sont mal assurées, d'où l'utilisation de deux formes différentes censées être du subjonctif.

Synthèse partielle

D'un point de vue quantitatif, sur les 85 occurrences recensées de formes anormales, seules 14 sont le fait de locuteurs moyennement scolarisés. L'anomalie relève essentiellement d'un manque d'apprentissage formel de la langue française et caractérise donc un sociolecte.

Le domaine où les locuteurs moyennement scolarisés s'illustrent le plus est la néologie formelle : notamment la création de verbes à partir d'un substantif déjà existant. Les néologismes sont un symbole d'appropriation de la langue.

Les trois occurrences concernant les changements phonétiques dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés sont produites uniquement par la locutrice Prisca. Cette pratique n'est pas représentative d'un sociolecte mais relève d'un idiolecte.

Un seul changement morphologique intervient dans le corpus des moyens scolarisés contre 15 formes anormales dans ceux des locuteurs peu ou non scolarisés.

L'écart est révélateur. L'écart morphologique devient un indice de performance linguistique puisque parmi la phonologie, le lexique et la morphologie, cette dernière est celle qui sollicite le plus de connaissances en raison de l'irrégularité de certains verbes.

En morphologie, les formes anormales peuvent côtoyer les formes standard. Le système de formation des verbes peut sembler anarchique, mais en analysant ces formes, nous nous apercevons que cela obéit à une certaine logique. Chaque forme est régie par une règle particulière, d'où la diversité des processus de formation sous-jacents. Les performances minimales des locuteurs peu ou non scolarisés en langue française les ont obligés à élaborer des stratégies pour combler leurs lacunes.

Grâce à l'indice d'optimisation, ces locuteurs vont solliciter le peu de formes à leur disposition et développer des schémas de construction formelle et verbale pour que ces performances minimales deviennent rentables. L'apparente instabilité des terminaisons de la forme adjectivale du verbe masque une stratégie qui relève de l'indice d'optimisation. D'une part, le locuteur choisit un radical verbal parmi son peu de connaissances formelles de langue française, et lui adjoint une terminaison discriminée comme celle de la forme adjectivale du verbe, utilisée dans les temps composés. Le radical identifie le verbe et la terminaison détermine la forme verbale sélectionnée. La terminaison peut être distribuée indifféremment. Cette distribution aléatoire fait cohabiter formes anormales et formes standards.

La catégorisation en formes standard ou non standard n'est plus pertinente dans leur pratique. Leur concurrence s'efface car elles représentent la même réalité grammaticale. Le système réduit du nombre de formes verbales à disposition oblige à une

décomposition de ces formes pour comprendre leur mode de formation afin d'élaborer des schémas de construction à partir de cette compréhension morphologique.

Les changements phonétiques, lexicaux et morphologiques mettent en lumière l'instabilité des locuteurs peu ou non scolarisés. Simon est celui qui produit le plus de formes anormales, 27. L'absence de scolarisation de ce locuteur et son acquisition du français en milieu informel expliquent et justifient cette production. Il est suivi de près par le locuteur René, 21 formes, qui a été scolarisé jusqu'au CM2. Locuteur intermédiaire, il navigue d'un pôle à l'autre du continuum s'alignant à la fois sur les locuteurs peu ou non scolarisés et sur les locuteurs moyennement scolarisés. Cette place sur le continuum provoque la production de formes anormales.

Toutefois l'instabilité du système est à relativiser. Jusqu'à présent n'a été étudiée que la morphologie verbale en dehors de tout contexte d'emploi et de toute valeur temporelle. Les formes anormales constituent 85 occurrences contre 10 405 formes standard. Les formes anormales apparaissent donc très minoritaires. L'instabilité est certes présente mais pèse d'un poids restreint. Statistiquement, elle ne constitue pas la règle.

Selon Moseng Knutsen (2007 : 231), d'après les « facteurs extrasystémiques de la variation, le niveau de scolarisation ne détermine pas nécessairement la présence ou l'absence d'un trait non standard mais la fréquence de celui-ci ». Le niveau scolaire est inversement proportionnel à la fréquence des formes anormales. Cela se vérifie pour les locuteurs moyennement scolarisés qui n'en produisent que très peu, mais aussi pour Simon, l'un des moins scolarisés, qui produit le plus de formes anormales. En revanche, cela s'infirmes pour le locuteur intermédiaire René. Ses 21 formes anormales sont le fait d'un usage fluctuant entre deux systèmes différents.

Conclusion

L'analyse du matériau morphologique verbal des formes standard a démontré que le classement postulé des locuteurs en deux groupes, en fonction de leur niveau de scolarisation ne reflétait pas la réalité. Le locuteur peu scolarisé René apparaît comme l'intermédiaire, le lien qui unit les deux groupes de locuteurs. Il utilise à la fois le matériau morphologique des trois locuteurs les moins scolarisés et certaines formes du matériau morphologique employé par les locuteurs moyennement scolarisés. Son outillage formel verbal utilise une gamme importante de formes et apparaît fluctuant et

instable. Ainsi l'hypothèse initiale, fondée sur l'intuition, qui stipulait qu'à un niveau sociolinguistique ou scolaire correspondait un niveau linguistique, conduit à des résultats non pertinents. La dichotomie en deux groupes doit faire place à une division en trois groupes.

La littérature sur le français parlé par des locuteurs analphabètes présupposait une fonctionnalisation des formes verbales, sans conjugaisons, ni déclinaisons. Selon la théorie de la fonctionnalisation, la langue des locuteurs peu ou non scolarisés privilégie des intentions sémantiques dans une visée communicative.

Notre étude montre que la dichotomie entre locuteurs peu ou non scolarisés et moyennement scolarisés s'estompait. La langue des non scolarisés est un compromis instable entre une variété fonctionnalisée et les usages imposés par la norme scolaire. La langue des locuteurs peu ou non scolarisés n'est donc pas seulement une langue fonctionnalisée et ces mêmes locuteurs n'entrent pas dans l'étiquetage « basilectaux ». Notre étude nous conduit à confirmer l'existence d'un continuum linguistique alors que la bi-partition des locuteurs est un frein au continuum.

Les locuteurs peu ou non scolarisés possèdent une gamme verbale moins variée que celle des locuteurs moyennement scolarisés. Cette différence formelle a mis en lumière deux indices qui catégorisent chaque locuteur : l'indice d'optimisation pour les moins scolarisés et celui de diversification pour les moyennement scolarisés. A travers la classification des locuteurs en trois catégories linguistiques, le matériau morphologique s'est vu lui aussi réparti en trois types de performances morphologiques différentes. Les premières, les performances morphologiques minimales, relèvent de locuteurs non scolarisés ou très peu. Elles constituent la base de formes verbales acquises par tous les locuteurs de français non-natifs, quel que soit leur niveau de scolarisation ; c'est-à-dire les connaissances fondamentales d'une langue pour pouvoir la parler. Pour leur part les performances morphologiques réduites ou étendues sont toutes deux la marque d'un niveau de scolarisation. En effet, certaines formes ne peuvent être acquises qu'à travers l'apprentissage formel et scolaire. Les performances morphologiques réduites représentent un niveau de fin de cycle de primaire et les performances morphologiques étendues, un niveau de classe de troisième. Les performances morphologiques réduites constituent un niveau qui fait le lien entre le niveau minimal et le niveau étendu. Les

locuteurs qui relèvent de cette catégorie linguistique sont les plus sujets à la variation et à l'instabilité linguistique.

Deux pratiques cohabitent dans les corpus : le standard et le non-standard, bien que ce dernier ne produise que peu de formes anomales.

« Les structures standard et non-standard ne forment pas deux systèmes autonomes ; elles se recoupent largement dans les productions individuelles. Il est toutefois possible d'isoler un certain nombre de constructions communes à tous les groupes constitués à partir du niveau de scolarisation des locuteurs, une systématique qui traduit une norme endogène. (...) Il s'agit de deux systèmes standard et non-standard, qui se recoupent, mais dont les alternances sont variables » (Moseng Knutsen ; 2007 : 231). « Dans la réalité discursive, [le non-standard] et le français coexistent de façon à ce que les combinaisons possibles entre les deux systèmes soient infinies » (ibid ; 234). Hattiger (1991 : 102) résume ainsi ce phénomène : « les formes et constructions attestées dans [la seule strate basilectale] se trouvent en concurrence, dans chaque idiolecte, avec d'autres formes et constructions qui ne témoignent, elles, d'aucune simplification. Cette coexistence qui confère au [français] une extrême variabilité dont on est bien en peine de rendre compte, fait de ce parler un objet d'une rare complexité linguistique ». « Cet état de langue apparaît dès lors comme caractérisé par le désordre ou, plus exactement, par l'absence d'un ordre apparent susceptible d'être traduit par des règles strictes » (ibid. ; 103).

La simplification apparente du matériau morphologique chez les locuteurs peu ou non scolarisés ne doit pas être appréhendée comme le signe d'un système simple, voire simpliste. Il n'est pas synonyme de simplicité. Les formes anomales sont le fruit de restructurations des règles de construction, certes malheureuses ou aberrantes, mais produites selon un schéma précis et une réflexion formelle. La concurrence de formes anomales met en compétition deux morphologies : la morphologie statique et la morphologie dynamique. La première concerne les formes verbales irrégulières acquises par imitation, c'est-à-dire par mémorisation. L'irrégularité empêche l'élaboration de règles de construction formelle et ne sollicite que la mémorisation. Quand cette mémorisation, ou le savoir formel, font défaut la morphologie dynamique prend le relais. Elle correspond à des processus d'élaboration formelle, phonologique selon des modèles

verbaux. L'alternance et la compétition de ces deux morphologies entraînent l'instabilité du système formel verbal.

La substitution morphologique notamment pour les formes anomales est un indice supplémentaire de performances morphologiques. En effet, la substitution est inversement proportionnelle à l'indice de performances : plus elle est présente, moins la performance morphologique est étendue et plus le niveau en français est faible.

L'indice du niveau de scolarisation, au regard de nos analyses, n'apparaît plus comme totalement pertinent. En revanche un autre indice a vu le jour comme le moyen de discriminer les locuteurs, non plus à partir d'une intuition, mais à partir d'une analyse quantitative. L'indice de fréquence a permis par le nombre d'occurrences des formes verbales d'établir trois groupes de locuteurs et non pas de confirmer les deux initialement prévus. L'analyse quantitative qui a débouché sur une analyse qualitative a validé la théorie du continuum et la fluctuation de deux des locuteurs : les peu scolarisés.

Les facteurs de la variation sont de plusieurs ordres. Le facteur extralinguistique comprend le niveau de scolarisation, même si ce dernier n'est pas toujours probant, et le milieu dans lequel les locuteurs évoluent et pratiquent la langue française. Nous avons vu que les locuteurs les moins scolarisés devaient être classés dans la catégorie des « basilectaux » et utiliser une langue fonctionnalisée. Leur langue, bien qu'influencée en partie par la fonctionnalisation, comporte aussi un système standard. Leur pratique relève d'un système mixte, ce qui exclut ces locuteurs de la catégorie des « basilectaux ». Leur niveau de scolarisation ne peut à lui seul expliquer cette variété de langue. Il faut prendre en considération l'environnement linguistique des locuteurs d'où le facteur extralinguistique de l'oralité.

Le facteur intersystémique pourrait justifier la régularisation formelle des verbes en français par leur alignement sur les formes verbales invariables du fang pour chaque temps et l'absence du phonème /ʃ/ en fang remplacé par un phonème approchant, qui existe en fang. Mais le premier phénomène peut également s'expliquer par un facteur intralinguistique et le second se révèle sans fondement car le même locuteur produit le phonème /ʃ/ dans d'autres séquences.

Le facteur intralinguistique explique l'utilisation de formes comme l'aoriste ou la généralisation du présent morphologique. Au Cameroun, Manessy relevait déjà en 1994 l'emploi de ces deux formes ainsi que l'alignement des formes verbales sur les formes

singuliers, notamment au présent morphologique sous l'influence de la variation panlectale et l'autorégulation de la langue.

La variation touche plusieurs domaines : la phonétique, le lexique et la morphologie. Seul le niveau de scolarisation semble être ici un rempart contre son influence. Il n'annule pas ses effets mais réduit son impact car même les locuteurs moyennement subissent son influence.

L'analyse de l'utilisation du matériau morphologique verbal permettra de nous rendre compte du degré d'impact de la variation sur la syntaxe.

**PARTIE III : UTILISATION DU MATÉRIAU
MORPHOLOGIQUE**

CHAPITRE IX : LE CONCEPT DE PERSONNE⁵¹

« Le verbe tient la catégorie de la personne de son sujet » (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 680). Le concept de personne intervient dans le chapitre sur l'utilisation du matériau morphologique car les terminaisons ou désinences de personnes participent à la construction verbale, et permettent de distinguer certaines personnes les unes des autres.

Les désinences, qui indiquent le rang de la personne sujet, sont, surtout à l'oral, loin d'assurer la distinction de toutes les personnes. De par cette distinction non systématique, puisque « les désinences, au fait de l'évolution phonétique se sont confondues dans nombre de cas (...), il est nécessaire, pour compléter et préciser les oppositions de personnes, d'utiliser les pronoms personnels » (Arrivé, Blanche-Benveniste, Chevalier, Peytard, 2002 : 285). Dans la construction verbale, le rang de la personne sujet apparaît comme obligatoire.

Le rang de la personne s'exprime par trois indices : le pronom personnel sujet, la forme de la base verbale et la désinence ou postfixe. La personne agent, sujet ou premier indice, conditionne la forme des deux autres indices.

Notre hypothèse initiale sous-entend une opposition du marquage du rang personnel entre les deux types de locuteurs. Ceux qui sont moyennement scolarisés, de par leurs connaissances et leurs performances supposées du français, devraient utiliser des formes verbales comportant la désinence correspondant à la personne sujet ou proches des désinences des formes standard. En revanche, les locuteurs peu ou non scolarisés, devraient, quant à eux, utiliser une flexion désinentielle moins complexe en raison de la difficulté que présentent certaines personnes, notamment les personnes 4, 5 et 6. Nous attendons un réaménagement morphologique du verbe à travers des formes inattendues.

⁵¹ En fang, « le sujet dans la phrase est toujours repris par un pronom personnel du même nombre que le substantif » (Abomo-Maurin ; 2006 : 30). « Non seulement [les pronoms] sont toujours sujets directs des verbes, de plus, ils sont sollicités par les noms et les pronoms en tant que sujets relais qui agissent directement sur le verbe » (ibid. : 35). Les pronoms personnels sujets sont donc des éléments obligatoires et incontournables dans la construction des verbes même si un syntagme nominal est utilisé pour expliciter le référent du pronom. Ce sont des sujets grammaticaux qui ne portent aucune indication de genre.

Le fang comporte six personnes sujets : *me* (*je*), *wa* (*tu*), *a* (*il, elle*), *bi* (*nous*), *mi* (*vous*), *be/ba/b'* (*ils, elles*).

Me ne vé (*je suis là*), *Ondo wa ne vé ?* (*Ondo tu es là ?*), *Ondo a ne vé ?* (*Ondo il est là ?*), *bi ne vé* (*nous sommes là*), *mi ne vé* (*vous êtes là*), *ba ne vé* (*ils sont là*).

La caractéristique commune aux français d'Amérique et d'Afrique prouve que les « variétés sont plus simples, ou moins élaborées, que ne l'est le français standard. Elles mettent en jeu des formes moins nombreuses et les contraintes qui pèsent sur l'emploi de celles-ci sont moins strictes. La convergence est d'autant plus singulière que la simplification opère par les mêmes voies et aboutit à des résultats semblables. (...) Plutôt que d'une évolution induite et contrôlée par les tendances inhérentes au système du français, il s'agirait (...) d'un processus commun à toutes les langues, comme en témoignent les variétés basilectales [d'Amérique et d'Afrique] » (Manessy, 1994 : 164). L'étude de nos corpus permettra de confronter l'affirmation de Manessy aux productions de ces locuteurs peu ou non scolarisés et de vérifier jusqu'à quel point la variation a influencé la langue si influence il y a.

Selon Mougeon et Béniak (1995), la variation apparaît dans des productions de locuteurs peu ou non scolarisés qui ont le français comme langue seconde, utilisée de manière épisodique en situation de contact de langues. Ce phénomène ne serait-il l'apanage que d'un certain type de locuteurs ? Où se situent les locuteurs moyennement scolarisés sur le continuum linguistique ? Apparemment, ils seraient exempts d'une quelconque variation et leurs productions devraient différer de celles des locuteurs peu ou non scolarisés. Qu'en est-il réellement ?

Comment se manifestent les restructurations qui d'après les études précédentes relèveraient de la fonctionnalisation de la langue ?

Il reste ensuite à étudier par quel(s) moyen(s) de compensation, ces locuteurs produisent des énoncés compréhensibles par tous, pour autant que leurs énoncés ne soient pas ambigus.

Pour traiter ce chapitre, nous centrerons notre attention sur deux temps simples et personnels, le présent et l'imparfait. En effet, ces deux tiroirs témoins sont employés par tous les locuteurs, ce qui permettra une comparaison et une analyse plus complète.

« Au présent [et à l'imparfait], seules les P4 et P5 sont marquées par une terminaison [pour tous les verbes], respectivement les voyelles /ɔ̃/ et /e/ » (Pouradier Duteuil, 1997 : 40).

Les verbes en [-e] présentent une difficulté en moins par rapport aux « autres verbes ». En effet, la personne 6 a une flexion, à l'oral, identique à celle des personnes du singulier tant au présent qu'à l'imparfait. Pour ces verbes, seules les personnes 4 et 5 seront

étudiées. Les marques du nombre et de la personne se confondent alors que la personne 6 des autres verbes se distingue par une suffixation propre.

Ces trois personnes, problématiques, seront étudiées pour évaluer le marquage du concept de personne.

1. EXPRESSION DE LA PERSONNE 4

Cette personne présente des occurrences au présent et à l'imparfait morphologique.

Expressions de la P4	Occurrences par locuteurs							
	Peu ou non scolarisés				Moyennement scolarisés			
	Simon	Hélène	Paul	René	Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper
<i>Nous</i> + forme standard	-	10	2	111	29	21	108	7
<i>On</i> + radical nu ⁵²	42	14	8	30	54	46	22	-
<i>Nous</i> + radical nu	3	12	1	2	-	-	-	-
<i>Nous on</i> + radical nu	4	-	-	19	2	4	2	-
<i>Nous on</i> + - /5/	-	-	-	2	-	-	-	-
<i>Nous</i> + forme de P6	-	-	-	1	-	-	-	-
« <i>Vous</i> »	-	-	-	-	3	-	1	-
Total	49	36	11	165	88	71	133	7

Tableau n°24.

⁵² « Le radical est le signifiant d'un morphème lexical qui est un verbe, le morphème étant une unité minimale de première articulation, soit une unité significative indécomposable en unités significatives plus petites (...). Le radical est ce à quoi est associée la signification commune à toutes les formes de la conjugaison. » (Touratier, 1996 : 20) Ce radical est nu puisqu'il ne possède aucune marque de temps ni de personne. Il correspond au « paradigme du présent de l'indicatif (qui ne porte aucune marque de mode ni de temps) (...) aux seules personnes du pluriel » (Huot ; 2001 : 146).

Récapitulatif :

Expression de la P4	Total d'occurrences par groupes de locuteurs		Total
	Peu ou non scolarisés	Moyennement scolarisés	
<i>Nous</i> + forme standard	123	165	288
<i>Nous</i> + radical nu	18	-	18
<i>On</i> + radical nu	94	122	216
<i>Nous on</i> + radical nu	23	8	31
<i>Nous on</i> + /-ʃ/	2	-	2
<i>Nous</i> + forme du pluriel	1	-	1
« <i>Vous</i> »	-	4	4
Total	261	299	560

Tableau n°25

1.1. NOUS + FORME STANDARD (EN /-ʃ/ OU EN /-M/)

Les locuteurs moyennement scolarisés maîtrisent la désinence de la P4 : aucune autre désinence verbale n'a été relevée dans les corpus pour le sujet *nous*.

Chez deux locuteurs peu ou non scolarisés, Hélène et Paul, *nous* + désinence standard est présent mais ne concerne qu'un nombre très restreint de verbes, deux dans celui d'Hélène : *avons* (9 occurrences) :

(125) Hélène : avec mon mari en cinquante deux - - nous [avɔ̃] à Libreville - - quand nous [avɔ̃fɛ] la politique ce temps-là - la [pɔltik] de maintenant - [sɛdefɛrɑ̃s] - -

(126) Hélène : le la population - la population elle [ɛvəny] - pour le [dɑmɑ̃de] quelqu'un - nous [avɔ̃] nous [vø] comme ça comme ça comme ça comme ça

et *sommes* (1 occurrence) :

(127) Hélène : P11 : /Ø, en/ ce temps-là - nous [sɔm] les femmes pour le [preparɛ] la nourriture à la maison -

un dans celui de Paul : *avons* (2 occurrences).

(128) [dɔ̃ - sɛ] comme ça - nous [avɔ̃parje] nous-nous [avɔ̃ - marje] - les femmes - on ne [marjɛ] pas la femme tout seul -

Il est à noter qu'Hélène produit également la forme *nous* [ɛ]. Même si elle connaît la forme standard, cela n'exclut pas l'instabilité du système.

Bien que l'expression de la P4 sous la forme *nous* + désinence standard soit présente dans les productions de ces deux locuteurs peu ou non scolarisés, elle ne concerne que deux verbes, *être* et *avoir*. Leur présence n'est pas un indice de scolarisation mais reflète la fréquence importante de ces verbes. L'utilisation de la structure *nous* + désinence standard est donc attribuable à la haute fréquence des verbes concernés. Ces formes sont produites par reproduction mécanique et deviennent des formes figées, stéréotypées.

1.2. PRONOM PERSONNEL SUJET + RADICAL NU

La marque désinentielle de la P4 est absente de la forme verbale. Le radical nu est en relation avec un pronom clitique qui indique, seul, le rang de la personne sujet : *on* inclusif, *nous* et *nous on*.

1.2.1. *On* inclusif

Le pronom indéfini *on* évoque une personne ou un ensemble de personnes. Cette indétermination le rend apte à fonctionner comme substitut de tous les autres pronoms personnels. Cependant *on* remplace le plus souvent le pronom *nous*.

Le tableau comptabilise uniquement les *on* qui expriment un *nous* identifié et incluant le locuteur.

Le pronom indéfini *on* est utilisé quasiment par tous les locuteurs et présente le plus grand nombre d'occurrences par locuteurs, excepté pour deux (René, peu scolarisé, et Prisca, moyennement scolarisé).

En comparant le nombre d'occurrences des structures *on* + radical nu vs *nous* + désinence standard, nous remarquons que pour cinq locuteurs (locuteurs peu ou non scolarisés : Simon, Hélène et Paul ; locuteurs moyennement scolarisés : Bertrand et

Célestin) le pronom *on* est privilégié. En revanche, Prisca (locutrice moyennement scolarisée) et René (locuteur peu scolarisé) emploient plus fréquemment *nous* + forme standard (22 vs 109 et 30 vs 112).

L'expression de la personne 1 du pluriel par *on* + radical nu peut apparaître comme une stratégie d'évitement et de contournement de la difficulté désinentielle.

(129) Simon : [nɔʀ] père - - [ipar] aux champs - si je [di] à M. à-à M. - que - euh- [ifoale] m'[ede] - et dans mon champ - **on** [vafɛʀ] seulement que - une semaine - **on** [fini] ce champ-là - **on** [par] chez M. - **on** [paralekɔmɑ̃se] aussi - **on** [par] chez M-M. **on** [paralefini] - tout -

On inclut dans cet exemple le locuteur, Simon, et son interlocuteur dans l'histoire qu'il raconte, à savoir M..

Pour les locuteurs moyennement scolarisés, le recours à *on* semble moins une stratégie d'évitement de la P4, qu'ils maîtrisent par ailleurs, qu'une habitude langagière, également présente en français métropolitain.

(130) Célestin : mais vous perdez - en faisant cela - vous laissez votre rêve - - pourquoi parce que **nous** quand **on** arrive en terminale - et qu'**on** a le bac - par exemple - - parce que - pour avoir la bourse il faut avoir moins de vingt-deux ans - - lorsque-euh - avec tout le temps qu'**on** a perdu **on** arrive en terminale - - à vingt-trois ans - vingt-quatre ans - **on** gagne le bac - à l'université - **on** vit comme des rats -

On représente l'ensemble des lycéens auquel il appartient (il est élève de seconde générale).

(131) Prisca : et moi j'aimerais tellement - que un jour - mes parents puissent être avec moi - pour que **nous** puissions parler - **on** parle **on** rigole - comme il faut - -

On implique la locutrice et ses parents.

(132) Prisca : dommage que j'ai eu un peu de - des problèmes avec les professeurs d'histoire que-les professeurs draguent les élèves et tout - bon ça m'a pas empêchée de travailler mais dommage que - ces messieurs-là jusqu'à présent quand ils me voient - **on** ne s'entend pas - ça a quand même été -

On représente la locutrice et ses professeurs.

Katja Ploog relève la préférence d'utilisation de *on*. *Nous*, pronom personnel sujet, peut être confondu avec le clitique complément. Mais l'utilisation de *on* dans la même séquence lève toute ambiguïté syntaxique : *nous* « présente une homonymie entre le constituant clitique et le pronom. Cette ambivalence ne constitue pas cependant un véritable problème, dans la mesure où *on* lui sert de relais clitique dans la quasi-totalité des cas » (2002 : 124). Selon elle, le choix de *on* se justifie par la volonté de conférer à chaque morphème un rôle grammatical précis, lorsque la langue le permet.

Chaudenson, Mougeon et Béniak notent le même phénomène pour le français louisianais et le français acadien de Louisiane en Amérique de Nord, « ce qui a pour conséquence d'éliminer un élément flexionnel (-ons) » (1993 : 81).

Sous l'influence de la variation panlectale, le système de la conjugaison verbale se simplifie suite à la « recherche d'une désinence unique par généralisation verticale » (ibid. : 91) ; Ce processus est nommé « autorégulation » par Chaudenson (1993) ou « simplification » par Mougeon et Béniak (1995).

A la P4, le changement de pronom sujet (*nous* remplacé par *on* inclusif), entraîne une restructuration de la conjugaison verbale sous la forme d'une simplification formelle, qui correspond à « la recherche de la régularité » (Thibault ; 1991 : 82). Cette simplification, selon Hattiger, correspond à la « réduction de la forme interne par suppression des formes fléchies en fonction de la personne et des temps qui font place à une forme invariable » (1991 : 98). « La langue ne dispose plus que d'un nombre très réduit de marques » (ibid. : 100) et « les redondances grammaticales constantes en français standard disparaissent donc de la forme interne » (ibid. : 98). La forme verbale, issue de la simplification, ne varie plus ni en nombre ni selon le rang de la personne. Cette forme s'adapte ainsi à n'importe quel rang de personne.

La reformulation par *on*, que ce soit par contournement de la difficulté dû aux désinences de la P4, ou par évitement de toute ambiguïté sémantique, neutralise les oppositions de personne et de nombre et privilégie une désinence relevant du singulier.

1.2.2. *Nous* + radical nu vs *Nous on* + radical nu

Dans la stratégie d'évitement de la terminaison de P4, les locuteurs moyennement scolarisés se distinguent des peu ou non scolarisés. En effet, même si ces deux structures sont peu utilisées, les locuteurs peu ou non scolarisés ne privilégient aucune des deux alors que les moyennement scolarisés (à l'exception de Prosper) utilisent exclusivement la structure *nous on* + radical nu. René (locuteur peu scolarisé) se détache une fois de plus de son groupe car il emploie les deux tournures ; tout en préférant la structure *nous on* + radical nu. Il est encore à la jonction entre les deux groupes et crée ainsi un continuum entre les deux niveaux de scolarisation par son rôle de locuteur intermédiaire. Cette instabilité apparaît à travers la fréquence des occurrences de ce locuteur : *nous* + radical nu : 2 ; *nous on* + radical nu : 19.

Les locuteurs peu ou non scolarisés peuvent signifier une P4 en employant une forme inattendue ou non attestée pour cette personne :

(133) Simon : en ce moment-là - on [navɛ] pas de-euh - de - de pointes - et tout - **nous** ne [kɔnɛsɛ] même pas de ce qu'on [kluɛ] le - de la maison ///

L'évitement de la terminaison de cette personne se concrétise par la simplification de cette même terminaison : ce qui revient à employer le radical du présent morphologique. Le verbe subit alors une déflexibilité ou désuffixation désinentielle et la morphologie verbale n'assure plus pour les personnes pluriel la distinction et l'indication du nombre et de la personne. L'appauvrissement morphologique par la neutralisation des désinences personnelles efface toute redondance des marques de personnes déjà prises en charge par le sujet.

La combinaison *nous* + radical nu, utilisée uniquement par les locuteurs peu ou non scolarisés, est un indice de leur niveau basilectale. Ce système sans flexion relève de la suppression des contraintes grammaticales qui interviennent dans le cadre de la « régularisation de la conjugaison verbale » (Chaudenson ; 1993 : 86) ou de la simplification (Hattiger ; 1991) de la langue, mais également de sa fonctionnalisation.

La déflexibilité verbale est un processus qui consiste à remplacer la flexion du mot par un indice extérieur au mot, à marquer à l'extérieur de la forme verbale un indice important de la flexion. Nous observons alors une prise en charge totale de la personne par le sujet, clitique ou nominal, ici le pronom sujet *nous* :

(134) Hélène : le la population - la population elle [ɛvəny] - pour le [dəmāde] quelqu'un - nous [avõ] **nous** [vø] comme ça comme ça comme ça comme ça

Le sujet antéposé et externe au verbe supplée à l'insuffisance des marques personnelles suffixées. « La faiblesse des marques suffixées explique qu'en français l'expression du sujet, nom ou pronom, soit obligatoire à tous les temps sauf à l'impératif. Le nom peut être considéré comme un élément du contexte, mais le pronom sujet doit être considéré comme un morphème lexical antéposé remplissant la fonction de marqueur de personne » (Pouradier Duteuil, 1997 : 42).

(135) Paul : en ce temps-là - mais quand vous [ɛtvəny] - vous [avemarje] la femme - euh sa fille - lui aussi - il [prã] - euh - le [kabrik] - ou le mouton - les coqs - les poules - [ale] on [kup] on vous [dəmād] - vous [di] oui - comment - j'[ɛaməne] beaucoup de-e - les hommes si on me [kup] - euh ce que j-je [dʷamãʒe] - il [fo] que - **nous tous nous** [mãʒ] - quand ils [sõ finimãʒe] tout ça là - on [prã] la fille

Le morphème sujet antéposé *nous tous nous* enlève toute ambiguïté de référenciation sémantique et marque la P4.

Ce phénomène n'est pas sans rappeler celui du fang où le verbe ne connaît aucune flexion personnelle et où le pronom personnel sujet porte seul le rang et le nombre du sujet.

René, peu scolarisé, est de tous les locuteurs celui qui emploie le plus de formes standard (112 occurrences), que le verbe soit régulier ou irrégulier. Il se rapproche de la locutrice moyennement scolarisée, Prisca, qui en produit 109 occurrences.

La structure *nous* + radical nu ne présente que deux occurrences et n'entre donc pas en concurrence avec la forme standard. Bien que peu scolarisé (CM2), ce locuteur maîtrise parfaitement les désinences de la P4, contrairement aux autres locuteurs peu ou non scolarisés. Une fois de plus, le critère de scolarisation apparaît comme un facteur discriminant.

Certains locuteurs utilisent également *nous* avec une forme neutre mais justifiée par l'ajout entre le pronom *nous* et le verbe, de l'indéfini *on*. Ainsi, la structure verbale reste standard.

- (136) Simon : si quelqu'un [ɛmɔr] là - on [parale] nous nous [fɛrme] - dans la maison là-bas **nous tous - on** ne [pø] pas [vwar] le - la mort [m] - lui qui [ɛmɔr]
- (137) Hélène : mais tout ce l'église-euh - les les - [mangɛ] quoi **nous ne [kɔnɛ]** pas - [mangɛ] **nous ne [kɔnɛ]** pas tous ces l'église-là **nous on [kɔnɛ]** seulement catholiques [prosetã] - deux -

Dans cet exemple, deux structures cohabitent. La première en *nous* + radical nu (« nous ne [kɔnɛ] pas »), et la seconde en *nous on*.

(138) René : mais - nous on ne [kɔprã] pas avec l'homme français

(139) Prisca : nous on va surtout parler des danses africaines

Simon, non scolarisé, n'utilise qu'une forme neutre pour la P4, accompagnée des sujets *nous* (3 occurrences), *on* (42 occurrences) ou *nous on* (4 occurrences). La structure *on* + radical nu est nettement préférée à celles en *nous* + radical nu ou *nous on* + radical nu, comme dans les corpus de Paul (8 *on* vs 1 *nous* et 0 *nous on*) et de René (30 *on* vs 2 *nous*), tous deux peu scolarisés. En revanche chez Hélène, non scolarisée, le nombre des deux premières structures est quasiment équivalent (14 *on* vs 12 *nous*) mais elle n'utilise qu'une seule fois l'expression *nous on*. René présente le même usage (30 occurrences contre 2) que ses compagnons mais se distingue par le nombre d'occurrences de l'expression *nous on* (19 occurrences) bien plus utilisée les autres locuteurs peu ou non scolarisés.

Ces locuteurs utilisent les deux structures, *nous* et *nous on*, contrairement aux locuteurs moyennement scolarisés qui eux privilégient exclusivement la structure *nous on* + radical nu. La première (*nous* + radical nu) semble donc appartenir au sociolecte d'un groupe d'individus qui partagent des paramètres communs : un niveau faible voire inexistant de scolarisation, ce qui en fait un indice de leur niveau basilectal.

Mais les corpus présentent peu d'occurrences avec *nous on* + radical nu ; d'ailleurs tous les locuteurs ne l'utilisent pas. L'hypothèse expliquant sa sous-exploitation peut être que ces locuteurs sont confrontés au français appris par voie scolaire et non au français parlé hexagonal, qui emploie très fréquemment cette tournure. Par ce biais, le double marquage permet à la fois la marque de la personne dans le pronom tonique *nous*, qui n'est pas sujet mais apposition au sujet, et l'évitement de la désinence de la P4.

Les locuteurs peu ou non scolarisés utilisent un système, bien que réduit, avec flexion, à l'exception du locuteur Simon. En comparant le nombre d'occurrences des structures non standard sans flexion (*nous* + radical nu : 18) et avec flexion (124, dont 10 pour Hélène et 2 pour Paul), nous remarquons qu'il y a peu de simplification car les occurrences sont peu nombreuses. Puisque certains verbes possèdent une forme spécifique selon la personne sujet, il y a donc hétérogénéité dans le marquage. L'usage n'est alors pas uniquement basilectal.

Manessy explique la cohabitation des deux codes⁵³ ainsi : « on a d'autant plus de peine à (...) déceler les effets [d'un appauvrissement stylistique] dans le français populaire africain que celui-ci n'est jamais tout à fait à l'abri des pressions de la norme, que celle-ci se manifeste par des réminiscences scolaires ou par l'imitation d'usages tenus pour prestigieux : [ceci est] très caractéristique du français appris sur le tas » (1994 : 80). « Il serait [donc] imprudent de généraliser : (...) les locuteurs sont capables de produire et produisent effectivement des énoncés corrects ; souvent même, la même phrase contient deux constructions, l'une conforme à la norme et l'autre inattendue, manifestement tenus pour équivalents par le sujet parlant. (...) Les discordances de code ne gênent apparemment que fort peu les locuteurs » (1994 : 208). Nous sommes en présence d'une variation asystémique par le mélange des codes au sein d'une même séquence.

L'expression de la P4 ne semble problématique qu'avec le sujet *nous* puisque sa terminaison particulière reste difficile à utiliser. À cette personne correspondent deux désinences verbales possibles, l'une standard et l'autre correspondant au radical nu. Bien que la terminaison du radical nu ou neutre soit connue par tous les locuteurs peu ou non scolarisés ainsi que le sujet *nous*, *nous* + radical nu n'est pas véritablement privilégié puisque *nous* induit intrinsèquement une difficulté. En revanche, de par son nombre important d'occurrences, *on* est accessible à tous, et, accompagné d'une désinence neutralisée, il permet un excellent rendement. Contrairement à *nous*, *on* ne soulève pas de difficulté d'emploi.

On est l'alternative standard de facilité qui permet d'utiliser la P4 avec une forme qui ne possède pas de terminaison propre, terminaison problématique pour certains locuteurs.

⁵³ Les deux codes en question sont le français normé et la fonctionnalisation.

1.3. AUTRES EXPRESSIONS DE LA P4

L'expression de la P4 peut recourir à d'autres modalités.

1.3.1. *Vous*

Cette structure n'est attestée que dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés. La valeur sémantique du pronom sujet subit un glissement de sens, qui lui confère celle du pronom « nous ».

(140) Bertrand : mais **nous** les petits - n'aiment pas trop rester à côté d'eux parce que quoi - - quand **vous** êtes à côté de lui il vous envoie - et lorsque **vous** êtes maintenant fatigués - **vous** êtes obligés de fuir - ou bien - de mal lui répondre -

Nous en apposition est repris par *les petits* + verbe à la P6 *aiment*, puis par les *vous* qui suivent, les verbes sont conjugués à la P5.

(141) Prisca : j'ai l'impression que **nous-vous** - **nous-que nous** - **jeunes filles** pensons que l'évolution - au niveau mondial c'est qu'on peut déjà - tout décider - comme **nous** le voulons - bien qu'en Afrique - tant que vos parents sont encore vivants - malgré votre âge - **vous** êtes toujours dirigés par eux -

Vous fait référence à *nous jeunes filles*. La locutrice passe insensiblement du pronom *nous* au pronom *on* puis à *vous*.

1.3.2. Formes inattendues

L'un des deux procédés utilisés pour éluder le problème des alternances morphologiques du verbe, après la suppression de cette alternance, est « de traiter les différentes formes du verbe comme des variantes libres » (Manessy, 1994 : 147) :

(142) René : nous les makayas nous qui [fɔ̃] les votes

La forme [fɔ̃] respecte le nombre, pluriel, mais pas le rang de la personne 4.

Plusieurs explications sont possibles pour justifier l'emploi de [fɔ̃] avec la P4.

La désinence personnelle de la P4 est /ɔ̃/, qu'on retrouve dans [fɔ̃]. Le locuteur a puisé dans les formes à sa disposition concernant le verbe *faire* celle qui pourrait correspondre à la désinence [ɔ̃] traditionnellement dévolue à P4.

D'autre part, par le prisme du pronom relatif *qui*, seul le concept de pluriel a été retenu pour l'accord du verbe. Le pronom neutralise alors le rang de la personne pour ne retenir que le nombre.

(143) René : ce [sɔ̃] les Français qui [sɔ̃] le(s) président(s) - et ces hommes-là [sɔ̃] les représentants **nous on** [kɔ̃nesɔ̃] ces affaires

Ce type d'occurrence, *nous on* + /ɔ̃/, n'est produit que deux fois par le locuteur, à la suite car il s'agit d'une reprise, alors qu'il utilise quatorze fois la structure *nous on* + radical nu. Mais parmi ces quatorze occurrences, aucune ne comporte la structure *nous on* [kɔ̃ne] en contre-exemple ; d'autre part, il emploie à deux reprises *nous* [kɔ̃nesɔ̃].

Il peut s'agir probablement d'hypercorrection. Toutefois cet exemple, parce qu'isolé, n'est pas significatif d'une tendance. L'accord ne s'effectue pas avec *on*, mais avec *nous*, pronom tonique : il semblerait que ce soit la caractéristique tonique qui prévaut dans cet accord. L'interchangeabilité entre les deux pronoms sujets se justifie dans cette occurrence. *On* fait donc référence au même rang de la personne que *nous*.

(144) René : et qu'est-ce qu'on [apɛl] le pays ce [sɔ̃] les hommes - ce [nɛ] pas la terre que nous [pjɛtɔ̃] là qu'on [apɛl] le pays - ce [sɔ̃] les hommes qu'on [apɛl] le peuple - -

Est-ce le verbe *piétiner* auquel il manque une syllabe ou un verbe construit sur le modèle des verbes en /e/ à partir du mot *pied*?

Le locuteur peu scolarisé René emploie 166 occurrences de P4. Ce nombre est le plus élevé parmi tous les locuteurs. Il propose également le choix le plus large dans l'expression de la P4 : six structures contre trois ou quatre pour chaque groupe de locuteurs. Cet éparpillement marque une instabilité linguistique due à son statut de locuteur intermédiaire. De tous les locuteurs, il est celui qui a la plus grande capacité à circuler dans les différents niveaux de langue alors que les deux groupes de locuteurs sont plus stables dans leur usage avec un nombre restreint de possibilités. Comme il utilise aussi le plus grand nombre d'occurrences de *nous on* + radical nu (19), il est également celui qui se rapproche le plus du français hexagonal.

2. EXPRESSION DE LA PERSONNE 5

Les formes de P5 comptabilisées ne concernent que le présent morphologique car les corpus ne proposent aucune forme de P5 à l'imparfait morphologique. Ce tableau ne relève que les *vous* exprimant un pluriel.

Expressions de la P5	Occurrences par locuteurs							
	Peu ou non scolarisés				Moyennement scolarisés			
	Simon	Hélène	Paul	René	Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper
<i>Vous</i> + forme standard	5	14	14	41	-	2	9	20
<i>Vous</i> + forme du singulier	-	-	19	2	-	-	-	-
<i>Vous</i> + forme du pluriel	-	1	-	2	-	-	-	-
<i>Vous</i> + forme aberrante	1	-	-	-	-	-	-	-
Total	6	15	33	45	-	2	9	20

Tableau n°26.

Tableau récapitulatif :

Expressions de la P5	Total d'occurrences par groupes de locuteurs		Total
	Peu ou non scolarisés	Moyennement scolarisés	
<i>Vous</i> + forme standard	74	31	105
<i>Vous</i> + forme singulier	21	-	21
<i>Vous</i> + forme du pluriel	3	-	3
<i>Vous</i> + forme aberrante	1	-	1
Total	99	31	130

Tableau n°27.

Cette personne est peu utilisée dans les corpus en raison de leur constitution. En effet, ils sont composés de monologues, qui invitent peu à l'interaction avec d'autres locuteurs et ne favorisent pas l'utilisation de la deuxième personne du pluriel. Cela explique le nombre très faible d'occurrences chez les locuteurs moyennement scolarisés. En revanche, la fréquence du *vous* est bien plus importante chez les locuteurs peu ou non scolarisés puisqu'ils s'adressent parfois directement à leur auditoire constitué de deux personnes au minimum (l'enquêtrice et un Gabonais).

2.1. VOUS + RADICAL NU

La structure *vous* + forme singulier apparaît caractéristique d'un idiolecte, celui de Paul, locuteur peu scolarisé (niveau CE2), un tic de langage plus qu'une stratégie d'évitement de la forme standard qui serait propre à un groupe particulier. Les dix-neuf occurrences sont réparties entre neuf verbes : quatre verbes en [-e], *appeler*, *demander*, *travailler* et *rester*, et cinq « autres verbes », qui sont des verbes à haute fréquence, *voir*, *dire*, *avoir*, *faire* et *finir*,

(145) Paul : si vous me [dəmãd] - le je [vjɛ̃] vous [parle] - ce que - j'[avevy] - ce que je [ne] pas [vy] - je ne [pø] pas vous [parle] que-e - celle-ci celle-là - ça [se] le mensonge

Vous comprend l'enquêtrice et un Gabonais présent lors de l'enregistrement.

(146) Paul : quand vous [marje] la la femme / ø , ou/ une femme - vous [rɛst] avec lui - deux ans - trois ans quatre ans - et - vous ne [vwa] pas la chance - pour [gaŋe] un enfant avec cette femme -

(147) Paul : si tu [a] beaucoup les frères - - six ou cinq ou sept - - [ale] - vous [fɛr] un petit réunion - pour [parle] - - vous [aʃwazi] deux ou trois garçons - - et tes deux frères

Dans ces trois exemples, la forme utilisée est celle du singulier ou radical nu. Comme nous l'avons vu pour la P4, il s'agit certainement de la forme correspondant à la P3, neutre et universelle issue de la simplification avec la suppression de la redondance de la désinence personnelle, qui s'accommode de toutes les personnes.

2.2. VOUS + FORME STANDARD

Les quatorze occurrences standard sont réparties comme suit : deux verbes en *-/e/*, *donner* et *quitter*, et cinq autres verbes, *aller*, *partir*, *voir*, *avoir* et *être*.

(148) Paul : ce garçon - si je [mœr - sɛ] lui qui [rɛst] à ma place - - [sɛ] pourquoi - euh nos pères - [ave - dɔne] beaucoup de garçons - il f-il [fomarje] - beaucoup de femmes - peut-être vous [**ale**vivrə] la chance - -

(149) Paul : on [va] me [dɔne] beaucoup de-euh beaucoup la dot - vous [**vwaje** ʒegaɲe] - mille francs - mon vieux - il [prɑ̃] sa fille - il te [dɔn] - mais en ce temps-là qu'est-ce qu'on [fɛ] - avant que vous [**kite**] - - on [vakupe] le mouton - - le-e quoi le poule - les [kana] - - pour vous [dɔne] que - vous [**ɛt**] des étrangers quoi - en ce temps-là - mais quand vous [**ɛtvəny**] - vous [**avemarje**] la femme - euh sa fille - lui aussi - il [prɑ̃] - euh - le [kabrik] - ou le mouton - les coqs - les poules - [ale] on [kup] on vous [dəmɑ̃d] - vous [di] oui -

Paul utilise à la fois la structure standard *vous + forme standard* et celle inattendue *vous + radical nu* pour les mêmes verbes, tels que *avoir* (7 Vs 3) et *voir* (1 Vs 5). Au vu du nombre des occurrences de ces deux verbes, aucune expression n'est privilégiée. Son emploi semble donc aléatoire, ce qui prouve une fois de plus l'instabilité de son usage : nous sommes en présence d'une alternance asystémique⁵⁴.

Simon, non scolarisé, quant à lui, n'emploie que cinq occurrences standard pour un seul et même verbe, *voir*, dont voici deux occurrences :

(150) les enfants d'avant [sɛfuty - - sɛkurkwa] vous [**vwaje**] un pays comme ça - - quelqu'un ne [sɑ̃tɑ̃] pas a-avè-avec avec l'autre - - [pasə] le commandement d'avant - il [nɛ] plus encore

(151) on - on [prɑ̃] le les écorces de - de ce bois-là - [sɛ] ça qu'on [fəzɛ] dans le mur - - comme vous [**vwaje**]-euh - la maison qui [ɛ] là - vers gauche là

La forme employée par ce locuteur ressemble à une forme figée, stéréotypée qui permet d'interpeller les auditeurs et de les intégrer à son discours.

⁵⁴ Comme nous l'avons vu en 1.2.2., l'alternance ou variation asystémique correspond à la présence de deux codes dans un même énoncé : la norme et un code inattendu issu de la fonctionnalisation de la langue, ou simplification, qui relève d'un niveau basilectal. Tous deux sont tenus pour équivalents auprès du locuteur. (Manessy ; 1994 : 208). Le niveau basilectal n'exclut pas la présence de séquences standard. Au contraire, le mélange est récurrent, d'où la difficulté de bien distinguer chaque code.

Ce même locuteur produit une forme difficilement identifiable :

(152) actuellement - tu [di] à-à mon à mon à mon à mon enfant que oh - on [par]
en brousse-euh il [di] oh - tu [krwa] j'[ɛ] les moyens de d'[ale] encore en brousse
de de [fɛr] tout ce que - euh vous [**fəze**] avant - euh avant ce [nɛ] plus encore-euh
ce -

Il est difficile, voire impossible de déterminer la forme de ce verbe. S'agit-il de la forme de l'imparfait qui correspond à l'oral aux personnes du singulier et à la P6, ou, de la P5 du présent construite sur le modèle [fəzɔ̃] avec la désinence /-e/ selon la morphologie dynamique? La forme [fəzɔ̃] n'est pas présente dans le corpus de ce locuteur mais son absence ne signifie pas pour autant que le locuteur ne la connaît pas. Les autres formes verbales présentes dans cet exemple relèvent du présent morphologique, il serait donc possible d'affirmer qu'il s'agit de la P5 du présent, mais il n'est pas rare de voir apparaître une forme d'imparfait glissée au milieu de plusieurs présents, et inversement. Il est donc difficile de se prononcer sur cette forme si l'on veut éviter toute interprétation abusive.

Les quatorze occurrences standards chez Hélène (locutrice non scolarisée) sont réparties sur huit verbes, cinq verbes en [-e] et trois autres verbes, *comprendre*, *vouloir* et *avoir* (qui n'est présent que dans un temps composé où il sert d'auxiliaire).

(153) [sɛ] vous-mêmes vous [**garde**] bien - j'[ɛvy] ça les les les parents ils [ɛfɛ] ça
- quelques femmes - au village - avant - -

(154) mais vous me [**dəmãde**] les choses comme ça - [ʒɛ] vous [rəmɛrsi - pasø]
vous [**mave** - dɔne] intelligence maintenant si quelqu'un [vø] l'autre à [fɛrvənir] -
je [sɥi] au courant [pasø] vous m'[**avefɛr**]-euh - un bon plaisir

(155) ce [nɛ] pas tout le monde [amã ʒɛ] ce ce ce cochon-là - les gens qui [kɔnɛ]
Biéré on [amã ʒɛ] - les gens ne [kɔnɛsɛ] pas Biéré ils ne [pø] pas [mã ʒɛ] - - vous
[**kɔ̃prɛne**] -

(156) bon - si vous [**vule** - dɛmãde] les choses de - de euh de - de vieillesse - [ʒɛ]
vous [dɔne]

Dans ces occurrences, *vous* réfère aux interlocuteurs de la locutrice, à savoir l'enquêtrice et un Gabonais.

La P5 des verbes en /-e/ au présent ne présente quasiment aucune difficulté car à l'oral elle se confond avec les formes de l'infinitif, du participe passé et de l'imparfait au singulier et à la P6, c'est-à-dire la forme aoristique.

D'autre part, la P5 des « autres verbes » est différente de la forme « aoriste ». Les verbes tels que *avoir* et *vouloir* sont des verbes ayant une fréquence importante ; leurs formes sont donc connues par tous les locuteurs en tant que formes fossilisées.

2.3. VARIANTES LIBRES⁵⁵

Une occurrence présente une forme de pluriel qui ne correspond pas au rang de la P5 mais à celui de la P6 :

(157) Hélène : tout ce la population [a - adi] on [adɔne] un seul [k] euh - une seul homme - vous [**diz**] comme ça - mon mari il [ɛekrir]

Le sujet *vous* représente *tous les gens de quartier - tous les gens - de chefs de village tous les gens de village*, défini dans ses énoncés.

Comme dans les exemples des formes inattendues de la P4 chez René, il s'agit de variantes libres.

Bien que le locuteur René maîtrise la P5, il produit des formes inattendues. Le verbe porte bien la marque du pluriel mais pas le rang de la personne 5 :

(158) vous qui [sɔ̃vəny] - - je vous [rəmərsi] - parce que - nous on [na] pas les moyens - [dalevwar] le chef d'état - de lui [parle] comme ça - nous [navɔ̃] pas de moyens [dale] à la France - pour [vwar] le président français - de lui [mɔ̃tre] que voilà comment nous [vivɔ̃] - -

(159) attention comme vous [zet] les blancs [se] vous qui [**kɔ̃nɛ**] que dieu [egzistə] ou bien dieu [negzistə] pas

(160) actuellement [i ɔ̃] tout [ʃ ɑ̃ ʒe] - le tort à qui euh le tort à la France - parce que ce [sɔ̃] nos grands frères ce [sɔ̃] eux qui nous [ɑ̃sɛŋ] - - et qui nous [ɑ̃sɛŋe] et ce [sɔ̃] eux qui nous [diriʒ] - - pourquoi pourquoi vous le [fɛt] vous - qui [**sɥi**] nos frères -

Dans ces exemples, le pronom relatif *qui* précède le verbe attendu à la P5 ; pronom qui se comporte comme un prisme de neutralisation du rang de la personne⁵⁶.

⁵⁵ Selon Manessy (1994 : 147), les variantes libres sont des distributions aléatoires des formes verbales : un verbe ne présentera pas obligatoirement la forme demandée par le cotexte, ni l'accord sujet-verbe, ni le temps ou mode requis. Le bon verbe est employé mais pas avec la morphologie adéquate.

Le locuteur René, que ce soit pour la P4 ou pour la P5, produit le plus grand nombre d'occurrences (112 et 41). Le nombre d'occurrences pour la structure : pronom sujet + forme standard est bien supérieur à la structure avec un radical nu. Il est à remarquer également qu'il produit pour chacune des deux personnes une occurrence sous forme de P6 : ces formes ne sont pas assez nombreuses pour être significatives mais sont cependant l'indice d'un système instable malgré une bonne utilisation des désinences des personnes pluriel. Ses résultats sont homogènes, ce locuteur se situe du côté des locuteurs les plus scolarisés et utilise très peu la simplification.

Le locuteur peu scolarisé Paul emploie quant à lui, de manière équivalente les deux structures pour les deux personnes (P4 : forme standard : 2 vs radical nu : 1, et, P5 : forme standard : 14 vs radical nu : 19). Il est à mi-chemin entre les deux systèmes sur le continuum linguistique. Il constitue un lien entre les locuteurs les moins scolarisés et le locuteur intermédiaire. Le nombre d'occurrences pour la locutrice non scolarisée Hélène est homogène pour la P4 dans les deux structures ; en revanche pour la P5, seule la forme standard est employée. Le locuteur non scolarisé Simon n'emploie qu'une seule structure sur les deux pour chaque personne (P4 : radical nu et P5 : forme standard). Il y a concurrence entre le système de référence et un système simplifié ou régularisé sans flexion. Ces trois locuteurs ne se situent pas dans un système unique et basilectal puisqu'il est mixte.

L'emploi de la P5 démontre, tout comme celui de la P4, l'instabilité du système car plusieurs usages cohabitent : le standard, un sans flexion et une distribution aléatoire. De plus, la P5 est un indicateur de haute fréquence. En effet, les verbes présentant des formes standard, difficiles pour des locuteurs qui ne maîtrisent que peu la langue, apparaissent comme des verbes incontournables dans la langue cible. Ils appartiennent aux connaissances minimales de la langue française. Un premier constat peut être élaboré concernant les verbes à haute fréquence. Ceux qui présentent une forme standard dans les corpus des locuteurs les moins scolarisés sont *avoir*, *être* (verbes à fréquence maximale) et *voir* (verbe à fréquence moyenne).

⁵⁶ Plus loin sera donnée une explication sur la construction avec *qui*.

3. EXPRESSION DE LA PERSONNE 6

Notre étude de la P6 ne concerne que les verbes qui présentent un radical différent du radical nu pour la P6.

Les différents types de sujet ne seront pas détaillés dans ce tableau parce que leur nombre est trop important.

Expressions de la P6	Occurrences par locuteurs							
	Peu ou non scolarisés				Moyennement scolarisés			
	Simon	Hélène	Paul	René	Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper
Forme standard	9	19	12	131	64	66	157	80
Radical nu	9	40	8	36	3	-	-	-
<i>On</i> + radical nu	26	16	14	2	1	18	5	-
Forme anormale	-	-	-	2	-	-	6	-
Infinitif	1	-	-	-	-	-	-	-
Total	45	75	34	171	68	84	168	80

Tableau n°28.

Tableau récapitulatif :

Expressions de la P6	Total d'occurrences par groupes de locuteurs		Total
	Peu ou non scolarisés	Moyennement scolarisés	
Forme standard	171	367	538
Radical nu	93	3	96
<i>On</i> + radical nu	58	24	82
Forme anormale	2	6	8
Infinitif	1	-	1
Total	325	400	725

Tableau n°29.

3.1. FORMES STANDARD VS AUTRES FORMES

Le tableau montre que l'expression de la P6 est connue par tous. Cependant seuls les verbes à haute fréquence bénéficient de la forme standard de la P6, lorsque celle-ci se construit sur un radical spécifique. C'est toujours chez les trois locuteurs les moins scolarisés, Simon, Hélène et Paul, que les verbes à haute fréquence se distinguent. Il s'agit des verbes *avoir*, *aller* et *être* ; *aller* et *être* sont les seuls à être communs aux trois locuteurs pour l'expression standard de la P6.

Ces connaissances n'empêchent pas ces locuteurs d'utiliser le radical nu après une P6 en parallèle des formes standard :

Etre : Simon : [ɛ], quatre occurrences, vs [sɔ̃], quatre occurrences :

(161) Simon : dans le temps de [nɔr] père - ce [sɔ̃] les choses qu'on [fəzɛ] - d'abord avant ce [netɛ] pas [vənir]-hein - actuellement s-ce [sɔ̃] des choses qui [ɛvənir] d'abord avant -

Hélène : [ɛ], sept occurrences, vs [sɔ̃], dix-sept occurrences :

(162) euh les oiseaux tous les oiseaux si ils [ɛ] bon à [mã ʒe]

(163) si les autres oui majorité - on [afɛ] - même pas bédégistes même pas udécégistes - [ɥi].D.C.G. [ja] B.D.G. - ils [sɔ̃] deux - - beaucoup le parti - je ne [savɛ] pas - ce temps-là les deux partis [ɥi].D.C.G. et B.D.G. - [isɔ̃] deux

Faire : Simon : [fɛr], une occurrence, vs [fɔ̃], une occurrence.

[fɛr] est une variante libre. Ce locuteur connaît par ailleurs la forme du singulier [fɛ] donc l'attribution du radical nu à une personne pluriel n'est pas totalement automatique. Mais cet emploi est rare :

Avoir : Paul : [a], une occurrence, vs [ɔ̃], quatre occurrences :

(164) il y a les grands hommes - - qui [a] beaucoup de femmes

(165) que [səra] la guerre - ils [ɔ̃] la saké - [pasə] ceux qui [ɔ̃] la lance - ils [ɔ̃] /leur ; le/ arbalète - mais comme ça avec le bambou - avec le fusil à piston

Simon emploie uniquement [ɔ̃] à la P6 (2 occurrences) alors qu'Hélène n'emploie que [a] (17 occurrences) pour cette personne.

Aller : la forme [va] ne se substitue dans aucun de ces trois corpus à [vɔ̃] :

Simon : 2 occurrences ; Hélène : 2 occurrences et Paul 1 occurrence ;

René fait exception : [va], une occurrence, vs [vɔ̃], quinze occurrences.

Pour la structure *aller* + infinitif René utilise systématiquement la forme standard. La seule forme de P6 non standard ne se rencontre pas dans cette structure.

L'instabilité des productions de René est visible pour d'autres verbes :

Être : [ɛ], trois occurrences, vs [sɔ̃], quarante-quatre occurrences.

Avoir : [a], une occurrence, vs [ɔ̃], trente-deux occurrences.

Faire : [fe], cinq occurrences, vs [fɔ̃], quatorze occurrences.

Vivre : [vi], quatre occurrences, vs [vivə], une occurrence.

Attendre : [atã], deux occurrences, vs [atãdə], deux occurrences.

Pouvoir : [pø], six occurrences, vs [pœvə], trois occurrences :

(166) et sans nous est-ce que ces feuilles de brousse-là - le palmier-là [pøfɛr] tout ça là - - les les herbes [pø] nous [rəsəvwar] - - vous [puvereste] dans un - dans une maison qu'on [adi] que [sɛ] un arbre qui [akɔ̃strɥi] cette maison - donc l'homme [ɛ] nécessaire

(167) tous ces choses-là [vjənə] où - [vjənə] avec l'argent - quand [ja] pas le chôma-quand [ja] le chômage - est-ce que - tous ces choses - toutes ces choses-là [pœvɛfɛr] non non - - l'argent [sɛ] la clé de toutes les portes

Par cette variation, le locuteur René se conforme aux trois autres locuteurs de son groupe.

La variation asystémique (Manessy ; 1994 : 208) met une fois de plus en présence un système mixte (la norme et la fonctionnalisation) qui ne permet plus de classer les locuteurs peu ou non scolarisés dans la catégorie des locuteurs basilectaux pour l'expression de ce concept.

Le plus étonnant est la présence de telles occurrences chez des locuteurs moyennement scolarisés :

Bertrand : [reysi], une occurrence, [di], une occurrence et [dwa] une occurrence.

(168) mais si eux [il **reysi**] à gagner - mais pourquoi pas moi -

(169) comme nos parents nous [**di**] souvent aller montrer qu'on est homme - puisque pour nous - en Afrique on se dit qu'on est homme - lorsqu'on travaille dur - qu'on est subi à ces travaux qui vous dépassent -

(170) donc pour vous - vous êtes Jean-Yves - lorsque vous travaillez dur - alors que - quelque part - vos travaux [**dwa**] être limité

Aucune des formes standards de la P6 n'est utilisée par ce locuteur pour le verbe *réussir* alors qu'il utilise la forme standard [dwa] à deux reprises.

Quant à Prisca, elle utilise une forme non attestée du verbe *être* [swav] pour exprimer le mode subjonctif :

(171) j'aimerais que les femmes [swav] un peu plus actives sur ce plan-là

L'unique occurrence de non accord de Prosper concerne un futur simple. Bien que ce temps n'ait pas été pris en considération pour l'analyse de l'absence d'accord, il nous a semblé pertinent de le relever puisqu'il s'agit du seul exemple dans le corpus de ce locuteur :

(172) le tronçonnage des des petites branches - des petits bois - et le rabattage des oubiers - - **s'effectuera** - manuellement - - celui des plus gros bois - à la scie - mécanique

Ces formes ne sont pas représentatives des locuteurs moyennement scolarisés car, que le verbe possède une haute fréquence ou non, la forme standard est systématiquement respectée dans le reste des occurrences :

(173) Bertrand : mes grands frères ne **peuvent** pas tout faire - ils ne **peuvent** que faire la moitié de mes besoins - et l'autre moitié c'est pour moi-même

(174) Célestin : euh le Gabonais - a déjà même - certains comportements - ne pas ne pas voir plus loin que le bout de son nez - - ya déjà un proverbe qui circule - le mouton broute là où il est attaché - parce que nos dirigeants **font** la même chose - - ils **prennent** - et ils **mettent** chez eux - l'argent qu'on devait peut-être - utiliser pour construire ou faire quelque chose

(175) Prisca : mais d'autres personnes ne **savent** pas que moi j'ai un enfant

(176) Prosper : sinon les choux **ont** un seul problème - ils **ont** des des insectes-euh-des insectes-euh des comme des criquets le dans le la race des criquets qui **viennent** souvent les bouffer - - et surtout quand-euh ces insectes-là **apparaissent** surtout en saison de - en saison sèche - j'ai remarqué que chez moi ces insectes-là **envahissent** souvent - ils **envahissent** souvent - mon champ en [p]-euh en période de saison sèche

D'un point de vue quantitatif, les locuteurs moyennement scolarisés utilisent la forme standard de la P6 pour un nombre plus important de verbes que les locuteurs les moins scolarisés, Simon, Hélène et Paul.

René, locuteur peu scolarisé, produit le plus de formes de P6. Quantitativement, le nombre d'occurrences de formes standard (131) le rapproche encore des locuteurs moyennement scolarisés. Mais ce même locuteur produit également 38 occurrences de radicaux nus, presque autant que la locutrice Hélène (40). Une telle fluctuation, définie par la variation asystémique, démontre ainsi l'instabilité de son usage. Ces exemples montrent que la connaissance et l'utilisation de la forme standard pour la personne du pluriel n'empêchent pas les locuteurs de produire des formes non attestées pour la personne en question.

Les locuteurs Simon et Paul utilisent les deux structures de manière à peu près équivalentes contrairement à Hélène qui privilégie le radical nu (40 *vs* 19 occurrences standard). Plus les locuteurs sont scolarisés, plus le nombre de formes standard est supérieur à celui du radical nu ; d'ailleurs trois locuteurs moyennement scolarisés sur quatre n'en produisent pas.

3.2. *ON* EXCLUSIF⁵⁷

Simon, non scolarisé, apparaît une fois de plus comme un locuteur à part puisqu'il est le seul à employer *on* aussi souvent. *On* exclusif est employé avec le radical nu :

(177) au temps [nɔʀ] pères - - oui - - m-[nɔʀ] **pères ils** [fəzɛ] - tous ces choses-là - pour [fɛʀ] ça - [sɛ] dur - - comme-euh maintenant - toute chose [ɛ - ɛ] facile maintenant - - [nɔʀ] **pères** -[iizɔ̃sufʀir] avant - pour [fɛʀ] telle chose-euh que les gens [ivɔ̃vwar - - setɛ] dur - - même pour [fɛʀ] le - la cuisine - **on** [fəzɛ] **on** [par] en brousse - **on** [kup] le bambou - **on** [kup] le le morceau le morceau - pour [taje] - **on** [vjɛmɛʀ] ça-hein - dans le soleil quand ça [səraʃeʃe] - après - **on** [fɛ] le lit - dans la cuisine - - bien [fɛ] - **on** [ʃɛʀʃ] aussi euh - - [majɔmanabalwemorava] - - après [sɛ] ça que - [nɔʀ] **pères** [ifəzɛ] le - la cuisine avant - bien [fɛ]

On représente « nos pères ».

Hélène, non scolarisée, et Paul, peu scolarisé, contrairement à Simon, utilisent un nombre d'occurrences avec *on* à peu près égal avec celui de la forme standard. Quant à René, peu scolarisé, le nombre réduit de ses occurrences (2) le distingue des locuteurs précédents et le rapprocherait des locuteurs moyennement scolarisés Bertrand, Prisca et Prosper qui n'en produisent que très peu voire pas du tout. Seul le locuteur moyennement

⁵⁷ *On* exclut le locuteur et comprend d'autres personnes.

scolarisé Célestin se distingue de ces trois locuteurs : le nombre de ses occurrences (18) le rapproche des locuteurs peu ou non scolarisés Hélène et Paul.

(178) Hélène : les gens de maintenant on ne [kɔnɛsɛ] pas - ces marmites-là - - les vieux ils [kɔnɛ] ce marmite

On renvoie aux « gens de maintenant » ;

(179) Célestin : il fallait qu'on nous tape dessus - pour nous faire comprendre le - quelque chose

On remplace « les enseignants ».

Dans chacun des exemples cités, *on* reprend un élément du cotexte préalablement cité et identifié : il apparaît anaphorique. Ainsi l'identification ou référent de ce pronom est sans ambiguïté. D'autre part, ce pronom reprend un syntagme nominal pluriel qui est systématiquement un défini générique ; que ce soit *les gens*, *les pères* ou *les enseignants*. Le glissement du syntagme nominal générique à un pronom indéfini peut alors se justifier.

Le pronom *on* fait plus souvent référence au pronom *nous* mais c'est oublier qu'il peut être employé pour tous les pronoms personnels. Il peut s'identifier à des référents ou des ensembles de référents qui incluent le locuteur, comme le fait le pronom *nous* ; il s'agit d'un *on* inclusif. Mais il peut également s'identifier à des référents qui excluent le moi du locuteur, comme le font les pronoms *il(s)* et *elle(s)* ; il s'agit alors d'un pronom exclusif.

Le pronom *on* a donc un potentiel sémantique très complexe et étendu, dû à la vacuité de sa référence intrinsèque. La compréhension appropriée doit être déduite du contexte de chaque occurrence puisque *on* est sujet à interprétation. Cette capacité s'accompagne d'une certaine ambiguïté d'où l'importance fondamentale du co-texte dans sa compréhension et son interprétation. Sa situation anaphorique sert à le désambiguïser.

Les locuteurs utilisent un outil – morphème – présent dans la langue française avec son usage standard pour contourner les difficultés de cette même langue grâce à la vacuité référentielle de ce pronom et à sa construction avec un verbe au singulier.

Le nombre d'occurrences de ce *on* exclusif est inversement proportionnel au niveau scolaire et aux connaissances des locuteurs. Célestin est le seul moyennement scolarisé à en produire un nombre important. Cet emploi qui réduit la gamme de formes verbales utilisées peut avoir été emprunté à des locuteurs moins performants. Ainsi

l'influence ne joue pas que dans un sens : les stratégies d'évitement ou de facilité peuvent également être employées par des locuteurs scolarisés, même à un niveau BEPC.

4. EXTENSION DE LA FORME DE P3

La P3 est représentée par deux types de pronom ; *[il]* et *qui*, qui ont tous deux la caractéristique d'être « des pronoms sans marque explicite de pluralité » (Mougeon, Béniak ; 1995 : 58). Ces deux pronoms entraînent une régularité de la forme verbale, régularité que nous trouvons également dans la structure canonique Sujet-Verbe, bouleversée lorsqu'il y a post-position du sujet.

1.1. [I] / [IL]

(180) Hélène : les les **les enfants** de l'école - [il] ne [pø] pas [di] que [sɛ] Oyem -
[sɛ] Bitam euh non

La manifestation de la forme verbale de la P6 en une P3 par l'intermédiaire du pronom [il] n'est pas un fait nouveau. Il s'agit de l'un des procédés repérés par Manessy (1994) et Hattiger (1991) en Afrique noire francophone pour éluder le problème de l'alternance morphologique en la supprimant ; fait courant à la troisième personne. Ce procédé a également été repéré en Amérique du Nord : le français louisianais, acadien et du Missouri (Chaudenson ; 1993), le français ontarien (Mougeon, Béniak ; 1995), le français de Moncton (Perrot ; 2005) et le français acadien du nord-est du Nouveau-Brunswick (Beaulieu, Cichocki ; 2005) En créole seychellois, *i* en tant que reprise est un sujet grammaticalisé (Kriegel ; 2004, 2005). Quels sont les points communs et l'originalité du corpus des locuteurs gabonais ?

La simplification de la forme verbale, vue supra, engendre la réduction de la forme interne de la langue par la recherche de la régularité. De là découle « la neutralisation de l'opposition entre les 3^e personnes du singulier et du pluriel au moyen de la généralisation de la forme singulier » (Thibault ; 1991 : 84) ; c'est-à-dire la disparition de la variation formelle. La forme obtenue est la forme nue sans désinences, porteuse « des marques de son identité intrinsèque, mais non pas de ses propriétés extrinsèques » (Kerleroux ; 1991 : 25). Se trouve exclue toute variation due aux indications de temps, de nombre et de personne : « la réduction des paradigmes flexionnels est un trait caractéristique de la forme basilectale » des locuteurs

(Moseng Knutsen ; 2007 : 223). Ce phénomène décrit par d'autres linguistes semble concerner la population la moins scolarisée qui maîtrise le moins bien la langue française. Les locuteurs peu ou non scolarisés recourent-ils à cette simplification ? Si oui, cet usage a-t-il supplanté la norme ? Où se situent les locuteurs moyennement scolarisés sur le continuum par rapport à la simplification ? Sont-ils également touchés par la variation linguistique ?

Certaines occurrences comportant le pronom [il] présentent des doubles marquages du sujet, sous la forme «sujet lexical/thème - sujet grammatical/clitique». Ce dernier est réalisé par un pronom clitique, qui ne reprend pas obligatoirement à sa charge le genre et/ou le nombre du thème pour éviter le phénomène de répétition.

(180) Hélène : les les **les enfants** de l'école - [il] ne [pø] pas [di] que [sɛ] Oyem -
[sɛ] Bitam euh non

(181) même ma-euh même-euh **ma mère il** ne [kɔnesɛ] pas - le tombe de mon de
- de-euh mon père de son père

Le premier sujet lexical ou thème est *les enfants*, c'est-à-dire un syntagme nominal pluriel, et le sujet grammatical, « [il] », un pronom personnel sujet. Le caractère oral empêche de décider s'il s'agit d'un pluriel ou d'un singulier : ni le pronom clitique ni la désinence du verbe ne prennent en charge le nombre et les marques de personne. La neutralisation provoque celle des désinences de personne.

La seconde occurrence voit la neutralisation en genre du pronom car [il] aurait dû s'accorder avec le nom *mère* féminin.

Ce phénomène est visible dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés, ce qui tendrait à prouver la véracité de la théorie qui affirme qu'il est produit par des locuteurs ayant un niveau basilectal.

La simplification va entraîner la neutralisation du radical verbal puis la restructuration du système de discrimination désinentielle qui indique à la fois le rang de la personne et la marque du nombre.

La distribution singulier/pluriel doit être maintenue. Elle s'opère soit par la séquence sujet soit par le radical verbal. Si celui-ci est irrégulier et/ou inconnu du locuteur, ce dernier utilisera la forme nue neutralisée et sera obligé de discriminer le rang de la personne par l'intermédiaire du sujet. S'il emploie le pronom [i]/[il], le rang 3 est indiqué

mais à l'oral l'indication du nombre est occultée. Un autre élément, lexical cette fois, devra le prendre en charge et suppléer au manque du pronom.

La régularisation de la conjugaison verbale provoque l'émergence d'une P3 neutre, mais également la modification des marques personnelles du verbe. Chaque restructuration en engendre une autre. Le schéma de ces restructurations se résumerait ainsi :

- simplification → régularisation du système verbal par une forme neutralisée et invariable → émergence d'une P3 neutre ;
- forme verbale neutralisée et invariable → P3 neutre → séquence lexicale supplémentaire indiquant le nombre et le genre.

La simplification du système n'implique pas un système simpliste. Elle s'accompagne d'une restructuration de l'organisation de l'information. En effet, le verbe perd l'indice de la personne pluriel par la neutralisation de son radical, indice qui doit être signalé par un autre élément du cotexte. Cette simplification provoque des incidences qui interviennent sur d'autres éléments du cotexte. La complexité ne se situe plus au niveau de l'accord entre le sujet et la désinence verbale, mais à un autre niveau du cotexte qui voit se mettre au jour une nouvelle organisation de l'information anciennement prise en charge par le verbe.

4.1.1. Conséquences de la neutralisation

La neutralisation de la forme verbale entraîne le non-accord entre le verbe et son sujet, ainsi que l'alignement de toutes les formes verbales et la grammaticalisation du morphème sujet⁵⁸.

4.1.1.1. Non-accord

Mougeon et Béniak affirment que le non-accord en nombre avec le sujet « est conditionné par le type de sujet » (1995 : 56). En effet, l'accord s'applique avec le pronom sujet le plus proche du verbe. « La règle de proximité » (ibid. : 57) s'effectue avec des pronoms qui, comme nous l'avons déjà signalé, « ne sont porteurs d'aucune marque explicite de pluralité et sont donc pour ainsi dire singuliers » (ibid. : 56).

⁵⁸ Cette neutralisation n'est pas sans rappeler la grammaticalisation du pronom sujet en fang ainsi que l'utilisation d'une seule forme verbale pour chaque temps verbal.

Toujours selon Mougeon et Béniak, « le non-accord est bel et bien la manifestation d'une réduction de ces désinences, c'est-à-dire d'une tendance à la simplification morphologique » (ibid. ; 59). D'autre part, le non-accord est conditionné par la fréquence du verbe. Les « autres verbes » (irréguliers), contrairement aux verbes en [-e], « offrent une forme distinctive » à la P6 (ibid. ; 57). Elles sont « morphologiquement imprévisibles dans la mesure où elles correspondent toutes à des thèmes différents du verbe » (ibid.). Seul l'apprentissage permet leur connaissance et la pratique de ces formes, ou, si le verbe présente une fréquence élevée, la reproduction mécanique. Dans les deux cas, la morphologie statique est sollicitée. Moins le verbe possède une fréquence élevée, plus il est susceptible d'entrer dans le cadre de la simplification et, par conséquent, du non-accord qui révèle l'absence de « familiarité avec la morphologie » de la langue cible (ibid. ; 53).

En français standard, la P6 présente pour les « autres verbes » un radical propre ainsi qu'une désinence particulière. Si le radical approprié est employé pour la P6, cet emploi entraînera la désinence adéquate : ils sont intrinsèquement liés. Si le radical ne marque pas le nombre, la désinence de la P6 n'est pas non plus présente. D'autre part, les radicaux des P4 et P5 ne sont pas dévolus à la P6 dans les productions. Par exemple, le radical de *pouvoir* *pouv-* (P4 *pouv-ons*, P5 *pouv-ez*) n'est pas utilisé pour la P6. Ceci prouve que la distribution des radicaux et des terminaisons n'est pas totalement aléatoire. La structure de la P3, [il] + radical nu, n'est pas distribuée non plus pour les P4 et P5, uniquement pour la P6.

4.1.1.2. Alignement

Contrairement aux personnes sujet 1 et 2 qui sont obligatoires dans la construction du verbe, le pronom [il] des P3 et P6 ne l'est pas. La place sujet de la P6 peut être occupée par un ou plusieurs substantifs, des syntagmes nominaux, des verbes ou d'autres pronoms. L'homogénéité des différentes possibilités de sujet de la P6 s'oppose à la restriction du type de sujet des autres personnes.

Voici quelques possibilités de sujet pour la P6 :

(182) Simon : pour [fɛr] telle chose-euh que **les gens** [ivɔ̃vwar] (syntagme nominal + pronom personnel)

(183) Simon : [sɛ] mes frères - **qui** [vɔ̃bufe] ça (dispositif en *qui* sujet)

(184) Simon : et - qui [etɛ] notre bougie - **ce** [sɔ̃] les - euh-les machins qui [ɛ] - qui nous /[sɛr, fɛr]/ dans le - bois en brousse - [sɛ] ça qui [etɛ] notre bougie (pronom démonstratif)

(185) Prisca : comme le font **certaines** (pronom indéfini)

(186) Prisca : et pour nos grands-parents qu'est-ce que **eux** font (pronom prédicatif)

(187) Célestin : et donc je pense que l'Etat - doit réellement - parce que c'est - - à l'étranger **les gens** peuvent voir que ya du travail (syntagme nominal)

Les tableaux qui recensent les différents types de sujet de chaque personne du pluriel montrent que la P6 se distingue des deux autres personnes. Les tableaux des P4 et P5 regroupent exhaustivement les sujets possibles rencontrés dans les productions pour chacune de ces deux personnes. En revanche, celui de la P6 relève comme forme de sujet significatif uniquement le pronom *on* puis le type de formes relevées pour chaque P6. L'exhaustivité des différents types de sujets n'est pas répertoriée. La trop grande diversité de sujets rencontrés dans les corpus aurait provoqué un éparpillement des données et une absence de lisibilité de celles-ci ainsi qu'un manque de pertinence. La différence entre les deux types de tableaux indique l'importante variation de la P6, variation restreinte pour les P4 et P5.

De cet éparpillement et de cette variation est né le besoin de s'aligner sur les autres personnes pour restreindre les choix possibles.

La simplification ou régularisation de la conjugaison a éliminé la flexion post-verbale indiquant le rang de la personne. L'alignement ou neutralisation de la forme verbale a entraîné un déplacement du marquage du rang de la personne. Cette prise en charge incombe aux pronoms clitiques personnels sujets puisque dans l'expression des P1, P2, P4 et P5, ils sont obligatoires. La P6 s'aligne sur les autres personnes sujets et le pronom [*il*] porte à l'oral la marque de la personne 3 ou 6. L'accord sujet-verbe atteste d'une « tendance au nivelage des formes de la 3^e personne du pluriel à l'aide du singulier » (Moseng Knutsen ; 2007 : 223).

4.1.1.3. Grammaticalisation

La forme du verbe ne marque pas systématiquement le rang de la personne sujet. Beaulieu et Cichocki (2005 : 171) écrivent que « en français parlé moderne, cet accord

est presque uniquement du domaine des marqueurs de sujets, qui pour la plupart sont devenus obligatoires, alors que les flexions postverbales ont à toute fin pratique disparu ».

Toujours dans le cadre de la simplification, la forme verbale de la P6 a subi un double alignement. Le premier porte sur celui de la P3 pour devenir une forme neutralisée. Le second porte quant à lui sur le caractère obligatoire des autres pronoms sujet faisant de tous ces pronoms les seuls « marqueurs de sujet (...) analysés comme des flexions préverbales d'accord sujet-verbe, c'est-à-dire comme des éléments grammaticalisés » (ibid. ; 172). Le caractère obligatoire du pronom [il], seule indication du rang de la personne, symbolise le « passage d'une marque morphologique de personne accolée au verbe à une marque morphologique indice de personne » (Blasco-Dulbecco ; 1999 : 55). « Le phénomène au départ syntaxique (accord par proximité avec les pronoms [dépourvus de marque de pluriel ou de nombre]) donne des signes de transformations en un phénomène morphologique (réduction des formes pluriel 3 des verbes de moindre fréquence) » (Mougeon, Béniak ; 1995 : 59).

Par cette grammaticalisation, les pronoms sujet indiquent seulement le rang de la personne. Le pronom [il], comme nous l'avons déjà fait remarquer, ne porte pas l'indication du nombre, d'où la nécessité d'une séquence supplémentaire indiquant le nombre, et parfois le genre lorsque [il] représente un féminin. La séquence lexicale est porteuse d'informations perdues par le pronom neutralisé puisque la simplification exclut la redondance grammaticale. Cette répartition de l'information explique le double marquage du sujet.

4.1.2. Double marquage

Dans le cas de la répartition de l'information dans le cadre du double marquage, nous ne sommes pas en présence d'une relation anaphorique puisque celle-ci doit se situer à trois niveaux : l'indication du rang de la personne ; du nombre singulier ou pluriel ; du genre masculin ou féminin pour les P3 et P6. Pour les locuteurs peu ou non scolarisés, le pronom [il] perd la marque du nombre mais maintient l'indication du rang de la personne, P3 ou P6. Le genre apparaît problématique car [il] peut reprendre une séquence lexicale au féminin. Si la grammaticalisation du pronom personnel est entière,

il se neutralise et perd à la fois la marque du nombre et du genre. Selon Blasco-Dulbecco, dans la relation entre la séquence lexicale et le pronom « la reprise sémantique n'est pas totale à partir du moment où l'on change de catégorie grammaticale » (1999 : 68). La relation apparaît purement syntaxique. « Les pronoms clitiques fonctionneraient tels des affixes du verbe pour marquer la fonction syntaxique des syntagmes nominaux disloqués qui ne seraient qu'une possibilité de lexicalisation » (ibid. ; 52). Blasco-Dulbecco indique également « l'orientation pragmatique de la dislocation (...) [puisqu'] les deux éléments coréférentiels de la dislocation ont des fonctions syntaxiques différentes et complémentaires » (ibid. ; 55).

La neutralisation du pronom [i/] s'opère par l'absence de la marque de la pluralité :

(188) Simon : **les enfants** [ipar] en brousse - pour-euh [ʃɛrʃe] le - quelques bois [taje]

(189) Hélène : et-et Léon M. /et, Ø/ O. - les deux - **les deux gens** - [ilafɛ] les - la politique

(190) René : **eux-mêmes** [il kɔnɛ] qu'en France [i ɔ̃] des métiers

La neutralisation ne se limite pas à la P6, elle est également valable pour la P3 avec une séquence lexicale au féminin.

Lorsque le pronom personnel sujet [ɛl] est employé dans le double marquage, il ne perd jamais dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés l'indication de la marque du genre féminin car aucune occurrence ne l'atteste. Nous ne trouvons pas de séquence du type : séquence lexicale au masculin + [ɛl]. Les deux pronoms personnels ne présentent pas de caractère interchangeable en situation de double marquage.

Le double marquage séquence lexicale au féminin + [ɛl] se rencontre dans les productions de trois locuteurs peu ou non scolarisés, mais concerne uniquement des P3 :

(191) Hélène : 1 occurrence : une seule femme - on [a - prepare] sa nourriture - - **cette femme-là - elle aussi** [akɔnɛ] Biéré - - cette femme-là il [kɔnɛ] Biéré

(192) Paul : 2 occurrences : bon **cette troisième femme** - euh lui - **elle** [netɛ] pas à mon âge - [sɛ] moi qui [etɛ] plus grand que lui

(193) si **la femme même - elle** [a] la tête - il [di] oh - mon mari - je [krwa] que - je [sɥi] à l'âge - mais - le temps [pas - - demɛrdtwa] pour [avwar] encore - - une autre femme

(194) René : 1 occurrence : **une femme** - à l'âge de trente quarante ans - **elle** [na] jamais [dɔne] l'enfant depuis sa naissance

Les peu lettrés produisent également des séquences de double marquage du type : séquence lexicale au féminin + [il], dans les corpus de ces locuteurs :

(195) Hélène : 8 occurrences pour la P3 : **une fille** - sans slip - **il** [ɛmarʃe]

(196) une seule femme - on [a - prepare] sa nourriture - - cette femme-là - elle aussi [akɔne] Biéré - - **cette femme-là il** [kɔne] Biéré

(197) Paul : 7 occurrences pour la P3 : parce que moi ce que [ʒɛvy] comme **ma tante** [il vjɛ̃] de [murir] à Bitam

(198) et 3 pour la P6 : il y a quelques **les femmes** [il sɔ̃] deux ou trois - [il] ne [dɔn] pas les enfants - ou - les autres mêmes

(199) René : 1 occurrence pour la P3 : mais si **la France** [il vø il vwa] comme ça et [il] ne [pø] pas [lese - e] un autre pays - comme l'Amérique comme-euh - les Allemands - de [rɑ̃tre] au Gabon non

Cette reprise se rencontre en créole seychellois où [il] est une reprise grammaticale du sujet lexical. En fang, le pronom personnel sujet, obligatoire, ne porte aucune marque de genre. Il est donc indifférencié notamment pour les P3 et P6. Le pronom, [a] pour la P3 et [bi] pour la P6, est aussi bien utilisé pour exprimer un masculin qu'un féminin ; seule l'indication de nombre est prise en charge par le pronom. L'interférence entre le fang et le français a pu intervenir dans la neutralisation en genre du pronom [il] en français.

Quant au locuteur non scolarisé Simon, aucun double marquage constitué du pronom [ɛl] ne se rencontre dans son corpus, que ce soit pour une P3 ou une P6. La concurrence entre la norme et la neutralisation du pronom n'a pas lieu. Il utilise donc un seul système. Est-il le locuteur qui présente l'aboutissement de la neutralisation en genre du pronom et par conséquent de sa grammaticalisation à travers le remplacement définitif du pronom personnel [ɛl] par [il] dans les doubles marquages ? Il est possible de le croire.

(200) Simon : quand mon **ma mère** - **il** [vjɛ̃] aux champ - il ne [pø] pas [fɑʃe] de moi - il [səra] contente - en ce moment-là - il [va] me [dɔne] aussi la - la vraie nourriture

(201) avant - on [nave] un-un grand trou - **les femmes d'ici - et ceux d'Adzabilone [ipar]** seulement pour [alefər] ça

Les locuteurs peu scolarisés Paul et René proposent quelques occurrences de double marquage composées d'une structure en pronom personnel prédicatif + pronom personnel sujet : *lui il*. L'antécédent ne correspond plus à une séquence lexicale mais à un pronom clitique prédicatif. Dans ce schéma, le second pronom, *il*, renvoie au premier, *lui*, qui lui-même renvoie à un référent lexical en amont dans le co-texte. Nous sommes face à un enchâssement de référents.

L'unique occurrence de Paul concerne un antécédent féminin alors que les huit occurrences de René concernent des antécédents masculins :

(202) Paul : mon père [na] rien [fɛ] - comme [aprãdr] les études - seulement que - la coutume - - que [marje] **les femmes** - tout c-tout ce qui [dɔn] des enfants - et tout ce qui ne [dɔn] pas les enfants - [sɛ] comme ça - nous les Africains - mais quand - ce qui ne [dɔn] pas les enfants - [fo] pas les [lɛse] - que vous [di] ah - euh **lui là - il** ne [dɔn] pas les enfants pas de celui - non - [sesɔ̃] - les femmes - qui [dɔnɛ] un coup de main - à son mari

(203) René : voilà **l'homme camerounais** - - l'homme camerounais (...) **lui il** [sɛra] le premier - [dɛtr] euh [davwar] - le travail - on [va lãboʃe] - et toi euh - quel travail que tu [kɔne] je ne [kɔne] rien seulement [ʒɛfɛ] mes études jusqu'au brevet - est-ce que tu [pøgaɲe] l'emploi - **lui il** [a] déjà [gaɲe] l'emploi - et il [va] te [fɛrnurir] - et [fɛrbwar]

(204) **le jeune homme** qui [ɛsɔrti] là avec licence - avec le bac **lui aussi il** [vatravaje] où - et **lui il** [vatravaje] quand

Les locuteurs Paul et René se démarquent de Simon et Hélène, non scolarisés. En effet, dans le cas du double marquage du sujet, Paul ne présente aucun phénomène de neutralisation de la P6 en P3, et René, une seule occurrence contre neuf pour Simon et vingt-quatre pour Hélène. Toutefois, ces deux derniers emploient des verbes comportant la marque du pluriel : Simon : 6 occurrences réparties entre les verbes *être*, *avoir* et *aller* ; Hélène : 7 occurrences pour *être*. Ces verbes ne concernent que des verbes à fréquence maximale ou à haute fréquence. Nous pouvons supposer que ces formes se soient figées et qu'ils les maîtrisent grâce à la reproduction mécanique.

L'indice de scolarisation joue un rôle discriminant dans la neutralisation de la P6 en une P3 ainsi que pour la neutralisation en genre du pronom [il] en double marquage. Dans les occurrences de double marquage de la P6, la marque du pluriel est indiquée soit une fois grâce à la séquence lexicale qui par l'intermédiaire des déterminants définit le nombre, soit deux fois, avec en plus la forme du verbe - un radical propre à la P6 accompagnée de la désinence de personne, mais exclusivement pour des verbes à fréquence importante pour Simon et Hélène.

Pour compléter le schéma de la restructuration de la P6, nous utiliserons les explications de Blasco-Dulbecco (1999 : 55). Les productions des locuteurs les moins scolarisés attestent du « passage d'un marquage désinentiel par suffixe à un marquage par préfixe ». Les désinences personnelles incombent au pronom personnel [il] qui devient à la fois un « préfixe du verbe » et « l'indice de sujet » « assurant une fonction syntaxique ». Quant au « constituant nominal sujet », il n'occupe qu'une « fonction pragmatique » qui définit le pronom personnel.

Celui-ci permet d'ôter toute ambiguïté, que ce soit dans le cadre du double marquage ou non. Ploog (2002 : 145) voit deux fonctions dans le sujet, celle d'accord et celle de paradigme : l'accord est dévolu au « préfixe verbal » alors que celle de paradigme rejoint la « fonction pragmatique » de Blasco-Dulbecco (1999 : 55).

Le locuteur, ayant déjà explicité le thème, estime qu'il a été identifié par l'interlocuteur, ce qui entraîne l'absence de redondance.

La séquence *sujet* se construit de la manière suivante:

Constituant nominal sujet (porteur des informations genre/nombre) + clitique préfixe verbal (avec indication de personne 3 et neutralisation genre/nombre) + verbe (sans désinence de personne ni de nombre).

Le partage des informations rend indispensable et obligatoire la présence de la personne sujet auprès du verbe pour la compréhension de l'énoncé.

Si le « changement linguistique » (Beaulieu, Cichocki ; 2005 : 172) est mené à son paroxysme, nous nous retrouverons face à l'abandon total de la flexion post-verbale avec une grammaticalisation complète du pronom-marqueur de sujet. Les corpus n'en sont pas à ce stade d'évolution puisque plusieurs systèmes cohabitent. Contrairement à ce qui est constaté en Amérique du Nord, la simplification n'est pas le seul système qui

produit les séquences verbales, notamment dans les corpus de Simon et Hélène. Le système reste instable puisque la norme concurrence la neutralisation du pronom.

(205) Simon : au temps [nɔr] père - - oui - - m-[nɔr] pères ils [fəzɛ] - tous ces choses-là - pour [fɛr] ça - [sɛ] dur - - comme-euh maintenant - toute chose [ɛ - ɛ] facile maintenant - - **[nɔr] pères-[iizɔsufri]** avant - pour [fɛr] telle chose-euh que les gens [ivɔvwar - - setɛ] dur

(206) Hélène : **les députés ils** [sɔ̃ekrir] - Bitam pareil Minvoul pareil Mitzic - - les - **les députés - ils** [sɔ̃parti] assemblée

(207) Paul : le propriétaire de la fille - il [di] bon - **les gens-là ils** [sɔ̃] - en gros beaucoup comme ça

(208) René : mais seulement - **eux aussi** [izɔ̃] raison - d'une part - parce que **eux ils** ne [pœv] pas [deside] que - nous on [vudrɛalefɛr] comme ça chez nous - sans l'accord des Français - non - rien

Ces formes standard concernent uniquement *être* et *avoir*, des verbes à fréquence maximale, produites par reproduction mécanique. Serions-nous alors en présence de formes figées ? Elles attestent malgré tout de l'utilisation d'un système mixte. L'hypothèse qui stipulait qu'en raison du niveau faible voire inexistant de scolarisation des locuteurs, ces derniers produiraient uniquement des formes issues de la simplification, ne se vérifie pas. Ils ne s'alignent pas sur les locuteurs d'Amérique du Nord. Ils se distinguent par l'utilisation d'un système mixte qui les différencie d'autres locuteurs francophones de niveau scolaire équivalent qui relèvent d'un système basilectal en employant exclusivement la simplification. Ils se détachent ainsi de la catégorie basilectale dans l'expression de la personne.

Dans les doubles marquages produits par les locuteurs moyennement scolarisés, nous ne recensons que trois occurrences problématiques :

(209) Bertrand : mais si **eux** [il reysi] à gagner - mais pourquoi pas moi -

(210) Prisca : j'aimerais aussi dire - qu'**une femme africaine** - elles **sont** toutes les mêmes - - elles **sont** fières de l'être

Si aucun double marquage n'indique une séquence lexicale au masculin + [ɛl] dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés, en revanche nous en trouvons un chez l'un des locuteurs moyennement scolarisés :

(211) Prosper : si vous l'avez jamais fait mais c'est vraiment c'est c'est toute une galère - **l'abattage** alors bon **elle** peut - - **elle** peut venir petit à petit

Le pronom [ɛl] reprend un substantif masculin. Est-ce encore une fois la variation ou une simple erreur de référenciation ?

La première occurrence concerne une neutralisation de la P6 en P3 sur le modèle de celui utilisé par les locuteurs peu ou non scolarisés. La seconde propose une structure inverse : un constituant nominal au singulier et un verbe conjugué à la P6. Il s'agit du seul exemple dans tous les corpus qui présente ce problème d'accord. Seules ces deux occurrences de double marquage concernent des non-accords entre le sujet et le verbe alors que dans d'autres séquences les accords sont respectés :

(212) Bertrand : euh c'est je crois que c'est une grande différence - entre nous et - disons nous les villageois - et les citadins qui vivent en ville - parce que **la plupart des citadins ils ont** du mal à faire les plantations -

(213) Prisca : pourquoi sur le plan sportive aussi **les femmes elles sont** plus nombreuses

Est-ce la variation ou la simplification qui se manifesterait insidieusement dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés ou juste une simple erreur liée à la spontanéité de l'oral ? Si nous nous focalisons uniquement sur le double marquage, le reste des productions n'apporte pas de solution. Il est toutefois possible d'avancer l'hypothèse que, d'après le nombre de neutralisations dans chaque type de corpus, la variation linguistique touche plus spécifiquement les locuteurs non scolarisés. Pour des locuteurs ayant une scolarisation faible ou inexistante ainsi qu'une maîtrise du français approximative, le double marquage apparaît comme une zone de fragilité grammaticale propice à la variation.

En revanche, aucune occurrence de double marquage ne recense de neutralisation en genre du pronom personnel [ɛl] en [il] dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés. La neutralisation du pronom relève d'un niveau faible de compétences en français.

Hattiger (1991 : 98) remarque dans le double marquage « la réduction de la forme interne par suppression des formes fléchies en fonction de la personne et des temps qui font place à une forme invariable (...). Les indications de personne n'apparaissent plus

que sur le pronom qui se réalise sous la forme *i* : *nhomme-là i vient ; tous les femmes i vient* ». Ploog (2002 : 148) souligne « la reprise d'un sujet nominal par un préfixe verbal unique [i] constatée pour le FPA (...) [qui] a (...) laissé sa trace dans l'abidjanais ». Le pronom [i] en double marquage s'affiche comme un préfixe verbal invariable qui perd toute indication de genre.

Manessy a également noté le phénomène de double marquage du sujet avec le pronom [i] en 1995 pour l'Océan Indien : « les créoles de l'Océan Indien posent un (...) problème : celui de la “reprise du pronom”, ou plus précisément de l'insertion de *i* entre le sujet nominal (mais non après les pronoms personnels) et le prédicat, verbal ou non » (ibid. : 139). En créole seychellois, sa présence semble codifiée puisqu' « *i* est obligatoire en l'absence de marqueurs préverbaux » ; « presque toujours attesté devant le marqueur de futur *a~va~ava* » ; « rare devant les marqueurs aspectuels *pe* (progressif), *fek* (passé immédiat), *in* (accompli) ; exclu, à de rares exceptions près, devant *ti* (passé), devant *pu* (futur) (...), et devant la négation *pa*, ainsi qu'après le présentatif *sa* » (ibid.). Les doubles marquages employés dans notre corpus semblent moins codifiés que ceux du créole seychellois. Ils apparaissent aussi bien en séquence déclarative que négative, devant un présent, un passé composé, un futur simple ou un futur périphrastique. Leur distribution paraît plus aléatoire et moins systématique et codifié que ne le présuppose Manessy pour le créole seychellois.

4.1.3. Généralisation de la neutralisation

Le phénomène de neutralisation du pronom personnel sujet dépasse le cadre du double marquage et ne concerne pas exclusivement la P6. Comme nous l'avons déjà signalé dans le cas du double marquage avec une P3, [il] peut accompagner une séquence lexicale au féminin. [il] reprend également un substantif féminin en dehors du double marquage, mais le locuteur le définit auparavant dans l'énoncé.

Cela concerne des P6 :

(214) Hélène : mais **les femmes** ne [kɔnɛsɛ] - pas - Biéré [il] ne [pø] pas [preparɛ] - la nourriture

«[il]» reprend le syntagme nominal féminin pluriel *les femmes*.

Dans cet exemple, « [il] » n'opère pas la distinction entre le singulier et le pluriel à l'oral; [il] est donc l'indice à la fois des personnes 3 et 6. Le pronom clitique [il] est neutre en

genre et en nombre, puisque cette référenciation est prise en charge par d'autres éléments du co-texte, notamment le thème.

Il en est de même pour des P3 qui sont d'ailleurs en plus grand nombre :

(215) Simon : après - [nɔʀ] père - avant - quand **ta mère** - il [a] - **il** [a] enceinte - **il** [a] - **il** [ami] -l'enfant au monde

(216) Hélène : personne dans la - famille il ne [sɔkupɛ] pas - de choses de - ton mari - seulement que sa femme - gouvernement [adəmãde] **sa femme** [se] qui **il** [vø - sɛ] ça que - le politique de - avant - le politique de avant

(217) Paul : ils [vulɛ] seulement que le garçon - - [pasœ] la fille - oh **la fille** qu'est-ce qu'**il** [va] me [dɔne] qu'est-ce qu'**il** [va] me [fɛʀ] qu'est-ce qu'**il** [va] me [fɛʀ] comme ça je [vø] seulement un garçon

(218) René : voilà - une dame européenne comme celui-là [etɛ] **maîtresse** - - **il** [adi] à mon enfant - [va dəmãde] à ton père ce que [fəzɛ] vos ancêtres

Dans chaque exemple, [il] reprend des séquences lexicales au féminin sans aucune ambiguïté. Ces séquences semblent être mises en facteur et coréférent aux pronoms [il] suivants.

La neutralisation de la marque de la pluralité de la P6 opère également. Comme précédemment, le substantif qui définit le ou les pronoms [il] est mis en facteur :

(219) Hélène : **les gens** ne [kɔnɛsɛ] pas Biéré **[il]** ne [pø] pas [mãʒe] - - vous [kɔprœne] -

(220) René : ils [fɔ̃] tout ce qu'il [vø]

Le peu scolarisé René propose trois occurrences constituant des contre-exemples à la neutralisation de la marque de la pluralité. Le pronom personnel sujet *il* a pour référent un syntagme masculin singulier mais accompagne un verbe conjugué à la P6 :

(221) lui il [ɛ] là - **il** [vjɛnø] chaque fois - chez nous - surtout pendant les vacances les grandes vacances

(222) parce que **dieu** lui-même [akree] d'abord une seule personne qu'on [napɛl] Adam - et quand **il** [vjɛn vizite] Adam - d'après la Bible quoi - nous [apɾənɔ̃] maintenant la Bible - quand il [vənɛ - visite] Adam - il le [truvɛ] toujours malheureux

(223) tout **ce monde-là** [sɔ̃kree] par nous les pères de famille

Ces contre-exemples démontrent une fois de plus l'instabilité du système et la variabilité d'usage de ce locuteur puisqu'il fait cohabiter dans ses séquences plusieurs modes d'organisation du discours : la norme et la simplification de l'accord sujet-verbe.

De plus, dans son corpus la neutralisation en nombre de la P6 en P3 s'effectue essentiellement avec un sujet qui se présente sous la forme d'un syntagme nominal ; leur nombre d'occurrences est plus important qu'avec le pronom personnel sujet *il*, contrairement aux autres locuteurs peu ou non scolarisés qui privilégient ce pronom dans le phénomène de simplification :

(224) j'y [vwa] que **nos présidents** ne - ne [se] pas euh ne [se] pas [ʒere] - ne ne [se] pas [kɔ̃dɥir] le pays

(225) mais un pays riche pourquoi **les hommes de ce pays** [vi] encore - comme les rats

René se détache plus aisément que les autres locuteurs de la grammaticalisation du pronom personnel sujet et sa présence n'est plus obligatoire.

Dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés, les séquences sujet + verbe proposent quelques occurrences comportant des neutralisations en genre, en nombre plus important que celui des doubles marquages restructurés. Comme les locuteurs peu ou non scolarisés, les moyennement scolarisés sont sujets à la variation : ils utilisent également la neutralisation en genre du pronom personnel [ɛl] en [il]. Bertrand et Prisca sont les deux seuls locuteurs de leur groupe présentant cette restructuration :

(226) Bertrand : 3 occurrences : vous allez voir **une personne** qui s'en va en brousse - de sept heures - **il** revient à dix-sept heures pour lui - **il** vous a montré qu'**il** est homme

(227) Prisca : 22 occurrences : tu es devenu - un peu âgé - dès que tu vas rencontrer **une jeune fille** de rien du tout - **il** vient - menacer ta famille - **il** parle mal-euh de-de ta femme de tes enfants -

(228) ya pratiquement pas de **filles** qui apprennent - [**il**] pensent [**il**] passent tout le temps qu'à sortir à être-à être avec les mecs et tout - quand [**il**] sont avec eux [**il**] ne pensent plus - à étudier -

(229) et j'aimerais surtout adresser pas qu'ici là au Gabon - dans tout le monde entier - que **les femmes** puissent s'unir - qu'**ils** apprennent à faire des réunions

Prisca propose un nombre important de neutralisations en genre du pronom. Cet usage semble s'aligner sur ceux des locuteurs peu ou non scolarisés. Peut-être s'agit-il d'un tic de langage ? Ou de l'influence de la langue maternelle où le pronom ne porte pas la marque du genre ?

Il semble plus que probable que l'accord en genre entre le pronom et son référent soit une difficulté pour elle. Elle est plus sujette à la variation que les autres locuteurs moyennement scolarisés, même si beaucoup d'occurrences accordent le verbe avec le sujet. L'hésitation n'exclut pas l'emploi d'accords normés :

(230) Prisca : certes - mais j'aimerais que - les pa-les-nos parents-nos grands-parents - puissent dire - que **une femme - elle** est faite comme un homme **elle** a un-n cerveau **elle** réfléchit comme un homme **il** marche-**elle** marche comme un homme - **elle** a aussi le droit - de faire certaine choses - comme un homme - surtout de faire - les plantations - de travailler

La référenciation au substantif ne pose aucune difficulté car il se trouve dans le co-texte non loin du pronom. Il met en facteur plusieurs pronoms. De plus, cette occurrence propose une séquence *il marche* où *il* représente *une femme*, la locutrice se rend compte de son erreur et corrige immédiatement en disant *elle marche*.

Un exemple, isolé, pose le problème de la référenciation dans le sens inverse de ce qui a été rencontré jusqu'à présent :

(231) Prisca : et j'aimerais aussi parler **des hommes** - - qui le font - eux-mêmes aussi doivent d'abord respecter leur(s) femme(s) pour que les petites avec lesquelles **elles** sortent puissent les respecter

Il est comparable à celui de Prosper vu supra dans le double marquage :

(211) Prosper : si vous l'avez jamais fait mais c'est vraiment c'est c'est toute une galère - **l'abattage** alors bon **elle** peut - - **elle** peut venir petit à petit

La locutrice Prisca est également celle qui, dans le cadre du double marquage, proposait une absence d'accord du verbe avec son sujet. Serait-elle, parmi son groupe, la plus sensible à la variation ? La suite des relevés pourra apporter quelques éléments de réponse à cette question.

La neutralisation en nombre, de la P6 en P3 par l'intermédiaire du pronom personnel sujet, touche trois locuteurs moyennement scolarisés bien qu'en nombre restreint :

(232) Bertrand : 4 occurrences : mais - **nos mamans** travaillent beaucoup plus pour nous - parce que ya de cela - - [ɛl] a peut-être - quinze à seize enfants à élever - [ɛl] est obligée d'aller en brousse tout le temps - et elles font des travaux très durs (...)ce qui fait que - pour elle quoi - [ɛl] ne voit pas qu'[ɛl] est en train d'abîmer son corps

(233) Célestin : 2 occurrences : donc - je vois **mes grands frères** - à l'université - ils n'arrivent plus aller manger au resto parce qu'ils n'arrivent pas à se payer des tickets - - [il] est obligé de faire du porte-à-porte - - aller voir un peu les gens par-ci - par-là - pour s'acheter des tickets

(234) ils sont toujours là - [il] veut faire quelque chose - mais ils sont impuissants

(235) Prisca : 3 occurrences : j'aimerais dire que **les femmes africaines** sont tellement en arrière elles sont reculées j'aimerais qu'elles puissent vraiment - apprendre à évoluer normalement - [ɛl] peut se faire comme les femmes - européennes - comme les femmes asiatiques - elles [pœs] évoluer - apprendre à faire des métiers comme pour les hommes

(236) je suis fière pour être femme surtout - pourquoi parce que - **nos grands-mères** - nous apprennent beaucoup des choses - surtout lors des cérémonies - c'est elles qui font tout - [ɛl] reçoit des gens - elles préparent - elles les font asseoir - elles font tout pour que tout le monde soit - à l'aise

(237) nous devons surtout apprendre - à respecter les gens que nous trouvons devant - nous devons les respecter - la femme d'autrui - même si elle n'est pas mariée - mais le problème c'est que elle est dans la maison - et **les filles** [dt] - qui sont dehors doivent la respecter même si-[ni] - elles la rencontrent en route - [ɛl] n'a pas le droit de lui lancer les pamphlets -

La neutralisation en nombre est corollaire de celle du verbe et du pronom personnel [il]. En revanche, si le pronom personnel sujet [ɛl] perd toute indication de nombre, il conserve celle du genre (exemples de Bertrand, (232), et Prisca, (235), (236) et (237)).

Une fois de plus, les séquences ne présentent aucune ambiguïté sémantique car le co-texte permet d'identifier le référent du pronom sujet ou la séquence sujet même si elle est au pluriel. Nous remarquons que les trois exemples de la locutrice Prisca concernent exclusivement des sujets composés du pronom personnel [ɛl]. Celui-ci ne subit pas de neutralisation en genre en plus de celle du nombre car il garde son trait + féminin.

La simplification touche soit le genre du pronom soit l'accord en nombre du verbe, mais jamais les deux à la fois. La variation possède des limites.

Dans tous les corpus se rencontre le phonème [i] à la place du pronom personnel sujet [il]. Nous l'avons déjà rencontré en situation de double marquage où [i] apparaissait comme un préfixe verbal invariable sous forme pronominale. La plupart d'entre eux proposent un nombre d'occurrences à peu près similaire, sauf dans celui de Simon :

- Locuteurs peu ou non scolarisés : Hélène, Paul ; locuteurs moyennement scolarisés : Bertrand, Prisca et Prosper : entre 7 et 13 occurrences ;
- Locuteur peu scolarisé : René, locuteur moyennement scolarisé : Célestin : respectivement 15 et 17 occurrences ;
- Locuteur non scolarisé : Simon : 38 occurrences.

Le phénomène est peu répandu, sauf dans le corpus de Simon qui se démarque nettement des autres locuteurs. Ce phénomène, présent partout quoiqu'en nombre restreint, ne représente pas un niveau linguistique particulier puisqu'Hélène n'en produit que 10, ce qui est peu par rapport à Simon, du même niveau scolaire qu'elle. Cela ressort plus d'un tic de langage que de la spécificité d'un groupe d'individus.

Toutefois il est possible d'avancer l'hypothèse d'une réduction du morphème [il] en [i], quel que soit le niveau scolaire du locuteur, aussi bien en double qu'en simple marquage ; réduction qui se généralise chez le locuteur Simon.

Les verbes affectés concernent en grande partie *être* (14 occurrences) et *avoir* (20 occurrences), aussi bien verbe qu'auxiliaire, ainsi que le verbe impersonnel *falloir* (11 occurrences) ; soit 45 occurrences sur une totalité de 104 occurrences :

- *être* : Simon : 2 occurrences ; Hélène : 6 occurrences ; René : 1 occurrence – Bertrand : 1 occurrence ; Célestin : 2 occurrences ; Prosper : 2 occurrences.

(238) Hélène : mais les autres [isɔ̃] les uns - quelques uns - il [ɛgarde] - - l'église [isɔ̃] beaucoup maintenant - [isɔ̃] beaucoup maintenant

- *avoir* : Simon : 2 occurrences ; Hélène : 1 occurrence ; Paul : 1 occurrence ; René : 8 occurrences – Bertrand : 3 occurrences ; Célestin : 4 occurrences ; Prosper : 1 occurrence.

(239) Simon : m-[nɔr] père il [fəzɛ] - tous ces choses-là - pour [fɛr] ça - [sɛ] dur - - comme-euh maintenant - toute chose [ɛ - ɛ] facile maintenant - - [nɔr] père-[iizɔ̃sufrir] avant - pour [fɛr] telle chose-euh que les gens [ivɔ̃vwar - - setɛ] dur

- falloir : Simon : 2 occurrences ; Hélène : 1 occurrence ; René : 1 occurrence – Bertrand : 1 occurrence ; Célestin : 4 occurrences ; Prisca : 1 occurrence ; Prosper : 1 occurrence :

(240) Célestin : ils vont y arriver - plusieurs sont - plusieurs sont sortis de là - - ils vont y arriver on va y arriver - - donc-euh - [i] **faut** faire quelque chose

A part quatre exceptions dans le corpus de Paul et de René, les séquences verbales [i] + verbe ne présentent aucun hiatus puisque les verbes commencent par une consonne ; par exemple [s] : [sɔ̃] ; [f] : [fɛ], [fɔ̃], [fo] ; [p] : [pø], [prɑ̃], [par] ; [d] : [di].

Dans deux occurrences produites par Simon avec le verbe *attraper*, ce locuteur évite le hiatus grâce à un pronom complément *m'* antéposé et en tronquant la première syllabe du verbe pour faire disparaître le [a] initial et contourner le hiatus :

(241) hein où que la nuit - [imatrap - sɛ] là où je [dɔ̃r] - -

(242) en ce moment-là - - euh leur aussi - [itrap] aussi - la poulet

Devant le verbe ou auxiliaire *avoir*, se glisse systématiquement entre le [i] sujet et [ɔ̃] le phonème [z] en énoncé déclaratif pour éviter le hiatus :

(243) Hélène : si les bédégistes [agaɲe] à trois cents tout ce monde - [izɔ̃fɛ] - à trois cents

(244) René : [izɔ̃ parle] - est-ce que c'est normal

(245) Bertrand : quelque part [izɔ̃] raison - quelque part ils n'ont pas aussi raison

Les trois hiatus produits par René, peu scolarisé, se situent entre [i] et la voyelle initiale [a] :

(246) qu'est-ce qu'[i atɑ̃] vraiment - de [diriʒe] bien nos présidents

(247) qu'est-ce [zi atɑ̃] - de [dɔ̃ne] l'argent - aux femmes qui [dɔ̃n] les enfants

(248) il [ɑ̃lɛv] - un morceau - de sa côte - gauche - [i a - desine] - l'image d'une femme et [sufle]

Ainsi que le hiatus de Paul, peu scolarisé :

(249) mais qu'est-[si arivə] - demain après demain

C'est la seule occurrence (248) de René avec l'auxiliaire *avoir* au singulier à la P3 qui propose un hiatus alors que, lorsqu'il emploie la P6, il intègre comme les autres le phonème [z]. Bertrand, moyennement scolarisé, quant à lui insère également le phonème [z] entre [i] et la forme [avɛ] :

(250) et ceux qui - ne passaient l'examen eux [izavɛ] tout le temps de déposer

Dans le corpus de Prisca, moyennement scolarisée, la chute du [l] s'opère également sur le pronom [ɛl] à trois reprises :

(251) j'aimerais dire aussi que je sais que la majorité des filles - - sont des vagabondes - [ɛ] ne - se préservent pas

(252) elle ne va pas penser [ɛ] dit oh mon mari doit manger à midi faut que j'aille vite à la maison mais non

(253) nous pouvions mieux faire - pourquoi parce que - tant que la personne [ɛ]- même pense à faire [kɛk] chose de bien - nous pouvons toujours mieux faire

Seul son corpus présente la chute du [l] pour le pronom personnel sujet [ɛl] ; toutes les autres occurrences concernent le pronom [il].

Dans deux occurrences de locuteurs moyennement scolarisés, [i] n'est qu'une amorce, repris immédiatement par le pronom sujet [il] :

(254) Célestin : au cours-euh il est il est arrivé au cours - ah et [i] il m'a dit sors

(255) Prosper : euh je voudrais leur-euh - encourager pour continuer pour [ki] ne - - qu'ils ne se fatiguent pas sur-euh - leurs initiatives

Cette reprise n'est visible que dans des corpus de locuteurs moyennement scolarisés. [i] ne semble pas l'équivalent exact du pronom [il].

La généralisation du phonème dans le corpus de Simon, locuteur non scolarisé, se voit à travers une palette plus large de verbes employés avec [i]. En plus de *être*, *avoir* et *falloir*, sont concernés onze verbes supplémentaires dont *partir* 7 occurrences, *passer* 2 occurrences, *tirer* 2 occurrences, *attraper* 2 occurrences, *marcher* 2 occurrences et *dire* 2 occurrences. Les autres verbes comptabilisent uniquement une occurrence. Simon est d'ailleurs celui qui possède le plus grand nombre d'occurrences pour le reste des verbes en dehors de *être*, *avoir* et *falloir* : 32 occurrences contre 2 à 12 occurrences pour les autres locuteurs.

(256) tu ne [pø] pas [vwar] une femme - [ipɑs] sur la cour comme ça - seulement que derrière [dla] maison - [iparalɛɔrtir] là-bas

La chute du [l] ne se rencontre pas uniquement dans notre corpus. Gadet (2003) fait remonter cette chute à l'ancien français. Elle explique ce phénomène ainsi : la chute « est, en français standard, réservée à la position préconsonnantique (...). On signale cependant, en français québécois, une extension du phénomène à la position prévoicalique (...). De façon semble-t-il plus récente, le comportement de *l* dans le pronom *elle* est parallèle (...). Plutôt que de parler de chute du *l* devant consonne, on peut en effet traiter l'alternance *il a/i(l) dit*, en concevant le *l* comme consonne de liaison : muette devant consonne, et prononcée devant voyelle » (Gadet ; 2003 : 103-104).

Ce phénomène n'est donc pas rare : il se rencontre en français standard, en français québécois et dans notre corpus. Dans nos occurrences, il se recense le plus souvent devant une consonne, à l'exception de quatre hiatus produits par les deux locuteurs peu scolarisés, Paul et René devant la voyelle [a]. Ils généralisent la chute du [l] à la position prévoicalique. Tous deux montrent plus de variation que les autres locuteurs. Tou comme Prisca, moyennement scolarisée, qui généralise la chute du [l] au pronom [ɛl], comme le note Gadet (2003 : 103). Nous rejoignons l'avis de Gadet qui traite le [l] comme une consonne muette devant une consonne.

4.1.4. Sujet Ø

Bien qu'en fang, le pronom personnel sujet soit obligatoire, quelques occurrences de sujet Ø parsèment notre corpus. Ceci prouve que le facteur intersystémique n'a pas une influence systématique dans la construction syntaxique de la séquence verbale.

Nous avons recensé toutes les occurrences verbales comportant un sujet Ø, quel que soit le temps morphologique du verbe, pour permettre une analyse exhaustive.

La séquence verbale se voit parfois privée de son sujet. Cela concerne deux types de verbes : les verbes impersonnels et les verbes conjugués à un mode personnel.

L'absence du pronom impersonnel sujet [il] accompagnant un verbe impersonnel se rencontre dans presque tous les corpus : son omission s'explique par son absence de « valeur argumentale » (Ploog ; 2002 : 159).

- Ø *faut* :

(257) Paul : 10 occurrences : tu [atruve] ton mari - - il [a]-il [a] déjà autres femmes non - - si tu [ariv] - Ø [fo] pas [fɛr] méchant

(258) les parents de ton mari - Ø [fo] pas les [lese]

(259) René : 3 occurrences : un pauvre type qui [kit] qui [kit] - à [ale] à Libreville
- à [ʃɛrʃe] des moyens de [vwar] un chef d'état - on [va] le [defãdr] - oh Ø [fo]
pas [alevwar] le chef d'état - Ø [fo] pas [alevwar] le chef d'état

(260) nous nous ne [pu - vɔ̃] pas on [na] même pas l'idée de [dir] que éh - Ø [fo]
que le président [mɔr] le président

(261) Prosper : 1 occurrence : Ø faut pas que les jeunes-euh ///

- Ø *vaut mieux* :

(262) Bertrand : 1 occurrence : c'est là où je lui ai dit que non - ce genre de
question - je ne - peux pas te le recommander Ø *vaut mieux* aller demander à un
vieux -

(263) Célestin : 1 occurrence : et si un professeur est par exemple tenté - par une
fille de la classe - Ø *vaut mieux* qu'il aille voir cette fille en dehors du lycée -
parce que cela joue - non seulement sur cette fille - mais sur l'ensemble de ses
condisciples de classe parce que si la fille - elle est favorisée par le professeur - -
le professeur - - influence - les autres élèves

Le nombre d'occurrences est réduit dans les productions des locuteurs moyennement
scolarisés alors que les peu ou non scolarisés en produisent plus. Simon et Hélène sont
les deux seuls locuteurs qui ne sont pas concernés par l'absence du pronom impersonnel
il. Ce pronom impersonnel se serait-il agglutiné à la forme verbale ? Sa présence
systématique semble accréditer cette hypothèse.

Les deux expressions impersonnelles relevées [fo] et *vaut mieux*, par la perte du
pronom clitique sujet [il], se retrouvent comme figées. Avec ou sans le pronom, aucune
ambiguïté sémantique n'est possible dans l'interprétation des deux expressions. Parce
que considéré comme un sujet impersonnel, [il] ne marque aucun accord en genre, en
nombre et en personne : [il] représente une non-personne et un non-accord. Ploog (2002 :
139) justifie le sujet Ø ainsi : « si [fo] n'a pas besoin de marquer cet accord, c'est
qu'aucune autre construction que l'impersonnel n'est envisageable ». Cette explication
s'applique également pour l'expression *vaut mieux*.

L'absence du sujet avec un verbe personnel se rencontre dans la plupart des
corpus, mais toujours en nombre réduit :

(264) Hélène : après ça - j'[ɛvi] - mes parents - ils [ɛfɛ] - les quelques jouets le soir - pendant la lumière et le - au moment de l-la lumière - Ø [sapɛlabãg] avec les pieds

Seul le verbe *s'appeler* présente un sujet Ø dans les corpus d'Hélène, locutrice non scolarisée. L'omission concerne des sujets [- humains].

(265) Paul : peut-être on [dɔr] en cours de route - deux jours - si on [marʃ] trop - beaucoup - un jour en cours - de route Ø [ariv] dans ce village

(266) Bertrand : 1 occurrence : donc pour eux - Ø ne voient pas - le derrière ils voient que le devant

(267) Prisca : 1 occurrence : l'image de la personne - est très importante ça c'est vrai - - toute personne doive - apprendre - à à comment [d] doit apprendre - à se préserver - à protéger le nom de leur famille - pour qu'on dise - pour qu'on ne dise pas de mal à leur famille - même si les parents ont tout fait - pour cette fille - Ø ont obéi - à leurs l-lois et tout - comme le font certaines - -

(268) Prosper : 2 occurrences : ensuite nous venons au à la préparation du terrain - euh avant le piquetage - Ø choisi - - Ø sera débroussé - celui-ci consiste - un abattage et brûler en saison sèche - - suivi d'un endainage aussi - -

(269) euh après l'abattage - nous pouvons ensuite-euh - - arriver au stade-euh de l'endainage qui suivra l'abattage - - qui suivra l'abattage - - Ø sera réalisé dans - le but - de faciliter l'aménagement - des parcelles - - des dix plantis - -

Les sujets omis dans les occurrences de Paul (265), Bertrand (266) et Prisca (267) présupposant des éléments lexicaux [+ humain] alors que les deux occurrences de Propser (268, 269) sont concernés des éléments lexicaux [- humain] à la voix passive. Ces exemples démontrent la présence d'un référent sujet au sujet Ø déjà mentionné précédemment dans le cotexte. Selon la logique de la fonctionnalisation, aucune ambiguïté sémantique ne devrait apparaître puisque l'efficacité communicative est privilégiée ; d'où la présence obligatoire d'un sujet référent déjà apparu et facilement identifiable.

Ploog (2002 : 159) constate le même phénomène dans le français non-standard d'Abidjan. Elle considère « le marquage Ø (...) [comme] une forme virtuelle puisqu'elle est insuffisante pour imposer l'accord habituel au verbe : si [le sujet Ø] existe, il correspond forcément à un sujet ». Le sujet possède « une fonction syntaxique précise »,

« sans matérialisation personnelle » (ibid.). Il s'agit d'un « non-marquage de l'actant sujet » (ibid. ; 160). Elle justifie ainsi sa position : « la valeur référentielle de la marque Ø demeure récupérable à travers cotexte ou contexte ; très peu nombreux sont les cas où de réelles ambiguïtés se créent ; si le locuteur peut se permettre de recourir à ce marquage, c'est qu'il n'y a pas de concurrence référentielle. Le non-marquage, ou marquage Ø, s'interprète donc dans le sens d'une *évidence*. La marque Ø est proportionnelle à une activation maximale de son référent dans le discours – c'est en quelque sorte la condition nécessaire de son efficacité » (ibid. ; 161).

Conformément à cette hypothèse, les cinq occurrences de notre corpus (un locuteur peu scolarisé et trois locuteurs moyennement scolarisés) ne présentent aucune ambiguïté ni de réelles difficultés de repérage du référent sujet : dans l'occurrence de Paul (265), le référent *on* est mis en facteur *on [mar f] ... [ariv]*, dans celle de Bertrand (266), le référent est le pronom *eux* ; dans celle de Prisca (267), le référent est le substantif *les filles*, même si juste précédemment elle emploie le singulier ; et dans celles de Prosper (268, 269), Ø présuppose les substantifs *terrain* et *endainage* ou *abattage*.

Chaque référent appartient au cotexte qui précède, concerne l'élément juste avant, ou figure dans le cotexte proche. Il est le thème de l'énoncé.

Toujours selon Ploog (2002 : 162), « l'activation du référent est déjà forte avec l'emploi d'un [sujet] clitique, qui constituait jusqu'ici le sujet *minimal* et non marqué – le sujet Ø n'en est que le prolongement logique ».

Le recours au sujet Ø rappelle celui de l'ancien français dans les constructions enchâssées (Valli ; 1998). Mais les contraintes d'apparition de ce phénomène rare semblent difficiles à définir car il pourrait s'agir de « variantes de réalisation dépourvue de conditionnement grammatical » (ibid. : 379). Les contraintes des quatre occurrences sont tout autant difficiles à cerner. Le sujet peut être plus ou moins humain ([+ humain] : *eux, filles* ; [- humain] : *terrain, abattage* ou *endainage*), mis en facteur, le verbe, peut être à la voix active (*voir, obéir*) ou passive (*sera réalisé, sera débroussé*). Même si la distribution relie le sujet [+ humain] à la voix active et le sujet [- humain] à la voix passive, les exemples sont trop peu nombreux pour tirer de véritables conclusions sur les contraintes de l'utilisation du sujet Ø.

Une différence notable doit être soulignée entre les corpus de Ploog et ceux de notre étude. Les premiers correspondent à du français non-standard pratiqué par des locuteurs analphabètes alors que nos productions, en particulier pour le sujet Ø, appartiennent à des locuteurs peu scolarisés ou mésolectaux, c'est-à-dire possédant un niveau moyen en français et scolarisés. Si le sujet Ø était dévolu aux locuteurs non scolarisés (comme dans les corpus de Ploog), les locuteurs non scolarisés de notre étude auraient dû être concernés par cette restructuration. Il n'en est rien. Au contraire ce sont les locuteurs moyennement scolarisés qui y recourent le plus, d'où un paradoxe. Pour l'omission du sujet dans les tournures impersonnelles, les locuteurs peu scolarisés concernés sont Paul et René, les deux seuls scolarisés de leur groupe qui par moment se rapprochent des locuteurs moyennement scolarisés. Dans ce domaine, ils s'apparentent également à ces locuteurs plus scolarisés qu'eux, même s'il s'agit de la variation. Les deux seuls locuteurs qui ignorent le sujet Ø sont Simon et Hélène, les deux seuls locuteurs jamais scolarisés. La présence du sujet, même dans les tournures impersonnelles, leur semble obligatoire, comme si le préfixe était devenu une part intégrante du verbe. L'invariabilité du schéma de construction verbale se vérifie une fois de plus ici : le sujet impersonnel [il] apparaît comme une forme préverbale figée et fixe.

La variation est plus importante dans les productions des locuteurs peu ou non scolarisés mais elle se manifeste également dans les séquences des locuteurs moyennement scolarisés. En nombre plus restreint et de manière plus discrète, elle touche malgré tout des locuteurs qui théoriquement devraient être à l'abri de ces restructurations ; d'où l'originalité du corpus. La variation se manifeste différemment : elle comporte très peu de restructurations ou de simplification dans les doubles marquages du sujet. En revanche, la simplification affecte l'accord sujet-verbe des P6 et l'accord en genre entre le pronom personnel clitique sujet et son référent. Ces occurrences, en nombre réduit, sont noyées dans le reste des productions et peuvent passer inaperçues ou être considérées comme des fautes liées à la spontanéité de l'oral. Si elles n'avaient concerné qu'un seul domaine de restructuration, nous aurions pu peut-être douter de l'influence de la variation. Ce n'est pas le cas. Les occurrences se répartissent entre plusieurs restructurations : la neutralisation en genre du pronom sujet, la neutralisation en nombre de la forme verbale, un mauvais accord du verbe dans les doubles marquages, une mauvaise référenciation du pronom personnel sujet [el] et

l'absence de sujet. La variation s'exprime discrètement par l'éparpillement des domaines affectés. Le peu d'occurrences de chaque phénomène atteste la résistance de la langue maîtrisée à un niveau mésolectal mais démontre aussi les zones de fragilité d'une langue même à ce niveau d'apprentissage et de connaissances.

René se rapproche parfois des locuteurs moyennement scolarisés mais ces derniers tendent également à s'aligner sur les locuteurs peu ou non scolarisés.

Parmi les locuteurs moyennement scolarisés, une hiérarchie se dessine à travers les restructurations du marquage du rang de la personne. Quantitativement, les locuteurs moyennement scolarisés Célestin et Prosper sont les moins touchés par la variation (2 et 4 occurrences), suivis par Bertrand (11 occurrences) et Prisca (29 occurrences). Cette dernière se détache nettement des trois autres locuteurs et tendrait à se rapprocher sur ce point des locuteurs peu ou non scolarisés. En revanche, elle est celle de son groupe qui utilise le plus la forme standard aux P4 et P6 (109 et 157 occurrences). La variation n'empêche pas la cohabitation avec le standard et n'induit pas obligatoirement un niveau linguistique « basilectal ». Les locuteurs naviguent d'un bord à l'autre du continuum. Nous avons vu que certains locuteurs peu scolarisés se confondaient parfois avec les locuteurs moyennement scolarisés. Dans ce chapitre, nous voyons que le contraire est également possible. La fluctuation linguistique rend peu aisée la classification des locuteurs et de leurs compétences langagières dans des catégories arbitraires et finalement peu pertinentes. Ces catégories segmentent de manière imperméable et figée les différents niveaux langagiers en ne prenant pas en considération leur porosité.

4.2. QUI

Dans certaines occurrences, notamment celles qui comprennent une personne 6 relayée par *qui* sujet et bien que la personne sujet exprime un pluriel, la désinence verbale n'indique pas la personne 3 du pluriel.

Par définition, le pronom relatif sujet *qui* ne marque pas l'opposition du nombre, il sert cependant de relais en imposant au verbe de la proposition relative les mêmes accords qu'aurait entraînés son antécédent. C'est pour cette raison que Wilmet le définit comme un pronom essentiel indéfini par l'absence des catégories du nombre et du genre (2003 : 282).

La neutralisation du pronom *qui* peut empêcher ce même pronom de remplir son rôle de relais, de transmetteur d'informations concernant la catégorie du nombre. Cette

neutralisation entraîne ainsi celle du rang de la personne accompagnée d'une déflexibilité verbale : par les processus autorégulateurs, le verbe est à la forme singulier et ne porte pas de désinence personnelle. La neutralisation du pronom provoque celle de la suffixation verbale.

Ce phénomène de neutralisation verbale par le biais du pronom *qui* se rencontre essentiellement dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés. Pour les locuteurs moyennement scolarisés, l'accord verbal avec l'antécédent de *qui* est plus systématique que pour les autres locuteurs. Il semblerait donc que la maîtrise de l'accord avec le pronom *qui* soit la marque d'un certain degré de scolarisation, en l'occurrence d'un niveau troisième. Mais ce niveau n'exclut pas la présence de la variation. Le locuteur René, bien que scolarisé jusqu'en cm2 et titulaire du certificat d'études primaires, ne maîtrise pas ce point de grammaire. Il se rattache dans ce cas aux autres locuteurs de son groupe.

Des formes plus inattendues sont également produites :

(142) René : nous les makayas nous qui [fɔ̃] les votes

(158) René : vous qui [sɔ̃vəny] - - je vous [rəmərsi]

(160) René : pourquoi pourquoi vous le [fɛt] vous - qui [sɥi] nos frères -

Ces exemples ont été signalés dans la partie précédente sur la P5. Dans les deux premiers, seul le nombre est exprimé dans la terminaison de l'auxiliaire et non le rang de la personne, à savoir la P5. Dans le troisième exemple, unique dans les productions, le pronom neutralise à la fois le rang de la personne (la P5) et son nombre, pluriel, pour construire une forme totalement aléatoire.

4.2.1. Régularisation par *qui* sujet

Les occurrences comportant le pronom *qui* sont à rapprocher de celles qui utilisent le pronom [il] vues précédemment. « Un autre mode de régularisation (...) est la construction par *qui* » (Chaudenson ; 1993 : 93). En effet, tout comme le pronom [il], *qui* ne porte pas de marque de pluralité. L'accord s'effectue selon la règle de proximité, avec l'élément le plus proche qui ne marque que le rang de la personne (P3 ou P6) ; ce qui provoque une forme pluriel neutralisée pour la P6. Dans certaines occurrences, nous

trouvons donc *qui* accompagné d'une forme verbale au singulier alors que ce pronom reprend un antécédent au pluriel.

(270) René : on [na] **beaucoup de choses** qui [prɔdʒi] l'argent

(271) ils [nɔ̃] qu'à [dɔne] une vraiment une loi de [lese] à **tous les makayas** qui [vø vwar] le président hein maman

A l'instar de la structure *on* + radical nu qui réfère à une P4 mais évite la terminaison standard de cette personne et un radical différent de celui du singulier pour certains verbes, *qui* + radical nu constitue une stratégie d'évitement de la difficulté de construction de la P6 pour les « autres verbes » : un radical propre à cette personne et une désinence personnelle particulière. « *Qui* tend donc à bloquer l'accord » (Mougeon ; Béniak ; 1995 : 56).

Le caractère invariable de *qui* accentue son absence de contrainte d'accord en nombre avec le verbe.

Selon Luzzati et Mir-Samii (1996 : 194), les relatifs « sont au centre d'un mécanisme de chaînage, au travers duquel ils font transiter de nombreuses formes d'accord : personne, mode, genre, nombre... ». Perrot (2005 : 190) explique qu'à « l'oral, cette transition de l'accord par le relatif pose souvent problème, provoquant de nombreux cas de "désaccords" ». Le pronom exerce un blocage entre l'antécédent et le verbe ne permettant pas aux informations concernant les accords de circuler. L'invariabilité et l'absence de genre du relatif *qui* expliquent peut-être en partie la non-transmission des informations à propos du genre et du nombre de l'antécédent.

Le corpus de René présente un exemple où le nombre de la P5 est neutralisé mais le rang de la personne attendu (P2) ne correspond pas à la forme produite (P1) :

(160) pourquoi pourquoi vous le [fɛt] **vous** - qui [sʒi] nos frères

4.2.2. Dispositifs en *qui* sujet

Le phénomène de neutralisation ou de régularisation du verbe se rencontre aussi dans les dispositifs en *qui* sujet. Ils présentent l'avantage de proposer des schémas de constructions invariables qui isolent la séquence lexicale du sujet entre le présentatif et le pronom relatif *qui*. Cette séquence est ainsi clairement identifiée, facilitant la neutralisation de la forme verbale.

(272) Simon, non scolarisé (4 occurrences) : quand quelqu'un - [ɛmɔr] dans un-n village - après - on [apɛl]-euh ses oncles - [sɛ] ses oncles **qui** [vjɛ̃] - pour [vwar] - comme son fils - il [ɛmɔr]

(273) Paul, peu scolarisé (3 occurrences) : **il y a** les autres - **qui** [par] là-bas - pour [aletravaje] - - l'okoumé

(274) René, peu scolarisé (4 occurrences) : **voilà** les choses **qui** ne [va] pas - dans le pays

Dans ces exemples, le pronom *qui* a pour référent des syntagmes nominaux pluriels antéposés, *les choses, les autres, ses oncles*, alors que les verbes restent au singulier. Les désinences verbales ne prennent pas en charge la marque du nombre.

Quelques occurrences attestent également la neutralisation du rang de la personne puisqu'en plus de l'absence du nombre, *qui* peut ne plus transmettre le rang de la personne :

La P4 :

(275) Simon : avant on [navɛ] pas de - de vélo - hein hein [mina]-ou ou ou le le la voiture - avant - on [netɛ] la voiture [sɛ] nous-mêmes qui **[fabrikɛ]** ça -

(276) Simon : après - notre-euh - le temps de [nɔrt] père - ce [nɛ] pas nous qui /**[avɛvi, avɛvy]**/ ça

(277) René : [sɛ] nous qui **[ɔgmɑ̃t]** - la population du pays - nous les garçons euh - les pères de famille les mères de famille

Et la P5 :

(278) René : attention comme vous [ɛt] les blancs [se] vous qui **[kɔnɛ]** que dieu [ɛgzistə] ou bien dieu [negzistə] pas

Bien que ni la désinence ni le rang de la personne indiqués par le verbe ne renvoient au pronom référent sujet, aucune ambiguïté sémantique n'est possible puisque le pronom personnel précède directement le pronom *qui*.

La neutralisation simultanée du nombre et du rang de la personne entraîne une déflexibilité du verbe et une simplification. En effet, les informations nécessaires à la compréhension du rang personnel ne sont produites qu'une seule fois, par le pronom

antéposé à *qui*. Le verbe occulte les informations sur la personne sujet considérées comme inutiles car déjà exprimées et le co-texte permet de lever toute ambiguïté.

En dehors de ces exemples isolés, le rang de la personne 3 ou 6 se maintient dans le reste des productions ; ce qui prouve une fois encore l'instabilité du système.

Une des explications de ces absences d'accord serait l'absence de « la pratique régulière et plus ou moins intensive » de la langue française (Perrot ; 2005 : 196). « L'insuffisance des contacts avec le français, notamment avec le standard, pourrait à son tour expliquer la présence de formes nivelées » (ibid).

Pourtant les productions des locuteurs moyennement scolarisés comportent également des formes verbales neutralisées en présence de dispositifs. Ils sont concernés par l'absence d'accord de la P6 et par le nivellement de la P6 par la P3.

(279) Bertrand : **ya** aussi d'autres **qui prend** plusieurs chemins

L'un des locuteurs, lorsqu'il s'aperçoit de l'absence d'accord, se reprend et corrige tout de suite :

(280) Prosper : je voudrais leur dire - - euh - s'ils veulent entreprendre certains travaux de ce genre - - **c'est** surtout les difficiles **qui est** [løwløw] - **c'est** surtout - les débuts **qui sont** difficiles

Comme pour la neutralisation de la P6, la structure avec *qui* n'est pas totalement fixée et apparaît instable. Des exemples montrent en effet l'accord en nombre du verbe avec l'antécédent de *qui*.

(281) Bertrand : et de temps en temps - on s'en va pour nettoyer - parce que **ya** les petites herbes **qui sortent**

Que ce soit le pronom *qui* ou le pronom [il], il y a neutralisation de ces derniers, ce qui entraîne la simplification externe au niveau des désinences verbales. Le prisme de ces pronoms, parce qu'ils sont neutralisés, justifie l'emploi d'une forme verbale neutralisée qui relèverait de la personne 3 du singulier. Il s'agirait alors d'une personne unique, neutre et universelle, une forme « à tout faire » dans la simplification de la langue.

4.3. POSTPOSITION DU SUJET

L'autorégulation ou la simplification du système « met en œuvre différents types de restructurations, (...) le besoin d'invariabilité » étant le point d'orgue (Chaudenson ; 1993 : 89). Il comporte la nécessité de voir les différents éléments constitutifs d'un énoncé exprimés dans « un cadre constant » (ibid.), tel SVO, où le sujet doit être obligatoirement en position pré-verbale. L'accord sujet-verbe s'effectue avec le principe de proximité et avec l'élément en position préverbale.

Dans le cas d'une post-position du sujet, cet ordre canonique, SVO, se trouve bouleversé, et apparaissent des énoncés tels que

(282) René : pourquoi ils nous [mãk] encore sur ces affaires - - où [e] nos avions
- personnellement - tous [sõlwe] par la France

Les locuteurs peu ou non scolarisés Simon, Hélène et Paul ne produisent pas de postposition du sujet. L'hypothèse de Chaudenson (1993) se vérifie dans leur corpus : la langue se construit en fonction de schémas prédéfinis, tel SVO, pour permettre sa régularisation, notamment lorsqu'elle est pratiquée par des locuteurs aux compétences linguistiques minimales.

Nous pouvons proposer trois explications à l'absence d'accord entre le sujet et le verbe :

- Soit, en raison du bouleversement de l'ordre canonique, le locuteur produit une forme verbale qui ne correspond pas au rang de la personne sujet. Il ne sait plus à quel élément de l'énoncé rattacher son verbe et à quelle personne le conjuguer puisque la position préverbale n'indique plus le rang de la personne. Le verbe est alors neutralisé en une personne 3.
- Soit, toujours dans le cadre de la simplification, le verbe n'assume pas le rang de la personne déjà pris en charge par le sujet, quelle que soit sa position dans l'énoncé. Le verbe porte la marque de la personne unique : la personne 3.
- Soit, le verbe s'accorde avec l'élément précédent *où*, pronom relatif qui ne porte aucune marque de genre et de nombre, comme les pronoms [il] et *qui*. En raison des traits syntaxiques similaires entre les pronoms, la forme verbale subit un nivellement en P3.

Quel que soit l'ordre des constituants, le résultat se traduit par une neutralisation de la morphologie verbale déchargée de toute référenciation à une personne précise.

En cas de post-position du sujet, les corpus des locuteurs moyennement scolarisés respectent toujours les accords :

(283) Prisca : moi ça c'est l'exemple que j'aimerais bien apprendre - à m'habiller comme une femme africaine rien qu'en pagne - en pagne - oui fini les les les jupes sexys les-les les pantalons collants comme le **font** les femmes françaises -

Dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés, que ce soit avec une personne du pluriel, avec le pronom *qui* ou avec le clitique [il], le verbe subit une simplification et se neutralise en une personne 3.

4.4. SE PRONOMINAL

La diathèse pronominale « est caractérisée par l'association du pronom réflexif et du verbe comme lexème » (Melis ; 1990 : 139). « L'association des deux composantes du tour est un fait lexical et non syntaxique. Que la formation du tour pronominal soit le résultat d'une opération sur l'entrée lexicale du verbe (...) explique l'autonomie du tour pronominal par rapport aux autres constructions du même verbe et, cas extrême de cette autonomie, l'existence de verbes intrinsèquement pronominaux » (ibid. : 139). Ceci justifie le comptage de ces verbes en tant que verbes distincts de ceux qui ne portent pas la diathèse pronominale.

« Formé dans le lexique, pronom et infinitif forment alors une unité qui ne peut être rompue. Ainsi s'expliquent également les cas, sporadiques, d'absence de concordance en personne, (...) et les emplois de *se* suivi du verbe en combinaison avec un pronom dans le langage des enfants : *je me se-lave*. » (ibid. : 140).

La particularité du pronom *se* est de s'accorder avec la personne sujet en genre et en nombre. Ludo Melis (1990) semble insinuer que l'accord du pronom n'est pas toujours systématique, notamment chez des locuteurs dont l'apprentissage du français est encore balbutiant et qui ne sont pas passés par l'apprentissage formel.

Nous voulons confronter cette remarque aux occurrences de notre corpus qui comportent des verbes pronominaux, et voir si les locuteurs peu ou non scolarisés subissent la variation par l'absence de concordance du pronom *se*.

Seuls trois locuteurs ne procèdent pas à la concordance entre le pronom réflexif et le sujet : le non scolarisé Simon, le peu scolarisé René, et la moyennement scolarisée Prisca.

La locutrice non scolarisée, Hélène, n'emploie que des référents du pronom à la P3 ou à la P6 : deux constructions qui ne nécessitent que le pronom *se*. Nous ne pouvons savoir si dans le cas d'un sujet *se* référant à une autre personne sujet, elle aurait accordé ou non le pronom. Les deux occurrences proposant un verbe pronominal du locuteur peu scolarisé Paul ont respectivement pour sujet une P2 et une P6 : la P6 se construit avec *se*, la P2 utilise le bon pronom en position post-verbale puisqu'il s'agit d'un impératif :

(284) Paul : si la femme même - elle [a] la tête - il [di] oh - mon mari - je [krwa] que - je [sɥi] à l'âge - mais - le temps [pas - - **demerd**]-toi pour [avwar] encore -
- une autre femme

Les trois locuteurs moyennement scolarisés, Bertrand, Célestin et Prosper, ne proposent aucune absence d'accord entre le pronom réflexif et son référent, quelle que soit la personne.

Pour le locuteur non scolarisé Simon seule la P2 pose un problème : c'est la seule personne qu'il n'accorde pas avec le sujet référent :

(285) actuellement - - ou-euh-[t]-**tu** [sãfi] - et ta mère - et ton père - - **tu** ne [sɔkyp] pas de elle

contrairement à la P1 :

(286) euh je [**mapɛl**] N.M. Simon

(287) maintenant - - quand j'/[ɛlə, ɛlɛv]/ mon enfant il ne [pø] pas - il ne [pø] pas [dir] que oh - je [**mãvɛ**] - euh - à Adzabilone - et - non

(288) maintenant - on [fɛ] seulement que - - je [**mãvɛ**] là-bas - oh - qui me [kɔmãd]

Le reste des occurrences concerne des P3 et des P6 où le pronom *se* est employé.

Les trois occurrences de René où *se* remplace le pronom adéquat concernent une P1 :

(289) moi-même **je** [sɥisədebruje] - de [plãte] - aujourd'hui - j'[ɛ] vingt cinq
pieds d'atangatiers - j'[ɛ] ga-euh vingt huit pieds d'avocatiers

et deux P4 :

(290) maintenant nous nous-maintenant nous [alɔ̃ʃɛrʃe] maintenant - **nous** aussi
de [separpije] partout

(291) puisque il **nous** [adɔne] l'ordre de [səmytɥiplije] - pour [rãplir] la [te - dɔ̃]
l'homme [ɛnesesɛ] - beaucoup de personnes [sɔ̃nesesɛ]

Dans l'occurrence avec la P1 (289), *se* se place entre l'auxiliaire *être* et le participe passé. Il semblerait que *se* apparaisse comme une partie intégrante du verbe, comme la première syllabe.

Dans les exemples avec une P4 (290, 291), les deux tournures présentent un verbe à la forme infinitive. Peut-être est-ce cette forme qui entraîne l'absence d'accord du pronom puisque la séquence se trouve dans un mode non personnel où le verbe ne possède pas de sujet. Nous ne pouvons émettre qu'une hypothèse car aucune autre occurrence de verbe pronominal ne présente de P4 qui pourrait venir étayer cette explication.

En revanche, ce locuteur produit des P1 où le pronom est accordé avec le sujet :

(292) un homme comme moi moi j'[ɛdi] que [setɛ] ma dernière fois - d'[alevɔte] -
je ne le [fərə] plus - et **je** [mãvɛvɔte] même pas une limonade à [dɔne] à les
hommes

(293) moi **je** [mãfu] je [nɛ] pas peur de [muri] - compte tenu de mon âge
d'aujourd'hui

Ces deux occurrences mis en parallèle avec celle (289) où le pronom n'est pas accordé montrent que ce locuteur utilise deux modèles de construction du verbe pronominal : la norme et le modèle issu de la variation.

A côté de ces exemples, il emploie l'impératif avec le pronom accordé en position post-verbale :

(294) voilà maintenant - maintenant vous-v [mytɥiplijevu] - pour [rãplir] la [tɛ]

(295) on [va] lui [dir] non [tɛtwa]

Le verbe *se suicider* subit une variation qui lui enlève son pronom réfléchi :

(296) **je** [dwa] quand même [ʃɛrʃe] les moyens de Ø [sɥiside] - pour que je
[mœr] - [sɛ] pas un pays à [reste]

(297) **nous** [alɔ̃ʃɛrʃe] les moyens de Ø [sɥiside] maintenant - pour que le pays
[rɛst] - pour les grands types

Les référents sont soit une P1 soit une P4 dans une tournure infinitive. Il est à remarquer que ce verbe d'un point de vue étymologique comporte deux pronoms réfléchis : *se* et *sui* (pronom réfléchi latin). C'est justement le premier qui disparaît alors qu'il apparaît comme redondant par rapport à *sui*. René ne propose aucune autre occurrence avec ce verbe, ce qui nous empêche de vérifier notre hypothèse.

La locutrice moyennement scolarisée Prisca propose deux occurrences avec l'absence d'accord du pronom :

(298) mais ça ne **nous** empêche pas de vivre de sortir - de **s'amuser** de **s'habiller** normalement comme il faut mais il faut toujours quand même être auprès de l'enfant

Nous retrouvons la tournure infinitive qui a également posé des difficultés d'accord à René.

Est-ce le mode non personnel de l'infinitif qui fige le pronom en *se* ? Contrairement au corpus de René, celui de Prisca montre des contre-exemples avec une P4 :

(299) au contraire - nous devons aussi penser que non - nous devons - apprendre - pour que - **nous** devons **nous aider** nous devons **nous souder** nous les filles - pour apprendre sérieusement

(300) nous devons tous apprendre cela - nous les femmes nous devons - **nous unir** - à former vraiment une seule famille unie

et une P5 :

(301) j'aimerais vraiment appuyer sur les les femmes françaises - les jeunes femmes peu importe l'âge - les mères les femmes les vieilles - que vous puissiez-euh - [y]-**vous unir** - pour nous aider en tant que femmes qui sommes - ici en Afrique

Le reste de ses occurrences présentent l'accord du pronom *se*, quel que soit le référent de la personne sujet.

Manessy (1994 : 176) explique le traitement particulier réservé à la conjugaison pronominale. Selon lui, l'absence d'accord serait due au fait que la forme pronominale n'assume aucune fonction. Par conséquent, elle se réduit par généralisation à *se*, forme de la 3^{ème} personne du singulier, préfixé à la base verbale, comme dans *il s'en va*. Lorsqu'au contraire, le pronom est complément et a une valeur sémantique, son efficacité

informative maintient sa déclinaison. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec lui car nos exemples infirment les propos de Manessy. En effet, la séquence *je* [mãve] est présente chez le locuteur non scolarisé Simon (287, 288) et le peu scolarisé René (292) avec le pronom accordé au sujet *je* alors que Manessy sous-entend que le pronom *me* ne comportant pas de valeur sémantique informative se figerait en *se*. Il est possible toutefois de constater que pour certaines occurrences, l'absence de déclinaison répond au besoin de l'évitement de la redondance sous l'influence de la fonctionnalisation :

(290) maintenant nous nous-maintenant nous [alɔ̃ʃɛrʃe] maintenant - **nous** aussi de [separpije] partout

(291) puisque il **nous** [adɔ̃ne] l'ordre de [səmyltiplije]

(298) mais ça ne **nous** empêche pas de vivre de sortir - de **s'amuser** de **s'habiller**

Dans deux exemples (291, 298), le référent du pronom réfléchi du verbe pronominal est *nous* et occupe la fonction de sujet de ce même verbe à l'infinitif. Dans le dernier exemple (290), *nous aussi* renvoie à la fois au sujet du verbe principal [alɔ̃ʃɛrʃe] et au pronom réfléchi du verbe pronominal [separpije]. Dans les trois cas, il n'y a aucune ambiguïté sémantique et référentielle concernant le pronom *se*, ce qui peut justifier l'absence de la déclinaison de ce pronom qui selon la fonctionnalisation de la langue apparaîtrait redondante.

Entre les occurrences où le pronom ne se décline plus à cause de son absence de valeur informative et le maintien de sa déclinaison pour des raisons de pertinence sémantique, la variation oscille entre les deux pôles et peut toucher n'importe quel énoncé.

Les quelques occurrences relevant de la diathèse pronominale où le pronom ne s'accorde pas avec son référent peuvent s'expliquer de deux manières différentes.

La première stipule que *se* préfixe s'est agglutiné au verbe pour former un nouveau verbe en devenant la première syllabe de ce nouveau verbe par dérivation préfixale.

La seconde explication voit *se* se réaliser en zone préverbale, sujette à la grammaticalisation, comme nous l'avons vu pour le pronom personnel [il]. Par cette position, le pronom perd toute référence d'accord par sa neutralisation et sa grammaticalisation. En effet, *se* ne porte pas les traits de genre et de nombre et ne comporte plus aucune valeur sémantique et informative. « *Se* tire tous les traits de son association avec le sujet, dont il est le reflet ou la réitération » (Melis ; 1990 : 63). Si la

position qu'il occupe se grammaticalise et se neutralise, « son domaine d'application à la seule sphère du sujet » (ibid.) disparaît. Les liens d'accord s'effacent.

Les locuteurs concernés par ce phénomène ne se limitent pas à ce mode d'organisation de la séquence pronominale puisqu'ils emploient également la norme. La variation est certes présente mais en nombre limité et ne supplante pas pour l'instant la norme qui domine encore. L'indice de scolarisation semble peu pertinent car tous les locuteurs peu ou non scolarisés ne produisent pas d'occurrences issues de la variation et la locutrice moyennement scolarisée y est sujette. Ce phénomène reste donc marginal.

5. SYNTHÈSE

Cette synthèse tentera de faire le point sur le nombre d'occurrences des personnes pluriel et sur la particularité des verbes à haute fréquence.

5.1. NOMBRE D'OCCURRENCES DES PERSONNES PLURIEL

Par locuteurs :

Personnes pluriel	Occurrences par locuteur							
	Peu ou non scolarisés				Moyennement scolarisés			
	Simon	Hélène	Paul	René	Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper
P4	49	36	11	165	88	71	133	7
P5	6	15	33	45	-	2	9	20
P6	45	75	34	171	68	84	168	80
Total	100	126	78	381	156	157	310	107

Tableau n°30.

Par groupes de locuteurs :

Personnes pluriel	Total d'occurrences par groupes de locuteur		Total
	Peu ou non scolarisés	Moyennement scolarisés	
P4	261	299	560
P5	99	31	130
P6	325	400	725
Total	685	730	1415

Tableau n°31.

Le nombre d'occurrences par personne du pluriel montre un déséquilibre. En effet, la P4 présente 565 occurrences : P6, 722 et P5, 129.

La P5 et la P6 ne présentent que deux ou trois types d'expression : la forme attestée plus une ou plusieurs formes inattendues. La P4, quant à elle, offre sept types d'expression. C'est à cette personne que la variation est donc plus importante même si elle ne se manifeste que chez les locuteurs peu ou non scolarisés.

La P4 propose parmi les différentes expressions *on* + radical nu qui permet d'éviter la difficulté de la désinence spécifique à cette personne. Cette stratégie d'évitement standard, produite par tous les locuteurs, permet un rendement optimal.

La P5 est sous-représentée en raison du type du sujet des corpus recueillis. Le récit de vie sous forme de monologue se prête peu à l'utilisation de la P5 puisque cela supposerait une interaction avec des interlocuteurs, ce qui n'est pas le cas lors d'un monologue. Ainsi cette personne est peu employée non en raison d'une méconnaissance de cette personne de la part des locuteurs mais en raison du type de corpus.

A travers ces tableaux, apparaissent deux constats. Le premier concerne la fréquence des verbes : plus le verbe possède une fréquence haute, plus sa conjugaison des personnes pluriel sera riche chez les locuteurs peu ou non scolarisés. L'indice de fréquence devient un moyen d'identifier le type de variété langagière produite par les locuteurs.

Le second concerne les différentes expressions pour chaque personne. La P4 propose un éventail de possibilités plus large que les deux autres personnes essentiellement dans les stratégies d'évitement, qui pourrait être l'indice d'une plus haute fréquence de cette personne à l'oral.

L'évitement des difficultés des désinences de personnes s'opère grâce à l'utilisation de la personne neutre P3 qui synthétise les personnes 3 et 6, et qui à travers le prisme de la fonctionnalisation tend à devenir une personne unique, universelle.

La répartition du nombre d'occurrences des personnes pluriel est à peu près équilibrée : malgré la difficulté d'emploi de ces personnes, les locuteurs peu ou non scolarisés les utilisent donc en nombre important en déjouant les problèmes désinentiels verbaux grâce à des stratégies de reformulation et d'évitement.

D'après l'étude de Manessy (1994 : 162-163), « A St Thomas [en Amérique du Nord], la forme du verbe ne varie ni pour le nombre ni pour la personne » : il n'y a qu'une seule forme au présent, le radical nu, et une à l'imparfait, l'aoriste ; sauf *être* et *avoir* qui possèdent deux formes au présent. « A Lafayette [en Louisiane], une partie des verbes à alternance radicale conservent celle-ci à quelques réductions analogiques près : *pouvoir* est [pø] au singulier du présent, mais [puve] et [pøv] au pluriel ; cela est vrai, bien entendu, de *être* et de *avoir* » ; cependant à côté des formes standard, ces verbes présentent des formes inattendues qui semblent « révéler un conflit latent entre la norme et la tendance à l'unification. Celle-ci a triomphé pour les verbes à radical stable : l'imparfait n'y a qu'une seule forme, invariable, le présent deux formes, la 2^{ème} pers. pl. étant distincte de toutes les autres identiques (...). [Selon nous], la situation [du] français populaire africain, [ou plus exactement gabonais] est plus proche de celle [de] Lafayette que de celle de St. Thomas », où « la forme du verbe ne varie ni pour le nombre ni pour la personne : une forme pour le présent et une pour l'imparfait (...) ; les seules irrégularités concernent le verbe *avoir* et le verbe *être* ». « Cette référence peut inciter à considérer les formes verbales aberrantes (...) comme résultant de l'application fautive, ou plutôt intermittente, de la règle d'accord en nombre ; elles voisinent en effet dans le discours d'un même individu avec les formes « correctes » ».

Il y a cependant une différence car, toujours selon Manessy (1994 : 163), « le français populaire africain présente une particularité qui ne paraît pas être attestée dans les variétés américaines : l'équivalence (...) entre les formes de présent, de participe passé et d'infinitif que l'on constate fréquemment chez les sujets « basilectaux ». » Ces faits ne se vérifient pas dans nos occurrences ; preuve supplémentaire que les locuteurs peu ou non scolarisés ne se confondent pas totalement avec les locuteurs « basilectaux ».

5.2. SINGULARITÉ DES VERBES À HAUTE FRÉQUENCE

Parmi les verbes en /-e/ utilisés par les quatre locuteurs peu ou non scolarisés, excepté René, seuls Hélène et Paul emploient une personne du pluriel. Si René utilise des P4, ce n'est pas le cas de ces deux locuteurs. En effet, les rares occurrences des verbes en /-e/ concernent uniquement des P5. La forme de cette personne se confond à l'oral avec les formes de l'infinitif, du participe passé et de l'imparfait singulier ou avec l'aoriste. S'agit-il d'une vraie P5, avec sa désinence propre et son radical, ou d'une forme figée ?

L'absence de P4 dans les corpus de Simon, Hélène et Paul pour les verbes en /-e/ avec la morphologie du présent ou de l'imparfait peut être la preuve qu'ils ne maîtrisent pas la désinence de cette personne même pour des verbes réguliers comme les verbes en /-e/. Pour les « autres verbes », la présence de la P4, même si certaines sont irrégulières et donc difficiles à deviner, peut signifier un indice de haute, voire très haute fréquence, pour ces verbes. Il est possible de penser que ces locuteurs produisent par imitation des formes fossilisées et non une forme verbale accordée à la personne adéquate.

Le nombre d'occurrences par verbes des locuteurs peu ou non scolarisés est inférieur à celui des locuteurs moyennement scolarisés. Malgré cette différence quantitative, trois séries de verbes se dégagent pour chaque groupe de locuteurs :

Locuteurs ou non scolarisés :

- 1- *être* (93 occurrences) ; *avoir* (83 occurrences)
- 2- *aller* (34 occurrences) ; *voir* (29 occurrences) ; *venir* (21 occurrences) ; *faire* (20 occurrences)
- 3- *vouloir* (4 occurrences) ; *partir* (2 occurrences) ; *comprendre* (1 occurrence)

Locuteurs moyennement scolarisés :

- 1- *être* (159 occurrences) ; *avoir* (108 occurrences)
- 2- *devoir* (53 occurrences) ; *pouvoir* (40 occurrences) ; *faire* (37 occurrences) ; *aller* (32 occurrences) ; *dire* (23 occurrences) ; *vouloir* (22 occurrences)
- 3- reste des verbes ayant de 10 à 1 occurrence(s).

La première série de verbes est identique chez les deux groupes de locuteurs et regroupe *être* et *avoir* qui servent également d'auxiliaire pour les temps composés. Surreprésentés quantitativement par rapport aux autres verbes, ce sont les deux seuls à offrir une fréquence maximale.

Une deuxième série composée de quatre à six verbes selon le groupe de locuteurs possède un nombre d'occurrences situé entre une vingtaine et une cinquantaine d'occurrences. Seuls les verbes *aller* et *faire* sont communs aux deux groupes. Le verbe *aller* sert à construire le futur périphrastique et *faire* est un verbe vicair : ce sont des verbes utiles dont le sémantisme ne se limite pas à une seule dénotation. Il s'agit, pour les

deux groupes de locuteurs, des verbes soit à très haute fréquence, soit à haute fréquence, soit à fréquence moyenne.

La troisième série ne comporte que des verbes très peu utilisés et ils peuvent être considérés comme des verbes à usage exceptionnel.

La première série comprend les deux verbes qui présentent le plus d'occurrences dans tous les corpus : *être*, 1869 occurrences, et *avoir*, 1532 occurrences. La seconde série des locuteurs moyennement scolarisés correspond à peu près aux verbes qui possèdent entre 300 et 1000 occurrences dans les corpus, tels que *faire*, 621 occurrences, *aller*, 491 occurrences, *pouvoir*, 349 occurrences, et *dire* 381. En revanche, *devoir*, 180 occurrences, et *vouloir*, 165 occurrences, bien qu'ayant peu d'occurrences, sont présents dans la seconde série des locuteurs moyennement scolarisés. Il est à remarquer que le verbe *pouvoir* n'est pas présent dans la liste des locuteurs peu ou non scolarisés, malgré ses 14 occurrences dans le corpus du locuteur peu scolarisé René.

Ainsi, les verbes à haute fréquence, et communs aux deux groupes de locuteurs, sont *être*, *avoir*, *aller* et *faire*. Une distinction et une hiérarchie s'installent entre ces verbes. En effet, *être* et *avoir* sont des verbes à fréquence maximale, contrairement aux deux autres qui sont des verbes l'un à haute fréquence et l'autre à très haute fréquence.

Dans les tableaux suivants, une hiérarchie s'installe entre les différents locuteurs peu ou non scolarisés.

Répartition et pourcentage des occurrences standard des « autres verbes » par locuteurs peu ou non scolarisés :

Locuteurs	Simon	Hélène	Paul	René	Total
Nombre d'occurrences	14	38	26	257	335
Pourcentage	4,18 %	11,34 %	7,76 %	76,72 %	100 %

Tableau n°32.

Répartition et pourcentage des occurrences standard des verbes en /-e/ par locuteurs peu ou non scolarisés :

Locuteurs	Simon	Hélène	Paul	René	Total
Nombre d'occurrences	0	5	2	27	34
Pourcentage	0 %	14,71 %	5,88 %	79,41 %	100 %

Tableau n°33.

Répartition et pourcentage des occurrences verbales standard par locuteurs peu ou non scolarisés :

Locuteurs	Simon	Hélène	Paul	René	Total
Nombre d'occurrences	14	43	28	284	369
Pourcentage	3,79 %	11,65 %	7,59 %	76,97 %	100 %

Tableau n°34.

Le locuteur le plus scolarisé, René (titulaire du certificat d'études primaires) se détache nettement des trois autres locuteurs. Ses compétences ne semblent pas relever du même niveau que celui de ces derniers. A lui seul il comptabilise un peu plus de 75 % des occurrences des verbes présents dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés. Que ce soit en nombre de verbes ou en nombre de formes verbales, il produit systématiquement un nombre plus important d'occurrences que les trois autres locuteurs. Il apparaît donc comme l'intermédiaire, la passerelle entre deux niveaux de langue : celui des locuteurs peu ou non scolarisés et celui des locuteurs moyennement scolarisés. D'autre part, le locuteur Simon, par son nombre très faible d'occurrences, apparaît comme celui qui a la compétence la plus faible en langue française. Puis, le suivent de près les locuteurs Paul et Hélène.

Conclusion

Les tableaux montrent une démarcation entre les deux types de locuteurs. Les systèmes de compensation, qui permettent d'éviter les structures problématiques, sont utilisés essentiellement par les locuteurs peu ou non scolarisés. De plus, les constructions standard sont représentées en nombre plus important chez les locuteurs moyennement

scolarisés. Cependant, bien que peu scolarisé, René est à cheval entre les deux groupes. En effet, il utilise à la fois les stratégies d'évitement et les structures standard qu'il produit en nombre important. Il est donc la jonction, le lien sur le continuum linguistique entre les deux groupes de locuteurs. Parce qu'il est le plus scolarisé du groupe des locuteurs peu ou non scolarisés, il prouve la corrélation entre école et compétence. Il se positionne comme un locuteur hybride et possède une variété langagière qui oscille entre le pôle inférieur et le pôle médian, preuve de sa grande variabilité.

Tous les locuteurs emploient les formes du présent et de l'imparfait, même si toutes les personnes ne sont pas maîtrisées, mais leur emploi n'est pas un indice de scolarisation. Leur emploi par des locuteurs non scolarisés (Simon et Hélène) démontre qu'elles s'acquièrent dans un apprentissage non scolaire, non formel. L'utilisation des personnes pluriel des verbes prouve qu'elles appartiennent aux savoirs minimalistes de la langue française ainsi que le radical nu qui sert à former d'autres formes verbales.

Pourtant la pratique des différentes personnes de la conjugaison et de leur désinence pose un problème aux locuteurs peu ou non scolarisés. En effet, les trois personnes du pluriel possèdent des terminaisons différentes de celles du singulier. En dehors des verbes à haute fréquence, le recours aux désinences standard de la P4, de la P5 et de la P6, qui diffèrent de celles du singulier, sont la marque d'un apprentissage, même sommaire.

Les verbes à haute fréquence qui proposent des formes marquées par les désinences de personnes subissent un empiètement de formes non marquées. Cette concurrence prouve l'instabilité du système des désinences de personnes. Les marques désinentielles apparaissent comme des zones de fragilité susceptibles de subir une réduction ou une simplification.

La différenciation morphologique des marques des personnes pluriel peut être considérée comme inhérente à l'école. Si des désinences standard du pluriel apparaissent dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés, telles *avons*, *sommes*, *êtes*, *sont*, *ont*, *font* et *vont*, il s'agit selon nous de formes fossilisées liées à leur haute fréquence.

Le fonctionnement des marques de personnes ne peut s'expliquer avec un seul code mais plutôt par la convergence de plusieurs codes de référence.

D'une extrémité à l'autre du continuum linguistique se trouvent les formes standard accordées avec la personne agent, et à l'opposé, la simplification avec la P3 en tant que

personne unique et neutre. Entre ces deux extrémités, se situent toutes les variantes asystémiques, libres, et les formes inattendues ou aberrantes.

Les formes non standard sont bien attestées mais la distribution des formes n'est-elle réellement que le fruit du hasard ?

Des stratégies énonciatives, bien que fluctuantes, se dessinent et permettent de construire des énoncés qui possèdent une certaine logique. Ces stratégies se retrouvent dans les corpus de tous les locuteurs peu ou non scolarisés et ne varient pas en fonction de leur idiolecte.

En l'absence de toute conjugaison personnelle et dans le cadre de l'expression du rang de la personne, la construction verbale ne peut se comprendre qu'en tenant compte des processus de fonctionnalisation d'une langue, processus auto-régulateurs qui incluent la simplification.

Selon cette simplification, le syntagme verbal s'appuie sur la séquence du sujet en position préverbale pour fournir les indications nécessaires à la compréhension du rang de la personne : il y a donc partage et répartition de l'information.

Les moyens de marquer le sujet sont plus de nature lexicale que de nature désinentielle. La flexion verbale est à l'extérieur du verbe. Le français pousse à la déflexibilité du verbe car la présence du sujet l'entraîne⁵⁹. Comme la langue se fonctionnalise, il y a substitution de l'expression synthétique par l'expression analytique.

Dans la langue maternelle des locuteurs, le fang, le verbe ne possède ni marque de personne ni marque de nombre. Il a une seule forme par temps à toutes les personnes et seul le pronom sujet, préfixe verbal obligatoire, permet de lever toute ambiguïté de référenciation de l'actant. Dans la quasi-totalité des occurrences verbales des locuteurs peu ou non scolarisés, la présence de la séquence sujet se révèle obligatoire comme en fang. Le facteur intersystémique apparaît dans le maintien de cette séquence, ainsi qu'à travers d'autres phénomènes. En effet, le pronom personnel sujet fang ne porte aucune marque de genre, neutralisant la distinction masculin-féminin pour les pronoms de la P3 et de la P6. Par contact linguistique ou interférence, cette neutralisation apparaît également en français avec celle du pronom [il] qui selon les séquences peut représenter un antécédent masculin ou féminin. Dans les occurrences où le verbe ne s'accorde pas

⁵⁹ Ce qui est différent du latin ; le verbe n'a pas de sujet exprimé puisqu'il est pris en charge par la désinence.

avec son sujet exprimé par un pronom personnel, nous assistons à la grammaticalisation du pronom, pronom déjà grammaticalisé en fang puisqu'il ne possède aucune autonomie sans le verbe. Moins les locuteurs ont été scolarisés, plus l'influence du facteur intersystémique intervient.

Les facteurs intrasystémiques ont également leur part d'influence dans notre corpus. Ploog (2002 : 146) note que « l'accord [sujet-verbe] n'est pas toujours complet en abidjanais ». Cette absence d'accord se retrouve dans le français d'Amérique du Nord, tout comme la chute du [l] dans le pronom [il], relevé en français standard, en français québécois et en créole seychellois. Cet « ensemble confus de traits hétéroclites, morphosyntaxiques et lexicaux (...) commun à des variétés géographiquement éloignées, ne peut être imputé à l'interférence directe des langues de substrat » (Manessy ; 1994 : 222). Ces faits relèvent donc de la langue française et sont « les manifestations de schèmes et de processus situés à un niveau plus profond que celui où s'effectue la structuration syntaxique ou du moins différent de celui-ci » (ibid.).

L'indice de fréquence devient un moyen d'identification de la variété pratiquée par les locuteurs. Elle apparaît plus fiable et plus importante que l'indice de scolarisation, qui part d'une considération sociologique pour juger de la qualité de la variété sans la prendre véritablement en considération. L'indice de fréquence, quant à elle, part de l'analyse morphosyntaxique quantitative et qualitative pour classer les variétés langagières pratiquées.

Contrairement à ce qui a été décrit en Amérique du Nord ou dans d'autres pays d'Afrique, les locuteurs les moins scolarisés n'emploient pas uniquement un seul système pour marquer le rang de la personne. Ce modèle de construction verbale issu de la simplification stigmatise des locuteurs peu scolarisés ou analphabètes et une langue relevant de compétences basilectales. Le système mixte, avec et sans flexion, de nos locuteurs peu ou non scolarisés les différencie de ceux étudiés entre autres par Chaudenson, Mougeon et Béniak (1993), Hattiger (1991), Moseng Knutsen (2007), et, Mougeon et Béniak (1995) : les locuteurs possèdent un niveau scolaire semblable mais leurs compétences en français ne sont pas superposables, d'où l'originalité de ces locuteurs. La simplification n'est pas le processus qui domine dans le marquage du rang de la personne. La variation est certes présente mais elle a des limites puisqu'elle ne se

généralise pas. Les locuteurs peu ou non scolarisés recourent peu à la fonctionnalisation ce qui prouve qu'ils ne relèvent pas du niveau basilectal dans la marque de personne. Selon Hattiger, les formes pidginisées ou simplifiées n'appartiennent ni à un niveau mésolectal ni à une variété populaire de français mais à une langue de type basilecte. Or contre toute attente, la variation touche également les locuteurs moyennement scolarisés alors que d'après Hattiger, ils devraient en être exemptés. Le marquage du rang de la personne apparaît comme une zone de fragilité pour tous ces locuteurs quelles que soient leurs compétences linguistiques. Il semblerait que la zone préverbale soit sujette à la grammaticalisation ayant pour conséquences la neutralisation de l'élément qui s'y trouve. René, locuteur peu scolarisé, montre un usage très fluctuant. En effet, il oscille entre les locuteurs les moins scolarisés et les moyennement scolarisés sur le continuum linguistique. Il combine plusieurs niveaux de langue d'où l'instabilité de sa pratique : il est le plus sujet à la variation car plusieurs modèles cohabitent dans son corpus, plus que pour les autres locuteurs. Il ne se limite pas à l'usage d'une seule variété langagière mais en utilise plusieurs obligeant l'interlocuteur à se référer à différents modes d'organisation du discours pour comprendre ses énoncés. Il apparaît instable dans ses choix de modèles syntaxiques et fait également preuve d'une plus grande variation asystémique que les autres locuteurs. Paul, peu scolarisé, quant à lui, fait encore le lien entre les deux locuteurs non scolarisés et René qui établit à son tour la jonction avec les locuteurs moyennement scolarisés.

Dans l'étude de ce concept apparaît celui de la convergence qui explique la variation par l'addition de plusieurs facteurs. L'un de ces facteurs, interne, comprend la grammaticalisation d'éléments linguistiques comme le pronom [i], marqueur pré-verbal de la position sujet, qui se rencontre dans d'autres variétés de français non hexagonaux. L'autre facteur, externe, s'explique par le contact de langues avec l'influence de la langue substratique. Le premier s'apparente au facteur intrasystémique et le second, au facteur extrasystémique.

L'originalité de nos corpus réside dans leur instabilité car plusieurs systèmes sont en présence. La simplification permet une nouvelle restructuration du marquage du rang de la personne mais l'usage n'est pas aussi abouti et généralisé que dans les autres pays francophones.

CHAPITRE X : CONCEPT D'ÉPOQUE⁶⁰

Comme nous l'avons déjà affirmé, selon Guillaume (1970 : 7), le verbe est sous-tendu de temps. Cela signifie que la forme verbale installe le procès dans une époque précise : avant, pendant ou après l'énonciation. Toujours selon Guillaume (1970 : 51), le trait caractéristique de la réalisation du verbe dans le temps « est de se diviser en trois époques : *futur, présent, passé*. Cette division résulte du recoupement du temps par la visée au moment où, sous l'action réalisatrice de celle-ci, l'image-temps, jusque-là amorphe, prend dans l'esprit la forme linéaire ».

Mais le terme *temps* est « éminemment polysémique » (Wilmet ; 2003 : 314). Wilmet (ibid. : 314) explique qu'il « désigne à tour de rôle le temps *cosmique*, le temps *climatique*, le temps *physique*, le temps *humain*, le temps *relatif*, le temps de *conjugaison* et le temps *linguistique*, dont le temps *verbal* ».

Dans le cadre plus précis du temps linguistique, les formes verbales se voient attribuer une responsabilité spécifique. « Les temps ont pour rôle non seulement de situer l'action par rapport à un repère temporel mais aussi d'indiquer certaines caractéristiques de cette action telle qu'elle est vue par le locuteur (valeurs modales et aspectuelles) » (Pouradier-Duteil ; 1997 : 44). De plus, « les temps verbaux, en discours, peuvent être à la fois porteurs (ou supports) d'informations temporelle, aspectuelle, énonciative, référentielle, textuelle » (Barceló, Brès ; 2006 : 10).

Comme l'a indiqué Wilmet (2003 : 314), une distinction doit s'opérer entre temps de conjugaison et temps linguistique. Mais le terme de temps exprime souvent les deux sans les différencier, d'où son ambiguïté. « Mais il est tout à fait nécessaire de garder à l'esprit cette distinction, essentielle, car le temps chronologique et le temps grammatical ne se recouvrent pas nécessairement » (Huot ; 2005 : 142). En effet, « la dimension temporelle des temps verbaux concerne le temps externe, à savoir l'affectation du procès auquel réfère l'événement dans une époque. Depuis Aristote, on a coutume de lier l'expression du temps aux temps verbaux, comme s'ils en étaient les signifiants prototypiques. La réalité est tout autre » (Barceló, Brès ; 2006 : 10).

La linguistique dissocie le temps grammatical, ou tiroir, forme de la conjugaison, du temps verbal, porteur d'indication temporelle chronologique car « le verbe, par sa

⁶⁰ Pour comparer avec le système temporel de la langue fang, se référer à la note de bas de page n° 33 au chapitre VIII les formes standard.

variation morphologique interne (à savoir les temps verbaux), peut situer temporellement cet acte dans une époque » (ibid. ; 12) mais ce n'est pas systématique.

Nous avons pris le parti d'utiliser le concept d'époque pour désigner l'axe chronologique sur lequel se positionneront les différentes références temporelles des tiroirs verbaux. Ce choix s'est effectué par souci de précision ; choix opté par d'autres linguistes dont Wilmet (2003 : 316) et Brès (1999). Le concept d'époque « rapporte le procès à un procès fixé en un point quelconque du temps [chronologique en] trois possibilités : 1° procès concomitant [au repère], 2° procès antérieur [au repère], 3° procès postérieur [au repère] » (Wilmet ; 2003 : 316).

1. CONTOURS DU CONCEPT D'ÉPOQUE

Nous allons tenter de cerner le concept d'époque en l'appliquant à notre corpus.

1.1. RECHERCHES ANTÉRIEURES SUR LES FRANÇAIS DE LA PÉRIPHÉRIE

Les travaux précédents sur l'emploi des temps par des locuteurs non natifs, souvent peu scolarisés, montrent des similitudes.

Selon Derbal (1980 : 107), la temporalité est mal maîtrisée par les locuteurs tunisiens analphabètes. Il retient « l'hypothèse selon laquelle le choix des modalités temporelles de l'Indicatif dans le récit fait par l'analphabète répond beaucoup plus à un choix aspectuel qu'à un choix temporel (...). Il y a donc une réinterprétation des données temporelles en termes aspectuelles. (...) Ceci n'exclut pas les énoncés où l'opposition temporelle présent-passé est bien marquée et où le passage de l'un à l'autre semble se faire sans difficulté ».

Le système verbal du français abidjanais étudié par Moseng Knutsen (2007) est un système « minimum, partagé par l'ensemble des locuteurs quel que soit leur niveau de scolarisation. Ce système se répartit sur quatre temps élémentaires, deux temps simples et deux temps composés : le présent, qui a souvent un emploi étendu, l'imparfait et le passé composé, utilisés pour toute action ou tout procès dans le passé, et le futur périphrastique (*aller* + infinitif) marquant le futur et éventuellement le conditionnel. Le système verbal élémentaire est caractéristique des locuteurs (...) ayant un niveau de scolarisation faible, tandis que les locuteurs [scolarisés] se servent occasionnellement du futur simple, du

plus-que-parfait et du conditionnel » (ibid. : 209). Il y a ainsi peu de distinction effectuée entre les différents types de locuteurs selon la diversité de la gamme des temps utilisés. Les temps décrits par Moseng Knutsen étaient déjà attestés par Manessy (1994 : 157) sur des corpus de français d'Afrique noire (Côte d'Ivoire, Cameroun, Togo) de non lettrés recueillis dans les années 1980.

« Les temps qui marquent l'antériorité dans le passé ou le futur (le conditionnel et le futur antérieur) sont rarement employés. Le système verbal étant réduit, l'interprétation temporelle s'appuie dans une large mesure sur le contexte. L'emploi verbal se caractérise également par une certaine variation libre : les contraintes de la concordance des temps du français standard sont diluées au profit d'un recours au contexte afin d'assurer les repères temporels dans le récit » (Moseng Knutsen ; 2007 : 230).

Ainsi, les informations véhiculées traditionnellement par le temps dévolu au verbe se voient prises en charge non plus par le verbe mais par le cotexte : il y a donc répartition de l'information ; ce qui n'est pas sans rappeler la fonctionnalisation. Moseng Knutsen souligne cependant que « le système verbal du français abidjanais ne représente pas un système structurellement réorganisé, comme c'est le cas pour les créoles français où le système flexionnel des langues romanes est remplacé par un système de particules antéposées au verbe pour exprimer les catégories aspecto-temporelles » (ibid. : 210). Cette différence permet de distinguer le système temporel des créoles de celui des français d'Afrique.

Selon Hattiger (1991 : 98), la morphologie verbale du Français Populaire d'Abidjan (FPA) subit une simplification. Les formes verbales révèlent « une réduction de la forme interne, des oppositions aspectuelles, temporelles ou modales n'étant plus exprimées car le verbe apparaît sous une forme « réduite », issue le plus souvent de l'infinitif ou du participe passé du français standard (...). La simplification opérée, qui élimine les flexions, est compensée par l'émergence d'un système aspecto-temporel rudimentaire. Ainsi le futur est-il souvent exprimé de façon périphrastique (...). Le passé peut être exprimé soit par l'utilisation d'un lexème, soit par *est/a* plus une forme de base (...). Là encore donc : réduction de la forme interne par suppression des formes fléchies en fonction de la personne et des temps qui font place à une forme invariable accompagnée éventuellement de marques périphrastiques. (...) Les redondances

grammaticales constantes en Français standard disparaissent donc de la forme externe du F.P.A. ».

Le français du Québec recherche également la régularité qui correspond à une simplification. Le paradigme verbal subit un alignement sur les personnes du singulier et une « simplification aussi par l'abandon progressif du futur au profit d'une tournure périphrastique : *aller* + infinitif ; (...) tendance à ne plus marquer la concordance des temps (...) et à simplifier l'emploi des temps » (Chantefort ; 1976 : 31).

Un consensus apparaît pour toutes les études menées hors de France. L'époque présente est représentée par le présent morphologique, l'époque passée, par l'imparfait et le passé composé, l'époque future, par le futur périphrastique. Autre point commun, les français évoqués ci-dessus proposent une ou deux formes généralisées par époque qui aboutissent à une forme invariable d'après le processus de simplification ou d'autorégulation, puis une réduction des temps grammaticaux à quelques temps élémentaires où le contexte ou cotexte prennent en charge la localisation temporelle.

En contre partie de cette réduction, se développe un système aspecto-temporel qui occupe la place laissée vacante par le repli des temps grammaticaux. La concordance des temps est elle aussi malmenée. Le repère chronologique devient obligatoirement externe au verbe et lexical puisque les formes verbales sont figées et exemptes de toute indication d'époque. Ces faits seraient propres aux locuteurs ayant un niveau faible en français et peu exposés à cette langue et à sa norme ; excepté pour Moseng Knutsen qui affirme que cela concerne tous types de locuteurs dans ses corpus. Si ces faits se vérifient dans nos corpus, nos locuteurs peu ou non scolarisés devraient entrer dans cette catégorie. En revanche, les locuteurs moyennement scolarisés devraient employer une conjugaison verbale conforme à la norme de la grammaire standard, à moins qu'ils ne s'alignent sur les autres locuteurs comme l'écrit Moseng Knutsen.

La démarche d'analyse, onomasiologique, va tenter de confronter ces présupposés et les résultats des travaux précédemment cités aux productions de nos deux types de locuteurs pour confirmer ou infirmer, préciser ou nuancer ces mêmes présupposés. Comment est utilisé le matériau morphologique pour rendre compte du concept d'époque et des principes de passé, de présent et de futur ? A travers quelle(s) forme(s)

verbale(s) ? Nous tenterons de vérifier ensuite si la théorie du continuum est également valide dans ce domaine et le degré d'influence de la variation. Y a-t-il des différences d'emploi entre les locuteurs, si oui lesquelles et comment s'expriment-elles ?

1.2. RÉPARTITION DES TIROIRS

Dans la variété basilectale du français en Afrique noire, Manessy (1994 : 141-142) affirme que les locuteurs peu ou non scolarisés ne possèdent pas un éventail morphologique étendu mais qu'ils utilisent des formes figées. Cette variété langagière s'inscrit dans le pôle inférieur du continuum linguistique avec l'emploi d'une forme aoristique en /-e/, non fléchie et dérivée de l'infinitif, du passé composée, du présent ou radical nu et du futur périphrastique. Nous allons tester cette hypothèse en établissant la liste exhaustive des temps grammaticaux employés par chaque locuteur.

La répartition de ces temps grammaticaux ou tiroirs par locuteurs montrera ceux qui sont à disposition de chaque locuteur. Comme dans la partie consacrée au matériau morphologique, nous remarquons que trois groupes de locuteurs ou trois groupes de performances linguistiques se dégagent : des formes partagées par tous les locuteurs dont dépendent les performances morphologiques minimales ; les performances morphologiques réduites comprenant celles du locuteur peu scolarisé René et des quatre locuteurs moyennement scolarisés ; puis les performances morphologiques étendues produites exclusivement par ces quatre derniers locuteurs.

1.2.1. Tiroirs communs à tous les locuteurs

Le système « minimum » (Moseng Knutsen ; 2007 : 209) ou minimal comprend les temps grammaticaux partagés par tous les locuteurs. Dans notre étude, trois tiroirs relèvent de la morphologie du présent : le présent morphologique, l'impératif morphologique et le présent passif morphologique. Les trois suivants correspondent à des temps grammaticaux du passé en français standard : passé composé morphologique, imparfait morphologique et plus-que-parfait morphologique. Quant au dernier tiroir, il correspond au futur périphrastique. Deux formes verbales viennent compléter la liste : l'infinitif et le participe passé. Les formes non personnelles et non temporelles⁶¹

⁶¹ Nous entendons par là, la définition de Guillaume (1970 : 129) : « le mode intemporel (...) confond ces trois époques en une vaste époque indivise ».

n'expriment ni le rang de la personne ni l'époque auxquelles elles font référence contrairement aux temps grammaticaux qui sont sensés être personnels et temporels.

Avoir et *être* ne présentent que des formes relevant du présent morphologique et de l'imparfait morphologique. S'y ajoute également la forme du futur simple morphologique du verbe *être* recensée dans le corpus du locuteur non scolarisé Simon. Cette forme appartient à un verbe à fréquence maximale, ce qui justifie son emploi même par une personne jamais scolarisée. Ce locuteur l'aura apprise par reproduction mécanique. Quant aux locuteurs Paul et René, leur utilisation de cette forme peut être le fruit de réminiscences d'acquis scolaires.

Contrairement à ce qu'avait affirmé Moseng Knutsen, les tiroirs fondamentaux ou minimaux ne sont pas au nombre de quatre car nos corpus en proposent huit, sans compter l'infinitif et le participe passé. Il faut donc ajouter au présent morphologique, l'impératif morphologique et le présent passif morphologique, à l'imparfait morphologique et au passé composé morphologique, le plus-que-parfait morphologique ; puis le futur simple morphologique du verbe *être*. La gamme est légèrement plus large que celle du français abidjanais proposée par Moseng Knutsen, même si l'impératif morphologique et le présent passif morphologique peuvent être classés dans la catégorie des présents et ne pas être comptabilisés à part.

Selon Manessy (1994 : 141-142), les temps grammaticaux s'organisent autour de quelques formes, celles du singulier du présent, de l'infinitif et du participe passé. Nous les retrouvons dans notre classification avec le radical nu, le passé composé et le futur périphrastique, mais s'y ajoute une forme supplémentaire, celle de l'imparfait morphologique.

Ce système minimal ne contredit pas les analyses de Moseng Knutsen et de Manessy mais s'inscrit dans la continuité de ces travaux en marquant toutefois sa propre originalité par quelques différences. Le niveau linguistique des locuteurs, quoique non scolarisés pour deux d'entre eux, est légèrement supérieur à celui des locuteurs étudiés par ces deux chercheurs en raison d'une palette de temps grammaticaux plus large.

Sur les huit tiroirs relevés, deux ne sont pas présents chez tous les locuteurs : le présent passif morphologique est absent du corpus de Paul et le plus-que-parfait morphologique manque dans les productions des locutrices Hélène, non scolarisée, et

Prisca, moyennement scolarisée. Cette dernière n'utilise pas ce temps grammatical mais il est peu probable qu'elle ignore cette forme. Son niveau scolaire ne permet pas de le supposer. D'autres passifs morphologiques, comme l'imparfait et le futur, sont recensés dans le corpus du locuteur Paul. Il est donc fort possible qu'il connaisse le présent passif morphologique même s'il ne l'emploie pas dans son corpus mais nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses. Quant à la locutrice non scolarisée Hélène, son non-emploi du plus-que-parfait morphologique laisse plus perplexe. Elle emploie *être* et *avoir* à l'imparfait morphologique et les formes adjectives dans des temps composés. Mais est-ce suffisant pour en déduire qu'elle pourrait construire le plus-que-parfait morphologique ? Même si ce temps grammatical est présent dans le corpus du locuteur Simon, également non scolarisé, nous ne pouvons rien déduire sur sa connaissance ou sa non connaissance de cette morphologie par la locutrice non scolarisée Hélène. Le système décrit n'en reste pas moins fluctuant et ne se présente pas comme un système structuré, organisé et figé.

1.2.2. Tiroirs communs aux locuteurs peu et moyennement scolarisés

La distribution des tiroirs montre que le locuteur peu scolarisé Paul se comporte comme l'autre locuteur peu scolarisé, René. De ce fait, nous avons pris le parti, pour ce chapitre, de le classer parmi les locuteurs possédant des performances morphologiques communes aux locuteurs peu et moyennement scolarisés.

L'utilisation de ces tiroirs est la marque d'une scolarisation et d'un apprentissage formel de la langue française, même succincts. En effet, ils sont utilisés par tous les locuteurs qui sont passés par le biais de l'école, de Paul avec quatre années de scolarisation, aux locuteurs moyennement scolarisés, avec dix ans.

Les tiroirs relevés sont au nombre de cinq et impliquent les formes du subjonctif, du conditionnel, de l'imparfait passif, du futur simple et du futur passif.

Seuls deux de ces tiroirs ne sont pas employés par le locuteur Paul. Comme nous l'avons noté dans la partie consacrée au matériau morphologique, le futur simple morphologique et le conditionnel morphologique indiquent un degré de scolarisation sanctionné par la fin du cycle du primaire. Pour les verbes et auxiliaires, *être* et *avoir*, le passé composé morphologique vient s'ajouter à la liste ainsi que le subjonctif du verbe *être* et la forme du singulier de son passé simple morphologique. L'apparition d'une forme de passé simple dans le corpus du locuteurs Paul et d'une de subjonctif imparfait dans celui de

René surprend d'autant plus qu'il s'agit de formes liées à l'écrit ou à un niveau de langue élevé. Parce que venant d'un verbe à fréquence maximale, *être*, elles se justifient malgré leur rareté⁶². Être est également le verbe qui est le plus susceptible de présenter une morphologie variée, avec des formes mêmes rares à l'oral. Il est à noter qu'une seule autre forme de passé simple apparaît dans les corpus, tous locuteurs confondus. Il n'est pas à exclure de trouver des formes relevant de l'écrit, ou d'un niveau scolaire ou de langue élevés, dans les corpus de locuteurs peu ou non scolarisés. L'acquisition informelle par reproduction mécanique ne sélectionne pas en fonction du niveau de la langue mais selon la récurrence des formes et leur utilité.

1.2.3. Tiroirs employés par les locuteurs moyennement scolarisés

L'utilisation des tiroirs employés uniquement par les locuteurs moyennement scolarisés nécessite une connaissance certaine de la langue française. Ils regroupent des formes issues de la diathèse passive : le passé composé, le plus-que-parfait et le subjonctif ; et le conditionnel passé.

Contrairement aux deux catégories précédentes, tous les locuteurs n'emploient pas tous ces tiroirs. En effet, chaque tiroir n'est recensé que dans un seul corpus et en nombre restreint, excepté le passé composé passif présent dans deux corpus (Célestin, 4 occurrences et Prosper, 2 occurrences). Ce dernier tiroir comptabilise d'ailleurs le plus d'occurrences parmi les formes de passif car les deux autres ne présentent qu'une à deux occurrences chacun. Nous avons remarqué les mêmes faits dans la partie sur le matériau morphologique. Concernant les formes standard employées par les locuteurs moyennement scolarisés, leur nombre d'occurrences est peu élevé et elles se rencontrent rarement dans tous les corpus de ces locuteurs. Contrairement aux formes standard employées par ces derniers, celles utilisées par les peu ou non scolarisés sont en nombre restreint mais présentent chacune une fréquence élevée, souvent produites par tous les locuteurs. Nous en revenons aux deux concepts qui opposent les locuteurs, celui d'optimisation pour les locuteurs peu ou non scolarisés et celui de diversification pour les locuteurs moyennement scolarisés : les peu ou non scolarisés possèdent peu de formes verbales et leur peu d'éléments formels à disposition est utilisé de manière optimale dans

⁶² Les formes de subjonctif imparfait et de passé simple morphologiques comptabilisent trois occurrences, uniquement dans les productions de Paul et René.

différents contextes et cotextes, ce qui leur confère des valeurs propres à chaque séquence ; en revanche, les moyennement scolarisés présentent un large choix formel ce qui leur permet de diversifier leurs séquences et d'utiliser la forme verbale appropriée à chaque énonciation.

Le futur périphrastique du verbe *avoir* est classé parmi les temps relevant des performances morphologiques des locuteurs moyennement scolarisés bien que ce tiroir soit connu et employé par tous les locuteurs, même les moins scolarisés. Nous sommes en droit de nous interroger sur la présence du futur périphrastique du verbe *avoir* dans cette classification. Il est à remarquer toutefois que l'infinitif [avwar] n'est produit par aucun des deux locuteurs les moins scolarisés, Simon et Hélène. Il en est de même pour le plus-que-parfait de ce verbe. Tout comme le futur périphrastique, le plus-que-parfait se trouve dans la gamme des tiroirs. Mais seuls les corpus des locuteurs moyennement scolarisés proposent ce temps grammatical pour le verbe *avoir*. Le conditionnel des verbes *être* et *avoir* se recense dans cette classification alors que pour tous les autres verbes, nous le considérons comme un tiroir réduit. Les fluctuations peuvent varier d'un verbe à l'autre, *être* et *avoir* le prouvent. Contrairement aux autres verbes classés par groupe, verbes en /-e/ et « autres verbes », le classement des temps grammaticaux des verbes et auxiliaires *être* et *avoir* s'est effectué verbe par verbe dans le détail : d'où l'opposition entre ces deux types de classements. Chacun des deux comporte des limites : le classement par groupes de verbes ne permet pas de distinguer chaque verbe, leurs différences d'usage selon leur fréquence, et le nombre de leurs formes, alors qu'une description dans le détail, surtout lorsque les verbes sont nombreux, rendrait illisible leur exploitation sous un flot d'informations bien trop importantes pour devenir pertinentes. Il nous serait difficile voire impossible de formuler des tendances. Mais *être* et *avoir* sont des verbes à fréquence maximale, ce qui nous a semblé justifier ce traitement particulier.

1.3. CONCOMITANCE TIROIR – RÉFÉRENCE TEMPORELLE

L'étude de l'éventail des tiroirs n'implique pas automatiquement que chacun de ces temps possède la référence temporelle dévolue à cette forme. Y a-t-il correspondance entre le tiroir et la référence temporelle chez chaque locuteur ? Les occurrences des locuteurs peu ou non scolarisés relèvent d'un phénomène fréquent et tentent d'éclairer cette piste de réflexion.

Présent morphologique :

(302) Hélène, non scolarisée : avant le temps - - les mamans - les papas - - [il] ne [kɔne] pas le les histoires de l'école [il] ne [kɔne] seulement que coutume

Imparfait morphologique :

(303) René, peu scolarisé : les hommes [mœr] maintenant comme les rats palmistes - à cause de la pauvreté - qu'[atɔ̃dɛ] les états françaises [arɔ̃ʒe] - cette situation au Gabon - ce [sɔ̃] eux - qui [sɔ̃] le premier président au Gabon

Passé composé morphologique :

(304) Paul, peu scolarisé : il [di] je [vɛmarʒe] cette femme - - si il [a] la dot - - il [di] bon - j'[ɛ] quelque - - la moitié de dot ici - je [vø] que - on [par] là-bas - si tu [a] beaucoup les frères - - six ou cinq ou sept - - [ale] - vous [fɛ] un petit réunion - pour [parle] - - vous [aʃwazi] deux trois garçons - - et tes deux frères - on [prɑ̃] la marchandise - - avec tout avec un peu de l'argent - [alɛmɛtr] dans les poches et tout en - en groupe - vous [parte]

Conditionnel morphologique :

(305) Simon, non scolarisé : après on [ʃɛrʃ] aussi - le peau de viande - en brousse - on [vjɛ̃mɛtr] - ça dans le [ʃolɛj] - quand [sɛbinissɛfiniʃase] après - on [prənɛ] ça - on [kuvrire] ça en haut - [sɛ] ça qu'on on-on [tap] ça là - on [fɛ] le tambour

Dans le premier exemple (302), *avant le temps* situe le moment du procès avant l'arrivée des Blancs, dans un passé révolu, ce qui aurait dû provoquer la production d'un imparfait morphologique.

Dans le second exemple (303), le moment du procès coïncide avec le moment de l'énonciation grâce à l'adverbe *maintenant* et nous nous serions attendus à avoir un présent morphologique et non un imparfait morphologique.

Dans le troisième exemple (304), Paul explique les pourparlers autour de la dot de deux familles avant le mariage de leurs enfants : le temps utilisé semble être le présent de narration, ce qui aurait dû être celui utilisé pour former le verbe *choisir* et non le passé composé morphologique, puisque *choisir* n'indique nullement la valeur d'accompli.

Dans le quatrième exemple (305), [kuvrire] entouré principalement de présents morphologiques aurait dû lui aussi comporter cette forme bien que le moment du procès corresponde à un passé révolu, exprimé par [prənɛ].

Les formes non personnelles et non temporelles se voient également attribuer des valeurs temporelles :

Infinitif morphologique :

(306) Simon, non scolarisé : avant - quand on [fəzɛ] le - le caoutchouc-là - on [par] en brousse - on [truvœ] - on [truv] le caoutchouc - - il [sapelelung] - qu'on [fəzɛ] le - le ballon-là - nous on [ʃɛrʃ] de - ce qu'on [apɛl - zɛn] - en brousse - on [plije] ça comme ça - on [mi] ici - on on [batrœ] le bois-là - euh on [mɛtrœ] - le caoutchouc qui [sɔr] là-dedans - - on [plije] - on [plije] - on [plije] -

Les deux formes infinitives [batrœ] et [mɛtrœ] expriment l'époque passée. L'adverbe *avant* situe le procès dans un passé révolu antérieure à la colonisation.

Les occurrences précédentes sont prises dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés. En revanche, les locuteurs moyennement scolarisés associent le temps grammatical à la référence temporelle qui lui est assignée traditionnellement.

Elles semblent attester d'une distribution hasardeuse et ne pas faire coïncider le tiroir et la référence temporelle. A travers quels tiroirs les locuteurs expriment-ils les époques de passé, de présent et de futur ?

En parallèle de cette variation, les corpus offrent des énoncés où le temps chronologique et le tiroir se recouvrent.

(307) Simon, non scolarisé : maintenant - - quand j'/[ɛlɔ, ɛlɛv]/ mon enfant il ne [pø] pas - il ne [pø] pas [dir] que oh - je [mãvɛ] - euh - à Adzabilone - et - non - [pisk] - nous on [netɛ] au commandement - de [nɔt] père(s)

Les présents morphologiques correspondent à des procès qui coïncident avec le moment de l'énonciation exprimé par *maintenant* alors que l'imparfait morphologique [netɛ] renvoie à un passé révolu défini par [nɔt] père(s).

Les deux distributions cohabitent et nous verrons comment chacun d'eux s'expriment.

1.4. CADRE MÉTHODOLOGIQUE DU REPÉRAGE ÉNONCIATIF ET TEMPOREL

Partant du constat d'une concomitance non systématique entre tiroir et référence temporelle, besoin est de trouver un cadre théorique et méthodologique qui permettra de s'adapter à ce phénomène puisque le français normé n'apparaît pas adéquat. Le choix de l'analyse pragmatique de la référence temporelle nous a semblé opportun car elle analyse

la valeur temporelle de chaque forme verbale en fonction du co(n)texte. La démarche s'adapte à n'importe quelle production. L'indication de la valeur temporelle du verbe s'appuie sur son repérage énonciatif et temporel.

Ce repérage ou « référence temporelle » du verbe dans les trois époques, passé, présent et futur, correspond à « la référence à des moments de vie via des expressions temporelles comme les temps verbaux, les adverbes temporels ou encore les connecteurs temporels » (Moeschler ; 1998 : 3). Autrement dit, comment est rendue la référence temporelle à travers les formes verbales à disposition des locuteurs, et quelle est la signification des temps verbaux d'un point de vue référentiel ?

Il est important de définir le repérage des événements dans la ligne du temps, puis la relation qu'un événement entretient avec d'autres événements dans le discours.

Pour comprendre un énoncé et identifier le moment de l'événement décrit, il est nécessaire de prendre en considération des points de référence sur l'échelle du temps chronologique « qui au moment de l'énonciation (notée S) et à celui de l'événement (E)⁶³ adjoint « un moment de référence » (R), lequel peut se confondre ou, au contraire, se dissocier des deux autres moments disposés sur l'axe temporel⁶⁴ » (Gosselin ; 1996 : 10). La relation entre ces trois points de référence temporelle doit « être identifiée et interprétée par l'interlocuteur pour comprendre un contexte énonciatif particulier » (Sthioul, in Moeschler ; 1998 : 202-203). Cette compréhension commence par le repérage de l'un des trois points de référence, le seul qui ne nécessite pas d'explicitation. Il s'agit du moment de l'énonciation (S) systématiquement déterminé par le locuteur, qui par son acte de parole va définir le « moi-ici-maintenant » (Curat ; 1991 : 140). Curat (ibid. : 140) définit ce « moi-ici-maintenant » comme suit : « c'est par rapport à l'instant que le locuteur occupe, et qui change continuellement, que se définissent les époques. Le présent, c'est une partie du temps qui contient l'instant auquel le locuteur parle. Le passé et le futur sont respectivement la partie du temps située avant et la partie du temps située après ce moment de parole ».

Cela revient à écrire :

- époque présente : $S = E$
- époque passée : $E < S$

⁶³ D'autres linguistes utilisent le terme de procès (noté P) à la place d'événement (E) et le moment de l'énonciation (S) est remplacé par le locuteur (L).

⁶⁴ Modèle inspiré par Reichenbach (1947) *Elements of symbolic logic*, New-York, éd. Free Press.

- époque future : S < E

Se limiter au seul code linguistique par les expressions temporelles et lexicales pour définir la référence temporelle est insuffisant. Moeschler (1998 : 4-5) met en avant ce manque car la signification des marques temporelles (temps verbaux, connecteurs temporels notamment) « ne peut être réduite à un contenu conceptuel fixe, invariant. Une autre manière de formuler les choses serait de dire que ce sont des expressions sensibles au contexte : elles changent de valeur d'un contexte à l'autre ». Cela sous-entend d'une part que le cotexte ne prend pas seul en charge la référence temporelle selon les productions et d'autre part, que le contexte énonciatif occupe également un rôle important dans la compréhension de la référence temporelle. L'analyse doit prendre en considération à la fois le code linguistique et le contexte de l'énonciation puisque tout n'est « pas encodé linguistiquement » (ibid. ; 6). Nous rejoignons l'avis de Moeschler (1998 : 5-6) sur ce point : des « informations, liées à la perception et à l'environnement physique, à l'environnement linguistique, aux connaissances que les locuteurs ont sur le monde sont nécessaires pour construire le contexte dans lequel l'énoncé est interprété ». Au fil des énoncés, le locuteur « n'est pas toujours (...) suffisamment explicite dans les indications permettant [le repérage] (...) de la référence temporelle » qui devient alors indéterminé (ibid. ; 168). « Le locuteur fournit au destinataire l'indication temporelle pertinente pour interpréter l'énoncé : son but consiste à ne pas surcharger l'effort de traitement du destinataire en donnant par exemple une indication temporelle trop précise » (ibid. ; 169).

Un autre élément, important, est à considérer pour mieux appréhender les énoncés : l'ordre temporel. Il n'est pas systématique et obligatoire, mais signale généralement un discours narratif, un récit, c'est-à-dire l'expression d'une suite chronologique des événements reflétée par l'ordre des énoncés. Les monologues de nos locuteurs représentent des récits de vie, il est donc fort probable que leurs énoncés suivent l'ordre chronologique.

Avant de commencer l'analyse du corpus, nous tenons à préciser deux points qui nous semblent importants.

Dans chaque sous-partie de ce chapitre traitant d'un tiroir particulier, l'organisation de ce sous-chapitre va s'opérer en deux étapes. La première cernera les contours théoriques de ce tiroir ; la seconde étape, plus pragmatique, analysera son application dans notre corpus.

Le deuxième point est plus problématique. Aucune méthodologie n'a été élaborée pour étudiée le concept d'époque dans le français parlé par des Africains n'ayant pas le français en langue maternelle. Aucune d'entre elles concernant le français standard n'est totalement et parfaitement applicable à nos productions. La difficulté fut donc de trouver des éléments d'analyse qui puissent nous donner un cadre théorique. Nous en avons pris dans différentes théories tout en sachant que certaines étaient parfois opposées. Nous n'utilisons pas la théorie dans sa globalité mais seulement des points de celle-ci qui nous ont paru pertinents et converger pour notre analyse.

2. EXPRESSION DE L'ÉPOQUE PASSÉE

Le passé correspond au moment survenu avant celui de la référenciation. Il a pu débiter dans un passé lointain mais s'arrête au moment S de l'énonciation. Son point de référenciation est antérieur à S : $R < S$; ainsi l'événement E se situera lui aussi avant S : $E < S$ d'où $E, R < S$.

L'époque passée est représentée par un emploi standard des temps grammaticaux, mais aussi par un emploi non standard des temps grammaticaux et intemporels.

L'intérêt de l'étude des temps grammaticaux employés de manière standard se porte sur les nuances stylistiques attribuées à chacun par les locuteurs. Nous verrons ainsi si des distinctions s'opèrent entre les différents locuteurs grâce à l'éventail de la gamme sémantique pour chaque temps grammatical. L'emploi non standard des temps grammaticaux relève-t-il uniquement des locuteurs peu ou non scolarisés ? Les locuteurs moyennement scolarisés sont-ils touchés par la variation ?

2.1. EMPLOI STANDARD DES TIROIRS

Les tiroirs employés de manière standard comprennent l'imparfait, le passé composé et le plus-que-parfait.

2.1.1. L'imparfait morphologique

La morphologie qui correspond à ce tiroir est : radical nu + [-ε] pour les verbes en /-e/ : [amən-ε], [mãʒ-ε].

Pour les « autres verbes », la morphologie se répartie sur quatre modèles de construction :

- radical nu + [-ε] : [sufr-ε], [krwaj-ε], [vwaj-ε]
- radical nu + C + [-ε] : [fini-s-ε], [kɔne-s-ε], [par-t-ε]
- base 2 + [-ε] : [puv-ε], [prən-ε], [al-ε], [av-ε]
- [etε].

La terminaison comme le démontrent ces différentes constructions est identique quel que soit le verbe : [-ε]. Une autre terminaison vient s'ajouter dans les corpus de locuteurs scolarisés : [-jɔ̃] :

- [etjɔ̃] : René 1 occurrence, Bertrand 1 occurrence ;
- [dɔvjɔ̃] : Prisca 1 occurrence.

Le nombre d'occurrences de cette morphologie varie selon les locuteurs :

- Locuteurs non scolarisés : Simon : 108 occurrences, Hélène : 28 occurrences ;
- Locuteurs peu scolarisés : Paul : 75 occurrences ; René : 67 occurrences ;
- Locuteurs moyennement scolarisés : Bertrand : 117 occurrences ; Célestin : 123 occurrences ; Prisca : 92 occurrences ; Prosper : 38 occurrences.

Ce temps est peu représenté dans la moitié des corpus. Les quatre locuteurs peu ou non scolarisés racontent les us et coutumes de leurs ancêtres avant l'arrivée des colons. Le thème de leur monologue se référant à un passé révolu, nous nous serions attendus à plus d'imparfaits morphologiques, mais les séquences ne confirment pas nos intuitions. Par quelle stratégie expriment-ils l'époque passée ? Essentiellement par le présent morphologique⁶⁵. Les deux locuteurs moyennement scolarisés Bertrand et Célestin racontent leurs souvenirs d'écolier et de collégien d'où un nombre important d'imparfaits dans leur corpus. La locutrice moyennement scolarisée Prisca mélange ses souvenirs scolaires et sa vision actuelle sur la situation des femmes, ce qui explique un nombre d'occurrences moins important. Quant à Prosper, moyennement scolarisé, il parle de son activité professionnelle et situe ses séquences dans un moment de référencement qui

⁶⁵ Cette réponse est développée en 4.2.1..

coïncide généralement avec le moment de l'énonciation, c'est-à-dire le *nunc*, d'où le peu d'imparfaits dans son corpus.

L'imparfait morphologique est un temps relevant de l'époque passée. Barcelò et Brès (2006 : 46) expliquent comment ce temps effectue sa référence temporelle dans cette époque : il situe « dans le passé non pas directement l'événement lui-même, mais un point de référence à partir duquel ledit événement est représenté ». Cela revient à dire « que le début de E/S, étant \leq au début de R, lui-même antérieur à S : autrement dit, E/S débute dans le passé » (Jayez, in Moeschler ; 1998 : 133).

D'un point de vue aspectuel, ce temps du passé montre « le procès en cours d'accomplissement, (...) mais en impliquant qu'une partie en est déjà accomplie. (...) Cette partie (...) reste imprécise (on ne sait pas quelle durée [est] accomplie (...), depuis combien de temps (...)) : elle ne peut être évaluée que si elle est explicitée par un complément de temps. L'imparfait lui-même indique seulement une saisie en cours de déroulement mais ne contient pas la spécification du moment de cette saisie » (Leeman-Bouix ; 1994 : 149).

Les valeurs particulières dévolues à ce tiroir procèdent du co(n)texte.

Nous retenons les explications de Leeman-Bouix (ibid. ; 150) : ce temps « montre que le procès n'est pas complètement abouti, qu'il reste une partie à venir. (...) L'état ou l'action sont simplement présentés comme une continuité que l'on perçoit à un moment donné, en sachant qu'ils ont déjà commencé (mais on ne sait pas quand) et – ce n'est qu'une possibilité ouverte – qu'ils ne peuvent se continuer (mais si oui, on ne sait pas jusqu'à quand) : le procès est donc non borné, il n'exhibe pas de limites ». De plus, il « définit une propriété, car il présente le procès de manière statique, occupant toute la période de manière définitive » (ibid. ; 152).

2.1.1.1. Valeur anaphorique de l'imparfait

L'imparfait anaphorique présente la particularité de nécessiter l'appui d'un autre événement E à identifier pour se situer d'un point de vue de la référence temporelle, d'où son anaphoricité.

Cette anaphoricité crée un imparfait non autonome. En effet, « en n'inscrivant pas le temps interne représenté par le procès à partir du point d'incidence de sa borne initiale,

l'imparfait l'enracine faiblement, et par conséquent tend à l'assujettir à d'autres éléments du co(n)texte » (Barceló, Brès ; 2006 : 56). « Autrement dit, l'imparfait, n'est pas autonome ; il nous renvoie certes dans le passé, mais un passé vague, flottant, sans repères (on l'a dit : le procès est montré comme un continu sans limites) » (Leeman-Bouix ; 1994 : 153).

Jayez (in Moeschler ; 1998 : 140) explicite les éléments dont dépend l'imparfait anaphorique : il « a besoin, pour être pleinement naturel, d'une indication temporelle explicite ou d'un point de repère reconstituable, à partir d'un segment précédent de texte ou de discours, ou à partir d'inférences ». Leeman-Bouix (1994 : 153-154) précise cet élément en indiquant qu'il s'agit d'un complément de temps : l'imparfait anaphorique a donc « besoin d'un appui, d'un support. (...) Les spécifications circonstanciennes permettent de borner – de l'extérieur – le verbe à l'imparfait, de l'intégrer dans un cadre précis. En somme, l'imparfait n'est possible que s'il sert à parler d'une époque explicitée par ailleurs. (...) Le circonstanciel apparaît clairement comme le cadre temporel qui donne sa consistance à la phrase ».

Le cadre, défini par le circonstanciel de temps explicité, situe l'événement E comme antérieur ou simultané au point de référenciation R et avant S, le moment de l'énonciation.

(308) Simon, non scolarisé : [sɛ] les [jan] qu'on qui [etɛ] notre pointe - - hein on [fɔzɛ] l'autre il [ɛ] l'autre côté - les deux [wœ] euh - je [sɥi] là l'autre dans l'autre côté - et je [fɛ] le trou - - a-avec je [pas] le [jan] - l'autre [iramɔs - itir] aussi - le bois - [sɛ] au milieu - on [taʃ] le - ce bois-là - - [sɛ] ça qu'on [fɔzɛ] le mur - - **en ce moment-là** - on [navɛ] pas de-euh - de - de pointes - et tout - nous ne [kɔnɛsɛ] même pas de ce qu'on [kluɛ] le - de la maison ///

(309) Hélène, non scolarisée : **avant** - - nous ne [kɔnɛsɛ] pas [buti] - nous [kɔnɛsɛ] seulement que - Biéré - - hein - Biéré - - [s] - Biéré - [sɛ] pour le - les Fang - - le Biéré - comme dieu - la famille

Les compléments de temps *en ce moment-là* (308) et *avant* (309) renvoient à un passé révolu, à une période située avant l'arrivée des colons.

La plupart des occurrences du locuteur intermédiaire peu scolarisé René relève de l'imparfait anaphorique.

(310) à l'époque on [navɛ]-le collègue [negzistɛ] pas - le collègue [negzistɛ] pas - [sɛ] maintenant que nous [kɔnesɔ̃] que oh l'enfant-là à l'école il [dwafer] la sixième cinquième jusqu'au brevet jusqu'au - au au bac jusqu'à au licence jusqu'au doctorat - mais **avant** - notre fin d'études [setɛ] - justement le c.m.deux

A l'époque fait référence à l'époque antérieure à la colonisation alors que *avant* situe R au moment de la jeunesse du locuteur, âgé d'environ 57 ans au moment de l'enregistrement.

Les compléments de temps situent E par rapport à R, le point de référenciation, dans un passé révolu sans lien avec le *nunc* du moment de l'énonciation S, donc $R \neq S$. Les procès sont perçus comme des actions en cours, dans leur développement.

Les locuteurs moyennement scolarisés actualisent également cette valeur, mais tout comme le locuteur peu scolarisé Paul, ne limitent pas ce tiroir à cette unique valeur.

(311) Bertrand : sinon bon pour moi quoi - l'école-euh - quand j'**étais** plus petit - **avant six ans** j'**aimais** beaucoup l'école

(312) Prosper : je crois que - euh - - pour-euh ceux qui n'ont pas de moyens qu'ils /euh, le/ le fassent-euh - euh comme nos nos nos vieux parents le **faisaient avant** - c'est-à-dire débrousser le terrain - et abattre-euh - euh les arbres-euh - euh qui s'y trouvent

Cette valeur engendre des contraintes formelles notamment celle d'être accompagnée et explicitée par un complément de temps qui sert à poser le cadre temporel et à définir le point de référenciation R des séquences.

Ce tiroir se définit comme un temps d'arrière-plan et nécessite des efforts formels difficilement compatibles avec l'auto-régulation de la langue, qui préconise la simplification et l'abandon des contraintes de dépendance, du moins en partie. Ceci justifie l'abandon progressif de l'emploi des imparfaits morphologiques par les locuteurs les moins scolarisés pour se décharger de règles strictes de construction de séquences et d'une pression trop normative. L'abandon s'effectue d'autant plus aisément qu'un autre système, moins contraignant, se met en place avec la même référence à l'époque passée.

Deux formes figées apparaissent chez les locuteurs peu ou non scolarisés : [etɛ] et [avɛ]. Elles appartiennent aux deux verbes possédant les fréquences les plus élevées dans

les corpus. Elles semblent relever d'un traitement particulier. Leur apparition est conditionnée par la présence d'un complément de temps indiquant un passé révolu. Malgré cette référenciation temporelle et la présence de la forme figée, les autres verbes ne sont pas obligatoirement conjugués à l'imparfait, comme si la complémentation appartenait exclusivement à ces formes :

(313) Simon, non scolarisé : **avant** on [navɛ] pas l'argent - - **avant** - [setɛ] seulement que la nourriture - on [par] en brouse - on [amɛn] le le bœuf - on-on leur [dɔn - - sɛ] comme ça [setɛ] **avant**

(314) Paul, peu scolarisé : mais Libreville [netɛ] pas grand - **en ce temps-là** - il [etɛ] moins - - [pasøse] pas moi qui [avɛ] d'abord [parti] à Libreville **il y [a]** les autres - qui [par] là-bas - pour [aletravaje] - - l'okoumé - ce qu'on [kup] là ce qu'on [fɛ] de euh tr-euh tout ce qu'on [fɛ] - de de mal

Dans les deux séquences, les formes [sɛ] et *il y [a]* ne sont pas conjuguées à l'imparfait malgré la présence de compléments de temps et l'hypothèse que ces compléments entraînent la production d'imparfaits pour ces deux verbes. La distribution n'est donc pas figée ni absolue.

L'imparfait morphologique propose une autre valeur sémantique qui ne se rencontre que dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés.

2.1.1.2. Valeur narrative de l'imparfait

Cet imparfait s'oppose au précédent puisqu'il est autonome et ne nécessite pas obligatoirement la présence de compléments de temps pour légitimer son utilisation dans les séquences. Contrairement à ce qu'indiquent les grammaires traditionnelles, l'imparfait peut devenir un temps de premier plan : celui de la narration. « Pour que l'imparfait soit possible dans le registre narratif, il faut considérer qu'il dénote la totalité de l'événement (ou de l'état) » (Jayez, in Moeschler ; 1998 :143). « En fait, l'imparfait narratif utilisé dans des narrations (...) n'admet que des narrations closes, celles où on a l'impression qu'aucun événement n'est en attente de résultat » (ibid. ; 144).

Une autre contrainte de construction de cet imparfait narratif est « la narration séquentielle » (ibid. ; 144). Elle distribue l'imparfait sur des parties d'événements successifs : l'événement E se termine, puis cet événement terminé est remplacé par E' tel

que les référents de discours de E' sont ceux de E augmentés d'un nouveau point de référence R, et E' contient une copie de l'information mentionnant E.

Seuls les locuteurs moyennement scolarisés utilisent cette valeur temporelle.

(315) Célestin : et - - par exemple moi - tout petit - je **voulais** être docteur - - arrivé en troisième je n'**avais** plus ce rêve-là - je **voulais** - autre chose

(316) Prisca : qu'est-ce qui s'est passé ensuite - - la fille sortait maintenant avec n'importe qui tout le-tous les hommes qu'elle **voyait** elle **sortait** avec eux - elle **parlait** mal de son oncle-en - partout /ø , où/ elle allait

Dans chacune des séquences, les verbes à l'imparfait marquent une succession d'événements où chaque action ne peut se produire que si la précédente a eu lieu.

Les imparfaits employés par les deux groupes de locuteurs diffèrent par plusieurs aspects. La plupart de ceux des locuteurs peu ou non scolarisés nécessitent obligatoirement dans leur environnement cotextuel un complément de temps, ou un référent temporel, qui situe le point de référence de la séquence. Ce point correspond à un passé révolu, celui de leurs ancêtres et parents. Il ne situe jamais R dans une période clairement délimitée. Simon, non scolarisé, emploie comme complément de temps une référence vague, lointaine, qui n'existe plus au moment de l'énonciation S, mais dont l'intervalle de temps compris dans ce point de référence ne présente ni début ni borne finale : *avant, au temps [nɔr] père(s)*.

Hélène, non scolarisée, raconte sa vie d'épouse auprès de son mari député durant la colonisation ainsi qu'après la décolonisation. Elle ne précise ni début ni fin du point R. Son mari étant décédé au moment de l'énonciation, nous savons juste que ce passé est révolu. La seule indication est celle de l'époque où le président Léon Mba dirigeait le pays : 1961-1967.

Paul et René, peu scolarisés, sont plus précis dans leur référence temporelle. Paul raconte sa vie, ce que son père lui a appris, ce qu'il a fait avec ses différentes épouses, ses démarches lors la conception de la dot. René raconte également sa vie et parle d'événements précis comme ce qu'il a appris à l'école au primaire. Peut-être est-ce un hasard, mais il semblerait à la vue de ces exemples que la référence temporelle soit mieux indiquée et plus précise lorsque le locuteur est allé à l'école.

Les locuteurs moyennement scolarisés emploient quant à eux des imparfaits avec une référenciation temporelle souvent plus précise. Prosper, à l'instar des locuteurs peu ou non scolarisés, se sert d'un point de référenciation R flou. En effet, il fait référence à des souvenirs en lien avec son père, décédé quelques années avant le moment de l'énonciation S. Il n'indique pas l'époque précise. Nous pouvons en déduire que ce passé est lointain et révolu, mais cette séquence ne présente ni borne initiale, ni borne finale. Cette interprétation dépend en partie du cotexte, mais également du savoir commun partagé par le locuteur et ses interlocuteurs. Il explicite la mort de son père sans l'insérer dans un cadre temporel précis. Aucune date n'est indiquée car l'entretien est dirigé par des personnes de son entourage qui connaissent son histoire familiale. Les trois autres locuteurs moyennement scolarisés posent le cadre de la référenciation temporelle en indiquant, à travers leurs souvenirs d'écoliers, la période concernée, par exemple *l'année de mes six ans, l'année dernière, cette année*. Ils parlent en années scolaires : d'octobre à juillet.

Contrairement aux locuteurs peu ou non scolarisés, qui à un imparfait morphologique associent nécessairement un cadre temporel dans l'entourage cotextuel proche, les locuteurs moyennement scolarisés n'en ressentent pas systématiquement le besoin. Le point R est posé de manière explicite en début de séquence, ce qui leur permet d'employer longuement des imparfaits sans réitérer le cadre temporel. Lorsque R change, ils le signifient en employant une nouvelle référence temporelle. Le cadre est donc posé une seule fois en début de séquence alors que celui des locuteurs peu ou non scolarisés propose un caractère répétitif, d'où son anaphoricité et sa dépendance cotextuelle proche. L'imparfait des locuteurs moyennement scolarisés présente également les traits distinctifs inverses : il est autonome et narratif. La proximité cotextuelle et sémantique du repérage temporelle vis-à-vis de l'imparfait devient un facteur discriminant dans la classification des locuteurs.

Simon, non scolarisé, est des trois locuteurs les moins scolarisés celui qui a le plus recours aux locutions temporelles. Il semble, plus que les autres, avoir besoin de cadrer son discours grâce aux compléments de temps et de signifier la succession des événements E par l'utilisation importante de l'adverbe *après*. En plus de l'emploi des compléments de temps, il est également celui qui emploie le plus l'imparfait : Simon : 51

occurrences ; Hélène : 22 occurrences ; Paul : 32 occurrences. Au fur et à mesure des énoncés, la localisation ou référence temporelle indiquant un point R passé disparaît ainsi que les imparfaits morphologiques qui l'accompagnent, d'où la justification de leur anaphoricité et de leur absence d'autonomie. Les séquences, bien que le plus souvent le point R n'ait pas changé, utilisent à la place le présent morphologique.

Le locuteur peu scolarisé René présente les deux caractéristiques. Il indique au début de son monologue la référenciation temporelle à l'aide de compléments de temps. Puis, celle-ci s'efface au fur et à mesure avec pour conséquences la disparition de l'imparfait morphologique au profit du présent morphologique. Il produit également des séquences plus longues que les trois autres locuteurs de son groupe avec plusieurs imparfaits morphologiques malgré l'intrusion de présents morphologiques.

2.1.1.3. Valeur progressive de l'imparfait

La valeur progressive de l'imparfait est due à sa valeur aspectuelle d'inaccompli. L'événement E « perçu à partir d'un point de référence [R] situé dans le passé [qui] se prolonge jusqu'à l'époque présente tient à la structure aspectuelle de l'imparfait : en ne marquant pas la borne finale du procès, ce temps laisse la porte ouverte...à ce que l'événement, perçu à un point de son cours comme passé, continue au *nunc* », c'est-à-dire au moment S de l'énonciation (Barceló, Brès ; 2006 : 47).

Curat (1991 : 171) définit le passé progressif ainsi : « tout d'abord que le moment R, dont le locuteur parle, se situe avant le moment pendant lequel le locuteur parle [le moment S de l'énonciation], c'est-à-dire avant le moment présent, soit en formule : $R < [S]$. Ensuite, le procès [E] est déjà vu engagé au moment R. Autrement dit, l'imparfait est un passé progressif pour lequel R se situe après le début, soit $R > E$. Il ne montre donc pas le début du procès, et ne déclare en outre rien quant à la fin du procès, qui peut se situer n'importe où au-delà de R ». Cette valeur « révèle que ce qui est passé avec l'imparfait, ce n'est pas le procès [E] (un procès qui se continue dans le présent et au-delà n'est par définition pas passé), mais c'est le point R » (ibid. ; 172).

Cette valeur se retrouve dans les corpus de la plupart des locuteurs.

(317) Simon, non scolarisé : le tam-tam - - on [ʃɛʀʃ] le on [kup] de un morceau de bois - - après - on [ʃɛʀʃɛ] le - - euh un bon fer - [taje] ça bien - [sɛ] ça qu'on

[fəzɛavɛ]-ça - le tam-tam avant - actuellement même - après on [fãdy] ça -
comme vous [vwaje] comme ça - - comme ça [turn] ça maintenant

(318) Paul, peu scolarisé : il y [a] quelques les uns - qui [marjɛ] deux femmes -
trois femmes - ne [dɔn] rien - - mais il [fokɔ̃tin ɥe] à [marje]

(319) Célestin, moyennement scolarisé : certes dans le lycée on **avait** l'assistante
sociale on **avait** le psychologue mais les tout cela qui **pouvait** nous soutenir mais
- le cercle bien fe-fermé des professeurs **était** celui-ci - lorsque tu as un problème
avec un professeur - tu l'as avec tout le reste

La séquence de Simon (317) explique la fabrication d'un tam-tam valable au temps de
ses ancêtres mais également de nos jours puisque les adverbes *actuellement* et
maintenant démontrent que la fabrication est toujours la même au moment où il parle.

Le verbe *marier* dans la séquence de Paul (318) a le sens d'*épouser* et l'acte de mariage
même s'il s'est accompli dans le passé est encore valable au moment de l'énonciation.

Célestin (319) raconte le fonctionnement des relations entre le personnel du lycée et les
élèves qu'il a connu durant son année de seconde ; fonctionnement de nouveau en
vigueur à la rentrée suivante⁶⁶.

2.1.2. Le passé composé

En tant que temps composé, il se construit avec un auxiliaire, *être* ou *avoir*
conjugué au présent morphologique, et avec le verbe à la forme adjectivale.

Son nombre d'occurrences est plus élevé que celui des imparfaits dans la plupart des
corpus :

- Locuteurs non scolarisés : Simon : 30 occurrences ; Hélène : 201 occurrences ;
- Locuteurs peu scolarisé : Paul : 116 occurrences ; René : 109 occurrences ;
- Locuteurs moyennement scolarisés : Bertrand : 103 occurrences, Célestin : 122
occurrences, Prisca : 107 occurrences, Prosper : 76 occurrences ;

excepté pour les locuteurs Simon et Bertrand : 108 imparfaits Vs 30 passé composés et
117 imparfaits Vs 103 passé composés, même si l'écart pour ce dernier est minime.

Dans le corpus de Célestin, le nombre d'occurrences, à une près, est identique pour les
deux formes : 123 et 122.

⁶⁶ La périphrase aspectuelle marquant la continuité *être en train de*, en nombre réduit, sera étudiée en 4.3.3.
dans le chapitre sur le concept d'aspect

Le nombre total des occurrences du passé composé est supérieur à celui de l'imparfait : 864 Vs 648.

Ce tiroir propose deux valeurs, celle d'un accompli du passé et celle d'une alternance avec l'imparfait morphologique.

2.1.2.1. Valeur accomplie du passé

La valeur accomplie du passé relève de sa valeur aspectuelle. « Lorsqu'un événement est présenté comme un accompli [dû à sa forme composée], on en déduit que son déroulement est antérieur au moment auquel on le montre achevé, donc passé par rapport à ce repère » (Leeman-Bouix ; 1994 : 61). La valeur d'accompli se situe par rapport à S, le moment de l'énonciation. D'ailleurs, ce temps est souvent en lien avec un présent morphologique.

Le « passé composé, qui dans la mesure où la représentation d'accompli qu'il donne doit ici se calculer sur le *nunc*, pose les événements narrés comme des faits passés avérés, qui se voient de la sorte inscrits en réalité temporelle » (Barceló, Brès ; 2006 : 154). L'accompli est la forme résultative du procès.

Si la réalisation du procès est antérieure à S, donc $E < S$ ou $E, R < S$, alors le passé composé marque l'époque passée. Il effectue un changement d'époque, il permet de glisser du présent vers l'époque passée sans jamais être coupé de l'époque présente ou S grâce à l'auxiliaire conjugué au présent morphologique :

(320) Hélène, non scolarisée : après ça - j'[ɛvi] - mes parents - ils [ɛfɛ] - les quelques jouets le soir - pendant la lumière et le - au moment de l-la lumière - [sapɛlabɑ̃g] avec les pieds - les hommes - à côté - les femmes à côté - - si les les parties /à ; a/ [gaɲe] - le soir - après l-lendemain - l'autre on [akɔmɑ̃se] le soir - le soir seulement - ce [nɛ] pas le⁶⁷ journée - les femmes à côté les garçons à côté - ils [aʒwe] ça mais actuellement - ils ne [pø] pas [fɛr] ça - les vieux - ils [afɛ] comme ça - - les vieux

(321) Célestin, moyennement scolarisé : je me rappelle un oncle qui qui revenait des Etats-Unis - il nous **a dit** bon - il **est entré** dans les U.S.A. - on lui **a demandé** mais tu viens de quel pays il **a dit** du Gabon - ah - - c'est un nouveau pays en Afrique ou quoi - - or lui il **a dit** non il **a essayé** de situer son pays - et même - le blanc en question il **a reconnu** la Guinée Equatoriale - il **a dit** non

⁶⁷ L'article *le* est celui prononcé par la locutrice.

nous on ne connaît que la Guinée Equatoriale - le Cameroun - et le Congo - on n'**a** jamais **entendu** parler du Gabon - - je connais pas je savais pas

Il est à noter également que ce temps verbal n'a pas nécessairement besoin d'un soutien de complémentation temporelle pour fonctionner ; il est autonome contrairement à l'imparfait anaphorique.

(322) Prosper, moyennement scolarisé : j'**ai terminé** mon cycle primaire à l'école d'application d'Oyem - - où j'**ai eu** - mon - mon entrée en sixième - et mon certificat d'études d'études primaires

Le locuteur sous-entend le moment R ; il s'agit de la fin de son cycle du primaire : le c.m.2.

L'alternance avec l'imparfait permet au locuteur de poser le cadre de ses séquences en indiquant l'arrière-plan et les actions principales grâce aux temps.

2.1.2.2. Alternance passé composé / imparfait

Dans ces séquences, l'imparfait présente une valeur de description, ou d'arrière-plan, d'une action qui dure. Il permet de poser le cadre du récit raconté à un autre temps du passé, notamment le passé composé qui indique quant à lui les actions principales :

(323) Paul, peu scolarisé : quand je [**sujiarive**] à Bitam - j'**[etruve]** mon grand frère - - il [**etε**] par exemple comme mon cousin - il [**etε**] grand cuisinier

(324) Prisca, moyennement scolarisée : après un soir - et tout l'après-midi nous **sommes allées** à l'école - elle m'**attendait** dans une impasse et tout - elle **voulait** me frapper - /j'essais, je sais/ quand même de me défendre normalement - et puis depuis ce jour - elle /n'**a**, m'**a**/ plus **embêté(e)** et nous **sommes restées** des amies jusqu'à présent

Une hiérarchie chronologique s'organise dans les tiroirs standard qui expriment l'époque passée. En effet, selon la situation du point de référenciation R, par rapport à la situation d'énonciation S, la valeur temporelle est plus ou moins proche du moment S. L'imparfait place l'événement E avant R qui est lui-même coupé de S d'où le caractère révolu de E, et $E < R \neq S$, alors que le passé composé en lien avec S indique que le résultat de E est toujours valable au moment S de l'énonciation.

Sur l'échelle chronologique, l'imparfait est plus éloigné de S que ne l'est le passé composé, et n'a aucun lien, la plupart du temps, avec S alors que le passé composé se réfère à lui d'un point de vue temporel. L'imparfait apparaît comme un passé lointain et le passé composé comme un passé proche.

Le présent de narration apparaît dans les séquences et fait référence à l'époque passée tout comme les temps précédemment analysés.

2.1.3. Présent de narration

L'utilisation du présent morphologique pour narrer des événements passés relève selon la grammaire traditionnelle du présent de narration⁶⁸. La question, légitime, à se poser est de se demander si les présents morphologiques des corpus qui renvoient à une époque passée sont des formes neutres, zéros, ou des présents de narration. Sur le continuum linguistique constitué par les pôles inférieur et supérieur, la réponse se situe entre les deux pôles. Les recherches précédentes sur le système verbal du français en Afrique ont établi l'apparition de formes invariables, par réduction de la forme interne et suppression des formes fléchies en fonction de la personne et du temps : la forme de base, à savoir le radical nu appartenant au présent morphologique. Ce système simplifié fait surgir une forme zéro employée par des locuteurs peu ou non scolarisés, notamment Simon et Hélène. Les locuteurs moyennement scolarisés utilisent quant à eux un système verbal qui garde les flexions personnelles et temporelles. Il est plus que probable que les formes du présent morphologique recensées dans les corpus de ces locuteurs relèvent du présent de narration.

« Le procès au présent est alors souvent implicitement signalé comme passé par son appartenance évidente à la succession des événements du récit » (Touratier ; 1994 : 89).

(325) Prisca, moyennement scolarisée : après je suis quittée là-bas je suis allée - - à L.P.NA au Lycée Public de Nzeng Ayong - - en quatrième - ma première année - /ça a été, ça était/ - dommage que j'ai eu un peu de - des problèmes avec les professeurs d'histoire que-les professeurs **draguent** les élèves et tout - bon ça m'a

⁶⁸ « Le présent de narration raconte au présent une histoire passée, parfois fort éloignée du moment où l'on parle. L'effet est évidemment de faire vivre au lecteur les événements rapportés « comme s'il y était », puisqu'ils sont présentés comme contemporains à son existence même » (Leeman-Bouix ; 1994 : 149).

pas empêchée de travailler mais dommage que - ces messieurs-là jusqu'à présent quand ils me voient - on ne s'entend pas - ça a quand même été

(326) Prosper, mouennement scolarisé : comme actuellement je vis avec-euh - je vous dirai surtout que je vis avec l'un de mes cousins à la maison - un jour je l'**appelle** un matin parce que il était habitué à me dire-euh tous les jours-euh achète-moi - - une bouteille - achète-moi - un paquet de cigarettes

La narration de Prisca (325) se situe lors de son année de quatrième au collège, sachant qu'elle vient de finir sa troisième en obtenant son B.E.P.C., le moment R est nécessairement localisé dans le passé. Prosper (326) raconte une anecdote vécue avec son cousin d'où la valeur de passé de la forme *appelle*. Ces deux extraits narrent des événements dans un ordre chronologique. Le présent de narration relève des performances des locuteurs moyennement scolarisés.

Touratier (1996 : 90) explique comment identifier le présent de narration : « ce qui compte pour qu'une proposition ou une phrase au présent désignent un procès passé, c'est qu'elle soient rattachées d'une façon ou d'une autre à un récit, à titre d'événements de la succession chronologique ou à titre de parenthèses dans cette succession chronologique » ; ce que relatent les exemples de Prisca et Prosper. Les événements narrés au présent ne peuvent s'accommoder d'un temps qui localise le procès dans le passé que s'il y a une succession événementielle.

2.1.4. Marque de l'antériorité dans le passé

Dans les corpus, l'antériorité s'exprime par rapport à un point de référence R présent ou passé. L'antériorité à un point R posant l'événement E dans le futur est exclu. Elle semble être marquée du sceau du passé : parce qu'il s'est déroulé avant R, l'événement E décrit par l'antériorité ne peut être exprimé que par un tiroir du passé.

La marque de l'antériorité se marque par deux temps grammaticaux composés, le passé composé et le plus-que-parfait, aptes par leur forme accomplie à poser un événement E avant un autre.

2.1.4.1. Passé composé

Nous retrouvons le passé composé comme l'une des marques de l'antériorité.

La forme du passé composé, « en interaction avec certains éléments du cotexte, donne à comprendre qu'[elle] est antérieur[e] à un autre procès à la forme simple. (...) Il s'agit d'antériorité par rapport au point introduit par le présent [(le point de référencement R)] et non par rapport au *nunc* », le moment de l'énonciation S (Barceló, Brès ; 2006 : 146).

Cette valeur du passé composé ne peut fonctionner seule et est dépendante de la forme grammaticale au présent morphologique.

Dans les corpus de tous les locuteurs, le passé composé marque systématiquement une antériorité par rapport à un présent morphologique, quelle que soit d'ailleurs la valeur temporelle de ce présent. Cette valeur n'entre pas en jeu dans la marque d'antériorité du passé composé : il s'agit d'une antériorité formelle et grammaticale.

(327) Simon, non scolarisé : tous les enfants maintenant - [i] ne [i] ne [sõ] plus encore comme les les - les gens d'avant - - les enfants d'avant [sefuty - - ssekurkwa] vous [vwaje] un pays comme ça - - quelqu'un ne [sãtã] pas a-avè-avec avec l'autre - - [pasə] le commandement d'avant - il [nɛ] plus encore - - [m - sɛ] tout je [pø] vous [dir] que - - je [vwa] que - - le pays [ɛfuty] - puisque - on [alɛse] le coutume d'avant

(328) René, peu scolarisé : quand j'[ɛ] faim - hein [mama] - tu [afɛɛ] trois jours sans [mãʒe] - on te [di] d'[ale - vɔte] le président - tu [pøale] encore - tu [di] oh [fute] moi le camp - je [vɛalevɔte] le président il [va] me [fɛr] quoi - moi je [mœr] de faim (p.49)

(329) Bertrand, moyennement scolarisé : pour lui le fait d'avoir payé un paquet de manioc à deux mille francs - il **est** fier - lorsqu'il **raconte** qu'il **a payé** ça à deux mille francs

(330) Prisca, moyennement scolarisée : je parle cette fois-ci de des parents et - leurs enfants - moi en tant que-euh - enfant - - j'ai tellement - eu beaucoup d'affection par mes parents ils m'**ont** surtout **soutenu** - à plusieurs - reprises - et pour ça je leur **remercie**

Chaque passé composé est relié à un présent morphologique par une relation de cause à effet. Si le procès exprimé par le présent morphologique a lieu c'est à cause ou grâce au procès signifié par le passé composé : *je [vwa] → on [alɛse]* (327) ; *j'[ɛ] → tu [afɛɛ]* (328) ; *il raconte → il a payé* (329) ; *je leur remercie → ils m'ont soutenue*(330).

Comme le montrent ces exemples, le présent morphologique exprime l'époque présente. De ce fait, le passé composé, antériorité située par rapport à R, exprimé par le présent morphologique, et non par rapport à S, n'est pas coupé de ce moment de l'énonciation. Ce temps est considéré à la fois sous l'angle grammatical et sous l'angle sémantique puisque sa valeur temporelle dépend du rapport entre le présent morphologique, le point de référenciation R, et le moment S de l'énonciation. Elle est alors dévolue au co(n)texte énonciatif.

2.1.4.2. Plus-que-parfait

Temps composé, il est lié à l'imparfait morphologique par son auxiliaire conjugué à cette forme.

Les corpus en comptabilisent peu :

Simon : 5 ; Hélène : 0 ; Paul : 50 ; René : 1 ;

Bertrand : 2 ; Célestin : 11 ; Prisca : 0 ; Prosper : 2.

Les soixante et onze occurrences du plus-que-parfait montrent que son usage n'est pas récurrent. Seul le locuteur Paul l'emploie plus massivement que les autres locuteurs.

Ce tiroir montre un événement « comme accompli à un moment donné [pouvant] parfaitement être un événement qui s'est accompli antérieurement » (Barceló, Brès ; 2006 : 87). L'antériorité est « systématique lorsque le plus-que-parfait est dans une subordonnée, dans une relative, ou dans une complétive, et que le procès de la principale est à l'imparfait ou au passé composé » (ibid. ; 86). Le plus-que-parfait signifie l'antériorité lorsque le cotexte n'a pas besoin de préciser le moment R, puisque cette référenciation s'effectue à travers le tiroir principal.

Antériorité par rapport à un imparfait morphologique :

(331) Simon, non scolarisé : après - je [parale - eprezãte] ça - chez - mes beaux-pères - et beaux-mères - - [sɛ] là - on me [kõsidere] - comme je leur [avɛamɛne] le bœuf en brousse

(332) Célestin, moyennement scolarisé : elle nous battait - tout simplement à cause de ça - parce que dans ces années-là on **venait** - d'arrêter un certain Fang - qui **avait mangé** - un professeur

Antériorité par rapport à un passé composé morphologique :

(333) Paul, peu scolarisé : mais - le jeune homme ne [kɔne] pas que - moi - je [sɥi] j'[ɛmãʒe] - ce que mon père m'[avɛdi]

(334) Célestin, moyennement scolarisé : au cours-euh il est il est arrivé au cours - ah et [i] il m'a dit sors - il m'a **dit** de sortir parce que j'**avais accroché** mon coquillage - - sur le cou il m'a dit-il m'a demandé de sortir sinon il allait me balancer - un mauvais sort - -

Le locuteur Paul établit également une antériorité par rapport à un présent morphologique :

(335) Paul, peu scolarisé : si vous me [dɛmãd] - le - je [vjɛ̃] vous [parle] - ce que - j'[avɛvy] - ce que je [nɛ] pas [vy] - je ne [pø] pas vous [parle] que-e - celle-ci celle-là - ça [sɛ] le mensonge

Il est le seul locuteur à produire autant d'occurrences de plus-que-parfait d'antériorité, d'où peut-être le lien avec un présent morphologique : l'abondance d'occurrences a produit la variation.

2.1.5. Formes rares

Les formes rares sont celles du passé simple, du conditionnel passé et du subjonctif imparfait.

Seul le verbe à fréquence maximale *être* présente une forme au passé simple morphologique à la personne 3 :

(336) Paul, peu scolarisé : les gens d'avant - leur [etɛ] autrement - ils [vule] seulement que - si la femme - [fy] accouchement - ils [vule] seulement que le garçon

(337) Bertrand, moyennement scolarisé : j'y a j'allais souvent avec mon père - puisque ce dernier **fut** - un institut ce dernier **fut** un instituteur retraité j'allais souvent avec lui

La fréquence du verbe explique sa présence dans les corpus d'un locuteur peu scolarisé comme Paul (336). Nous remarquons que dans les deux séquences (336, 337) la valeur de [fy] équivaut à celle de l'imparfait : une action en cours d'accomplissement, et non une action soudaine, valeur dévolue traditionnellement au passé simple. Si nous devons gloser [fy] *accouchement*, nous mettrions le verbe *accoucher* à l'imparfait : *si la femme accouchait*.

Le conditionnel passé des modaux *devoir* et *vouloir* n'apparaît que dans les corpus de deux locuteurs moyennement scolarisés :

(338) Bertrand : pour lui sur les quinze admis qui sont capables d'avoir le b.e.p.c.
- et ben - nous on a eu l'impression après que non il se trompait - il n'**aurait** pas **dû** faire ça -

(339) on n'**aurait** pas **dû** - me dire-euh de de refaire la classe-euh de c.e.un -
parce que je crois que - c'est à partir de là - où vont mes retards

(340) Prosper : euh j'aurai(s) même euh-j'**aurais** bien **voulu** parler de beaucoup
de choses - surtout en ce qui concerne l'agriculture

Les trois séquences signifient des irréels du passé réalisés avec des procès situés chacun dans un passé révolu. Comme nous le verrons, les locuteurs non scolarisés préfèrent exprimer des énoncés avérés, d'où peut-être l'absence de ce temps verbal dans leur corpus.

Le subjonctif imparfait apparaît deux fois dans le corpus de René, peu scolarisé, sous forme d'une expression lexicalisée et figée :

(341) nous [avɔ̃] tant [benefisje] de ces hommes mais [esejɔ̃] aussi de leur [lese]
- quand même **ne [fy]-ce que** - un un un bout de pain de - de de de trois
centimètres

(342) hier j'[ɛãtãdy] avec un Aoussa d'[ale] lui [fɛr] un bricole là où je [pøga ɲe]
ne f-ne [ga ɲe] plutôt **ne [fy]-ce que** - dix mille francs - pour [nurir] mes pauvres
- hommes

Le peu de scolarisation de ce locuteur n'empêche pas la production de séquences relevant d'un niveau de langue soutenue.

Synthèse partielle

Une hiérarchie chronologique s'organise dans les tiroirs standard qui expriment l'époque passée. En effet, selon la situation du point de référenciation R par rapport à la situation d'énonciation S, la valeur temporelle est plus ou moins proche du moment S. L'imparfait place E avant R qui est lui-même coupé de R, d'où le caractère révolu de E, alors que le passé composé en lien avec S indique que le résultat de E est toujours valable au moment S.

Selon la chronologie, l'imparfait est plus éloigné de S que ne l'est le passé composé, et n'a aucun lien la plupart du temps avec S alors que le passé composé se réfère à lui d'un point de vue temporel. De ce point de vue, le présent de narration se rapproche du passé composé.

L'imparfait apparaît comme un passé lointain et le passé composé, comme un passé proche.

La variation touche la référence temporelle des tiroirs en leur attribuant des valeurs non standard.

2.2. EMPLOI NON STANDARD DES TIROIRS

Dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés, certaines formes verbales indiquent la valeur temporelle passée bien que ce rôle ne leur soit pas dévolu selon les grammaires traditionnelles. Cela concerne les formes de deux temps personnels, le présent et le plus-que-parfait morphologiques, et deux modes non personnels et non temporels, l'infinitif et le participe passé.

2.2.1. Temps personnels et temporels

Les temps personnels et temporels varient selon le rang de la personne et situent le procès dans la chronologie.

Le présent morphologique ainsi que le plus-que-parfait proposent des emplois qui marquent l'époque passée.

2.2.1.1. Présent morphologique ou temps zéro

Comme nous l'avons vu précédemment, le passé composé peut être une alternative à l'imparfait pour des raisons de commodité d'utilisation mais le temps grammatical qui signifie massivement la valeur de l'imparfait est le présent morphologique.

En sémantique, le temps est une saisie plus ou moins précise du procès ou de l'événement E. La particularité du présent morphologique est d'être une forme non temporelle, neutre qui ne situe pas le procès ou E dans le temps. Selon Dubois (1967 : 185), « le présent est à la fois la non-antériorité, la non-postériorité, l'énoncé, le non-

accompli, il est donc le cas non marqué de tout le système verbal. Comme tel, ainsi qu'on l'a souvent remarqué, il est susceptible de recevoir dans le discours toutes les acceptions des cas marqués ».

Un verbe au présent morphologique situe le procès dans n'importe quelle époque : il y a alors décalage entre le point d'énonciation S, le point de référenciation R et l'événement E. « La définition même d'une forme non marquée » indique qu'elle est « susceptible de remplacer n'importe quelle autre forme verbale ». « Par conséquent, elle est susceptible de renvoyer aussi bien au présent du locuteur qu'à son passé ou à son futur » (Gardes-Tamine ; 1998 : 93). Cette pluralité de valeurs temporelles contradictoires s'explique par la vacuité sémantique du présent morphologique. Selon Mellet, Joffre et Serbat (1995 : 33), « de même que le présent n'a pas de signifiant spécifique, il n'a pas de sens temporel « étranger » à la notion d'actuel, et, en général, à toutes les notions d'époque ». Le présent possède une valeur nulle qui le rend apte à s'employer dans un énoncé situant le procès à n'importe quelle époque. Quand celle-ci est le passé, elle est induite par une indication de temps : adverbe, complément de temps. La forme verbale ne situe pas le procès au moment de l'énonciation mais ce sont la signification de l'énoncé et les conditions même de l'énonciation qui localisent le procès sur l'axe chronologique.

Le présent morphologique « n'est pas limité comme le sont le passé et le futur. C'est [lui] qui au contraire limite les époques passée et future. (...) [II] peut référer à des phénomènes très brefs, ou à des phénomènes très longs. Le présent peut donc connaître des emplois étroits et des emplois larges qui couvriront jusqu'à l'entier de la ligne du temps » (Curat ; 1991 : 144).

L'élasticité temporelle étant consubstancielle au présent, sa morphologie neutre permet un emploi à valeur temporelle large. Elle se comporte comme un temps zéro, qui selon la séquence énonciative prendra une valeur temporelle précise grâce au cotexte et à son point de référenciation R.

L'emploi du présent morphologique pouvant rendre n'importe quelle valeur temporelle relève du français standard. L'originalité des productions de nos locuteurs peu ou non scolarisés réside en l'utilisation temporelle restrictive attribuée à ce tiroir. C'est donc l'application réduite de la variété temporelle du présent morphologique qui est non standard. Cette réinterprétation nous a semblé justifier son classement dans les emplois non standard.

Dans nos corpus, elle prend exclusivement la valeur de l'imparfait, temps du passé révolu lorsqu'elle exprime l'époque passée.

Plusieurs explications sont possibles. D'un point de vue morphologique, l'imparfait est un temps dérivé du présent. « De même que le présent marque la contemporanéité entre le procès désigné et l'acte d'énonciation, l'imparfait marque la contemporanéité entre le procès et un repère temporel situé dans le passé. C'est ce parallélisme qui lui permet de fonctionner dans le discours, comme passé par rapport au présent » (Arrivé, Gadet, Galmiche ; 1986 : 478). « L'imparfait a le pouvoir de présenter une action en cours dans le passé, et l'expression de présent dans le passé est couramment utilisée pour rendre compte de cette valeur fondamentale » (Denis, Sancier, Château ; 1994 : 270). Les liens morphologiques et sémantiques entre les deux temps grammaticaux ajoutés à la vacuité temporelle du présent morphologique suffisent pour des locuteurs peu ou non scolarisés à remplacer l'imparfait, d'un emploi contraignant, par une morphologie zéro.

D'autre part, l'imparfait anaphorique nécessite une référenciation temporelle constante, ce qui engendre contraintes et efforts difficilement tenables lors de longues séquences. A l'oral, la référence temporelle est souvent indéterminée : le locuteur choisit une expression vague pour des raisons de pertinence. « En d'autres termes, le locuteur fournit au destinataire l'indication temporelle pertinente pour interpréter l'énoncé : son but consiste à ne pas surcharger l'effort du traitement du destinataire en donnant par exemple une indication temporelle trop précise » (Moeschler ; 1998 : 169). La compréhension des séquences nécessite une connaissance du cadre temporel du discours. Celle-ci est explicitée par le cotexte pour situer les événements relatés par rapport au point R mais pas répétés tout au long des séquences. L'abandon du mode de repérage temporel par les compléments de temps, nécessaires à l'imparfait anaphorique, entraîne la disparition de ce tiroir. Il doit être à proximité d'un complément de temps pour exister car il n'est pas autonome. Une fois que le cadre temporel, ou point de référenciation R, est posé, il n'est pas nécessaire de le rappeler car il est considéré comme suffisamment su et connu, identifié par le locuteur à l'intention de l'interlocuteur. Son utilisation devient superfétatoire et un cadre théorique de référenciation temporelle disparaît. Le présent morphologique remplace alors l'imparfait anaphorique et se généralise. Il permet également d'abandonner les contraintes liées à l'emploi de l'imparfait anaphorique. Plus

les séquences s'éloignent des référenciations temporelles, plus le présent morphologique, ou temps zéro, s'impose et remplace les formes d'imparfait.

Malgré la commodité de sa vacuité temporelle, le présent morphologique voit son usage restreint à une seule utilisation. Il remplace uniquement l'imparfait anaphorique alors qu'il aurait pu également proposer d'autres valeurs temporelles.

(343) Simon, non scolarisé : oui - oui-oui - avant - on [navɛ] pas de téléphone - notre téléphone - [setɛ] - - le tam-tam - [ʃ] quand on [tap] ça ici - l'autre à Adzabilone - [ikɔ̃prɑ̃] - ce qu'on - après - lui d'Adzabilone lui aussi - il [kɔ̃mynik] ça jusqu'à - à Nfoul - ça [par] jusqu'à Mitzi - [sɛ] comme ça notre-euh - téléphone [setɛ] - avant - [avɛ] le tam-tam

(344) René, peu scolarisé : voilà l'homme camerounais - - l'homme camerounais - [a] un niveau d'études - de c.p.deux ou c.e.deux - c.e.deux que nous [apɛlɔ̃] avant - élémentaire deux - cours élémentaire deuxième année

La présence d'une référenciation temporelle explicite, comme les compléments de temps, et de formes à l'imparfait n'empêchent pas la production de présents grammaticaux ou zéro au milieu de formes au passé. Il ne s'agit donc pas de séquences entièrement à l'imparfait. Le système n'apparaît pas aussi simple et figé. La référenciation temporelle explicitée ne devient pas un facteur discriminant par rapport à la non production de temps zéro, même si elle influence fortement la présence de formes au passé. La variation fait alterner l'imparfait anaphorique et le présent – temps zéro.

(345) Paul, peu scolarisé : mais en ce temps-là qu'est-ce qu'on [fɛ] - avant que vous [kite] - - on [vakupe] le mouton - - le-e quoi le poule - les [kana] - - pour vous [dɔ̃ne] que - vous [ɛt] des étrangers quoi - en ce temps-là - mais quand vous [ɛtvəny] - vous [avemarje] la femme - euh sa fille - lui aussi - il [prɑ̃] - euh - le [kabrik] - ou le mouton - les coqs - les poules - [ale] on [kup] on vous [dəmɑ̃d] - vous [di] oui - comment - j'[ɛaməne] beaucoup de-e - les hommes si on me [kup] - euh ce que j-je [dwamɑ̃ʒe] - il [fo] que - nous tous nous [mɑ̃ʒ] - quand ils [sɔ̃finimɑ̃ʒe] tout ça là - on [prɑ̃] la fille - on [dɔ̃n - pasø] avant on [navɛ] pas [marje] beau-[ja] - il y [avɛ] pas beaucoup de l'argent hein

Il remplace l'imparfait dans certaines séquences où un deuxième temps grammatical est employé avec une valeur passée : le passé composé.

(346) Hélène, non scolarisée : à partir de quatre villages cinq villages euh beaucoup les gens - une seule personne - [a - kupe] le garçon - pour le ceux qui qui [kɔnɛ] bien - - [sɛ] pas - n'importe quoi mais l'hôpital il ne [pø] pas avant - il ne [pø] pas [fɛr] ça - hôpital avant [sɛ] coutume - même Jésus - dans la Bible on [akupe] - - et nous on [dir] - le jour on [akupe] Jésus - - et et et ce [nɛ] pas - ce [nɛ] pas hôpital mais coutume - ce [nɛ] pas tout le monde il quelque-euh il le [kɔnɛ] bien - pour [kupe] le garçon

Cette forme, zéro, est issue de la fonctionnalisation⁶⁹ de la langue et de la neutralisation due à sa forme non marquée. Elle s'emploie dans le cadre de la simplification externe. La référenciation temporelle a été indiquée en dehors du syntagme verbal. L'absence de marque temporelle de la morphologie du présent permet d'éviter la redondance de l'époque, et de s'adapter à n'importe quelle époque. Les formes les plus utilisées sont celles des personnes 1, 2 et 3 (identiques à l'oral) et 6 (identique à celles du singulier pour les verbes en /-e/). Cette forme zéro s'accompagne le plus souvent de la P3 neutralisée, toujours dans le cadre de la simplification. Il est ainsi plus aisé pour les locuteurs peu ou non scolarisés d'utiliser une à deux formes par verbe, forme neutralisée de toute marque temporelle, qui s'adapte à l'époque selon la référenciation temporelle de la séquence.

Les formes figées telles que *c'était*, *était* rappellent la localisation temporelle passée.

(347) Simon, non scolarisé : oui [sɛ] là où - qui-é-[ssetɛ] la coutume d'avant - euh - après - quand je [vjɛ̃] avec ça comme [marje] d'abord avant on [navɛ] pas l'argent - on [apɛl] - les choses-là [lekwalɑ] - - [sɛ] ça que - on [amɛn] - pour [alɛ] euh - [prezɑ̃tɛ] - mes beaux-pères - que voilà le marchandise que je j'[ɛ] je [vjɛ̃] je [vjɛ̃] vous [dɔne setɛ] comme-euh - comme l'or - [sɛ] ce machin-là ça [prezɑ̃tɛ] de ça - - oui - oui - [sɛ] ça que - on leur [pre]-on leur-on leur [prezɑ̃t] - oui - avant [sɛ] comme ça [setɛ] avant à la au temps [nɔr] père - - il [navɛ] plus l'argent en ce moment-là

⁶⁹ La définition de la fonctionnalisation de la langue est indiquée en 3. dans le chapitre I.

Nous retrouvons ce phénomène dans le français abidjanais décrit par Moseng Knutsen. « Le présent apparaît en français abidjanais comme le temps non marqué du discours, fonctionnant comme le pivot du système verbal élémentaire, capable de désigner tout procès ou tout état dans le présent, la passé et le futur selon le contexte et les locutions temporelles qui sont associées à la phrase. (...) On trouve ensuite une forte tendance à la généralisation du présent, phénomène qui n'est pas propre au français abidjanais mais à toute variété parlée. La forme verbale elle-même est atemporelle et le repérage temporel est assuré soit par le contexte (...), soit par un complément adverbial, (...) soit par un temps du passé qui est abandonné au profit du présent au cours de l'énoncé quand l'action a été temporellement située » (2007 : 210-211).

La valeur temporelle du présent, temps zéro, est signifiée par les données énonciatives : « soit un élément de son contexte antérieur, soit la situation énonciative elle-même dans laquelle il apparaît, soit enfin la situation référentielle désignée par son contenu » (Touratier ; 1996 : 87). S'il n'a aucune valeur temporelle, rien « ne s'oppose à ce qu'il apparaisse dans les énoncés les plus divers au point de vue temporel » (ibid.). La citation de Touratier s'applique au français standard qui montre la capacité du présent morphologique a occupé toutes les valeurs temporelles possibles. Mais nos productions, contrairement à ce qu'indique le français standard, présentent ce tiroir comme le substitut de l'imparfait anaphorique.

La vacuité temporelle de ce tiroir lui permet de remplacer tous les autres temps verbaux et exprimer toutes les époques à partir du moment où le co(n)texte explicite le moment de référenciation R. Face à la tendance à la généralisation décrite ci-dessus, les occurrences des locuteurs, notamment peu ou non scolarisés, n'abondent pas dans ce sens. La généralisation du temps zéro ne s'effectue que dans le cadre du remplacement d'un temps du passé : l'imparfait morphologique. Cet emploi s'étend mais s'accompagne d'une restriction : le temps remplacé est exclusivement l'imparfait morphologique. Il y a donc eu restructuration de cette généralisation.

Le remplacement d'un temps du passé par le temps zéro dans une narration trouve un début d'explication dans son atemporalité intrinsèque. Barceló et Brès (2006 : 134) le justifient ainsi : « en cotexte narratif passé, le présent correspond à un allongement : la situation de l'événement dans le passé étant assuré par un circonstant (...), user du présent, c'est actualiser les procès en économie de cette situation ; user du passé simple

ou du passé composé, c'est le rappeler de façon continue ». Dans le cadre de la fonctionnalisation de la langue, le présent morphologique évite la redondance, contrairement aux temps verbaux des époques passée et future. Barcelò et Brès (ibid. : 136) expliquent cette différence entre ces derniers et le présent morphologique : « linguistiquement : les temps [de l'époque passée et de l'époque future] redoubleraient les informations temporelles qui sont fournies ou peuvent être inférées au circonstant ; la présent évite cette redondance : il correspond à une opération d'allègement, qui pourra répondre en discours à un souci de variété, ou à une tendance générique ».

Le présent peut être en alternance avec des tiroirs liés au passé ou apparaître seul. Il « peut être employé en récit (...) tout uniment, en relation avec une datation chronique qui, par inférence, localise les faits dans le passé selon l'objectivité calendaire. (...) Il se contente d'actualiser les procès ; et comme il ne comporte aucune instruction d'époque, il s'accorde parfaitement avec un événement situé par ailleurs chroniquement et, par inférence, comme antérieur au *nunc*. Ajoutons que la datation peut être indéfinie » (ibid. : 134-135).

Nous trouvons dans ces explications les germes de la fonctionnalisation. Le système temporel du présent morphologique possède les éléments suffisants pour pousser son emploi jusqu'à cette même fonctionnalisation. Les locuteurs peu ou non scolarisés se servent de la définition même de ce temps grammatical et l'ont exploitée jusqu'à en faire un temps zéro. Grâce à cette morphologie neutralisée, la redondance peut être totalement éliminée : le verbe ne porte plus l'indication de personne prise en charge par la séquence sujet⁷⁰, ni la marque temporelle assurée par le co(n)texte.

2.2.1.2. Plus-que-parfait

Par son auxiliaire conjugué à l'imparfait morphologique, ce temps marque la durée du procès et sa forme composée indique un procès accompli au moment S. Ceci provoque une confusion d'utilisation entre trois temps : le plus-que-parfait, le passé composé et l'imparfait.

(348) Paul, peu scolarisé : si j'[avɛkɔne] - - si j'[etɛ̃strɥi] - - je [pøpɑrle] - tout ce que je [vjɛ̃] vous - [pɑrle] là - mais - j'[avɛkite] à l'école en trente-huit - mais

⁷⁰ Comme nous avons pu le constater dans le chapitre sur le concept de personne.

quand - j'[avɛkite] en t-à l'école en trente-huit - je [navɛ] rien à [pãse] - de [parle]
tout ce que je ne [kɔne] pas

Dans cette séquence, le plus-que-parfait [avɛkɔne] présente les valeurs de l'imparfait et [avɛkite] celles du passé composé. La première forme exprime un procès envisagé dans la durée alors que la seconde indique une action accomplie au moment de l'énonciation S.

(349) Bertrand, moyennement scolarisé : et je n'**avais** pas encore **fini** pour la plantation

Ce locuteur, après une digression, signale que son discours sur les plantations n'est pas achevé et qu'il va le reprendre. L'adverbe *encore* renvoie au moment présent et fait coïncider la référenciation R du procès avec le moment S de l'énonciation. Le locuteur aurait dû produire un passé composé, en lien avec S, et non un plus-que-parfait, détaché de S. C'est sous sa forme accomplie que le plus-que-parfait a été envisagé.

(350) Célestin, moyennement scolarisé : et - en-je pense que c'est en - c'est quand j'ai - l'année où j'ai débuté ma cinquième qu'on **avait** - **promulgué** la loi qui disait euh - d'arrêter de battre les élèves-euh - dans les établissements

Dans cette occurrence, l'action *on avait promulgué* est simultanée à celle de *j'ai débuté*. La forme du verbe *promulguer* aurait dû être au passé composé en raison de leur concomitance puis parce que le procès, bien qu'accompli au moment de la parole, est en lien avec le présent car la loi est toujours effective lorsque le locuteur s'exprime.

Nous nous apercevons que certaines formes de plus-que-parfait sont employées avec les valeurs soit du passé composé soit de l'imparfait. Le plus-que-parfait possède en commun avec le passé composé son aspect d'accompli, et avec l'imparfait, son aspect continuatif. Ces similitudes ont permis le glissement des valeurs de ces deux temps verbaux vers le plus-que-parfait. En plus de sa valeur de base, il s'est approprié le lien avec le moment S du passé composé et la coupure d'avec le moment S de l'imparfait.

A côté du temps zéro et du plus-que-parfait, les dernières formes emplotées de manière non standard marquant l'époque passée relèvent de modes non temporels et non personnels.

2.2.2. Formes non personnelles et non temporelles

Les formes infinitives et adjectives appartiennent à des modes qui possèdent en commun la particularité d'être non personnels et non temporels.

Les formes issues de modes non temporels ou « intemporels », selon la terminologie de Guillaume (1970 : 129), confondent les trois époques passé, présent, futur, en « une vaste période indivise ». Ils constituent une saisie minimale de l'idée verbale, par le biais unique de leur représentation de la durée d'un point de vue aspectuel : la forme infinitive représente l'inaccompli et la forme adjectivale, l'accompli. Les modes non personnels n'indiquent quant à eux ni rang de la personne ni nombre.

Les formes infinitive et adjectivale des « autres verbes » sont distinctes l'une de l'autre d'un point de vue morphologique ; ce qui n'est pas le cas des verbes en /-e/. En effet, l'oral n'opère pas de différences entre les deux formes ;

Exemple : il est [rɛstɛ] – il peut [rɛstɛ].

Vient également se greffer sur cette homonymie la forme de l'imparfait aux personnes du singulier et de la P6 ; formes que Manessy (1994 : 141) nomme aoriste : une forme verbale invariable, issue de la fonctionnalisation de la langue employée par des locuteurs peu ou non scolarisés. L'utilisation des formes infinitives et adjectivales des « autres verbes » s'alignent sur celle de la forme aoristique des verbes en /-e/, qui a une valeur de passé, mais elles gardent leur distinction formelle ; d'où la confusion d'emploi des formes infinitives, adjectivales et d'imparfait des « autres verbes ». Seuls les locuteurs les moins scolarisés les utilisent.

2.2.2.1. Formes infinitives

« La forme infinitive exprime n'importe quelle relation temporelle (passé-présent-futur) en fonction de la valeur temporelle propre du verbe dont il dépend » (Arrivé, Gadet, Galmiche ; 1986 : 336).

Pour la définition de l'infinitif, nous optons pour celle de Denis et Sancier-Château (1994 : 288-190) : « cette morphologie extrêmement réduite (...) ne présente du procès que sa propre image virtuelle, sans le situer dans le monde actuel, c'est-à-dire sans le rattacher explicitement à un support sujet (puisqu'il ne connaît pas la flexion personnelle) ni à la temporalité. (...) L'infinitif n'actualise pas (à la différence de l'indicatif, mode de l'actualisation complète). Il laisse au contraire le procès verbal dans

sa plus grande virtualité. (...) L'infinifitif dénote ainsi de manière dynamique une action possédant une durée interne ».

Le rôle du cotexte est de situer la valeur temporelle de la forme infinitive.

(351) Simon, non scolarisé : **avant** - quand on [fəzɛ] le - le caoutchouc-là - on [par] en brousse - on [truvœ] - on [truv] le caoutchouc - - il [sapɛlelung] - qu'on [fəzɛ] le - le ballon-là - nous on [ʃɛrʃ] de - ce qu'on [apɛl - zɛn] - en brousse - on [plije] ça comme ça - on [mi] ici - on on [**batrœ**] le bois-là - euh on [**mætrœ**] - le caoutchouc qui [sɔr] là-dedans - - on [plije] - on [plije] - on [plije] - après - ça [rəvjɛ̃] - comme un ballon - on [lɛs] un petit trou - on [ɑ̃lɛv] aussi - le machin-là - on [ɑ̃lɛfɑ̃lɛfɑ̃lɛv] après - on [ʃɛrʃ] le - le le machin de - de vélo-là - le pompe de vélo - [sɛ] ça qu'on [fəzɛ avɛ] ça - on [pɔ̃p] le ballon - on [fɛrm] - - on [ʒuavɛ] ça - - hein

(352) Hélène, non scolarisée : mais euh-euh comme moi aussi - **mon mari** il [ɛm] euh [dɔne] - les conseils - s'il [afɛ] les - les quelques choses dans **l'assemblée** il me [**vəni**r] de de - [dəmɑ̃de] que - [ɛ]-ce que [sɛ] bon [ɛ]-ce que ce [nɛ] pas bon - moi je [ekut]

Simon emploie l'adverbe *avant* (351) et Hélène (352) parle de son mari, mort depuis, lorsqu'il était député à *l'assemblée* sous Léon Mba. Ces deux localisations renvoient à des passés révolus.

La forme infinitive des « autres verbes » se trouve également dans des temps composés à la place de la forme adjectivale. Il y a interchangeabilité entre les deux formes. La forme aoristique en [-e] des verbes en /-e/, où les formes infinitive et adjectivale se confondent à l'oral, permet la confusion de ces deux formes des « autres verbes ».

(353) Simon : [sɛ] comme ça - dans le temps de [nɔr] père - ce [sɔ̃] les choses qu'on [fəzɛ] - d'abord avant ce [netɛ] pas [**vəni**r]-hein - actuellement s-ce [sɔ̃] des choses qui [ɛ**vəni**r] d'abord avant

(354) Hélène : mais vous me [dəmɑ̃de] les choses comme ça - [ʒɛ] vous [rəmɛrsi - pasœ] vous [mave - dɔne] intelligence maintenant si quelqu'un [vø] l'autre à [fɛrvəni] - je [sɥi] au courant [pasœ] vous m'[avɛfɛr]-euh - un bon plaisir

La forme aoristique, devenue une forme figée, voit sa distribution effectuée dans plusieurs cotextes possibles. L'emploi des formes infinitives des « autres verbes » s'aligne sur celui de l'aoriste grâce à sa facilité d'emploi pour obtenir les mêmes distributions.

2.2.2.2. Formes adjectivales

La valeur aspectuelle définit la forme adjectivale du verbe. Par son aspect accompli, l'action a eu lieu et renseigne sur le nouvel état, résultat de cet événement.

Le participe passé évoque une action ou un état soumis à une durée interne et doit obligatoirement être rattaché à des éléments du cotexte car il ne peut fonctionner seul.

(355) Simon, non scolarisé : après - - quand on lui - [mɛtr] dans le trou - - on on [fɥi] d'abord euh - le trou-là - - on [mi] le les écorces - en bas - avant on [navɛ] pas de - qu'on [mi] quelqu'un dans le - cercueil - oui - euh avant - - on [mizɛ] on [mɛ] on [mi] quelqu'un - comme ça - comme il [ɛvɔny] - on [prɑ̃] les écorces - on [mi] en bas - on [prɑ̃] euh quelque-euh même le [tilœ] simple-euh - quelque chose comme ça - on [mi] - en haut - on [desɑ̃] le la terre - - quand on [finidesɑ̃d] la terre comme ça - - [sɛfini] on [fɛrm]

(356) Hélène, non scolarisée : mais les filles - avant quelque chose - [sapɛlmja] - hein nous ne [kɔnɛ] pas ça - les vieux - les gens nous [ɑ̃tɑ̃dy mja - va] pour le moment nous ne [kɔnɛ] pas [mja - mja] sans slip - une fille - sans slip - il [ɛmarʃe] - et et grand grand grand grand sans slip - [sapɛlmja] mais nous ne [kɔnɛ] pas - nous [nɛ] pas [vy mja] - [ʒɛ] euh-j-[ʒɛɑ̃tɑ̃dy] ça - nous ne euh nous ne pas [vy] - euh-chez nous j'[ɛɑ̃tɑ̃dy] bien [mja]

Simon (355) raconte une succession d'événements où [mi] est suivi par l'action de recouvrir le défunt d'éléments végétaux et de terre. Cette forme verbale s'inscrit dans une narration où chaque procès est la conséquence du précédent et la cause du suivant, d'où son aspect accompli. Hélène (356) signifie également que [ɑ̃tɑ̃dy] est un procès révolu puisque situé *avant* l'arrivée des Blancs.

Comme nous l'avons déjà signalé précédemment, la confusion entre les deux formes, infinitive et adjectivale, s'opère en partie dans les temps auxiliaires où la forme infinitive supplante la forme adjectivale du verbe par alignement sur l'aoriste :

(357) René, peu scolarisé : j'[ɛdi] à mon enfant bon si [sɛ] comme ça - toi tu [dwasavwar] que - si après ton brevet tu [dwafer] le concours de [dɔvɔnir] - euh [sɔrtir] éh un infirmier d'état - comme lui il [na] même pas [ɔbeir] - après son brevet - il [aɟwazi] d'[etr] - euh mécanicien électronique - - [repare] les radios les postes euh radio-cassettes et les télévisions les vidéos - j'[ɛdi] non - [sɛ] pas comme ça que ta maîtresse [avɛparle] - - maintenant elle [ɛ] où - il [ɛ] où plutôt il ne [sɔtã] plus avec moi - et le métier [kjaɟwazir] - le métier-là ne [prɔdɥi] rien

La distinction entre ces deux formes est inopérante pour les verbes en /-e/. Le système de la langue a tendance à s'aligner sur les modèles les plus aisés à utiliser et les plus réguliers. Pour le fonctionnement verbal, le modèle est celui des verbes en /-e/. Il y a confusion entre les deux formes des « autres verbes » dans leur emploi en raison de l'influence du modèle de la forme aoristique. D'ailleurs la fusion ne s'établit pas uniquement entre ces deux formes. Parce que forme neutre et non marquée, le radical nu est ouvert à toutes les significations. Nos corpus offrent au radical nu la possibilité de marquer le passé. Ce radical apparaît dans un temps composé construit avec l'auxiliaire au présent morphologique, à la place du passé :

(358) Hélène, non scolarisée : chez nous [sɛ] mon frère - même père il [akupe] les enfants - depuis il [ɛmɔer]

(359) le Biéré - comme dieu - la famille - Biéré comme-euh - si tous ces choses - à [dɔmãde] à [prije] qu'on [adɔn]

(360) René, peu scolarisé : et pourquoi l'homme français ne [pãs] pas à dieu - que dieu [egzist - - izɔbenefisi] le Gabon depuis longtemps et longtemps et longtemps et longtemps

Dans cette unique occurrence, la forme verbale accompagnée de l'auxiliaire [ɛ] correspond à la personne 6 du présent morphologique :

(361) Hélène : il [aprije] - - il [a] avec il [aprije - fufɛ] mon du bien parce que mon ma femme - [ɛpart]

La locutrice non scolarisée Hélène aligne la forme adjectivale du verbe *vouloir* sur l'aoriste des verbes en /-e/.

(362) mon père il [avule] me [dɔne] quelqu'un pour le [marje]

Les temps composés que nous venons d'étudier se construisent à partir des auxiliaires *être* et *avoir*. Chaque verbe se voit attribuer un auxiliaire particulier. Les locuteurs respectent-ils cette distribution ou au contraire devient-elle hasardeuse ?

2.2.3. Confusion des auxiliaires

Les occurrences montrent parfois que le choix de l'auxiliaire aux temps composés apparaît aléatoire. La confusion entre *être* et *avoir*, se retrouve dans les quatre corpus des locuteurs peu ou non scolarisés et dans deux corpus de locuteurs moyennement scolarisés.

Simon : *être* à la place de *avoir* : 1 occurrence, *avoir* à la place de *être* : 1 occurrence ;

Hélène : *être* à la place de *avoir* : 12 occurrences, *avoir* à la place de *être* : 2 occurrences ;

Paul : *être* à la place de *avoir* : 4 occurrences, *avoir* à la place de *être* : 32 occurrences ;

René : *avoir* à la place de *être* : 2 occurrences ;

Bertrand : *avoir* à la place de *être* : 4 occurrences ;

Prisca : *être* à la place de *avoir* : 1 occurrence.

Dans le cadre de la fonctionnalisation de la langue, l'auxiliaire devient un morphème grammatical servant à la construction de temps auxiliés.

Chaudenson, Mougeon et Béniak (1993 : 88) remarquent d'ailleurs que « l'emploi d'*avoir* est quasi systématique » en français d'Amérique du Nord (Canada, Missouri) et « tend à se généraliser dans les temps composés ». La substitution de l'auxiliaire marqué *être* par l'auxiliaire non marqué *avoir* dans la formation des temps auxiliés de certains verbes s'observe chez les jeunes apprenants franco-ontariens du français qui « sont susceptibles de faire avancer davantage cette variation vers son point d'aboutissement logique, à savoir le nivellement complet de l'auxiliaire *être* par *avoir* » (Mougeon, Béniak ; 1986 : 300).

La variation de l'auxiliaire s'observe dans 59 occurrences, dont cinq relèvent des corpus de locuteurs moyennement scolarisés :

Avoir à la place de *être* (trois occurrences) :

(363) Bertrand : et arrivé là-bas - je suis parti j'ai fait ma classe-euh de c.m.un - j'**ai passé** - au c.m.deux a - et arrivé au c.m.deux a j'ai eu mon c.p.

(364) pour la première fois - que j'allais au collège - au C.E.S. Public de Bouée Centre c'est ainsi que j'ai fait ma - sixième m.deux - et j'**ai passé** en cinquième m.deux -

(365) après la cinquième m.deux j'**ai passé** en classe supérieure à la quatrième m.deux - et c'est ainsi que j'ai redoublé la quatrième m.deux

Être à la place de *avoir* (deux occurrences) :

(366) Bertrand : comme nos parents nous dit souvent aller montrer qu'on est homme - puisque pour nous - en Afrique on se dit qu'on est homme - lorsqu'on travaille dur - qu'on **est subi** à ces travaux qui vous dépassent

(367) Prisca : maintenant - après je **suis quittée** là-bas je suis allée - - à L.P.NA au Lycée Public de Nzeng Ayong - - en quatrième

La distribution de nos occurrences ne confirme pas ce que remarquait Chaudenson en Amérique du Nord. La répartition des occurrences par groupe de locuteurs (54 pour les peu ou non scolarisés et 5 pour les moyennement scolarisés) montre que la variation touche plus les locuteurs les moins scolarisés. Mais l'analyse par locuteurs nuance cette affirmation. Sur les six locuteurs concernés, quatre proposent à peu près le même nombre d'occurrences : de 1 à 4. Contre toute attente, le plus touché de ces quatre derniers par la variation n'est pas un locuteur non scolarisé mais un moyennement scolarisé : Bertrand. La variation, même à un stade minime, touche n'importe quel profil de locuteurs. Les deux autres locuteurs, les plus concernés par le remplacement fautif d'un auxiliaire par un autre auxiliaire, offrent un nombre de déviances plus important : 14 pour Hélène et 36 pour Paul, soit plus de la moitié des occurrences totales pour ce dernier. Au vu du nombre de ses occurrences, ce phénomène relève plus de son idiolecte que d'un phénomène généralisé : il est le plus sensible à cette variation parmi les locuteurs.

Les 59 occurrences se répartissent comme suit : *être* à la place de *avoir* : 18 occurrences :

- Locuteurs non scolarisés :

(368) Simon : avant - après quand on [ɛkite] le là - on [avɛʃɛrʃe] la paille - pour [kuvrir] avec ça

(369) Hélène : mon mari il [ɛkrir] - les députés ce [nɛ] pas mon mari seul - les députés ils [sɔ̃krir] - Bitam pareil Minvoul pareil Mitziç

- Locuteurs peu scolarisés :

(370) Paul : [ʒɛtravaje] - ici /ø, à/ Oyem - - je ne [pø] pas [kɔ̃te] les années - [pasø ʒɛrɛste] ici là je [sɥiveky] là [ʒɛfɛ] tout là je [sɥi] - grand comme maintenant - - bon - en ce temps-là - qu'est-ce que [ʒɛfɛ ʒɛrɛste] ici longtemps

avoir à la place de *être* : 41 occurrences :

- Locuteurs non scolarisés :

(371) Simon : avant - - avant on [navɛ] - notre mère - [izɔ̃partir] en brousse - pour [fɛr] le - le marmite-là - on [navɛ] pas le marmite de - de blanc

(372) Hélène : oui - maintenant - - il [nɛ] pas beaucoup - - mais - - [ʒepɑ̃s] - beaucoup les choses [apɛrɔdy] - chez nous

- Locuteurs peu scolarisés :

(373) Paul : [ʒɛtravaje] - ici /ø, à/ Oyem - - je ne [pø] pas [kɔ̃te] les années - [pasø ʒɛrɛste] ici là je [sɥiveky] là [ʒɛfɛ] tout là je [sɥi] - grand comme maintenant - - bon - en ce temps-là - qu'est-ce que [ʒɛfɛ ʒɛrɛste] ici longtemps

(374) René : la France [sɔ̃] nos - nos grands frères nous [avɔ̃abitɥe] avec les Français

Le remplacement de *être* par *avoir* apparaît plus important que la substitution inverse mais contrairement à ce qui se rencontre en Amérique du Nord, les temps auxiliés ne présentent pas un remplacement massif de l'auxiliaire *être* par *avoir*. Les 41 occurrences ne sont pas représentatives du nivellement d'*être* par *avoir* mais plutôt d'une hésitation entre deux constructions car certains de ces verbes sont également conjugués avec le bon auxiliaire.

(375) Simon, non scolarisé : euh t-tout [sɛparti] - euh-tous les gens - [sɛpartir]

(376) avant - - avant on [navɛ] - notre mère - [izɔ̃partir] en brousse - pour [fɛr] le - le marmite-là

Deux systèmes seraient alors en concurrence : le premier est le système standard ; le second est issu de la fonctionnalisation : comme l'écrivent Chaudenson, Mougeon et Béniak (1993 : 88) à la suite de Mougeon et Béniak (1986 : 300), l'auxiliaire non marqué supplante l'auxiliaire marqué pour aboutir à la simplification du système de construction des temps composés, ce qui diminue les variables (choix de l'auxiliaire en moins, il ne reste plus que la forme conjuguée de l'auxiliaire) et facilite leur emploi. Une autre

explication serait la grammaticalisation⁷¹ des deux auxiliaires. Ainsi leur distribution, même si elle est aléatoire, ne représenterait plus un problème puisqu'ils n'indiqueraient plus que la présence d'un temps auxilié et la morphologie de ce temps à travers leur forme s'ils sont conjugués. Quelques exemples peuvent relever de la fonctionnalisation où l'auxiliaire n'est pas conjugué pour éviter la redondance de la référence personnelle :

(377) Hélène, non scolarisée : les mon père - - il ne [pø] pas [mɔ̃tre] beaucoup les enfants Biéré seulement que lui-même seul - - tous ses enfants - ils [adɔ̃ne] - une seule - Biéré - l'aîné - l'aîné garçon - de mon père [adɔ̃ne] Biéré

Peut-être (autre hypothèse) s'agit-il simplement d'une confusion due à une mauvaise maîtrise de la construction des verbes en temps auxiliés ?

Dans l'occurrence suivante, [ɛ] n'est pas conjugué à la personne 4 mais au singulier et il semblerait que ce soit l'auxiliaire *être* et non *avoir* qui soit employé dans ce temps composé :

(378) Hélène : une fille - sans slip - il [ɛmarʃe] - et et grand grand grand grand sans slip - [sapɛlmja] mais nous ne [kɔ̃nɛ] pas - nous [nɛ] pas [vymja]

Portons toutefois une réserve sur le verbe *marier*. Dans le corpus de Paul, peu scolarisé, ce verbe est devenu transitif direct et se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* alors qu'en français standard, il est intransitif et se conjugue avec l'auxiliaire *être*. Par rapport au français standard, la construction de ce verbe est anormale, d'où sa présence dans le recensement (22 occurrences). Mais ce verbe dans sa substitution au verbe *épouser*⁷² (qui lui est transitif direct et conjugué avec *avoir* aux temps auxiliés) s'est octroyé également ses constructions syntaxiques :

(379) Paul : bon - en ce temps-là - qu'est-ce que j'[ɛfɛ] j'[ɛrɛste] ici longtemps - - j'[ɛmarje] - trois femmes

⁷¹ Pour la définition de la notion théorique « grammaticalisation », nous citons Kriegel (2003 : 4) qui la reprend de Lehmann (1995 : VIII) : « il s'agit d'un processus qui transforme progressivement des éléments lexicaux ou des stratégies syntaxiques en marqueurs grammaticaux. Toute une série de processus sémantiques, syntaxiques et phonologiques interagissent dans la grammaticalisation de morphèmes et de constructions entières. Plus un signe est vidé de signification lexicale concrète, plus il est grammaticalisé et fait partie de règles grammaticales obligatoires ».

Lehmann, Christian (1995) *Thoughts on grammaticalization*, München, éd. Lincom Europa.

⁷² Cette confusion est fréquente chez les locuteurs non natifs car beaucoup de langues possèdent un seul verbe pour exprimer *marier avec* et *épouser quelqu'un*. Maîtrisant mal la langue fang, nous ne savons pas si cette langue propose un ou deux verbes et le type de construction qu'il(s) requiert/requièrent.

La confusion entre *être* et *avoir* ne se limite pas à l'emploi des auxiliaires, car elle se retrouve également dans d'autres contextes : dans 5 occurrences *avoir* remplace *être*, dont 2 chez des locuteurs moyennement scolarisés.

- Locuteurs non scolarisés :

(380) Simon : après - [nɔr] père - avant - quand ta mère - il [a] - il [a] enceinte - il [a] - il [ami] -l'enfant au monde

(381) Hélène : j'[ɛ] - madame M.A.S. Hélène - - j'[ɛmarje] - Manfred M.N. - en cinquante deux en mille neuf cent cinquante deux - le dix huit [ʒijɛsetɛ] moi comme ça - le dix huit

(382) je [sɥi] village de Keng Akok - et [ʒe - ʒe - sɥi] village mon village [sɛ] Keng Akok - maintenant j'[ɛ] chef de quartier adjoint - - hein - adjoint de chef de quartier de Keng Akok - adjoint

- Locuteurs moyennement scolarisés :

(383) Prisca : ils peu - peuvent aussi évoluer - en faisant beaucoup de choses encore parce que ici - ya tellement de choses qui a en manque

(384) Prosper : je suis allé un jour je lui ai appelé je lui ai dit bon - j'ai de la salade qui a en abondance en pépinière s'il pouvait venir m'aider

La variation n'affecte pas uniquement les auxiliaires mais s'étend aux verbes *être* et *avoir*. Si la grammaticalisation des auxiliaires était la seule raison de cette confusion, les verbes, exempts de ce processus, n'auraient pas dû le subir. Par ailleurs, il est possible d'envisager que par alignement sur la confusion des auxiliaires, les verbes connaissent le même phénomène.

Synthèse partielle

L'expression de l'époque passée est celle qui présente la gamme la plus large de tiroirs. En raison de cette diversité, la variation y apparaît plus étendue. Les contraintes formelles et grammaticales s'effacent au profit d'un usage issu de la simplification de la langue qui facilite la production de séquences sans que leur but communicatif n'en soit affecté.

Il ressort de l'expression du passé une conformité au français normé assez importante. En effet, les emplois de l'imparfait, du passé composé, du plus-que-parfait et du présent correspondent à la prescription des grammaires traditionnelles. Les locuteurs se distinguent peu du français standard. L'intérêt de cette analyse est de constater le

degré de conformité au standard produit par les locuteurs puis d'établir si les temps proposent des nuances sémantiques plus ou moins variées selon les locuteurs. Nous nous serions attendus à une palette sémantique plus large chez les locuteurs moyennement scolarisés que chez les locuteurs peu ou non scolarisés. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Les locuteurs moyennement scolarisés proposent deux nuances sémantiques de plus que les autres locuteurs : la valeur narrative de l'imparfait alors que les peu ou non scolarisés ne lui confèrent que la valeur anaphorique ou progressive ; le présent de narration en revanche n'est produit que par les moyennement scolarisés. L'indice des nuances sémantiques par tiroir apparaît inopérant dans la classification des locuteurs.

L'un des facteurs discriminants est l'emploi non standard des tiroirs verbaux réservé aux seuls locuteurs peu ou non scolarisés.

Une nuance toutefois car la confusion des auxiliaires/verbes *être* et *avoir* touche non seulement les peu ou non scolarisés mais également une partie des locuteurs moyennement scolarisés. La variation se manifeste discrètement et uniquement dans ces emplois dans leurs productions.

L'autre facteur discriminant est la répartition de l'utilisation des tiroirs selon les locuteurs. Le degré de scolarisation les sépare en trois groupes : les non scolarisés, les peu scolarisés et les moyennement scolarisés.

Ce n'est finalement pas le caractère sémantique qui permet de discriminer les locuteurs mais l'aspect formel des verbes.

3. EXPRESSION DE L'ÉPOQUE PRÉSENTE

Selon la définition traditionnelle, l'époque présente est celle qui fait correspondre le moment de référenciation R avec l'événement E et le moment S de l'énonciation. Nous pouvons le noter ainsi : $E=R=S$. Ce moment S est l'instant où parle le locuteur défini par le « moi-ici-maintenant », et de manière plus large la « partie du temps qui contient l'instant auquel le locuteur parle » (Curat ; 1991 : 140).

L'époque présente ne se limite pas au moment S et « ne sert pas la plupart du temps à montrer un état ou une action comme exactement contemporains à la parole qui les décrit » (Leeman-Bouix ; 1994 : 148). En effet, cette époque n'a pas de limites prescrites contrairement aux époques passée et future qui sont chacune bornées d'un côté par l'époque présente.

L'intervalle de temps de R peut être plus ou moins important selon le co(n)texte et commencer dans l'époque passée et se terminer dans l'époque future. Touratier (1996 : 74) l'explique ainsi : « la simultanéité du procès avec le moment de la parole est rarement stricte ». « Par contre, il arrive fréquemment que la durée désignée par [l'époque] présente dépasse celle du moment de la parole, dépassement qui peut être plus ou moins symétrique du côté du passé et du côté de l'avenir (...) mais qui peut aussi être nettement asymétrique du côté du passé (...) ou du côté du futur » (Touratier ; 1996 : 74). « Le présent peut donc connaître des emplois étroits et des emplois larges qui couvriront jusqu'à l'entier de la ligne du temps » (Curat ; 1991 : 144).

Cette époque est généralement traduite par le présent morphologique. Ce tiroir dépourvu de toutes marques temporelles et donc atemporel, est le seul « capable d'avoir une interaction concordante avec [le] repère [du *nunc*], contrairement aux autres temps » (Barceló, Brès ; 2006 : 124). Il est le seul à pouvoir « référer au moment du *nunc* » (ibid.) alors que les autres l'interdisent.

Dans les corpus, le présent morphologique est le tiroir qui signifie le plus fréquemment l'époque présente. Comme nous venons de le voir, le moment présent peut être plus ou moins étendu. Dans les corpus, plusieurs types de présents cohabitent : ceux exprimés par le présent morphologique et ceux, par d'autres tiroirs.

3.1. EMPLOI STANDARD DU PRÉSENT MORPHOLOGIQUE

Ce tiroir se retrouve dans trois emplois temporels différents : le présent déictique ou momentané, étendu ou actuel et le présent dit gnomique.

3.1.1. Présent momentané ou déictique

Le repère fondamental fourni par la situation d'énonciation (il s'agit du moment où le locuteur parle ou moment S d'énonciation qui constitue l'origine du procès et fonde la notion de présent) coïncide avec le repère dérivé, le point de l'événement E, c'est-à-dire le moment du procès dans le temps. Ainsi, le moment du procès dans le temps est identifié avec le moment de l'énonciation.

Ce tiroir fait coïncider le procès ou l'événement E et l'instant de la production de la parole. Il n'existe qu'au moment de l'acte de parole et détermine « son avant comme époque passée et son après comme époque future » (Barceló, Brès ; 2006 : 124). Selon

Benveniste (1974 : 83), « le présent formel ne fait qu'expliciter le présent inhérent à l'énonciation ». Cet emploi très restrictif ne produit que quelques occurrences dans les corpus, notamment chez les locuteurs peu ou non scolarisés.

Barceló et Brès (2006 :129) le nomment « présent déictique » puisqu'il ne prend sa valeur qu'en situation d'énonciation. Wilmet (2003 :365) l'appelle quant à lui « présent momentané » car il n'est valable qu'au moment de l'acte de parole.

Ce temps verbal doit inclure au moins le locuteur dans la séquence énonciative, ou définir le *je* et le *tu* comme le locuteur et l'interlocuteur.

- Locuteurs non scolarisés :

(385) Simon : [sɛ] là qu'on [fəzɛ] - - on-on [kreɛ] - on [kreɛ] ça avec-euh - avec la main - la route que vous [vwaje] là - on [apɛl] - Ngot Ekoum - - [javɛ] le mort là-dedans

(386) Hélène : maintenant j'[ɛ] chef de quartier adjoint - - hein - adjoint de chef de quartier de Keng Akok - adjoint - - [sɛ] comme ça - - je vous [rəmɛrsi]

- Locuteur peu scolarisé :

(387) René : fin - de citation - je vous [rəmɛrsi] et au revoir

- Locuteurs moyennement scolarisés :

(388) Bertrand : ce qui fait que - ce qui fait que excusez-moi-hein si je **ris** quoi - ce qui fait que - ce qui fait que bon pour nous les jeunes quoi ça nous gêne

(389) Prisca : nous sommes fiers d'être Fang - - je **tiens** surtout à préciser cela parce que - une fois - une fois j'étais chez les Bilops - cela je n'ai pas vu tout cela là-bas

(390) Prosper : donc je suis venu - - rester avec mon mon vieux père au village qui était déjà fatigué et - - et partant - vous **saisissez** ce que je veux certainement dire par-euh le mot partant

Chaque occurrence verbale inclut le locuteur *je* (385, 386, 387, 388 et 389) et son interlocuteur par le pronom personnel *vous* complément (386 et 387) ou sujet (385 et 390). Ces deux derniers s'adressent directement à leurs interlocuteurs d'où le pronom personnel *vous* en position sujet. Bertrand et Prisca s'adressent également à leurs interlocuteurs : Bertrand (388) emploie l'impératif *excusez-moi* et Prisca (389) sous-entend à *vous*.

Cette valeur du présent morphologique, présente chez tous les locuteurs, est peu fréquente dans chaque corpus et n'est pas représentative de son emploi.

3.1.2. Présent étendu ou actuel

« La forme verbale affirme la concomitance d'un procès au repère de l'actualité » (Wilmet ; 2003 : 365). Ainsi « le procès et le repère de l'actualité sont en rapport de simultanéité totale ou partielle, effective ou virtuelle » (ibid. 367).

Ce tiroir possède une étendue temporelle plus ou moins large. Il dépasse le simple moment de l'acte de parole. Le repère de ce temps « peut être aussi bien le *nunc* que tout lieu du temps choisi par l'énonciateur comme le point de départ de la structuration en époques » (Barceló, Brès ; 2006 : 124).

Il connaît donc une extension du côté de l'époque passée et/ou du côté de l'époque future, tout en comprenant dans son intervalle de temps le moment S de l'énonciation.

(391) Simon, non scolarisé : actuellement - ils [fɔ̃] seulement que importe-
importe quoi - - à leur(s) commandement(s) - on ne [sɛ] même pas où - ce
commandement-là - le doit où ça ça [sɔr] - ça [rɔvjɛ̃] - - [sɛ] là où on [netɛ]
avant - le [respɛkt]

(392) Paul, peu scolarisé : quand tu [mari] la femme - tu [vjɛ̃] le tu [vjɛ̃] le - tu
l'[amɛn] - euh dans - - ta maison - - comme vous [vwa] je [sɥi] là dans mon
corps de garde - - quand tu [amɛn] la femme - - tout le monde - les femmes aussi
- - le femme qui [ɛ] ancienne - tes femmes - - quand [tiamɛn] - la nouvelle
femme - elle [ɛvɔny] - tu [fɛ - u-u-u-u-u] - tout le monde /heum, qui/
[ariv] - - euh O. il [aaməne] la femme - il [amarje] la femme - un un autre [vjɛ̃u-
u-u-u-u] - tout le monde - [ifɛ] comme ça

(393) Célestin, moyennement scolarisé : en réalité bon - ya peut-être ya aussi ce
comportement-là chez nous - les Fang le **font** mais il faut dire que nous **subissons**
plus que nous en **faisons** - - nous **subissons**

Chacun des locuteurs explique la situation qui est en vigueur au moment de l'énonciation : la perte du respect des jeunes envers leurs aînés (Simon (391)) ; le rituel de la dot (Paul (392)) ; l'attitude des autres ethnies à l'égard des Fang (Célestin (393)).

3.1.3. Présent dit gnomique

Cette forme non temporelle « est une forme neutre à savoir qui ne situe pas le procès dans le temps (conçu comme division en époques présente, passée et future) » (Barceló, Brès ; 2006 : 124).

Touratier (1996 : 94) précise que « quand aucun élément du contexte ou de la situation énonciative ne situe le contenu de l'énoncé dans le temps et que ce contenu a une portée générale ou abstraite, l'énoncé au présent prend alors la valeur dite gnomique d'une vérité générale ».

- Locuteurs non scolarisés :

(394) Simon : [ja] un bois qui [ε] en brousse - il [**sapɛl** okala]

(395) Hélène : mon nom - - [**sapɛl**] A. S. Hélène - madame M. M.

- Locuteur peu scolarisé :

(396) René : un seul doigt ne [pø] pas - [lave] la figure - est-ce qu'un seul doigt [pølave] la figure

- Locuteurs moyennement scolarisé :

(397) Bertrand : comme nos parents nous dit souvent aller montrer qu'on est homme - puisque pour nous - en Afrique on **se dit** qu'on est homme - lorsqu'on travaille dur - qu'on est subi à ces travaux qui vous dépassent

(398) Célestin : ya déjà un proverbe qui circule - le mouton **broute** là où il est attaché

Le présent dit gnomique intervient dans les dictons (René (396), Célestin (398)), les appellations d'objets (Simon (394)) ou de personnes (Hélène (395)) et les pensées d'une communauté de personnes (Bertrand (397)). Ces présents proposent également un fait comme éternel : le dicton ne changera pas et cet arbre aura toujours la même dénomination.

3.2. AUTRES TIROIRS

Bien que le présent morphologique soit le seul tiroir à exprimer l'époque présente, puisqu'il est le seul à permettre la concomitance entre le moment R de référenciation et le moment S de l'énonciation, d'autres temps grammaticaux, bien qu'en nombre restreint, le concurrencent.

3.2.1. Présent accompli ou composé

Il s'exprime par la structure auxiliaire au présent morphologique + forme adjective. Dans nos exemples, cette forme correspond au passé composé morphologique.

Par son auxiliaire conjugué au présent morphologique, ce temps auxilié est neutre et ne comporte pas d'indication d'époque. Il n'est donc pas fondamentalement « passé » mais est « relié à la situation de production par l'intermédiaire du présent qui le compose » (Barbazan ; 2006 : 442). Parce que la forme adjective a une valeur aspectuelle d'accompli, ce temps composé exprime la forme résultative du procès en lien à la situation de production de l'énoncé. Curat (1991 : 250) fonde sa « définition des temps sur l'époque de la référence temporelle plutôt que sur celle du procès » Si nous nous appuyons sur cette conception des temps, nous nous apercevons que certains événements E au passé composé morphologique commencent dans le passé mais voient leur borne finale coïncider avec le moment R de référenciation qui se situe dans l'époque présente. Son lien avec cette époque est alors incontestable.

- Locuteur non scolarisé :

(399) Simon : actu-actuellement [sɛ] la [publik] - on [fɛ] importe quel - - quand on [**afini**]-euh - on [fɛ] comme ça - tu [sɛ] que - euh son enfant [alɛsɛ] - les ses oncles - on leur on leur [prezãt] - on leur [dɔn]

- Locuteurs moyennement scolarisés :

(400) Bertrand : quelqu'un peut avoir la terre c'est-à-dire les parcelles - mais il a du mal d'aller travailler parce que quoi - pour lui le fait d'avoir une plantation veut dire qu'il n'est plus - disons il n'est plus le Jean-Yves qu'il est - c'est un nom que j'**ai donné** comme ça quoi - c'est que pour lui - pour qu'on puisse savoir que c'est lui vraiment Jean-Yves - il doit tout dépenser

(401) Prisca : j'aimerais que les femmes [swavə] un peu plus actives sur ce plan-là - qu'elles puissent montrer - que elles aussi elles peuvent-euh faire-euh certaines choses comme je l'**ai** d'abord **dit** au début

Pour justifier leur valeur de présent accompli, il est possible de remplacer les verbes au passé composé morphologique par l'expression *vient de* + finir/ donner/ dire. Le sens ne s'en trouve pas bouleversé et semble présenter le même sémantisme que l'occurrence au

passé composé morphologique. Le présent de *vient de* démontre qu'il est bien en lien avec le moment R de référenciation de l'époque présente.

3.2.2. Imparfait morphologique

Dans l'expression de l'époque du passé, nous avons vu le lien qui existait entre le présent morphologique et l'imparfait morphologique, d'où le remplacement du second par le premier dans le cadre de la fonctionnalisation de la langue.

L'imparfait morphologique est construit à partir du radical du présent. Sur le plan morphologique, ce tiroir exprime un présent dans le passé. Si le remplacement existe dans un sens grâce aux liens morpho-sémantiques, nous l'observons également en sens inverse : des formes d'imparfaits indiquent l'époque présente.

Les occurrences, peu nombreuses, se trouvent aussi bien dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisé que dans ceux des locuteurs moyennement scolarisés.

(402) René, peu scolarisé : quelqu'un [vjɛ̃] de loin en Amérique comme vous [vwaje] les Américains-là-une jeune Américaine qu'on [atuje] ici - - vraiment - quand ils [vɔnɛ] là-bas - ils [vjɛn] avec quoi - [sɛ] avec l'argent - [sɛ] l'argent qui [pe] l'occasion

(403) Prosper, moyennement scolarisé : mais par contre je vois actuellement que - quelqu'un a un sol fertile - il se permet d'utiliser les engrais - hors non - euh sur un terrain qu'il **pouvait** entretenir - qu'il **pouvait** - euh exploiter pendant dix ans - il va l'exploiter pendant au moins - cinq ans

Bien que moins touchés que les locuteurs les moins scolarisés par le nivellement de l'imparfait par le temps zéro, ces deux locuteurs produisent des occurrences où l'imparfait remplace le présent morphologique.

L'absence de production d'une stratégie d'évitement de l'imparfait morphologique n'exclut pas des énoncés qui touchent de très près à ce phénomène, même si le processus du remplacement inverse la démarche : l'imparfait à la place du présent. La fluctuation et la variation sont réversibles, quel que soit le niveau de langue.

3.2.3. Le tiroir futur

Le futur simple sert dans quelques rares occurrences à exprimer l'époque présente.

Cet emploi ne se rencontre que chez les locuteurs moyennement scolarisés. Cela apparaît étonnant car il est difficile de trouver une explication à cet emploi. En effet, le futur simple morphologique, bien qu'appartenant au mode indicatif, n'actualise pas le procès contrairement aux autres tiroirs de ce mode. Il présente l'événement comme incertain et hypothétique alors que le présent morphologique montre l'événement comme vrai et réel. Il n'est pas lié au moment S de l'énonciation puisque le moment R de référenciation se situe dans l'époque future :

(404) Prisca, moyennement scolarisée : j'aimerais pas qu'un jour - quand je suis dehors oh mais ça c'est la fille de tel qui passe - ah toujours elle on sait que celle-là hein ça c'est - ça c'est une vagabonde - la fille de tel est [m] - /bars, mars/ si elle est bordel elle est ceci comme le **feront** - toutes les filles de maintenant

3.3. SUBJONCTIF⁷³

Le radical du subjonctif s'apparente à celui du présent morphologique, le radical nu, pour les verbes en /-e/ ainsi que pour quelques « autres verbes » : radical nu + C [part-], ou au radical 2 [prɛn-] ou 3 [vjɛn] ; alors que le reste des « autres verbes » propose une morphologie particulière, le radical 5 [pɥis-], [saʃ-], [fas-], [aj], [swa].

Nous nous focaliserons seulement sur les « autres verbes ». L'étude des verbes en /-e/ ne paraît pas pertinente puisque les formes sont identiques au présent morphologique et au subjonctif et ne différencient pas les deux tiroirs.

L'utilisation de cette morphologie, ou sa non-utilisation, série les locuteurs en fonction de leur niveau scolaire. Les deux locuteurs non scolarisés, Simon et Hélène, n'en produisent aucun, contrairement aux autres locuteurs : les locuteurs peu scolarisés, Paul : 2 occurrences dont 1 forme anormale et René : 11 occurrences dont 4 formes

⁷³ Le subjonctif se forme pour une majorité de verbes sur les mêmes radicaux que ceux employés pour le présent morphologique. En raison de ce point commun, nous avons décidé de classer de manière arbitraire cette morphologie dans l'époque présente. En subordonnées, elle est régie, à quelques rares occurrences près, par un verbe conjugué au présent morphologique. Leurs liens formels et de rection nous ont semblé justifier ce choix.

anomales ; les locuteurs moyennement scolarisés, Bertrand : 6 occurrences, Célestin : 11 occurrences, Prisca : 83 occurrences dont 6 formes anomales, Prosper : 5 occurrences.

Ce seul facteur du niveau de scolarisation, bien que discriminant, n'explique pas à lui seul l'absence du subjonctif dans le corpus des deux locuteurs non scolarisés. Comme nous le verrons dans l'expression de l'époque future, le futur simple morphologique présente dans leur corpus des formes figées d'un verbe à fréquence maximale : [səra], alors que l'utilisation de ce temps grammatical symbolise l'apprentissage formel de la langue française. Ces formes figées sont employées par ces deux locuteurs qui les ont acquises par reproduction mécanique. Il aurait alors été possible d'envisager que des formes de subjonctif de verbes à fréquence importante telles que [swa] ou [pɥis], soient acquises également par reproduction mécanique. Mais ce n'est pas le cas.

Cette absence peut s'expliquer à travers la référence temporelle du mode subjonctif. Contrairement au présent morphologique, le subjonctif ne situe pas le procès dans une époque précise : cette « non actualisation » (Genouvrier ; 1976 : 55) rend le procès verbal irréel et virtuel. Il « est imperméable – de par sa valeur virtuelle justement – à toute périodisation du temps. Autrement dit, les formes du subjonctif sont, par nature, inaptes à inscrire l'événement dans l'une des trois étapes : passé, présent et venir » (Soutet ; 2000 : 145). Guillaume (1970 : 130) le considère comme un « mode intemporel » qui est inapte à diviser une vaste période en trois époques.

Les locuteurs non scolarisés n'emploient que des tiroirs qui actualisent les procès. Les séquences relèvent de la certitude, les faits narrés sont avérés et inscrits dans l'une des époques. D'après les productions, il semble que la notion abstraite de virtualité ou d'irréalité ne soit pas actualisée par des locuteurs analphabètes.

Cette morphologie apparaît le plus souvent dans des subordonnées complétives ou conjonctives, et « il est apparemment impossible de trouver une unité sémantique commune et en même temps limitée à tous ces verbes qui régissent le subjonctif (...). Il est de meilleure méthode, nous semble-t-il, d'admettre que le subjonctif n'a ici aucune signification » (Touratier ; 1996 : 173). « Dans la mesure où ce subjonctif n'est pas choisi comme tel [parce qu'obligatoire], il ne peut pas être le signifiant d'un morphème dit de mode, dont les grammaires du reste n'arrivent pas à préciser de façon satisfaisante l'éventuel signifié » (ibid. ; 172). Son absence de signification peut aussi expliquer sa

non-production dans les corpus de Simon et d'Hélène, non scolarisés. Si l'on met en avant la fonctionnalisation, la langue présente une visée communicative où tout doit faire sens, ce qui est en contradiction avec l'absence de sémantisme du subjonctif en subordonnées. Ces formes s'accompagnent obligatoirement d'un *que* ; tournure *que* + subjonctif que Touratier (1996 : 173) nomme « variante discontinue ».

Les productions de Simon et Hélène, non scolarisés, privilégient des structures qui évitent la plupart du temps la forme du subjonctif. Chez eux, *que* se construit avec des verbes régisseurs qui nécessitent le présent morphologique ou un autre temps de l'indicatif.

(405) Simon : [m - sɛ] tout je [pø] vous [dir] que - - je [vwa] **que** - - le pays [ɛfuty] - puisque - on [alɛsɛ] le coutume d'avant

(406) [sɛ] tout euh euh je [pø] vous [dir] **que** - je [pøarete] jusqu'à - là

(407) Hélène : je [krwa] **que** - les danses - - peut-être les autres ils [vɔvənir] un peu

Les autres occurrences concernent un *que* introducteur de discours direct ou indirect. Il y apparaît comme un morphème grammatical qui ne conditionne aucune concordance des temps ni aucun changement syntaxique (pronom personnel, déictique) entre le verbe de parole et le discours rapporté. Il devient un mot balise, simple indicateur de discours rapporté, et perd le lien qu'il entretenait avec le verbe régi : la variante discontinue disparaît. Hélène (407, 409) propose uniquement ces deux emplois de *que* (*que* + indicatif ; *que* introducteur de discours rapporté).

(408) Simon : on [di] **que** il [alɛsɛ] les enfants

(409) Hélène : la femme [adi] **que** - tel-euh j'[ɛfɛ] les bonnes amies-euh - et en cachette - cinq à six

Le reste des productions du locuteur non scolarisé Simon mettent en scène des structures qui nécessitent des formes au subjonctif relevant pour la plupart de verbes en /-e/, groupe verbal qui ne distingue pas présent morphologique et subjonctif.

(410) Simon : **il [fo] que** - on leur [dɔn] aussi-euh - quelque nourriture-euh ce qu'on [naprepɑrɛ] la-les femmes

Seules deux occurrences présentent une absence formelle de subjonctif dans des circonstancielles temporelles :

(411) avant - [nɔr] père(s) il(s) [fəzɛ] le - le pagne - [ave] la [andom] - euh avec l'[andom] - après - **avant que** - on [fɛ] le - le pagne - euh - les pailles - après - on [fəzɛ] d'abord le feuille le-e - de brousse-là - le grand feuille-là - [sɛ] ça qu'on [fəzɛ] le - la maison avec ça

(412) en ce moment-là - - on [fəzɛ - - ɛ] - **avant que** je [vamarje - - sɛ] M. qui [vaapølee] - leur(s) frère(s) il [di] - mon enfant-là - il [ɛdwa] de - - de [ʃɛrʃe] la femme - je [dwa] lui [fermarje]

Les locuteurs peu et moyennement scolarisés emploient le subjonctif dans différentes structures, essentiellement les subordonnées complétives, introduites par des verbes :

- de volonté :

(413) Paul, peu scolarisé : bon - alors le monsieur [di] - - bon je [vulɛ] te [marje] - je ne [vø] pas **que** - je te [prɑ̃d] comme le bon ami non

(414) tu [di] que je [sɥi] très content - mon mari - mais les autres-là [ʒevulɛ] **qu'on** [part] - non - - tu les [lɛs] tranquilles

(415) Bertrand, moyennement scolarisé : je **veux que** ceux qui sont derrière moi **puissent** dire ah - - j'ai un grand frère qui s'appelle Bertrand

(416) Prisca, moyennement scolarisée : j'**aimerais que** toute fille - **fasse** aussi la même chose - les hommes et les femmes sont égalité

(417) Prosper, moyennement scolarisé : donc j'ai des commandes aussi - euh avec-euh certains particuliers qui **voudraient - que j'embellisse**-euh - leur-euh - - leur terrain

- de sentiment :

(418) Prisca, moyennement scolarisée : elle ne **serait pas contente - qu'**une fille comme elle **vienn**e détruire le foyer de ses parents

- d'opinion négative :

(419) Prosper, moyennement scolarisé : je suis un fumeur - je suis - un buveur je dirai(s) même un soulard un grand soulard - - mais - ça **n'empêche pas que** - je **fasse** quelque chose - qui peut - euh subvenir à à mes besoins

- de nécessité :

(420) Célestin, moyennement scolarisé : maman elle me dit - quand elle allait au c.p.un - **il suffit qu'elle aille** à la direction et dit au directeur que mon cahier est fini - - elle avait d'autres cahiers

- d'obligation :

(421) Célestin, moyennement scolarisé : il m'a tout simplement dit je n'aime pas voir ta tête - donc **il faut que** tu **sortes** de la classe - et - - je suis sorti

(422) Prisca, moyennement scolarisée : elle dit oh mon mari doit manger à midi **faut que j'aille** vite à la maison

(423) Prosper, moyennement scolarisé : **il faut qu'ils fassent** tous un retour aux sources

- de convenance :

(424) Célestin, moyennement scolarisé : et si un professeur est par exemple tenté - par une fille de la classe - **vaut mieux qu'il aille** voir cette fille en dehors du lycée

- de possibilité :

(425) Prisca, moyennement scolarisée : **c'est pas le fait qu'elle sorte** avec - un homme marié - qu'elle a le droit d'insulter sa femme ou bien - vouloir - venir chez elle - et venir imposer pour ça je n'accepte pas

Le subjonctif est également employé dans les subordonnées circonstancielles qui expriment :

- la finalité :

(426) René, peu scolarisé : je [dwakree] une deuxième personne - qui [dwareste] avec ce avec ce type **pour que** le type-là [swa] heureux

(427) les Français [dwa] vraiment - [fɛr] tout [pusibl] de bien [kɔ̃dɥir] nos présidents de [syrveje] nos présidents - **pour qu'ils ne** - [pɥiz] vraiment - [arɔ̃ʒe] dans leur-euh leur pays - **pour qu'ils [pɥiz]** vraiment [fɛr] une bonne organi-or-organisation plutôt

(428) Bertrand, moyennement scolarisé : c'est que pour lui - **pour qu'on puisse** savoir que c'est lui vraiment Jean-Yves - il doit tout dépenser

(429) Célestin, moyennement scolarisé : si l'Etat avait besoin de nous - on devait investir - **afin que** le Gabon **puisse** faire c'est ce que les autres pays font

(430) Prisca, moyennement scolarisée : je suis maintenant fière je je sais maintenant pourquoi ils l'ont fait c'était pour mon bien - **pour que** je **sache** qu'un jour - - je ne sois pas comme les autres

- la condition :

(431) Prosper, moyennement scolarisé : qu'ils leur aident en leur donnant des moyens qu'il faut - en leur donnant des conseils qu'il faut - **pourvu que** quelqu'un **puisse** entretenir son petit verger

- la conséquence :

(432) Célestin, moyennement scolarisé : le fait d'aller quelque part et de dire que je suis Fang - - **fait en sorte qu'on** te **mette** un peu à côté et tu attends

La connaissance et la pratique du subjonctif n'exclut pas la variation.

Les verbes conjugués au présent morphologique apparaissent dans les mêmes distributions que les séquences standard, à savoir dans les subordinées complétives :

- verbes de volonté :

(433) Paul, peu scolarisé : je [**vø**] **que** - on [**par**] là-bas

(434) René, peu scolarisé : je [**vø**] **que** le peuple français [**kɔ̃prɑ̃**] tout ce que je [**dí**] là - je [**vø**] **que** le président de la république qui [**ɛ**] notre père de la patrie - [**kɔ̃prɑ̃**] ce que je [**di**] là

(435) Prisca, moyennement scolarisée : mon père **voulait que** je **refais** - le c.m.deux et tout

(436) Prosper, moyennement scolarisé : je voudrais que - si ces étudiants-là m'écoutent - actuellement - je **voudrais qu'ils savent** que - quand ils viennent qu'ils aident leurs frères - qui n'ont pas de moyens

- verbes de sentiment :

(437) Paul, peu scolarisé : moi aussi je [**sɥi**] très **content** - **que** - vous [**prɑne**] - ma fille

- verbes de supputation :

(438) Bertrand, moyennement scolarisé : c'est un peu comme l'évolution - parce que pour moi - - à **supposer** - - **qu'on est** parti m'inscrire à l'école

-verbes d'obligation :

(439) Paul, peu scolarisé : si - il [**vwa**] ma femme - très jeune - il [**di**] ah - la femme de-e Paul-là - **il [fo] que** je [**dɔr**] avec lui

(440) René, peu scolarisé : on [na] même pas l'idée de [dir] que éh - **[fo] que** le président [**mɔr**]

(441) Bertrand, moyennement scolarisé : maintenant j'allais en classe supérieure c'est ainsi que mon père a dit que non - je suis encore trop petit **il fallait que** - je **refais** - le c.e.un

(442) Célestin, moyennement scolarisé : maman elle me dit - quand elle allait au c.p.un - **il suffit qu'**elle aille à la direction et **dit** au directeur que mon cahier est fini - - elle avait d'autres cahiers

- expression de la possibilité :

(443) Bertrand, moyennement scolarisé : pour eux ils se disaient que bon - **le fait que je suis** en troisième veut dire que non - je ne pourrai plus aller loin

La variation n'exclut pas les subordonnées circonstancielles⁷⁴ :

- finales :

(444) Paul, peu scolarisé : il [ʃ ãt] des chansons - pour te [mɔ̃tre] que - tu [ɛarive] - tu [atruve] les autres - **pour que** - tu ne [**fɛ**] pas du mal

(445) Célestin, moyennement scolarisé : donc **pour que** le Gabon - - **devient** plus prospère - - pour que-euh - en majorité on soit - - pour la construction - je pense que - - il faudrait revoir les choses

(446) Prisca, moyennement scolarisée : pour avoir vraiment de l'éducation **pour que** - nous **pouvions** enfin - rentrer dans un troisième mill-millénaire en formant - en formant des femmes - qui sont fières de l'être

- concessives :

(447) René, peu scolarisé : est-ce que vous [vjɛ̃drakɔmãde] seulement la brousse - **malgré** nous [**avɔ̃**] les choses qui [prodɥi] l'argent

(448) Prisca, moyennement scolarisée : au niveau mondial c'est qu'on peut déjà - tout décider - comme nous le voulons - **bien qu'**en Afrique - tant que vos parents sont encore vivants - malgré votre âge - vous **êtes** toujours dirigés par eux

- temporelles :

(449) Paul, peu scolarisé : mais en ce temps-là qu'est-ce qu'on [**fɛ**] - **avant que** vous [**kite**] - - on [vakupe] le mouton

⁷⁴ Il est à noter que l'éventail des possibilités de constructions dans les corpus pour chaque locuteur est exposé de manière exhaustive dans les occurrences standard comme non standard ci-dessus.

Paul et René, locuteurs peu scolarisés, proposent une seule construction standard avec le subjonctif : avec un verbe de volonté pour le premier (413, 414) et pour exprimer de la finalité pour le second (426, 427). Les autres locuteurs quant à eux manient plus de structures (entre quatre et cinq) impliquant le subjonctif, à l'exception de Bertrand qui n'en emploie que deux (avec un verbe de volonté (415) et pour traduire la finalité (428)). Le nombre de structures non standard est inversement proportionnel aux structures standard : plus un locuteur présente un nombre réduit de structures standard, plus celles non standard sont élevées, et inversement. Ce fait se vérifie dans les productions du locuteur peu scolarisé Paul : une forme standard contre cinq formes non standard (avec un verbe de volonté (433), de sentiment (437), un verbe d'obligation (439), l'expression de la finalité (444) et de la temporalité (449)). L'apprentissage scolaire se révèle une fois de plus discriminant.

Certaines occurrences non standard peuvent se comprendre par l'éloignement cotextuel entre le subordonnant et le verbe subordonné, comme dans l'exemple de Prisca (448) avec la concessive. L'absence de proximité entre ces deux termes et l'intrusion entre eux d'énoncés enchâssés provoquent la perte de leurs liens de rection.

Ce phénomène de variation a également été observé dans le français d'Abidjan étudié par Moseng Knutsen (2007 : 218). Selon elle, « la catégorie du subjonctif en français abidjanais est caractérisé par une variabilité aigüe. En effet, nous rencontrons dans le corpus deux systèmes coexistants : le système du français standard parlé et un système non-standard où le subjonctif est remplacé par l'indicatif. La variation peut se caractériser comme aigüe dans la mesure où elle s'observe à l'intérieur des productions individuelles, dans des contextes syntaxiques similaires et dans la mesure où elle semble fortement corrélée au niveau de scolarisation du locuteur ».

Fort de ce constat, la chercheuse norvégienne distingue deux catégories de locuteurs différenciés par leur niveau scolaire sur un même continuum :

- « pour la frange basilectale, le subjonctif est une catégorie non pertinente ;
- pour la frange mésolectale, l'indicatif et le subjonctif forment deux systèmes coexistants, dont la distribution relative reste à déterminer » (ibid. ; 220).

Nous apporterons une nuance à cette classification : il existe une tranche intermédiaire, celle de locuteurs peu scolarisés (Paul et René). Ils produisent des subjonctifs bien qu'en nombre restreint. Ces formes ne concernent que deux verbes pour chacun : Paul, [prãdã]

et [partə], René, [swa] et [pɥiz]. Le nombre de formes non standard est supérieur aux structures standard au subjonctif.

Le locuteur peu scolarisé René produit également une expression avec un subjonctif qui semble lexicalisée :

(450) donc l'homme [ɛ] nécessaire **que ce [swa] qui que ce [swa] qui que ce [swa]**

L'auto-régulation de la langue peut justifier la confusion formelle entre le présent morphologique et le subjonctif. Ce processus vise la simplification de la langue en ne conservant que les éléments à valeur significative pertinente. L'absence de sémantisme du subjonctif ne lui permet pas alors de se maintenir dans un système ayant subi ce processus auto-régulateur : cette forme est incompatible avec la notion d'expressivité recherchée.

A cela s'ajoute l'alignement sur les verbes en /-e/. La morphologie du subjonctif des « autres verbes » se construit à partir de radicaux, présents pour la plupart dans le présent morphologique, radical nu, radical 2 et 3, à l'exception du radical 5 propre au subjonctif. Puisque la plupart des radicaux s'emploient pour les deux temps, le processus de simplification réduit les difficultés de variabilité formelle en généralisant la forme du présent morphologique. Comme pour les verbes en /-e/, les deux formes se confondent ; ce phénomène est comparable à l'influence de la forme aoristique des verbes en /-e/ qui permet la confusion entre la forme infinitive, adjective et de l'imparfait des « autres verbes ».

La variation, une fois de plus, ne touche pas uniquement les locuteurs les moins scolarisés puisque les locuteurs moyennement scolarisés le sont également. Le savoir scolaire et formel n'exclut pas la variation linguistique car les deux systèmes cohabitent.

Synthèse partielle

Le présent morphologique reste le temps privilégié de l'expression de l'époque présente et rencontre peu de concurrence en raison de sa facilité de construction formelle et de son emploi par l'absence de contraintes syntaxiques. Son utilisation massive n'exclut pourtant pas la variation, même si elle apparaît discrètement.

Comme pour l'expression de l'époque passée, les tiroirs employés sont conformes au français standard : le présent morphologique, le passé composé ou présent accompli et

le subjonctif. La diversité des nuances sémantiques par temps n'apparaît pas comme un facteur discriminant entre les locuteurs car les temps proposent tous les mêmes significations.

L'emploi non standard de l'imparfait n'opère pas non plus de discrimination entre les locuteurs puisqu'il est recensé dans toutes les productions. La surprise est l'emploi non standard du futur simple, présent uniquement dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés. Son utilisation prouve que la variation peut toucher les locuteurs scolarisés. Mais le futur ne se recense pas dans les productions des locuteurs non scolarisés, excepté pour des formes figées.

L'unique facteur de discrimination est l'emploi ou le non-emploi du subjonctif, c'est-à-dire sa fréquence. En effet, ce mode « intemporel » (Guillaume ; 1970 : 130) relèvant de la non-actualisation du procès est totalement absent des productions des deux locuteurs non scolarisés qui n'emploient que des procès actualisés. Le subjonctif devient un indice de scolarisation car il est produit par des locuteurs tous scolarisés, même sommairement.

À l'intérieur de ce groupe, des différences apparaissent. La fréquence des occurrences verbales au subjonctif opèrent une discrimination entre eux : plus elle est faible, plus la variation est présente sous la manifestation de l'alternance subjonctif/présent morphologique et sous celle de formes anormales, et, plus la fréquence est élevée, moins la variation est influente.

Les deux locuteurs peu scolarisés entrent dans la catégorie d'une faible fréquence alors que les moyennement scolarisés dans celle d'une fréquence élevée. L'indice de fréquence discrimine les locuteurs au même titre que le degré de scolarisation. Ces deux locuteurs peu scolarisés établissent une jonction entre les deux non scolarisés et les moyennement scolarisés sur le continuum linguistique en utilisant à la fois des traits linguistiques présents chez les deux types de locuteurs : l'emploi du subjonctif ou son absence dans certaines séquences.

4. EXPRESSION DE L'ÉPOQUE FUTURE

Le sujet des monologues, récit de vies ou des us et coutumes des ancêtres, se prête peu à la référenciation à l'époque future. Pourtant tous les corpus présentent des temps grammaticaux qui expriment cette époque. Combien y a-t-il de tiroirs à leur disposition ? A travers l'expression du futur, les locuteurs se distingueront-ils une fois de

plus les uns des autres ? Le locuteur peu scolarisé, René, sera-t-il encore le locuteur intermédiaire entre les différents niveaux en présence ?

4.1. FUTUR PÉRIPHRASTIQUE VS FUTUR SIMPLE

Cette époque s'exprime essentiellement à travers deux tiroirs : le futur périphrastique et le futur simple.

4.1.1. Fréquence

L'expression de l'époque future ne se traduit que dans deux tiroirs : le futur simple morphologique et le futur périphrastique en *aller*-présent morphologique + forme infinitive.

La répartition du nombre des occurrences est loin d'être équilibré :

Nombre d'occurrences	Locuteurs peu ou non scolarisés				Locuteurs moyennement scolarisés			
	Simon	Hélène	Paul	René	Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper
Futur simple morphologique	3	-	8	33	11	6	27	33
Futur périphrastique	16	5	19	95	33	47	20	22
Total	19	5	27	128	44	53	47	55

Tableau n°35

Les résultats laissent entrevoir différents profils de locuteurs :

1° un locuteur n'emploie que le futur périphrastique : Hélène, non scolarisée, 5 occurrences ;

2° les tiroirs sont présents dans les corpus mais le nombre d'occurrences du futur périphrastique est supérieur à celui du futur simple morphologique : Simon, non scolarisé, 16 Vs 3 ; Paul, peu scolarisé, 19 Vs 8 ; René, peu scolarisé, 95 Vs 33 ; Bertrand, moyennement scolarisé, 33 Vs 11 ; Célestin, moyennement scolarisé, 47 Vs 6 ;

3° le nombre d'occurrences du futur simple morphologique est supérieur à celui du futur périphrastique : Prisca, moyennement scolarisée, 27 Vs 20 ; Prosper, moyennement scolarisé, 33 Vs 22.

D'après ce classement, le locuteur non scolarisé Simon se rapprocherait des locuteurs peu scolarisés Paul et René, c'est-à-dire il se situerait dans un niveau intermédiaire entre le niveau minimal et le niveau étendu. Dans la partie sur l'étude du matériau morphologique, nous avons constaté que l'utilisation du futur simple morphologique relevait de compétences langagières liées à la scolarisation. Or ce locuteur n'a jamais été scolarisé. Une contradiction apparaît entre les résultats obtenus dans la partie sur le matériau morphologique et ceux du tableau ci-dessus. Dans le détail des occurrences du futur simple morphologique de ce locuteur, nous nous apercevons qu'elles appartiennent au verbe *être* : 3 occurrences de la forme [səra].

Comme il a été démontré, le verbe *être*, tout comme le verbe *avoir*, entre dans la catégorie des verbes à fréquence maximale. Aussi la présence des formes verbales de ces verbes, telles que [səra], présentes dans les corpus de la plupart des locuteurs ne relèvent pas de compétences morphologiques liées à la scolarisation mais ne sont en fait que le signe de sa fréquence élevée. Ce n'est pas l'apprentissage mais l'acquisition par reproduction mécanique qui a permis à ce locuteur de posséder cette forme. Pour obtenir une étude plus pertinente, nous allons distinguer les occurrences du futur simple morphologique des verbes *être*, *avoir*, de celles des autres verbes :

Nombres d'occurrences verbales	Locuteurs peu ou non scolarisés				Locuteurs moyennement scolarisés			
	Simon	Hélène	Paul	René	Bertrand	Célestin	Prisca	Prosper
Verbes en /- e/ + « Autres Verbes »	-	-	-	11	9	2	20	21
<i>Être</i>	3	-	5	17	2	3	3	5
<i>Avoir</i>	-	-	3	5	-	1	4	7
Total	3	0	8	33	11	6	27	33

Tableau n°36

Comme nous l'avons vu précédemment, la maîtrise de la conjugaison des verbes *être* et *avoir*, quel que soit le niveau scolaire des locuteurs, ne relève d'aucune compétence morphologique particulière mais est le fruit d'un savoir commun. Les formes

de ces deux verbes ne doivent pas être prises en considération dans la classification des locuteurs. Si nous ne prenons en compte que le nombre d'occurrences autres verbes, nous obtenons un classement différent du premier qui correspond à ce que nous avons remarqué dans les chapitres précédents :

1° les locuteurs n'emploient que le futur périphrastique : Simon, non scolarisé, 16 occurrences ; Hélène, non scolarisée, 5 occurrences ; Paul, peu scolarisé, 19 occurrences ;

2° les deux tiroirs sont présents dans les corpus mais le nombre d'occurrences du futur périphrastique est supérieur à celui du futur simple morphologique : René, peu scolarisé, 95 Vs 11 ; Bertrand, moyennement scolarisé, 33 Vs 9 ; Célestin, moyennement scolarisé, 47 Vs 2 ;

3° le nombre d'occurrences des deux tiroirs est quasiment équivalent : Prisca, moyennement scolarisée, 20 occurrences pour les deux temps ; Prosper, moyennement scolarisé, 21 occurrences pour le futur simple morphologique et 22 occurrences pour le futur périphrastique.

Les trois locuteurs les moins scolarisés, Simon, Hélène et Paul, présentent une attitude une fois de plus similaire. Cela correspond à ce qui a été observé dans les variétés de français parlé dans d'autres pays francophones. Moseng Knutsen fait remarquer qu'en français abidjanais « le futur périphrastique [est] le seul temps communément utilisé pour exprimer un procès futur » (2007 : 214). Le locuteur peu scolarisé René se détache encore des autres locuteurs peu ou non scolarisés pour adopter un emploi linguistique qui se confond avec celui des locuteurs moyennement scolarisés. Parmi ces derniers, deux comportements linguistiques apparaissent, le premier, celui des locuteurs Bertrand, Célestin et par extension celui de René, correspond à ce qu'a décrit Moseng Knutsen. Le futur périphrastique devient le temps de l'expression de l'époque futur, même si le futur simple morphologique offre quelques résistances. Les locuteurs moyennement scolarisés Prisca et Prosper nuancent cette prédominance en équilibrant l'usage des deux temps du futur. Ces deux locuteurs se démarquent de ce qui a pu être observé dans les autres pays francophones, non pas en utilisant plus le futur périphrastique, mais en conservant l'usage du futur simple morphologique.

4.1.2. Opposition théorique expression analytique – expression synthétique

Le futur périphrastique offre une visée prospective du procès à partir du présent : visée qui lui confère son sens de futur, confirmé par Blanche-Benveniste (1990 : 199) : « dans le futur périphrastique, le futur n'est qu'un effet de sens. Si [cette forme] est interprétée comme « futur » c'est essentiellement parce qu'il exprime l'objectif à venir d'une visée prospective marquée par le présent du verbe modal *va* ». Le mouvement vers le futur est le résultat de l'addition entre les deux verbes qui composent le futur périphrastique ; ce qu'expliquent Barcelò et Brès (2006 : 163) : « par un processus de grammaticalisation, le déplacement dans l'espace (exprimé par le verbe de mouvement) vers un but (exprimé par l'infinitif) (...) en est venu à exprimer un déplacement dans le temps, c'est-à-dire vers l'avenir, repéré ou non par rapport au *nunc* », le moment S de l'énonciation. Le futur périphrastique permet l'expression de la postériorité à partir de l'époque présente, par un ancrage dans le moment S de l'énonciation. Blanche-Benveniste (1990 : 200) souligne ce paradoxe : il « se caractérise donc par un « ancrage dans l'énonciation » ; même si l'infinitif y est senti comme à venir, il n'en demeure pas moins situé dans le présent » puisque « les germes de l'action à venir sont déjà présents » dans la situation d'énonciation (Barceló ; Brès ; 2006 : 164). De ce fait, la distribution de ce tiroir est celle du présent en raison de la morphologie de *aller en va*.

Contrairement au futur périphrastique, le futur simple situe E postérieurement à S. « Le locuteur déplace son point de vue dans l'avenir. Il s'agit donc par définition d'un temps « transcendant », c'est-à-dire qui n'a pas atteint l'être ; du fait qu'il s'agit d'une anticipation, le futur nous installe dans un monde fictif (le procès n'est pas constaté), mais la part d'incertitude peut être plus ou moins grande » (Leeman-Bouix ; 1994 : 161). À la suite de Curat (1991 : 190), nous établissons une distinction entre l'époque des événements E et celle des références temporelles futures. L'époque future correspond à ces dernières puisque le moment R de référenciation, qui pose le cadre temporel de l'évènement E, est postérieur au moment S de l'énonciation.

Le futur simple, d'après Leeman-Bouix (1994 : 161-162) est un temps ambigu qui se suffit à lui-même pour spécifier la référence temporelle.

La localisation de R par le futur périphrastique le fait coïncider avec le moment de l'énonciation : $R=S$, alors que pour le futur simple $S<R$. Les deux temps s'opposent sur

deux plans : sur la position de R par rapport à S, puis sur la référence temporelle. L'ancrage dans le moment S de l'énonciation sert de repérage temporel au futur périphrastique alors que le futur simple ne ressent pas la nécessité de l'explicitation systématique du repérage temporel.

4.1.3. Prédominance du futur périphrastique

Les raisons de la prédominance du futur périphrastique sur le futur simple morphologique sont multiples.

La première concerne la prédilection des locuteurs de français pour l'expression analytique (et donc transparente) des valeurs aspectuelles et temporelles du futur simple périphrastique sur l'expression synthétique qu'est le futur simple.

Cet emploi « étendu de la périphrase du futur élimine la conjugaison synthétique du futur simple (...), nous constatons un système en évolution vers l'analyticité, la transparence et la régularité » (Moseng-Knutsen ; 2007 : 222). La difficulté de la conjugaison du futur simple en raison de son irrégularité est un obstacle à son appropriation par des locuteurs peu ou non scolarisés. Le futur périphrastique quant à lui « a l'avantage de mettre en œuvre des formes d'auxiliaires fréquentes et de permettre au thème verbal d'atteindre l'invariabilité maximale puisqu'elle est toujours à l'infinitif » (ibid. ; 215). La régularisation de la conjugaison du futur périphrastique et la réduction des paradigmes flexionnels qui peuvent aboutir à l'invariabilité formelle sont des principes recherchés notamment par ces locuteurs. Contrairement aux remarques de Moseng-Knutsen en français abidjanais, et de Chaudenson, Mougeon et Béniak (1993 : 83) et Chantefort (1976 : 31) en français d'Amérique du Nord, nos occurrences ne convergent pas vers une régularité du modal en *va*. La forme en *va* tend à se généraliser à toutes les personnes du présent morphologique sous l'influence de la recherche de la régularisation formelle par alignement de toutes les personnes sur la personne 3. Le chapitre sur le matériau morphologique a démontré qu'*aller* présentait une palette formelle qui excluait l'hypothèse d'une restructuration absolue de sa conjugaison.

La troisième raison porte sur les valeurs de ces temps. Le futur simple exprime le temps de l'indétermination temporelle. « Pour Guillaume, la sémiologie *-r-* est une

marque de non actualisation, et, [marque une] charge d'incertitude inhérente à tout procès non factuel, c'est-à-dire dont la réalisation n'est ni achevée ni actuelle [au moment S de l'énonciation], incertitude d'ordre temporel donc » (Curat ; 1991 : 191). Bien qu'appartenant au mode de l'indicatif, le futur simple n'actualise pas le procès. Cette valeur temporelle s'oppose au futur périphrastique. Parce qu'il se construit avec *aller* conjugué au présent morphologique, le futur périphrastique hérite des valeurs du présent : ce temps de l'indicatif qui actualise le procès, l'insère dans la réalité d'un discours et « montre ce qu'il dit comme vrai, comme existant, au moment où il le dit » (Leeman-Bouix ; 1994 : 161-147).

Si nous regardons attentivement la répartition des occurrences des deux locuteurs non scolarisés, nous remarquons qu'aucun d'entre eux n'emploie ni subjonctif ni conditionnel morphologique. Ils n'utilisent donc que des tiroirs qui actualisent le procès, quelle que soit l'époque du moment R de référenciation de l'événement E. D'ailleurs « la périphrase n'admet pas l'explicitation d'un espace temporel qui marquerait une distance avec le présent de la parole » (Leeman-Bouix ; 1994 : 162) quelle que soit la valeur prospective de cette forme. Il semblerait qu'ils ne soient pas en mesure de manier les subtilités des formes verbales qui n'ancrent pas le procès dans la réalité parce que ce qu'ils disent doit présenter un caractère réel, vrai, qui ne doit pas être remis en question. Enfin, parce que construit à partir du présent morphologique, temporellement neutre, le futur périphrastique apparaît comme un temps également neutre, qui s'appuie sur sa visée aspectuelle et prospective pour exprimer un « futur ». Sa neutralité temporelle s'oppose aux différents sémantismes aspectuels du futur simple. « Appartenant au système des temps flexionnels du français [il] accepte aussi bien la visée rétrospective de l'aspect accompli que l'expression de la simple éventualité » (Blanche-Benveniste ; 1990 : 201). De plus, « le futur en *va* implique sa propre limitation du procès ce qui n'est pas le cas du futur simple (...) [qui] n'a pas de limitation dans l'avenir, qui, au contraire, reste ouvert » (ibid. ; 200-201). La valeur temporelle et les sémantismes aspectuels du futur simple compliquent sa compréhension et donc son utilisation d'où la préférence pour le futur périphrastique, qui ne présente qu'une instruction aspectuelle et non temporelle. Nos observations rejoignent ce que Derbal (1980 : 107) avait remarqué dans le français parlé par des analphabètes tunisiens. Elles « nous permettent de retenir l'hypothèse selon

laquelle le choix des modalités temporelles de l'indicatif dans le récit fait par l'analphabète répond beaucoup plus à un choix aspectuel qu'à un choix temporel ».

La présence de futurs morphologiques dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés ainsi que dans celui du locuteur intermédiaire René prouve que ce tiroir est le signe d'un certain niveau de scolarisation et d'apprentissage du français. Ce qui corrobore la remarque de Blanche-Benveniste (2000 : 57) : « l'emploi du futur simple paraît être d'un niveau plus soigné que le futur périphrastique ».

4.2. VALEURS STANDARD DU FUTUR PÉRIPHRASTIQUE

La périphrase peut exprimer la postériorité, l'antériorité, le commentaire ou la modalité conformément au français standard. Nous verrons si le facteur de la diversité sémantique du futur périphrastique discrimine les locuteurs.

4.2.1. Expression de la postériorité

Dans la plupart des exemples, le sens des verbes conjugués au futur périphrastique est celui décrit dans les grammaires : celui de la postériorité par rapport au moment de l'énonciation sans changement temporel. Dans l'exemple de Simon, non scolarisé, (451) qui comporte des paroles rapportées en discours direct, le moment R de référence se situe au moment S de l'énonciation du locuteur. Celui-ci y décrit une action postérieure et dans la continuité de celle de [ifoalemede], le futur périphrastique est lié au présent morphologique :

(451) Simon, non scolarisé : si je [di] à M. à-à M. - que - euh-[ifoalemede] - et dans mon champ - on [vafɛr] seulement que - une semaine

Tout comme dans l'exemple précédent, le futur périphrastique traduit chez Hélène la locutrice non scolarisée une action postérieure à celle du moment S de l'énonciation exprimé par le présent morphologique [krwa] :

(452) Hélène : je [krwa] que - les danses - - peut-être les autres ils [vɔ̃vənir] un peu - maintenant les danses ça [sapɛlabatwa]

L'enregistrement se déroule au mois d'août, mois des fêtes traditionnelles et des danses qui y sont rattachées. Cette locutrice attribue uniquement cette valeur de postériorité à ses

quelques occurrences de futur périphrastique. Cette valeur de postériorité est également très présente dans le corpus du locuteur peu scolarisé René :

(453) René : euh quelqu'un - un pauvre type qui [kit] qui [kit] - à [ale] à Libreville - à [ʃɛrʃe] des moyens de [vwar] un chef d'état - on [va] le [defãdr] - oh [fo] pas [alevwar] le chef d'état

L'exemple de Paul, peu scolarisé, (454) exprime lui aussi une postériorité du futur périphrastique :

(454) Paul : mais en ce temps-là - tous les étrangers qui [ariv] qui [saswa] des amis qui [saswa] euh ses frères qui [saswa] quoi - quoi il [vjē] au dehors mais - - il [foprãdr] - vous [alevwar] - comment - vous [aleræste] - dans - euh - - ce que - vous [avetruve] devant

Une différence toutefois, le moment R de référenciation indiqué par la locution temporelle *en ce temps-là* (454) situe le cadre temporel dans l'époque passée mais la morphologie utilisée est celle du présent. Par rapport à ce présent grammatical, l'expression d'une action postérieure qui en découle à brève échéance ne peut être rendue que par un futur périphrastique : ce qui est pris en considération est le lien grammatical de postériorité entre les deux temps.

Barceló et Brès (2006 : 167-168) notent à ce propos que le futur périphrastique, « temporellement neutre, n'empêche pas la localisation d'un événement dans le passé si le co(n)texte le réclame , et son instruction aspectuelle [+ prospection] permet simplement de saisir un procès – quelle qu'en soit la localisation temporelle – au moment où il est sur le point de s'accomplir ». Ces futurs périphrastiques doivent tout de même se trouver auprès de présents morphologiques pour signifier la prospection.

Chez les locuteurs moyennement scolarisés aussi, le futur périphrastique, en lien avec le présent, indique une action postérieure :

(455) Bertrand : lorsque vous savez que - celle que vous avez d'abord fait - **va** bientôt **s'épuiser** c'est-à-dire disons les aliments **vont** bientôt **s'épuiser**

La postériorité peut sous-entendre que l'action du futur périphrastique est une conséquence de celle du présent, comme dans l'exemple ci-dessous :

(456) Célestin : donc la fille - étant favorisée - - nous - qui sommes par exemple -
- dans la salle nous **allons avoir** - un comportement de jalousie donc nous **allons -
avoir** - nous allons - - nous **allons détester** ce professeur - en quelque sorte

L'action décrite par les futurs périphrastiques ne peut avoir lieu que si celle du présent se réalise. Nous trouvons également ce lien de consécution dans quelques occurrences du locuteur peu scolarisé Paul :

(457) Paul : mais - quand - tu [vwa] - tu [vwa] les gens de dehors - pendant deux
ans trois ans sans [gaɲe] la femme - et puis - le mari il [ʃɛrʃ] encore une autre
femme bon il [**vaʃɛrʃe**] encore la troisième femme

Parce que sa femme ne lui donne pas d'enfants, il doit prendre une autre épouse.

La conséquence est aussi exprimée par le locuteur peu scolarisé René :

(458) René : il [vafuje] des poubelles - à [truve] un pain - qui [ɛkuʃe] - dans les
poubelles pendant deux trois semaines ce pain-là [ɛ] déjà moisi - ça [cɔ̃tjɛ̃] des
microbes - il [səraɔbliʒe] de [prɑ̃dr] ce pain-là - et de [mɑ̃ʒe] - après il [**vatɔ̃be**]
malade - il [mœr]

Il parle des pauvres qui pour manger à leur faim font les poubelles ; la conséquence de cette alimentation est la mort.

L'expression de la consécution dans le corpus de René, peu scolarisé, ne s'exprime pas seulement à la suite d'un présent morphologique. En effet, cette valeur peut se rencontrer après un futur simple comme dans l'exemple suivant :

(459) René : une femme - à l'âge de trente ans quarante ans - elle [na] jamais
[dɔ̃ne] l'enfant depuis sa naissance - papa lui [fəra] les médicaments - et cette
femme [**vadɔ̃ne**] les enfants

Ou, être la conséquence d'un événement au futur périphrastique [*vamarʃe*], qui est quant à lui l'événement postérieur au verbe [*peje*] ; le moment R de référenciation est indiqué par le présent morphologique [*mɑ̃k*] :

(460) René : il te [mɑ̃k] un morceau de savon - à [lave] ton linge - pendant deux
trois semaines - et est-ce pas après ça ce [səra] la gale - - tu [ora] la gale - tu
[vamarʃe] nus pieds - les chiques [**vɔ̃rɑ̃tre**] dans tes pieds - par manque les
moyens à [peje] les chaussures

Même schéma dans l'occurrence suivante où l'événement initial est de n'avoir personne pour garder le bébé. L'emploi du futur périphrastique [vaplære] en est la conséquence, et [vafofe] devient à son tour la conséquence de [vaplære] :

(461) René : tu [ε] dans un village - tu [na] pas de personne près - tu [a] deux bébés - à la maison - ou un enfant de deux ans - - le bébé [vaplære] - tout ça là - [va] te [fofe]

René est le seul locuteur à utiliser le futur périphrastique pour exprimer la conséquence d'un verbe conjugué au futur simple morphologique ou au futur périphrastique. Ce cas de figure ne se rencontre que dans les occurrences citées ci-dessus. Dans le cas de l'expression de la conséquence par rapport à un futur périphrastique, le cadre est le même dans les deux exemples : le deuxième futur périphrastique est la conséquence d'un autre futur périphrastique qui est lui-même consécutif à un événement situé dans le moment R de référenciation par un présent morphologique. Nous avons un enchaînement d'actions et de conséquences marquées par le futur périphrastique.

4.2.2. Expression de l'antériorité

Dans le corpus, les futurs périphrastiques peuvent exprimer un événement qui se situe avant un autre événement indiqué par les locutions *avant que* ou *avant de* :

(462) Simon, non scolarisé : en ce moment-là - - on [fəzε - - ε]- avant que je [vamarje - - sε] M. qui [vaapəlee] - leur(s) frère(s) il [di] - mon enfant-là - il [ɛdwa] de - - de [ferfe] la femme - je [dwa] lui [fermarje]

Dans cet exemple (462), le moment R de référenciation est défini par *en ce moment-là*, qui situe l'époque dans le passé. L'événement *avant que je [vamarje]*, est postérieur à R et *qui [vaapəlee]*, est antérieur à l'événement précédent, [vamarje], mais postérieur à R. Le futur périphrastique est bien postérieur à R mais antérieur à la séquence *avant que/avant de + verbe*. Il se situe donc dans l'intervalle de temps borné par R et la séquence *avant que/avant de + verbe*.

(463) Paul, peu scolarisé : il [prā] sa fille - [i] te [dɔn] - mais en ce temps-là qu'est-ce qu'on [fε] - avant que vous [kite] - - on [vakupe] le mouton

Le futur périphrastique [*vakupe*] se situe dans l'intervalle de temps défini par les présents morphologiques [*prã*] et [*dɔn*], pour la borne initiale, et la subordonnée de temps *avant que vous* [*kite*], la borne finale. R désigné par *en ce temps-là* représente l'époque passée.

Ces deux locuteurs, peu ou non scolarisés, ainsi que René, n'octroient pas de sens supplémentaires à leurs futurs périphrastiques.

Dans l'occurrence du locuteur moyennement scolarisé, Bertrand, le moment R n'est pas explicité mais il correspond au moment S de l'énonciation puisqu'il décrit la démarche actuelle des femmes du village pour cultiver des terrains agricoles :

(464) Bertrand : déjà avant de débrousser elle **va** d'abord **voir**-euh - le propriétaire du terrain - et elle s'entend avec lui

Va d'abord voir marque la borne initiale et l'acte de *débrousser* le terrain agricole, la borne finale. L'événement E *s'entend* se situe au milieu de ces deux bornes : le futur périphrastique est antérieur à la fois à *avant de* et à *s'entend*.

4.2.3. Expression du commentaire

Selon Blanche-Benveniste (1990 : 201), « l'emploi du futur périphrastique est favorisé par les situations où le locuteur commente ce qui se passe au moment où il parle ».

Cette valeur ne se rencontre que dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés.

A travers cet emploi, les locuteurs annoncent le prochain sujet de leur monologue avec le verbe *parler* :

(465) Bertrand : je **vais** vous **parler** de mon enfance d'abord

(466) Célestin : aujourd'hui euh - je **vais** vous **parler** de ma scolarité - euh du début jusqu'à - - jusqu'à cette année de troisième

(467) Prisca : nous-on **va** surtout **parler** des danses africaines - des danses - que nous avons ici pendant les vac et tout

(468) Prosper : je **vais** - leur **parler** aussi de le - - de la salade - - la salade - surtout de la laitue la laitue batavia

Toutes ces occurrences indiquent l'imminence du procès à venir.

D'autres verbes indiquent également une annonce imminente, comme *commencer* :

(469) Prisca : le problème c'est que une fille qui a un enfant - doivent s'habiller - elles doivent vraiment être élégantes belles toujours comme avant - c'est à cause de ça que je **vais dire** - aux filles - de cesser d'être - - d-d-des fausses mères

(470) Prosper : comme je venais de vous le dire je crois que je **vais** - - je **vais commencer** par leur donner des conseils pour ceux qui veulent - surtout faire euh - la culture de - la banane

A travers cette périphrase, le locuteur offre à voir ce qui se passe au moment où il parle :

(471) Célestin : vous **allez voir** au bac des élèves rater le bac - tout simplement parce que un professeur n'a pas voulu corriger sa feuille il regarde la feuille hop - un grand trait - en rouge

(472) Célestin : chaque chose est prioritaire - - par exemple on **va voir** qu'à l'université - - les élèves qui ont la bourse - ce sont ceux qui sont peut-être-euh - du même village - que le directeur des bourses et stages

L'expression du commentaire permet de s'adresser directement au(x) destinataire(s) du discours [l'interlocuteur (Bertrand (465) et Célestin (466, 471, 472)), les filles mères (Prisca (469)), les jeunes intéressés par l'agriculture (Prosper (468, 470))] et d'inclure ce(s) destinataire(s) dans le monologue.

4.2.4. Valeurs modales

Le futur périphrastique peut prendre des valeurs modales conformément au français standard comme celle de la certitude que nous trouvons dans le corpus de la locutrice moyennement scolarisée Prisca :

(473) Prisca : tôt ou tard une fille - **va aller** se marier

(474) Prisca : donc les parents doivent - les ai - doivent les parents doivent les montrer - - et leur apprendre - et leur dire que non de cert de cet âge-là à partir de treize ans - tu **vas devenir** une femme - tu **vas avoir** des règles - et en-en a en ayant ces règles - tu auras - des prétendants

Ou, la modalité de l'obligation :

(475) Prisca : quand on est une femme on doit - tout prendre [a] tout apprendre - nous devons toujours être la même - pas changer - pas oh parce que j'ai un enfant - je **vais rester** à la maison

Dans cette occurrence, *vais* peut parfaitement être remplacé par *dois* sans changer le sens de la séquence. Dans les deux suivantes, *falloir* conjugué au futur périphrastique exprime la nécessité :

(476) Prosper : euh - - la tomate - je crois qu'il faut commencer - par-euh la traiter - dès son bas âge - donc-euh - à partir de la pépinière - euh - - donc là il va il **va** vous **falloir** des des - des insecticides comme-euh - du calisulphan - euh - des fongicides comme-euh - euh caliope

(477) Prosper : euh vous aurez à peu près la tomate va vous produire à peu près - après la transplantation - il **va** vous **falloir** attendre-euh à peu près deux mois pour avoir des fruits

La traduction de la modalité par le futur périphrastique se rencontre seulement dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés. Les locuteurs peu ou non scolarisés semblent ne pas maîtriser ces modalités et ne pas savoir jouer avec les nuances qu'elles offrent.

Synthèse partielle

L'emploi du futur périphrastique est conforme au français standard et ce temps se rencontre dans toutes les productions. Ce n'est pas son utilisation qui permet de discriminer les locuteurs mais la diversité sémantique qu'il offre selon les locuteurs.

Nous retrouvons à partir de cette discrimination trois groupes de locuteurs. Les valeurs sémantiques communes à tous sont celles de la postériorité (elle est la seule employée par la locutrice non scolarisée Hélène) et de l'antériorité ; celle produite par les deux locuteurs peu scolarisés et les moyennement scolarisés relève de la consécution, alors que celles du commentaire et de la modalité sont produites par les locuteurs moyennement scolarisés.

Une hiérarchie dans les valeurs standard et sémantiques s'établit en fonction de leur utilisation par tel ou tel type de locuteurs.

La variation est absente, ce qui n'est pas sans rappeler l'emploi standard du présent morphologique. La répartition des locuteurs en deux groupes apparaît non pertinent car les deux locuteurs peu scolarisés établissent la jonction entre le pôle inférieur et le pôle médian, comme dans l'expression de l'époque présente.

4.3. VALEURS DU FUTUR SIMPLE MORPHOLOGIQUE

Contrairement au futur périphrastique, le moment R de référenciation du futur simple est postérieur au moment S de l'énonciation : R>S.

En plus d'exprimer un futur statif, le futur simple possède deux autres valeurs, une de base et une modale.

4.3.1. Emploi du futur statif

Le futur périphrastique est le seul tiroir utilisé par les trois locuteurs les moins scolarisés pour exprimer l'époque future (excepté pour les verbes *être* et *avoir* pour deux d'entre eux). Blanche-Benveniste (1990 : 201) explique que la préférence de ces deux verbes pour le futur simple morphologique tient à leur caractère statif. En effet, « le futur simple est une sorte de futur statif » (ibid.) et leur valeur intrinsèque commune favorise la conjugaison de ces verbes au futur simple morphologique pour exprimer l'époque future.

(478) Simon : il [di] voilà - ce papier-là ça [par] là-bas - on [natrap] parce que tu ne [pø] pas [tənr] ça à la main que ça ça [səra] sale

(479) Paul : mais - je ne [vø] pas te [dir] que [apøle] les frères ici il [fo] que tu [par] moi aussi je [səre] là-bas à Bitam

(480) Paul : si tu [rəst] - sans [sɥivrə] - tu [ora] quelque'un

Les trois occurrences de [səra] du locuteur non scolarisé Simon (478) correspondent toutes à une personne 3. Il s'agit de la personne 3 universelle qui neutralise l'accord du verbe avec la personne sujet. Parce que cette forme est rare dans son corpus et qu'elle est accompagnée uniquement de la personne 3 neutre, il est plus que probable que [səra] relève d'une forme figée.

Il n'en est pas de même pour le locuteur peu scolarisé Paul (479, 480) puisque le verbe *être* présente en plus de la forme [səra], une autre accordée à la personne 1 : son utilisation est certainement due à ses souvenirs scolaires.

Le locuteur peu scolarisé René conjugue lui aussi les verbes *être* (481) et *avoir* (482) au futur simple morphologique avec la même valeur que les locuteurs Simon et Paul, pour exprimer l'état et la conséquence :

(481) René : et si tu [ɛkɔ̃prɑ̃] que [sɛ] un Français - tu [səra] d'accord avec lui

(482) René : et si tu [vadir] comme ça on te [fu] à-à la porte [alepeje] euh [aleplɑ̃te] les choux et celui-là aussi [ora] peur il [səraɔgliʒe] de [reste]

En revanche, la locutrice non scolarisée Hélène ne propose aucune occurrence de futur simple morphologique. L'expression de l'époque future ne s'effectue qu'avec le futur périphrastique.

4.3.2. Valeurs de base

Une de ses valeurs fondamentales est d'exprimer un futur indéterminé car si le moment R situé dans l'époque future n'est pas délimité par le cotexte, il reste donc indéterminé :

(483) Bertrand, moyennement scolarisé : mais sinon moi je préfère trotter petit à petit à petit - jusqu'à ce que dieu me **donnera** la chance d'être ce que je pourrai être

Dans l'occurrence ci-dessus (483), le présent morphologique était attendu pour conjuguer *donner* mais le futur simple morphologique a été choisi en raison de sa localisation dans l'époque future et de l'indétermination temporelle indiquée par l'événement.

(484) Prosper, moyennement scolarisé : le tronçonnage des des petites branches - des petits bois - et le rabattage des obiers - - **s'effectuera** - manuellement

Le locuteur explique les travaux des champs sans signifier à quel moment cela se passe.

Le locuteur peu scolarisé René se démarque des autres locuteurs de son groupe puisqu'il est le seul à employer le futur simple avec d'autres verbes que les statifs *être* et *avoir*. Les occurrences de futur simple ne présentent comme valeur de base que celle du futur indéterminé :

(485) René : le monde [ε] toujours dans le chômage - - et ce chômage-là - **[finira]** quand

Ce futur indéterminé peut même être lointain par rapport au moment S :

(486) Prisca, moyennement scolarisée : mais je trouve que c'est pas normal - - une mère - doit conseiller à sa fille - euh ton père tu **finiras** par connaître des hommes

La locutrice parle de l'éducation des filles, des pré-adolescentes, plus précisément de leur éducation sexuelle.

L'une de ses autres valeurs fondamentales est de présenter le procès en cours d'accomplissement :

(487) Prosper, moyennement scolarisé : euh après l'abattage - nous pouvons ensuite-euh - - arriver au stade-euh de l'endainage qui **suivra** l'abattage - - qui **suivra** l'abattage - - sera réalisé dans - le but - de faciliter l'aménagement - des parcelles - - des dix plantis - - il consiste surtout - à mettre-euh en endains - les bois - les bois abattus

Cette longue occurrence décrit le processus de l'abattage, d'où la valeur de l'accomplissement.

En français standard, « le futur évoque l'avenir vu du présent, c'est-à-dire, plus précisément, conçu à partir du moment de l'énonciation. Du même coup, la forme verbale peut être accompagnée de marqueurs temporels qui indiquent la situation dans le temps par rapport au présent de l'énonciateur (demain...) : ce sont des déictiques (...) qui désignent la situation d'énonciation, à partir de laquelle seulement ils peuvent être interprétés » (Denis, Sancier-Chateau ; 1994 : 267-268) :

(488) Bertrand : mais de nos jours - il est très rare de voir des amis - ils vont te parler de la scolarité non - ils vont seulement te dire que non - hier j'étais en boîte - j'**irai** en boîte **demain**

(489) Prisca : ils ne leur disent rien - sur la vie - ils ne leur parlent pas - de la vie de **demain** comment ils **feront** - avec les hommes et tout rien du tout

Le moment R correspond au moment S dans les deux séquences : *de nos jours* (Bertrand (488)), les verbes au présent morphologique *disent* et *parlent* (Prisca (489)) ; le marqueur temporel est identique pour les deux locuteurs, *demain*, et il indique la référence temporelle future du verbe qui lui est rattachée, à savoir les événements E *irai* et *feront*.

« Dans sa valeur de base, le futur est donc catégorique : posant l'avenir à partir du présent, il réduit le coefficient d'incertitude qui s'attache normalement à cette représentation » (ibid. ; 268).

Toujours en français standard, « présentant l'avenir comme certain, le futur est apte à évoquer des vérités générales formulées à partir du présent et valables pour l'ensemble des temps à venir » (ibid. ; 268) :

(490) Bertrand : mais - cet argent me permettait tout juste - d'essayer - de diminuer le manque de mes besoins - c'est-à-dire les savonnettes les parfums - matériel géométrique - et cætera - parce que - aide-toi le ciel t'y **aidera**

(491) Prosper : je voudrais leur-euh - encourager pour continuer pour qu'ils ne - - qu'ils ne se fatiguent pas sur-euh - leurs initiatives - qu'ils continuent toujours à - à - à produire - - parce que tant que la - euh le monde **vivra** - il y **aura** toujours - de la nourriture - ça ne peut pas manquer

Cette extension de la valeur de base correspond au futur dit gnomique.

4.3.3. Valeurs modales

« Le futur peut encore être utilisé pour traduire une attitude spécifique de l'énonciateur à l'égard de son énoncé » (Denis, Sancier-Chateau ; 1994 : 269). « La phrase assertive au futur est neutre ; c'est la situation et le contexte qui viennent spécifier l'acte de langage accompli » (Riegel, Pellat, Rioul ; 1994 : 313).

Les occurrences suivantes relèvent du système hypothétique que nous trouvons dans le corpus du locuteur peu scolarisé Paul :

(492) Paul : si tu [rɛst] - sans [sɥivrə] - tu [**ora**] quelqu'un

Cette occurrence exprime par son verbe statif *avoir* le résultat de l'hypothèse. Comme nous l'avons vu supra, les futurs simples morphologiques employés par deux des trois locuteurs les moins scolarisés ne s'emploient qu'avec les verbes *être* et *avoir*.

Cette dérivation « aboutit à présenter la parole ou la demande comme une simple éventualité, conditionnée au bon vouloir de l'interlocuteur » (Barceló, Brès ; 2006 : 109).

Le sens d'éventualité s'appuie également sur l'absence d'actualisation du futur simple morphologique. Cela le fait basculer dans une dimension d'incertitude, ce qui autorise les locuteurs à lui donner les valeurs modales de la conjecture ou de la supposition. Ces valeurs présentent le procès comme non avéré au moment S de l'énonciation et en font une hypothèse qui ne pourra être vérifiée que dans l'avenir, d'où l'emploi du futur simple. Cette conjecture est considérée comme probable et vraisemblable.

La modalité indique l'incertitude :

(493) Prosper, moyennement scolarisé : actuellement je ne sais pas je suis même-euh embêté parce que - j'ai encore une solli euh une société qui vient de me solliciter à à Makokou - pour un contrat de quatre ans - donc-euh je ne sais qui **restera** /à, Ø/ entreprendre-euh - euh les travaux derrière moi

Et l'hypothèse ou éventualité :

(494) Bertrand, moyennement scolarisé : je crois que avec le temps - - les choses-euh - **iront** de plus en plus mieux

(495) Célestin, moyennement scolarisé : et - aujourd'hui - nous subissons - j'espère que - cela **changera** - je n'ai pas encore fini d'apprendre - j'apprends toujours

(496) Prisca, moyennement scolarisée : vous la la famille est mal vue - par tout le monde - même si - vous avez une personne qui devait vous respecter qui devait vous obé-éi-ir - - cette personne-là va vous - comment dire cette personne-là va vous - - minimiser - ne ve-ne ressen-ne **ressentira** pour vous que - rien du tout - qu'une sorte de - comment de poubelle qu'on rejette - on ne **voudra** pas vous respecter

(497) Prosper, moyennement scolarisé : en effet - - si l'on considère généralement que-euh - euh les cendres déposées après avoir brûlé - l'étendue - euh **rendront** - les sols fertiles - - les rendements sont souvent réduits - - à terme - et de manière considérable

L'expression de l'éventualité est présente dans les corpus des quatre locuteurs moyennement scolarisés. C'est celle qui comptabilise le plus d'occurrences. Elle se rencontre également dans le corpus du locuteur peu scolarisé René :

(498) René : quand [ja] plus de personne ce [nɛ] pas la brousse-là que vous [**vjɛ̃dra** kɔmãde] - est-ce que vous [**vjɛ̃dra** kɔmãde] seulement la brousse

La dernière valeur modale rencontrée dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés est celle de l'obligation exprimée par les verbes *devoir*, *se faire* au sens de *devoir* et *falloir* :

(499) Prisca, moyennement scolarisée : mais j'aimerais que on puisse avoir vraiment des réunions - du monde entier où toutes les femmes puissent se réunir - de parler de ce qu'il y a - ce qu'elles **devront** faire - dans le troisième millénaire - parce que ya pas assez de femmes - qui travaillent dans le monde - ya pas assez

(500) Prosper, moyennement scolarisé : si le débroussage - se fait à l'aide de matériel lourd - - ben - à l'aide de matériel lourd comme-euh - des engins comme-euh - les bulldozers - - et autre - il **se fera** il doit se faire - surtout avec - la plus grande précaution - afin d'éviter d'enlever la la couche superficielle de terre noire - - et de détruire la structure du sol

Cette modalité est aussi présente dans le corpus du locuteur peu scolarisé René dans une seule occurrence :

(501) René : il y a beaucoup de [zɔm] qui [mœr]maintenant oh deux mille ans oh [sɛ] pas la peine il [fod]-il [**fodra**] que moi-même je [dwamurir] avant

L'emploi du futur simple consiste en des « commentaires sur des événements à longue échéance » (Blanche-Benveniste ; 2000 : 57).

Synthèse partielle

L'emploi du futur simple s'aligne sur la prescription du français standard. Absent des corpus des trois locuteurs les moins scolarisés, excepté dans l'expression du futur statif avec les verbes *être* et *avoir* qui apparaissent plutôt comme des formes figées, le futur simple relève des productions du locuteur peu scolarisé René et des locuteurs moyennement scolarisés. A priori rien ne semble distinguer ces cinq locuteurs, si ce n'est une fois encore la diversité sémantique attribuée aux formes de futur simple.

Il exprime soit l'indétermination, soit la modalité.

Dans l'expression de l'indétermination, le locuteur peu scolarisé René se limite à une indétermination sans point de référenciation alors que les locuteurs moyennement scolarisés présentent le futur indéterminé en lien avec le moment S de l'énonciation ou utilisent le futur dit gnomique.

Dans l'expression de la modalité, René emploie celles de l'éventualité et de l'obligation. Les moyennement scolarisés utilisent en plus celle de l'incertitude.

La fréquence des occurrences du locuteur peu scolarisé René apparaît peu élevée, les locuteurs moyennement scolarisés quant à eux proposent des occurrences en nombre plus important.

La diversité sémantique et la fréquence des occurrences établissent une hiérarchie entre les locuteurs, entre le pôle inférieur et médian du continuum linguistique en créant un lien entre ces deux pôles per le locuteur peu scolarisé René.

Bien que les valeurs de chaque expression de l'époque future soient différentes et distinctes les unes des autres, n'y a-t-il pas une concurrence entre elles puisque le futur simple morphologique est absent des corpus des trois locuteurs les moins scolarisés ?

4.4. CONCURRENCE ENTRE LES DEUX FUTURS

Que ce soit en Amérique du Nord, en Afrique francophone ou en France métropolitaine, la forme du futur en *aller* + infinitif est en train de supplanter celle du futur simple morphologique. Qu'en est-il dans nos corpus ? « Au nom du principe de l'économie » (Chevalier ; 1996 : 75), l'une prend-elle le pas sur l'autre (« hypothèse de la concurrence » (ibid.)) ? Ou bien, chacune garde-t-elle ses spécificités temporelles et modales selon l'« hypothèse de la spécialisation fonctionnelle » (ibid.) ?

4.4.1. Hypothèse de la spécialisation fonctionnelle

Dans quelques occurrences, les deux tiroirs se côtoient en ayant chacun une valeur temporelle propre dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés.

(502) Célestin : et là-b-arrivé là-bas [i] - l'élève en question **va devenir** quoi - sans argent - - il **sera obligé de** chercher quelque chose - pour rentrer - pour revenir au pays

Dans cette occurrence, le futur simple du verbe *être* représente un état, résultat de la pauvreté des élèves. Comme nous l'avons vu, les verbes statifs tels que *être* préfèrent le futur simple, considéré comme « une sorte de futur statif » (Blanche-Benveniste ; 1990 : 201). La valeur temporelle du futur périphrastique du verbe *devenir* signifie la postériorité à l'arrivée des étudiants gabonais sans ressources ni bourses dans les écoles à l'étranger, toujours en lien avec ce qui précède.

Dans l'occurrence suivante (503), le moment R de référenciation défini par *de nos jours* coïncide avec le moment présent S de l'énonciation. Comme précédemment, le futur périphrastique *vont parler* correspond à un événement postérieur à R en lien avec le moment présent. En revanche, le futur simple change de point de référenciation R, qui est exprimé par l'adverbe *demain*. Ce futur catégorique, que nous avons déjà rencontré, indique sa localisation temporelle grâce au déictique qui ne peut se comprendre qu'en fonction de la situation d'énonciation.

(503) Bertrand : mais de nos jours - il est très rare de voir des amis - ils **vont** te **parler** de la scolarité non - ils **vont** seulement te **dire** que non - hier j'étais en boîte - j'**irai** en boîte demain

Dans l'occurrence du locuteur moyennement scolarisé Prosper (504), le verbe *comprendre* explore différentes structures grammaticales avec chacune un sens propre :

(504) Prosper : si je vous dis [kya] actuellement que certains gars-euh - un ingénieur mais chômeur - vous ne **pourrez** jamais **comprendre** vous ne vous n'**allez** jamais **comprendre** dans un - dans un pays comme le Gabon - où - il n'y a pas assez de monde - vous ne **comprendrez** pourquoi pas le - [p] vous ne **comprendrez** - surtout pas pourquoi les - les ingénieurs - un ingénieur comme celui-ci peut - euh - - peut chômer - au Gabon

Parce que le futur périphrastique est ancré dans l'énonciation qui présente l'événement comme certain, il s'accommode mal « avec l'expression de la simple éventualité que l'on trouve avec le modal *pouvoir* » (Blanche-Benveniste ; 1990 : 201). En revanche, le sens de possibilité/capacité de ce modal est très fréquent avec le futur simple. La différence entre le futur simple et le futur périphrastique du verbe *comprendre* est que le premier représente une action qui dure, illimitée dans le temps et située dans une époque future indéterminée alors que le second est une action imminente en lien direct avec le moment S de l'énonciation.

Comme ces occurrences le prouvent, l'emploi des deux temps verbaux semble mettre en lumière une spécialisation fonctionnelle propre à chacun, relevant des usages décrits dans les grammaires traditionnelles, dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés.

4.4.2. Hypothèse de la concurrence

D'après Barceló et Brès (2006 : 175), « la fréquence du futur simple diminue lorsque l'on passe du niveau de langue soutenu au niveau de langue familier ». Plus le niveau de langue est faible, plus le nombre d'occurrences du futur simple diminue. Les deux sont donc proportionnels et la fréquence de ce temps morphologique devient un indicateur tant du niveau scolaire que du niveau linguistique des locuteurs. Nous verrons jusqu'à quel point s'effectue le nivellement du futur simple par le futur périphrastique.

4.4.2.1. Concurrence temporelle

L'hypothèse de la concurrence s'effectue d'une part d'un point de vue temporel. Le futur périphrastique s'accapare les valeurs temporelles du futur simple, même si leurs valeurs respectives sont différentes et ne se rejoignent pas.

A priori, les locuteurs les moins scolarisés devraient être plus touchés par ce phénomène puisque leurs productions de futur simple ne concernent que les verbes *être* et *avoir*, d'ailleurs en nombre restreint. Mais ce sont les locuteurs moyennement scolarisés qui sont le plus sujets à cette concurrence, malgré la présence de futurs simples dans leur corpus.

Dans les deux occurrences suivantes de futur périphrastique, le moment R de référence des événements *vais trouver* et [vavwar] est signifié par les adverbes *demain* et *après-demain*. Ceci place R à un autre moment (postérieur) que celui du moment S de l'énonciation, d'où $R \neq S$; alors que dans l'expression du futur périphrastique $R=S$:

(505) Prosper, moyennement scolarisé : actuellement - je vois que des filles euh - euh sont en train de vouloir-euh - se délaisser un peu se dire que non demain je **vais me trouver** un mari non mais - tu **vas te trouver** un mari mais si tu ne sais rien faire - ton mari sera dépassé aussi

(506) Paul, peu scolarisé : mais qu'est-ce qui [ariv] - demain après-demain - - on [vavwar] du mal

L'une des valeurs de base du futur simple morphologique est d'être indéterminée. Ce trait temporel se voit attribuer dans quelques occurrences au futur périphrastique chez le locuteur peu scolarisé René :

(507) René : le chômage [vaf-**vafinir**] quand

Il a déjà utilisé cette séquence au futur simple (485).

Le locuteur non scolarisé Simon utilise le futur simple morphologique uniquement pour le verbe *être*, qui semble être devenu une forme figée. L'expression du futur pour les autres verbes ne peut alors être transcrite qu'avec le futur périphrastique :

(508) Simon : on [natã] - euh l'autre-euh saison qui [vjẽ] - et [sɛ] là où - on [vafɛr] aussi la danse - pour la-la deuil-euh - pour la deuil-là - après - - euh t-tout [sɛparti] - euh-tous les gens - [sɛpartir]

[vafɛr] voit son moment de référenciation R situé dans une période future, *l'autre-euh saison qui [vjẽ]*, donc différente du moment S de l'énonciation. Toutefois, cet exemple peut se discuter puisque [vafɛr] est une action postérieure à celle du présent morphologique [vjẽ]. Le lien de postériorité se traduit par le futur périphrastique.

Il faut souligner que la concurrence s'opère lorsqu'il y a au moins deux éléments en compétition. Le locuteur non scolarisé Simon semble ne pas être concerné par cette concurrence puisque seul le futur périphrastique exprime l'époque future dans ses productions. Mais nous tenions à montrer que ce temps prend les valeurs du futur simple.

4.4.2.2. Concurrence modale

Dans le corpus du locuteur moyennement scolarisé Célestin, les occurrences de futur simple sont en nombre restreint : 6 occurrences dont 3 pour le verbe *être* et 1 pour le verbe *avoir*. Il est le plus sujet à la concurrence parmi les quatre locuteurs de son groupe.

La séquence suivante (509) exprime une hypothèse introduite par la conjonction de subordination *si*. Alors que nous aurions attendu un futur simple, forme apte à marquer l'éventualité, le locuteur utilise un futur périphrastique. Auparavant, il a employé une forme de futur simple morphologique pour le verbe *être*. Il semble donc y avoir un consensus sur les verbes statifs, quel que soit le niveau scolaire et linguistique des locuteurs. En revanche, les autres verbes connaissent une utilisation plus fluctuante :

(509) Célestin : et je me dis que si on ne fait pas quelque chose - - pour - - pour relever cela - - les jeunes vont se perdre - - donc nous serons perdus - nous n'**allons** plus **faire** - quelque chose de bon - - donc on va abandonner nos études - pour trouver - - un moyen de vivre

Il en est de même pour le verbe *pouvoir* qui comme nous l'avons vu (504) est incompatible avec l'ancrage dans l'énonciation du futur périphrastique, qui marque l'événement comme certain. *Pouvoir* au contraire est l'expression de l'éventualité mais

dans les productions de ce locuteur moyennement scolarisé, ce modal présente une variation d'utilisation :

(510) Célestin : comment ces élèves-là **vont pouvoir** se développer dans un - qui est cet enseignant qui va enseigner près de - cent vingt élèves - - et quelque part il faut voir - le ra-il faut avoir un moral fou - pour le faire

Le locuteur peu scolarisé René n'est pas exempt de cette variation. L'une des valeurs modales du futur simple est de marquer l'incertitude, la certitude étant dévolue au futur périphrastique. Deux occurrences de ce locuteur expriment la certitude à travers le futur simple dont celle-ci :

(511) René : on [dwapãse] que nous tous - on [**vera**] dieu

La concurrence entre les deux temps verbaux ne s'effectue pas que dans un sens alors que nous aurions pu nous attendre à ce que le futur périphrastique s'accapare toutes les valeurs temporelles ou modales du futur simple en favorisant ainsi sa disparition. Cet exemple prouve le contraire. Nous avons vu également que les deux temps verbaux exprimaient l'obligation. Cette similitude d'emploi a peut-être favorisé le glissement de valeur modale de la certitude de l'un à l'autre.

4.5. INJONCTION

Le mode injonctif qu'est l'impératif emprunte la plupart de ses formes au présent morphologique mais recourt pour quelques « autres verbes », au subjonctif. Il est présent dans tous les corpus :

- Locuteurs peu ou non scolarisés : Simon : 1 occurrence ; Hélène : 4 occurrences ; Paul : 11 occurrences ; René : 27 occurrences ;
- Locuteurs moyennement scolarisés : Bertrand : 17 occurrences ; Célestin : 12 occurrences ; Prisca : 8 occurrences ; Prosper : 3 occurrences.

L'injonction voit la réalisation de son procès envisagé dans l'avenir, à partir du moment de l'énonciation S : « sa valeur temporelle prospective » présente une « action dont l'accomplissement est souhaité pour le futur, proche ou lointain » (Denis, Sancier-Château ; 1994 : 219).

Ce mode apparaît dans « une situation de discours, dans laquelle un énonciateur et un destinataire [sont] mis en présence, celui-ci cherchant à obtenir de celui-là la réalisation d'un acte donné » (ibid. ; 218). Tous les locuteurs emploient l'impératif avec cette valeur dans des discours rapportés lors de narrations :

(512) Simon, non scolarisé : et - - quand ma mère - il [par] dans le champ - en brousse - - il [lɛs] le concombre - que je [dwakase] ça - - [ifo] que j'[aapɛl] - mes camarades comme ça - je lui [di - **vjɛ̃**] me - [ede] - de me [fini] ça

(513) Hélène, non scolarisée : on [afɛ] le soir - les les petites - les grands sur la cour - en face en face - [sapɛl] - euh les oiseaux tous les oiseaux si ils [ɛ] bon à [mãʒe] - - et quelqu'un il [a] - euh-[dəmãde] l'autre - et il y [a] deux qualités - [ʒu - gja**ãvwaje**] moi [ʒu - sɛ] ça que nous [avɔ̃fɛ] avant - maintenant rien

(514) Célestin, moyennement scolarisé : au cours-euh il est il est arrivé au cours - ah et [i] il m'a dit **sors** - il m'a dit de sortir parce que j'avais accroché mon coquillage

À l'exception de Simon et Hélène, les autres locuteurs l'utilisent également pour s'adresser directement à leur(s) interlocuteur(s), comme René et Bertrand :

(515) René, peu scolarisé : [**vwajɔ̃**] des choses comme les usines - [**vwajɔ̃**] des choses comme des avions - on nous [di] encore que le Gabon lui-même [na] pas encore les avions spécial

René se sert de l'impératif pour interpeler son interlocuteur ou le prendre à témoin ; les impératifs morphologiques ponctuent son discours.

(516) Bertrand, moyennement scolarisé : et puis j'ai des amis aussi - bon - eux qui n'ont pas voulu apprendre - aujourd'hui ils sont devenus ce qu'ils sont - - enfin **disons** des voleurs et cætera

(517) peut-être c'est une sœur - **supposez** elle s'appelle-euh - Nina - on /la, l'a/ dit que n-non - allons on va aider la maman à aller prendre-euh peut-être du maïs à la plantation

Paul, peu scolarisé l'utilise également en incise, sous forme de conseil :

(518) si tu [rɛs] - - avec votre mari - mais toi-même tu [priʒɛ] le dieu - hein il [fo] que - je [dwaavwar] les enfants avec mon mari ah mon dieu pardon mais tard - tu [ora] - - parce que [**nubli**] pas le dieu

Chez Prisca et Prosper, locuteurs moyennement scolarisés, le subjonctif sert également à marquer l'injonction. Il s'emploie en lieu et place des personnes sujets manquantes de l'impératif. Cette forme se voit assigner le même sémantisme que celui de l'impératif. Selon Touratier (1996 : 167), « on est en droit de considérer que ces deux unités morphologiques sont le signifiant d'un même morphème qu'on peut qualifier de morphème de volonté, lequel exprime ce que le locuteur entend voir réaliser ». Ces deux tiroirs, complémentaires d'un point de vue formel, servent à exprimer l'injonction à travers une visée prospective.

(519) Prisca : vraiment **que** tout le monde - **sache** - qu'il y a du sida - même si les filles - font semblant de ne pas y - de ne pas le savoir

(520) Prosper : donc-euh pour les jeunes qui veulent s'intéresser à la canne à sucre - **qu'**ils n'**hésitent** pas parce que - c'est beaucoup rentable aussi

La variation touche la locutrice moyennement scolarisée Prisca. En parallèle à la structure *que* + subjonctif qui signifie l'injonction, elle utilise le présent morphologique au lieu du subjonctif après *que*. La confusion entre les deux formes peut se justifier d'un point de vue formel. Cette structure marque l'injonction, injonction qui s'exprime principalement à travers les formes du présent morphologique puisqu'il fournit la plupart des formes de l'impératif, et certaines du subjonctif. De plus, l'auto-régulation de la langue favorise la généralisation d'une forme à la place d'autres. La confusion entre les trois formes et la généralisation d'une forme simple, sémantiquement vide et adaptable à chaque co(n)texte suffisent à expliquer cette variation. Mais avec une seule occurrence, ce phénomène est loin de se généraliser. En revanche, cette variation s'apparente à la confusion entre le présent morphologique et le subjonctif en dehors du cadre de l'injonction :

(521) j'aimerais qu'on cesse un peu cette histoire de moder - modernisation-là des des-des manières des mini-sexys les trucs c'est mieux qu'on s'habille en pagne - en cabangona comme des femmes africaines comme le font les femmes d'autrefois - **qu'**elles **sont** fières de nous

4.6. HYPOTHÈSE

Par sa morphologie, radical du futur simple + terminaisons de l'imparfait, le conditionnel morphologique inscrit le procès dans une perspective postérieure non à S,

mais par rapport au procès. Quel que soit le moment de référenciation temporelle du procès, le conditionnel place sa réalisation dans un moment ultérieur, donc dans le futur.

Comme pour le subjonctif, Simon et Hélène, les deux locuteurs non scolarisés, n'emploient aucun conditionnel.

- Locuteurs peu scolarisés : Paul : 1 occurrence ; René : 13 occurrences ;
- Locuteurs moyennement scolarisés : Bertrand : 2 occurrences ; Célestin : 10 occurrences ; Prisca : 63 occurrences ; Prosper : 25 occurrences.

Le conditionnel exprime la valeur modale d'hypothèse. Le conditionnel modal, ou futur hypothétique, contient l'idée d'hypothèse et d'incertitude du procès et l'accentue. Cette marque d'incertitude est peut-être la raison de l'absence de ce tiroir dans les productions de Simon et Hélène, locuteurs non scolarisés, puisqu'ils n'admettent que des procès avérés ; en plus de leur non-maîtrise de la morphologie du futur simple, radical du conditionnel.

La condition, bien qu'implicite, inscrit « le procès comme possible au moment de l'énonciation, même si les conditions de sa réalisation ne sont pas toutes remplies », d'où sa valeur de potentiel (Riegel, Pellat, Rioul ; 1994 : 318) :

(522) Paul, peu scolarisé : on [di] - - celui qui - celui qui [dɔr] - avec ta femme tu [amarje] - - on [mɛ] - on [prɑ̃] lame de rasoir [sɛsɛjɑ̃navɛ] pas lame de rasoir [dla] qualité-là - ça [sɛ] lame de rasoir de des Africains - - on te [mɛ] ici - trois - - on [mɛ] ça - on [mɛ] comme ça - c'est-à-dire on te [di] - celui qui [vadɔrmir] avec ta femme - ce monsieur-là [sɔrɛ] - à la morte - sans [vwar] les enfants

(523) René, peu scolarisé : moi je le [di] - ici on [vjɛdrɛ] ici comme ils [ɔ̃] l'habitude de [diraleatrapatrape] type euh tel monsieur pour [ale] l'[asasine] - dans l'obscurité

(524) Prisca, moyennement scolarisée : si les gens acceptaient d'être remplacés (...) qu'ils laissent aussi les jeunes travailler - parce que [s] au cas où les jeunes - **travailleraient** - yaura beaucoup d'idées - tout le monde donnera son opinion - peut-être là au moins - on pourra vite évoluer parce que nous sommes tellement en arrière

L'hypothèse se réalise à travers la structure « *si* Phrase, conditionnel » :

(525) Prisca, moyennement scolarisée : **si** une autre fille - du dehors faisait ça à son père - et faisait souffrir sa mère de la sorte - que [l]-elle elle fasse souffrir - les foyers d'autrui - je crois que c'était pas nor-c'est pas normal - elle ne **serait** pas contente - qu'une fille comme elle vienne détruire le foyer de ses parents

Par rapport à cette hypothèse, les locuteurs expriment soit une demande :

(526) René, peu scolarisé : une femme [**vudr**æale] à l'hôpital pour [fɛr] l'accouchement - mais quand elle [vwa] que - euh son mari [na] pas des moyens - elle ne [pø] pas [aleakuʃe] à l'hôpital - obligatoirement elle [vaakuʃe] - dans le village - et l'enfant [vamurir]

(527) Prisca, moyennement scolarisée : j'**aimerais** que vous puissiez vraiment nous aider - nous les jeunes filles - les jeunes femmes qui vivons en Afrique
Vous représente les jeunes gens occidentaux.

(528) Prosper, moyennement scolarisé : donc-euh - pour terminer avec ces jeunes-là je **voudrais** leur dire - - de faire un effort - surtout un grand effort - pour l'amour - de dieu par mesure de grâce

Sur ces deux exemples (527, 528) avec une personne 1, la difficulté est de distinguer la forme du futur de celle du conditionnel. En proposition principale ou en indépendante, le conditionnel peut exprimer la modalité. Cette modalité signifiée par les verbes *aimer* (527) et *vouloir* (528) ressort du désir du locuteur ; désir qui pose le procès en dehors de la réalité concrète mais qui relève de son imaginaire, d'où l'emploi du conditionnel et non du futur. D'ailleurs Guillaume (1970 : 55-56) différencie les deux tiroirs selon leur degré d'hypothèse : le minimum d'hypothèse correspond au futur simple et le maximum, au conditionnel. Le désir du locuteur est compris dans l'hypothèse maximum.

Soit un conseil :

(529) René, peu scolarisé : eux-mêmes il [kɔne] qu'en France [izɔ̃] des métiers - ils [**d**œvrɛ] aussi nous [fɛr] aussi autre euh pareil comme ça - tu [aprɑ̃] l'école - tu [dwa] - on on [dwa] te [mɔ̃tre] aussi le le métier ensemble

(530) Bertrand, moyennement scolarisé : mais - je crois quand même que ça ne **devrait** pas nous gêner - au contraire - nous **devrions** être fiers - de ça

(531) Célestin, moyennement scolarisé : donc-euh - si on pouvait réviser les choses je pense que c'est un peu ce qu'il **faudrait** changer avoir une nouvelle pédagogie - - une nouvelle manière de voir - changer - - le comportement des professeurs

Paul, peu scolarisé, n'exploite que la valeur de potentiel du conditionnel alors que René, locuteur peu scolarisé, et les quatre locuteurs moyennement scolarisés, attribuent à cette morphologie en plus du potentiel d'autres nuances comme la demande ou le conseil. Les modaux, tels que *vouloir* et *devoir*, atténuent la force illocutoire du conditionnel et en font un futur d'atténuation, que le locuteur Paul n'utilise pas.

La diversité sémantique discrimine une fois encore les locuteurs. L'emploi ou le non emploi du conditionnel, conjugué au facteur de la diversité sémantique, crée une hiérarchie entre les locuteurs : les deux non scolarisés vers le pôle inférieur, le locuteur peu scolarisé Paul faisant l'intermédiaire avec le locuteur peu scolarisé René qui s'apparente aux locuteurs moyennement scolarisés. La répartition des locuteurs préalablement établie ne tient plus face à l'absence de clivage entre les locuteurs.

4.7. OCCURRENCES PROBLÉMATIQUES

Quelques occurrences posent des problèmes de compréhension ou d'interprétation aussi bien dans les productions des locuteurs peu ou non scolarisés que dans celles des moyennement scolarisés.

(532) Hélène, non scolarisée : bon - si vous [vule - dəmãde] les choses de - de euh de - de vieillesse - [ʒɛ] vous [**dɔne**]

(533) Hélène : je ne [sɥi] pas [pãse] les choses-euh comme ça vous [mavemõtre] - pour le - euh [pãse] ça maintenant - - [ʒɛfinir - pasœ] - les euh quelques [ʒekɔnɛ - **ʒe**] vous [**mõtre**] ça - quelque je ne [kɔnɛ] pas - je ne [sɥi] pas [mõtre - se] ça que - je vous [erəmersi] beaucoup - ma fille - [m]

Les deux occurrences de la locutrice non scolarisée présentent des formes en [ʒɛ] + forme aoristique en /-e/.

Dans la première (532), il est possible que la locutrice ait voulu employer le futur périphrastique puisqu'il s'agit d'un événement postérieur à celui de [vule - dəmãde], au présent morphologique. Mais, même si l'explication peut paraître plausible, il n'est pas sûr que cette interprétation soit la bonne. Il est tout à fait possible que ce soit la périphrase *avoir à* + infinitif, qui signifie l'obligation, que la locutrice ait voulu utiliser, ou, une autre structure verbale.

Dans la deuxième occurrence (533), les formes de passés composés peuvent induire celle de [*ʒem ʔtre*] qui semble être également du passé composé alors que nous aurions attendu un futur périphrastique. Mais comme pour l'occurrence précédente, il nous est impossible de l'affirmer.

L'occurrence de la locutrice moyennement scolarisée Prisca (534) présente un futur simple morphologique alors que cette forme verbale est liée à l'adverbe *maintenant*. Il situe le moment R de référenciation au même moment que le moment S de l'énonciation. Puisque R=S, le temps attendu aurait dû être un présent morphologique.

(534) Prisca : j'aimerais pas qu'un jour - quand je suis dehors oh mais ça c'est la fille de tel qui passe - ah toujours elle on sait que celle-là hein ça c'est - ça c'est une vagabonde - la fille de tel est [m] - /bars, mars/ si elle est bordel elle est ceci comme le **feront** - toutes les filles de maintenant

Toujours concernant cette locutrice, elle annonce le thème de son discours : le thème lié à la situation d'énonciation et marquant une action postérieure, elle aurait dû employer un futur périphrastique :

(535) Prisca : et je **profiterai** vraiment à dire aux autres filles de mon âge - d'apprendre - peu importe le nombre d'enfants qu'elles ont mais il faut quand même apprendre l'essentiel c'est d'apprendre - même si vous n'arrivez pas - en terminal - mais l'essentiel c'est d'avoir des connaissances un certain niveau peut - arriver à faire un examen peu importe lequel - juste l'essentiel /Ø, est/ de - l'examen de votre niveau - - c'est tout ce que j'avais à dire

Dans la dernière occurrences analysée, le futur périphrastique est remplacé par le futur simple morphologique : concurrence inhabituelle puisqu'en général, entre les deux temps verbaux la substitution s'effectue dans l'autre sens ; la prédilection penche pour la structure analytique et non synthétique. Le niveau linguistique des locuteurs moyennement scolarisés n'empêchent pas la fluctuation du système et la variation.

4.8. TEMPS COMPOSÉ ET FUTUR

Deux occurrences de locuteurs peu ou non scolarisés semblent présenter la morphologie du futur antérieur, qui seraient d'ailleurs les seules de cette morphologie recensées dans l'ensemble des corpus :

(536) Simon, non scolarisé : [nɔr] père-[iizɔsufri] avant - pour [fɛr] telle chose-euh que les gens [ivɔvwar - - setɛ] dur - - même pour [fɛr] le - la cuisine - on [fəzɛ] on [par] en brousse - on [kup] le bambou - on [kup] le le morceau le morceau - pour [taje] - on [vjɛmɛtr] ça-hein - dans le soleil quand ça [səra] **f e f e** - après - on [fɛ] le lit - dans la cuisine

(537) Paul, peu scolarisé : quand la femme aussi [vwa] lui - il [di] ah le jeune homme comme ça euh quand même hein - mon [vje] [i-i-di] - je [sɥi] content avec cet homme-là - mais ce jeune homme-là il me [dəmãd] X [m] X moi je **[səreaksɛpt]**

Dans les deux exemples, il ne s'agit pas de futurs antérieurs mais de futurs simples. Dans aucune des deux séquences une antériorité n'est exprimée. Il s'agit au contraire d'une action à venir et de l'expression d'un état résultat de ce qui précède. Les deux occurrences concernées utilisent le même verbe : *être*. Nous savons que ces locuteurs l'emploient avec le futur simple morphologique, parfois avec une personne 3 accompagnée d'une forme verbale figée, telle que [səra], notamment pour le locuteur non scolarisé Simon. L'emploi du futur avec le verbe *être* est connu et respecté : aucune occurrence avec le futur périphrastique n'est recensée. Il n'y a donc aucun doute sur la forme de ce verbe. Il n'en est pas de même pour [fe fe] et [aksɛpt]. Le sens des tiroirs est incompatible avec celui du futur antérieur ; il faut donc chercher ailleurs que dans les temps composés. [fe fe] est employé comme adjectif à la place de *sec*, et [aksɛpt] a le sens de *d'accord*. Il s'agit donc de futurs simples où l'attribut du sujet à la forme d'un verbe à la forme aoristique et du radical nu.

Synthèse partielle

L'expression de l'époque future se matérialise par la compétition entre le futur simple morphologique et le futur périphrastique. Ce dernier présente des avantages tels qu'une variabilité formelle réduite et l'actualisation du procès, absents dans les valeurs du futur simple, qui favorisent l'emploi de la structure analytique sur la structure synthétique. En revanche les locuteurs les moins scolarisés n'exploitent pas les nuances sémantiques qu'offre le futur périphrastique, contrairement aux locuteurs moyennement scolarisés. L'absence de connaissances formelles limite le rendement des temps grammaticaux.

D'autres facteurs discriminent les locuteurs.

L'expression de l'injonction emporte un consensus à travers la morphologie de l'impératif alors que l'emploi du subjonctif pour cette même expression relève des performances des locuteurs moyennement scolarisés. Quant à l'utilisation du conditionnel, elle opère la distinction entre les locuteurs non scolarisés et ceux qui l'ont été. Tout comme le subjonctif, le conditionnel n'entre pas dans les compétences de locuteurs non scolarisés en raison de sa valeur d'irréel. En effet, la capacité d'actualiser un procès est le facteur déterminant dans l'utilisation d'un tiroir pour les locuteurs non scolarisés. Les nuances sémantiques de la virtualité leur sont étrangères. L'hypothèse de la spécialisation fonctionnelle apparaît quant à elle comme un indice de scolarisation et de performances de qualité en français standard.

La maîtrise du français n'exclut pas la variation qui se manifeste à travers l'hypothèse de la concurrence temporelle surtout chez les locuteurs les plus scolarisés (les moyennement scolarisés). Cette concurrence ne peut s'exprimer que lorsque deux temps au moins sont présents dans les productions pour exprimer la même valeur temporelle. La variation dans l'expression de la modalité touche les deux locuteurs qui proposent le moins d'occurrences. Cette fréquence peu élevée est peut-être le signe d'une zone de variabilité pour ces deux locuteurs.

Le futur simple apparaît malgré tout dans les productions des locuteurs les moins scolarisés dans un emploi unique. Il exprime un futur statif avec *être* et *avoir* qui semblent s'être figés.

5. CONCORDANCE DES TEMPS DANS LE DISCOURS RAPPORTÉ

Nous retenons comme définition de la concordance des temps celle de Denis et Sancier-Château (1994 ; 485) : « on appelle concordance le mécanisme qui vise à réduire le décalage temporel entre deux verbes lorsque l'un s'inscrit dans la dépendance syntaxique de l'autre : on ne parlera donc de concordance des temps que dans le cadre de la proposition subordonnée ».

Par cette définition, le champ d'investigation se réduit à l'analyse des propositions subordonnées. Dans notre corpus, le système de la concordance des temps qui paraît non standard est celui du discours indirect (DI). Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 598-599) rappellent les règles qui régissent sa construction : « le discours rapporté au style indirect perd son indépendance syntaxique et énonciative. Il se construit comme une proposition

subordonnée, qui est complément d'un verbe principal signifiant *dire* ou *penser*. (...) Il est indiqué par un mot subordonnant (*que, si...*). (...) La mise en subordination provoque des transpositions de temps et de personnes, ainsi que des changements qui affectent les déictiques et les types de phrases ».

Les occurrences recensées montrent l'emploi majoritaire du verbe recteur *dire* suivi du conjonctif *que* ; seul conjonctif, d'ailleurs, à introduire le discours rapporté (DR).

Le DR met en présence deux modes d'organisation du discours : le discours citant (DCt) et le discours cité (DCé). Nous suivons l'avis de Rosier (2008 : 48) pour qui le DR est une séquence composée d'un « énoncé + une énonciation. Dans cette optique, (...) le DI met en place une phrase complexe donc une énonciation dans la phrase enchâssante [(DCt)] et une énonciation intra-phrastique [(DCé)] ». Le DI se compose d'un rapport hiérarchique syntaxique entre DCt et DCé, et donc entre deux énonciations.

Mais la variation bouscule le mode d'ancrage du DI, à côté des quelques exemples où la norme est respectée :

- Locuteur peu scolarisé :

(538) René : moi [ʒedi] que [setɛ] ma dernière fois - [dalevɔte] - je ne le [fəre] plus

- Locuteur moyennement scolarisé :

(539) Bertrand : quand vous entendez un Africain vous dire-euh qu'il était au village

La dépendance syntaxique du DCé au DCt impose dans la première occurrence l'imparfait [setɛ] et dans la seconde occurrence, le pronom personnel *il* à la place du *je* du locuteur du DCé.

Cette dépendance syntaxique est conditionnée par le subordonnant *que*. Ploog (2004 : 304) le définit ainsi : « doté d'une charge sémantique très faible et ayant pour unique fonction de créer la connexion entre deux séquences propositionnelles, *que* est le terme conjonctif par excellence ». Ce morphème grammatical, réduit à sa fonction syntaxique, induit par sa présence celle du DI. La variation se manifeste par l'absence de la réalisation de la dépendance syntaxique malgré la présence de *que* ; phénomène que

relève Ploog dans ses corpus abidjanais. Cette variation a déjà été recensée par Manessy (1994 : 224), notamment dans l'ex-Zaire en 1990.

Ploog s'interroge sur le statut du *que* dans ses occurrences : « son statut syntaxique n'est pas évident à établir en abidjanais dans la mesure où sa réalisation n'est systématique (mécanique) dans aucun des contextes d'emploi » (ibid. : 304).

Les occurrences suivantes montrent l'absence de concordance des temps malgré la présence de *que* :

- Locuteur non scolarisé :

(540) Hélène : l'assemblée [adi] que le kilo ça [kut] 200

- Locuteur peu scolarisé :

(541) Paul : [pasœ] mon père [mavɛdi] - M. M. - que il [fomarje] beaucoup des femmes - si tu [marjɛ] la première femme si elle ne [dɔn] pas les enfants - tu [səra] maudit

- Locuteurs moyennement scolarisés :

(542) Bertrand : c'est là où je lui ai dit que non⁷⁵ - ce genre de question - je ne - **peux** pas te le recommander vaut mieux aller demander à un vieux

(543) Prisca : elle se disait que non - ils **font** son succès et tout

Les verbes du DCé [kut], [fo], [dɔn], *peux* et *font* auraient dû être à l'imparfait, temps conditionné par la dépendance syntaxique établie par *que* et par les verbes recteurs au passé [adi], [mavɛdi], *ai dit* et *se disait*, selon la concordance des temps.

L'absence de concordance des temps brouille la démarcation entre le DI et le DD puisque les temps employés dans les DCés seraient ceux utilisés si les DCés avaient été des DD.

La réflexion pousse à s'interroger sur le statut du DCé et sur le rôle syntaxique opéré réellement par *que* en raison de la rareté des transpositions caractéristiques du DI du français standard.

⁷⁵ *Non* apparaît comme une balise grammaticale qui a perdu toute valeur dénotative et possède comme unique fonction d'indiquer l'insertion d'un DR. *Non* perd sa nature négative et se désémantise pour n'avoir qu'une fonction grammaticale de marque d'insertion du DR.

Célestin, moyennement scolarisé : on peut dire que **non** au Gabon que ya beaucoup d'écoles ya les écoles dans les villages

Non peut apparaître sans *que* :

Paul, peu scolarisé : voilà le monsieur [vadir] **non** - moi aussi je [sɔi] très content - que - vous [prœne] - ma fille - je vous [dɔn] (Italia ; 2005 : 199)

Le DCé semble se situer entre le DI et le DD dans son fonctionnement syntaxique. Quant à *que*, Ploog (2004 : 305) s'interroge également sur son rôle : « il n'est pas établi qu'il s'agisse d'une subordination car il paraît difficile d'identifier des contraintes relatives au contexte d'enchâssement. Plus exactement, la notion de subordination réfère à une réalité linguistique trop restrictive pour rendre compte de l'élaboration syntaxique observée, trop variable pour s'exprimer en termes de contraintes ».

En accord avec Ploog, *que* ne peut plus être considéré comme un subordonnant strict.

En perdant sa fonction de subordonnant, *que* n'opère plus de changement syntaxique dans :

- le type de phrase :

(544) Hélène, non scolarisée : il me venir de de - demander que - **est-ce que** c'est bon **est-ce que** ce n'est pas bon

(545) René, peu scolarisé : on te [di] que **est-ce que** tu [a] quelqu'un qui [travaj] dans le gouvernement - qui [va] [rãbœ rãburse] le crédit

(546) Bertrand, moyennement scolarisé : il me dit que non - **est-ce que** [ly] il est digne - d'aller travailler un jour en brousse

(547) Bertrand : c'est comme - le petit Hans - il me disait que non - - toi - voyageur qui n'as pas de chemin - **construis** ton avenir en travaillant - et en respectant les lois de la nature

Le changement de type de phrase en DI induit la substitution de l'interrogation directe par une interrogative indirecte introduite par la subordination *si* et non par *que*. Le verbe régisseur du DCt en interrogation indirecte est souvent *demander*, comme dans l'exemple (544) mais il est suivi par *que* et non par *si*. Dans deux exemples (545, 546), le verbe *dire* est maintenu, avec *que*, mais ce verbe n'est pas compatible avec une interrogation indirecte en *si*.

La séquence jussive du DD *construis* (547) deviendrait en DI un infinitif introduit par la préposition *de*, sans la conjonction *que* puisque la subordonnée infinitive ne se construit pas avec ce subordonnant.

- les pronoms personnels :

(548) Simon, non scolarisé : quand j'/[ɛlə, elev]/ mon enfant il ne [pø] pas - il ne [pø] pas [dir] que oh - **je** [mãvɛ] - euh - à Adzabilone

(549) Hélène, non scolarisée : la femme [adi] que - tel-euh j'[ɛfɛ] les bonnes amies-euh - et en cachette - cinq à six

(550) René, peu scolarisé : il [di] que oh **je** [sɥi] plus Gabonais que **toi** - oh **je** [sɥi] plus Gabonais que **toi**

(551) Prisca, moyennement scolarisée : elles se disent que non comme **j'**ai un enfant - **je** ne sors plus - **je** ne me balade plus - **je** ne m'habille plus **je** suis à la maison - tout le temps

Dans les quatre occurrences ci-dessus, le pronom personnel sujet je ne fait pas référence au locuteur L1, c'est-à-dire l'enquêté(e), mais à un locuteur L2 indépendant de L1 et dont les paroles sont rapportées directement.

Manessy (1994 : 224) justifie l'absence du changement syntaxique des pronoms personnels par « un procédé stylistique fréquent qui consiste à actualiser la situation évoquée, à y impliquer l'auditoire et à s'y impliquer soi-même : le locuteur s'identifie à ses personnages qui parlent par sa bouche. (...) L'instance de l'énonciation se projette dans l'énoncé et participe directement à l'action rapportée ». Selon lui, il ne s'agit pas d'incorrections puisque ces absences de changements syntaxiques sont pratiquées par des locuteurs parlant le français avec aisance, mais de la mise en place d'un mode particulier de l'organisation du discours. Nous nous rapprochons de cet avis car les locuteurs les plus touchés par la variation sont des locuteurs scolarisés comme le signale Manessy.

- les déictiques :

(552) Bertrand, moyennement scolarisé : ils vont seulement te dire que non - **hier** j'étais en boîte - j'irai en boîte **demain**

Hier et *demain* sont des déictiques qui relèvent du DD alors qu'en DI ils auraient dû être remplacés par *la veille* et *le lendemain*. L'absence de changement syntaxique des déictiques et des pronoms sujets laisse penser à du DD.

Que n'introduit plus exclusivement des DI, mais aussi des DD, comme dans les exemples (541, 542), ou, des DCé qui comportent à la fois des caractéristiques du DD et du DI : dans l'exemple de Prisca (543), le temps du verbe *font* serait celui utilisé si le

DCé était du DD alors que l'adjectif possessif *son* relève du système du DI. En perdant sa dénotation de conjonction de subordination, il apparaît comme un connecteur, une balise annonciatrice de DR.

Que établit la limite entre le DCt et le DCé sans que ne s'organise obligatoirement une dépendance syntaxique. L'autonomisation des deux séquences fait cohabiter deux modes d'organisation du discours. Chacune de deux séquences va posséder son propre moment de référenciation temporelle R. « L'axe temporel passé-présent-futur [du DCé] s'organise non [plus] en fonction du locuteur L1, mais d'après le locuteur L2 qui, à l'origine, est censé avoir produit l'énoncé » (Italia ; 2005 : 196). Maingueneau (1991 : 47) explique ce changement de référenciation ainsi : « le moment de l'énonciation du L2 se définit comme le présent du locuteur ; tout énoncé au présent renvoie nécessairement à son instance d'énonciation. Chaque énoncé réinvente son présent, dès qu'un locuteur prend la parole, le présent glisse ainsi indéfiniment le long du discours ». Cette explication est valable pour des exemples comme celui de Bertrand (542) où le DCé correspond au DD.

En français de France, des DD sont parfois introduits par *que*. Rosier (2008 : 96-97) identifie ces cas en nombre très restreint, réalisés dans certaines conditions. « *Que* sert à introduire des séquences où la littéralité est mise en avant :

- citations de l'écrit d'où son abondance dans les articles scientifiques par exemple),
- citations officielles (produites par des instances d'énonciation officielles),
- citations marquées stylistiquement ou véritables DD (présence des personnes 1 et 2). »

Certaines de nos occurrences semblent relever du dernier cas où le DR est un « véritable DD », mais ce n'est pas toujours ainsi.

En effet, la difficulté réside dans des DCés qui mélangent à la fois des caractéristiques du DD et du DI :

(553) Bertrand, moyennement scolarisé : c'est ainsi que mon père a dit que - non -
je suis encore trop petit

Je fait référence au locuteur L1, Bertrand, et relèverait du DI mais le verbe *suis* au présent relève quant à lui du DD alors que si la syntaxe du DI avait été maintenue, le verbe aurait été à l'imparfait.

(554) Bertrand, moyennement scolarisé : parce que quand j'étais en troisième je me disais que bon - **j'avais** des frères - des amis qui **étaient** en troisième - mais si eux il **réussit** à gagner - mais pourquoi pas moi - si je **rate** ils **vont se moquer** de moi

Les deux premiers verbes du DCé à l'imparfait appartiendraient au DI par concordance syntaxique avec le verbe régisseur *me disais* alors que les trois autres ne sont plus à l'imparfait mais au présent et au futur périphrastique. Nous quittons le DI pour semble-t-il entrer dans du DD.

(555) Prisca, moyennement scolarisée : dès qu'elle voyait ça comme - son oncle - l'empêchait de sortir - de rencontrer les gens elle se disait que non - **son** oncle **veut lui** faire du mal

Le pronom *son* fait référence à l'oncle de celle qui est le sujet du verbe régisseur, *elle*, puis *lui* fait référence à *elle* ; la transposition des pronoms est propre à la syntaxe du Di. Mais, si la séquence avait été totalement du DI, le verbe *veut* aurait dû être à l'imparfait d'après la concordance syntaxique avec le verbe régisseur *se disait*.

Que complétif a perdu ses qualités de conjonction de subordination conditionnant une dépendance syntaxique d'une séquence verbale à une autre. Sa restructuration en a fait une balise de démarcation de DR. Nous n'avons pas pu définir précisément le rôle syntaxique de *que*, tout comme Ploog dans son corpus de français abidjanais. « L'hypothèse basse consiste à poser que l'intégration syntaxique est assurée par divers moyens autres que *que* (...). L'hypothèse haute consisterait à postuler que *que* restreint sa fonction (...) à celle de marqueur de frontière prédicative verbale » (Ploog ; 2004 : 305-306). Aussi bien dans les productions de Ploog que dans les nôtres, *que* a subi une restructuration syntaxique qui a eu des conséquences sur le mode d'organisation syntaxique et référentiel de la séquence suivante à savoir le DCé.

La perte de la fonction de subordonnant de *que* s'accompagne d'un relâchement des contraintes syntaxiques de l'intégration du DR. La variation a alors permis à *que* d'introduire aussi bien du DI que du DD. Elle a également autorisé dans un même DCé le mélange entre le système syntaxique du DD et celui du DI créant ainsi un mode d'organisation mixte du DR. La distinction DD / DR n'est plus opérante ; il serait alors plus juste de parler de DR ou de DCé.

Synthèse partielle

Contrairement à ce qui a été vu précédemment, la variation du DR est présente dans les productions de tous les locuteurs. Aucun critère ne permet réellement de les différencier ; sauf l'emploi d'un mode d'organisation syntaxique et référentiel mixte du DR qui n'apparaît que dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés. La variation du DR ne relève pas d'un sociolecte particulier induit par un certain niveau de connaissance de la langue française et de scolarisation mais appartient à tous les locuteurs quelle que soit leur pratique de la langue. Elle se rencontre également dans d'autres pays africains (Congo-RDC, à Abidjan). Cette variation entre dans le cadre de l'appropriation du français par la population gabonaise et semble plus avancée dans le français pratiqué par des locuteurs scolarisés que dans celle pratiquée par des locuteurs peu ou non scolarisés. Elle aboutit à l'émergence d'une nouvelle tendance d'intégration syntaxique du DR qui ne peut pas se définir avec les outils descriptifs et grammaticaux adaptés au français normé. Cette tendance représente l'autonomisation d'une langue en cours d'appropriation vis-à-vis de la langue source.

Conclusion

Les trois époques sont représentées dans les productions de tous les locuteurs. Comme attendu, la palette des tiroirs s'étoffe au fur et à mesure que le nombre d'années de scolarité des locuteurs augmente. Les différences entre les locuteurs ne s'arrêtent pas à cette répartition. En effet, un même tiroir peut selon les locuteurs proposer une ou plusieurs valeurs, qu'elle soit standard ou non. L'accord entre tiroir et temps verbal n'est pas systématique : l'imparfait et le présent morphologique l'illustrent, jusqu'à en devenir interchangeables. Les tiroirs employés par les locuteurs non scolarisés n'expriment que l'actualisation du procès alors que les locuteurs peu ou moyennement scolarisés savent nuancer (la modalité) ou utiliser le mode de la virtualité (subjonctif, conditionnel, futur simple).

Le facteur discriminant qui découle de l'acquisition formelle se révèle une fois de plus être la fréquence d'emploi. En fonction de l'utilisation de telle ou telle forme, comme le futur simple morphologique ou le subjonctif, nous reconnaissons un niveau linguistique plus élevé.

L'éventail des tiroirs des locuteurs gabonais est plus fourni que celui décrit par Moseng Knutsen (2007) ou Hattiger (1991). Nous retrouvons comme eux dans les temps élémentaires le présent morphologique, qui présente également un emploi étendu, l'imparfait (absent de la liste de Hattiger), le passé composé et le futur périphrastique auxquels nous ajoutons le plus-que-parfait, qui dans les corpus de Moseng Knutsen semble relever d'un niveau moyen de scolarisation mais dont l'emploi reste occasionnel. Contrairement à Moseng Knutsen et à Hattiger, nous ne nous limitons pas à répertorier les tiroirs élémentaires. Nous avons essayé d'établir ceux qui relèvent d'un niveau moyen de scolarisation et du niveau intermédiaire. Le futur simple morphologique, le subjonctif et le conditionnel appartiennent à ce niveau intermédiaire représenté par les locuteurs peu scolarisés Paul et René. Le conditionnel passé symbolise quant à lui un niveau moyen de scolarisation. Selon Moseng Knutsen, les locuteurs abidjanais moyennement scolarisés emploient à l'occasion le futur simple et le conditionnel alors qu'ils ne sont pas rares dans nos corpus. Ces deux temps, avec le subjonctif, mettent en lumière par leur absence dans les productions des locuteurs non scolarisés, Simon et Hélène, la nécessité pour ces deux derniers d'exprimer l'actualisation du procès et de présenter les faits comme réels. Les nuances sémantiques offertes par certains tiroirs semblent étrangères à des locuteurs qui ne sont pas passés par le biais de l'école. Les tiroirs élémentaires selon Manessy (1994 : 141-142) s'organisent autour de quelques formes grammaticales le plus souvent figées, le présent morphologique, les formes infinitives et adjectivales. Le système proposé par nos locuteurs les moins scolarisés est plus étoffé et élaboré. Nous nous apercevons qu'à un niveau scolaire équivalent, le niveau linguistique diffère selon les pays.

La répartition des locuteurs dans l'expression de l'époque se confond avec la répartition selon la morphologie verbale. Par la fréquence d'emploi des formes verbales, leur diversité et leur sémantisme proposés par René, ce locuteur se rapproche comme à son accoutumé des locuteurs moyennement scolarisés. Mais la fréquence de la variation le situe au niveau des locuteurs les moins scolarisés. Sa fluctuation et sa capacité à naviguer entre les deux pôles du continuum se vérifient une fois de plus dans ce chapitre. Le locuteur Paul établit à nouveau la jonction entre le locuteur intermédiaire René et les deux locuteurs non scolarisés.

La concordance des temps, peu respectée selon Moseng Knutsen, se manifeste dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés, notamment dans la structure en *si* + indicatif, conditionnel et dans le discours rapporté. La marque d'antériorité, quel que soit le locuteur, s'exprime à travers les temps grammaticaux standard.

Le cotexte apparaît comme un élément essentiel pour définir la référenciation temporelle, surtout dans les corpus des locuteurs les moins scolarisés car la variation fait alterner divers tiroirs pour la même valeur temporelle. La référenciation n'est plus dévolue au seul verbe et se voit prise en charge par des éléments du cotexte, souvent proche dans l'environnement de ce tiroir.

La répartition des tâches évite la redondance entre un référent temporel et un temps grammatical indiquant la même époque. La variation découle de l'auto-régulation de la langue qui par la recherche de la simplification et de la généralisation de certaines formes verbales permet une certaine confusion entre elles, par exemple dans l'emploi entre les formes infinitives, adjectivales et d'imparfait sous l'influence de l'aoriste. Le présent morphologique, ou temps zéro, présente peu de valeurs temporelles différentes alors que sa vacuité sémantique aurait pu nous laisser supposer le contraire. Ce temps zéro est à mettre en parallèle avec la personne 3 ou personne neutre dans l'expression du concept de personne. Il symbolise l'auto-régulation et la généralisation d'une forme universelle mais présente des emplois restreints. La variation produit des formes neutralisées qui peuvent se glisser dans différents cotextes avec différentes référenciations temporelles et prendre une valeur définie par ce même cotexte.

Le repérage temporel devient externe au verbe sous l'influence de la variation mais la référenciation temporelle reste intrinsèque au verbe dans la plupart des occurrences. La variation existe, aussi bien dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés que dans ceux des locuteurs moyennement scolarisés. Elle côtoie les structures standard ce qui tend à prouver que l'apprentissage scolaire n'est nullement un frein à son utilisation, juste un filtre qui permet à cette variation d'être moins influente et présente dans les productions de locuteurs moyennement scolarisés. Ainsi aucun locuteur ne présente un seul mode de fonctionnement dans l'expression du concept de temps : les modes d'organisation du discours standard et non standard cohabitent, parfois dans les mêmes séquences.

La différence fondamentale entre les locuteurs se situe à deux niveaux. La première concerne la palette des tiroirs à disposition des locuteurs : plus le locuteur est scolarisé, plus il propose un éventail de tiroirs varié. La seconde différence fondamentale est la valeur dévolue aux tiroirs. En effet, les deux locuteurs non scolarisés se contentent de les employer avec une référenciation temporelle intrinsèque ou non et sans aucune nuance sémantique. En revanche, les autres locuteurs, passés par le biais de l'école, intègrent en plus des nuances sémantiques et modales aux formes verbales. Plus le locuteur a été scolarisé, plus ces nuances se révèlent nombreuses d'où la diversification d'une même forme verbale.

L'emploi des tiroirs relève du français standard et l'expression du concept d'époque est conforme à la norme. L'intérêt de cette analyse se situe dans la différenciation des productions des locuteurs autrement que par la conformité ou non au français standard. Les facteurs discriminants sont alors la fréquence, faible, élevée ou inexistante d'un tiroir, sa diversité sémantique et la capacité d'un temps à actualiser ou non le procès. À travers ces indices précis, une hiérarchie s'installe entre les locuteurs créant ainsi une chaîne sur le continuum linguistique sans clivage ni imperméabilité.

Récapitulatif de la Répartition des emplois standard et non standard des tiroirs selon les époques

NB : les tiroirs notés en italique sont employés de manière non standard.

Époque passée

Tiroirs	Valeurs sémantiques		
	Communes à tous les locuteurs	Communes aux locuteurs peu scolarisés et aux locuteurs moyennement scolarisés	Employées par les locuteurs moyennement scolarisés
Imparfait	Anaphorique	-	narratif
	Progressif	-	-
	Action secondaire	-	-
Passé composé	Accompli du passé	-	-
	Action principale	-	-
	Antériorité	-	-
Présent	-	-	Narration
Plus-que-parfait	Antériorité		
Passé simple	-	Imparfait	
Conditionnel passé	-		Irréel du passé
Subjonctif imparfait	-	Expression figée	-
<i>Présent – temps zéro</i>	Imparfait anaphorique	-	-
	Participe passé (dans passé composé)	-	-
<i>Plus-que-parfait</i>	Passé composé ou imparfait	-	-
<i>Infinitif</i>	Aoriste	-	-
<i>Participe passé</i>	Accompli : résultat du procès	-	-

Il est à noter que les tiroirs employés de manière non standard se retrouvent uniquement dans les corpus des locuteurs peu ou non scolarisés.

Époque présente

Tiroirs	Valeurs sémantiques		
	Communes à tous les locuteurs	Communes aux locuteurs peu scolarisés et aux locuteurs moyennement scolarisés	Employées par les locuteurs moyennement scolarisés
Présent	Déictique ou momentané	-	-
	Étendu ou actuel	-	-
	Dit gnominique	-	-
Passé composé	Présent accompli	-	-
Subjonctif	-	Intemporel/ non actualisation	-
	-	Dans les subordonnées : complétives et circonstancielles	-
<i>Imparfait</i>	Présent	-	-
<i>Futur simple</i>	-	-	Présent

Époque future

Tiroirs	Valeurs sémantiques		
	Communes à tous les locuteurs	Communes aux locuteurs peu scolarisés et aux locuteurs moyennement scolarisés	Employées par les locuteurs moyennement scolarisés
Futur simple	Futur statif (<i>être, avoir</i>)	Indétermination	-
	-	Modalité	-
Futur périphrastique	Postériorité	Consécution	Commentaire
	Antériorité	-	Modalité
Impératif	Injonction	-	-
Subjonctif	-	-	Injonction
Conditionnel	-	Hypothèse	-

CHAPITRE XI : CONCEPT D'ASPECT

Le concept d'aspect, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, est relié à celui de l'époque. Dans leur étude de la langue parlée par des analphabètes, les auteurs (Derbal, Hattiger, Moseng Knutsen) notent que les temps grammaticaux sont peu nombreux. Leur réduction, ainsi que celle des valeurs temporelles véhiculées par chacun, s'effectuent au profit du concept d'aspect, exprimé d'un point de vue formel, plus aisé à utiliser puisqu'intrinsèque au verbe. Nous verrons si, comme cela a été affirmé, le concept aspectuel remplace le système verbal défaillant, et dans quelle(s) proportion(s). Nous verrons également si des traits distinctifs apparaissent entre les deux groupes de locuteurs et entre les locuteurs. Selon toute vraisemblance, les peu ou non scolarisés devraient avoir recours au concept d'aspect plus que les locuteurs moyennement scolarisés, en raison de leur organisation temporelle moins élaborée.

1. CADRE THÉORIQUE

Selon la définition traditionnelle, l'aspect « concerne la façon dont est vu le procès par rapport à son déroulement » (Confais ; 2003 : 4) ou comme « different ways of representing the internal temporal constitution of a situation » (Comrie ; 2001 : 52). Ce que Guillaume (1964 : 47-48) définit par le temps impliqué : « le *temps impliqué* est celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle de verbe. Il suffit de prononcer le nom d'un verbe comme *marcher* pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation ». Il s'oppose donc au temps expliqué⁷⁶ ; toujours selon Guillaume (1964), « le *temps expliqué* est autre chose. Ce n'est pas le temps que le verbe retient en soi par définition, mais le temps divisible en moments distincts – passé, présent, futur et leurs interprétations – que le discours lui attribue. Cette distinction du *temps impliqué* et du *temps expliqué* coïncide exactement avec la distinction de l'*aspect* et du *temps* ». Le *temps expliqué* et le *temps impliqué* peuvent être nommés différemment : par exemple il sont désignés sous les termes de « temps externe » et « temps interne » par Comrie (2006 ; 2001) et de « temps déictique » et de « temps relatif » par Tournadre et Jamborová (2009). Quel que soit le terme attribué,

⁷⁶ cf. le chapitre sur le concept d'époque

chacun recouvre la même définition. L'aspect apparaît comme un concept métalinguistique plutôt que comme une propriété morphosyntaxique.

L'aspect s'exprime à travers deux modalités, les temps grammaticaux et les périphrases verbales, « ou mode d'action relevant de la sémantique des verbes, qu'ils renvoient à un procès ou à un état » (Barbazan ; 2006 : 65).

Les formes verbales, dépendant des tiroirs verbaux ou temps grammaticaux, indiquent l'achèvement (accompli) ou non (inaccompli) du procès grâce aux formes composées et simples.

D'autre part, les oppositions aspectuelles ne se limitent pas aux formes accomplies et inaccomplies. Le présent morphologique remplace souvent l'imparfait morphologique. D'un point de vue formel, cela s'explique mais cela ne constitue pas la seule raison. Les valeurs aspectuelles de ces deux temps grammaticaux interviennent également dans cette substitution. D'ailleurs seules les valeurs aspectuelles définissent les formes non temporelles et non personnelles, comme les formes infinitives et adjectives. L'opposition accompli/inaccompli sera également étudiée à travers les périphrases verbales. Les constructions sérielles quant à elles décortiquent chaque action en ses différentes phases internes, mais absentes du français de France, elles trouveront peut-être une explication grâce au concept d'aspect.

Dans les stratégies d'appropriation du français langue cible, les locuteurs trouvent plus aisé d'employer la flexion temporelle dans les formes composées et périphrastiques, comportant soit une forme adjectivale soit une forme infinitive. Ceci « constitue une sorte d'idéal puisque le thème verbal est alors invariable » et offre « des possibilités d'appropriation plus faciles et plus immédiates » (Chaudenson ; 2003 : 196). Ces constructions présentent un autre avantage puisque les auxiliaires et semi-auxiliaires⁷⁷ sont des formes récurrentes, souvent régularisées, qui ne posent pas de difficultés d'emploi aux locuteurs peu ou non scolarisés. Ces structures obéissent au besoin d'invariabilité formelle incluse dans le processus de simplification de la langue.

⁷⁷ Les semi-auxiliaires correspondent par exemple à *finir de*, *continuer à*, *commencer à*, dans les périphrases verbales.

Nous verrons dans quelles proportions ces conjugaisons parallèles à la conjugaison standard remplacent cette dernière comme cela se voit en français d'Amérique du Nord et dans les créoles sous l'influence de la variation.

2. PRÉSENT MORPHOLOGIQUE VS IMPARFAIT MORPHOLOGIQUE

Nous avons constaté dans le chapitre sur le concept de temps que l'imparfait morphologique, notamment l'imparfait anaphorique, disparaissait au profit du présent morphologique dans les récits. Nous avons proposé une explication, en partie formelle, à cette substitution mais l'aspect tient également une part de responsabilité.

2.1. PRÉSENT DU LOCUTEUR

En tant que formes simples, l'imparfait et le présent morphologique représentent des non accomplis. Le remplacement de l'un par l'autre se comprend par la dimension aspectuelle du présent morphologique : le procès en cours d'accomplissement est envisagé de l'intérieur sans que ses limites extérieures de début et de fin ne soient prises en compte. La théorie de Koschmieder (1996) reprise par Mellet (1998) explique que le Moi du locuteur constitue le point de repère temporel ou moment de référenciation R du récit produit. Ce Moi se distingue du moment de l'énonciation S en s'autonomisant et en devenant ainsi le présent du locuteur : le Moi raconte un événement E comme si celui-ci se déroulait en direct devant lui « que l'énoncé réfère à l'actuel, au futur ou au passé » (Mellet ; 1998 : 207). Il s'agit d'une temporalité interne, impliquée ou relative, qui prend comme point de repère, ou point de référenciation, non un moment ou une période plus ou moins longue fixée dans le temps chronologique mais le locuteur lui-même qui bouge sur la ligne du temps.

Koschmieder (1996 : 17) l'explique ainsi :

« Le Moi qui se déplace sur la ligne du temps décompose donc le temps en futur et passé, en même temps qu'il désigne tous les sites temporels déjà traversés comme passé, tous les sites temporels à traverser comme futurs, quelle que soit, par ailleurs, sa propre position. Il en résulte que des sites temporels qui, quelque temps auparavant, se trouvaient encore dans le futur, appartiennent déjà au passé dès l'instant qu'ils ont été traversés, sans avoir pour autant changé de position calendaire. Le Moi, avec le présent, le futur et le passé, constitue donc en quelque sorte un système de coordonnées mobile le long de la ligne du temps, dans lequel les mêmes sites temporels peuvent être considérés, selon leur position par rapport à la conscience du présent (...)

tantôt comme du futur, et tantôt comme du passé, une fois que le Moi les a traversés. Les concepts de futur et de passé tels qu'on les a définis n'indiquent donc pas la position calendaire de sites temporels sur la ligne du temps, ils caractérisent simplement leur situation par rapport au Moi à un moment donné. »

Puisque l'aspect du présent est non accompli, le point R, ou présent du locuteur, devient « un point mobile qui s'éloigne de la borne initiale et dessine un intervalle ouvert à droite » (Mellet ; 1998 : 209) ; ce qui autorise la mobilité du Moi sur la ligne du temps. Ce présent ne s'appuie sur aucun repère temporel externe. Mellet (ibid. : 209) le définit comme se construisant « en créant continûment le lieu de son repérage aspectuel, il s'auto-repère ». L'échelle du temps chronologique n'a plus de pertinence, seule la position du Moi du locuteur sur cette échelle, et donc son propre regard, constitue la référence du présent ; d'où une référenciation interne et relative. Elle le qualifie d' « inaccompli progressif (...) quelle que soit la situation temporelle de son référent » (ibid. : 209). Grâce à cette autonomie temporelle, il peut être exploité dans différents co(n)textes.

Elle oppose également le présent à l'imparfait en justifiant ainsi l'emploi du premier à la place du second :

« Là où l'imparfait associe deux parties du procès clairement discernables, une partie virtuelle et une partie déjà accomplie dont l'une peut s'imposer au détriment de l'autre, dont le jeu permet des effets de sens variés et pour la saisie desquelles l'expression "vision sécante" se justifie assez bien, le présent offre au contraire au sujet de se situer sur le point toujours renouvelé, mais homogène et indivisible, qui définit l'inscription dans le temps du processus en cours, qui en marque l'accomplissement » (1998 : 211-212).

L'aspect du présent offre une représentation relative et subjective du concept d'époque présente puisqu'elle « est conditionné[e] par le Moi » (Koschmieder ; 1996 : 21) qui « donne à voir le procès comme s'il était présent » (Mellet ; 1998 : 212).

2.2. PRÉSENT TEMPS RELATIF

Dans l'expression d'une succession indéterminée de procès, l'emploi de l'aspect inaccompli est sollicité. Dans un récit faisant référence à une époque passée sans véritable délimitation chronologique – comme le font les locuteurs peu ou pas scolarisés avec *au temps avant, au temps nos pères, avant*, etc – l'utilisation de l'imparfait, temps du passé à l'aspect inaccompli, semble mieux adaptée selon ce principe. Mais les

contraintes syntaxiques de l'imparfait anaphorique sont telles que pour des locuteurs peu ou non scolarisés, cet emploi est intenable. D'un point de vue formel, le présent morphologique prend le relais de l'imparfait en tant que « temps relatif » (Tournadre, Jamborová ; 2009), « temps interne » (Comrie ; 2001) ou « temps impliqué » (Guillaume ; 1964) car son aspect inaccompli correspond à celui de l'imparfait.

Le choix du présent morphologique dans des séquences à l'époque passée transforme ce temps en temps relatif alors que le passé reste un temps déictique puisque sur l'échelle chronologique il ne se déplace pas. Cette transformation entraîne un transfert du moment R de référenciation qui ne correspond plus au moment S de l'énonciation. Lorsque R se déplace sur l'échelle du temps et se distingue de S, « le transfert de repères a des conséquences sur la valeur du temps grammatical qui ne conserve pas sa valeur habituelle » (Tournadre, Jamborová ; 2009 : 3). Ce présent relatif indique qu'un procès est en cours d'accomplissement au moment où l'on considère les événements, même s'ils ont déjà eu lieu.

Selon les mêmes auteurs (ibid.), le transfert du moment de référenciation engendre comme conséquence pour le présent relatif la neutralisation de « la valeur de l'inaccompli qui est normalement véhiculée par le présent déictique ». L'absence de marque aspectuelle, idée reprise par Franckel (1989) à la suite de Serbat (1982 : 37), ajoutée à l'absence de marque temporelle, le « réduit au thème verbal et aux désinences personnelles ; au plan du sens, (...) [il est] apte à figurer dans tout énoncé, quelle que soit l'époque dans laquelle certaines informations explicites ou la relation implicite aux conditions d'énonciation invitent à situer le procès ». Toujours selon Franckel (1989 : 85), « l'indépendance et la polyvalence potentielle de l'ancrage du présent simple à une instance temporelle ou subjective permettent de lui conférer des propriétés et des valeurs extrêmement variables ».

Le présent garde son aspect d'inaccompli ou en est dépourvu lorsqu'il s'emploie dans une époque autre que celle du moment de l'énonciation. Que le présent morphologique perde ou non son aspect d'inaccompli, c'est sa capacité à regarder un événement comme s'il se déroulait en face de lui qui est privilégié dans son utilisation en tant que temps relatif, impliqué ou interne, quelle que soit l'époque de référenciation.

Finalement, c'est la manière dont il conçoit le procès, en cours de déroulement, qui devient l'une de ses principales caractéristiques.

2.3. SUBSTITUTION ASPECTUELLE

Le présent remplace les formes d'imparfait dans les productions situant le moment R dans l'époque passée :

(556) Simon, non scolarisé : oui [sɛ] là où - qui-é-[ssetɛ] la coutume d'avant - euh - après - quand je [vjɛ̃] avec ça comme [marje] d'abord avant on [navɛ] pas l'argent - on [apɛl] - les choses-là [lekwalɑ] - - [sɛ] ça que - on [amɛn] - pour [alɛ] euh - [prezɑ̃te] - mes beaux-pères - que voilà le marchandise que je j'[ɛ] je [vjɛ̃] je [vjɛ̃] vous [dɔne setɛ] comme-euh - comme l'or

Le moment R situe dans une époque révolue, celle des ancêtres du locuteur avant la colonisation, indiquée par *la coutume d'avant*.

Parce que les locuteurs peu ou non scolarisés maîtrisent mal la conjugaison française, nous aurions pu émettre l'hypothèse qu'ils utiliseraient préférentiellement un temps du passé avec une flexion verbale limitée. En cela, le passé composé répond à cette exigence : temps du passé, il s'aligne sur le principe d'invariabilité morphologique dans le cadre de l'autorégulation de la langue avec un auxiliaire dont la flexion est connue de tous en raison de sa haute fréquence et suivi d'une forme invariable, connue également.

L'époque passée, de par son caractère révolu, aurait pu présenter des procès exprimés indifféremment par des temps grammaticaux qui font référence au passé, soit passé composé soit l'imparfait. Tous deux associent dans leur définition la référence à un passé révolu. Mais la substitution n'a pas lieu. Tournadre (2004 : 17) justifie l'impossibilité de l'échange entre ces deux temps :

« Le choix de l'aspect <accompli>/<inaccompli>⁷⁸, tout comme le choix d'un <temps>, dépend avant tout de la position adoptée par le locuteur-énonciateur et de la perspective choisie par ce dernier pour envisager la situation ou l'événement qu'il souhaite évoquer. » Selon lui, « le choix de telle ou telle perspective aspecto-temporelle implique la mise en place d'un repère R⁷⁹ implicite ou explicite. (...) Le repère sert à calculer l'intervalle asserté. (...) Selon les cas, la perspective aspecto-temporelle peut sélectionner l'ensemble du procès [(aspect accompli)] ou bien ne sélectionner qu'une phase du procès (inchoative, centrale, terminative, [inaccompli]). »

⁷⁸ L'auteur note entre parenthèses <> des valeurs grammaticales.

⁷⁹ Dans notre étude, R est comparable au moment R de référenciation de l'énoncé.

Ainsi, le locuteur choisit une perspective aspecto-temporelle qui, associée à l'intervalle asserté, va conditionner l'emploi de tel ou tel temps grammatical. Le passé composé, un passé accompli au moment R, et l'imparfait, un passé inaccompli au moment R, ne proposent pas le même intervalle asserté en raison de leur opposition aspectuelle. La substitution de l'un par l'autre ne peut donc s'effectuer puisqu'ils n'envisagent pas le procès sous la même perspective. Cette substitution engendrerait un problème d'acceptabilité à cause de la différence de leur valeur aspectuelle qui apparaît incompatible.

(557) René, peu scolarisé : il lui [afədɔrmir] - il [ãlɔvɛ] - un morceau - de sa côte - gauche - [ia - desine] - l'image d'une femme et [sufle]

Dans cette séquence du locuteur peu scolarisé René, le temps de référenciation semble être le passé composé. Le locuteur raconte la création d'Eve par Dieu à partir de la côte d'Adam, de manière accomplie où tous les procès s'enchaînent. La forme d'imparfait glissée au milieu des passés composés pose un problème de référenciation. Ce procès montre l'action sous une autre perspective aspecto-temporelle, l'inaccompli, qui s'accommode mal avec l'enchaînement des actions envisagées par les passés composés. Le changement de temps grammatical « induirait une modification de la perspective posant des problèmes d'acceptabilité » (Tournadre, Jamborová ; 2009 : 4)

En revanche, une substitution est possible entre l'imparfait et le présent morphologique. Nous en déduisons que parce que des temps verbaux détiennent des valeurs aspectuelles différentes, il ne peut y avoir de confusion ou d'échange entre eux, du moins dans les productions de nos locuteurs. Si substitution il y a, elle semble se produire entre des temps grammaticaux possédant le même aspect, tels que le présent morphologique et l'imparfait avec l'aspect non accompli.

(558) Hélène, non scolarisée : si les autres oui majorité - on [afɛ] - même pas bédégistes même pas udécégistes - [ɥi].D.C.G. [ja] B.D.G. - ils [sɔ̃] deux - - beaucoup le parti - je ne [savɛ] pas - ce temps-là les deux partis [ɥi].D.C.G. et B.D.G. - [isɔ̃] deux - - si B.D.G. [aparle] les choses du bien - l'U.D.C.G. aussi - il

[aaʒute] - pour [fɛr] du bien - dans le pays - - si les - [ɥi].D.C.G. [afɛ] du bien
B.D.G. - [garde] - il [aaksepte] - oui il [fofɛr] ça - dans le pays

Nous voyons dans cette séquence que le verbe à l'imparfait [savɛ] présente le procès en cours d'accomplissement sans comporter de bornes finales ; alors que les passés composés [afɛ], [aparle], [aaʒute], [afɛ] et [aaksepte] expriment des actions terminées, ou accomplies, au moment S. [savɛ] représente un intervalle de temps qui comprend les passés composés.

L'utilisation d'un temps grammatical est conditionnée d'une part par sa facilité d'emploi (formes régularisées, peu de contraintes syntaxiques) et d'autre part par sa valeur aspectuelle. Nous en voyons un exemple avec celui d'Hélène (558) où l'imparfait et les passés composés ont des sens définis et distincts, ainsi que dans celui qui suit :

(559) Prisca, moyennement scolarisée : après un soir - et tout l'après-midi nous **sommes allées** à l'école - elle m'**attendait** dans une impasse et tout - elle **voulait** me frapper - /j'essais, je sais/ quand même de me défendre normalement - et puis depuis ce jour - elle /n'a, m'a/ plus **embêté(e)** et nous **sommes restées** des amies jusqu'à présent

Dans cette séquence, les verbes *aller*, *embêter* et *rester*, au passé composé, marquent des actions envisagées avec une borne finale d'où l'accompli. Les formes simples de l'imparfait des verbes *vouloir* et *attendre* montrent le procès en cours de déroulement sans borne finale (inaccompli) pour insister sur la durée du procès. Les passés composés indiquent quant à eux le résultat d'une action, notamment avec les verbes *embêter* et *rester*, grâce à la clôture du procès.

Synthèse partielle

La prise en compte de la valeur aspectuelle d'un temps grammatical concerne tous les locuteurs. Seule la valeur temporelle permet de distinguer les différents locuteurs entre eux, en revanche l'aspect appelle à un consensus.

Les productions des locuteurs peu ou non scolarisés montrent une alternance de perspective aspecto-temporelle au moment R de référenciation par l'emploi des imparfaits et des présents morphologiques ; ce qui pose un problème d'acceptabilité et de compréhension. Bien qu'ayant le même aspect non accompli, l'imparfait indique un procès révolu dans le passé alors que le présent donne à voir le procès comme s'il se

déroulait en direct sous les yeux du locuteur et de son assistance. L'un peut se substituer à l'autre mais ils ne peuvent pas apparaître ensemble dans une même séquence sans gêner la compréhension. Cette alternance nécessite le changement continu de référence du mode d'organisation du discours. La similitude aspectuelle permet l'échange mais pas la cohabitation ; d'où ses limites. Les locuteurs moyennement scolarisés, quant à eux, ne présentent pas de séquences avec un changement du point de repère de la référenciation ou de perspective aspecto-temporelle.

Toujours dans le chapitre sur le concept de temps, nous avons vu que la définition de chaque temps grammatical comprend une part aspectuelle ; ce qui prouve sa valeur intrinsèque. Quel que soit le point de vue adopté pour les définir, l'aspect de chaque temps grammatical apparaît incontournable. En effet, l'imparfait progressif joue sur son aspect non accompli et son absence de borne finale, ce qui laisse la possibilité à l'événement E de continuer jusqu'au moment S. Le temps accompli du passé exprimé par le passé composé se définit grâce à cet aspect accompli représenté par la forme composée. Le passé composé, toujours à travers son aspect, peut avoir la valeur temporelle d'un présent accompli. Le futur périphrastique s'appuie sur sa valeur aspectuelle imminente et prospective pour marquer l'époque future. Cela prouve que lors de l'utilisation d'un temps grammatical, il est choisi et employé essentiellement en fonction de sa valeur aspectuelle. Celle-ci définit les contours sémantiques des temps grammaticaux.

3. MODES NON PERSONNELS ET NON TEMPORELS

Les formes recensées dans les productions telles que les formes infinitives, adjectivales et adverbiales relèvent de modes non personnels et non temporels du verbe. Comme elles ne permettent pas la datation du procès, elles dépendent d'une indication extérieure et s'alignent sur l'époque représentée par le procès principal. Ces formes se définissent en fonction de leur valeur aspectuelle et si certaines s'opposent, cette opposition ne peut être qu'aspectuelle. Selon leur forme simple ou composée, elles vont traduire l'aspect non accompli ou accompli du procès exprimé. Elles ne possèdent pas de temps externe, explicite ou déictique. Pour calculer leur référence temporelle, il faut déterminer le moment de référenciation R du procès principal puisqu'elles prennent à leur compte le temps relatif exprimé par ce procès principal.

3.1. NON ACCOMPLI

L'aspect non accompli de formes non temporelles et non personnelles comme la forme infinitive en [-e], [-ir], [-rə] et [-war], adjectivale en *-ant* et adverbiale en *en -ant*, marque un procès en cours d'accomplissement, simultané au procès principal quelle que soit l'époque de la séquence.

3.1.1. Forme infinitive

Les infinitifs présentent des formes simples d'où leur aspect inaccompli.

(560) Simon, non scolarisé : **avant** - quand on [fəzε] le - le caoutchouc-là - on [par] en brousse - on [truvœ] - on [truv] le caoutchouc - - il [sapɛlelung] - qu'on [fəzε] le - le ballon-là - nous on [ʃɛrʃ] de - ce qu'on [apɛl - zɛn] - en brousse - on [plije] ça comme ça - on [mi] ici - on on [**batrœ**] le bois-là - euh on [**mɛtrœ**] - le caoutchouc qui [sɔr] là-dedans - - on [plije] - on [plije] - on [plije] - après - ça [rəvjɛ̃] - comme un ballon

L'époque est indiquée par l'adverbe *avant* qui situe le procès antérieurement à l'arrivée des colons. Les formes infinitives s'emploient comme des formes verbales personnelles et temporelles : le temps est déjà indiqué par *avant* et le rang de la personne occupé par *on* inclusif. Ce système relève de la simplification de la langue avec l'abandon de la redondance. Les formes infinitives [**batrœ**] et [**mɛtrœ**] montrent les procès en cours de réalisation qui s'intègrent dans la succession chronologique des différents procès. Ils marquent une époque passée sur le modèle de *on* [fəzε] (3 occurrences) et *on* [plije] (4 occurrences) ; ils représentent certainement des imparfaits morphologiques. Les autres procès au présent morphologique, des formes simples, sont également des non accomplis. La forme infinitive, parce que simple, suit le modèle des imparfaits et présents morphologiques de la séquence. Le locuteur donne à voir les événements dans leur déroulement, l'infinitif s'inscrit dans cette perspective du temps relatif.

3.1.2. Forme adjectivale

Cette forme simple propose deux réalisations, l'une sans suffixe, l'autre accompagnée du suffixe *-ant*.

La forme adjectivale, employée seule, des verbes transitifs imperfectifs⁸⁰ « indiquent un procès susceptible de se prolonger indéfiniment. Pour ceux-ci, la forme adjectivale indique l'aspect non accompli » (Denis, Sancier-Château ; 1994 : 391). Il s'agit également d'une tournure passive :

- Locuteur peu scolarisé :

(561) René : oh tu [atã] tu [atã] tu [atã] on [va] te [peje] le retraite **anticipée** - jusqu'à aujourd'hui - rien

- Locuteurs moyennement scolarisés :

(562) Bertrand : c'est ainsi que je suis parti m'inscrire - dans une école - **reconnue** d'utilité publique

(563) Célestin : donc - - le cercle **formé** par j'étais je subissais - - euh l'influence-euh des autres professeurs - donc **incités** par mon professeur de maths

(564) Prisca : je parle surtout des femmes du monde entier - que des femmes ne doivent plus rester entre elles - elles ne doivent plus rester **restreintes** elles doivent évoluer grandir - vraiment grandir

(565) Prosper : le FIDA c'est - - le fond - international - pour le développement de l'agriculture - **chargé** justement de - **chargé** justement par-euh - l'Etat - d'encadrer le les promoteurs-euh - - euh - d'encadrer les agriculteurs - en zone rurale

Cette tournure marquant le non accompli ne se rencontre pas dans les corpus des trois locuteurs les moins scolarisés. Elle caractérise des locuteurs scolarisés et relève donc de performances étendues. Celles du locuteur peu scolarisé René se confondent avec les performances des locuteurs moyennement scolarisés. La forme adjectivale ne peut désigner qu'un aspect accompli pour des locuteurs peu ou non scolarisés et les nuances qu'il est possible d'attribuer aux formes verbales semblent leur échapper. Les formes sont classées dans des tiroirs aspectuels qui proposent chacun une seule interprétation.

La forme adjectivale en *-ant* se rencontre dans la moitié des productions :

- Locutrice non scolarisée :

(566) Hélène : mais les - les femmes [mɔr] - les garçons [sɛ] plus pire - - si le garçon [ɛmɔr] sa femme plus - [**sufrã**] beau - beaucoup - beaucoup - m-un peu [deferãs] - entre les /les, ø/ femmes - et - les dames - [sɛdeferãs] - les d-si les dames [ɛmɔr] - là

⁸⁰ Nous utilisons la terminologie de Riegel, Pellat et Rioul (2004 : 293). « L'aspect perfectif envisage le terme du procès » alors que « l'aspect imperfectif envisage le procès dans son déroulement, sans visée d'un terme final ». « Cette opposition (...) se manifeste (...) par le sens du verbe lui-même ».

euh son mari - [õempø] - pas comme - homme - [sɛ] comme ça - - [sapɛlakus - **sufrã**
- akus - sapɛl] là [akus] - la famille qui [fɛ] ça
- Locuteur peu scolarisé :

(567) René : et je [mãvɛvɔte] même pas une limonade à [dɔne] à les hommes et les
hommes [sufr] le grand soleil [**akablã**]

Dans l'occurrence ci-dessus, il s'agit plus d'un adjectif que d'un verbe.

(568) René : qu'est-ce qu'il y [a] en manque nous [dɔne] nos usines - [**ejã**] le produit
- qu'on [fabrik] les allumettes - nous [avõ] la - euh le bois à plusieurs sortes -
l'okoumé et [k] et consort je ne [pø] pas tout [site]

(569) quand un étranger [ariv] chez soi - tu [ɛɔbliʒe] de lui [akøji] - de lui [ɔfrir]
quelque chose à [bwar] - ou à [mãʒe] - mais [**nejã**] pas des moyens qu'est-ce que
nous [puvõfer]

- Locuteurs moyennement scolarisés :

(570) Prisca : mais les parents ne veulent jamais que nous – [dɛz]-nous parlons nous
décidons de quelque chose - nous **concernant**

(571) Prosper : durant ces quatre ans à - à l'école technique-euh - - d'Oyem - - j'ai
trouvé que l'école-euh - n'était pas - normalement faite n'était pas faite pour moi
quoi - donc je suis venu - - rester avec mon mon vieux père au village qui était déjà
fatigué et - - et **partant** - vous saisissez ce que je veux certainement dire par-euh le
mot **partant**

Les locuteurs Simon (non scolarisé), Paul (peu scolarisé), Bertrand et Célestin (moyennement scolarisés), n'emploient pas cette forme verbale. Les deux occurrences de la locutrice non scolarisée Hélène (566) sont recensées dans la séquence ci-dessus. Les onze occurrences du locuteur peu scolarisé René se répartissent entre trois formes verbales : [*akablã*] (1 occurrence), [*ejã*] (1 occurrence) et [*nejã*] (9 occurrences). Les deux locuteurs moyennement scolarisés, Prisca et Prosper, qui emploient ces formes proposent respectivement trois occurrences (pour 3 verbes : *concernant*, *imposant* et *formant*) et huit occurrences (pour 3 verbes : *partant*, *pouvant*, 2 occurrences et *étant*, 4 occurrences).

Cette forme adjectivale montre à voir le procès en cours d'accomplissement. Il se produit en même temps que le procès principal : Hélène, [*sufrã*] - [*ɛmɔr*] ; René, [*akablã*] - [*mãvɛvɔte*], [*ejã*] - [*fabrik*] et [*nejã*] - [*ɛɔbliʒe*] ; Prisca, *concernant* –

parlons, décidons ; Prosper, *partant - était fatigué*. La référence temporelle peut être celle du présent (René et Prisca) ou celle du passé (Hélène et Prosper). Hélène parle des rites funéraires selon la tradition en cours avant l'arrivée des colons et Prosper de sa vie avant la mort de son père survenue quelques années auparavant.

La forme adjectivale en *-ant* correspond à un procès verbal car elle peut être remplacée par *qui* + forme verbale à un temps grammatical personnel et temporel : [*sapelakus - ki sufrā - akus - sapel*] là [*akus*] (Hélène (566)) ; *le grand soleil qui accable* (René (567)) ; *nous parlons nous décidons de quelque chose - qui nous concerne* (Prisca (570)). Le remplacement par une relative n'est pas totalement équivalent puisque la forme en *-ant* se présente comme une forme verbale non personnelle et non temporelle alors que la forme verbale de la relative sera une forme personnelle et temporelle. En plus des marques de l'aspect et de la diathèse, les seules dévolues aux formes non personnelles et non temporelles, la forme personnelle et temporelle porte celles du temps et du mode : « la relative peut engendrer une autre interprétation selon qu'elle comporte un verbe au subjonctif ou un verbe à l'indicatif » (Kindt ; 2003 : 61). Un verbe conjugué à un mode personnel et temporel, comme le présent ou l'imparfait, apporte des nuances sémantiques étrangères aux formes telles que celles en *-ant*. « La différence majeure tient au marquage qui caractérise le noyau verbal de la construction : la prédication exprimée par la forme finie⁸¹ de la relative est nettement plus riche que celle qu'exprime le participe présent » (ibid. ; 69). Selon Tournadre et Jamborová (2009), les formes non personnelles et non temporelles renvoient à l'ordre séquentiel uniquement, indiquant l'antériorité, la simultanéité ou la postériorité. Ces formes occupent soit une fonction déterminative envers le nom auquel elles se rattachent : *accablant* détermine *le grand soleil* (René (567)) ; soit une fonction restrictive : *concernant* restreint *quelque chose* à *nous*, les enfants (Prisca (570)). L'occurrence d'Hélène (566) [*sapelakus - sufrā - akus - sapel*] là [*akus*] concerne une forme détachée qui présente une difficulté. Cela « tient à la présence, à l'intérieur de la séquence détachée, d'un terme auquel se rapporte la prédication : la présence d'un pronom relatif explique la possibilité de la relative de se lier à un SN autre que le sujet, tandis que le participe présent est contraint par la règle de la coréférence avec le sujet » (Kindt ; 2003 : 69). [*sufrā*] fait référence au thème de l'énoncé : les femmes ; alors que

⁸¹ La forme finie du verbe correspond à une forme relevant d'un mode personnel et temporel.

le sujet de cette séquence semble être *homme*. La forme en *-ant* de René *le grand soleil* [akablã] est utilisée comme un adjectif alors que « les formes en *-ant* qui possèdent des propriétés verbales ne se comportent (...) jamais comme des formes isolées mais s'accompagnent toujours de compléments » (ibid. ; 64).

Les formes en *-ant* peuvent être remplacées par la périphrase *en train de* + infinitif, qui exprime une action en cours d'accomplissement : *mon vieux père au village qui était déjà fatigué et - - et en train de partir* - vous saisissez ce que je veux certainement dire par-euh le mot *en train de partir* (Prosper) ; ou par un verbe conjugué : *si le garçon [emɔr] sa femme plus - [sufrə] beau - beaucoup - beaucoup* (Hélène) ; (René) *nous [avɔ̃] le produit - qu'on [fabrik] les allumettes*, d'ailleurs la séquence présente *nous [avɔ̃]* à la suite de la forme adjectivale, et, *mais nous [navɔ̃] pas des moyens qu'est-ce que nous [puvɔ̃fɛr]*.

La forme en *-ant* exprime dans l'ordre séquentiel, la simultanéité avec le procès principal.

Sous l'influence de la variation, dans les séquences des locuteurs peu ou non scolarisés, la forme en *-ant*, en tant que verbe, apparaît dans un nombre de cotextes un peu plus important que ne le prescrit le français normé. L'exemple du peu scolarisés René emploie cette forme en tant qu'adjectif non pas pour exprimer un état mais une propriété concomitante avec le procès [sufr] ; ce qui lie la syntaxe du participe présent et celle de l'adjectif verbal. La forme en *-ant* semble vouloir exprimer, quel que soit le cotexte syntaxique, la simultanéité au procès principal.

3.1.2. Forme adverbiale

La forme adverbiale en *en -ant* qui se rencontre seulement dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés et dans celui du locuteur peu scolarisé René offre le nombre d'occurrences suivants : René 1 occurrence ; Bertrand 14 occurrences ; Célestin 5 occurrences ; Prisca 12 occurrences ; Prosper 5 occurrences. Elle relève de compétences linguistiques étendues. Comme les autres formes verbales précédentes, elle marque un procès en cours de déroulement. Grâce à sa forme en *en -ant*, elle indique mieux que les autres formes la simultanéité avec le procès principal. Sur le plan

syntactique, cette forme « équivaut à un adverbe et assume la fonction d'un complément circonstanciel » (Riegel, Pellat, Rioul ; 1994 : 343) essentiellement de manière.

(572) René, peu scolarisé : et si vous-mêmes vous [vwaje] que - nos nos nos frères - euh n-ne ne [sɛ] pas [ʒere - i] eux-mêmes ils [nɔ̃] qu'à [prãdr] vraiment - quoi - euh - ils [nɔ̃] qu'à [prãdr] les - les moyens les possibilités d'eux-mêmes de - de de [vənirdiriʒe] le Gabon - en-n **en [dizã]** que - euh le - l'homme blanc [sɛ] lui qui [ɛ] président

Dans cet exemple, le procès principal dont dépend le complément de manière est la locution verbale *prendre les moyens/possibilités de*.

(573) Bertrand : c'est comme - le petit Hans - il me disait que non - - toi - voyageur qui n'as pas de chemin - construis ton avenir **en travaillant** - et **en respectant** les lois de la nature

En travaillant - et en respectant sont les compléments de manière du verbe *construis*.

Les autres occurrences comportent chacune un complément de manière, excepté deux d'entre elles :

(574) Célestin : donc-euh - **en partant** de cette école je suis passé-é au c.p.deux - où ma mère m'a récupéré à Libreville - et je suis allé faire le c.p.deux à - à l'école publique du Cap Estérias

Cette occurrence pose problème. En effet, la forme non accomplie signale la simultanéité de son procès avec le procès principal alors que cette forme adverbiale indique un procès antérieur à *je suis passé-é au c.p.deux*. Il s'agit d'un complément non de manière mais de temps qui se localise sur l'échelle du temps avant le passage au c.p.deux et qui marque l'antériorité. Cette occurrence pose une difficulté de compréhension car la forme *en - ant* ne comporte pas de simultanéité avec le procès principal *je suis passé*.

(575) Prisca : si les gens acceptaient d'être remplacés - et non pas les mêmes personnes ou bien - et non pas les mêmes personnes ou bien - à **en changeant** de bureau - non je [vez] dans ce tel bureau - ou bien tournons autour du pot non - qu'ils qu'ils changent de personnel - qu'ils changent le monde

Le complément de temps représenté par la forme adverbial est concomitant au discours direct *non je [vez] dans ce tel bureau*.

Ces deux occurrences permettent d'expliquer le rôle de cette forme. La forme en *en-ant* exprime la simultanéité avec le procès principal. Tournadre (2004 : 45) explique qu'elle « indique que la durée du procès est au moins supérieure ou égale à celle du procès principal » et qu'elle « marque la dépendance syntaxique avec ce dernier ». Ils sont les compléments circonstanciels du procès principal. Tournadre et Jamborová (2009) expliquent également que les formes en *en-ant* n'expriment pas la valeur aspectuelle mais l'ordre séquentiel alors que les grammaires traditionnelles affirment que ces temps non verbaux représentent l'aspect accompli/inaccompli. Les deux analyses s'accordent sur l'absence de portée temporelle de ces formes où chacune prend la valeur du temps relatif, impliqué ou interne, exprimé par le procès principal. Les grammaires traditionnelles énoncent que les gérondifs et participes présents en indiquant l'aspect inaccompli marquent également la simultanéité par rapport au procès principal. Que ces formes non temporelles et non personnelles représentent l'aspect ou l'ordre séquentiel, elles indiquent la concomitance d'un procès secondaire avec un procès principal. Elles prennent le temps relatif exprimé par le procès principal dont le moment de référence R est calculé en fonction d'un repère spécifique.

La variation touche les formes en *en-ant*. Leurs contraintes syntaxiques n'apparaissent plus aussi strictes et elles étendent leur emploi à d'autres systèmes de valeurs ou de constructions. Elles expriment toutes l'ordre séquentiel dont parle Tournadre et Jamborová (2009).

3.2. ACCOMPLI

La forme verbale accomplie des modes non temporels et non personnels est la forme infinitive composée et adjectivale. Les formes accomplies des verbes marquent l'antériorité du procès par rapport au procès principal et renseignent sur le nouvel état du procès, résultat de son achèvement.

3.2.1. Forme adjectivale

Elle se présente dans deux structures différentes : l'une avec l'auxiliaire *être* conjugué au présent morphologique, l'autre sans auxiliaire.

Parce que le verbe se conjugue uniquement avec l'auxiliaire *être*, la forme adjectivale signifie l'aspect accompli du procès verbal :

- Locutrice non scolarisée :

(576) Hélène : et le type [ɛmɔʀ] on [adɔne] la nourriture - - la nourriture - le - et quelque chose de l'argent

- Locuteur peu scolarisé :

(577) Paul : moi-même - - O. M. Paul - je [sɥine] - vers - - en mille neuf cent vingt-cinq - - au temps de-e - capitaine - A. - - [sɛ] là - je [sɥine] - - mais au contraire - je ne [sɥi] pas [ne] à en mille neuf cent vingt-cinq [pasø] mon père ne ne [kɔne] rien

- Locuteur moyennement scolarisé :

(578) Bertrand : enfin - le problème de la scolarité aujourd'hui est devenu - un problème-euh très - pertinente dans notre société - surtout pour nous les jeunes - - pour nous les jeunes **c'est devenu** très très difficile à cet effet

Les quatre locuteurs peu ou non scolarisés emploient cette structure alors qu'elle ne se rencontre que dans les productions d'un seul locuteur moyennement scolarisé, Bertrand.

Conjugué normalement avec l'auxiliaire *avoir*, la forme adjectivale apparaît avec *être* dans une tournure passive :

- Locuteurs non scolarisés :

(579) Simon : actuellement [sɛ] ça que vous [vwaje] maintenant - - le pays - [nɛ] plus encore-euh - - euh [sɛsɛgaspije - - sɛgaspije]

(580) Hélène : hein les autres ils [sɔ̃fɛ] les - comme les assiettes [sapɛlekana] - on [afɛ] ça - quelques-uns ils [fɛ] maintenant un peu - [sɛfini] - - beaucoup les choses on [afɛ] avant - maintenant [sɛpɛrɔdy]

- Locuteurs peu scolarisés :

(581) Paul : si tu [ɛmarje] à une femme - une femme-là si vous le [vwa] que - vous [dɔn] des enfants - beaucoup comme ça je [rɛs]

(582) René : mais il [fosatisfɛ] pour le makaya [swaswa] **satisfait** - le makaya [osudwadwaøa] droit aussi de [mɔ̃ʒe] - le makaya aussi [vudrɛ] aussi [abite] dans une maison

- Locuteurs moyennement scolarisés :

(583) Prisca : pour les cérémonies je **suis** comment dire très **émue** - pourquoi parce que - quand nous avons - nos danses - traditionnelles - - surtout les retraits de deuil

bien sûr - - on emmène-euh à peu près plusieurs danses - nous a-nous voyons - plus plusieurs sortes de choses

(584) Prosper : euh comme aujourd'hui **j'ai été** - très **surpris** - euh - de voir-euh un ami qui est venu m'appeler pour aller voir un peu son verger qu'il a - /il a, il l'a/ fait au village mais - **j'ai été** très **étonné** - - j'ai même ramené quelques pommes-euh - euh - de là-bas - des manguiers et puis - des évoc des avocatiers aussi

Simon, non scolarisé, emploie seulement le présentatif *c'est* + forme adjectivale dans les tournures passives : il montre par le présentatif le nouvel état obtenu. Hélène, non scolarisée, en plus de la tournure avec le présentatif, utilise les tournures personnelles. L'occurrence de Paul, peu scolarisé, est classée dans cette catégorie car le verbe *marier* est devenu un verbe transitif direct conjugué avec l'auxiliaire *avoir* en se confondant avec le verbe *épouser* et en s'appropriant ses caractéristiques syntaxiques. René, peu scolarisé, emploie lors d'une seule occurrence le verbe *être* au subjonctif dit présent. Prisca, moyennement scolarisée, sépare la séquence verbale par un commentaire, ce que ne font jamais les locuteurs les moins scolarisés, et Prosper, moyennement scolarisé, est le seul à proposer une forme adjectivale.

Les structures suivantes proposent la forme adjectivale, seule sans auxiliaire. Il faut distinguer dans ces emplois les verbes transitifs des verbes intransitifs. Les verbes transitifs et perfectifs⁸² s'interprètent comme des passifs :

- Locuteur non scolarisé :

(585) Simon : pour [taje] - on [vjẽmɛtr] ça-hein - dans le soleil quand ça [səraʃeʃe] - après - on [fɛ] le lit - dans la cuisine - - bien [fɛ] - on [ʃɛrʃ] aussi euh - - [majəmanabalwemorava] - - après [sɛ] ça que - [nɔr] père [ifəzɛ] le - la cuisine avant - bien [fɛ]

- Locuteur peu scolarisé :

(586) René : voilà la la semaine **passée** - nous [avõãtere] combien de personnes - six - les cadavres qui [vjɛn] à Libreville

- Locuteurs moyennement scolarisés :

(587) Bertrand : mais sinon je crois que - il n'est jamais trop tard - j'ai encore assez de temps devant moi - pour (r)attraper le temps **perdu**

⁸² Comme nous l'avons déjà signalé, nous utilisons la terminologie de Riegel, Pellat et Rioul (2004 : 293). « L'aspect perfectif envisage le terme du procès » alors que « l'aspect imperfectif envisage le procès dans son déroulement, sans visée d'un terme final ». Cet aspect se manifeste par le sémantisme du verbe.

(588) Célestin : certes dans le lycée on avait l'assistante sociale on avait le psychologue mais les tout cela qui pouvait nous soutenir mais - le cercle bien **fermé** des professeurs était celui-ci - lorsque tu as un problème avec un professeur - tu l'as avec tout le reste

Les verbes intransitifs, parce qu'ils ne connaissent pas le passif, sont obligatoirement à la forme active et indiquent l'aspect accompli :

- Locuteur peu scolarisé :

(589) René : il [prã] un enveloppe - et-et [**arive**] chez nous il [vadir] oh B. [ɛ] mauvais et consort et lui - - et cependant [sɛ] lui qui [buf] ce [sõ] eux qui [mã ʒ] bien chez B.

- Locuteur moyennement scolarisé :

(590) Célestin : et - - par exemple moi - tout petit - je voulais être docteur - - **arrivé** en troisième je n'avais plus ce rêve-là - je voulais - autre chose

Le verbe *arriver* est le seul à présenter cette tournure.

Dans les productions d'Hélène, non scolarisée, le verbe *arriver* se rencontre ainsi que d'autres sous la forme adjectivale, sans auxiliaire et toujours avec la valeur aspectuelle de l'accompli, avec le sens d'un temps composé (accompli) du passé puisque R= passé :

(591) et les les femmes s'il [ɛm ɔr] - ses parents [**arive**] pour le [truve] le mari de la femme-là - le mari - il [adɔne] - le [mã ʒe] - à-à sa mère-euh de la femme sa belle-mère et ses sœurs

(592) les enfants - même les femmes du village - ils ne [kɔnɛsɛ] pas - - parce que l'habitude d'avant - nous [**ãtãdy**] ça - - si par [ezãpl] comme mon père - - mon père - je ne [kɔnɛ] pas la tombe de son père - - il ne [vø] pas

(593) mais nous ne [kɔnɛ] pas - nous [nɛ] pas [vymja] - j'[ɛ] euh-j-j'[ɛãtãdy] ça - nous ne euh nous ne pas [vy] - euh-chez nous j'[ɛãtãdy] bien [mja]

Dans la première occurrence, *sont* est sous-entendu alors que pour les deux suivantes, c'est *avons* qui est omis.

Dans l'occurrence suivante, la forme adjectivale [*perdy*] s'emploie avec un sens passif puisque c'est l'auxiliaire *être* qui est sous-entendu avec la forme *sont*, alors qu'il se

conjugue normalement avec *avoir*. Elle exprime le résultat d'un état, la perte de la tradition :

(594) maintenant les danses ça [sapɛlabatwa] - avant le temps partout - -
maintenant ça [kɔmãsœ] - quelqu'un euh-le quelques-uns - pas beaucoup -
maintenant - - les autres - ils les [dãseozila - - ozila] - pour la [swa] - il /[s], ça/ ça
[dãs] - maintenant - [sɛfini] - - bon un peu beaucoup de choses [**pɛrɔdy**]

L'emploi de la forme adjectivale peut s'expliquer dans ces séquences.

Chaudenson (2003 : 374) explique l'abandon de *être* dans les périphrases verbales construites avec ce verbe. *Être* s'est grammaticalisé et a perdu toute information. Selon la fonctionnalisation de la langue, les éléments non pertinents qui ne sont plus porteurs de sens sont abandonnés au profit d'éléments saillants. Cette justification pourrait s'appliquer aux occurrences de la locutrice non scolarisée Hélène. Si la séquence verbale possède uniquement une valeur aspectuelle, elle est prise en charge par la forme adjectivale et non par l'auxiliaire qui devient alors superflu. Exprimant un accompli, la forme adjectivale peut parfaitement remplacer des temps grammaticaux qui signifient la même indication aspectuelle ; comme cette forme indique par conséquent une antériorité d'action et un passé révolu, elle peut s'employer à la place d'un temps du passé. Cette forme non temporelle et non personnelle exprime l'aspect accompli et indique dans l'ordre séquentiel l'antériorité. Les indications de temps, de modes et de personnes sont portées par le cotexte : le SN précédant la forme adjectivale est le sujet, le moment de référenciation est le passé, le mode relève de l'actualisation. La redondance est évitée et contournée par l'emploi des participes. Toutefois, cette explication convient aux périphrases verbales. Pour cette raison, Chaudenson (ibid. : 374) distingue l'emploi de *être* et *avoir* au sein de ces constructions, de leur emploi en tant qu'auxiliaires « puisque ces cas relèvent directement du syntagme verbal ». Il n'est pas certain que la justification de l'absence de la copule dans les périphrases verbales puisse s'appliquer à celle dans les temps composés. Mais il n'est pas exclu que la variation ait pu également influencé l'abandon de l'auxiliaire dans les temps composés.

Une autre explication est apportée par Manessy (1994 : 141-142). Il avait déjà constaté que les locuteurs basilectaux utilisaient l'aoriste comme une forme verbale temporelle, aisée à manier en raison de sa forme invariable. L'aoriste comprend les

formes de l'imparfait, de l'infinitif, la forme adjectivale et la personne 5 du présent des verbes en /-e/. Il englobe ainsi une forme relevant de l'époque passée. Par mimétisme avec les verbes en /-e/, la locutrice non scolarisée construit la morphologie du passé d'un « autre verbe » sur le modèle aoristique dans l'expression d'un passé. Ce procédé relève du mécanisme de la morphologie dynamique qui utilise « l'accès (...) aux formes stockées de la morphologie statique » que possède la locutrice (Kilani-Schoch, Dressler ; 2004 : 424). Mais Hélène, non scolarisée, est la seule parmi les locuteurs à employer une forme invariable en lieu et place d'une forme temporelle et personnelle. La variation est finalement peu présente et se heurte quel que soit le niveau linguistique des locuteurs à la résistance de la norme. Cette forme, présente dans tous les corpus avec plusieurs emplois, relève de compétences minimales.

3.2.2. Forme infinitive composée

Les formes d'infinitifs composés se composent de deux composants : l'auxiliaire *être* ou *avoir* à l'infinitif suivi de la forme adjectivale du verbe. La forme composée indique que le procès est accompli et que l'action évoquée a déjà eu lieu. Cette forme nous donne le nouvel état, résultat de l'accomplissement. Seuls les locuteurs moyennement scolarisés et le locuteur peu scolarisé et intermédiaire René produisent cette forme. Elle relève de performances étendues. Le locuteur peu scolarisé René s'apparente aux performances des locuteurs moyennement scolarisés.

Elle marque une antériorité par rapport à un verbe à la forme simple. Le présent est le procès principal et le temps le plus utilisé par les locuteurs, il est d'ailleurs présent dans chacun des corpus des locuteurs moyennement scolarisés :

(595) Célestin : cela - ça veut dire que lorsque vous arrivez par exemple - en troisième - vu - le temps que vous avez perdu - - euh à l'école primaire - et - au secondaire **vous êtes obligé** - après **avoir eu** le b.e.p.c. par exemple de - de faire - des petits concours - pour trouver le travail - pour travailler

Avoir eu est antérieur à *vous êtes obligé de*.

(596) Prisca : et pour cela - **je suis fière** - d'**avoir-euh dit** tout ce que - qui me - peinait vraiment - dans mon cœur

Avoir dit est antérieur à *je suis fière*.

Elle marque également une antériorité par rapport à un temps simple du passé :

(597) Bertrand : étant donné que nous étions vingt-deux - **j'étais** quand même le seul-euh à **avoir eu** - la chance de gagner

Avoir eu est antérieur à *j'étais*, forme à l'imparfait.

Ou à un futur :

(598) Prosper : en effet - - si l'on considère généralement que-euh - euh les cendres déposées après **avoir brûlé** - l'étendue - euh **rendront** - les sols fertiles - - les rendements sont souvent réduits - - à terme - et de manière considérable

Avoir brûlé est antérieur à *rendront*.

Le locuteur peu scolarisé René produit deux formes infinitives composées antérieures à un passé composé :

(599) après - la guerre que la France [afɛ] avec les Allemands depuis mille neuf cent quatorze - [izɔ̃ʃase] - les Allemands - après [**avwarʃase**] les Allemands la France [**ɛrɛste**] - comme nos grands frères

(600) on [**akree**] la caisse - pour un citoyen après [**avwartravaje**] - si vous [ave] cinquante cinq ans d'âge - on [dwa] vous [rɔ̃tre]

Cette dernière occurrence pose un problème de compréhension car la forme [*avwartravaje*] aurait pu laisser la place à un passé composé : *qu'il a travaillé*.

Dans une occurrence de la locutrice non scolarisée Hélène, la forme infinitive se voit précédée par l'auxiliaire *être* :

(601) on [aprɑ̃] tous ces gens-là la femme [adi] que - tel-euh j'[ɛfɛ] les bonnes amies-euh - et en cachette - cinq à six - on [amɔ̃tre] tout ce monde - ce ces femmes-là - il [afɛ] beaucoup les gens - en cachette - les gens-là [**sɛsufrir**] - pour le [peje] - sa femme - et ses familles - [sepeje] - par lui aussi

Il s'agit bien d'une forme infinitive composée mais elle ne présente pas les mêmes caractéristiques que les précédentes. Les procès sont tous au passé composé. Nous pouvons supposer que la forme [*sɛsufrir*] s'aligne sur les autres passés composés et la forme infinitive est choisie pour indiquer une simultanéité d'action entre elle et les autres procès, toujours avec un sens d'accompli.

Synthèse partielle

La valeur aspectuelle d'une forme verbale conditionne son emploi et les occurrences relevées démontrent la prépondérance de cette valeur sur celle du temps pour chacune d'entre elles. Les formes non personnelles et non temporelles le prouvent : en effet, définies par leur seule valeur aspectuelle, elles jalonnent les productions des locuteurs en respectant la norme standard. La variation y apparaît peu, excepté dans quelques occurrences de la locutrice non scolarisée Hélène. Tous les emplois de chaque forme verbale trouvent une justification en rapport avec l'aspect. La forme adjectivale relève de performances minimales des locuteurs puisqu'elle se recense dans tous les corpus. En revanche un doute subsiste sur la forme en *-ant* : présente dans le corpus de deux locuteurs moyennement scolarisés et dans celui du locuteur peu scolarisé et intermédiaire René, elle l'est également à deux reprises dans celui d'Hélène. Faut-il en déduire que cette forme relève de performances minimales alors qu'elle est absente des corpus des locuteurs non et peu scolarisés Simon et Paul ? Ou pouvons-nous en déduire que seule cette locutrice parmi les moins scolarisés la connaît et l'utilise ? Selon cette hypothèse, la forme en *-ant* relèverait de performances étendues sans pour autant exclure sa présence, accidentelle, dans des productions de locuteurs peu ou non scolarisés. Ces formes marquent une économie lexicale et syntaxique. Le cotexte donne les informations manquantes : la référence temporelle, le sujet.

La répartition des locuteurs s'établit non en trois niveaux comme nous avons pu le voir précédemment mais en deux niveaux : le premier comporte les trois locuteurs les moins solarisés, alors que le second comporte le locuteur peu scolarisé et intermédiaire René ainsi que les quatre locuteurs moyennement scolarisés. Le locuteur René s'apparente une fois de plus à ces locuteurs mais ne crée pas de performances intermédiaires, preuve que la variation joue moins que pour les autres concepts verbaux. Les performances linguistiques sont donc minimales ou étendues. La variation se manifeste même si elle reste discrète. Elle touche essentiellement les formes en *-ant* en étendant leur apparition cotextuelle et syntaxique, et, leur champ sémantique.

4. PÉRIPHRASES VERBALES⁸³

La périphrase verbale désigne une forme complexe, composée d'un semi-auxiliaire conjugué, et d'un verbe à la forme infinitive : aucun des deux n'est capable « de fonctionner à lui seul comme pivot de la proposition : c'est l'ensemble soudé de la périphrase qui assumera cette fonction » (Denis, Sancier-Château ; 1994 : 397). Le semi-auxiliaire correspond à un verbe ou locution verbale porteur des marques aspecto-temporelles qui a « subi un infléchissement sémantique, le conduisant à abandonner partiellement (voire presque totalement) son sens originel. De cette perte de sens découle précisément la nécessité d'être complété par un autre verbe » (ibid.).

Selon Wagner et Pinchon (1991 : 314), « la morphologie du verbe, en français, ne permet de traduire grammaticalement que l'opposition du procès en cours et du procès accompli. Lorsqu'il est nécessaire de détailler et de nuancer cette description », on a recours à des périphrases verbales. Le recours aux périphrases verbales tient à la pauvreté du système verbal français dans l'expression de l'aspect ; phénomène signalé par Gougenheim en 1929.

Les périphrases verbales sélectionnent « une phase d'un procès pour en faire l'objet de la prédication. En théorie, chaque procès offre la possibilité de choisir parmi cinq phases : pré-processuelle, initiale, médiane, finale, post-processuelle » (Tournadre ; 2004 : 23). Tournadre appelle ce procédé de sélection l' « aspectualité phasale » (ibid.).

⁸³ En fang, l'aspectualité phasale s'exprime grâce aux aspects continuatif, terminatif ou fréquentatif. Aspect continuatif : il montre qu'une action est faite de manière continue. Il se forme pour toutes les personnes, avec la forme *k* et les pronoms personnels sujets : radical verbal + répétition de la dernière voyelle + *k* ou radical verbal + *k*. Cet aspect s'obtient souvent par l'adjonction de marqueurs préverbaux comme *ngenan* : être encore, continuer, *me lô* : être en train de regarder, *e yen* : voir. Ces pré-verbes ou auxiliaires se positionnent avant le verbe principal et s'accompagnent de leur propre pronom sujet. Exemples : *be ngenan be ja'ak* : ils mangent encore ; *bia yene mô't a jemek* : nous voyons danser un homme (Eyinga Essam, Yanes ; 1987 : 54)

Aspect continuatif ou terminatif exprimé par la forme *ya* : radical verbal + *ya*. Cette forme indique avec certitude qu'une action, qui a commencé, se prolonge, s'est prolongée ou se prolongera, ou que l'action est complètement terminée. Exemple : *e yen* : voir, *me yeneya* : j'ai vu et je continue à voir, j'ai déjà vu (Eyinga Essam, Yanes ; 1987 : 55).

Aspect habituel se marque par l'auxiliaire *wô'ô* : avoir l'habitude de, qui indique le mode fréquentatif et qu'une action a l'habitude de se faire fréquemment. Exemple : *me wô'ô nyu ta'a* : j'ai l'habitude de fumer. Cet aspect aspect ne s'emploie que pour le présent ; quand on veut exprimer une action habituelle au futur, on emploie le verbe à la forme *k*. Exemple au futur : *ma ye bo me nya'a ta'a* : je fumerai souvent ; alors qu'au passé nous avons : *ma nga bo me nya'a ta'a* : j'avais l'habitude de fumer (Eyinga Essam, Yanes ; 1987 : 60).

Chaudenson (2003 : 348) explique que les périphrases verbales sont « à la base de tous les systèmes [verbaux] créoles ». Selon lui, le choix des périphrases comme fondement du système verbal se justifie par le fait qu'un apprenant, confronté aux périphrases et à la « flexion verbale ordinaire, va plus rapidement comprendre le fonctionnement et les valeurs du premier système. C'est donc de préférence, à partir du système, périphrastique ou analytique, qu'il va élaborer sa compétence initiale » (ibid. : 339).

A travers l'étude des périphrases verbales produites par les locuteurs, nous verrons si elles sont nombreuses et comparables à celles des créoles, si elles concurrencent le système verbal traditionnel et si elles ont subi la variation comme celles utilisées dans les créoles. Pour cela, nous distinguerons les formes accomplies des formes inaccomplies et verrons dans chacune le moment de l'action envisagé ou l'aspectualité phasale, et la distribution par temps grammaticaux. Nous verrons enfin si une distinction entre les différents locuteurs s'établit.

4.1. FRÉQUENCE D'EMPLOI DES PÉRIPHRASES VERBALES

Le décompte des périphrases verbales par locuteurs montre la présence de deux groupes de quatre locuteurs chacun, mais répertoriés différemment :

- Les trois locuteurs les moins scolarisés : les non scolarisés, Simon : 13 occurrences ; Hélène : 3 occurrences ; le peu scolarisé Paul : 12 occurrences ; le locuteur moyennement scolarisé Bertrand : 14 occurrences ;
- Les cinq autres locuteurs : le peu scolarisé René : 31 occurrences ; les moyennement scolarisés, Célestin : 20 occurrences ; Prisca : 48 occurrences ; Prosper : 24 occurrences.

Les locuteurs René, Célestin et Prosper proposent un nombre d'occurrences quasi équivalent, de 20 à 31 occurrences. Ces résultats quantitatifs ne permettent pas de les distinguer mais les regroupent. En revanche, la locutrice Prisca, avec 48 occurrences, surproduit les périphrases verbales par rapport aux autres locuteurs car ce nombre est le double de celui de Prosper. Elle est de tous les locuteurs, celle qui privilégie les périphrases verbales : ces structures appartiennent à son idiolecte.

Les trois locuteurs les moins scolarisés ainsi que le locuteur moyennement scolarisé Bertrand, avec des occurrences allant de 3 à 14 occurrences, paraissent peu familiers de ces tournures verbales. Ils proposent de trois à sept périphrases verbales chacun qui ne sont pas identiques d'un locuteur à l'autre ; pour ce décompte, le locuteur moyennement Prosper rejoint ce groupe avec sept périphrases. Nous aurions pu supposer qu'avec si peu d'occurrences et de périphrases verbales différentes, ces mêmes périphrases auraient été similaires ou quasi similaires dans les quatre productions. Cette similitude s'est déjà rencontrée dans la partie sur le matériau morphologique : les locuteurs emploient peu de formes, par exemple pour les verbes en /-e/, et elles sont identiques pour chacun. Le relevé exhaustif de leurs périphrases verbales infirme cette hypothèse. Bien qu'en nombre limité, elles sont différentes selon le corpus. Aucune périphrase, au regard de ce relevé, n'est véritablement privilégiée, à l'exception d'une qui comptabilise le nombre le plus élevé d'occurrences dans leurs productions : *commencer à*, 10 occurrences pour Simon, 1 pour Hélène et 5 pour Bertrand. Deux autres se retrouvent dans deux corpus sur trois : *(ne pas) continuer à* (Paul, 2 occurrences, Hélène 1 occurrence), et *finir de* (Simon et Paul 1 occurrence chacun) ; mais leur fréquence est si restreinte qu'il est possible de se demander si ces deux périphrases verbales sont significatives d'un certain niveau linguistique. Il est certain en revanche qu'elles sont connues et employées par des locuteurs peu ou non scolarisés, bien qu'en emploi occasionnel.

Un autre point commun entre le locuteur peu scolarisé René et deux des locuteurs moyennement scolarisés apparaît : le nombre de périphrases verbales qui est égal ou supérieur à 10 :

- Locuteur peu scolarisé René : 10 ; Locuteurs moyennement scolarisés Célestin : 12 ; Prisca : 14.

Contrairement aux autres locuteurs qui ne dépassent pas la dizaine de périphrases verbales :

- Locuteurs peu ou non scolarisés Simon : 4. Hélène : 3 ; Paul : 5 Locuteurs moyennement scolarisés Bertrand : 7 ; Prosper : 7.

René s'aligne une fois de plus sur des locuteurs moyennement scolarisés.

Comme nous l'avons déjà aperçu en début de ce chapitre, l'éventail des possibilités sémantiques des temps verbaux échappent aux locuteurs les moins scolarisés : la présence réduite des périphrases verbales le prouve. Mais les locuteurs moyennement scolarisés et le locuteur peu scolarisé René n'offrent pas non plus une palette plus étendue pour les périphrases verbales. Ils emploient un éventail à peine plus large. Elles apportent des nuances aspectuelles dont semblent se passer les locuteurs.

L'absence d'homogénéité dans leur distribution, ajoutée au peu de familiarité avec les nuances sémantiques que permettent d'apporter ces périphrases, et leur fréquence réduite, démontrent que l'utilisation de cet outil lexical n'entre pas dans les compétences récurrentes. La vision de l'expression de l'aspect passe peu par les périphrases verbales.

4.2. ACCOMPLI

L'aspect accompli relève des temps composés qui, d'après la définition de Comrie (2001 : 18), « does indeed denote a complete situation, with beginning, middle, and end ». Ainsi, « les termes (commencement et fin) [du procès] sont envisagés relativement au sujet parlant » (Dubois ; 1967 : 176) et « l'aspect accompli nous fait voir l'état résultant du procès » (Gosselin ; 1996 : 22).

Les occurrences des périphrases verbales présentant la forme accomplie sont au nombre de dix-sept, employées par sept locuteurs sur huit. Chaque locuteur produit entre une et cinq occurrences chacun ; ce qui montre une utilisation très occasionnelle des périphrases verbales à la forme accomplie. Les dix-sept occurrences se répartissent entre deux temps grammaticaux : le passé composé (14 occurrences), le plus-que-parfait (1 occurrence) ; et l'infinitif (2 occurrences).

Les différentes phases d'un procès exprimées par les périphrases verbales sont soit « pré-processuelle, initiale, médiane, finale, post-processuelle », d'après la terminologie de Tournadre (2004 : 23). Nous continuerons à utiliser la terminologie de Tournadre (2004 : 24) pour définir ces différentes phases, grammaticalisées par l'aspect inchoatif pour la phase initiale, l'aspect continuatif pour la phase médiane et l'aspect terminatif pour la phase finale. Dans notre corpus, les périphrases verbales à l'aspect accompli relèvent du français standard.

Les locuteurs peu ou non scolarisés n'emploient que les aspects inchoatif et terminatif alors que les locuteurs moyennement scolarisés y ajoutent l'aspect continuatif, ainsi que l'aspect d'habitude qui ne relève pas de l'aspectualité phasale mais qui permet de distinguer les locuteurs.

L'aspect inchoatif qui traduit « le début du procès » (Leeman-Bouix ; 1994 : 50) s'exprime à travers la périphrase verbale *commencer à* :

- Locutrice non scolarisée :

(602) Hélène : le temps de mon mari il [afɛ] la politique moi j'[ɛgarde] - s'il [afɛ] les - é-réunions - dans la maison il [akɔmãseparle] - l'autre [aparle] l'autre [aparleja] les deux partis seulement

- Locuteur peu scolarisé :

(603) René : je [di] que moi-même que je [sɥi] un Français - - parce que les Français qui nous [akɔ]-hein - qui nous [akɔmãse] **à nous [mɔtre]** - la vie

- Locuteurs moyennement scolarisés :

(604) Prisca : j'**ai commencé à apprendre**-euh ici là à Nguéma - à Oyem j'ai fait mon primaire

(605) Célestin : si je ne restais pas tranquille - - je ne pourrais jam-je ne pouvais plus a-je ne pourrais plus avancer donc-euh - - je me suis calmé - et le professeur il a commencé **il a recommencé** la même chose **à me mettre** dehors

Et avec la périphrase verbale *finir par* :

- Locutrice moyennement scolarisée :

(606) Prisca : à un certain moment - /ça a été, ça était/ ma première fois d'aller au secondaire c'était vraiment euh - /comment dire, comme on dit/ j'avais tellement peur surtout - des de rencontrer des nouvelles personnes des grands des petits et tout - et après j'**ai fini par m'y habituer**

Dans l'occurrence ci-dessus, le locuteur moyennement scolarisé Célestin combine des marqueurs aspectuels, l'aspect inchoatif *commencer à* avec l'aspect itératif par le préfixe *re-*, aspect qui indique la répétition du procès « un certain nombre de fois, de manière discontinue ou régulière » (Riegel, Pellat, Rioul ; 1994 : 295). La reprise *il a commencé il a recommencé* marque bien l'insistance sur l'aspect itératif. Les combinaisons de marqueurs aspectuels ne se rencontrent que dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés. L'emploi des combinaisons de marqueurs et la

complexification de la séquence verbale semblent ne pas entrer dans les compétences des locuteurs peu ou non scolarisés, dans l'expression de l'accompli.

L'aspect continuatif qui marque un procès en cours de déroulement se rencontre dans trois périphrases verbales différentes produites uniquement par les locuteurs moyennement scolarisés :

(607) Célestin : je n'**ai** pas encore **fini d'apprendre** - j'apprends toujours

(608) Prisca : que ferons-nous pour les femmes de demain - les femmes du troisième millénaire - les femmes qui - qui **ont passé tout leur temps à être restreintes** entre elles

L'aspect terminatif « précise que l'on est au terme du procès » (Leeman-Bouix ; 1994 : 50). La périphrase verbale la plus utilisée pour exprimer l'aspect terminatif à la forme accomplie est *finir* + infinitif :

- Locuteur non scolarisé :

(609) Simon : après on [ʃɛʀʃ] aussi - le peau de viande - en brousse - on [vjẽmetʀ] - ça dans le [ʃolɛʒ] - quand [sɛbiniss ʃɛfini ʃase] après - on [prɔnɛ] ça - on [kuvriʀ] ça en haut - [sɛ] ça qu'on on-on [tap] ça là - on [fɛ] le tambour

- Locuteur peu scolarisé :

(610) Paul : vous [apɛl] - il [foapɔle] - ton mari - vous [di] bon - j'['ɛfinipɛpɛ] - tu [fɛ] comment - - il [di] bon - tu [ɛfinipɛpɛ] - mɛ] dans l'assiette - ou avant on [mɛ] dans le paquet - dans le corbeille - on [mɛ] dedans

(611) Paul : il [fo] que - nous tous nous [mã ʒ] - quand ils [sõfinimã ʒe] tout ça là - on [prã] la fille - on [dɔn - pasø] avant on [navɛ] pas [marʒe] beau-[ja] - il y [avɛ] pas beaucoup de l'argent hein

La locutrice moyennement scolarisé Prisca utilise une variante de la périphrase *finir de* + infinitif. Dans les occurrences des deux locuteurs peu ou non scolarisés, la préposition *de* de la périphrase verbale *finir de* a disparu entre le semi-auxiliaire *finir* et l'infinitif⁸⁴, tout comme dans l'occurrence (602) de la locutrice non scolarisée Hélène où *à* n'est pas exprimé [akɔmãse]. Cette structure relie la séquence verbale aux séries verbales et aux créoles de bases françaises qui emploient les formes *fini* ou *fine* pour marquer l'aspect accompli (Chaudenson ; 2003 : 354). Chaudenson (ibid.) indique que « *fini* sert à

⁸⁴ Nous analyserons la chute de la préposition de plus loin en 4.4.

marquer un passé immédiat » en créole martiniquais ». *Fini* « évoque une notion résultative », est la marque de l'accompli en créole guyanais et en créole louisianais, et, « l'auxiliaire d'aspect accompli saisit le procès après son stade final » en créole haïtien. Les créoles de L'Océan Indien utilisent également les formes *fini* et *fine* avec les mêmes valeurs aspectuelles. Les formes recensées expriment l'état résultatif du procès et par conséquent l'aspect accompli est en concomitance avec les autres procès. La variation de la périphrase verbale permet ainsi de rapprocher *fini* + infinitif employé par les locuteurs peu ou non scolarisés des formes *fini* et *fine* des créoles. Toutefois, une différence existe entre les occurrences ci-dessus et les créoles. En créole, les formes *fini* et *fine* ont perdu l'auxiliaire *être* ou *avoir* qui construisent le verbe *finir* à un temps composé du passé alors que les périphrases verbales ci-dessus conservent leur auxiliaire qui leur attribue la valeur de l'accompli. Dans nos occurrences, la valeur de l'accompli est dévolue à la forme verbale *fini* combinée à son auxiliaire. Les deux éléments apparaissent indissociables alors que pour les créoles, les formes *fini* et *fine* peuvent exprimer la valeur de l'accompli sans le recours obligatoire à un auxiliaire. La variation est présente mais elle n'a pas influencé l'évolution de la périphrase verbale au point de la superposer totalement au fonctionnement des créoles.

Dans les corpus étudiés par Moseng Knutsen (2007 : 212), elle remarque que « dans le contexte du passé, l'aspect terminatif est exprimé par les lexèmes *fatigué* et *fini*, en passe de devenir des marques aspectuelles en français abidjanais à l'instar des semi-auxiliaires *finir de*, *terminer de*, etc. en français standard. (...) Fréquentes en français abidjanais, (...) ces marques aspectuelles sont uniquement caractéristiques de la frange basilectale de la population ». Aucune correspondance ne peut être établie entre les productions de nos locuteurs peu ou non scolarisés et celles des locuteurs analysés par Moseng Knutsen. Si ces dernières relèvent de performances basilectales, celles de nos locuteurs peu ou non scolarisés s'apparentent au français normé, peu touchées par la variation.

Deux autres périphrases verbales se rencontrent dans les productions de deux locuteurs pour exprimer l'aspect terminatif :

- Locuteur peu scolarisé :
(612) Paul : mais [ariv] - au moment - l'âge de-euh - six ans sept ans - - [ʒisɥi] à l'école - j'y [sɥiparti] - - mais - quand j'[avɛparti] à l'école - donc - enfin j'[ɛfɛʃwe] - c'est-à-dire - je [nɛ] pas [kɔ̃tiny - aprãdr] les études
- Locuteur moyennement scolarisé :
(613) Bertrand : pour mon inscription - euh j'ai eu j'ai quand même **réussi à trouver** une place et c'est ainsi que j'ai débuté l'école je crois - à en décembre je crois que au deuxième trimestre

Deux occurrences parmi les périphrases ci-dessus (607, 612) emploient la négation (*ne*) *pas*. La négation nie l'aspectualité phasale de la périphrase verbale pour exprimer le contraire. Dans le premier exemple, *je n'ai pas encore fini d'apprendre*, l'aspect terminatif étant nié dans la périphrase *finir de*, l'occurrences exprime l'aspect continuatif. Dans l'occurrence suivante, *je [nɛ] pas [kɔ̃tiny - aprãdr] les études*, c'est la périphrase verbale *continuer de* et l'aspect continuatif qui sont niés. La séquence verbale marque l'aspect terminatif. Les deux exemples présentent la structure *ne pas* pour la tournure négative. Ceci diffère du français standard et des créoles. Dans les deux cas, le *ne* a disparu. Chaudenson (2003 : 367) souligne son absence en français ordinaire ainsi que dans les créoles où la négation est portée uniquement par *pas*. Dans nos exemples, la pression de la norme se maintient contrairement au français standard. Dans les créoles, la place de la marque négative *pas* diffère de celle de nos exemples. *Pas* est positionné avant le verbe et avant le marqueur aspectuel (ibid. : 366) alors que dans nos occurrences, il est placé entre l'auxiliaire et le semi-auxiliaire comme le prescrit le français normé. Chaudenson (ibid. : 342) insiste sur la place de *pas* : « l'usage des périphrases verbales comme base de départ de la structuration des systèmes créoles entraîne automatiquement l'antéposition des marqueurs verbaux de temps et d'aspect, mais aussi, et surtout (...) celle de la marque négative issue de *pas* » ; pour marquer la différence avec le français ordinaire. Par conséquent, cela montre la distinction avec la négation de nos occurrences.

Les occurrences qui présentent la conjonction de subordination *quand* (609, 611, 612) construisant la périphrase verbale s'alignent sur la prescription du français normé. La construction de la subordonnée au passé composé entraîne « une valeur de simultanéité [du procès construit par *quand* et de celui dont dépend *quand P*]. (...) A

quand, on pourrait substituer *au moment où* » (Franckel ; 1989 : 153). Franckel (ibid. : 161) explique également que le procès principal « fait l'objet d'une première détermination à partir du localisateur repère construit par *quand P*. Cette construction marque alors une consécution tendant à déboucher sur une valeur de causalité ». L'idée de conséquence est reprise par Lusher (in Moeschler ; 1998 : 187). Elle doit être « contextuellement évoquée » pour que le passé composé soit « un passé composé de l'accompli ». Cette explication s'applique également pour les séquences qui ne comportent pas la conjonction de subordination *quand*.

Le plus-que-parfait n'exprime pas l'aspectualité phasale mais un aspect d'habitude :

(614) Célestin : donc-euh - nous on avait une maîtresse bapounou - qui dans la salle - on était en majorité des élèves fang - - et donc à chaque fois elle **avait pris l'habitude de** nous **dire** bon-euh - les Fang /euh, eux/ ce sont des gens qui mangent des les autres vous mangez des hommes-euh c'est pas normal

L'aspect d'habitude, que nous retrouverons dans des formes d'inaccomplies, n'est pas produit par les locuteurs les moins scolarisés alors qu'il est employé par les autres locuteurs.

Dans l'occurrence ci-dessus, les imparfaits *nous on avait* et *on était* positionnent les procès dans une action non close et sans borne finale en raison de leur forme simple et inaccomplie. Dans cet intervalle séquentiel et temporel, le plus-que-parfait exprime un procès accompli au moment de référenciation de l'énoncé, qui, par son aspect habituel, s'est renouvelé plusieurs fois. La forme accomplie se justifie par l'aspect habituel car pour qu'une action se répète, la précédente doit être terminée. L'aspect non clos des imparfaits permet au procès au plus-que-parfait de se perpétuer de manière non limitative. Cette occurrence ne donne pas à voir le plus-que-parfait comme un procès antérieur à ceux à l'imparfait, mais comme la conséquence de ces deux procès à la forme simple : l'attitude de l'enseignante est conditionnée par la présence majoritaire de l'ethnie fang chez les élèves dans sa classe. Cet accompli ne peut représenter un procès antérieur. Il s'inscrit à l'intérieur des séquences à l'imparfait.

Deux occurrences du locuteur moyennement scolarisé Célestin présente des périphrases verbales à l'infinitif construites par un verbe au passé composé :

(615) Célestin : et en milieu d'année j'ai été tr-très découragé - mais cela me m'a pas empêché - **de continuer à travailler**

- *Commencer à* :

Locuteur moyennement scolarisé :

(616) Célestin : j'ai voulu d'abord **commencer à jouer** les disons les révolutionnaires donc les rebelles - mais - je suis revenu sur mes pas par un conseil de mon papa

La forme simple de l'infinitif ne comporte ni valeur temporelle ni valeur aspectuelle. Sa référence temporelle s'effectue grâce au cotexte. La valeur aspectuelle de l'infinitif est octroyée selon celle du procès auquel se réfère l'infinitif et avec lequel il est simultané. Si le procès référant est à la valeur accompli, l'infinitif exprimera également un accompli, comme dans les deux exemples du locuteur moyennement scolarisé Célestin.

Les locuteurs peu ou non scolarisés n'expriment que les aspects inchoatif et terminatif avec les formes de l'accompli alors que les locuteurs moyennement scolarisés emploient en plus les aspects continuatif et d'habitude. Les trois locuteurs les moins scolarisés (Simon, Hélène et Paul) emploient des périphrases verbales qui ont subi la variation et où la préposition située entre le semi-auxiliaire et l'infinitif a disparu, rapprochant ces séquences verbales des structures sérielles et du système verbal des créoles, sans toutefois être identiques à ce dernier. Les locuteurs moyennement scolarisés proposent une palette aspectuelle plus large et ne semblent pas sensibles à la variation. Le locuteur peu scolarisé René est une fois de plus entre les deux groupes : son éventail aspectuel est comparable aux trois locuteurs les moins scolarisés, mais, comme les moyennement scolarisés, ne produit pas de séquences touchées par la variation.

Un lien s'établit entre le passé composé et la valeur d'accompli dans les périphrases verbales. En effet, sur les seize occurrences relevées, treize utilisent le passé composé. Les périphrases verbales, qui marquent l'aspectualité phasale, indiquent par le biais du passé composé un procès accompli. Quelle que soit la phase envisagée, elles comportent l'indication de la borne finale du procès. Les occurrences expriment un passé composé accompli qui représente l'état résultant du procès ainsi que la concomitance avec les différents procès de la séquence et des liens de causalité notamment avec la conjonction *quand*.

La variation est peu présente dans ces occurrences. Les périphrases verbales à l’accompli sont comparables à celles du français normé, dans leur forme et dans leur fonctionnement. Toutefois, la périphrase *finir de* + infinitif propose une variante dans les corpus des locuteurs les moins scolarisés. Elle se rapproche des marqueurs pré-verbaux de l’accompli *fini* et *fine* des créoles à base française sans pour autant être totalement identique.

« Un verbe ne se définit pas (...) par son [seul] aspect [formel] » (Cohen ; 1989 : 22). L’utilisation des périphrases verbales semble trouver son explication dans la conjonction de différentes valeurs aspectuelles. Se croisent les aspectualités phasale et formelle, dans les occurrences à l’accompli, pour justifier l’emploi de tel ou tel temps composé. Les périphrases verbales n’ont qu’une utilité aspectuelle et le temps grammatical qui leur est dévolu se comprend à travers sa fonctionnalité aspectuelle. Toutefois la marque de l’accompli, si nous nous fondons sur le relevé quantitatif des périphrases verbales, est essentiellement l’apanage du passé composé. La complexification des périphrases par la combinaison de différents marqueurs pré-verbaux apparaît uniquement dans les occurrences des locuteurs moyennement scolarisés. Nous verrons si cette complexification relevant de locuteurs scolarisés se confirme dans l’analyse des périphrases verbales à l’inaccompli.

4.3. INACCOMPLI

La forme simple ou inaccomplie n’envisage pas « le terme de l’action » (Dubois ; 1967 : 176) et présente du procès « une vue partielle » (Gosselin ; 1996 : 22). Les temps grammaticaux relevés dans les périphrases verbales sont le présent morphologique, l’imparfait, le futur simple et le futur périphrastique. L’aspectualité phasale est également exprimée par l’infinitif et la forme Ø (sans copule). L’aspect habituel se rencontre dans les productions du locuteur peu scolarisé René et des locuteurs moyennement scolarisés. Ce dernier aspect semble distinguer le locuteur René des trois autres locuteurs peu ou non scolarisés ; ce qui n’était pas le cas pour les périphrases à l’accompli. Nous verrons si cette distinction se confirme dans l’analyse de l’aspectualité phasale. Nous observerons si la variation a influencé les périphrases verbales et si nous pouvons les comparer au système verbal des créoles et des variétés de français d’Amérique du Nord.

La majorité des occurrences présentent comme temps grammatical, le présent morphologique (91 occurrences sur 148 inaccomplis), suivi par l’infinitif (31

occurrences), l'imparfait (14 occurrences), Ø (9 occurrences), le futur simple (2 occurrences) et le futur périphrastique (1 occurrence).

4.3.1. Présent

Ce temps grammatical comporte la plupart des occurrences (91 sur 148) des périphrases verbales à l'inaccompli. A travers cette forme, l'action est envisagée dans les phases initiales, médianes et finales ; l'aspect habituel est également présent dans les productions du locuteur peu scolarisé René.

Les occurrences ci-dessous au présent nécessitent la simultanéité entre le procès et le moment de référenciation de la séquence. Cette « simultanéité impose l'aspect inaccompli » (Gosselin ; 1996 : 194).

L'aspectualité initiale ou aspect inchoatif (29 occurrences) est utilisée par cinq locuteurs sur huit. La périphrase verbale qui se rencontre dans la plupart des productions des cinq locuteurs concernés est *commencer à*. Présente aussi bien dans des productions de locuteurs analphabètes que dans celles de locuteurs scolarisés, elle ne symbolise aucun niveau linguistique particulier mais appartient à un savoir collectif. Elle s'emploie d'autant plus aisément que le sémantisme du verbe *commencer* marque fortement l'aspect inchoatif. En tant que verbe en /-e/, la régularité formelle de sa conjugaison devient un atout et facilite son utilisation.

- Locuteur non scolarisé :

(617) Simon : [nɔʀ] mère - il [paraleplãte] - - les ignames - on [fɛ] un-un grand trou - il [mɛ] les ignames - - quand les ignames-là ils [kɔmãs] à [puse - sɛsɛ] actuellement - on [amɛn] les ignames - on [mãʒ]

La présence de la conjonction de subordination de temps *quand* marque le début de l'intervalle temporel comprenant la périphrase verbale *commencer à* en indiquant ainsi la simultanéité entre les différents procès inclus dans cet intervalle : [amɛn] et [mãʒ]. L'époque de référenciation est celle du passé puisque le locuteur raconte comment les femmes du temps de sa mère cultivaient la terre. La simultanéité ne s'opère pas entre le moment de l'énonciation S, le moment de référenciation R et l'événement E mais entre E et R. Comme nous l'avons remarqué dans le chapitre sur le concept d'époque, le présent morphologique ne correspond pas obligatoirement au moment présent de l'énonciation.

- Locuteur peu scolarisé :

(618) René : [vwajɔ̃] comment nous [vivɔ̃] - les hommes [kɔmɑ̃s] à [finir] à [murir] - par pourquoi parce que - [ja] pas de médicaments dans les hôpitaux

(619) René : aujourd'hui - nous nous [kɔmɑ̃sɔ̃] - vraiment à [kɔnɑ̃tr] que oui - ça [vaale] ou bien ça ne [va] pas [ale]

La localisation temporelle de la séquence indiquée par *aujourd'hui* fait correspondre le moment S avec l'événement E et le moment de référenciation R qui se confond dans cette occurrence avec S.

- Locuteurs moyennement scolarisés :

(620) Bertrand : et ensuite - on **commence à planter** soit du maïs - des arachides - et on **commence à - enterrer** les boutures des maniocs pour faire pousser - ce qu'on appelle des tubercules

Dans cette occurrence, le locuteur raconte comment faire une plantation pour nourrir sa famille. Ce présent relève du présent de narration et correspond à l'époque qui coïncide avec le moment de l'énonciation mais déborde aussi bien dans le passé que dans le futur puisqu'il est valable sur du long terme, d'où l'absence d'une borne finale et l'utilisation de la forme inaccomplie.

(621) Célestin : mais vous allez voir - par exemple à un élève d'ailleurs qui va vous dire à moi l'école ça ne m'intéresse pas dès que j'arrive en troisième j'ai mon b.e.p.c. je **commence à faire** le commerce - ou je **commence à faire** ceci je vends

Le présent de la périphrase verbale ne coïncide pas avec le moment S. Il s'agit d'un discours rapporté qui fait correspondre le moment de la prise de parole par le locuteur dont parle Célestin avec l'événement E décrit par le présent de la périphrase. La forme inaccomplie se justifie puisque le locuteur n'envisage pas la fin de son activité commerciale qui lui permettra de gagner de l'argent.

Dans l'occurrence (619), le locuteur peu scolarisé René est le seul à employer une autre forme verbale que le radical nu [kɔmɑ̃s], en lui ajoutant la marque de la personne 4 – ɔ̃. Dans l'occurrence (618) de ce même locuteur, la séquence à [finir] à [murir] se compose de deux verbes qui soit dépendent tous deux du même semi-auxiliaire, nous avons alors une mise en facteur, soit le second est la reprise du premier.

La périphrase verbale *commencer à* « marque le premier point d'une localisation temporelle à partir d'une extériorité temporelle » (Franckel ; 1989 : 144).

D'autres périphrases verbales exprimant l'aspect inchoatif se rencontrent uniquement dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés et du locuteur peu scolarisé René, où il y a toujours une simultanéité entre l'événement E et le moment de référenciation R :

- *Pousser à* :

Locuteur peu scolarisé :

(622) René : il te [di] quand vous vous [diskyte] il [di] que oh je [sɥi] plus Gabonais que toi oh - je [sɥi] plus Gabonais que toi - pourquoi - qui [pus] ça - qui [**pus**] à [**fɛr**] ces affaires à [**parle**] nous comme ça

De la périphrase verbale *pousser à* dépend deux infinitifs *faire* et *parler*. Cette mise en facteur, absente des productions des trois locuteurs les moins scolarisés, relève de compétences linguistiques issues d'un certain niveau de scolarisation.

Locutrice moyennement scolarisée :

(623) Prisca : quand vous avez un enfant - ça vous **pousse** vraiment à **travailler** que - demain ou après-demain - c'est votre enfant qui recevra ce bien-là et tout

- *Empêcher de* :

Locuteur peu scolarisé :

(624) René : qu'est-ce qui nous [**ãpɛʃ**] d' [**ɛtr**] nomb-euh nombreux - [sɛ] à cause de la pauvreté - la femme ne [pø] pas [puse] à [dɔne] les enfants - comme j' [ɛvy] au pont de Nomba là-bas

Locutrice moyennement scolarisée :

(625) Prisca : dès qu'elle voyait ça comme - son oncle - l'empêchait de sortir - de rencontrer les gens elle se disait que non - son oncle veut lui faire du mal - après elle se mettait à parler mal de l'oncle et tout - pourquoi tu veux m'empêcher d'être ici - tu m'empêches de vivre après son oncle te dit ah bon je t' **empêche de vivre** d'accord - reste

- *Se mettre à* :

Locuteur moyennement scolarisé :

(626) Bertrand : après avoir-euh - brûlé - le lendemain matin - on s'en va on **se met à nettoyer** - ça dépend on peut amener même des pelles mais le plus souvent ça se fait à la main

Selon Franckel (1989 : 142), *se mettre à* « est, en règle générale, d'un emploi nettement plus contraignant que *commencer à* dans les emplois assertifs au présent simple ». Ceci peut expliquer la fréquence réduite de cette périphrase dans les productions des locuteurs.

- *Apprendre à* :

(627) Prisca : j'aimerais surtout adresser pas qu'ici là au Gabon - dans tout le monde entier - que les femmes puissent s'unir - qu'ils **apprennent à faire** des réunions

Apprennent est au subjonctif présent mais parce que cette forme est identique morphologiquement à celle du présent morphologique de la personne 6, nous l'avons comptabilisée dans les présents. « L'intervalle de référence » de ce subjonctif correspond « au moment de l'énonciation » lorsque le subjonctif est employé dans une indépendante (Franckel ; 1989 : 217). Il fonctionne « comme substitut (...) de l'impératif. (...) Il situe le procès dans l'avenir (éventuellement immédiat). (...) Le subjonctif, en principale ou indépendante, a typiquement une valeur inchoative » (ibid.). L'utilisation du subjonctif avec la périphrase verbale *apprendre à* est conforme au français normé. La variation semble n'avoir aucun impact.

- *Finir par* :

Locutrice moyennement scolarisée :

(628) Prisca : après tout cela - - on **finit par**-euh /comment on dit, comment dire, comme on dit/ **être**-euh - dans l'ambiance - on danse - on oublie même que - - que tel est mort on oublie tout on pense rien qu'à la vie

La phase médiane ou l'aspect continuatif est la phase aspectuelle qui, au présent, comptabilise le plus d'occurrences, 44 occurrences dont 15 réparties chez les locuteurs peu ou non scolarisés :

- *Être à* :

Locutrice non scolarisée :

(629) Hélène : Biéré [sɛ] quelqu'un du village et et et il [ɛ] fort - - pour le [dɔmãde] les choses qui [ɛ] bon - ce [nɛ] pas les choses de [tɥɛ] quelqu'un non - - [i] ne [pø] pas Biéré ne [pø] pas [tyje] - il [ɛ] seulement que **à [dɔne]** les les grâces - **à [prije]** aussitôt **à [dɔne - sɛ]** comme ça Biéré

Locuteur peu scolarisé :

(630) René : puisque un homme qui [aete] riche - si on lui [di] de [vənirreste] comme je [sɥi] là - il [ɛ] facilement **à [muri]**

- Être en train de :

Locuteurs moyennement scolarisés :

(631) Bertrand : ce qui fait que - pour elle quoi - elle ne voit pas qu'elle **est en train d'abîmer** son corps

(632) Célestin : si on avait - un marché d'art - - pour vendre ces choses-là je pense que ces jeunes-là - auraient quelque chose mais - même ceux qui ceux qui **sont en train de vendre** - ils le font pour se nourrir

(633) Prosper : je voudrais déconseiller à nos frères **qui sont en train de - d'utiliser** les engrais actuellement pour-euh les plantes - l'engrais n'est pas – nécessaire

(634) Prosper : actuellement j'ai laissé **je suis en train de vouloir m'installer** sur-euh - euh la culture des fleurs - comme les fleurs sont rares-euh au Gabon la la bonne variété est rare au Gabon

Dans l'occurrence (634), le locuteur Prosper combine à l'infinitif *installer* la modalité de la volonté avec *vouloir*. Comme nous avons pu le constater jusqu'à présent, les combinaisons de différents marqueurs verbaux sont produites par le locuteur peu scolarisé René et les locuteurs moyennement scolarisés. Cette complexité semble relever de compétences linguistiques nécessitant un certain degré de scolarisation. Toutefois dans l'occurrence (629) d'Hélène, locutrice non scolarisée, trois infinitifs dépendent de la périphrase d'où leur mise en facteur. Il s'agit du seul exemple de complexification dans les productions de locuteurs non scolarisés. Cette occurrence prouve qu'un locuteur analphabète peut parfois produire des séquences qui relèvent de compétences qui ne sont pas les siennes.

Être en train de + infinitif est une « périphrase courante en français ordinaire actuel » (Chaudenson ; 2003 : 344), qui se retrouve également dans le français des locuteurs gabonais moyennement scolarisés. Les Gabonais scolarisés s'alignent sur le français de France. Dans les variétés de français d'Amérique du Nord (Wiesmath ; 2005 : 150 ; Push ; 2005 : 160), *être en train de* + infinitif se rencontre dans la variété haute du français acadien du Nouveau-Brunswick mais n'est pas typique de cette langue car l'aspect continuatif s'exprime essentiellement par la périphrase verbale *être après* + infinitif (Wiesmath ; 2005 : 150-151). Push (2005 : 168) explique que *être en train de* + infinitif « semble être toujours confiné à des registres orientés vers le standard exogène

de France » ce qui aboutit à « un non-enracinement de la périphrase dans les français d'Amérique » (ibid.).

En revanche, les deux locuteurs peu ou non scolarisés, Hélène et René, ne produisent pas de séquence verbale superposable au « français ordinaire » (Chaudenson ; 2003 : 344). Leur périphrase verbale *être à* + infinitif s'aligne sur des variétés de français d'Amérique du Nord : l'acadien de Terre-Neuve comparable à *être en frais (de)* + infinitif dans le corpus canadien du Nouveau-Brunswick (Wiesmath ; 2005 : 150-151), l'acadien, le québécois et le louisianais (Push ; 2005 : 162). D'ailleurs, certains créoles (mauricien, seychellois, rodriguais et haïtien) ont créé des marqueurs pré-verbaux du passé, *té/ti*, à partir de la périphrase *être à* (Chaudenson ; 2003 : 345-346).

La comparaison entre les locuteurs gabonais et ceux d'Amérique du Nord et des créoles montre que quelques périphrases verbales coïncident. La variation étant peu présente dans le concept d'aspect, les périphrases verbales employées par les locuteurs gabonais se rapprochent essentiellement du français de France.

- *Rester à* :

Locuteur peu scolarisé :

(635) René : mais ils [nɔ̃] qu'à [fɔ̃rme] une guerre de nous [t] - de [tɥe] nous les pauvres j'[edi] les pauvres - - seulement pour que les grands hommes [rɛst] - à [kɔ̃stitɥe] le pays

- *Ne faire que* :

Locuteur peu scolarisé :

(636) René : aujourd'hui il [fovwar] - l'effectif ne [fɛ] que [diminɥe - diminɥe - diminɥe] - sans [mɔ̃te]

Cette périphrase a donné le marqueur pré-verbal *fek* en créoles mauricien, rodriguais, seychellois et haïtien. « Ce morphème aspectuel saisit le procès immédiatement après son stade final » (Chaudenson ; 2003 : 361). Il exprime un passé proche alors qu'en français *ne faire que* + infinitif sert à marquer la continuité. À l'origine les deux expressions étaient formellement identiques mais une distinction aspectuelle s'est opérée par la suite.

- *Attendre de* :

Locuteur peu scolarisé :

(637) René : qu'est-ce que les Français [atɔ̃d] d'[arɔ̃ʒe] notre pays

- *Continuer à* :

(638) Prosper : je voudrais leur-euh - encourager pour continuer pour qu'ils ne - - qu'ils ne se fatiguent pas sur-euh - leurs initiatives - qu'ils **continuent** toujours à - à - **à produire**

Les séquences verbales suivantes sont accompagnées d'une négation. Elle nie l'aspectualité phasale dévolue à la périphrase en mode déclaratif pour obtenir un autre aspect : *arriver à*, aspect terminatif \neq *ne pas arriver à*, aspect continuatif ; *empêcher de*, aspect inchoatif \neq *ne pas empêcher de*, aspect continuatif.

- *Ne pas arriver à* :

Locuteur moyennement scolarisé :

(639) Bertrand : et lorsque vous n'**arrivez pas à le faire** - c'est fini pour vous

(640) Célestin : je vois mes grands frères - à l'université - - ils n'arrivent plus aller manger au resto parce qu'ils n'**arrivent pas à se payer** - des tickets - - il est obligé de faire du porte-à-porte - - aller voir un peu les gens par-ci - par-là - pour s'acheter des tickets

- *Ne pas empêcher de* :

Locutrice moyennement scolarisée :

(641) Prisca : une personne comme moi j'ai un enfant mais ça ne m'**empêche pas de me maquiller de - de m'habiller** toujours comme j'étais je mets mes jeans comme d'habitude

Les trois occurrences suivantes relèvent de la même locutrice moyennement scolarisée, Prisca. *Penser tout son temps à* équivaut à *passer tout son temps à* avec une erreur de semi-auxiliaire : la locutrice a confondu *passer* et *penser*. *Passer tout son temps à* et *être tout le temps à* sont des périphrases synonymiques : la locutrice produit des variantes.

- *Être tout le temps à* :

Locutrice moyennement scolarisée :

(642) Prisca : les parents **sont** toullement - **tout le temps - à se préoccuper** d'eux-mêmes ils ne pensent pas aux enfants

- *Passer tout son temps à* :

Locutrice moyennement scolarisée :

(643) Prisca : c'est pas le fait qu'on a une femme à la maison - que le monsieur n'a plus le droit - de - de rien apprendre - que lui il **pass**-euh **tout son temps** qu'**à lire** le journaux - **à regarder** pour lui la télévision madame va lui servir il va seulement manger et tout

- *Penser tout son temps à* :

Locutrice moyennement scolarisée :

(644) Prisca : quand une fille - a un petit ami et tout - elle elle ne pense plus à prendre-euh - ses cahiers - - elle **pense tout son temps** qu'**à rêver** de son gars - **à rêver** de lui

Dans le français abidjanais étudié par Moseng Knutsen (2007 : 212), l'aspect continuatif « s'exprime par la reduplication, processus qui consiste en la juxtaposition de deux termes identiques. La reduplication exprime également une valeur émotive forte, réservée au discours jugé passionnant par le locuteur ». Ce procédé grammatical est totalement absent de nos productions, ce qui exclut une quelconque comparaison entre les variétés de français de nos corpus et celles de Moseng Knutsen.

La phase finale ou aspect terminatif est essentiellement représentée par la périphrase *venir de* :

- *Venir de* :

Locuteurs peu scolarisés :

(645) Paul : il y [avɛ] pas beaucoup de l'argent hein - - parce que moi ce que j'[ɛvy] comme ma tante il [vjɛ̃] **de** [murir] à Bitam

(646) Paul : mais le commandant - lui aussi - - il [pɑ̃s] que-e - le commandant - il [afɛ] ici - - quelque chose de vingt-cinq ans - ou-ou - - ou trois ans ou quatre ans - mais le capitaine A. - il [vjɛ̃] **de** [partir] il [vjɛ̃] **de** [kite] - ici Oyem - - en mille neuf cent vingt-cinq

(647) René : quand vous [fɛt] ses affaires - [sɛ] nécessaire à lui - - [sɛ] très nécessaire - parce que - ce que-tout ce que je [vjɛ̃] **de** [parle] là - ils [vɔ̃] tout [kɔ̃prɑ̃dr] - hein [sɛ] normal

Locuteurs moyennement scolarisés :

(648) Prisca : je prends l'exemple de l'Afrique du Sud - l'Afrique du Sud qui a fait qui a qui **vient** d'ap-qui **vient de prendre** l'indépendance là en quatre-vingt-quinze

(649) Prosper : actuellement je ne sais pas je suis même-euh embêté parce que - j'ai encore une solli euh une société qui **vient de me solliciter** à à Makokou - pour un contrat de quatre ans

Dans ces occurrences, s'opère une simultanéité entre l'événement E décrit par la périphrase verbale *venir de* et le moment de référenciation R qui peut correspondre au moment de l'énonciation S (645, 647, 649) ou s'en démarquer pour se situer dans l'époque passée en 1925 (646) ou en 1995 (648). Dans chaque cas, *venir de* exprime par son aspect terminatif un passé récent ou proche. Parce qu'il représente un passé, il s'accommode mal d'un temps composé ou d'une forme à l'accompli. La forme inaccomplie maintient un lien d'incidence avec le moment de référenciation auquel elle se réfère, lien qui serait coupé si la périphrase était à l'accompli. Pour maintenir ce lien, la borne finale ne doit pas être envisagée et l'intervalle temporel comprenant la périphrase doit se poursuivre au moment R de référenciation.

A Terre-Neuve et en français de Louisiane, la périphrase verbale *venir de* + infinitif symbolise l'aspect terminatif, au côté de *sortir de* + infinitif qui a donné les marqueurs suivants en « créoles louisianais *sòti*, guadeloupéen *sòti*, haïtien *sòt* et réunionnais *sort*, toujours et uniquement dans cette fonction de passé récent » (Wiesmath ; 2005 : 153-154). La variation se manifeste bien plus dans le français d'Amérique du Nord, qui pourrait se rapprocher des créoles, que le français parlé par les locuteurs gabonais, qui reste très proche de la norme du français de France.

- *Finir* Ø :

Locuteur peu scolarisé :

(650) Paul : [ale] - on [va] au-au-on vous [mɔ̃tr] - des maisons - vous [**fini**Ørãtre] - dans un jour - [fo] pas [dyre - - ale] - les gens - ces gens-là

L'occurrence de ce locuteur n'emploie pas la préposition *de* entre le semi-auxiliaire et l'infinitif⁸⁵. Le présent morphologique s'aligne sur les autres présents de la séquence mais font référence à l'époque passée puisque le locuteur explique les coutumes de ses ancêtres.

⁸⁵ Nous tenterons d'expliquer sa disparition en 4.4..

Une comparaison entre nos productions et celles d'Amérique du Nord peut être établie car *finir de* + infinitif marque un passé récent au Nouveau-Brunswick (Wiesmath ; 2005). Selon Chaudenson (2003 : 354), comme nous l'avons déjà signalé dans la partie sur l'accompli, « tous les créoles offrent ou ont offert des formes du type *fine* ou *fini* qui servent, en général, de marqueur de passé accompli ».

Dans nos productions, nous établissons une distinction entre la forme simple et la forme composée de la périphrase verbale *finir de* + infinitif : la première marque l'aspect terminatif et la seconde, un passé accompli. En revanche, au Nouveau-Brunswick, la différence entre forme simple et composée n'opère plus.

- *Réussir à* :

Locuteur moyennement scolarisé :

(651) Bertrand : mais si eux il **réussit à gagner** - mais pourquoi pas moi

- *Ne plus arriver à* :

(652) Célestin : je vois mes grands frères - à l'université - - ils **n'arrivent plus aller manger** au resto parce qu'ils n'arrivent pas à se payer - des tickets - - il est obligé de faire du porte-à-porte - - aller voir un peu les gens par-ci - par-là - pour s'acheter des tickets

La négation *ne plus* marque un terme à l'action envisagée par la séquence verbale *arriver aller manger au resto*, d'où son aspect terminatif. La préposition *à* entre *arriver* et *aller* a semble-t-il disparu, mais le verbe *aller* parce qu'il commence par la voyelle /a/, comme la préposition, nous empêche de décider si la préposition a chuté ou si elle a été aspirée par le locuteur et se serait confondue avec la voyelle initiale de *aller*.

L'aspect habituel au présent ne se rencontre que dans les productions d'un seul locuteur, celui de René, peu scolarisé :

(653) René : aujourd'hui on ne [rəswa] plus rien - - et [isɔ̃] **l'habitude de nous [dir]** de [vɔteɔteɔteɔte] - on [vɔt] un citoyen chez lui il [vi] vraiment comme comme les les souris - - et les élections que nous [fəzɔ̃] ça nous [apɔrt] à quoi

(654) René : moi je le [di] - ici on [vjɛdrɛ] ici comme **ils [ɔ̃] l'habitude de [diraleatrapatrape]** type euh tel monsieur pour [ale] l'[asasine] - dans l'obscurité moi je [mãfu] je [nɛ] pas peur de [muri] - compte tenu de mon âge d'aujourd'hui - je [nɛ] pas peur de [murir] moi

(655) René : voilà l'homme gabonais [nɛ] pas [abitɥe] d'[ale] à l'étranger - comme [fɔ̃] les Equatos - comme [fɔ̃] les Maliens - comme [fɔ̃] les-comme [fɔ̃] les Dahomeys

Dans l'occurrence (653), la copule *avoir* est remplacée par *être* alors que dans l'occurrence suivante (654), *avoir* est employé. Le changement de copule montre que dans les périphrases verbales construites à partir de *être* et *avoir*, la valeur aspectuelle ne leur est pas totalement dévolue mais est exprimée par ce qui les suit, à savoir *l'habitude*. L'inversion de la copule n'interfère pas sur la compréhension de la périphrase. Le rôle de la copule est essentiellement grammatical : selon sa forme, simple ou composée, la copule indique un aspect inaccompli ou accompli.

Dans l'occurrence (655), la préposition *de* remplace la préposition *à*. La vacuité sémantique des deux prépositions les rend interchangeable. La compréhension de la séquence est aisée puisque le changement de préposition n'a pas d'incidence dessus, ni sur son fonctionnement.

Aucun des trois locuteurs les moins scolarisés (Simon, Hélène et Paul) ne produit de périphrases verbales avec l'aspect habituel. Cette valeur semble relever d'un certain niveau de compétences linguistiques et scolaires dont sont exclus ces derniers. La fréquence des occurrences apparaît comme un critère discriminatoire qui indique un niveau de compétences linguistiques plus ou moins élevées.

Les locuteurs peu ou non scolarisés proposent un nombre d'occurrences et de périphrases verbales au présent limité. Leurs productions se diversifient peu. En revanche les locuteurs moyennement scolarisés emploient la complexification des séquences avec la mise en facteur d'infinitifs et l'utilisation de la modalité. Ces différences marquent une distinction entre les locuteurs et indiquent des compétences linguistiques propres à chaque niveau scolaire de locuteurs.

Le présent représente un temps malléable sans référence intrinsèque : il peut représenter toutes les époques. Lorsqu'il indique un procès simultané au moment R de référenciation, il marque l'inaccompli. Cette malléabilité temporelle lui permet d'être le temps grammatical dévolu à l'expression de la valeur inaccomplie.

4.3.2. Infinitif

Les 31 occurrences des périphrases verbales à l'infinitif ne concernent que les deux locuteurs peu scolarisés Paul et René et les quatre locuteurs moyennement scolarisés. Nous avons vu précédemment que les deux locuteurs non scolarisés (Simon et Hélène) ne produisaient pas de séquences combinant différents marqueurs verbaux. Dans les occurrences suivantes, les locuteurs combinent le plus souvent la périphrase verbale avec la modalité, qu'elle exprime l'éventualité (*pouvoir*), la volonté ou le souhait (*vouloir*), ou l'obligation (*falloir*, *devoir*). La construction modalité + périphrase verbale ne semble pas relever des compétences des deux locuteurs non scolarisés.

La forme simple de l'infinitif s'apparente à celle du présent morphologique en ce qu'elle est dépourvue de toute marque aspectuelle et temporelle. Elle peut apparaître dans n'importe quelle époque et sa référence temporelle s'effectue grâce au cotexte. Le procès de la périphrase offre une simultanéité avec le procès auquel elle se réfère et exprime un inaccompli lorsque ce procès référant équivaut également à un inaccompli.

L'aspect inchoatif est exprimé par les périphrases suivantes :

- *Pousser à* :

Locuteur peu scolarisé :

(656) René : quelqu'un - qui [vudrɛkɔ̃tin ɥe] ses étu-ses étu-ses études mais - il [na] moi je [nɛ] pas des moyens pour lui [puse] - à [fɛr] l'école

Le locuteur n'emploie pas la modalité mais insère la périphrase dans une proposition infinitive exprimant le but.

- *Commencer par* :

Locuteur moyennement scolarisé :

(657) Prosper : je voudrais d'abord euh **commencer par** leur **parler** de la préparation du terrain - - qui se fait généralement - - euh [f] - - elle se fait généralement - avant l'arrivée des premières pluies

(658) Prosper : la tomate - je crois qu'il faut **commencer - par**-euh la **traiter** - dès son bas âge - donc-euh - à partir de la pépinière

Le locuteur utilise les modalités du souhait (*vouloir*) et de l'obligation (*falloir*).

- *Apprendre à* :

Locutrice moyennement scolarisée :

(659) Prisca : toutes les filles nous devons **apprendre à respecter** les femmes d'autrui

(660) Prisca : j'aimerais dire que les femmes africaines sont tellement en arrière elles sont reculées j'aimerais qu'elles puissent vraiment - **apprendre à évoluer** normalement

(661) Prisca : tu vas devenir comme une vieille - ridée tout avec les rides et tout même si tu ne te tu tu te laves certes à - mais ça ne sert à rien de se laver - il faut vivre - **apprendre à vivre** - - comme le font certaines femmes

La locutrice utilise à tour de rôle les modalités d'obligation (*devoir, falloir*) et de possibilité (*pouvoir*).

- *Empêcher de* :

Locutrice moyennement scolarisée :

(662) Prisca : je ne vois pas pourquoi - les parents - peuvent-euh **empêcher** leurs enfants - **de connaître - de savoir** tout cela

Dans cet exemple, deux infinitifs dépendent de *empêcher* d'où leur mise en facteur.

(663) Prisca : elle se disait que non - son oncle veut lui faire du mal - après elle se mettait à parler mal de l'oncle et tout - pourquoi tu veux m'**empêcher** d'être ici

Chaque périphrase verbale est considérée selon l'aspect inchoatif, dans la phase initiale du procès sans qu'une borne finale ne soit envisagée. L'action continue donc.

L'aspect continuatif est également envisagé sans borne finale :

- *Continuer à* :

Locuteur peu scolarisé :

(664) Paul : il y [a] quelques les uns - qui [marjɛ] deux femmes - trois femmes - ne [dɔn] rien - - mais il [fokɔ̃tin ɥe] **à [marje]**

Locuteur moyennement scolarisé :

(665) Prosper : malgré - les défaillances financières de de la boîte - [s] - - euh - j'ai quand même-euh - j'ai quand même pu **continuer à - à aimer** - euh mon activité - qui était l'agriculture

Dans ce dernier exemple, même si *continuer à* fait référence au passé composé, un accompli, nous savons de manière implicite que ce locuteur aime toujours son métier d'agriculteur. L'infinitif ne se réfère pas au passé composé pour obtenir sa valeur aspectuelle d'inaccompli mais au savoir implicite des auditeurs. Puisque ce goût pour son

activité professionnelle perdue au moment S de l'énonciation et que le moment de référenciation de la périphrase coïncide avec S, l'infinitif se voit attribuer la valeur de l'inaccompli.

L'aspect terminatif ne se rencontre que dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés :

- *Arrêter de* :

(666) Célestin : je pense que c'est en - c'est quand j'ai - l'année où j'ai débuté ma cinquième qu'on avait - promulgué la loi qui disait euh - **d'arrêter de battre** les élèves-euh - dans les établissements

- *Arriver à* :

(667) Prisca : je profiterai vraiment à dire aux autres filles de mon âge - d'apprendre - peu importe le nombre d'enfants qu'elles ont mais il faut quand même apprendre l'essentiel c'est d'apprendre - même si vous n'arrivez pas - en terminal - mais l'essentiel c'est d'avoir des connaissances un certain niveau peut - **arriver à faire** un examen peu importe lequel

- *Cesser de* :

(668) Prisca : le problème c'est que une fille qui a un enfant - doivent s'habiller - elles doivent vraiment être élégantes belles toujours comme avant - c'est à cause de ça que je vais dire - aux filles - de **cesser d'être** - - d-d-des fausses mères

Dans cet exemple, nous sommes en présence de la combinaison de deux périphrases verbales, celle au futur périphrastique *vais dire* et *cesser de*.

- *négation + pousser à* :

(669) René : qu'est-ce qui nous [ãpɛʃ] d'[ɛtr] nomb-euh nombreux - [sɛ] à cause de la pauvreté - la femme ne [pø] pas **[puse] à [dɔne]** les enfants - comme j'[ɛvy] au pont de Nomba là-bas

Tous les infinitifs recensés expriment des inaccomplis car le procès auquel ils se réfèrent représentait également des inaccomplis. L'absence de périphrases verbales dans les productions des locuteurs peu ou non scolarisés semblent indiquer leur incapacité à combiner différents marqueurs verbaux comme la modalité ou le futur périphrastique aux périphrases verbales. La complexité des combinaisons n'entrent pas dans leurs compétences. Une fois de plus, la fréquence des séquences ou l'absence de fréquence

distingue les locuteurs entre eux et effectue une discrimination dans leurs niveaux de compétences linguistiques. Un bémol toutefois, nous avons constaté précédemment que le locuteur peu scolarisé René employait la combinaison des marqueurs verbaux et que ses compétences se rapprochaient plus de celles des locuteurs moyennement scolarisés que des trois locuteurs les moins scolarisés. Est-ce une absence de sa part parce que le contexte ne se prêtait à ces constructions, ou, est-ce parce qu'il ne maîtrise pas les combinaisons avec la modalité ou le futur périphrastique ? Il est possible que ce locuteur ne connaisse pas ce type de combinaisons alors qu'il en utilise d'autres. Nous avons vu qu'il oscillait d'un bord à l'autre du continuum entre les pôles représentés par les locuteurs analphabètes et les moyennement scolarisés. Sa fluctuation est importante et l'absence de productions avec ces combinaisons peut en être une preuve supplémentaire.

4.3.3. Imparfait

La distribution des verbes à l'imparfait dans les périphrases verbales s'organise autour des phases initiale, médiane et finale ; l'aspect habituel a également été relevé. Ce temps grammatical ne concerne que 14 occurrences produites exclusivement par les locuteurs moyennement scolarisés. Bien que l'imparfait soit un temps révolu du passé, l'action comprise par la périphrase se conçoit dans son déroulement et ne propose pas de borne finale d'où sa valeur aspectuelle inaccomplie.

L'aspect inchoatif n'est présent que dans le corpus de la locutrice moyennement scolarisée Prisca :

- *Se mettre à* :

(670) Prisca : elle se disait que non - son oncle veut lui faire du mal - après elle **se mettait à parler** mal de l'oncle et tout

- *Empêcher de* :

(671) Prisca : dès qu'elle voyait ça comme - son oncle - l'**empêchait de sortir - de rencontrer** les gens

Sortir et *rencontrer* dépendent tous deux du même verbe *empêcher*.

L'aspect continuatif est le seul temps grammatical à être présent dans les productions des quatre locuteurs moyennement scolarisés.

- *Être en train de* :

Locuteur moyennement scolarisé :

- (672) Célestin : euh un jour comme ça à la récréation on était /sous, sur/ la véranda - il sort son fétiche - on **était en train de parler** - alors il me dit non bon voilà Célestin - je peux te mettre mon fétiche tout de suite si tu veux
- *Apprendre à* :

Locuteurs moyennement scolarisés :

- (673) Bertrand : là-bas j'apprenais les récitations - tout ce qu'il fallait j'**apprenais à lire et à écrire**
(674) Prosper : quand mon père me disait toujours de - quand il m'**apprenait** toujours **à faire** la chasse et à - euh **aller** à la pêche - je me disais toujours que non il me détestait pourquoi moi

Les deux occurrences ci-dessus présentent la mise en facteur de deux infinitifs dépendant de la périphrase verbale.

- *Passer tout son temps à* :

Locutrice moyennement scolarisée :

- (675) Prisca : certes que nous respectons la coutume - mais elle exagère - la coutume voudrait que - nous - **passions tout notre temps - à écouter** nos parents - tout ce qu'ils disent - tout le temps

L'aspect terminatif à l'imparfait se rencontre dans les productions de deux locuteurs moyennement scolarisés sous la forme d'une seule périphrase verbale *venir de* :

- (676) Célestin : elle nous battait - tout simplement à cause de ça - parce que dans ces années-là on **venait - d'arrêter** un certain Fang - qui avait mangé - un professeur
(677) Prosper : donc-euh je vais commencer comme je-euh-je **venais de vous le dire** je vais commencer par-euh - la banane - surtout pour les jeunes-euh - qui sont sa sans activité actuellement

Venir de peut prendre une forme du passé mais elle doit être simple. *Venir de* doit garder sa valeur d'inaccompli, dans le cas contraire cela pose un problème d'acceptabilité de la séquence. La valeur de passé s'exprime uniquement par l'aspectualité phasale de la périphrase. En cas d'ajout d'une indication de passé, telle un temps composé, la séquence apparaît agrammaticale.

L'aspect habituel, tout comme l'aspect terminatif, à l'imparfait est relevé uniquement dans les productions des deux locuteurs moyennement scolarisés Célestin et Prosper :

(678) Célestin : dans ces années-là **j'avais pour habitude d'aller** à l'école parfois **et de m'arrêter** en cours de route parce que - la maîtresse-euh - me tapait un peu trop

(679) Prosper : je vous dirai surtout que je vis avec l'un de mes cousins à la maison - un jour je l'appelle un matin parce que il **était habitué à me dire**-euh tous les jours-euh achète-moi - - une bouteille - achète-moi - un paquet de cigarettes

Avoir l'habitude de existe en cadien et désigne une action habituelle dans le passé » où « le tour est ressenti comme un verbe dénotant le passé » (Wiesmath ; 2005 : 152) alors qu'en français cadien l'aspect habituel s'exprime grâce à la périphrase *être après (de) + infinitif*.

L'expression de l'aspect habituel comptabilise en tout six occurrences, réparties sur trois corpus⁸⁶, ce qui fait de cet aspect une nuance occasionnelle. Elle relève de compétences réduites car elle est absente des corpus des trois locuteurs les moins scolarisés.

La production de périphrases verbales à l'imparfait pour exprimer l'aspect inaccompli n'apparaît dans aucune productions de locuteurs peu ou non scolarisés. Il semblerait que la conjonction entre l'expression temporelle d'un temps révolu du passé et une action envisagée sans borne finale soit incompatible. En effet, un passé révolu, qui sous-entendrait un procès achevé ou accompli, ne peut s'accommoder d'un procès non terminé et donc non accompli, susceptible de continuer. Cette construction relève de compétences linguistiques étendues nécessitant un niveau de scolarisation moyen.

Dans plusieurs créoles (mauricien, seychellois, haïtien, réunionnais) l'expression de l'imparfait se manifeste par l'utilisation du marqueur préverbal *té/ti*⁸⁷ issu de la périphrase *était à* ou *était après*, ce qui n'est pas le cas dans nos productions puisque l'expression de l'imparfait correspond à celle du français normé. La variation a influencé l'évolution des systèmes verbaux en créoles, ainsi que dans les variétés de français

⁸⁶ Nous comptons en plus les trois occurrences du locuteur peu scolarisé René relevant du présent et celle du locuteur moyennement scolarisé Célestin au plus-que-parfait.

⁸⁷ En fang, le passé immédiat est indiqué par le marqueur pré-verbal *té* ou *ké* pour les verbes d'action : *e woé* (*rire* à l'infinitif), *ma té woé* (*j'ai ri*), *we té woé* (*tu as ri*), *a té woé* (*il/elle a ri*), *bia té woé* (*nous avons ri*), *mia té woé* (*vous avez ri*), *ba té woé* (*ils/elles ont ri*). Il n'est pas sans rappeler celui utilisé dans les créoles. Mais le concept d'aspect en français ne subit pas l'influence du système de la langue maternelle : le facteur intersystémique ne conditionne pas la variation. (EYINGA ESSAM, YANES ; 1987 : 46)

d'Amérique du Nord alors qu'elle est quasiment absente dans l'expression du concept d'aspect.

4.3.4. Autres tiroirs

Dans ce sous-chapitre, nous regroupons les dernières occurrences restantes, au nombre de 12, réparties sur deux tiroirs différents : le futur simple et le futur périphrastique, et sur la forme Ø. A l'exception d'une occurrence produite par le locuteur non scolarisé Simon qui relève d'une forme non standard, les onze autres occurrences sont réalisées uniquement par les locuteurs moyennement scolarisés.

- Ø *en train de* :

Locuteur non scolarisé :

(680) Simon : après quand on – Ø **en train de** [mãʒe] - on [ãlevø] - le mauvais chance - à notre l'enfant - que il [fokãtinɥe] toujours comme ça oui au temps colonial⁸⁸

Locuteurs moyennement scolarisés :

(681) Bertrand : je n'ai pas envie que mes copains - ou bien les filles - me voient **en train de livrer** les yaourts

(682) Célestin : à cela ajoutez que plusieurs jeunes - - étant découragés - d'aller à l'école - sont obligés de se livrer à la délinquance - dans les rues dans les rues de Libreville - - vous allez les rencontrer - **en train de voler** - **d'arracher** les portefeuilles aux touristes - - en province vous allez les trouvez **en train de violer** les filles - - ou **en train de se mettre** des machettes dessus

(683) Prisca : tu dois te comporter - à une femme normale - pour ne pas pour que-pour qu'on ne dise pas de toi que non - mais la fille-là - on l'a vue quelque part - **en train de - de** [səprɔstityje]

(684) Prosper : quand mon père me disait toujours de - quand il m'apprenait toujours à faire la chasse et à - euh aller à la pêche - je me disais toujours que non il me détestait pourquoi moi - et laisser les autres **en train de dormir**

L'absence de la copule dans l'occurrence de Simon s'aligne sur les productions des locuteurs moyennement scolarisés. Les deux constructions relèvent de deux fonctionnements différents. Celle de Simon correspond à la séquence verbale de la

⁸⁸ L'absence de la copule sera examinée en 4.4.2.

proposition subordonnée conjonctive de temps quand *on* – Ø *en train de* [mãʒe] qui nécessite un verbe conjugué. Celle des locuteurs moyennement scolarisés s'inscrit dans proposition infinitive de manière où l'infinitif est représenté par celui qui suit *en train de*. La copule apparaît comme inutile d'où son absence.

Le futur simple, dans deux occurrences, exprime soit l'aspect continuatif :

Locuteur moyennement scolarisé Prosper :

(685) j'ai encore une solli euh une société qui vient de me solliciter à à Makokou
- pour un contrat de quatre ans - donc-euh je ne sais qui **restera** /à, Ø/
entreprendre-euh - euh les travaux derrière moi

Soit l'aspect terminatif :

Locutrice moyennement scolarisée Prisca :

(686) mais je trouve que c'est pas normal - - une mère - doit conseiller à sa fille -
euh ton père tu **finiras par connaître** des hommes - et ce qu'il faut - apprendre
d'eux - c'est leur connaître - de savoir ce qu'ils font de mal - - de dire un peu tout
ça - à - sa fille

En revanche, le futur périphrastique (1 occurrence) se rencontre seulement dans le corpus du locuteur moyennement scolarisé Prosper dans l'expression de l'aspect inchoatif :

(687) comme je venais de vous le dire je crois que je **vais** - - je **vais commencer**
par leur donner des conseils pour ceux qui veulent - surtout faire euh - la culture
de - la banane

Cette occurrence combine deux périphrases verbales : l'une de temps, l'autre aspectuelle.

Les autres tiroirs concernent uniquement les locuteurs moyennement scolarisés. Le locuteur peu scolarisé René n'entre pas dans ces compétences linguistiques qui semblent relever d'un niveau moyen de scolarisation, niveau dont il est exclu. A travers la palette plus ou moins étendue des occurrences, le concept d'aspect relève d'un nombre limité de tiroirs pour des locuteurs peu ou non scolarisés.

4.4. OCCURRENCES NON STANDARD

Les occurrences non standard concernent soit l'absence de la préposition entre le semi-auxiliaire et l'infinitif, soit l'absence de la copule, puis des périphrases recensées

dans d'autres français que celui de France et une occurrence qui pose des difficultés d'interprétation.

4.4.1. Absence de la préposition

L'absence de la préposition *de* s'observe dans les périphrases verbales *finir* Ø et *commencer* Ø uniquement dans les corpus des trois locuteurs les moins scolarisés, Simon, Hélène et Paul.

- *Finir* Ø :

Locuteur non scolarisé :

(688) Simon : après on [ʃɛʀʃ] aussi - le peau de viande - en brousse - on [vjẽmɛtr] - ça dans le [ʃolɛj] - quand [sɛbinissʃɛfiniØʃase] après - on [prənɛ] ça - on [kuvrire] ça en haut - [sɛ] ça qu'on on-on [tap] ça là - on [fɛ] le tambour

(689) Simon : on [mi] quelqu'un - comme ça - comme il [ɛvɔny] - on [prã] les écorces - on [mi] en bas - on [prã] euh quelque-euh même le [tilœ] simple-euh - quelque chose comme ça - on [mi] - en haut - on [desã] le la terre - - quand on [finiØdesãd] la terre comme ça - - [sɛfini] on [fɛrm]

Dans l'occurrence de Simon (689), le moment de référenciation de la séquence correspond à l'époque passée puisqu'il raconte les enterrements au temps de ses ancêtres. Le radical nu, bien qu'en forme simple, ne représente pas un inaccompli. Il marque une antériorité par rapport à *on* [fɛrm] et une simultanéité avec le procès [sɛfini] qui par sa forme d'accompli indique le résultat du procès. Puisque tous deux sont simultanés, [fini] représente un accompli. La forme [fini] s'est peut-être figée en une forme indéterminée qui peut exprimer aussi bien un inaccompli qu'un accompli grâce à sa vacuité temporelle et aspectuelle dans n'importe quelle époque. Il se voit affecter une valeur aspectuelle en fonction de sa référence à un procès donné.

- Locuteur peu scolarisé :

(690) Paul : [ale] - on [va] au-au-on vous [mɔ̃tr] - des maisons - vous [finiØrãtre] - dans un jour - [fo] pas [dyre - - ale] - les gens - ces gens-là

(691) Paul : vous [apɛl] - il [foapøle] - ton mari - vous [di] bon - j' [ɛfiniØprepare] - tu [fɛ] comment - - il [di] bon - tu [afiniØprepare - mɛ] dans l'assiette - ou avant on [mɛ] dans le paquet - dans le corbeille - on [mɛ] dedans

(692) Paul : il [fo] que - nous tous nous [mãʒ] - quand ils [sõfiniØmãʒe] tout ça là - on [prã] la fille - on [dɔn - pasø] avant on [navɛ] pas [marje] beau-[ja] - il y [avɛ] pas beaucoup de l'argent hein

La forme *fini* semble s'être figée, faisant ainsi référence à la forme *fini* ou *fine* marqueur de passé accompli dans les créoles, comme dans l'occurrence (690) où la forme standard serait *finissez*. Toutefois le figement n'est pas total puisque les auxiliaires *avoir* et *être* apparaissent encore dans les temps composés.

- Commencer Ø :

Locuteurs non scolarisés :

(693) Hélène : le temps de mon mari il [afɛ] la politique moi j'[ɛgarde] - s'il [afɛ] les - é-réunions - dans la maison il [akɔmãseØparle] - l'autre [aparle] l'autre [aparleja] les deux partis seulement

(694) Simon : je [parale - ʃɛrʃe] ces branches-là - ces feuilles-là - [sɛ] ces feuilles-là que - je [parale] - je [vjɛ̃] avec ça hein - au village - pour - euh - - [arãʒe] pour [fɛr] le - comme la tôle comme ça - je [kɔmãsØprãdr] un autre petit bambou - je je [kɔmãs] à [pase] - et [mɛtr] - - [sɛ] ça qu'on [apɛl - esɛɪ]

L'absence de la préposition tend à rapprocher ces séquences verbales des structures sérielles où les différentes phases d'une action sont envisagées dans un seul procès⁸⁹. Ces séquences se situent entre les périphrases verbales du français normé et les structures sérielles sur le continuum linguistique.

4.4.2. Absence de la copule

L'absence de la copule se recense dans une seule occurrence, celle du locuteur non scolarisé Simon :

(695) Simon : après quand on – Ø **en train de** [mãʒe] - on [ãlevø] - le mauvais chance - à notre l'enfant - que il [fokãtinɥe] toujours comme ça oui au temps colonial

Nous remarquons dans la production de ce locuteur l'absence du verbe *être* entre la personne sujet *on* et la locution *en train de*. Les locuteurs moyennement scolarisés produisent également des séquences (8 occurrences) où la locution *en train de* est employée sans le verbe *être*. Une différence toutefois entre l'occurrence du locuteur Simon et celles par exemple de Célestin et Prosper :

⁸⁹ Les structures sérielles sont étudiées dans ce chapitre en 5..

(696) Célestin : même ceux qui ceux qui **sont en train de vendre** - ils le font pour se nourrir

(697) Prosper : je voudrais déconseiller à nos frères **qui sont en train de - d'utiliser** les engrais actuellement pour-euh les plantes - l'engrais n'est pas - nécessaire

Le premier utilise cette construction où *être en train de manger* est la séquence verbale de la proposition subordonnée temporelle alors que dans les occurrences de Célestin et de Prosper, la locution suit le verbe principal, introduit un verbe à l'infinitif et indique une circonstancielle de manière où le verbe *être* est inutile.

La confusion entre la séquence verbale où *être en train de* + infinitif constitue le verbe de la proposition et la locution a permis au locuteur non scolarisé Simon d'utiliser l'une à la place de l'autre.

Moseng Knutsen (2007 : 223) recense une occurrence avec l'omission de la copule dans son corpus de français abidjanais, non pas dans une périphrase verbale mais dans un énoncé du type « *x est y* ». Cette omission est selon elle « un trait commun à un grand nombre de pidgins et créoles et essentiel dans la théorie de la simplification » de la langue. Bien que « phénomène marginal », elle « appartient au niveau basilectal de [son] corpus » (ibid.). Tout comme les productions du corpus de Moseng Knutsen, celui de nos locuteurs peu ou non scolarisés s'apparentent aux « structures de la variété standard » (ibid.) et non aux créoles ou aux pidgins.

La disparition de la préposition *de* et celle de la copule *être* relèvent de la même explication. Chaudenson (2003 ; 371) les justifie ainsi : « une loi de l'évolution linguistique, dans les contextes où l'appropriation joue un rôle essentiel, est que tout élément qui ne porte qu'une information réduite est exposé à disparaître. On l'a vu pour les prépositions *à* et *de* qui sont pourtant les plus courantes du français (...), c'est aussi le cas des auxiliaires qui apparaissent dans les périphrases verbales. (...) Le locuteur, en situation d'appropriation non guidée, repère les éléments saillants et porteurs de sens, en laissant de côté les autres. C'est à partir des éléments qu'il a retenus qu'il élabore le système qu'il se donne pour s'exprimer dans la langue-cible ».

La préposition *de*, vide sémantiquement et manquant de pertinence informative, est abandonnée tout comme la copule *être*. En effet, l'aspect continuatif est exprimé par *en train de* alors que la copule ne comporte aucune charge d'information. L'aspect

grammatical d'un morphème est abandonné au profit de morphème sémantiquement pertinent.

4.4.3. Occurrences problématiques

Les occurrences problématiques regroupent deux occurrences qui n'existent pas en français de France et une occurrence comprenant un verbe en /-e/ à la forme aoristique.

Être à :

(698) Hélène : Biéré [sɛ] quelqu'un du village et et et il [ɛ] fort - - pour le [dəmāde] les choses qui [ɛ] bon - ce [nɛ] pas les choses de [tɥe] quelqu'un non - - [i] ne [pø] pas Biéré ne [pø] pas [tyje] - **il [ɛ] seulement que à [dɔne]** les les grâces - **à [prije]** aussitôt **à [dɔne - sɛ]** comme ça Biéré

(699) René : puisque un homme qui [aete] riche - si on lui [di] de [vənrɛste] comme je [sɥi] là - **il [ɛ] facilement à [muri]**

Être à + infinitif se rencontre dans certaines variétés de français d'Amérique du Nord avec le sens de *être en train de* + infinitif. Ces deux locuteurs ne produisent aucune occurrence avec *être en train de* + infinitif. Il est possible d'envisager que *être à* + infinitif remplace *être en train de* + infinitif. La séquence verbale de la locutrice non scolarisée Hélène exprime un aspect continuatif, tout comme *être en train de* + infinitif, avec en plus la restriction *seulement que*, ce qui la rapprocherait de la périphrase *ne faire que*. L'occurrence du locuteur peu scolarisé René semble quant à elle exprimer un futur périphrastique comme *il va facilement mourir*, sous-entendant une projection dans un avenir proche, ou, la modalité de l'éventualité *il peut facilement mourir*.

L'occurrence verbale suivante pose des difficultés d'interprétation :

(700) Hélène, non scolarisée : les grands [bəmənaku] les filles grands - et les vieux sans slip - [sapɛlmja] - nous [navɔ̃] pas [kɔnɛ] ça - - ça ne [pø] pas [kɔ̃tinɥe] l-ça - - s-seulement que les garçons [kɔ̃tinɥe] - **à [kupe /// m]**

La référenciation temporelle s'inscrit dans l'époque passée, puisque la locutrice raconte la culture de ses ancêtres : les jeunes filles non mariées qui marchaient nues et le culte religieux du Biéré. Seul l'homme choisi pour être le serviteur officiel du Biéré pouvait couper le prépuce des jeunes garçons dans le rite initiatique du passage à l'âge adulte ;

coutume aujourd'hui très rarement respectée. Qu'exprime [kɔ̃tin ɥe] - à [kupe] ? Un infinitif avec le modal [pø] sous-entendu, cet infinitif serait alors à mettre sur l'axe paradigmatique aligné avec le premier [kɔ̃tin ɥe] ? Ou un imparfait pour que l'aspect inaccompli permette à l'aspect continuatif d'être encore valable au moment de l'énonciation ? Ou un passé composé où l'aspect accompli indiquerait le caractère révolu de cette coutume ? La difficulté de l'interprétation empêche tout choix de réponse. Nous ne pouvons que spéculer sur une éventuelle possibilité de réponse.

A l'inverse des tiroirs qui ne concernent que les locuteurs moyennement scolarisés, les occurrences non standard se rencontrent uniquement dans les productions des locuteurs peu ou non scolarisés. La présence ou l'absence de ses occurrences dans les productions orales montrent le degré de l'influence de la variation sur le concept employé. Le niveau moyen de scolarisation conditionne le degré de résistance à la variation.

Synthèse partielle

La défaillance du système temporel des conjugaisons est remplacé par un système aspecto-temporel dans les créoles à base française (Chaudenson ; 2003), les variétés de français en Amérique du Nord (Wiesmath, 2005 ; Push, 2005) et dans le français pratiqué par des analphabètes étrangers, notamment tunisiens (Derbal ; 1980 : 107). Les périphrases verbales par leurs différentes valeurs aspectuelles organisent ce nouveau système dans les créoles. La fréquence réduite des occurrences des périphrases verbales et l'emploi restreint du concept de l'aspectualité phasale montrent que les productions de nos locuteurs ne s'orientent pas vers cette nouvelle organisation aspecto-temporelle.

Le peu de fréquence de l'aspectualité phasale s'accompagne d'une influence réduite de la variation sur les périphrases verbales. Cependant la fréquence de la variation discrimine les locuteurs. En effet, seuls les peu ou non scolarisés emploient des occurrences non standard. A l'inverse, les locuteurs moyennement scolarisés utilisent plus de tiroirs que les peu ou non scolarisés.

D'autres discriminations s'opèrent entre les locuteurs. Le nombre de périphrases verbales et d'occurrences par locuteurs est plus important chez les plus scolarisés. En effet, la majorité des occurrences se recensent dans les corpus des locuteurs moyennement scolarisés. La répartition des occurrences démontre une répartition des

locuteurs en deux groupes : les trois moins scolarisés *versus* tous les autres locuteurs. Le niveau intermédiaire du locuteur René s'efface régulièrement pour le fondre dans celui des locuteurs les plus scolarisés. Ces derniers se caractérisent par la diversification de leur emploi en proposant une gamme étendue de périphrases verbales quel que soit l'aspect. La complexité des séquences verbales semble échapper aux locuteurs les moins scolarisés. Mais les locuteurs peu ou non scolarisés ne s'opposent pas totalement aux moyennement scolarisés puisque les deux locuteurs peu scolarisés, Paul et René, se rapprochent des performances des moyennement scolarisés. Ils utilisent une forme verbale de plus que les locuteurs non scolarisés. René se distingue encore des trois locuteurs les moins scolarisés en utilisant la complexification avec la combinaison de marqueurs verbaux et la mise en facteur d'infinitifs sans toutefois atteindre la diversification des locuteurs moyennement scolarisés. Il emploie également l'aspect d'habitude qui discrimine les autres locuteurs peu ou non scolarisés puisque aucun d'entre eux ne l'utilise.

Seuls deux tiroirs sont produits par les deux locuteurs non scolarisés : le passé composé et le présent. Plus les locuteurs sont scolarisés, plus les productions des périphrases verbales et l'éventail des temps grammaticaux sont diversifiés. L'utilisation des tiroirs par les locuteurs analphabètes rejoint celle des analphabètes tunisiens. L'affirmation de Derbal (1980 : 107) à ce sujet s'applique également à nos productions : « le choix des modalités temporelles de l'indicatif dans le récit fait par l'analphabète répond beaucoup plus à un choix aspectuel qu'à un choix temporel, autrement dit, le passé composé est employé pour exprimer l'accompli, et le présent l'inaccompli. Il y a donc réinterprétation des données temporelles en termes aspectuels ». Une nuance toutefois car nous restreignons cette citation non pas à tout le système aspecto-temporel mais aux périphrases verbales et à l'expression de l'aspectualité phasale. Ces locuteurs attribuent une périphrase verbale à un aspect phasal particulier, et, un tiroir propre est dévolu à l'indication de l'accompli (passé composé) ou de l'inaccompli (présent). L'opposition entre ces deux aspects est marquée de manière formelle. Ces deux temps ne sont employés que pour leur valeur aspectuelle. La diversification est absente de leurs productions. Cependant la restriction d'emploi ne signifie pas l'influence de la variation.

Bien qu'en fang des marqueurs préverbaux existent pour exprimer l'aspectualité phasale, le français ne subit pas l'influence du facteur intersystémique car aucune des deux organisations de l'aspect, en fang et en français, ne peut être comparée et superposée.

L'utilisation des périphrases verbales dans les variétés de français d'Amérique du Nord est une fenêtre sur les créoles. Nous aurions pu nous attendre à voir des phénomènes qui s'apparentent aux français d'Amérique du Nord ou aux créoles dans ce français d'Afrique, ayant pour substrat une langue africaine comme les créoles, mais ce n'est pas le cas. La simplicité d'utilisation des périphrases verbales, un semi-auxiliaire suivi d'un infinitif invariable, n'a semble-t-il pas suffi à contribuer à un emploi plus important dans les productions. Le peu de correspondances entre nos productions, les créoles et les variétés de français d'Amérique du Nord place les performances de nos locuteurs proches du français normé sur le continuum linguistique, avec à une extrémité le français prescriptif et à l'autre extrémité les créoles. Les français d'Amérique du Nord et les créoles ont subi la variation alors que son influence réduite a entraîné l'absence de structures propres à des locuteurs gabonais. Une autre différence avec le français d'Amérique du Nord et les créoles réside dans le fait que les périphrases verbales utilisées dans ces variétés proposent pour la plupart des structures comportant le verbe *être* alors que les périphrases des locuteurs gabonais recourent peu à ce verbe. Les locuteurs gabonais possèdent plus de diversité lexicale que les locuteurs nord-américains et les locuteurs des créoles. Les locuteurs gabonais se distinguent parfois du français normé car la périphrase *être en train de* est l'une des plus répandues en français standard alors qu'elle est en nombre très limité dans leurs productions : proche du français normé ne signifie pas totalement identique.

5. CONSTRUCTIONS SÉRIELLES

Comme l'aspect qui entrevoit le procès dans son déroulement interne, les constructions sérielles permettent de le concevoir en ses différentes étapes. Contrairement à ce qui s'observe dans d'autres pays d'Afrique où « la construction sérielle est largement employée [dans les créoles comme] dans les langues africaines » (Manessy ; 1985 : 346), les séries verbales sont peu nombreuses dans les productions de

nos locuteurs. Seuls deux d'entre eux utilisent ce procédé, notamment le locuteur non scolarisé Simon.

5.1. TRAITS THÉORIQUES

La définition des séries verbales ne recueille pas de consensus auprès des linguistes.

Selon Hattiger (1991 : 99), « les séries verbales constituent un (...) exemple de simplification de la langue externe par suppression d'un morphème. On définit ce type de constructions comme des constructions paratactiques mettant en jeu plusieurs propositions simplement juxtaposées, sans lien syntaxique exprimé caractérisés par la non-reprise des marques aspecto-temporelles qui n'affectent alors que la première base verbale de la série ».

L'absence de morphème relateur signifie qu'il s'agit d'un seul et même procès bien que divisé en micro-procès. Ce « mode particulier d'organisation de l'expérience » (Manessy ; 1985 : 357), rendu par la décomposition en micro-procès, correspond à la conceptualisation analytique du procès divisé en ses différentes étapes réputées distinctes et aide à « verbaliser (...) en L2 les procès quand les verbes ne sont pas encore disponibles à ce stade » (Afolá ; 2006 : 192). Selon Manessy (1985 : 353), « la sérialisation est une des réponses possibles à des problèmes de mise en forme de l'information ». Ces stratégies d'élaboration et de construction du lexique verbal permettent de combler l'absence de connaissances lexicales de la langue cible pour des apprenants ou locuteurs maniant mal la langue française.

S'agissant d'un même procès, les différents verbes de la série verbale possèdent le même sujet d'où la règle de l'unicité du sujet qui est une des caractéristiques des séries verbales. La juxtaposition dont parle Hattiger exclut le caractère énumératif qui « autoriserait la pluralité des sujets » (Manessy ; 1995 : 171). Il devient impossible de séparer les verbes et d'en faire le pivot de propositions distinctes, d'où le processus de lexicalisation qui en fait une unité. Les verbes ou micro-procès sont alignés sur l'axe syntagmatique et non sur l'axe paradigmatique qui signifierait une énumération. Une autre caractéristique des séries verbales est la simultanéité des micro-procès, ce qui exclut la « consécutivisation » de Hyman (1971). Chacun des verbes de la série se voit

attribuer un rôle spécifique : le premier verbe, verbe directionnel ou locatif, est le verbe focal et le dernier, qui exprime la finalité de l'action, est le verbe spécifique. Les verbes suivant le verbe focal sont à l'infinitif et expliquent ou définissent le premier. Moseng Knutsen (2007 : 229) ne considère pas les séries verbales en français abidjanais « comme une décomposition de l'action en plusieurs mouvements, (...) [mais comme] une *explicitation* des composantes verbales (...), là où le français standard utiliserait un verbe unique ». Le consensus concerne l'apport d'explication et de précision sémantique des verbes des séries verbales des seconds et troisièmes verbes ou verbes spécifiques.

Les séries verbales se composent d'une suite de trois verbes ou deux verbes. Dans notre corpus, nous remarquons la forte présence du verbe *aller*, en première position ou en seconde si la série comporte trois verbes. Les occurrences les plus fréquentes placent ce verbe en seconde position.

5.2. SÉRIES VERBALES À TROIS VERBES

Dans les constructions sérielles à trois verbes, *aller* se trouve dans la plupart des occurrences en seconde position.

Voici tous les schémas possibles dans les productions des deux locuteurs peu ou non scolarisés concernés par cette structure :

Locuteur non scolarisé : Simon :

- *Partir aller* + infinitif (14 occurrences) :

(701) on [vafer] seulement que - une semaine - on [fini] ce champ-là - on [par] chez M. - on [**paralekɔmãse**] aussi - on [par] chez M-M. on [**paralefini**] - tout

Locuteur peu scolarisé : René :

- *Retourner aller dire* (1 occurrence) :

(702) je lui [ɛdi] ça - l'enfant [**ɛrəturnealedir**] à sa maîtresse - européenne

- *Partir aller chercher* (1 occurrence) :

(703) voilà la la semaine passée - nous [avɔãtere] combien de personnes - six - les cadavres qui [vjɛn] à Libreville - - les enfants qui [**partaleʃɛrʃe**] le travail à - à Libreville

Dans les constructions sérielles, chaque verbe se présente comme un moment particulier de la construction complexe d'un procès. Le premier verbe, *partir* ou

retourner, correspond à un verbe focal⁹⁰ directionnel, un verbe de mouvement qui symbolise l'orientation du procès. Il en marque également le début. Le troisième verbe marque la finalité, le but du procès : il est l'accomplissement du procès. Le premier par son aspect imperfectif donne l'impulsion au procès qui sera clôturé par le dernier verbe ou micro-procès. Le second verbe, *aller*, semble être le verbe privilégié qui lie le verbe focal et le verbe de finalité. Il indique un mouvement, une continuité entre le début du procès et son but ou achèvement puisque chaque procès signifie une action. Il établit une relation de continuité dans l'action divisant le procès ainsi :

- verbe focal / début de l'action + verbe relateur / mouvement ou continuité + verbe de finalité / fin de l'action.

D'après ce schéma, le choix du verbe qui symbolise cette relation « échappe au locuteur. A ce stade, le verbe relateur tend à perdre ses attributs propres » (Manessy ; 1985 : 349). *Aller* subit alors un processus de grammaticalisation où son aboutissement produira « un verbe sériel au statut de morphème grammatical » (ibid. : 350). Ce verbe n'est pas encore arrivé à ce stade de désémantisation puisqu'il garde son sémantisme de mouvement. En effet, la décomposition du procès permet à chaque verbe de remplir un rôle particulier défini par sa position : le verbe relateur doit présenter un sémantisme de mouvement pour établir un lien entre les deux autres verbes qui expriment également une action.

D'après Chaudenson (2003 : 385), ces constructions verbales relèveraient d'une « construction latine » où « le verbe de mouvement précise la direction de l'action exprimée par [les] autre[s] verbe[s] » (ibid.). Les séries verbales sont peu présentes dans les créoles français, d'ailleurs « l'existence de ce genre de structure y est même incertaine » (ibid. : 386).

Dans les séries recensées, le premier verbe, intransitif, se voit attribuer un complément direct par l'intermédiaire du dernier verbe de la série qui lui est transitif et construit un complément dans les séquences (702, 703) : *commencer* – complément direct sous-entendu *ce champ-là* ; *fini* – *tout* ; *dire* – *ça*.

Des variantes se présentent dans les corpus des deux locuteurs :

⁹⁰ Ce terme est emprunté à Manessy (1985 : 342), il correspond à un verbe « dont le contenu fait directement référence au procès en question, [et] est déterminé par un autre lexème verbal qui en spécifie l'acception ».

(704) Simon, non scolarisé : on [ʃerʃaleʃɛrʃe] le - les enfants [ipar] en brousse - pour-euh [ʃɛrʃe] le - quelques bois [taje] - et [fo] aussi [fabrike] aussi - une chose qui [pørule] comme le machine - comme le vélo

Le premier et le troisième verbe sont identiques. Contrairement aux séries précédentes, le premier est transitif direct. Ils partagent le même sujet et *aller* pourrait établir la relation entre eux. Mais est-ce une véritable série verbale ou une reprise alignant *aller* et le second *chercher* sur l'axe syntagmatique alors que le premier *chercher* serait une anticipation, aligné sur le second *chercher* sur l'axe paradigmatic ? Cette unique occurrence ne permet pas de donner une réponse catégorique. Peut-être la réponse est-elle à mi-chemin entre ces deux explications ?

Deux autres séries proposent une structure avec *pour* devant le verbe *aller*.

(705) Simon : [sɛ] ça - avant - on [navɛ] un-un grand trou - les femmes d'ici - et ceux d'Adzabilone [ipar] seulement **pour** [alefɛr] ça - - il [navɛ] pas que - ah [sɛ] lui là qui [sɛ] bien [fɛ]

(706) et [imarʃ] - seulement que où [sətruv] le - la descente - [sɛ] là où - lui-même - il [mɔ̃t] tout - **pour** [ale]-euh - [desɑ̃t] en bas - - quand il [truv] aussi une autre colline-euh euh euh en haut - il [desɑ̃t] - il [mɔ̃tavɛ] ça - à à la main comme ça [iti] - quand il [truv] aussi une autre [kɔlɔn - sɛ] là où qu'il [mɔ̃t] et il [desɑ̃]

(707) euh - après - quand je [vjɛ̃] avec ça comme [marje] d'abord avant on [navɛ] pas l'argent - on [apɛl] - les choses-là [lekwala] - - [sɛ] ça que - on [amɛn] - **pour** [ale] euh [prezɑ̃te] - mes beaux-pères - que voilà le marchandise que je j'[ɛ] je [vjɛ̃] je [vjɛ̃] vous [dɔnesetɛ] comme-euh - comme l'or

La finalité est exprimée avant le verbe relateur. Sont-ce des séries verbales ou une construction avec un verbe recteur suivi d'un infinitif complément exprimant le but ?

Dans les deux derniers exemples, le premier verbe est transitif direct : le complément direct *tout* suit le verbe alors que le complément *c'est ça que* le précède. Est-ce la transitivité qui autorise la préposition *pour* ? Le sujet est identique pour chaque verbe mais est-ce suffisant pour définir ces structures en tant que séries verbales d'autant plus que les énoncés à l'infinitif possèdent le même sujet que le verbe recteur ?

Les premiers verbes de chaque occurrence marquent le début de l'action, *aller* le mouvement ou la continuité de l'action et le troisième la finalité symbolisée

explicitement par la préposition *pour*. Cela rejoint le rôle des verbes suivant le verbe directionnel : ils précisent, définissent le premier verbe. Mais c'est également le rôle des compléments.

Le Goffic (1993 : 349) écrit qu'en français standard « l'infinitif est souvent considéré comme marquant le but, et il existe avec certains verbes une paraphrase assez voisine en *pour* + infinitif (...) mais l'emploi de *pour* dissocie et relie logiquement les deux procès, alors qu'ils sont indissociables, logiquement et référentiellement, (...) [dans les séries verbales qui] admettent [...] difficilement *pour* devant l'infinitif », car constituant « des unités lexicales ».

Pour empêche l'unité lexicale de se créer. Les séries verbales représentent des micro-procès concomitants alors que les actions de ces séquences se déroulent les unes après les autres, la seconde étant la conséquence de la première. Il s'agit de la consécutivisation de Hyman⁹¹. Nous pouvons dans ce cas considérer ces occurrences comme n'étant pas des séries verbales ; elles en ont certains contours mais pas le fonctionnement. En revanche, l'introduction de pronom complément dans la série verbale ne remet pas en cause sa nature :

(708) Simon, non scolarisé : si quelqu'un [ɛmɔr] là - on [**parale**] **nous nous** [**fɛrme**] - dans la maison là-bas nous tous - on ne [pø] pas [vwar] le - la mort [m] - lui qui [ɛmɔr]

Selon Bickerton (1981), la présence du pronom complément est conditionnée par le contenu sémantique de la construction : le complément est admis si l'action n'est pas encore réalisée⁹². Le présent morphologique du verbe *partir* indique l'aspect inaccompli, d'où la présence du complément *nous* entre le verbe relateur et le verbe spécifiqueur.

Dans la série suivante :

(709) Simon : on [navɛ] pas le marmite de - de blanc - - on [navɛ] les marmites - pour notre-euh - [ja] quelque-euh - pierre qui [ɛ] en brousse - - [sɛ] ça que notre mère - on [**paralefɛfɛr**] - euh [**plije**] comme on f-on [tap] la terre de - le machin de - le mur-euh qu'on [fɛ] la maison-là - - [sɛ] ça qu'on [fabrike] - le marin-m - le marmite

⁹¹ Cf supra : (1971)

⁹² Bickerton constate ces faits également en créole jamaïcain et en créole mauricien.

Nous comptons cinq verbes : [par], [ale], [fɛ], [fɛr] et [plije]. La forme [fɛ] appartient-elle à la série verbale ou correspond-elle à une bribe ou une amorce ? Si tel est le cas, la forme suivante [fɛr] s'aligne sur [fɛ] non sur l'axe syntagmatique mais sur l'axe paradigmatic en tant que reprise. Une autre question vient s'ajouter. Les deux dernières formes verbales [fɛr] et [plije] s'alignent-elles sur l'axe syntagmatique ou sur l'axe paradigmatic ? L'hésitation *euh* et la pose entre les deux verbes pourraient nous faire penser que [plije] vient remplacer [fɛr] et préciser le sens du micro-procès. Ou est-ce [fɛr plije], une locution qui indique que le sujet aimerait qu'une tierce personne accomplisse l'action de *plier* à sa place ? Dans ce cas, le locuteur utiliserait le verbe *faire* au sens factitif comme semi-auxiliaire construisant le verbe *plier*. Ce locuteur utilise à deux reprises la structure factitive *faire* + infinitif ; il est donc tout à fait probable qu'il ait intégré cette construction dans cette série. Entre le verbe focal et le verbe spécifique, sur le modèle d'*aller, faire* s'intègre mais perd son statut de verbe plein au profit de celui de semi-auxiliaire.

La série verbale doit s'envisager avec deux sens différents :

- *on [par ale fɛr plije]* ; avec la structure factitive ;
- *on [par ale plije]* ; dans le cas où [plije] corrige [fɛr]. Le sujet fait alors l'action contrairement à la séquence qui comporte la structure factitive.

D'un point de vue purement sémantique, la logique voudrait que la seconde séquence soit celle qui conviendrait le mieux à l'énoncé : le locuteur explique comment ses ancêtres fabriquaient eux-mêmes les marmites qu'ils ne faisaient pas faire par d'autres personnes. Mais nous ne pouvons nous substituer au locuteur et décider à sa place de son intention sémantique.

Dans le corpus du locuteur peu scolarisé René, l'exemple :

(710) moi je le [di] - ici on [vjɛdrɛ] ici comme ils [ɔ̃] l'habitude de [diraleatrapatrape] type euh tel monsieur pour [ale] l'[asasine] - dans l'obscurité propose dans sa forme une série de verbes, mais elle n'est pas une série verbale. Nous pourrions écrire *ils ont l'habitude de nous dire* : « *allez attraper ce monsieur pour le tuer* », où *dire* et *allez attraper* ne possèdent pas le même sujet puisque celui de *ont l'habitude* est *ils*, une P6, celui du second verbe est *vous*, une P5, compris dans *allez* qui semble être un impératif présent. L'absence de sujet commun annule l'unité syntagmatique entre les verbes ; cette séquence verbale n'est donc pas une série verbale.

Dans le dernier exemple, *aller* se situe en première position :

(711) Simon : après - [sɛ] là où - - euh mon père - lui aussi il [amɛn] - il [apɛl] ses frères - il [di] voilà - là - où que [m] où que ma mère - mon fils il [**ɛalevulemarje**] là-bas

Cet énoncé pourrait être glosé par *il a demandé en mariage* ou *il a épousé*. La série se compose de trois verbes : le premier [**ɛale**] à la forme composée, les deux autres [**vule**]⁹³ et [**marje**] à la forme infinitive.

Nous ne voyons plus de verbe de mouvement en seconde position, mais un verbe modal : *vouloir*. Nous avons émis l'hypothèse d'un début de grammaticalisation du second verbe en raison de sa position de verbe relateur. Son statut serait à mi-chemin entre celui de verbe possédant tous ses attributs et celui de morphème grammatical. Ce verbe apporte une spécification au verbe directionnel ; ce statut intermédiaire entre les deux pôles opposés permet à des verbes comme *aller* (qui peut aussi être un semi-auxiliaire) d'apparaître en seconde position. Parce qu'il n'est ni tout à fait un verbe, ni tout à fait un morphème grammatical, la position du verbe relateur peut également être assumé par un modal comme *vouloir*.

5.3. SÉRIES VERBALES À DEUX VERBES

Seul le locuteur intermédiaire peu scolarisé René emploie des séries verbales à deux verbes.

(712) si vous [truve] la brousse seulement [ja] pas des hommes - comment vous [alerãtre] - vous [ave] euh le euh vous euh-vous-vous [**alerãtre - abite**] dans quelle-quelle maison - dans les brousses - non

La série comporte deux verbes puisque *vous [alerãtre]* correspond à un futur périphrastique où *aller* est un semi-auxiliaire et non un verbe. La séquence verbale s'organise autour de *rentrer habiter*. Nous retrouvons le verbe locatif *rentrer* et le verbe spécificateur qui indique la finalité du procès. Ils possèdent le même référent sujet *vous* et sont intrinsèquement liés car concomitants.

⁹³ La forme en /-e/ de [voule] marque l'infinitif par alignement sur le son /-e/ des deux autres formes : [ale] et [marje], forme aoristique où se confondent participe passé, infinitif, P5 du présent morphologique et imparfait.

(713) les les docteurs de ces hôpitaux - [partaʒ] ces médicaments [mɛtr] dans les pharmacies

(714) les docteurs [vɔ̃bufe] les médicaments - les médicaments [vjɛn] à la nuit - on [apɛl] le gouverneur - [ale] d'abord [lɛse] - la voiture qui [aaməne] les /[g], [d]/-les médicaments chez le gouverneur - et le matin - à la nuit ils [vɔ̃partaʒe - lɛse] dans tous les pharmacies

Le verbe focal *partager* n'est ni un verbe directionnel ni un verbe locatif alors que son sens doit être l'un ou l'autre. La variation a étendu le domaine sémantique du verbe focal.

Dans le premier exemple, le complément *médicament* du verbe *partager* est également celui de *mettre*, ils ont aussi le même sujet : *les docteurs de ces hôpitaux*.

Dans le second exemple, la forme [vɔ̃partaʒe] correspond à un futur périphrastique. Le substantif *médicament* qui se situe avant la série verbale dans le cotexte est complément des deux verbes, *partager* et *laisser*, qui ont également en commun le même sujet : *ils (les docteurs)*.

Dans les deux séquences ci-dessus, l'univocité syntagmatique est présente puisqu'il s'agit d'une seule et même action et du même procès, découpé en ses différentes phases : le second précise le premier et marque la finalité du procès. La série verbale ne peut être paraphrasée par différentes propositions syntaxiques.

Le verbe spécifique n'est pas systématiquement transitif direct, si tel est le cas, il confère ses propriétés syntaxiques et son complément au premier verbe ou verbe focal même s'il est intransitif. Dans les séries à trois verbes, *aller* devient quasiment systématique et se définit comme verbe relateur indiquant la continuité entre verbes focal et spécifique dans un procès qui décrit une action.

Les séries verbales représenteraient l'expression analytique d'un terme français absent du lexique du locuteur. Dans certaines occurrences, cette interprétation se vérifie :

- [partaʒ mɛtr] et [partaʒe lɛse]: distribuer ;
- [par ale fɛrme] : enfermer ;
- On [par ale fɛr fe] : on va chercher, on va trouver, on va ramener.

Alors que pour d'autres, cette interprétation n'est pas pertinente :

- [mɔ̃t] pour [ale des ãt]

Cette série exprime une succession d'événements ou le dernier ne peut avoir lieu que si le premier s'est réalisé : elle relève de la consécutive ; ce qui exclut cette série complexe des séries verbales bien que toutes deux possèdent des points communs. Le consensus est loin d'être général sur les critères définitifs des séries verbales. La variation opérant, les séries verbales ont pu influencer d'autres structures qui présentent à leur tour une « construction à prédicat complexe » (Moseng Knutsen ; 2007 : 229) sans pour autant en faire des séries verbales.

La variation ne se rencontre pas dans le corpus des locuteurs moyennement scolarisés qui n'emploient pas cette construction. Elle reste marginale et propre à des idiolectes. Le locuteur non scolarisé Simon privilégie une structure à trois verbes où *aller*, en seconde position, joue le rôle de verbe relateur. Le locuteur peu scolarisé René quant à lui propose des séries à trois ou deux verbes. *aller*, comme dans les séquences du locuteur précédent, se voit attribuer le rôle de verbe relateur dans les séries à trois verbes. Les séries verbales à deux verbes semblent relever d'un niveau légèrement supérieur à celui de la série à trois verbes où *aller* disparaît laissant ainsi seuls le verbe focal et le verbe spécifique. Simon semble avoir besoin d'explicitier le lien entre ces deux verbes à l'aide d'un troisième.

Comme les périphrases verbales, les séries verbales comporte plusieurs verbes dont le premier est le seul à porter les marques personnelle et temporelle, suivi de verbes à l'infinitif. La seule différence se situe entre le premier et le second verbe, place occupée par une préposition dans les périphrases, préposition absente dans les séries verbales. Un autre point commun rapproche ces deux structures. D'un point de vue aspectuel, chacune d'entre elles sélectionne une phase du procès, inchoative, continuative, terminative, etc., définie par le premier verbe pour les périphrases verbales alors que les séries verbales envisagent le procès de manière perfective ou imperfective⁹⁴ :

- Aspect perfectif :

(701) on [par] chez M-M. on [**paralefini**] - tout

(702) l'enfant [**erturnealedir**] à sa maîtresse

⁹⁴ Nous utilisons cette terminologie pour faire la distinction d'avec l'aspect accompli et inaccompli ; aspects qui différencient d'un point de vue formel les temps composés et les temps simples.

Nous utilisons la terminologie de Riegel, Pellat et Rioul (2004 : 293). « L'aspect perfectif envisage le terme du procès » alors que « l'aspect imperfectif envisage le procès dans son déroulement, sans visée d'un terme final ». « Cette opposition (...) se manifeste (...) par le sens du verbe lui-même ».

(713) les les docteurs de ces hôpitaux - [**partaʒ**] ces médicaments [**mɛtr**] dans les pharmacies

(714) à la nuit ils [**võpartaʒe - lɛse**] dans tous les pharmacies

(712) vous [**alerãtre - abite**] dans quelle-quelle maison

- Aspect imperfectif :

(701) on [par] chez M. - on [**paralekɔmãse**] aussi

(703) les enfants qui [**partaleʃɛrʃe**] le travail à - à Libreville

La borne initiale est marquée par le premier verbe, l'aspect continuatif qui indique le mouvement par le verbe *aller* dans les séries à trois verbes, le verbe spécifique quant à lui signale la finalité du procès et par son sémantisme, l'aspect perfectif ou imperfectif. Le dernier verbe de la série précise si le procès est envisagé dans sa totalité jusqu'à son achèvement (aspect perfectif) ou dans son déroulement, sans visée d'un terme final (aspect imperfectif).

Les trois locuteurs les moins scolarisés (Simon, Hélène et Paul) emploient des périphrases verbales dans laquelle la préposition *à* ou *de* située entre le semi-auxiliaire et le verbe a disparu, créant ainsi une série verbale :

- *Commencer* + infinitif :

(715) Simon : je [vjɛ̃] avec ça hein - au village - pour - euh - - [arãʒe] pour [fɛr] le - comme la tôle comme ça - je [**kɔmãsprãdr**] un autre petit bambou - je je [kɔmãs] à [pɔse] - et [mɛtr] - - [sɛ] ça qu'on [apɛl - esɛɲ]

(716) Hélène : le temps de mon mari il [afɛ] la politique moi j'[ɛgarde] - s'il [afɛ] les - é-réunions - dans la maison il [**akɔmãseparle**] - l'autre [aparle] l'autre [aparleja] les deux partis seulement - - et-et Léon M. /et, ø/ O. - les deux - les deux gens - ils [afɛ] les - la politique

- *Finir* + infinitif :

(717) Simon : on [prã] euh quelque-euh même le [tilœ] simple-euh - quelque chose comme ça - on [mi] - en haut - on [desã] le la terre - - quand on [**finidesãd**] la terre comme ça - - [sɛfini] on [fɛrm] - -

(718) Simon : après on [ʃɛrʃ] aussi - le peau de viande - en brousse - on [vjɛ̃mɛtr] - ça dans le [ʃolɛj] - quand [**sɛbinissʃɛfiniʃase**] après - on [prɔnɛ] ça - on [kuvrire] ça en haut - [sɛ] ça qu'on on-on [tap] ça là - on [fɛ] le tambour

(719) Paul : [ale] - on [va] au-au-on vous [mõtr] - des maisons - vous [finirãtre] - - dans un jour - [fo] pas [dyre - - ale] - les gens - ces gens-là

(720) Paul : vous [apɛl] - il [foapøle] - ton mari - vous [di] bon - j'[ɛfiniprepare] - tu [fɛ] comment - - il [di] bon - tu [afiniprepare - mɛ] dans l'assiette - ou avant on [mɛ] dans le paquet - dans le corbeille - on [mɛ] dedans

(721) Paul : quand ils [sõfinimãʒe] tout ça là - on [prã] la fille - on [dɔn - pasø] avant on [navɛ] pas [marʒe] beau-[ja] - il y [avɛ] pas beaucoup de l'argent hein

Nous sommes en présence de structures marquant l'aspect inchoatif (*commencer*) ou terminatif (*finir*) où le second verbe vient spécifier quelle action débute ou s'arrête. Les prépositions ont disparu des périphrases initiales : *commencer à*, *finir de*. Ces séries verbales expriment soit la borne initiale soit la borne finale du procès. Aucune d'entre elles n'envisage le procès dans son déroulement. Elles ne considèrent pas le procès comme un tout, avec un début, un milieu et une fin mais avec soit un début, soit une fin. Le premier verbe de la double série conditionne la perspective du procès alors que dans les séries verbales, c'est l'ensemble des deux ou trois verbes qui la conditionne.

Sous l'influence de la variation, les prépositions grammaticalisées, donc dépourvues de sémantisme, chutent sans pour autant que soit changé le sens de l'expression verbale ou du procès⁹⁵. Cette modification formelle ne porte pas préjudice à la compréhension de la séquence. Les séries verbales décomposent un procès grâce à des micro-procès. Moseng Knutsen (2007 : 229) préfère définir les séries verbales rencontrées dans le français abidjanais comme « l'explicitation des composantes verbales » assumant une fonction analytique. En effet, dans certaines occurrences, comme celles que nous venons d'énoncer, les séries verbales ne décomposent pas l'action en ses différentes phases mais chaque verbe vient préciser le sens ou l'action du verbe qui le précède. La variation opérant, le système n'est pas figé et peut évoluer en acceptant d'autres constructions. Nous avons vu que les périphrases verbales ne peuvent pas être décomposées et qu'aucun élément verbal qui la constitue ne peut fonctionner seul sans changer le sens du procès. Le semi-auxiliaire et le verbe sont intrinsèquement

⁹⁵ Nous avons déjà explicité ce phénomène dans ce chapitre en 4.4.1. Absence de la préposition. Dans un contexte d'appropriation non guidée, Chaudenson (2003 : 371) indique que tout élément non pertinent d'un point de vue informatif est exposé à disparaître ; ce qui est le cas des prépositions *à* et *de*. A partir des éléments sélectionnés, le locuteur élabore un nouveau système pour s'exprimer dans la langue cible.

reliés d'un point de vue sémantique, tout comme le sont les verbes inscrits dans les séries verbales : séparés ils n'indiqueraient plus le même procès. En raison de ce point commun sémantique, l'influence de la construction des séries verbales, sans morphème intermédiaire, a permis la chute de la préposition grammaticalisée de la périphrase favorisant ainsi l'alignement des deux constructions. La variation a agit sous l'influence de la fonctionnalisation de la langue où la compréhension est préférée à la conformité à une norme.

Hattiger (1999) attribue les séries verbales à la simplification de la langue. Ce processus touche plus les locuteurs les moins scolarisés que des locuteurs scolarisés parce qu'ils sont peu confrontés à la norme de la langue cible, le français, d'où la présence de ces constructions situées à mi-chemin entre le français standard et un français fonctionnalisé.

Conclusion

Le remplacement d'un temps par un autre s'organise en fonction de leur compatibilité aspectuelle : ils doivent tous deux avoir le même aspect, accompli ou inaccompli. En effet, la substitution de l'imparfait par le présent morphologique s'explique par leur compatibilité aspectuelle, en plus des raisons formelles. En revanche, aucun échange n'est possible entre l'imparfait et le passé composé car leur différence aspectuelle apparaît incompatible et poserait des problèmes d'acceptabilité de l'énoncé. La différence d'aspect accompli / inaccompli explique l'incompatibilité entre les deux temps. Ces valeurs conditionnent l'emploi des formes verbales et le sens qu'elles véhiculent. D'autre part, l'aspect engendre une conception du temps différente et autonome de celle de l'époque. Cette dernière correspond à une période chronologique et déictique qui s'établit en fonction du moment de l'énonciation, alors que le moment défini par l'aspect est considéré comme un temps impliqué, interne ou relatif, qui dépend du regard du locuteur sur le procès envisagé et son déroulement. Deux conceptions du temps s'opposent alors, l'une objective, l'autre subjective.

L'emploi et la valeur sémantique des formes non personnelles et non temporelles s'organisent également autour de leur valeur accomplie / inaccomplie. Sous l'influence de la variation et de la simplification de la langue, si une forme verbale non personnelle et non temporelle exprime un mode personnel et temporel, le rang de la personne est pris

en charge par le sujet et la référence temporelle par le cotexte, notamment par les compléments de temps. La valeur aspectuelle devient la seule propriété pour définir cette forme verbale ; valeur aspectuelle qui s'aligne sur celle des autres verbes conjugués de la séquence. La variation ou simplification peut faire perdre plusieurs valeurs aux verbes, exceptée celle de l'aspect. Il apparaît comme intrinsèque et donc indissociable de la forme verbale. C'est une des raisons pour lesquelles, après le processus de simplification de la langue, le système verbal temporel des créoles s'est construit en fonction de la valeur aspectuelle des formes verbales et des périphrases. Les périphrases verbales se rencontrent dans nos productions mais sont assez différentes de celles relevées dans des corpus d'Amérique du Nord qui seraient à rapprocher du système aspecto-temporel des créoles. Elles admettent peu de variation et sont comparables à ce que décrivent les grammaires traditionnelles. La seule différence qui peut être établie correspond à la gamme des périphrases verbales que chaque locuteur utilise : plus les locuteurs sont scolarisés, plus ils diversifient l'expression d'un aspect phasal. Le niveau linguistique agit une nouvelle fois ainsi que dans l'utilisation des nuances sémantiques : les trois locuteurs les moins scolarisés en sont quasiment dépourvus alors que les locuteurs moyennement scolarisés en jouent.

Parce que la valeur aspectuelle est intrinsèque au verbe et qu'elle engendre un temps relatif, elle prend le relais lorsque le système temporel montre des signes de défaillance ou tend à s'effacer et organise un nouveau système aspecto-temporel. Ce phénomène se rencontre dans des productions de français langue seconde de locuteurs non scolarisés ou dans les créoles. Ceci prouve l'importance de l'aspect et son caractère inaltérable. Sur le continuum linguistique, plus l'organisation temporelle du système verbal s'éloigne de la norme, plus le système déictique, explicite ou externe s'amenuise et plus l'organisation temporelle et aspectuelle prend de l'ampleur ; par exemple, le système aspecto-temporel des créoles s'organise autour des périphrases verbales. Nous nous serions attendus à trouver le même phénomène apparenté aux créoles dans nos productions car, comme les créoles, les locuteurs gabonais ont pour langue de substrat une langue africaine. Mais cela ne se vérifie pas et le système des périphrases verbales est proche du français normé sans toutefois lui être totalement superposable.

Quelques constructions sérielles se rencontrent dans deux corpus, l'un d'un locuteur non scolarisé et l'autre d'un locuteur peu scolarisé. Les créoles et des français d'Afrique de l'Ouest produisent ces constructions verbales qui représentent la lexicalisation d'un procès verbal lorsque la maîtrise du français normé fait défaut. Mais nos locuteurs n'ont que peu recours à cette construction complexe d'un procès en ses différentes phases. En revanche, les trois locuteurs les moins scolarisés reprennent le schéma de la décomposition du procès, même si tous n'emploient pas les séries verbales, pour construire de nouvelles séries verbales qui sortent du champ de la définition des constructions sérielles, à partir des périphrases verbales. Il s'agit de l'un des rares domaines où la variation marque son influence car elle a peu agi sur le concept d'aspect.

Contrairement à ce qui a été vu dans les chapitres précédents, les locuteurs ne se classent pas en trois catégories de performances linguistiques mais en deux. D'après la fréquence des occurrences, leur diversification et leur complexification, nous avons d'une part, le groupe des trois locuteurs les moins scolarisés qui représente le niveau des performances linguistiques minimales et d'autre part, le dernier locuteur peu scolarisé et les quatre locuteurs moyennement scolarisés, pour le niveau des performances linguistiques étendues. L'absence de trois niveaux linguistiques est-il dû à la rareté de la présence de la variation ? Lorsqu'elle se manifeste, trois niveaux de performances apparaissent, contrairement à ce que nous observons sur le concept d'aspect. Parce que l'aspect est intrinsèque au verbe, il est le dernier à subir le processus de variation ; si les autres concepts, bien qu'extérieurs au verbe, ont subi peu de modifications, la pratique aspectuelle reste proche de la norme du français de France. En raison de sa résistance, sur le continuum linguistique qui va du pôle supérieur (le français normé) au pôle inférieur (les créoles), le français parlé par les locuteurs gabonais se situe près du pôle supérieur. Quelques nuances toutefois, car le système des constructions sérielles relève d'un niveau de langue éloigné de la norme. De plus, le critère de diversification se vérifie dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés, critère absent dans celles du locuteur intermédiaire peu scolarisé bien que ses productions relèvent de performances linguistiques étendues.

La répartition des locuteurs selon leurs performances n'obéit pas à leur classification établie selon leur niveau de scolarisation. Ce critère d'évaluation, utilisé à

priori, s'efface au profit de celui de la fréquence, plus pertinent et élaboré de manière pragmatique. Le degré de la fréquence des occurrences relevées discrimine les locuteurs sans préjuger de leur niveau scolaire. Selon l'influence de la variation, nous avons ainsi deux ou trois groupes de locuteurs. Le locuteur peu scolarisé René fluctue entre les différents niveaux de performances alors que selon la répartition des locuteurs d'après leur niveau de scolarisation, nous aurions eu des classements arbitraires et figés qui n'auraient pas retranscrit la réalité. Le niveau scolaire et sociologique ne traduit pas le niveau linguistique des locuteurs.

CONCLUSION GÉNÉRALE

1. THÉORIE DU CONTINUUM

L'analyse du matériau morphologique a permis de récuser la pertinence de la classification rigide de la tripartition sociolinguistique des locuteurs. Ce concept a été remplacé par celui du continuum entre différentes variétés de français ayant comme lointain modèle inaccessible le français normé. Au lieu de figer chaque variété, le continuum crée une continuité entre elles avec au pôle supérieur, le français normé, et à l'autre extrémité, au pôle inférieur, un français ayant subi la variation, qui pourrait se rapprocher de variétés créolisées ou pidginisées. Entre ces deux extrêmes, se situe une infinité de variétés qui oscillent d'un bord à l'autre selon les variables, d'où la difficulté de l'analyse et la catégorisation de chaque variété. L'oral possède justement cette complexité de ne pas être codifié comme l'écrit et jouit donc d'une pression normative moindre, d'où la conjonction de différentes variétés dans une même production langagière.

Dans l'utilisation du matériau morphologique, la variation se manifeste de manière différente selon le concept exprimé en influençant plus ou moins la construction formelle. Nous pouvons classer les trois concepts analysés en deux catégories. La première concerne les concepts de personne et d'époque. Le concept de personne se manifeste en français normé par l'adjonction de marques suffixales liées au rang de la personne. Quant au concept d'époque, il se définit en tant que temps expliqué ou externe⁹⁶ par l'adéquation entre temps grammatical et temps verbal, selon l'époque exprimée par le co(n)texte.

La seconde catégorie concerne le concept d'aspect. Il s'oppose au deux concepts précédents car il est le seul à être considéré comme un élément intrinsèque⁹⁷ à la forme verbale, d'où sa définition comme temps impliqué ou interne.

L'opposition ne s'arrête pas au caractère extrinsèque ou intrinsèque des concepts puisque les deux premiers sont les plus sujets à la variation. En ce qui concerne le concept de personne, lorsque la variation se manifeste sous l'influence de la simplification ou autorégulation de la langue, la variété de français utilisée évite la redondance et

⁹⁶ Cf. le chapitre sur le concept de temps. Selon Guillaume (1964 ; 47-48), « ce n'est pas le temps que le verbe retient en soi par définition, mais le temps divisible en moments distincts – passé, présent, futur et leurs interprétations – que le discours lui attribue ». Parce le temps expliqué ou externe ne dépend pas du sémantisme du verbe mais du cotexte, il devient un facteur extrinsèque au verbe.

⁹⁷ Cf chapitre sur le concept d'aspect. « Le *temps impliqué* est celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle de verbe » (ibid.) d'où son caractère intrinsèque.

régularise les formes verbales par l'abandon des marques du rang de la personne. Un mode de compensation pallie les défaillances formelles par la prise en charge du rang de la personne par le sujet. Pour ce qui est de l'époque, toujours sous l'influence de la variation, une nouvelle organisation temporelle se met en place. Le cotexte définit la valeur temporelle du temps grammatical indépendamment de celle qui lui est dévolue selon la grammaire traditionnelle.

Pour exprimer l'aspect, la variation est peu présente et se heurte à la norme qui résiste. Il semble que le caractère intrinsèque soit un rempart à l'influence ou à la manifestation de la variation. Bien qu'influente, la simplification de la langue, sous l'égide de la variation, n'est pas seule à élaborer un modèle de construction des séquences dans l'expression des concepts de personne et d'époque.

Nous nous serions attendue à une organisation des concepts totalement fonctionnalisée surtout dans les idiolectes des deux locuteurs non scolarisés. Il n'en est rien. En effet, deux modes d'organisation du discours cohabitent : l'un standard et conforme à la norme, l'autre non standard, issu de la fonctionnalisation de la langue. Nous sommes en présence d'un fonctionnement mixte, alors que selon la répartition sociolinguistique des locuteurs, l'absence de scolarisation sous-entendait un système exclusivement fonctionnalisé. Les deux locuteurs non scolarisés gabonais ne se conforme pas à ce présupposé. L'absence de la généralisation de la fonctionnalisation constitue l'originalité du corpus gabonais et les distingue des productions des autres locuteurs non scolarisés africains. Pour exprimer l'aspect, ces deux locuteurs non scolarisés restent proches de la norme. La variation, bien que présente, ne constitue pas l'essentiel du mode de construction des syntagmes verbaux. Elle concurrence la norme.

Parallèlement, nous assistons à l'émergence de la régularisation de la forme verbale en une forme singulier qui associe la neutralité de la valeur temporelle à celle de la marque du rang de la personne. Cette régularisation formelle lie le concept de personne et celui de l'époque une fois de plus.

La variation touche également les quatre locuteurs moyennement scolarisés. Dans l'expression de la personne, la marque personnelle [i] préfixe verbal, apparaît également dans le corpus de ces locuteurs. La scolarisation ne constitue donc pas le rempart absolu à l'intrusion de la variation. Elle concerne tous les locuteurs quel que soit leur niveau de

scolarisation. Le critère de différenciation des locuteurs semble être le degré de fréquence d'apparition des phénomènes de variation. Sur ce plan, le niveau de scolarisation devient un élément pertinent : plus le locuteur a été scolarisé moins la variation est présente. La scolarité freine la variation mais n'empêche pas son influence. Le nombre d'années de scolarisation est inversement proportionnel à l'influence de la variation. Les locuteurs moyennement scolarisés s'alignent sur les locuteurs peu ou non scolarisés quant à la présence du [i] dans l'expression du rang de la personne 3 ou 6. Ce phénomène, également relevé en Amérique du Nord, relève de facteurs intrasystémiques puisque des locuteurs de continents, de cultures et de langues maternelles différents, emploient les mêmes constructions verbales.

L'originalité des productions est double. D'une part, des locuteurs non scolarisés ne produisent pas seulement des séquences issues de la fonctionnalisation de la langue, mais un système mixte, ce qui les éloigne du niveau basilectal que nous aurions supposé pour ces locuteurs. D'autre part, les quatre locuteurs moyennement scolarisés, malgré leur niveau de scolarisation, sont touchés par la variation. Nous voyons ainsi apparaître les zones de fragilité dans la construction du syntagme verbal. Malgré cela, la logique du niveau de scolarisation a été respectée puisque plus le locuteur a été scolarisé, plus ses productions langagières se rapprochent de la norme. La scolarisation apparaît comme une semi protection contre la variation car si elle ne l'annule pas, elle en réduit les effets.

Si nous nous référons au critère de fréquence d'emploi des phénomènes fonctionnalisés, nous constatons non pas deux mais trois groupes de locuteurs, parfois quatre.

À une extrémité, le premier groupe comprend les deux locuteurs non scolarisés qui sont les plus sujets à la variation. A l'autre extrémité, se situent les quatre locuteurs moyennement scolarisés avec une langue proche de la norme mais avec quelques séquences fonctionnalisées. Au milieu, au niveau intermédiaire, nous trouvons un locuteur peu scolarisé, René, le plus scolarisé du groupe des peu ou non scolarisés. Ses performances oscillent entre celles des locuteurs les moins scolarisés et celles des locuteurs moyennement scolarisés. Tantôt il s'assimile aux compétences des premiers, tantôt à celles des seconds, tantôt établit un lien intermédiaire entre eux en proposant plus de performances que les locuteurs les moins scolarisés sans toutefois avoir toutes celles

des locuteurs moyennement scolarisés. Il est également celui qui produit le plus d'occurrences dans la plupart des expressions recensées.

L'autre locuteur peu scolarisé, Paul, se situe quant à lui entre les deux locuteurs non scolarisés et le locuteur intermédiaire, René. Il appartient le plus souvent au groupe des deux locuteurs non scolarisés, mais s'en distingue quelquefois en se rapprochant des performances du locuteur intermédiaire, René, sans toujours les égaler.

Les locuteurs se classent ainsi :

Pôle inférieur/les deux locuteurs non scolarisés (Simon et Hélène) ↔ Pôle inférieur supérieur/le locuteur peu scolarisé, Paul ↔ Pôle intermédiaire/le locuteur peu scolarisé, René ↔ Pôle médian/les quatre locuteurs moyennement scolarisés.

Chacun a la possibilité d'employer une variété de langue qui relèverait du pôle inférieur. Nous observons donc des catégories de locuteurs perméables puisque leur classification est loin d'être aussi aisée que l'hypothèse initiale le laissait supposer.

La simplification de la langue ne se confond pas avec un modèle de construction séquentielle simpliste. Le modèle standard fait défaut mais un autre prend le relais. Un modèle de compensation pallie les défaillances formelles et grammaticales. Un autre mode de construction s'organise et redistribue les informations autrefois prises en charge par le verbe. L'expression de la personne incombe au sujet qui devient indispensable et celle de l'époque, au cotexte qui se voit dans l'obligation d'indiquer la valeur temporelle de la séquence. Ainsi, la simplification formelle des verbes a des conséquences sur le reste du cotexte et entraîne une réorganisation de l'information. Simplification ne signifie pas simplisme mais réorganisation.

L'interaction entre chaque variété de langue et les pôles intermédiaires, entre le pôle inférieur et le pôle médian rend non pertinente la théorie de la tripartition sociolinguistique des locuteurs. Nous nous rapprochons de l'avis de Gadet (2003 : 16) : « la rapidité et la fluidité du passage d'une dominance à une autre est aussi signe qu'il n'y a pas de frontières rigides, et que les distinctions ne sont qu'une première approche qui ne s'attarde pas à l'intrication ».

Selon nous, les locuteurs gabonais ont chacun des acquisitions et des pratiques différentes du français, ce qui aboutit à plusieurs variétés de langue, mais également à une continuité linguistique entre ces variétés. En revanche, ils ne possèdent pas une variété pour les fonctions hautes et une autre variété pour les variétés basses. « Ils produisent une variété selon leurs compétences, leur connaissance de la langue. Ainsi un non lettré peut produire des formes déviantes et des formes correctes si son entourage est composé de lettrés » (Bagouendi Bagère-Bonnot ; 2007). A la suite de Bagouendi Bagère-Bonnot, nous ajoutons que si un locuteur non scolarisé produit des variantes mésolectales et même acrolectales, chez les locuteurs acrolectaux, l'attraction communautaire fait tendre leurs discours vers des structures dites basilectales ou mésolectales (Queffélec ; 2007). L'influence des variétés n'apparaît pas unilatérale mais réciproque. Nous avons démontré par nos analyses l'absence de pertinence de la répartition des locuteurs. Elle a toujours été sujette à caution car elle apparaît trop schématique. Son mérite toutefois est de montrer des pôles de compétences dans la langue française. Les difficultés interviennent lorsque ces pôles ont été élaborés en fonction de la norme prescriptive du français. Cela sous-entend que les pôles qui s'éloignent de la norme sont connotés comme étant déviants et jugés en terme d'écart ou de fautes. Notre comparaison interne nous a évité de faire référence systématiquement au français de référence. En prenant le parti de considérer le français du Gabon comme une langue autonome du français de France, nous avons mis en parallèle des variétés de ce français. Nous avons pu alors apprécier les faits de langue objectivement.

Cette répartition sociolinguistique établit un lien de causalité directe entre deux critères, celui du niveau de scolarisation et celui du niveau de langue, le second étant la conséquence du premier. Cet enchaînement logique manque de pertinence puisque le critère sociolinguistique détermine au préalable le niveau linguistique en dehors de tout autre facteur extrasystémique et de toute analyse linguistique. Nous avons démontré que ce raisonnement et cette classification ne fonctionnent pas pour notre corpus. Pour éviter d'autres erreurs de classement arbitraire des locuteurs, il faudrait partir d'une analyse du niveau linguistique de ces derniers, les comparer avec des analyses de productions basilectales, mésolectales et acrolectales pour pouvoir les classer. Cette démarche apparaît essentiellement empirique, et prendrait comme variables le niveau de scolarisation, l'âge, l'ethnie, etc. Le niveau de scolarisation ne deviendrait plus

déterminant dans la classification des locuteurs mais accessoire, au même titre que les autres variables. La démarche logique est inversée : nous ne partirions plus d'un niveau de scolarisation/niveau de langue pour étudier cette langue, mais nous partirions de l'analyse linguistique pour déterminer le niveau de langue.

2. CRITÈRE DE DIFFÉRENCIATION DES LOCUTEURS

Le premier critère de différenciation des locuteurs repose sur la fréquence d'emploi des formes recensées. D'un point de vue quantitatif, ce moyen nous permet de positionner les locuteurs sur le continuum linguistique. Cet indice opère des différences entre les locuteurs. Plus un fait linguistique aura subi la variation, plus sa fréquence sera élevée et inversement. La fréquence a mis à mal le cloisonnement des catégories des locuteurs puisque même les locuteurs les plus scolarisés de notre échantillon proposent des formes anormales. Leur fréquence n'est peut-être pas aussi élevée que celle des locuteurs les moins scolarisés mais elle est symbolique des réaménagements linguistiques présents dans la langue française. Le thème du continuum place les locuteurs moyennement scolarisés dans la zone la plus susceptible de ressentir des influences des deux pôles extrêmes (inférieur et supérieur) et seraient également les plus sujets à l'insécurité linguistique comparés aux locuteurs peu ou non scolarisés. Ploog (2000 : 247) justifie l'emploi de l'étude quantitative face à la difficulté d'analyse de certaines formes : « le problème majeur de l'analyse réside dans l'interprétation structurale des formes relevées ; la quantification fournit l'un des palliatifs pour ce handicap, car elle permet d'établir un parallèle entre fréquence relative et acceptabilité ».

La distinction entre les différents groupes de locuteurs est complexe car en fonction du concept exprimé, la personne, l'époque ou l'aspect, l'attitude de chacun fluctue entre les variétés en présence. Par exemple, les deux locuteurs non scolarisés oscillent constamment entre le pôle inférieur et le pôle médian rendant difficile leur catégorisation. Chaque fait analysé propose son propre positionnement sur le continuum. En revanche, les productions langagières des locuteurs moyennement scolarisés s'apparentent au français normé malgré la présence de la variation qui tend à assimiler certaines séquences à celles des locuteurs non scolarisés. Ces derniers proposent un discours mixte, mélange entre processus fonctionnalisé et du français normé. Les deux modes d'organisation des séquences cohabitent obligeant l'interlocuteur à changer

régulièrement de référence par rapport à l'organisation cotextuelle pour comprendre le locuteur. Cette gymnastique intellectuelle nécessite la connaissance de ces deux modes. Leurs séquences ne se définissent pas uniquement en tant que basilecte, d'où leur originalité.

3. LES FACTEURS DE LA VARIATION

Nous voyons que les facteurs extrasystémiques ont leur importance car les analphabètes fangs « relativement âgés emploient un français relativement aisé, de type mésolectal, ce qui tendrait à prouver que le modèle acquis par la seule pratique conversationnelle environnante en français est de bien meilleure qualité, du point de vue lexicale et morpho-syntaxe, que celui que l'on pourrait rencontrer chez la majorité des analphabètes francophones d'autres pays africains (Ploog 1999) » (Boucher, Lagage ; 2000 : XIII). La sociolinguistique du français au Gabon trouve sa place et sa justification dans cette partie.

Les facteurs intersystémiques peuvent intervenir dans le concept de personne avec la présence du pronom personnel sujet grammaticalisé de la personne 3 et 6. Le fang rend obligatoire son utilisation malgré un sujet lexical. Le pronom devient un affixe pré-verbal indispensable à la construction du verbe. Mais ce fait relève-t-il du facteur intersystémique ? Nous pouvons nous interroger car le double marquage du sujet est attesté en français de France (Blasco-Dulbecco ; 1999). Ou est-ce dû à un facteur intrasystémique ? La réponse se situe peut-être à mi-chemin entre ces deux facteurs de variation, selon la convergence entre différents facteurs. De plus, en langue fang, chaque temps possède sa propre forme verbale sans déclinaison, ce qui rapproche de l'alignement des formes verbales en français. Mais ces faits se rencontrent également en Amérique du Nord (Chaudenson, Mougeon, Béniak ; 2003) et au Cameroun (Manessy ; 1994) avec la forme aoristique notamment.

Le facteur intralinguistique est la plus probante manifestation de la variation. L'autorégulation et la fonctionnalisation de la langue ont des conséquences sur la morphologie verbale, les concepts de personne et d'époque. Les formes verbales ont tendance à s'aligner sur la forme singulier du temps grammaticalisé concerné contournant ainsi les difficultés des radicaux irréguliers comme ceux du présent

morphologique. La fonctionnalisation élimine la redondance par la disparition des marques de personne, par exemple celles du pluriel dans le français d'Amérique du Nord, et celles des emplois temporelles contraignant comme pour l'imparfait anaphorique en le remplaçant par un présent morphologique. Les formes de l'aoriste et du présent morphologique au singulier se retrouvent dans tous les français périphériques.

Ces trois facteurs confluent vers « la dynamique de la variation qui s'explique par l'interaction complexe entre les facteurs internes (...) et externes » (Kriegel ; 2005 : 81-82). Les facteurs internes concernent notamment « la grammaticalisation des éléments lexicaux ou des stratégies syntaxiques en marqueurs grammaticaux », comme le pronom sujet [i], grammaticalisation caractérisée par « une perte d'autonomie et de substance » (Kriegel ; 2003 : 4). Les facteurs externes correspondent quant à eux aux facteurs intersystémiques dont le contact de langues. Comme chaque production de notre corpus qui est composée de diverses variétés langagières, le concept de convergence est la conjonction « entre différents facteurs internes et externes du changement linguistique » (Kriegel ; 2005 : 82).

4. DOMAINES TOUCHÉS PAR LA VARIATION

Nous pouvons établir une hiérarchie des domaines touchés par la variation. Le matériau morphologique et le concept de personne sont les plus atteints. Le concept d'époque l'est également mais dans une moindre mesure, en revanche le concept d'aspect semble épargné.

La variation de la morphologie s'explique par la difficulté de la conjugaison française et sans apprentissage scolaire, elles sont impossibles à deviner. Seuls les verbes à haute fréquence échappent, en partie, à la variation. Les verbes à haute fréquence présentent des déclinaisons qui font défaut aux autres verbes dans les productions des locuteurs les moins scolarisés. Ces formes verbales s'apparentent à des formes figées. L'absence de variation se justifie par la morphologie statique, c'est-à-dire la connaissance scolaire et la mémorisation de formes verbales irrégulières alors que la présence de formes anomales fait appel à des procédés cognitifs indépendants de tout apprentissage comme la morphologie dynamique dans leur construction.

D'un point de vue quantitatif, la diversité des formes verbales apparaît plus productive dans les productions langagières des locuteurs moyennement scolarisés que dans celles des locuteurs peu ou non scolarisés. La fréquence se révèle une fois encore un indice de différenciation des locuteurs.

La variation touche les locuteurs les moins scolarisés par la réduction de l'éventail de la morphologie verbale, notamment pour les verbes en /-e/ qui se regroupent autour de deux formes, le radical nu et la forme aoristique ; formes également recensées dans des corpus de locuteurs basilectaux camerounais (Manessy ; 1994). Ces locuteurs proposent moins de matériau morphologique pour exprimer les mêmes informations présentées par des locuteurs plus scolarisés ; il y a donc réorganisation du discours. Les locuteurs peu ou non scolarisés emploient des formes issues de la fonctionnalisation de la langue avec un alignement des formes verbales du pluriel sur celles du singulier. Mais cette absence de déclinaison verbale n'est pas majoritaire. Elle cohabite avec le système standard de la conjugaison, ce qui exclut une variété totalement fonctionnalisée mais introduit un système mixte de production des séquences. Des formes anormales ont été recensées. Celles des locuteurs moyennement scolarisés relèvent de la création lexicale par appropriation du français alors que les locuteurs peu ou non scolarisés produisent des formes verbales aberrantes selon la morphologie dynamique en prenant modèle sur des formes verbales à leur disposition qui leur semblent proches morphologiquement. Bien que présentes, les formes anormales constituent un nombre restreint d'occurrences. La présence du non standard ne se situe pas dans l'emploi de formes anormales mais dans la distribution des formes standard en contexte non standard. Trois niveaux de performances morphologiques apparaissent après classification du matériau morphologique selon les locuteurs. Le niveau minimal correspond aux productions des locuteurs non scolarisés, le niveau réduit ou intermédiaire à celles du locuteur le plus scolarisé parmi les peu ou non scolarisés avec parfois le second locuteur peu scolarisé qui oscille entre le niveau minimal et le niveau intermédiaire ; le niveau étendu comprend les performances des locuteurs moyennement scolarisés. Cette répartition des performances morphologiques contredit ainsi celle établie par le niveau de scolarisation de ces mêmes locuteurs.

La régularisation formelle, bien plus présente dans le corpus des locuteurs peu ou non scolarisés, intervient également dans la chute des marques de personnes du pluriel

comme nous l'avons déjà signalé. L'empiètement des formes verbales non marquées, comme les personnes du singulier, sur les formes marquées engendre une forme neutre utilisée pour toutes les personnes. L'absence de flexion verbale s'apparente à un processus de grammaticalisation des formes par figement. L'absence de la flexion, liée à l'absence du marquage du rang de la personne par suffixation verbale, contraint le cotexte à prendre en charge ce marquage. Le rang de la personne est alors indiqué à l'extérieur de la forme verbale en position pré-verbale, par un pronom personnel sujet notamment. Le processus de fonctionnalisation de la langue qui exclut le phénomène de redondance rend obligatoire la position pré-verbale qui assume à elle seule l'indication de la personne. La fonctionnalisation n'est pas le mode majoritaire d'organisation du rang de la personne. Elle cohabite avec un système avec flexion, le système normé. Contrairement à ce que leur niveau scolaire présupposait, les productions des deux locuteurs non scolarisés ne sont pas en adéquation avec le niveau linguistique attendu. En effet, le mode mixte d'organisation du discours exclut la classification de leurs productions langagières dans la frange exclusivement basilectale. La convergence des divers modes d'organisation des séquences verbales les classe entre le pôle basilectal et le pôle mésolectal.

Le facteur intrinsèque est un rempart contre la variation. Les locuteurs moyennement scolarisés, qui associent au temps grammatical le même temps verbal, voient leur concept de temps protégé de la variation. En revanche, les locuteurs peu ou non scolarisés qui différencient les deux en utilisant des temps grammaticaux sans que le même temps verbal ne leur soit attribué systématiquement, voient la variation modifier l'organisation temporelle. Le système élémentaire des temps grammaticaux observé dans d'autres variétés de français parlé par des analphabètes, comme le français abidjanais (Moseng Knutsen ; 2007 : 209), comprend le présent simple, l'imparfait, le passé composé et le futur périphrastique. Il est comparable à celui des locuteurs les moins scolarisés. En revanche, des formes de plus-que-parfait sont présentes dans leurs productions alors qu'elles relèvent d'un niveau mésolectal dans les corpus de français abidjanais de Moseng Knutsen (ibid.). Le futur simple et le conditionnel n'apparaissent quant à eux que dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés, comme l'atteste Moseng Knutsen (ibid.). Le présent morphologique, bien que dépourvu de valeur temporelle, se voit restreint dans ses emplois temporels. Il exprime l'époque présente et

remplace l'imparfait anaphorique, grâce à une utilisation moins contraignante. Les locuteurs peu ou non scolarisés se distinguent également par l'emploi de formes telles que l'infinitif et le participe passé des « autres verbes », par alignement sur la forme aoristique des verbes en /e/, à la place de formes verbales issues des modes temporels et personnels. La confusion entre les auxiliaires *être* et *avoir* relève également des performances morphologiques minimales, ainsi que l'utilisation de temps grammaticaux en emploi non standard (présent accompli, imparfait et futur simple morphologiques) dans l'expression de l'époque présente. La libération des contraintes de la concordance des temps ne s'observe que dans l'expression du discours rapporté quel que soit le niveau linguistique des locuteurs. À travers la variation, nous assistons à l'émergence d'un phénomène linguistique généralisé à tous les locuteurs qui relève de l'appropriation de la langue par la population gabonaise et s'organise autour de tendances différentes du français normé.

Les tournures aspectuelles quant à elles se rapprochent de l'utilisation faite en français de France. La variation y est quasiment absente, quelle que soit la variété de français employée par les locuteurs. Tous les linguistes s'accordent sur le fait que lorsque le système des temps fait défaut en français périphérique, l'aspect prend le relais de ce système temporel. L'exemple des créoles des Caraïbes abonde dans ce sens avec un système aspectuel rudimentaire, comme le français d'Amérique du Nord dans une moindre mesure. Leurs systèmes verbaux ont été élaborés « avec des marqueurs pré-verbaux (...) tous issus de périphrases lexicales du français » exprimant la valeur aspectuelle (Chaudenson ; 2003 : 334). Une conjugaison s'est alors mise en place au détriment ou en concurrence du système français normé, lui assurant une autonomisation vis-à-vis du modèle français. Nos occurrences en sont loin.

En revanche l'aspect conditionne l'emploi d'un temps grammatical ou d'une forme verbale relevant d'un mode non temporel et non personnel mais également la concurrence entre deux temps verbaux. Si l'emploi des valeurs temporelles des temps grammaticaux fluctue en fonction des différents contextes dans les productions des locuteurs peu ou non scolarisés, la valeur aspectuelle des temps grammaticaux reste identique, conforme à la norme, pour tous les locuteurs. Les constructions sérielles apparaissent timidement dans les productions des locuteurs peu ou non scolarisés, relevant exclusivement d'un niveau basilectal. Elles sont absentes dans les créoles et

dans les variétés de français en Amériques du Nord mais présentes dans celles d'Afrique de l'Ouest, notamment au Togo (Afola-Amey ; 2006).

Les résultats de nos analyses morphosyntaxiques rapprochent les productions de nos locuteurs tantôt des créoles, tantôt des variétés de français d'Amérique du Nord, tantôt de celles d'Afrique noire francophone, tantôt du français normé. Elles sont comparables tantôt à un niveau de langue basilectale, tantôt à un niveau mésolectal, tantôt à un niveau intermédiaire entre ces deux pôles. Ces divers apparentements montrent la difficulté de classer les productions dans une seule variété relevant d'un niveau linguistique particulier. Ils prouvent au contraire la fluctuation des productions qui finalement n'appartiennent pas à une classification unique pour chaque performance morphologique mais qui sont la manifestation langagière de la conjonction de différents niveaux linguistiques. Cette manifestation, moins présente dans les productions des locuteurs moyennement scolarisés, est surtout présente dans celles des locuteurs peu ou non scolarisés. Cette variation exclut les locuteurs non scolarisés de la classification des basilectaux.

Chaque production langagière est le produit de la convergence de différents modes d'organisation du discours apparentés aux divers pôles présents sur le continuum linguistique. Cette cohabitation, instable parce que fluctuante sur le continuum et mélangeant différents fonctionnements linguistiques pour un même concept, empêche de considérer les productions en tant que système, mais, met en évidence des tendances syntaxiques. À cet effet, nous rejoignons l'avis de Guy Hazaël-Massieux (1996 : 288) : « on ne peut pas parler de système car qui dit système dit organisation stable, structurée alors que nous n'avons pas de stabilité en raison de la variation ». Malgré cette diversité des modes d'organisation du discours, chacun d'entre eux possède « sa cohérence interne » (Brasseur ; 2007 : 170) et c'est ce que cette étude a tenté d'observer et de retranscrire.

Nous avons constaté différentes variétés de français plus ou moins sujettes à la variation mais en comparant avec des études de français d'autres pays d'Afrique ou d'Amérique du Nord, la variation ne semble pas aussi avancée. Pour s'en assurer, il suffit de lire le corpus de Ploog (2002), la compréhension n'est pas instantanée, ce qu'elle constate dans sa conclusion : « ce qui frappe à cet égard est que l'intercompréhension avec le français parlé en France soit si difficile » (ibid. : 250). Les analyses de Ploog

prouvent, comme l'affirment Boucher et Lafage (2000 : XXIII), un français de plus grande déviance. Ce français a donc subi plus de variation et de réaménagements linguistiques que celui de notre corpus. Le modèle mixte employé par les locuteurs peu ou non scolarisés relèverait quant à lui plus d'un niveau mésolectal toujours selon Boucher et Lafage (ibid.). Nous voyons ici les limites de l'analyse morphosyntaxique car si elle décortique le fonctionnement d'un élément grammatical à l'intérieur de la langue orale, elle n'explique pas, du moins dans sa totalité, toutes les raisons des réaménagements linguistiques. D'autres facteurs sont à prendre en considération, comme l'ont fait Chaudenson, Mougeon et Béniak (2003) à travers la variation panlectale. La complémentarité des disciplines et des points de vue se révèle indispensable. En dehors d'une scolarisation inexistante ou réduite, la pratique d'un français d'une qualité supérieure au basilecte se justifie par les facteurs extrasystémiques, notamment les productions langagières en français les environnant ainsi que le critère d'oralité. La véhicularité du français introduit cette langue dans les communications orales ce dont sont témoins les enquêtés âgés.

5. FAITS LINGUISTIQUES PROPRES À CHAQUE VARIÉTÉ

Certains faits relèvent des productions des locuteurs peu ou non scolarisés, d'autres des locuteurs moyennement scolarisés. Nous allons essayer de mettre en valeur les spécificités propres aux locuteurs peu ou non scolarisés ; avec d'une part ce qui relève du français standard avec la particularité de présenter des restrictions :

- un présent morphologique qui apparaît le plus souvent avec les valeurs sémantiques de l'imparfait anaphorique ;
- l'absence de formes verbales au subjonctif. Ceci est à relier au fait que toutes les formes verbales produites relèvent de l'actualisation. La virtualité qui sous-tend le mode subjonctif est exclue de leurs productions langagières ;
- le marquage exclusif du futur à l'aide du futur périphrastique en *aller* + infinitif, excepté pour les verbes ayant une fréquence importante ; formes qui apparaissent comme des formes figées : les structures analytiques remplacent les structures synthétiques ;

et d'autre part, ce qui relève de français non standard :

- la présence de l'aoriste, déjà signalé par Manessy (1994) dans un corpus camerounais ;

- des formes verbales sans valeur temporelle pré-déterminée ;
- l'alignement des formes verbales par autorégulation de la langue : grammaticalisation des formes verbales par l'absence de leur flexion ;
- la création de formes anormales selon la morphologie dynamique ;
- l'absence de déclinaison du pronom réfléchi *se* dans les verbes pronominaux, ce qui laisse supposer une agglutination du pronom au verbe en position préfixale ;
- les structures sérielles, bien qu'elles ne se rencontrent pas dans le corpus de tous les locuteurs peu ou non scolarisés ;
- l'absence d'accord en genre entre le sujet lexical lorsqu'il est au féminin et le pronom personnel sujet.
- Le mélange de divers modes d'organisation du discours d'où une apparence non structurée et anarchique des séquences.

La spécificité des performances morphologiques des locuteurs moyennement scolarisés concerne :

- la présence des formes verbales irrégulières produites grâce à la morphologie statique ;
- l'utilisation du mode subjonctif et du conditionnel. L'actualisation n'apparaît pas comme leur seul mode d'expression ; les locuteurs peuvent moduler leurs séquences avec le mode de la virtualité ou le conditionnel ;
- les formes en /-ã/ (même si René, locuteur peu scolarisé intermédiaire, les emploie également) ;
- l'utilisation des P4 et P6 de tous les verbes ;
- la dévolution à chaque temps grammatical d'un temps verbal déterminé ;
- la possibilité pour chaque temps verbal d'offrir plus de nuances sémantiques que les temps grammaticaux employés par les locuteurs peu ou non scolarisés ;
- l'emploi du futur simple pour d'autres verbes que les verbes dotés de fréquence importante.

Le patrimoine commun à tous concerne :

- les temps grammaticaux : le présent, l'imparfait, le passé composé, le plus-que-parfait, le passif et le futur périphrastique ;
- l'utilisation du morphème pré-verbal [i] ;

- le mode de fonctionnement du discours rapporté, avec changement de référence temporelle, du type d'introduction du discours rapporté d'où un mode d'organisation propre ;
- les périphrases verbales, avec un système aspectuel qui varie peu.

Les productions des trois locuteurs les moins scolarisés (deux non scolarisés et un peu scolarisé) donnent une impression d'hétérogénéité par la confluence de différents modes d'organisation du discours. Mais notre étude a démontré la cohérence de chaque donnée observée. Nous rejoignons ainsi l'avis de Ploog (2002 : 249) qui trouve à son corpus abidjanais une « cohésion dans le sens que la variabilité souvent prétendue apparaît, après coup, surtout corrélée aux situations d'emploi au sens large, à quoi s'ajoute une part d'hétérogénéité profonde, lot commun de toutes les langues ; cohésion aussi dans les choix structuraux relatifs au contenu véhiculé ; cohésion enfin dans les oppositions formelles dégagées qui se complètent en un système qui se suffit à lui-même ».

Chaque variable observée s'explique de manière rationnelle et se justifie. La difficulté réside en la multiplicité des explications convergentes qui organisent la production langagière et qui, une fois réunies dans la langue orale, donnent une variété hétérogène et complexe, apparemment sans logique et difficilement compréhensible. Nous n'écartons pas la difficulté d'analyse liée au continuum linguistique et à la variation mais la variété produite par les locuteurs les moins scolarisés reste une variété somme toute parmi d'autres. Elle se définirait comme la somme complexe et centripète de divers modes d'organisation du discours oscillant entre les pôles des différentes variétés, chaque mode possédant une cohésion interne.

La fréquence de la variation est moindre dans les productions langagières des quatre locuteurs moyennement scolarisés puisqu'elles se réfèrent essentiellement au français normé. Cela n'exclut pas la manifestation de la variation et quelques réaménagements linguistiques, d'où la parenté avec d'autres variétés de français non hexagonaux.

6. POUR CONCLURE ?

Cette étude ne se prévaut nullement d'être représentative de tous les locuteurs gabonais de français. Brasseur (2007 : 169) confirme notre propos : « aucun locuteur ne possède la compétence lexicale globale de sa communauté ». L'étude est le reflet à un

instant précis de la variation du français parmi un échantillon sélectionné de certains profils de locuteurs en un lieu donné. Une autre recherche aujourd'hui permettrait d'apprécier les changements intervenus depuis. Brasseur justifie la continuité des travaux de recherche dans ce domaine (ibid. : 169-170) : « c'est seulement par la multiplication des enquêtes que l'on peut établir un ensemble lexical, une sorte de compétence communautaire qu'aucun locuteur en particulier ne maîtrise complètement. Il en est de même de la morphologie : la variation dans le parler de chacun produit une somme de variations comptables au niveau du groupe ».

Des travaux ultérieurs sur le même sujet, sur d'autres terrains, gabonais ou non, permettraient également d'établir et d'affiner une méthodologie précise et adaptée à la complexité des terrains africains.

Notre thèse a démontré ses limites en ne pouvant, à travers la morphosyntaxe, expliquer seule les raisons de la variation et l'existence de plusieurs variétés. Pour la compléter, une somme de travaux sur la sociolinguistique, la phonologie, le lexique, la morphosyntaxe, la didactique devraient être assemblés pour une compréhension globalisante de l'appropriation du français au Gabon.

Cela permettrait peut-être aux Autorités du pays de prendre réellement conscience de l'existence d'un français « gabonisé », d'en déduire les conséquences nécessaires, de le reconnaître officiellement à la place du français prescriptif qui ne sera finalement jamais adopté par la population. Seule la volonté politique autoriserait son introduction « officielle » dans l'administration, l'école ; ce n'est pas parce que le français est une langue véhiculaire que cela doit signifier « pour autant qu'il cesse d'être langue de prestige, de domination et de sélection sociale » (Manessy, Wald ; 1984 : 77). Cet acte symboliserait également la reconnaissance officielle d'une cohésion au sein du peuple et d'une identité nationale gabonaise.

BIBLIOGRAPHIE

ABOMO-MAURIN, Marie-Rose (2006) *Parlons boulou. Langue bantou du Cameroun*, Paris, éd. L'Harmattan, 219 p.

AFOLA-AMEY, Ufualè Christine (2006) « L'influence de la L1 sur la L2 dans le processus d'acquisition du lexique verbal de procès dans les récits oraux des élèves togolais » in *Revue du CAMES - Nouvelle Série B*, Vol. 007 N°2-2006 (2^{ème} Semestre), pp. 179-196.

ALVES, Maria (1994) *La presse gabonaise en langue française : étude lexicale*, Mémoire sous la direction de S. Lafage, Université de Paris III - Sorbonne Nouvelle, 175 p.

ARRIVÉ, Michel, GADET, Françoise, GALMICHE, Michel (1986) *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, éd. Flammarion, 720 p.

ARTIGUES, Marie (1995) *Participation à une étude des particularités lexicales du français parlé au Gabon*, Mémoire sous la direction de S. Lafage, Université de Paris III - Sorbonne Nouvelle, 119 p.

BAGGIONI, Daniel (1997) « Norme », in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, pp. 217-218.

BAGOUENDI-BAGERE, Diane (1999) *Études des procédés de néologie lexicale dans le français parlé au Gabon*, Mémoire de D.E.A. sous la direction de A. Queffélec, Université de Provence-Aix-Marseille I, 140 p.

BAGOUENDI-BAGERE BONNOT, Diane (2007) *Le français au Gabon : représentations et usages*, Thèse de doctorat, Université de Provence, 388 p.

BARBAZAN, Muriel (2006) *Le temps verbal Dimensions linguistiques et psychologiques*, Toulouse, éd. Presses Universitaires du Mirail, coll. Interlangues Linguistique et didactique, 470 p.

BARCELÓ, Gérard Joan, BRÈS, Jacques (2006) *Les temps de l'Indicatif en français*, Paris, éd. Ophrys, 208 p.

BAVOUX, Claudine (1997) « Lecte » in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, p. 200.

BEAULIEU, Louise, CICHOCKI, Wladyslaw (2005) « Facteurs internes dans deux changements linguistiques affectant l'accord sujet-verbe dans une variété de français acadien » in *Français d'Amérique : approches morphosyntaxiques*, Actes du colloque international *Grammaire comparée des variétés de français d'Amérique* (Université d'Avignon, 17-20 mai 2004) Paris, éd. L'Harmattan, Institut de la francophonie, coll. Langues et développement, pp. 171-186.

BENIAMINO, Michel (1997) « Diglossie » in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, pp. 125-129.

BENVENISTE, Émile (1974) *Problème de linguistique générale*, 2, Paris, éd. Gallimard, coll. Tel, 288 p.

BICKERTON, Derek (1973) « The nature of a creole continuum » in *Language* 49, n° 3, pp. 640-669.

BICKERTON, Derek (1981) *Roots of Language*, Ann Arbor, Karoma

BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1990) *Le français parlé. Études grammaticales*, Paris, éd. CNRS, coll. Sciences du langage, 292 p.

BLANCHE-BENVENISTE, Claire (2000) *Approche de la langue parlée en français*, Paris, éd. Ophrys, coll. Français l'essentiel, 164 p.

BLANCHE-BENVENISTE, Claire (2005) « L'étude de la morphologie et de la syntaxe de la langue » in *Mais que font les linguistes ? Les sciences du langage, vingt ans après*,

Actes du colloque 2003 de l'Association des Sciences du langage, Paris, éd. L'Harmattan, coll. « Sémantiques », pp. 73-92.

BLASCO-DULBECCO, Mylène (1999) *Les dislocations en français contemporain – Études syntaxiques*, Paris, éd. Champion, 213p.

BOUCHER, Karine (1998) *Langues et identité culturelle des jeunes Librevillois de 15 à 30 ans : une enquête de terrain*, Mémoire sous la direction de S. Lafage, Université de Paris III - Sorbonne Nouvelle, 262 p.

BOUCHER, Karine (2001) « L'inventaire des particularités lexicales du français au Gabon : véhicularité ? socio-sémantique ? vernacularisation ? » in *Le plurilinguisme à Libreville, Plurilinguismes* n° 18, Paris, éd. CERPL, pp.67-95.

BOUCHER, Karine ; LAFAGE, Suzanne (2000) *Le lexique français du Gabon (Entre tradition et modernité)* in *Le Français en Afrique* n°14, Nice, éd. Institut de linguistique française – CNRS, 415 p.

BOUTIN, Béatrice Akissi (2002) *Description de la variation : études transformationnelles des phrases du français de Côte d'Ivoire*, Lille, éd. Diffusion ANRT, coll. Thèse à la carte, 404 p.

BOUTIN-DOUSSET, Claudette (1989) *Matériaux pour un inventaire des particularités lexicales du français au Gabon*, Mémoire sous la direction de S. Lafage, Université de Paris III - Sorbonne Nouvelle, 135 p.

BRASSEUR, Patrice (2007) « Formes verbales du franco-terre-neuvien : quelques cas singuliers » in *Mondes créoles et francophones Mélanges offerts à Robert Chaudenson*, sous la direction de Patrice Brasseur et Georges Daniel Véronique, Paris, éd. L'Harmattan, pp. 163-171.

BRÈS, Jacques (1999) « Fluence du temps impliqué et orientation : l'imparfait et le passé simple revisités » in *Temps et discours*, BCILL 99, pp. 157-170.

BRONCKART, Jean-Paul (1988) « Fonctionnement langagier et entreprises normatives », in G. Schoeni et al. (dir.), *La langue française est-elle gouvernable ?*, Neuchâtel/Paris, éd. Delachaux et Niestlé, pp. 109-131.

CALVET, Louis-Jean (1993) « Français et urbanisation » in *Le français dans l'espace francophone Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, tome 1, Paris, éd. Champion, coll. Politique linguistique, pp.431-447.

CALVET, Louis-Jean (1994) *Les voix de la ville, Introduction à la sociolinguistique urbaine*, Paris, éd. Payot, coll. Essais, 312 p.

CALVET, Louis-Jean (1997) « Véhiculaire » in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, pp. 289-290.

CALVET, Louis-Jean (1999) *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, éd. Hachette Littérature, coll. Pluriel, 294 p.

CALVET, Louis-Jean (2000) « La ville et la gestion in vivo des situations linguistiques » in *Le plurilinguisme urbain – Actes du colloque de Libreville Les villes plurilingues 25-29 septembre 2000*, Louis-Jean Calvet et Auguste Moussirou-Mouyama (éd.), Agence intergouvernementale de la francophonie, Institut de la francophonie, Diffusion Didier Érudition, coll. Langues et Développement, pp. 11-30.

CHANTEFORT, P (1976) « Diglossie au Québec : limites et tendances actuelles » in *Cahiers de linguistique de l'Université du Québec* n°6, pp. 23-53.

CHAUDENSON, Robert (1997) « Acrolecte » in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, pp. 19-20.

CHAUDENSON, Robert (1997) « Basilecte » in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, p. 60.

CHAUDENSON, Robert (1997) « Continuum » in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, p. 100-101.

CHAUDENSON, Robert (1997) « Mésolecte » in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, p. 210.

CHAUDENSON, Robert (2000) *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir ?*, éd. Agence intergouvernementale de la francophonie, Institut de la francophonie, Diffusion Didier Érudition, coll. Langues et Développement, 238 p.

CHAUDENSON, Robert (2003) *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, éd. L'Harmattan, Institut de la francophonie, coll. Langues et développement, 479 p.

CHAUDENSON, Robert, MOUGEON, Raymond, BENIAK, Édouard (1993) *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, éd. L'Harmattan, Institut de la francophonie, coll. Langues et développement, 139 p.

CHAUDENSON, Robert ; RAKOTOMALALA, Dorothee (2004) *Situations linguistiques de la Francophonie - État des lieux*, Réseau Observation du français et des langues nationales, Agence Universitaire de la Francophonie, 324 p.

CHEVALIER, Gisèle (1996) « L'emploi des formes du futur dans le parler acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick » in *Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire*, Actes du colloque sous la direction de Lise Dubois et Annette Boudreau, Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton (CRLA), 2^{ème} édition, éd. d'Acadie, pp. 75-89.

COHEN, Daniel (1989) *L'aspect verbal*, Paris, éd. PUF, coll. Linguistique nouvelle, 272 p.

COMRIE, Bernard (2001) *Aspect An introduction to the study of verbal aspect and related problems*, éd. Cambridge University Press, 142 p.

COMRIE, Bernard (2006) *Tense*, éd. Cambridge University Press, 139 p.

CONFAIS, (2003) *L'aspect* Cours d'agrégation, Université de Toulouse Le Mirail (non publié)

COSERIU, Eugenio (1969) *Einführung in die strukturelle Linguistik*, Tübingen, éd. Narr.

CURAT, Hervé (1991) *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne – Essai de sémantique grammaticale*, Genève, éd. Droz, coll. Langues et Cultures, n°24, 336 p.

DENIS, Delphine, SANCIER-CHÂTEAU, Anne (1994) *Grammaire du français*, Paris, éd. Livre de Poche, coll. Les Usuels de Poche, 545 p.

DERBAL, Mongi (1980) *Le français parlé par des analphabètes tunisiens. Analyse des unités significatives et des stratégies linguistiques*, Thèse de doctorat, Université de Tunis, 211 p.

DODO-BOUNGUENDZA, Eric (1999) « Politique et organisation linguistiques pour l'éducation de base au Gabon » in *Langues et développement*, Chaudenson R. et Renard R. (éd.) Paris, Agence intergouvernementale de la Francophonie, Didier-Erudition, coll. Langues et Développement, pp.181-192.

DUBOIS, Jean (1967) *Grammaire structurale du français : le verbe*, Paris, éd. Larousse, coll. Langue et Langage, 218 p.

DUMONT, Pierre, MAURER, Bruno (1995) *Sociolinguistique du français en Afrique francophone – Gestion d'un héritage, devenir d'une science*, Vanves, éd. EDICEF, Universités francophones, AUPELF-UREF, 224 p.

EYINGA ESSAM, Moïse, YANES, Serge (1987) *Dictionnaire Boulou-français français-Boulou avec grammaire*, Sangmelima, éd. P. Monti, 828 p.

FALKERT, Anita (2005) « Quelques spécificités du français acadien des Îles-de-la-Madeleine » in *Français d'Amérique : approches morphosyntaxiques*, Actes du colloque international *Grammaire comparée des variétés de français d'Amérique* (Université d'Avignon, 17-20 mai 2004) Paris, éd. L'Harmattan, Institut de la francophonie, coll. Langues et développement, pp. 71-82.

FRANCARD, Michel (1997) « Insécurité linguistique » in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, pp. 170-176.

FRANCKEL, Jean-Jacques (1989) *Étude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Genève, éd. Droz, coll. Langues et Cultures n° 21, 484 p.

GADET, Françoise (1989) *Le français ordinaire*, Paris, éd. Armand Colin, coll. Linguistique, 192 p.

GADET, Françoise (2003) *La variation sociale en français*, Paris, éd. Ophrys, coll. Français l'essentiel, 135 p.

GARDES-TAMINE, Joëlle (1998) *La grammaire I. Phonologie, morphologie, lexicologie*, Paris, éd. Armand Colin, coll. Lettres Cursus, 174 p.

GENOUVRIER, Émile (1976) « Aperçus sur le verbe français (2^{ème} partie) - Chapitre IV – Temps-Aspect-Mode » in *Bulletin de Recherche sur l'Enseignement du Français (BREF)*, nouvelle série n°5, février 1976, Tours, pp. 49-57.

GOSSELIN, Laurent (1996) *Sémantique de la temporalité en français – Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Paris, éd. Duculot, coll. Champs linguistiques, 291 p.

GOUGENHEIM, Georges (1929) *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris.

GUILLAUME, Gustave (1964) *Langage et science du langage*, éd. A.-G. Nizet, Paris, Presse de l'université Laval, Québec, 286 p.

GUILLAUME, Gustave (1970) *Temps et verbe – Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, éd. Champion, 134 p.

HAMERS, Josiane F. (1997) « Contact des langues » in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, pp. 94-100.

HATTIGER, Jean-Louis (1991) « Simplification, complexification et français populaire d'Abidjan » in *LINX* n° 25 - 1991 – 2, pp. 93-106.

HAZAËL-MASSIEUX, Guy (1986) « La créolisation est-elle un phénomène limité dans le temps ? L'expression du futur en Guadeloupe » in *Études Créoles*, vol. IX n° 1, pp. 114-126.

HAZAËL-MASSIEUX, Guy (1993) « L'expression du futur en créole mauricien » in *Études Créoles*, vol. XVI n° 1, n° spécial « Île Maurice », hommage à Francis Jouannet, pp. 61-75.

HAZAËL-MASSIEUX, Guy (1996) « Peut-on caractériser un créole par sa morphosyntaxe ? Verbe et groupe verbal dans les créoles français » in *Les créoles Problèmes de genèse et de description*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 283-298.

HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine (1996) « Oralité et variation du français » in *Le français dans l'espace francophone Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, tome 1, Paris, éd. Champion, coll. Politique linguistique, pp.371-384.

HJELMSLEV, Louis (1938) « Relations de parenté dans les langues créoles » in *Revue des Études Indo-Européennes*, Bucarest, 1, pp. 271-286.

HUOT, Hélène (2005) *La morphologie – Forme et sens des mots du français*, Paris, éd. Armand Colin, coll. Cursus - Linguistique, 2^e édition, 249p.

HYMAN, Larry M. (1971) « Consecutivization in FeFe » in *Journal of African Languages*, 10, 2, pp. 29-43.

ITALIA, Magali (2005) « Variations en fonction de l'âge et du degré de scolarité dans le français oral de locuteurs gabonais : la question du discours rapporté » in *Appropriations du français en contexte multilingue – Éléments sociolinguistiques pour une réflexion didactique à propos de situations africaines, Actes du colloque Situations de plurilinguisme et enseignement du français en Afrique Besançon 16-17 novembre 2003*, Besançon, éd. Presses Universitaires de Franche-Comté, coll. Annales Littéraires 790, pp. 191-207.

ITALIA, Magali, QUEFFELEC, Ambroise (2011) « Gestion du verbe français chez des locuteurs gabonais analphabètes, peu et moyennement scolarisés » in *Le français en Afrique n°26 – 2011*, pp. 85-96.

JABET, Marita (2005) *Omission de l'article et du pronom sujet dans le français abidjanais*, Université de Lunds, Suède, Études romanes de Lund 74, 204 p.

JAYEZ, Jacques (1998) « DRT et imparfait. Un exemple de traitement formel du temps » in *Le temps des événements – Pragmatique de la référence temporelle*, Moeschler, Jacques (sous la direction de), Paris, éd. Kimé, coll. « Argumentation – Sciences du langage », pp. 123-154.

JOLY, Geneviève (1995) *Précis de phonétique historique du français*, Paris, éd. Armand Colin, coll. U, 255 p.

KERLEROUX, Françoise (1991) « Les formes nues sont-elles simples ? » in *LINX* n° 25 - 1991 – 2, pp. 21-44.

KILANI-SCHOCH, Marianne, U. DRESSLER, Wolfgang (2004) « Compositionnalité et iconicité dans la flexion du verbe français. Une approche de morphologie naturelle » in *Verbum La compositionnalité en morphologie*, Tome XXVI, n° 4, pp. 421-437.

KINDT, Saskia (2003) « Le participe présent en emploi adnominal comme prétendu équivalent de la relative en *qui* » in *Langages*, mars 2003, n° 149, *Participe présent et gérondif*, Paris, éd. Larousse, pp. 55-70.

KOSCHMIEDER, Erwin (1996) *Les rapports temporels fondamentaux et leur expression linguistique - contribution à la question de l'aspect et du temps*, Paris, éd. Presses Universitaires du Septentrion, 122 p.

KRIEGEL, Sibylle (2003) « Introduction : Vers une interprétation multicausale du changement linguistique » S. Kriegel (éd.) in *Grammaticalisation et réanalyse. Approche de la variation créole et française*, Paris, éd. CNRS, coll. CNRS Langage, pp. 7-21.

KWENZI-MIKALA, Jérôme T. (1999) « La situation linguistique à Libreville » in *Langues et développement*, Chaudenson R. et Renard R. (éd.) Paris, Agence intergouvernementale de la Francophonie, Didier-Erudition, coll. Langues et Développement, pp.171-180.

LABORDERIE, Noëlle (1994) *Précis de phonétique historique*, Paris, éd. Nathan Université, coll. Lettres 128, 128 p.

LAFAGE, Suzanne (1985) *Français écrit et parlé en pays ewe (Sud-Togo)*, Paris, éd. SELAF, 605 p.

LEEMAN-BOUIX, Danielle (1994) *Grammaire du verbe français : des formes au sens – Modes, aspects, temps, auxiliaires*, Paris, éd. Nathan, coll. Série « Linguistique », 224 p.

LE GOFFIC, Pierre (1993) *Grammaire de la phrase française*, Paris, éd. Hachette Supérieur, coll. Hachette Université Langue Française, 591 p.

LE GOFFIC, Pierre (1997) *Les formes conjuguées du verbe français – oral et écrit*, Paris, éd. Ophrys, coll. L'essentiel français, 133 p.

LEHMANN, Christian (1995) *Thoughts on grammaticalization*, München, éd. Lincom Europa.

LUZZATI, Daniel, MIR-SAMII, Reza (1996) « La transition de l'accord par le relatif : vers une théorie de « fenêtrage » », in *Faits de Langues 8 (L'accord)*, Paris, éd. Ophrys, pp. 193-202.

MAINGUENEAU, Dominique (1991) *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette Supérieur, coll. Linguistique, 127 p.

MANESSY, Gabriel (1985) « La Construction sérielle dans les langues africaines et les langues créoles » in *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, Tome 80, fascicule 1, Paris, éd. Klincksieck, pp. 333-362.

MANESSY, Gabriel (1993) « Vernacularité, vernacularisation » in *Le français dans l'espace francophone Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, tome 1, Paris, éd. Champion, coll. Politique linguistique, pp.407-417.

MANESSY, Gabriel (1994) *Le français en Afrique noire – Mythes, stratégies, pratiques*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Espaces francophones, 245 p.

MANESSY, Gabriel (1995) *Créoles, pidgins, variétés véhiculaires – Procès et genèse*, Paris, éd. CNRS, coll. Sciences du langage, 277 p.

MANESSY, Gabriel (1997) « Norme endogène » in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, pp. 223-225.

MANESSY, Gabriel, WALD, Paul (1984) *Le français en Afrique noire : tel qu'on le parle tel qu'on le dit*, Paris, éd. L'Harmattan IDERIC, 115p.

MARTINET, André (1979) *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, éd. Crédif et Didier, 276 p.

MBA-NKOGHE, J. « Place et utilité des langues gabonaises dans l'activité nationale » in *Message* n°5, Libreville, Ministère de l'Education nationale.

MELIS, Ludo (1990) *La voie pronominale – La systématique des tours pronominaux en français moderne*, Paris, éd. Duculot, coll. Champs linguistiques, 157 p.

MELLET, Sylvie (1998) « Présent et présentification : un problème d'aspect » in *Temps et discours*, BCILL 99, Louvain-la-Neuve, éd. Peeters, pp. 203-213.

MELLET, Sylvie, JOFFRE, Marie-Dominique, SERBAT, Guy (1995) *Grammaire fondamentale du latin - Le signifié du verbe*, éd. Louvain – Paris, Peeters, 476 p.

MITCHELL, Rebecca (2004) « Les perceptions du français gabonais et la distribution des langues au Gabon » in *Le français en Afrique* n°19 – 2004, pp. 177-191.

MOESCHLER, Jacques (sous la direction de) (1998) *Le temps des événements – Pragmatique de la référence temporelle*, Paris, éd. Kimé, coll. « Argumentation – Sciences du langage », 348 p.

MOESCHLER, Jacques (1998) « Pragmatique de la référence temporelle » in *Le temps des événements – Pragmatique de la référence temporelle*, Moeschler, Jacques (sous la direction de), Paris, éd. Kimé, coll. « Argumentation – Sciences du langage », pp. 157-180.

MOREAU, Marie-Louise (éd.) (1997) *Sociolinguistique Concepts de base*, Liège, éd. Mardaga, 312 p.

MOREAU, Marie-Louise (1997) « Variation », in *Sociolinguistique Concepts de base*, Moreau Marie-Louise éd., Liège, éd. Mardaga, pp. 283-284.

MOSENG KNUTSEN, Anne (2007) *Variation du français à Abidjan (Côte d'Ivoire) Étude d'un continuum linguistique et social*, Thèse de doctorat, Université d'Oslo, Norvège, 473 p.

MOUGEON, Raymond, BENIAK, Édouard (1986) « Le français en situation de contact et la variation linguistique : le français parlé en Ontario (Canada) » in *Actes du XVII Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, vol. 6, *Variation linguistique dans l'espace : dialectologie et onomastique*, Aix-en-Provence, éd. Publication de l'Université de Provence, pp. 291-314.

MOUGEON, Raymond, BENIAK, Édouard (1995) « Le non-accord en nombre entre sujet et verbe en français ontarien : un cas de simplification ? » in *Présence Francophone*, n°46, pp. 53-65.

MOUSSIROU-MOUYAMA, Auguste (1984) *La langue française au Gabon. Contribution sociolinguistique*, thèse de doctorat, Université René Descartes-Paris V.

MOUSSIROU-MOUYAMA, Auguste (1998) « Norme officielle du français et normes endogènes au Gabon » in *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Louis-Jean Calvet, Marie-Louise Moreau eds., CIRELFA, Agence de la francophonie, Diffusion Didier Érudition, coll. Langues et développement, pp. 83-92.

MOUSSIROU-MOUYAMA, Auguste (1999) « Langues, développement et sciences sociales : les leçons de la ville » in *Langues et développement*, Chaudenson R. et Renard R. (éd.) Paris, Agence intergouvernementale de la Francophonie, Didier-Erudition, coll. Langues et Développement, pp.165-170.

MOUSSIROU-MOUYAMA, Auguste (2000) « Libreville, ancien village d'esclaves libérés : des contraintes de la langue à la liberté des citoyens » in *Le plurilinguisme urbain – Actes du colloque de Libreville Les villes plurilingues 25-29 septembre 2000*, Louis-Jean Calvet et Auguste Moussirou-Mouyama (éd.), Agence intergouvernementale de la francophonie, Institut de la francophonie, Diffusion Didier Érudition, coll. Langues et Développement, pp. 31-51.

MOUSSIROU-MOUYAMA, Auguste, DE SAMIE, Thierry (1993) « La situation sociolinguistique du Gabon » in *Le français dans l'espace francophone Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, tome 2, Paris, éd. Champion, coll. Politique linguistique, pp. 603-613.

MOUSSOUNDA IBOUANGA, Firmin (2004) « Gabon » in Chaudenson, Robert, Rakoyomalala, Dorothée *Situations linguistiques de la Francophonie - État des lieux*, Réseau Observation du français et des langues nationales, Agence Universitaire de la Francophonie, pp. 127-130.

MOUSSOUNDA IBOUANGA, Firmin (2006) *Les Molvilois et leurs langues : dynamiques linguistiques à Mouila de 1900 à nos jours*, thèse de doctorat, Université Omar Bongo de Libreville, 316 p.

NGO NKOOG-GRAUX, Elisabeth (2010) *Le camfranglais, un parler urbain au Cameroun : attitudes, représentations, fonctionnement linguistique pour un apparemment typologique*, Thèse de doctorat, Université de Provence Aix-Marseille I, 516 p.

NTSAGA OYOUOMI, Sandrine (1998) *Approche de quelques traits du français parlé de jeunes Gabonais habitant la région parisienne*, Mémoire sous la direction de S. Lafage, Université de Paris III - Sorbonne Nouvelle, 135 p.

OMPOUSSA, Virginie (2008) *Les particularités lexicales dans le français scolaire au Gabon : le cas de Port-Gentil*, thèse de doctorat, Université Stendhal-Grenoble III, 351 p.

PÈRONNET, Louise (2005) « *J'[e] fatigué en français acadien : j'ai fatigué ou j'es fatigué ?* » in *Français d'Amérique : approches morphosyntaxiques*, Actes du colloque international *Grammaire comparée des variétés de français d'Amérique* (Université d'Avignon, 17-20 mai 2004) Paris, éd. L'Harmattan, Institut de la francophonie, coll. Langues et développement, pp. 95-102.

PERROT, Marie-Eve (2005) « Le non-accord sujet-verbe à la 3^{ème} personne du pluriel dans un corpus chiac » in *Français d'Amérique : approches morphosyntaxiques*, Actes du colloque international *Grammaire comparée des variétés de français d'Amérique* (Université d'Avignon, 17-20 mai 2004) Paris, éd. L'Harmattan, Institut de la francophonie, coll. Langues et développement, pp. 187-198.

PAMBOU, Jean-Aimé (2003) *Les constructions prépositionnelles chez les apprenants de français langue seconde au Gabon : étude didactique*, Thèse de doctorat, Université de Provence, 312 p.

PINCHON, Jacqueline, COUTE, Bernard (1981) *Le système verbal du français (Description et applications pédagogiques)*, Paris, éd. Nathan, 255 p.

PLÉNAT, Marc (1981) *L'« autre » conjugaison ou de la régularité des verbes irréguliers*, in *Cahier de grammaire n°3*, 1981, Toulouse, éd. Centre de sociolinguistique et de dialectologie sociale, 304 p.

PLOOG, Katja (2002) *Le français à Abidjan Pour une approche syntaxique du non-standard*, Paris, éd. CNRS, coll. Sciences du langage, 326 p.

PLOOG, Katja (2004) « Stratégies et structures du discours rapporté dans les récits abidjanais » in *Le discours rapporté dans tous ses états, Actes du Colloque International Bruxelles – 8-11 novembre 2001*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Sémantiques, pp. 297-306.

Le Plurilinguisme urbain, Actes du colloque de Libreville *Les villes plurilingues*, 25-29 septembre 2000, *Langues et développement*, Chaudenson R., Calvet L.-J., et Moussirou

Mouyama A. (éd.) Paris, Institut de la Francophonie, Didier-Erudition, coll. Langues et Développement.

POURADIER DUTEIL, Françoise (1997) *Le verbe français en conjugaison orale*, Franfurt am Main, éd. P. Lang , 204 p.

PRUDENT, Lambert-Félix (1999) *Des baragouins à la langue antillaise – Analyse historique et sociolinguistique du discours sur le créole*, Paris, éd. L'Harmattan, 215 p.

PUSCH, Claus D. (2005) « L'expression de la progressivité dans les français d'Amérique » » in *Français d'Amérique : approches morphosyntaxiques*, Actes du colloque international *Grammaire comparée des variétés de français d'Amérique* (Université d'Avignon, 17-20 mai 2004) Paris, éd. L'Harmattan, Institut de la francophonie, coll. Langues et développement, pp.159-170.

QUEFFELEC, Ambroise (1991) « Grille d'analyse des situations de francophonie et français d'Afrique centrale » in *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Chaudenson (éd.), pp. 87-110.

QUEFFELEC, Ambroise (2007) « Les parlers mixtes en Afrique francophone subsaharienne » in *Le Français en Afrique* n°22 – 2007, pp. 277-291.

REICHENBACH, Hans (1947) *Elements of symbolic logic*, New-York, éd. Free Press.

RGPH (recensement général de la population et de l'habitat), du 1^{er} au 31 juillet 1993, *Principaux résultats*. Bureau des recensements.

RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René (2004) *Grammaire méthodique du français*, Paris, éd. PUF, coll. Quadrige Manuels, 646 p.

ROSIER, Laurence (2008) *Le discours rapporté en français*, Paris, éd. Ophrys, coll. L'Essentiel français, 148 p.

RYAN, Robert W. (2010) « La simplicité et la différenciation formelles observées dans le syntagme verbal d'un parler acadien de la Nouvelle-Écosse », in Michel Abecassis et Gudrun Ledegen (éd.) *Les voix des français vol.2 en parlant, en écrivant*, Bern, éd. Peter Lang, pp. 423-432.

SERBAT, Guy (1982) « La place du présent de l'indicatif dans le système des temps », in *L'information grammaticale*, n° 7, pp. 36-39.

SIMO NGUEMKAM-SOUOP, Adeline Larissa (2009) *La variation du français au Cameroun Approche sociolinguistique et syntaxique*, Thèse de doctorat, Université de Provence, 395 p.

SOUTET, Olivier (2000) *Le subjonctif en français*, Paris, éd. Ophrys, coll. L'Essentiel français, 161 p.

STHIOUL, Bertrand (1998) « Temps verbaux et point de vue » in *Le temps des événements – Pragmatique de la référence temporelle*, Moeschler, Jacques (sous la direction de), Paris, éd. Kimé, coll. « Argumentation – Sciences du langage », pp. 197-220.

THIBAUDIER, Caroline (1991) *Contribution à une étude des néologismes dans la presse gabonaise*, Mémoire sous la direction de S. Lafage, Université de Paris III - Sorbonne Nouvelle, 96 p.

THIBAUT, Pierrette (1991) « La langue en mouvement : simplification, régularisation, restructuration » in *LINX* n° 25 - 1991 – 2, pp. 79-92.

TOURATIER, Christian (1983) « Analyse d'un système verbal (Les morphèmes grammaticaux du verbe latin) » in Pinkster, Harm (éd.), *Latin Linguistic and Linguistic Theory*, Amsterdam, éd. Benjamins, pp. 261-281.

TOURATIER, Christian (1996) *Le système verbal français (Description morphologique et morphématique)*, Paris, éd. Armand Colin, coll. U série Linguistique, 253 p.

TOURNADRE, Nicolas (2004) « Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM » in *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, tome XCIX, fascicule 1, Paris, éd. Klincksieck, pp. 7-68.

TOURNADRE, Nicolas, JAMBOROVÁ, Diana (2009) « Taxis : Temps déictique, temps relatif, ordre séquentiel » in *actes du colloque „Románske štúdie: súčasný stav a perspektívy“* [Études romanes : situation contemporaine et perspectives], 26. - 27. marca 2009 v Banskej Bystrici Studia Romanistica Beliana. Banská Bystrica, p. 458-466.

Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone (1998) Louis-Jean Calvet, Marie-Louise Moreau eds., CIRELFA, Agence de la francophonie, Diffusion Didier Érudition, coll. Langues et développement, 130 p.

VALLI, André (1998) « À propos de “flottements” dans l’expression du sujet pronominal avant le XVI^e siècle : réflexion sur la notion de variation en syntaxe » in Bilger et al. (éd.), *Analyse linguistiques et approches de l’oral*, recueil d’études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste, pp. 371-380.

VETTERS, Carl (1998) « Les “temps” du verbe. Réflexions sur leur temporalité et comparaison avec la référence (pro)nominal » in *Temps et discours*, BCILL 99, Louvain-la-Neuve, éd. Peeters, pp. 11-43.

WAGNER, Robert Léon, PINCHON, Jacqueline (1991) *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, éd. Hachette Supérieur, coll. Langue française, 688 p.

WIESMATH, Raphaëlle (2005) « Les périphrases verbales en français acadien » in *Français d’Amérique : approches morphosyntaxiques*, Actes du colloque international *Grammaire comparée des variétés de français d’Amérique* (Université d’Avignon, 17-20 mai 2004) Paris, éd. L’Harmattan, Institut de la francophonie, coll. Langues et développement, pp.145-158.

WILMET, Marc (2003) *Grammaire critique du français*, Bruxelles, éd. Duculot, 3^{ème} édition, 758 p.

Références bibliographiques des documents électroniques :

Articles :

KRIEGEL, Sibylle (2004) *Juste pour dire que pourdir existe toujours*, in *Créolica*, 16 décembre 2004, 18 p. Disponible sur :

www.creolica.net/pourdir08041.pdf

KRIEGEL, Sibylle (2005) « Quelques évolutions syntaxiques en créole seychellois », in *Linguistique*, Paris, éd. PUF 2005/1 vol. 41, pp. 67-82. Disponible sur :

www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=LING_411_0067

Bases de données :

Afrique, les pays – Populations, Superficies, Densités [Ressource électronique] *Statistiques mondiales – Statistiques et cartes des continents et des pays*. France. 2011. Disponible sur : <http://www.statistiques-mondiales.com/afrique.htm>

Bulu [Ressource électronique] *World Atlas of Language Structures online* (WALS). Munich. Dryer, Matthew S., Haspelmatch, Martin (eds.). Max Planck Digital Library. 2011. Disponible sur : http://wals.info/languoid/lect/wals_code_buw

Statistiques Cameroun [Ressource électronique] *Unicef – Unissons-nous pour les enfants*. 2011. Disponible sur : http://www.unicef.org/french/infobycountry/cameroon_statistics.html

Les chiffres clés et démographie [Ressource électronique]. Libreville. *Ali Bongo Ondimba Président de la République Gabonaise* [réf. de 2010], Gabon. Disponible sur : <http://www.presidentalibongo.com/histoire-chiffres-cles/les-chiffres-cles/les-chiffres-cles-demographie>

Statistiques Congo [Ressource électronique] *Unicef – Unissons-nous pour les enfants*. 2011. Disponible sur : http://www.unicef.org/french/infobycountry/congo_statistics.html

Ewondo [Ressource électronique] *World Atlas of Language Structures online* (WALS). Munich. Dryer, Matthew S., Haspelmatch, Martin (eds.). Max Planck Digital Library. 2011. Disponible sur : http://wals.info/languoid/lect/wals_code_ewo

Statistiques Gabon [Ressource électronique] *Unicef – Unissons-nous pour les enfants*. 2011. Disponible sur : http://www.unicef.org/french/infobycountry/gabon_statistics.html

Genus Bantoid (162 languages) [Ressource électronique] *World Atlas of Language Structures online* (WALS). Munich. Dryer, Matthew S., Haspelmatch, Martin (eds.). Max Planck Digital Library. 2011. Disponible sur : <http://wals.info/languoid/genus/bantoid>

Population Ethnic Groups – Démographie [Ressource électronique] *Consulat général du Gabon en France – Présentation du Gabon*. France. 2011. Disponible sur : http://www.consulatgabon-france.com/cgf/php/common/gabon.php5?BOX_ID=96&GROUPE_ID=29&GROUPE=g%E9ographie

Statistiques Togo [Ressource électronique] *Unicef – Unissons-nous pour les enfants*. 2011. Disponible sur : http://www.unicef.org/french/infobycountry/togo_statistics.html